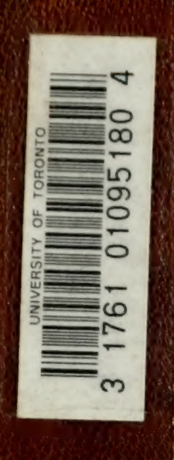
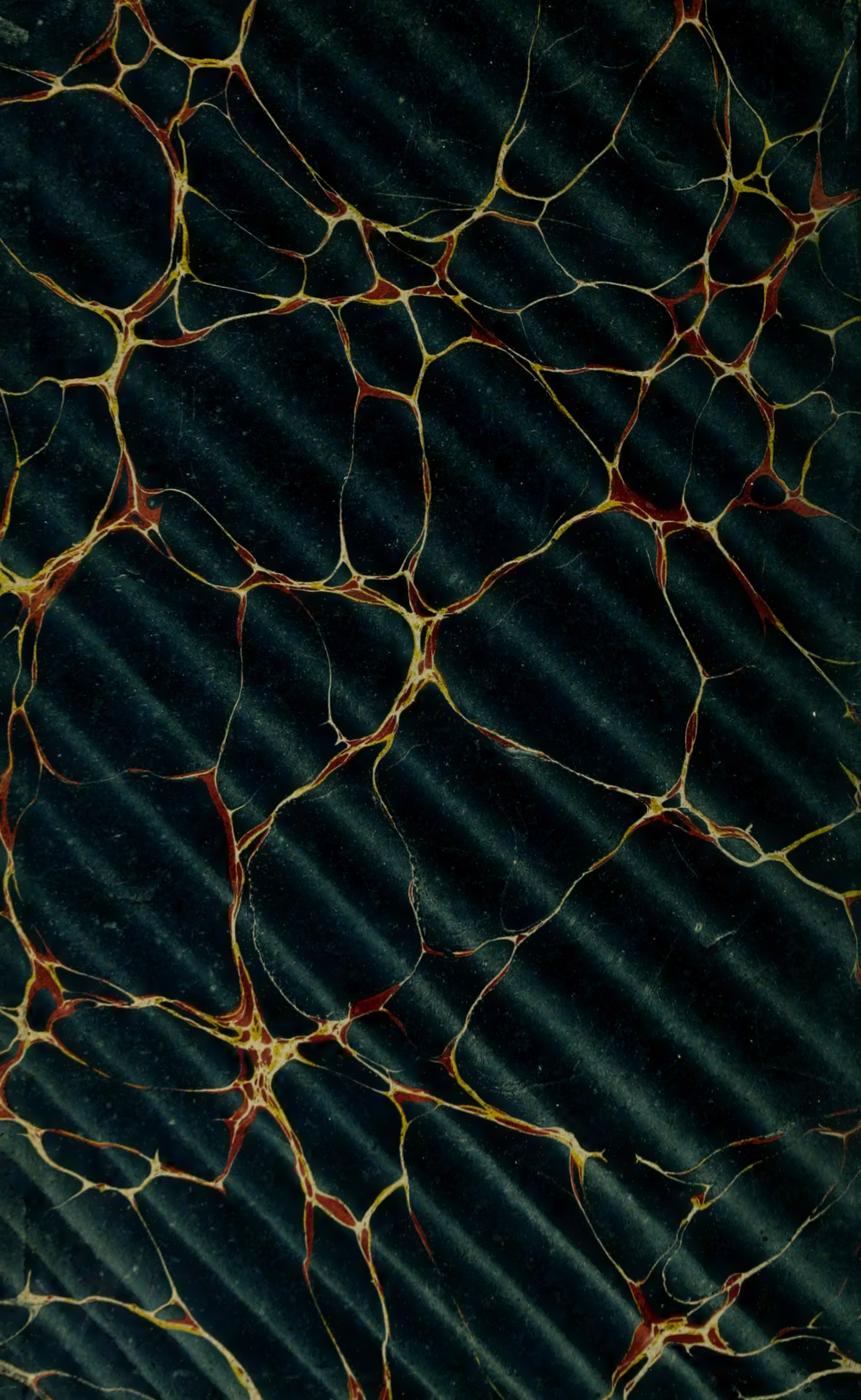
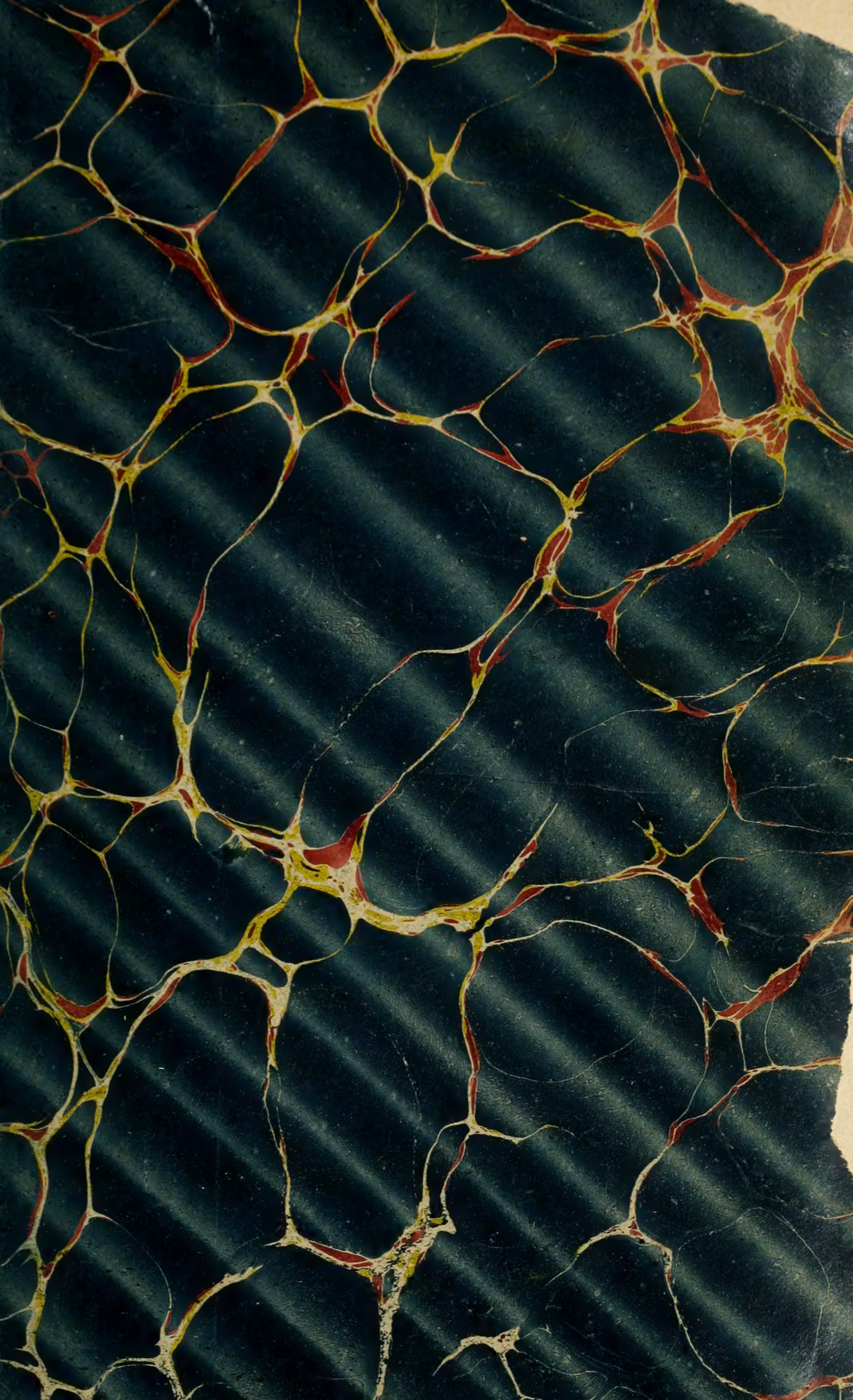

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01095180 4





HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cᵉ, rue Mazarine, 30.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PAR

PELLISSON ET D'OLIVET

AVEC

UNE INTRODUCTION, DES ÉCLAIRCISSEMENTS ET NOTES

PAR M. CH.-L. LIVET

II



PARIS

A LA LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

1858

AU ROI.

SIRE,

Jamais les lettres ne fleurirent en France que sous le règne de nos plus grands Rois; et c'est sous le plus grand de nos Rois, c'est sous votre auguste prédécesseur qu'enfin elles y sont parvenues à un point de perfection jusqu'alors inconnu depuis l'origine de la monarchie. Quel attrait, pour tous ceux qui les cultivent, de retrouver dans Votre Majesté les mêmes dispositions à leur être favorable! Mais, en particulier, quelle gloire pour l'Académie françoise, qu'à l'exemple de Louis le Grand, vous ayez daigné, Sire, vous en déclarer le Protecteur, et permettre qu'à la tête de cette Compagnie parût le premier nom de l'univers! Vous avez même porté vos attentions et vos bontés pour elle jusqu'à honorer de votre présence une de ses assemblées. Oui, nous avons vu ce jeune héros de qui l'Europe attend sa félicité, nous l'avons vu présider à nos exercices, animer nos travaux, se faire instruire de nos lois, et, par une grâce si marquée, témoigner qu'il regarde comme un objet digne d'entrer dans les vues d'un sage gouvernement les progrès d'une Société destinée à nourrir le goût des beaux-arts. Aussi s'est-elle montrée à vous, Sire, par des endroits bien capables de lui attirer votre estime. Plusieurs de ses membres, illustres par leur rang, plus illustres encore par leur mérite, vous la rendent précieuse. Parlerai-je du grand cardinal [1], à

[1] Le cardinal Fleury, précepteur de Louis XV.

qui la France doit son bonheur, puisque Votre Majesté lui doit son éducation? Qu'il nous est doux de le posséder et de savoir que, par un si digne interprète, les mouvements de nos cœurs sont portés aux pieds du trône! Il sait, et sans doute il vous l'a dit souvent, que vos vertus, Sire, sont notre étude; vos prospérités, notre passion; vos louanges, le but de nos veilles. Parmi nous, l'inégalité des fortunes est comptée pour rien [1]; celle des talents même n'inspire point de jalousie; ce qui nous rend égaux, c'est un zèle, c'est une ardeur unanime et sans bornes pour la gloire de notre Protecteur. Uniquement occupés de lui, nous l'admirons, nous le révérons, nous l'aimons. Tels sont les sentiments dont nous sommes tous pénétrés, et avec lesquels je serai toute ma vie,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur,

OLIVET.

[1] Il faudrait, avec la négation: « N'est comptée pour rien. » — Tous les grammairiens, avant comme depuis l'abbé d'Olivet, ont reconnu la nécessité d'employer la particule *ne* devant *rien* dans un sens négatif. Voyez entre autres l'édition des *Observations de Vaugelas*, publiée avec les remarques de Patru et de Thomas Corneille (édit. 1738. Paris, de Nully, 3 vol. in-12). T. III, p. 13, 16, 302.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE FRANÇOISE



J'ai entendu dire à quelques-uns de nos meilleurs écrivains que, la pensée de continuer l'histoire de l'Académie françoise leur étant venue plus d'une fois, deux raisons les en avoient toujours détournés : l'une tirée du sujet même ; l'autre, fondée sur ce qu'il n'est[1] guère possible d'égaler M. Pellisson, le premier historien de cette Académie.

Pour ce qui est d'abord du sujet, on a bien pu le trouver ingrat et difficile à remplir, parce qu'en effet il ne reste là-dessus que peu de mémoires. Ce peu étoit même si dispersé, que la peine de le rassembler l'emportoit visiblement sur la gloire de le mettre en œuvre. Mais enfin, parce qu'aujourd'hui la matière n'est pas aussi riche qu'on le souhaiteroit, falloit-il donc n'y pas toucher ? falloit-il, parce qu'on a déjà trop différé à l'em-

VAR. 2e *édit.* : n'etoit.

ployer, différer encore plus longtemps, et se mettre pour jamais hors d'état d'y revenir? Au contraire, plus la stérilité du sujet augmente de jour en jour, par le peu de soin qu'on a pris de conserver des mémoires exacts, plus il faut se presser de sauver au moins les principaux faits dont il reste encore des vestiges.

Quant à l'autre difficulté, fondée sur le mérite supérieur de M. Pellisson, j'étois véritablement celui qu'elle devoit le plus frapper. Mais elle ne m'a pas fait oublier cette ancienne maxime : que l'histoire, de quelque manière qu'elle soit écrite, a le privilége de se faire lire. Approuverions-nous que ceux qui ont écrit ce qui s'est passé sous les Césars, nous eussent refusé cette suite de l'histoire romaine, sous prétexte qu'il n'étoit pas aisé de trouver à Tite-Live un continuateur digne de lui? trop de timidité, en pareil cas, viendroit plutôt d'une ridicule vanité, que d'une sage et louable modestie.

Pour moi, persuadé qu'un auteur ne doit que médiocrement consulter ses propres intérêts, lorsqu'il a lieu de se flatter que le fond de son ouvrage, indépendamment de la forme, peut tourner à la gloire de sa nation et au profit des lettres, je me suis volontiers porté à recueillir ce qui regarde une Compagnie à laquelle on doit presque toute la perfection où la poésie et l'éloquence sont arrivées sous le règne de Louis le Grand.

Que savons-nous, après tout, quelle sera en France la fortune des lettres? On ne sauroit prévoir tous les accidents qui peuvent un jour la menacer. Au moins est-il certain que l'un des plus dangereux seroit le manque de protection. Or, si jamais telle étoit la destinée

de nos neveux, par où la combattroient-ils plus avantageusement que par l'exemple du plus grand de nos Rois? On verra bien par ses médailles, qu'à tous ses autres titres il ajouta celui de PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE[1]; mais les historiens, entraînés sans cesse par une foule d'événements plus éclatants, négligeront vraisemblablement d'écrire tout ce qu'il crut devoir faire en cette qualité. Attachons-nous donc à en donner ici un détail, qui ne se trouvera point ailleurs, qui fera honneur à sa mémoire, et qui servira peut-être à exciter, jusque dans ses derniers successeurs, le même zèle pour l'avancement des lettres.

Voilà le but de mon ouvrage, et par quels motifs je l'ai tenté.

Je m'y renferme entre 1652, qui est l'année où M. Pellisson finit, et 1700[2].

Je n'y chercherai point d'autre méthode que celle qui se présente naturellement, de commencer par l'histoire générale de l'Académie et de passer ensuite à l'histoire particulière des Académiciens.

[1] On trouve, en effet, dans l'histoire métallique, une médaille dont on lira la description plus loin, p. 19, note 1. — Voy. aussi *le Nouveau Panthéon*, ou le rapport des divinités du paganisme, des héros de l'antiquité et des princes surnommés grands, aux vertus et aux actions de Louis le Grand, par M. de Vertron, 1686, 1 vol. in-12, pp. 35-46; — et, du même auteur, *Lettre à l'abbé Desmarais*, pp. 41-47.

[2] L'abbé d'Olivet avait continué cette histoire; on verra dans une de ses lettres adressées au président Bouhier, et que nous reimprimons à la suite de cet ouvrage, quels motifs l'empêchèrent de publier son nouveau travail.

PREMIÈRE PARTIE.

Touchant l'Académie en corps, on ne peut avoir que deux questions à proposer :

I. Que lui est-il arrivé de mémorable, et qui ait contribué à maintenir, ou à illustrer cet établissement?

II. Quelles ont été ses entreprises, ses occupations?

Pour ne rien confondre, je ferai mieux de traiter séparément ces deux articles, que de suivre toujours l'ordre des temps qui eût souvent troublé l'ordre des matières.

I.

Quand on écrit l'origine d'une nation ou d'une monarchie, on fait valoir jusqu'aux moindres événements qui paroissent des pronostics de sa grandeur future. Tel a été l'usage des anciens historiens, et c'est sans doute pour s'y conformer que M. Pellisson rapporte, comme une chose très-glorieuse pour l'Académie, la visite qu'en 1652, elle reçut du baron Spar, grand seigneur de

Suède[1]. Mais l'estime qu'elle s'étoit acquise dès lors dans les pays étrangers, ne tarda pas à lui attirer une autre visite infiniment plus honorable. Je parle de celle que lui rendit la reine de Suède elle-même, cette fameuse Christine[2], qui se plaisoit si fort au commerce des savants, et qui, presque à la fleur de l'âge, préféra un loisir philosophique aux embarras de la royauté.

Avant que de quitter la couronne, elle avoit envoyé son portrait à l'Académie. On eut l'honneur de l'en remercier; et voici sa réponse, dont l'original est heureusement venu jusqu'à nous.

MESSIEURS,

Comme j'ai su que vous désiriez mon portrait, j'ai commandé qu'on vous le donnât; et ce présent est doublement reconnu, et par la manière dont vous l'avez reçu dans votre célèbre Académie, et par les éloquentes paroles que vous avez employées à m'en rendre grâce. J'ai toujours eu pour vous une estime particulière, parce que j'en ai toujours eu pour la vertu; et je ne doute point que vous ne m'aimiez dans la solitude, comme vous m'avez aimée sur le trône. Les belles-lettres, que je prétends y cultiver en repos et avec le loisir que je me réserve, m'obligent même de croire que vous m'y ferez part quelquefois de vos ouvrages, puisqu'ils sont dignes de la réputation où vous êtes, et qu'ils sont presque tous écrits dans votre langue, qui sera la principale de mon désert. Je ne manquerai

[1] Voy. tome I, p. 146. — Le comte de Spar était des amis de la reine de Suède. Dans le recueil des lettres de Christine, on voit plusieurs lettres qu'elle écrivit à la femme du comte : elle vante sa beauté et l'assure de son affection. (*Lettres de Christine*, reine de Suède. Villefranche, 1759, 2 vol. in-12, *passim*.

[2] Voy. aux *Pieces justificatives* divers extraits relatifs à la visite que fit la reine de Suède à l'Academie françoise.

pas de vous en témoigner ma reconnoissance, et de vous faire voir quand je pourrai vous être utile, que je serai toujours, Messieurs, très-affectionnée à vous servir,

CHRISTINE.

A Upsal, le $\frac{20}{10}$ juin 1654[1].

Traversant donc la France en 1658, elle voulut honorer l'Académie de sa présence, mais sans pompe, et sans avoir donné le temps de se préparer à la recevoir d'une manière plus digne et d'elle et de l'Académie. Elle choisit un jour ordinaire d'assemblée, et ne déclara son dessein que le matin même. Ce qui fut cause que plusieurs Académiciens ne purent être avertis à temps, et que ceux qui s'y trouvèrent n'eurent rien à lire où la Princesse fût intéressée.

Alors l'Académie s'assembloit chez M. le Chancelier Séguier, son Protecteur. La princesse, en arrivant dans la salle où l'on devoit la recevoir, lui demanda de quelle sorte les Académiciens seroient devant elle, ou assis ou debout? Un d'eux, consulté par M. le Chancelier, dit que du temps de Ronsard il se tenoit une assemblée de gens de lettres à Saint-Victor, où Charles IX alla plusieurs fois, et que tout le monde étoit assis devant lui. On se régla là-dessus; de manière que la Reine s'étant assise dans son fauteuil, tous les Académiciens, sans en attendre l'ordre, s'assirent sur leurs chaises autour d'une longue table : M. le Chancelier à la gauche de la Reine, mais du côté du feu; à la droite de la Reine, mais du

[1] La 2e édition porte : 1650. C'est le 16 juin 1654 que la reine abdiqua en faveur de Charles-Gustave, son cousin, comte palatin des Deux-Ponts.

côté de la porte, le Directeur de l'Académie, suivi de tout ce qu'il y avoit d'Académiciens, selon que le hasard les rangea; et au bas bout de la table, vis-à-vis de la Reine, le Secrétaire de la Compagnie.

Quand on fut placé, le Directeur (c'étoit M. de La Chambre) se leva pour faire son compliment. Tous les autres se levèrent aussi, et l'écoutèrent debout, excepté M. Séguier. Pendant le reste de la séance, qui fut d'environ une heure, ils demeurèrent assis, mais découverts; et le temps se passa à lire diverses pièces de leur composition, vers et prose.

Une chose assez plaisante, et dont la Reine se mit à rire toute la première, ce fut que le Secrétaire voulant lui montrer un essai du Dictionnaire, qui occupoit dès lors la Compagnie, il ouvrit par hasard son portefeuille au mot *jeu*, où se trouva cette phrase, *jeux de prince, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*, pour signifier des jeux qui vont à fâcher ou à blesser quelqu'un.

Je passe d'autres particularités, que l'éloignement des temps rendroit aujourd'hui moins intéressantes, et qu'on peut voir dans une lettre de M. Patru à M. d'Ablancourt [1].

Quatre ou cinq ans après, le Roi choisit parmi ceux qui composoient l'Académie françoise, « un petit nombre

[1] C'est la sixième des lettres de Patru à d'Ablancourt : elle n'est point datée, mais on y supplée par une lettre de Gui Patin à Charles Spon, du 22 mars 1658. Deux ans auparavant, la reine de Suède étoit déjà venue en France, et avoit été haranguée par M. Patru, au nom de l'Académie. Les registres de ce temps-là sont perdus : ceux qui restent ne commencent qu'en 1673 (o.).

« de savants les plus versés dans la connoissance de « l'histoire et de l'antiquité, pour travailler aux inscrip- « tions, aux devises, aux médailles[1]. » Et de là sortit en 1663 une espèce de colonie, qui, sous le titre d'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, s'est accrue de nos jours avec tant d'éclat.

Une autre Académie, dont les découvertes ont porté la gloire du nom françois bien au delà des mers, l'Académie des Sciences, commença en 1666.

Jusqu'alors l'Académie françoise n'avoit pas encore approché du trône; mais cette distinction lui fut enfin accordée comme par hasard sur les remontrances de M. Rose Secrétaire du Cabinet[2]. Le Roi, au retour de la cam-

[1] Voyez les Lettres-Patentes qui confirment l'établissement de l'Académie des Inscriptions, et de celle des Sciences, en 1713 (o.). — Voy. aux *Pièces justificatives.*

[2] Toussaint Rose, secrétaire du cabinet, servant par quartier avec MM. Bartet, Talon et Galland, aux gages de 1,200 livres, fut reçu membre de l'Académie à la place de Conrart. Son discours de réception, qu'il prononça le 12 décembre 1675, dans la même séance où fut reçu M. de Cordemoy à la place de Ballesdens, rappelle le service rendu par lui à l'Académie : « La bonté, dit-il, avec laquelle il plaît au Roi de me souffrir auprès de lui, et peut-être le généreux souvenir qui vous reste de quelque témoignage superflu de ma bonne volonté, ont eu beaucoup plus de part que ma propre considération au précieux don que vous me faites. » — Une note jointe au texte de son discours porte : « J'eus le bonheur d'être employé par l'Académie auprès du Roi, en l'an 1667, afin qu'il plût à Sa Majesté de l'admettre à lui rendre ses respects en corps, comme les autres Compagnies souveraines au retour de ses campagnes et dans les occasions solennelles, ce qui lui fut accordé. » (*Recueil de harangues* prononcées par Messieurs de l'Académie françoise. — Paris, J.-B. Coignard, 1698. — 1 vol. in-4°, p. 273.)

pagne 1667 [1], ayant été harangué selon l'usage par les Compagnies supérieures, alla ensuite à la chasse; et comme il permettoit qu'on l'entretînt librement au débotté, les harangues du matin y furent toutes ressassées l'une après l'autre. Sur quoi M. Rose [2] dit agréablement que, dans des occasions où il s'agit d'éloquence, c'étoit un abus de ne pas y appeler une Compagnie, la seule qui soit instituée pour cultiver l'éloquence; et que sa Majesté, après avoir réformé tant d'autres abus dans son royaume, ne devoit pas souffrir celui-là. Il n'en fallut pas davantage: le Roi ordonna: « Que dans toutes « les occasions qu'il y auroit de le haranguer, l'Aca- « démie françoise y seroit reçue avec les mêmes hon- « neurs que les Cours supérieures; » et l'Académie jouit pour la première fois de cette prérogative, après la conquête de la Franche-Comté, en 1668 [3].

Pour ne pas interrompre sans raison l'ordre chronologique, marquons en cet endroit l'établissement des deux prix qu'elle distribue tous les deux ans, l'un d'éloquence, l'autre de poésie.

Quant au prix d'éloquence, il a été fondé par M. de Balzac, mort en 1654. Divers obstacles empêchèrent que sa volonté ne pût être mise à exécution jusqu'en

[1] Il s'agit de la campagne que fit le Roi en Flandre pour prendre possession de ce qui était échu à la reine Marie-Thérèse, par suite de la mort du roi d'Espagne, son père.

[2] M. Rose avait auprès du Roi tout son franc-parler. Voy. le *Journal de Dangeau*, t. I, p. 52.

[3] Le *Recueil des Harangues académiques* ne nous a point conservé le discours qui fut alors prononcé.

1671 [1]. Et comme son fonds avoit profité jusqu'alors, ce prix qu'il avoit fixé à deux cents livres, fut porté à trois cents. C'est une médaille d'or qui d'un côté représente saint Louis, et de l'autre, une couronne de lauriers avec ce mot : A L'IMMORTALITÉ, qui est la devise de l'Académie.

Pareille somme est destinée au prix de poésie. Trois Académiciens, du nombre desquels étoit M. Pellisson[2], en partagèrent d'abord les frais ; la Compagnie les fit trois fois de suite en corps, après la mort de M. Pellisson ; enfin M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, et membre de l'Académie, fonda ce prix[3] à perpétuité. C'est aussi une médaille d'or, qui a d'un côté la figure du Roi, et sur le revers la devise de l'Académie.

Plus de six mois avant la fête de saint Louis, jour que l'Académie distribue ses prix en pleine assemblée, elle répand par toute la France un imprimé, où elle marque sur quels sujets on doit composer pour l'année courante, et où elle avertit :

[1] On sait cela par l'affiche des prix de l'année 1671. (O.)

[2] On m'a dit que les deux adjoints de M. Pellisson étoient M. Conrart et M. de Bezons. Après la mort de M. Conrart, les deux survivants partagèrent les frais ; et quand M. Pellisson se trouva seul, il les fit seul. On sait cela sûrement à l'égard de M. Pellisson ; mais pour les deux autres, on ne le sait que par conjecture ; car leur argent étoit porté au libraire de l'Académie, sans que personne sût d'où il venoit. (O.)

[3] Il donna trois mille francs, qui furent constitués sur l'Hôtel-de-ville de Paris en 1699. On trouve dans le *Mercure galant* (juin de la même année) le discours qu'il fit à ce sujet dans l'Académie. (O.)

I. Que les pièces qui seront présentées pour le prix d'éloquence doivent avoir une approbation signée de deux docteurs de la Faculté de Paris, et y résidant actuellement;

II. Qu'elles ne doivent être tout au plus que d'une demi-heure de lecture, et qu'il faut les finir par une courte prière à Jésus-Christ;

III. Que les pièces qui seront présentées pour le prix de poésie, ne doivent pas excéder cent vers; et qu'il faut y ajouter une courte prière à Dieu pour le Roi, séparée du corps de l'ouvrage, et de telle mesure de vers qu'on voudra;

IV. Que toute sortes de personnes seront reçues à composer pour les deux prix, hors les Quarante de l'Académie, qui en doivent être les juges;

V. Que les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais une marque ou un paraphe, avec un passage de l'Écriture sainte pour les discours de prose, et telle autre sentence qu'il leur plaira pour les pièces de poésie;

VI. Que les pièces des auteurs qui se seront fait connoître, soit par eux-mêmes, soit par leurs amis, seront rejetées et ne concourront point; et que tous Messieurs les Académiciens ont promis de se récuser eux-mêmes, et de ne pas donner leurs suffrages pour les pièces dont les auteurs leur seront connus;

VII. Que les auteurs feront remettre leurs pièces au libraire de l'Académie, port franc, et avant le 1er du mois de juillet, sans quoi elles ne seront pas reçues.

Il est certain que ces deux prix mettent parmi nos jeunes écrivains une noble jalousie, qui sert infiniment à perfectionner leurs talents: et c'est à quoi peut-être nous devons une partie des orateurs et des poëtes que nous avons eus depuis 1671[1].

[1] On en jugera par la liste des auteurs qui ont remporté les prix d'éloquence et de poésie depuis 1671 jusqu'à l'époque où s'arrête l'histoire de l'abbé d'Olivet, en 1700. Nous trouvons 1° pour l'élo-

Au commencement de l'année suivante, la perte que l'Academie fit de M. le Chancelier Seguier [1], la mit

quence : en 1671, Mlle de Scudery ; — en 1673, l'abbé Melun de Maupertuis ; — en 1675 et 1677, M. Le Tourneux ; — en 1679 ; M. Savary ; — en 1681 et 1683, M. de Tourreil ; — en 1685, M.... — en 1687, Fontenelle ; — en 1689, l'abbe Raguenet ; — en 1691, M. de Clerville ; — en 1693, M. Philibert ; — en 1695, M. Brunel ; — en 1697, 1699 et 1701, M. Mongin.

2° Pour la poesie : en 1671, 1677, 1683 et 1685, La Monnoie ; — en 1673, l'abbé Genest ; — en 1679, l'abbé Juliard du Jarry ; — en 1681 et en 1683 (avec La Monnoie), M. du Perrier ; — en 1687, Mlle Deshoulières ; — en 1689, l'abbe Maumenet ; — en 1691, 1693 et 1697, Mlle Bernard ; — en 1695, M. de La Granche, avocat en Parlement, très-vante dans l'ouvrage de Vertron cité plus haut, p. 5 ; — en 1692, M. de Clerville.

[1] Il mourut le 28 janvier 1672. (o.)

— L'Oraison funèbre du chancelier fut prononcée, au nom de l'Academie française, d'abord en l'eglise des Carmes du Saint-Sacrement des Billettes, par l'abbé de La Chambre, curé de Saint-Barthélemy, puis, à l'hôtel Séguier, en présence de la Compagnie, par l'abbe Tallemant le Jeune. Segrais, dans ses *Memoires-Anecdotes* (*Œuvres*, 1755, t. II), nous fournit quelques particularites : « M. Chapelain evitoit tant qu'il pouvoit d'être choisi pour Directeur de l'Academie françoise, par la crainte qu'il avoit que quelqu'un de la Compagnie ne mourût pendant le cours de sa charge, et qu'il ne lui en coutât vingt livres pour les frais du service dans l'eglise des Billettes. Cependant nous eûmes l'adresse de le faire Directeur dans le temps de la maladie de M. le Chancelier Seguier, notre Protecteur, dont il mourut. Vers la fin de ses trois mois, sachant que l'Académie continuoit souvent ses Directeurs, il eut grand soin de demander qu'on procédât à lui donner un successeur. On remit la deliberation pour quelques jours, en attendant qu'il y eût un plus grand nombre d'Academiciens. M. le Chancelier étant mort dans cet intervalle, M. Chapelain étoit inconsolable : « Me voilà, disoit-il, ruiné. Mon bien n'y suffira pas ; je me consolerois si c'étoit un simple Académicien ; mais c'est le Protecteur de l'Académie ; cette dépense va me réduire à l'au-

dans la nécessité de songer à un nouveau Protecteur. Elle avoit eu déjà plusieurs occasions de paroître devant le Roi, et d'éprouver ses bontés. Ainsi, sans avoir égard à la timidité de quelques Académiciens, qui doutoient que le Roi voulût agréer le titre de Protecteur, après que deux de ses sujets l'avoient porté si longtemps, il fut arrêté que la proposition lui en seroit faite par M. de Harlay, archevêque de Paris, Académicien lui-même, et l'homme de France né avec le plus de talent pour la parole [1].

On persuada sans peine à un prince qui aimoit passionnément la gloire, et qui faisoit tous les jours de si grandes choses pour la mériter, qu'il avoit un intérêt personnel à protéger l'Académie.

J'ai appris de M. Huet, qui étoit alors le précepteur de M. le Dauphin, que la Compagnie étant allée remercier le Roi de ce qu'il daignoit s'en déclarer le Protec-

môme. » — M. Patru, qui étoit présent : « M. le cardinal de Richelieu, dit-il, valoit bien M. le Chancelier. J'étois Directeur quand il mourut, et je fis faire son service tout seul à mes dépens ; mais il ne m'en coûta que deux pistoles de plus, et le service fut très-honorable. » M. Chapelain, qui ne prétendoit pas qu'il lui en coûtât une si grande somme, représenta si bien que cela ne suffisoit pas, et qu'il n'étoit pas assez riche pour supporter ces dépenses, qu'il obtint que chacun de la Compagnie y contribueroit ; de sorte que les uns donnerent un ecu d'or et d'autres un ecu, chacun à sa fantaisie, et par là il n'y contribua que ce qu'il voulut, et peut-être y gagna-t-il encore. » (pp. 150-151.

[1] On trouve dans le *Recueil des Harangues Academiques* (1698, in-4°, p. 202), un « Compliment fait en 1672 par M. Charpentier, au nom de l'Academie, à monseigneur l'Archevêque de Paris, après que le Roi s'en fut declaré Protecteur. »

teur, Sa Majesté voulut que M. le Dauphin fût témoin de ce qui se passeroit dans une occasion si honorable aux lettres : que M. de Harlay, chargé de parler au nom de tous, mît dans un grand jour l'utilité de cet établissement, qui avoit produit, en moins de quarante ans, plus d'écrivains célèbres en tous genres, que la France jusqu'alors n'en avoit eus depuis le commencement de la monarchie : qu'ensuite, par divers traits de notre histoire, il avoit représenté quels honneurs les gens de lettres avoient toujours reçus des plus grands princes, d'un Charlemagne, d'un saint Louis, qui ne les croyoient pas d'un moindre ornement dans un État, que ceux qui le défendent ou l'agrandissent par les armes : qu'après ce discours, le Roi paroissant en quelque façon ému, donna de très-grandes marques d'estime à la Compagnie, se fit nommer l'un après l'autre tous ceux des Académiciens dont le visage ne lui étoit pas connu, et dit en particulier à M. Colbert, qui étoit là dans son rang de simple Académicien : « Vous me ferez « savoir ce qu'il faudra que je fasse pour ces messieurs. » Peut-être M. Colbert, ce ministre si zélé pour les beaux-arts, n'a-t-il jamais reçu d'ordre plus conforme à sa propre inclination.

Au reste, cette occasion n'est pas l'unique où M. de Harlay prit vivement les intérêts de l'Académie ; car, pour dire ceci en passant, la Compagnie, lorsqu'elle alla complimenter le Roi sur la mort de madame la Dauphine[1], n'ayant pas été reçue selon l'usage, avec tous

[1] Reg. de l'Acad. 12 mai 1690. (o.) — On trouve dans le *Recueil des Harangues académiques* deux discours prononcés par l'abbé

les honneurs rendus aux Cours supérieures, il s'en plaignit directement au Roi; et afin de rendre plus sensible la faute de l'officier, il dit à Sa Majesté « que « François I[er], lorsqu'on lui présentoit pour la première « fois un homme de lettres, faisoit trois pas au-devant « de lui. »

Mais voyons par quelles faveurs le Roi signala d'abord sa protection. Ce qui pressoit le plus, c'étoit d'assigner un lieu où l'Académie pût régulièrement s'assembler[1]. Elle fut placée au Louvre même, dans l'appartement qu'on lui a toujours conservé depuis. Et comme ceux

de Lavau au nom de la Compagnie, à l'occasion de la mort de madame la Dauphine L'un s'adresse au Roi, l'autre au Dauphin. (Pages 575-577.)

[1] On trouve, dans le *Recueil des Harangues académiques* : 1° un « Compliment fait en mai 1672 à madame la Chancelière Seguier, par M. Perrault, lorsque l'Academie françoise quitta l'hôtel Seguier, où elle s'assembloit, pour tenir ses conférences au Louvre ; » — 2° un « Compliment fait le 13 juin 1672 par M. Charpentier à M. Colbert sur ce qu'il avoit obtenu du Roi que l'Académie tînt ses séances au Louvre. » (Pages 204 et 205.) — A la fin de cette seconde Harangue, on lit : « M. Colbert donna une audience très-favorable à ce discours, et répondit fort obligeamment qu'il ne s'étonnoit pas si une des plus éloquentes Compagnies du royaume faisoit des compliments si éloquents, qu'il lui en étoit très-obligé, mais qu'il eût souhaité qu'elle l'eût traité avec moins de cérémonie et en qualité de confrère, sans l'appeler Monseigneur. » — L'Academie donna pour sujet du prix de poesie en 1673 : « L'honneur que le Roi a fait à l'Académie françoise en acceptant la qualité de son Protecteur et lui donnant le logement au Louvre. »

— Le *Mercure galant* parle de la concession d'une salle au Louvre, faite par le Roi à l'Academie, dans les nouvelles du 25 juin au 2 juillet 1672.—Voyez aux *Pièces justif.* les extraits des mémoires de Ch. Perrault, et une pièce latine de P. Daugières.

qui dans ce temps-là travailloient à l'histoire metallique du Roi, étoient tous de l'Académie françoise, ils n'oublièrent pas de faire entrer cet événement dans leur histoire, autant pour la gloire du Roi, que pour celle de leur Compagnie [1].

Peu de temps après, le Roi chargea M. Colbert de faire un fonds pour les besoins que l'Académie peut avoir comme bois, bougies, journées de copistes [2]; et Sa Ma-

[1] Voici l'explication que l'on trouve de cette Medaille, dans l'Histoire du Roi :

« Apollon tient sa lyre appuyée sur le trépied d'où sortoient « ses oracles. Dans le fond paroît la principale face du Louvre. La « Legende, APOLLO PALATINUS, signifie *Apollon dans le Palais « d'Auguste*, et fait allusion au Temple d'Apollon, bâti dans l'en- « ceinte du Palais de cet Empereur. L'Exergue, ACADEMIA « GALLICA INTRA REGIAM EXCEPTA. M. DC. LXXII. *L'Aca- « démie Françoise dans le Louvre.* 1672. (O.) — La médaille elle-même, reproduite dans les éditions originales de l'abbé d'Olivet, porte 1673. Mais c'est une faute du graveur. Voici le texte qui accompagne la médaille, dans l'*Histoire métallique* : « Le Chancelier étant mort, tous les Académiciens, d'un commun consentement, résolurent de ne plus reconnoître d'autre Protecteur que le Roi même, et Sa Majesté ne dédaigna pas d'agréer leur résolution. Cette insigne faveur fut également utile et glorieuse à la Compagnie. Le Roi la combla aussitôt de ses grâces et ordonna qu'elle tiendroit désormais ses séances dans le Louvre où il lui donna un appartement magnifique, et tout ce qu'elle pouvoit désirer pour la commodité de ses assemblées. »

[2] On trouve, dans le *Recueil des Harangues académiques*, déjà cité, p. 222, un « Compliment fait le 16 janvier 1673 par M. Charpentier à M. Colbert, après qu'il eut fait savoir à la Compagnie que le Roi lui avoit donné l'ordre de faire un fonds tous les ans pour les menus besoins de l'Académie, comme bois, bougies, journées de copistes pour transcrire le Dictionnaire, même pour faire

jeste voulut que dans la suite il y eût pour chaque séance quarante jetons [1] à partager entre les Académiciens présents, quoique l'assiduité, purement gratuite jusqu'alors, ne se fût jamais ralentie.

Apparemment ce fut aussi par les soins de M. Colbert, qu'ils eurent pour commencer leur bibliothèque six cent soixante volumes tirés de celle du Roi. Il y en a un catalogue imprimé [2], où se trouvent l'ordre donné par le Roi au garde de la bibliothèque de les envoyer à l'Académie, et le certificat de M. Perrault qui reconnoît, *comme bibliothécaire de l'Académie*, qu'ils ont été portés dans le lieu où elle s'assemble, *et mis en sa garde*. Mais à la mort de M. Perrault, elle n'a point fait revivre cet emploi de bibliothécaire, qui faisoit comme un quatrième officier, dont effectivement elle n'a pas grand besoin, si le nombre de ses livres ne s'augmente pas.

Tandis que le Roi la combloit de nouvelles grâces, on peut bien croire qu'il ne refusa pas de lui confirmer ses anciens priviléges. Elle fut pleinement rétablie dans son droit de *Committimus* [3] qui avoit été restreint

des jetons d'argent pour être distribués au nombre de quarante, à chaque jour d'assemblée, aux Académiciens qui se trouveroient présents. » — Nous verrons, dans l'analyse des *factums* de Furetière (voyez aux *Pièces justificatives*), ce qu'il dit des jetons et des académiciens jetonniers.

[1] Var. 2e *édit.* : quarante jetons d'argent

[2] A Nancy, le 21 août 1673. O. — Nous le donnons aux *Pièces justificatives*.

[3] Par une déclaration du 5 décembre 1673, confirmée plusieurs fois depuis, et tout de nouveau enregistrée au Parlement, le 8 fé-

aux quatre plus anciens de la Compagnie[1], et qui est presque le seul droit utile dont elle jouisse. A la vérité, dans le temps dont je parle, plus du tiers des Académiciens[2] recevoit des gratifications annuelles de la cour, mais qui n'ont pas été converties en pensions, ni attachées au corps de l'Académie.

En 1676, le Roi ordonna qu'aux pièces de théâtre qui se joueroient à la cour, il y auroit six places marquées pour des Académiciens; et lorsque MM. Charpentier, de Benserade, Rose, Furetière, Quinault et Racine, allèrent se mettre en possession de ces places, non-seulement ils y furent installés avec honneur[3], mais les officiers du gobelet eurent ordre de leur présenter des rafraîchissements entre les actes, de même qu'aux personnes les plus qualifiées de la cour.

Jusqu'aux moindres difficultés qui pouvoient naître dans l'Académie, le Roi vouloit qu'on lui en rendît compte. Telle fut celle-ci. Le Directeur seul avoit un fauteuil, les autres n'étoient assis que sur des chaises; en sorte que les Académiciens, ou Cardinaux, ou Ducs, ou en un mot d'un rang extrêmement distingué, étoient d'une manière peu convenable à leur rang, surtout dans

vrier 1721. (o.) — Voyez-en le texte aux *Pièces justificatives.* Le *Recueil des Harangues académiques* donne (p. 238) la « Harangue de M. de Segrais, faite à M. Colbert le 4 janvier 1674 sur le rétablissement des *committimus* de l'Académie françoise. »

[1] Par l'ordonnance du mois d'août 1669. (o.) — *Pièces justificatives.*

[2] Voyez ci-dessous l'Article de CHAPELAIN, où sont cités les noms des Académiciens gratifiés en 1662. (o.)

[3] Registres, 27 janvier 1676. (o.)

les séances publiques. Pour y remédier, le Roi ordonna que désormais chaque Académicien auroit son fauteuil[1], ce qui sauvoit en même temps et les égards dus aux grands noms, et cette égalité flatteuse dont l'Académie se fit dès sa naissance une loi inviolable.

Elle s'est vu disputer le plus beau de ses droits honorifiques, je ne sais à quelle occasion ni par quel motif. Quoi qu'il en soit, rapportons ici son placet au Roi, non-seulement parce qu'il contient le fait, mais encore parce qu'il est écrit avec une sagesse et avec une politesse qui peuvent servir de modèle.

AU ROI.

Sire,

L'Académie françoise tient de vous tout ce qu'elle est; c'est de vous qu'elle a reçu toutes les grâces et tous les honneurs dont elle jouit; et quand il vous plaira de l'en priver, elle n'ouvrira la bouche que pour vous marquer sa profonde soumission à vos ordres. Mais elle estime trop aussi ces mêmes honneurs et ces mêmes grâces pour souffrir, sans rien dire, qu'un particulier y donne atteinte ; et c'est ce qui l'oblige à vous porter aujourd'hui ses plaintes respectueuses de l'innovation que le sieur Des Granges, maître des cérémonies, apporte au traitement qu'elle avoit accoutumé de recevoir toutes les fois qu'elle étoit admise à l'audience de Votre Majesté. En ces sortes d'occasions, Sire, le sieur de Saintot, qui l'a précédé dans la même charge, est toujours venu prendre et reconduire la Compagnie au lieu de son assemblée ; les grands maîtres des cérémonies en ont aussi usé plusieurs fois de même ; et c'est un honneur dont elle est en possession dès l'année 1668, que vous l'admîtes pour la première fois à vous rendre publiquement ses respects. Depuis cela, vous avez bien voulu faire encore plus pour elle; vous avez été jusqu'à ne dédaigner pas de

[1] Voy. aux *Pièces justificatives*.

joindre à tous vos titres celui de *Protecteur de l'Académie françoise* ; et cependant un honneur qu'elle avoit eu, même avant une si grande grâce, et auquel la gloire d'une protection si marquée sembloit ne devoir pas permettre de toucher, le sieur Des Granges a entrepris depuis quelque temps de le lui retrancher de son chef, sur ce qu'il prétend qu'elle ne fait pas Corps. Ce n'est pas seulement à l'Académie que cette prétention est injurieuse : elle l'est même au pouvoir de Votre Majesté, puisque c'est supposer que ses Lettres-Patentes données à une Compagnie pour la former, ne suffisent pas pour en faire un Corps. L'Académie se contente, Sire, de vous exposer simplement la chose. Du reste, elle recevra avec une égale soumission tout ce qu'il vous plaira d'ordonner : trop heureuse, de quelque manière qu'elle soit admise à vos pieds, pourvu que vous receviez toujours avec une égale bonté les assurances respectueuses de son dévouement et de son zèle.

On devine bien quel fut le succès d'un placet si raisonnable : mais des grâces de cette nature ne prouvent point encore assez. Rien de si beau dans un Roi, et dans un Roi si occupé d'ailleurs, que de lui voir donner une partie de son attention et de ses soins à la discipline intérieure de l'Académie. Surtout lorsqu'il y avoit des élections à faire, sa qualité de Protecteur se faisoit sentir : témoin ce qu'on va lire touchant l'élection de M. de La Fontaine, exemple que je choisis entre plusieurs.

Pour se mettre au fait, il faut savoir que l'Académie est obligée, par un ancien statut dont elle ne s'écarta jamais, à ne recevoir personne qui ne soit agréable au Protecteur. Ainsi, toutes les fois qu'il y a une place à remplir, l'ordre est qu'il y ait deux scrutins, l'un pour déterminer à la pluralité des suffrages quel sujet elle

proposera au Protecteur ; l'autre, pour consommer l'élection, après que le Protecteur a répondu en faveur du sujet proposé.

Or il arriva que M. de La Fontaine, ayant été choisi au premier scrutin, et le Directeur, qui étoit M. Doujat, étant allé le lendemain savoir de Sa Majesté si elle agréeroit que l'on procédât au second, le Roi, déjà instruit par d'autres personnes, suspendit cette élection près de six mois.— « Je sais, dit-il en propres termes à M. Doujat, qu'il y a eu du bruit et de la cabale dans l'Académie[1]; » et M. Doujat, pour lui faire entendre que tout s'étoit passé dans les formes ordinaires, voulant lui expliquer quelles étoient ces formes : « Je les sais très-bien, reprit le Roi en l'interrompant, mais je ne suis pas encore déterminé : je ferai savoir mes intentions à l'Académie[2]. »

Voici la vérité : car pourquoi la supprimer, aujourd'hui que la mémoire de M. de La Fontaine est, s'il faut ainsi dire, consacrée sur le Parnasse ? D'un côté, la plupart des Académiciens le souhaitoient, à cause de son rare génie et de sa grande réputation ; mais, d'un autre côté aussi, quelques-uns jugeoient qu'ayant fait et publié des poésies où il avait franchi les bornes de la pudeur, il ne devoit pas être admis dans une Compagnie qui met la vertu bien au-dessus des talents, et qui compte parmi ses membres beaucoup de prélats.

[1] Reg. de l'Acad., 20 nov. 1685. o.

[2] Voyez aux *Pieces justificatives* d'autres details sur l'election de La Fontaine.

Enfin, comme il ne laissa pas d'avoir seize voix contre sept [1], le parti contraire se hâta de prévenir le Roi et d'intéresser sa religion.

Pendant que les ordres du Roi se faisoient attendre, M. de La Fontaine, qui avoit le succès de cette affaire infiniment à cœur, lui présenta une ballade dont le refrain étoit :

> L'événement n'en peut être qu'heureux :

et dans l'envoi, dont il pria madame de Thiange de faire la lecture et le commentaire au Roi, il dit à Sa Majesté :

> Ce doux penser, depuis un mois ou deux,
> Console un peu mes Muses inquiètes.
> Quelques esprits ont blâmé certains jeux,
> Certains récits qui ne sont que sornettes.
> Si je défère aux leçons qu'ils m'ont faites,
> Que veut-on plus? Soyez moins rigoureux,
> Plus indulgent, plus favorable qu'eux,
> Prince ; en un mot soyez ce que vous êtes :
> L'événement ne peut m'être qu'heureux.

Mais ce ne fut pas encore là ce qui détermina le Roi, ou du moins il ne s'expliqua que lorsqu'on eut nommé M. Despréaux à une autre place qui vint à vaquer [2]. Alors un député de l'Académie lui en ayant rendu compte, il répondit que le choix qu'on avoit fait de M. Despréaux lui étoit « très-agréable, et seroit généralement approuvé. Vous pouvez, ajouta-t-il, recevoir

[1] Les sept voix furent données à Despréaux.

[2] Celle de Bazin de Bezons, mort le 22 mars 1684.

incessamment La Fontaine ; il a promis d'être sage[1]. »

Au fond, le Roi n'avoit pas été content de la préférence qu'on avoit donnée à La Fontaine sur Despréaux. Ces deux grands poëtes avaient été mis en concurrence pour la même place, et les sept voix que La Fontaine eut contre lui avoient été pour Despréaux, qui étoit bien plus connu à la cour. Mais, pendant les six mois qui s'écoulèrent d'une élection à l'autre, le Roi ne laissa qu'à peine entrevoir son inclination, parce qu'il s'étoit fait une loi de ne prévenir jamais les suffrages de l'Académie.

Passons à un autre exemple, qui fera voir que la vigilance du Roi ne se bornoit pas à l'examen du sujet proposé, mais qu'elle alloit même jusqu'à exiger que toutes les formes qui doivent être observées dans les élections le fussent à la rigueur.

Quoique l'Académie françoise eût choisi pour un de ses membres un savant que l'Academie d'Athènes eût volontiers choisi pour son chef après la mort de Platon, cependant, parce que l'Assemblée n'étoit ce jour-là composée que de dix-sept Académiciens, le Roi fit savoir à ces Messieurs : « Qu'il regardoit comme nul tout ce qui s'étoit fait dans leur Assemblée, la Compagnie n'ayant pu rien faire de contraire au règlement, qui demande la présence de vingt Académiciens pour admettre comme pour exclure quelqu'un du Corps ; que son intention étoit que tous les règlements et statuts ordonnés pour l'Académie fussent exécutés à la lettre, sans qu'il fût jamais permis d'y apporter aucune restric-

[1] Registres de l'Académie, 20 avril 1684.

tion ni interprétation ; que, dans les cas qui pourroient souffrir difficulté, il laissoit seulement la voie des remontrances [1]. »

Après quoi, la lettre du secrétaire d'État portoit que l'on eût à procéder tout de nouveau à cette élection, suivant les formes ordinaires et avec une entière liberté de suffrages. Mais, de peur qu'on ne soupçonnât que ce qui avoit déplu au Roi fût autre chose qu'un manque de formalité, il ajoutoit : « Et Sa Majesté m'a commandé de déclarer en même temps que ce seroit mal expliquer cet ordre que de croire que le Roi donne aucune exclusion à M. l'abbé Fraguier, dont le mérite est connu : rien n'étant plus contraire à l'intention de Sa Majesté, qui ne souhaite en ceci, comme en toute autre occasion, que de renouveler le zèle de l'Académie sur tout ce qui peut y conserver la discipline et le travail. »

Quand M. Dacier fut nommé à la charge de Secrétaire perpétuel après la mort de M. l'abbé Regnier, M. le cardinal de Polignac lui écrivit de Marly, où étoit la Cour [2] : « Le Roi a fait votre éloge, Monsieur, lorsque j'ai eu l'honneur de l'informer que l'Académie vous avoit choisi pour son Secrétaire perpétuel. Il étoit très-nécessaire de lui en rendre compte, car Sa Majesté

[1] Lettre de M. le comte de Pontchartrain, Secrétaire d'État, écrite de Versailles le 12 décembre 1707, et insérée dans les registrés de l'Académie.

Quoique ceci ne soit arrivé qu'après 1700, l'enchaînement des matières m'obligeoit de le rapporter en cet endroit. (O.)

[2] Cette lettre, en date du 13 novembre 1713, est insérée dans les Registres de l'Académie.

avoit une attention particulière au choix qui seroit fait. »

La charge de Secrétaire perpétuel n'avoit encore vaqué depuis l'établissement de l'Académie que trois fois. A M. Conrart avoit succédé M. de Mézeray, et à celui-ci M. l'abbé Regnier [1]. Comment cette charge n'eût-elle pas attiré l'attention du Roi, puisqu'il regardoit de si près à l'élection d'un simple Académicien? Il n'entendoit pas que des places qui doivent être la récompense du mérite, pussent être données à la faveur, et souvent ce sage prince a recommandé que toutes les fois qu'il y auroit une élection à faire, on eût uniquement égard au plus digne [2].

Avouons cependant, puisqu'aussi bien je serai obligé de le dire ailleurs, qu'il y a eu des cas où la Compagnie s'est vue dans la nécessité de céder à des recommandations puissantes. Mais, en même temps, ne laissons pas périr la mémoire d'une action courageuse, qui lui fit grand honneur dans le monde et dans l'esprit du Roi. Un domestique d'un grand seigneur [3] employa l'intercession de M. le Dauphin, j'entends de celui qui mourut en 1711 [4], pour se faire nommer à une place vacante; et ce prince eut la bonté d'ordonner au marquis de Dangeau qu'il fit pour cela toutes les démarches les

[1] Voyez t. I, p. 490.

[2] Registres de l'Académie, en dix ou douze endroits, et surtout au 24 nov. 1691 (O.)

[3] C'est-à-dire : une personne attachée à la maison d'un grand seigneur.

[4] Louis de France, surnommé le grand Dauphin, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, né à Fontainebleau le 1er novembre 1661, mort à Meudon le 14 avril 1711.

plus vives. Il les fit avec l'empressement d'un courtisan : jusque-là qu'il se fit apporter de Versailles à l'Académie, ayant une violente attaque de goutte le jour de l'élection. Il eut beau parler au nom d'un prince adoré des François, et pour qui tous les Académiciens eussent volontiers donné leur sang, il ne put obtenir leurs suffrages pour un sujet qui ne leur sembloit pas avoir les qualités requises : et bien loin que M. le Dauphin s'en fâchât, il applaudit publiquement à leur fermeté.

Autant qu'ils seront rigides et inexorables en cas pareils, autant l'Académie sera-t-elle florissante. Par les sujets qu'elle choisira, elle fera elle-même sa destinée. Peut-être n'aura-t-elle pas toujours des Corneilles et des Racines, parce que la France peut-être n'en aura pas toujours. Mais le discernement et l'honneur de l'Académie seront à couvert, pourvu que dans tous les temps elle possède ce que le royaume produit de meilleur [1]. Et il n'y a pas à craindre qu'en se rendant difficile elle rebute les prétendants. Au contraire, l'ambition des bons sujets n'en sera que plus excitée, lorsqu'ils verront que l'Académie rejette constamment les médiocres, au hasard de se rendre, comme il lui arrive, l'objet de leurs insipides satires.

[1] Je dis uniquement ce qu'il est à souhaiter que l'Académie fasse toujours, et je ne dis point, comme un critique m'en accuse, qu'elle ait toujours possédé *tout* ce qu'il y avoit de meilleur. Car ne sait-on pas que souvent il y a des personnes d'un mérite éclatant qui, pour des raisons particulières, ne tournent pas leurs vues du côté de l'Académie ? Je n'ai donc rien à changer ici, étant bien persuadé qu'un lecteur équitable ne donnera pas à ma proposition un sens et une étendue qu'elle n'a point. (O.) — Note ajoutée dans l'édition de 1743.

Je ne sache que M. le président de Lamoignon [1] qui ait paru, aux yeux du public, dédaigner le titre d'Académicien, puisqu'ayant été nommé il refusa [2]. Mais quoique ceci ne soit arrivé qu'après 1700, qui est l'époque où je finis mon Histoire, j'ai cru qu'il étoit à propos d'en parler; et j'en parlerai d'autant plus savamment que j'en ai été instruit par M. le cardinal de Rohan lui-même (dont le témoignage réfute assez les

[1] Chretien-François de Lamoignon, president à mortier au arlement de Paris, mort le 7 août 1709. (o.)

[2] Segrais cite Arnauld d'Andilly comme ayant refusé le même onneur. Voici le passage :

« Monsieur Arnauld d'Andilly n'ayant pas voulu accepter une place vacante dans l'Académie françoise, qui lui fut offerte, le cardinal de Richelieu voulut qu'on insérât dans les Statuts l'article qui porte que personne n'y sera admis s'il ne le demande. Il a été observé d'abord assez régulièrement, mais on s'est beaucoup relâché depuis qu'on eut reconnu que plusieurs personnes, très-capables de faire honneur à l'Académie, ne postuloient pas pour y avoir entrée; et l'on s'est résolu d'y contrevenir avec d'autant plus de facilité qu'on savoit que la raison principale pour laquelle M. Arnauld d'Andilly s'étoit excusé étoit que le cardinal de Richelieu lui avoit refusé l'agrément de la charge d'intendant de la maison de feu Monsieur. Lorsqu'on lui porta la parole, il s'étoit contenté de remercier en disant que la résolution qu'il avoit prise de passer la plus grande partie de sa vie à la campagne ne convenoit pas à cet engagement qui demandoit la présence aux assemblées de l'Académie. Ce fut là le prétexte de son refus, qui étoit veritable dans le fond. Mais la cause principale fut celle que j'ai dite : il étoit difficile que M. Arnauld d'Andilly n'eût pas un peu de ressentiment de la dureté du Cardinal.» (*Mémoires Anecdotes*. — Œuvres de Segrais, 17[illegible], t. I, pages 132-133.

petites épigrammes où l'on représente cette affaire sous une autre face[1]].

Tout Paris a connu l'abbé de Chaulieu[2], homme d'un commerce aimable, et dont les poésies sont ingénieuses, faciles, originales, à la morale près, qui est celle d'Épicure. Il se mit en tête d'être de l'Académie, et il engagea feu M. le Duc à solliciter en sa faveur. Par où il avoit déplu à M. de Tourreil, c'est ce que je ne sais point : mais le fait est que M. de Tourreil, alors Directeur de l'Académie, voulant anéantir la brigue de l'abbé de Chaulieu, le propre jour de l'élection, déclara que M. le président de Lamoignon se mettoit sur les rangs.

Au seul nom de ce magistrat, qui étoit d'un mérite supérieur, à le prendre même dans la sphère d'un homme de lettres, toute la Compagnie se tourna de son côté. Mais le soir même qu'il fut élu, feu M. le Duc lui envoya demander secrètement, et avec instance, de remercier, comptant que l'Académie seroit par là obligée d'en revenir à l'abbé de Chaulieu.

On sut dans le monde le refus de M. de Lamoignon, sans que la cause en fût connue de personne. Le Roi[3], pour empêcher qu'il n'en rejaillît contre l'Académie un peu de honte, jeta les yeux sur un sujet illustre par

[1] Le passage entre crochets manque à la 1re édition. Nous l'empruntons à l'édition de 1743.

[2] Guillaume Amfrye de Chaulieu, intendant de MM. de Vendôme, mort à Paris le 27 juin 1720. (O.

[3] Dans le 4e volume de la Correspondance administrative de Colbert, on trouve une lettre du Roi sur ce sujet. Voy. le texte aux *Pièces justificatives*.

la naissance, par les dignités, par les qualités naturelles et acquises : sur un sujet qui, en occupant cette même place, fit oublier qu'elle pût avoir été dédaignée par quelqu'un. Tout cela se trouvoit, et au plus haut point, dans M. le cardinal de Rohan, alors coadjuteur de Strasbourg. Il partoit pour l'Alsace, il avoit pris congé du Roi : la veille même de son départ, à dix heures du soir, Sa Majesté lui envoya dire par un secrétaire d'État, qu'elle souhaitoit qu'il différât de quelques jours, et qu'il demandât la place vacante, qui étoit celle de M. Perrault.

Après de si grandes attentions, et qui viennent de la part d'un si grand Roi, il est assez inutile que j'entre dans mille autres détails. J'aurois pu, à l'exemple de M. Pellisson, parler des auteurs qui ont dédié ou présenté quelques-uns de leurs ouvrages à l'Académie[1]. J'aurois pu marquer les occasions les plus brillantes où elle a eu l'honneur de porter la parole au Roi, aux princes et princesses du sang, aux cardinaux et aux ministres d'État. Mais tous ces détails, encore une fois, qu'ajouteroient-ils à l'idée que nous donnent de cette Compagnie[2], les bontés dont Louis XIV l'a honorée?

Pour achever donc son histoire générale, selon le plan que je m'en suis fait, j'ai maintenant à rendre compte de ses travaux.

[1] L'abbé d'Olivet aurait pu mentionner d'abord la dédicace qu'il fit à messieurs les Quarante de l'Académie françoise, *Academiæ Gallicæ XL viris*, sous le nom du libraire Boudet, du volume intitulé : *Poetarum ex Academia gallica, qui latine aut græce scripserunt, Carmina*.—Paris, Boudet, 1738. — 1 v. in-12.

[2] Il est fort regrettable que l'abbé d'Olivet n'ait pas fait ce

qu'il aurait pu faire. Nous n'essayerons même pas de retrouver les titres des ouvrages offerts à l'Académie ; nous serions forcément trop incomplet. Mais nous pouvons citer du moins quelques-uns des actes publics de cette Compagnie :

1668. Discours au Roi après la conquête de la Franche-Comté.

1671 (3 février). Panégyrique de Louis XIV, par Pellisson.

1671 (22 mars). Compliment adressé par l'abbé Tallemant à M. Harlay de Champvalon, sur son installation en l'archevêché de Paris.

1672. Compliment à M. Harlay de Champvalon, archevêque de Paris, après que le Roi se fut déclaré Protecteur de l'Académie. (Voyez p. 16.)

1672 (mai). Compliment fait à madame la chancelière Seguier, par Perrault, lorsque l'Académie quitta l'hôtel Seguier pour tenir ses séances au Louvre. (Voyez p. 18.)

1672 (15 juin). Compliment adressé par Charpentier à Colbert, qui avoit obtenu du Roi que l'Académie tînt ses séances au Louvre. (Voyez p. 18.)

1672 (15 août). Harangue au Roi à son retour de la campagne de Hollande, par Perrault.

1672. Remercîment adressé par Doujat au duc de Richelieu qui avoit offert à l'Académie le portrait du cardinal de Richelieu.

1673 (16 janvier). Compliment adressé à Colbert par Charpentier sur de nouvelles libéralités qu'il avoit obtenues du Roi. (Voyez p. 19.)

1673 (25 août). Panégyrique du Roi par l'abbé Tallemant le jeune.

1673 (30 octobre). Harangue au Roi sur la prise de Maëstricht, par le même.

1674 (4 janvier). Harangue de Segrais à Colbert sur le rétablissement du droit de *Committimus*. (Voyez p. 21.)

1674 (28 janvier). Harangue par l'abbé Regnier-Desmarais à M. Daligre, promu à la dignité de garde des sceaux.

1674 (16 avril). Compliment de l'abbé Tallemant le jeune à M. de Harlay, archevêque de Paris, sur sa promotion à la dignité de duc et pair.

1675 (30 juillet). Harangue au Roi sur ses conquêtes, par Quinault.

1676 (25 juillet). Harangue au Roi sur ses conquêtes, par Pellisson.

1677 (24 avril). Compliment au cardinal d'Estrées à son retour de Rome, par Charpentier.

1677 (12 juin). Harangue au Roi sur sa campagne et sur son heureux retour, par Quinault.

1677 (25 août). Panegyrique du Roi sur la campagne de Flandre de cette même année, par l'abbé Tallemant le jeune.

1678 (25 avril). Harangue au Roi après la prise de Cambrai, par Perrault.

1679 (25 mai). Harangue au Roi sur la paix, par M. Rose.

1679 (24 juillet). Panegyrique du Roi, sur la paix, par M. Charpentier.

1679 (25 août). Panégyrique du Roi, sur la paix, par l'abbé Tallemant le jeune.

1679. Harangue à la reine d'Espagne, par Boyer.

1680. Harangue à madame la Dauphine, par le duc de Saint-Aignan.

1683 (28 août). Harangue au Roi sur la mort de la Reine, par Charpentier. — Autres harangues, sur le même sujet et par le même academicien, prononcees devant le Dauphin et devant la Dauphine.

1684 (9 juin). Compliment adressé par Charpentier au duc de Richelieu, sur la mort de la duchesse, sa femme.

1685. Harangue à M. Boucherat, sur sa promotion à la dignite de chancelier, par Boyer.

1687 (27 janvier). Deux discours sur la guérison du Roi, par l'abbé Tallemant le jeune, et par Barbier Daucour.

1690 (12 mai). Deux discours, par l'abbé De Lavau, l'un au Roi, l'autre au Dauphin, sur la mort de madame la Dauphine.

1691 (5 mai). Compliment au Roi, a son retour de la conquête de Mons, par Charpentier.

Nous ne trouvons pas d'autres circonstances solennelles, où l'Académie ait paru publiquement.

II

Porter notre langue à sa perfection, et nous épurer le goût, soit pour l'éloquence, soit pour la poesie, c'est ce que l'Académie se proposa d'abord, selon les vues du cardinal de Richelieu; et, pour y parvenir, elle résolut de travailler successivement à un dictionnaire, à une grammaire, à une rhétorique, et à une poétique.

Mais peu de gens ont, ce me semble, une idée juste des travaux qu'il est raisonnable d'attendre d'une Compagnie telle que celle-ci. Peu de gens, dis-je, considèrent qu'elle ne forme pas un Corps, dont les membres tirent de leur qualité d'Académiciens leur principal établissement dans le monde; que l'Église, la Cour, l'Épée, ou la Robe, attachent indispensablement à d'autres devoirs la plupart des Académiciens; et que ceux qui paroissent n'avoir point d'emplois capables de les détourner, sont presque toujours appliqués en leur particulier à des ouvrages dont il est naturel qu'ils s'occupent encore plus que de l'ouvrage commun.

Qu'est-ce d'ailleurs que le travail ordinaire des Compagnies, où il faut que tout se décide à la pluralité des

voix; où par conséquent la différence des sentiments donne lieu à des doutes, à des recherches, à des contestations? Ne sait-on pas que les Compagnies les plus graves, et où l'ambition est nourrie par de grandes récompenses, ne sont pas exemptes de ces inconvénients? A plus forte raison se trouveront-ils dans une Compagnie, où la qualité des matières ne peut faire naître de scrupule sur les distractions, et où les particuliers ne sauroient envisager leur travail comme un moyen de s'avancer.

Joignons à cela que souvent et nécessairement il s'y forme des questions de littérature, qui, pour n'être pas tout à fait étrangères à la question du jour, ne laissent pas d'en reculer la décision, et de consumer du temps. On vouloit examiner un mot, et de ce mot on passe à la chose dont il présente l'idée. Une question de grammaire devient insensiblement une question de critique, ou d'histoire, ou de physique. Deux heures alors sont bien courtes, dans une assemblée de gens qui tous ont l'esprit fécond et orné.

On doit considérer aussi que les temps n'ont pas toujours été les mêmes pour l'Académie. Ses projets étoient à peine dressés lorsqu'elle perdit le cardinal de Richelieu. Les temps qui suivirent furent orageux pour le royaume, et par conséquent fâcheux pour elle; car les Muses veulent ou jouir de la paix ou avoir des victoires à chanter. En un mot, quoiqu'elle ait eu quelques belles années sous la protection de M. le chancelier Seguier, il est cependant vrai que ses jours de gloire et de travail ne doivent proprement être comptés que

du jour qu'il plut au Roi de s'en déclarer le Protecteur. Jusque-là, encore incertaine de sa fortune, et n'ayant point d'assez puissant motif pour s'opiniâtrer à une entreprise aussi triste que l'est celle d'un dictionnaire, elle n'avoit qu'imparfaitement ébauché le sien. Ainsi la révision de ce grand ouvrage, mais révision bien plus longue et bien plus pénible qu'une première façon, ne commença qu'en 1672, et il fut achevé d'imprimer en 1694.

Que l'on entre donc un peu dans les raisons de l'Académie, et l'on jugera, du moins il me le paroît, que les reproches qu'elle a eu si souvent à essuyer sur sa lenteur sont assez mal fondés. Car enfin, l'illustre Académie de la Crusca n'a-t-elle pas mis à préparer la première édition de son vocabulaire, près de quarante ans, et à la retoucher plus de trente? Florence est cependant « une ville où les affaires ne sont pas à beaucoup près si vives, ni en si grand nombre que dans Paris; où les occasions des devoirs et du commerce de la vie civile sont bien moins fréquentes; où les particuliers n'ont presque d'occupation que celle qu'ils se font d'eux-mêmes pour ne pas tomber dans l'oisiveté : et où, par conséquent, l'assiduité à ce qu'ils peuvent avoir entrepris, est beaucoup moins détournée [1]. » Mais le François demande l'impossible, une extrême diligence et une extrême perfection.

Je commencerois ici à expliquer sur quel plan a été fait le Dictionnaire de l'Académie, et dans quelle vue,

[1] Préface de l'abbé Régnier, à la tête du Dictionnaire de l'Académie françoise. (O.)

si je n'avais pas à parler auparavant de son démêlé avec le fameux Antoine Furetière, abbé de Chalivoy. J'en puis rendre un compte exact, parce que les Registres m'en apprennent tout le détail[1].

Mais d'abord, pour se mettre à portée d'en bien juger, il y a deux choses à savoir : la première, que l'Académie, craignant l'infidélité des copistes employés à transcrire ses cahiers, obtint, le 28 juin 1674, un privilége signé en commandement[2], par lequel défenses étoient faites de publier aucun dictionnaire françois, avant que le sien fût au jour ; la seconde, que le 24 août 1684, Furetière, qui étoit lui-même de l'Académie, surprit un privilége du grand sceau pour l'impression d'un *Dictionnaire universel*, où suivant le titre qu'il en avoit montré à l'approbateur, il ne faisoit entrer que les termes *d'arts et de sciences* : mais où, suivant le titre inséré dans le privilége, il faisoit entrer *tous les mots françois, tant vieux que modernes*, et par conséquent tout ce qui devoit composer l'ouvrage de l'Académie, qu'on le soupçonnoit d'avoir pillé.

Tel étoit le fonds du procès, et voici de quelle manière l'Académie se conduisit. Elle dissimula ses soupçons le reste de l'année 1684. Ce ne fut qu'au commencement de l'année suivante, qu'étant avertie qu'on imprimoit actuellement le Dictionnaire de Furetière, elle indiqua, lui présent, une assemblée extraordi-

[1] Janvier, février et mars 1685. O. — Voyez aux *Pièces justificatives*.

[2] Sur cette expression, voy. tome I, p. 36, *note* 4.

naire, où il seroit interrogé là dessus. Il ne s'y rendit point[1].

Cependant, pour donner à l'accusé tout le temps de se reconnoître, la Compagnie ne voulut rien statuer, qu'auparavant il n'eût été ou entendu, ou du moins averti une seconde fois. Elle chargea seulement le secrétaire, qui étoit M. l'abbé Régnier, d'aller en personne chez lui, pour lui intimer l'ordre de paroître à l'assemblée suivante. Il y manqua encore.

On délibéroit si on le feroit avertir tout de nouveau, lorsque M. de Novion, premier président du Parlement, et alors Directeur de l'Académie, fit savoir que c'étoit lui-même qui l'avoit empêché d'y assister, parce qu'il se flattoit de pouvoir accommoder l'affaire, en le portant à lui remettre, de bonne grâce, et son privilége et son manuscrit.

Furetière, quelques jours après, donna effectivement son privilége et la première lettre de son Dictionnaire à M. le premier Président, qui, pour terminer les choses à l'amiable, proposa que l'on tînt chez lui une conférence, où il prioit la Compagnie d'envoyer des commissaires. Elle lui en remit le choix. Il nomma MM. de Chaumont, Perrault, Charpentier, et T. Corneille, à qui la Compagnie ajouta M. l'abbé Régnier, chargé, en qualité de secrétaire, de garder les titres et les papiers de l'Académie.

Avant le jour arrêté pour cette première conférence, on apprit que déjà Furetière avoit fait imprimer des

[1] 2e *édit.* : il ne s'y trouva point.

essais de son Dictionnaire, accompagnés d'une épître au Roi, et d'un avertissement, où il attaquoit le privilége et l'honneur de la Compagnie.

D'abord les Commissaires, lorsqu'ils furent chez M. le premier Président, produisirent le privilége de l'Académie, et firent observer les clauses qui portoient défenses expresses d'imprimer aucun Dictionnaire françois, avant que celui de l'Académie fût imprimé : clauses qui n'avoient été demandées, comme je l'ai déjà dit, que pour prévenir l'infidélité des copistes; mais dont l'événement présent faisoit assez voir la nécessité, puisque l'infidélité se trouvoit même dans un membre de l'Académie.

Ils obligèrent ensuite Furetière à faire lecture de son privilége, où M. Charpentier, sur l'approbation duquel ce privilége avoit été accordé, fit voir qu'on avoit glissé un titre tout différent de celui qui étoit énoncé dans son Approbation; puisque dans l'*Approbation* il ne s'agissoit que d'un dictionnaire contenant les *termes d'arts et de sciences;* au lieu que dans le *Privilége* il s'agissoit d'un Dictionnaire contenant *tous les mots françois, tant vieux que modernes.*

De là ils en vinrent à l'examen des cahiers, que Furetière avoit confiés à M. le premier Président; et par la confrontation de plusieurs endroits, mais endroits décisifs, il fut convaincu d'avoir employé la méthode, les définitions, les phrases de l'Académie, ou sans aucun changement, ou avec des changements si légers, et si visiblement affectés, qu'ils le démasquoient encore mieux.

Il parut si déconcerté que les Commissaires, dans l'état où ils le voyoient, crurent ne pouvoir, sans inhumanité, le presser de s'expliquer actuellement; et supplièrent M. le premier Président de trouver bon qu'à trois jours de là ils retournassent tous ensemble chez lui.

Entre ces deux conférences, la Compagnie permit à MM. Racine, La Fontaine et Despréaux, amis de Furetière dès l'enfance, d'aller le voir au nom de tous, pour le disposer à donner des marques de sa soumission, et pour tâcher d'adoucir le plus qu'ils pourroient la peine que cette humiliation devoit lui faire. Ils trouvèrent un esprit inaccessible à la raison: ce n'étoit plus le même homme; la honte qu'il avoit essuyée chez M. le premier Président s'étoit tournée en fureur.

Ainsi la négociation de ces trois illustres amis fut inutile: la seconde conférence n'opéra rien de plus, et Furetière ne fut touché ni des prières vives et pressantes de ses confrères, ni des remontrances de M. le premier Président, qui finit par lui dire qu'il ne pouvoit, « ni comme juge, ni comme académicien, ni comme son ami, » se dispenser de le condamner.

Il n'y eut donc plus d'autre parti à prendre, que de procéder contre lui dans les formes. C'étoit à l'Académie à s'en faire justice elle-même, puisque ses Statuts l'autorisent, et même l'obligent à destituer un Académicien, qui aura fait « quelque action indigne d'un homme d'honneur. » Et quelle action plus indigne d'un homme d'honneur, que d'avoir usurpé le travail de sa Compagnie, et cherché à la flétrir par des libelles répan-

dus dans le public? Aussi ne balança-t-on pas. Furetière, après avoir été de l'Académie pendant vingt-trois ans, en fut exclu le 22 janvier 1685[1].

Mais le premier scrutin, ou pour la destitution ou pour l'élection d'un Académicien, n'étant, comme je l'ai dit ailleurs, qu'un moyen établi pour faire que la Compagnie déclare ce qu'elle pense, après quoi sa pensée doit être notifiée au Protecteur, sans l'agrément duquel on ne va jamais au dernier scrutin, le Roi, qui, depuis qu'il étoit Protecteur de l'Académie, n'avoit entendu parler d'aucune destitution, apprit celle-ci avec quelque sorte d'étonnement. Il voulut savoir premièrement de quoi Furetière étoit coupable[2]; en second lieu, si l'on avoit essayé d'autres manières pour le ramener; et enfin si toutes les formes nécessaires pour destituer quelqu'un du Corps avoient été gardées. On dressa sur ces trois chefs un assez long mémoire; et comme on y faisoit entrer la suppression du Privilége, le Roi, s'attachant à cet article particulier, se contenta de répondre que l'affaire devoit suivre le cours ordinaire de la justice. Personne n'osa faire observer à Sa Majesté que la suppression du Privilége et l'expulsion de Furetière étoient deux faits tout différents. Il n'y

[1] La séance étoit ce jour-là composée de MM. de Chaumont, evêque d'Acqs, chancelier; Régnier, secrétaire; Charpentier, l'abbé Tallemant l'aîné, Le Clerc, l'abbé Testu, l'abbé Tallemant le jeune, Boyer, Quinault, Perrault, Racine, l'abbé Gallois, de Benserade, l'abbé Huet, le président Rose, l'abbé de Lavau, l'abbé de Dangeau, d'Aucour, de La Fontaine, Thomas Corneille. (o.)

[2] Regist. de l'Acad., 27 janvier 1685.

eut donc point de nouveau scrutin: et, pour la révocation du Privilége, on se pourvut au Conseil, où il fut supprimé par arrêt contradictoire du 9 mars 1685.

Furetière, non content d'avoir oublié ce qu'il devoit à sa Compagnie, oublia dès lors ce qu'un homme d'honneur se doit toujours à lui-même. Sa colère lui dicta des volumes de médisances et de railleries contre ses anciens confrères; mais railleries grossières, médisances brutales, qui ne donnent pas une trop bonne idée de son esprit, et qui en donnent une bien plus mauvaise de son cœur. C'est ainsi qu'il passa misérablement les trois dernières années de sa vie à écrire des libelles diffamatoires[1]. Le torrent de ses invectives ne put être arrêté, ni par la censure publique des magistrats[2], ni par la modération de ses confrères[3], qui ne lui opposèrent qu'un généreux silence, dont l'Académie leur donna l'exemple. Car une chose remarquable, et qui ne peut que faire beaucoup d'honneur à cette Compagnie, c'est qu'il ne parut rien d'elle contre lui. Elle n'avoit cependant, pour le confondre, qu'à exposer naïvement ce qui s'étoit passé de part et d'autre. Elle n'avoit, dis-je, qu'à faire alors en qualité de partie

[1] Il mourut à Paris, le 14 mai 1688, âgé de 68 ans. Il avoit été reçu à l'Académie le 15 du même mois 1662. (o.)

[2] Ordonnance du lieutenant de police, du 24 décembre 1686, contre ses factums et autres libelles. (o.)

[3] Il ne parut contre Furetière, qu'une petite épigramme de La Fontaine, et deux lettres, l'une de M. Doujat, l'autre de l'abbé Tallemant l'ancien. Encore ces lettres ne furent-elles imprimées qu'après la mort de Furetière, et sans l'aveu des auteurs. (o.)

offensée, ce que je viens de faire ici en qualité d'historien.

Revenons, il est temps, au Dictionnaire de l'Académie; et si nous voulons juger sainement de cet ouvrage, commençons par bien examiner dans quelle vue il a été et a dû être composé.

Quelle étoit donc la fin, et la fin unique de l'Académie? « De porter la langue que nous parlons à sa dernière perfection, et de nous tracer un chemin pour parvenir à la plus haute éloquence[1]. » C'est donc sous cette idée particulière qu'il faut envisager son travail; et non pas comme les autres dictionnaires, sous une idée vague et indéterminée, qui ne présente à l'esprit qu'un recueil alphabétique de mots avec leur explication.

Ainsi, pour aller droit à son but, et pour se renfermer dans son objet, elle a dû faire un choix exact des mots et des phrases que le bel usage[2] emploie dans la conversation, dans les discours publics, dans la poésie, dans l'histoire, et généralement dans tous les écrits, qui doivent être à la portée de tout le monde.

Par la même raison, elle n'a dû faire entrer dans son

[1] Pellisson, *Histoire de l'Académie.* (o.) — Voy. tome I, p. 3-4.

[2] Vaugelas fonde la grammaire de la langue sur la raison et le bon usage : et tous les grammairiens du temps tiennent le même compte de l'usage

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi,

comme dit Horace.

ouvrage, ni les termes d'arts et de sciences[1], à moins que ce ne soient des mots extrêmement connus, et qui aient passé dans le discours ordinaire; ni les vieux mots, à moins que ce ne soient les primitifs de quelques autres conservés par l'usage; ni certaines façons de parler nouvelles et affectées, que la mode et le caprice voudroient introduire, mais qui n'ont pas encore le sceau de l'autorité publique; ni les termes d'emportement et de débauche, qui peuvent blesser la religion et la pudeur; ni enfin ceux qui n'ont cours que parmi le peuple, ou qui ne sont que dans la bouche des provinciaux[2].

On ne met pas les proverbes, ni les phrases qui en viennent, au rang de celles qui ne sont absolument que pour le peuple. Outre qu'en toutes les langues les proverbes contiennent la morale vulgaire du pays, et que pour cela seul ils mériteroient d'être conservés, ils peuvent d'ailleurs être placés quelquefois de manière qu'ils aient du sel et de la grâce, soit dans le discours familier, soit dans les ouvrages qui en approchent.

Rien n'étoit plus difficile que de faire bien connoître la valeur et la propriété de chaque mot, ou en le définissant, ou en l'expliquant par des synonymes. Qui croiroit, par exemple, que le mot *Bon*, un mot si commun et si court, pût avoir jusqu'à soixante et quatorze signi-

[1] Il y en a un dictionnaire à part, dont T. Corneille est le principal auteur. O.

[2] Voyez dans le *Roman comique* de Scarron (biblioth. elzév.), t. II, p. 157, une note intéressante sur le mépris qu'on affectait, à la cour et à la ville, pour les gens de province.

fications toutes différentes[1] ? On les voit dans le Dictionnaire de l'Académie, qui cite elle-même cet exemple pour montrer de quelle difficulté, mais en même temps de quelle nécessité il est de saisir la notion précise de chaque terme, sans quoi l'on ne peut se flatter ni de savoir une langue, ni d'écrire avec justesse.

Toutes les langues ont deux sortes de mots : les uns primitifs et simples, les autres dérivés ou composés. Il y a donc deux manières de ranger les mots dans un dictionnaire : l'une, de les mettre tous, de quelque nature qu'ils soient, dans leur ordre alphabétique ; l'autre de les disposer par racines, c'est-à-dire, de n'observer l'ordre de l'alphabet que pour les mots primitifs, et de placer sous chaque primitif tous les mots qui en dérivent.

Or, de ces deux méthodes, la dernière est véritablement la plus savante, la plus propre à instruire un lecteur studieux ; parce qu'elle lui fait voir d'un coup d'œil, à la suite d'un mot simple, tous ceux qui en ont été formés : de même qu'on voit dans les arbres généalogiques, sous chaque chef de famille, tous ses descendants et toutes les personnes qui en sortent. Mais cette méthode n'accommodoit pas l'impatience du François ; ainsi l'Académie, après l'avoir employée dans la première édition de son Dictionnaire, a cru devoir l'abandonner dans la seconde.

[1] Préface du nouveau Dictionnaire de l'Académie, o. — Par ce nouveau Dictionnaire, d'Olivet entend l'édition donnée par l'Académie, avec une préface de l'abbé Regnier des Marais.

Quand je dis la seconde édition, je dis mal : c'est plutôt un dictionnaire nouveau, puisqu'il y a un ordre tout différent et une infinité de changements essentiels, soit additions, soit corrections.

Ni dans l'un ni dans l'autre de ces dictionnaires l'Académie ne cite d'auteurs. On le trouve mauvais. He! qui voudroit-on qu'elle citât? Depuis quatre-vingts ans, nos écrivains les meilleurs ont été de son Corps : lui conviendroit-il de les citer?

Il est vrai que l'Académie de la Crusca cite toujours. Mais avant qu'elle commençât son vocabulaire, l'Italie avoit des auteurs reconnus pour classiques, et nous n'en avons point encore de tels[1].

S'il nous restoit aujourd'hui un dictionnaire latin commencé par Scipion, Térence, Lélius; continué par Lucrèce, Catulle, Cicéron, César; achevé par Virgile, Horace, Mécénas : leur ferions-nous un crime de n'avoir pas joint à leur autorité celle d'un Lucile, d'un Pacuve, ou peut-être d'un Mævius et d'un Bavius, comme sont cités, dans les nouveaux Furetières et dans les nouveaux Richelets, quantité de petits écrivains, dont les ouvrages

Parent, demi-rongés, les rebords du Pont-Neuf[2]?

Il y a cependant quelques Académiciens qui souhai-

[1] Il est étrange que d'Olivet, qui écrivait en 1729, n'ait pas regardé comme classiques les grands auteurs du dix-septième siècle. On s'expliquerait tout au plus qu'il dît qu'au temps où fut commencé le dictionnaire, nous n'avions pas d'auteurs reconnus pour classiques.

[2] Vers de Despreaux.

teroient que l'on citât, et même ils l'ont proposé depuis peu encore dans une assemblée générale, où ils ont principalement insisté sur les raisons suivantes :

I. Que des exemples font ce qu'une définition ne sauroit faire ; qu'une définition est souvent plus capable d'embrouiller les idées que de les démêler ; mais que plusieurs exemples bien choisis nous mettent devant les yeux et le véritable sens d'un mot et toutes ses diverses acceptions, et avec quels autres mots l'usage permet de le construire.

A cela on répond, qu'en bannissant les citations d'auteurs, jamais l'Académie n'a prétendu bannir les exemples : au contraire, il n'y a pas de mots qu'elle n'accompagne d'exemples. Mais ces exemples, importe-t-il qu'on les tire de quelque auteur, ou que la Compagnie les fasse exprès pour les alléguer ? Est-ce qu'on attribuera plus d'autorité à un particulier qu'à toute une Compagnie ? Est-ce que Racine, par exemple, lorsqu'il écrit une phrase dans la chaleur de la composition, sera plus infaillible, la plume à la main, qu'il ne l'est dans une assemblée, où, de sang-froid et avec réflexion, il approuve cette même phrase, après que d'habiles grammairiens, lui présent, l'ont examinée à la rigueur ?

II. Que le Dictionnaire de l'Académie, tel qu'il est, rebute par trop de sécheresse, au lieu que la lecture en deviendroit agréable, si chaque mot étoit suivi de citations qui fussent par elles-mêmes ou ingénieuses ou instructives.

A cela on répond que plus elles seront agréables, plus elles amuseront le lecteur dans un temps où il n'a pas besoin d'être amusé. Car un écrivain, quand ouvre-

t-il son dictionnaire? Quand tout à coup sa plume est arrêtée par un doute sur la langue. Dans ce temps-là, plus on se hâte de l'instruire, plus on le sert utilement. Les moments alors lui sont précieux. Des exemples clairs et courts lui suffisent. Mais que, par hasard, il trouve des pensées brillantes, sentencieuses, elles ne seront bonnes qu'à le dérouter, en lui donnant l'occasion de se distraire et le loisir de se refroidir. Je m'en rapporte à ceux qui sont dans l'habitude d'écrire.

III. Que les exemples allégués par l'Académie ne sont que phrases communes, qui ont été faites sur-le-champ dans ses assemblées, et qui se renferment presque toutes dans les bornes de la conversation ; qu'on ne trouve que dans des ouvrages faits à loisir les expressions hardies, figurées ; et que, par conséquent, renoncer à citer des phrases d'auteurs, c'est renoncer aux expressions non communes, et bannir d'un Dictionnaire le plus beau de notre langue.

A cela on répond que les phrases figurées sont l'ouvrage, non pas d'un dictionnaire, mais du génie. C'est au génie seul à enfanter toutes ces hardiesses qui contribuent si fort au merveilleux de la poésie et au sublime de l'éloquence. Comment les mettre dans un dictionnaire, puisque le nombre n'en sauroit être limité, et qu'elles naissent perpétuellement sous la plume d'un écrivain dont l'imagination est montée à un certain degré de chaleur? Il y auroit même du danger, pour un écrivain novice, à trouver ces sortes d'expressions hors du lieu où elles ont été mises originairement. Ce seroit l'exposer à s'en servir mal à propos; et peut-être qu'une imitation vicieuse le conduiroit à ne faire qu'un tissu

de phrases étudiées, qui de tous les styles est le plus mauvais.

Enfin, pour ne pas m'étendre davantage sur ce sujet, toutes les fois que le pour et le contre des citations a été mûrement examiné, la Compagnie s'est toujours déterminée à les exclure de son dictionnaire[1].

[1] Un de nos meilleurs grammairiens, le célèbre Patru, étoit fortement pour les citations. C'est ce qu'on verra par la lettre suivante, dont je m'imagine que ceux qui aiment l'histoire littéraire seroient fâchés que je les eusse privés :

« Mon cher, tu sauras que Cassandre et Richelet, nos anciens camarades, dont le premier est mon secrétaire et l'autre mon lecteur, me demandent leurs appointements. Voici en quelle monnoie. Ils ont envie de faire un dictionnaire qui soit composé de citations extraites de nos bons auteurs, et ils croient que, si je veux revoir l'ouvrage, un libraire le payera bravement. Cette idée leur est venue sur ce que l'Académie, contre mon avis, qui fut toujours celui de Chapelain et de beaucoup d'autres, persiste dans sa résolution de ne point citer. Cassandre a déjà fait un essai qui me donne, *mehercle!* une bonne opinion de ce qu'on fera sur le même plan. Il s'est attaché aux mots qui sont de peu d'usage et qui regardent les plantes, les animaux, l'anatomie ou la pharmacie. Richelet va dépouiller tout d'Ablancourt. J'en ferai autant pour mes plaidoyers. Nous ne ferons que crayonner les passages. Un petit copiste à six deniers portera le tout sur du papier qui ne sera écrit que d'un côté, tellement qu'il ne faudra que découper ce papier et rapporter chaque morceau en son lieu et place, où il sera collé. Tu sais que les *Indices* ne se font pas autrement. Nous sommes convenus que, pour ta part, non-seulement tu ferois la même chose pour tes propres ouvrages, mais de plus (garde-toi de dire non!) pour tout Balzac. Il a été réglé, ordonné, nous réglons, ordonnons que tu fourniras cette tâche. Richelet est sûr de cinq ou six auteurs vivants qui, pour avoir le plaisir et l'honneur d'être cités eux-mêmes, fourniront d'autres extraits pardessus le marché ; et chacun gardera le silence, pour mettre sa petite vanité à l'abri, comme de raison. Je m'en suis ouvert au

J'allois oublier un autre reproche qu'on lui fait encore : c'est d'avoir jusqu'à présent retenu l'ancienne manière d'écrire, qui marque l'analogie et l'étymologie des mots; au lieu de se conformer à la nouvelle, qui supprime ou remplace par des accents la plupart des lettres inutiles pour la prononciation. Ce que j'ai donc à dire là-dessus, c'est qu'à l'égard de l'orthographe, comme en tout ce qui concerne la langue, jamais l'Académie ne prétendit rien innover, rien affecter. Sa loi, dès son établissement, fut de s'en tenir « à l'orthographe reçue, pour ne pas troubler la lecture commune, et n'empêcher pas que les livres déjà imprimés ne fussent lus avec facilité. » Dès lors il fut résolu, « qu'on travailleroit pourtant à ôter toutes les superfluités qui pourroient être retranchées sans conséquence[1] ». Et c'est aussi ce qu'elle a voulu faire insensiblement; mais le public est allé plus vite et plus loin qu'elle. Peut-être

Rapin et au Bouhours, qui s'y jettent à corps perdu. Allons, notre ami, travaille et beaucoup et promptement. Songe que nous n'avons pas, comme toi, « un bréviaire bien payé, quoique mal récité. Adieu. Nous nous aimions à la bavette, aimons-nous toujours.— Ce 4 avril 1677. »

J'ai entre les mains l'original de cette lettre qui s'adressoit à M. de Maucroix, chanoine de Reims. On y voit clairement la vraie origine de ce dictionnaire, dont Richelet passe pour l'unique auteur; et, cela étant, on aura moins de peine à croire ce qu'il dit au mot *Octave*, p. 62, des remarques imprimées à la tête de ce dictionnaire, dans la première édition, qui est de 1680, qu'il vint à bout de ce travail « en quinze ou seize mois. » (O.) — Cette note a été ajoutée depuis la 1re édition de l'*Histoire de l'Académie*.

[1] Projet du dictionnaire rapporté dans l'histoire de M. Pellisson. (O.) Voyez t. I, p. 102 et suivantes.

est-il allé trop loin et trop vite. Quoi qu'il en soit, elle dit très-bien, que « comme il ne faut point se presser de rejeter l'ancienne orthographe, on ne doit pas non plus faire de trop grands efforts pour la retenir [1]. » Ce qui signifie que, toujours asservie à l'usage, elle a respecté l'ancien, tant que ç'a été celui de nos écrivains les plus célèbres : mais qu'elle est disposée néanmoins à subir la loi du nouveau, lorsqu'il aura entièrement pris le dessus.

J'ai déjà dit que son dictionnaire parut pour la première fois en 1694 [2]. Elle n'en commença la révision qu'en 1700. Il y eut donc six années d'intervalle, qui furent employées à recueillir et à résoudre des doutes sur la langue, dans la vue que cela serviroit de matériaux à une grammaire, ouvrage qui devoit immédiatement suivre le dictionnaire, selon le plan du cardinal de Richelieu.

On arrêta que pour ce travail, qui n'étoit regardé que comme un préliminaire, la Compagnie se partageroit, et qu'à l'un des bureaux M. l'abbé de Choisy tiendroit la plume, à l'autre M. l'abbé Tallemant. D'abord ces deux bureaux travaillèrent avec l'ardeur qu'inspirent les nouvelles entreprises. On y rassembla, les trois premiers mois, de quoi faire deux petits recueils, l'un desquels fut imprimé en 1698, sous le titre de *Remarques*

[1] Préface du nouveau dictionnaire. (O.)

[2] A la fin de ses *Remarques de grammaire sur Racine*, l'abbé d'Olivet parle longuement de l'*Épître dédicatoire* de ce dictionnaire et en donne le projet primitif avec les corrections proposées par l'abbé Regnier et Racine. Nous donnerons, aux *Pièces justificatives*, ce morceau important.

et Décisions de l'Académie françoise, recueillies par M. L. T. Ces trois lettres initiales veulent dire *Monsieur l'Abbé Tallemant.* Il eut ordre de se désigner à la tête du volume[1], soit parce que le style étoit purement de lui, soit parce que la Compagnie ne vouloit pas, à ce que je soupçonne, prendre sur elle toutes ces décisions qui ne venoient que d'un bureau particulier, composé seulement de cinq ou six Académiciens. Quant au recueil de M. l'abbé de Choisy, elle ne jugea pas à propos d'en permettre l'impression[2], parce qu'il l'avoit écrit de ce style gai, libre, dont il a écrit son *Voyage de Siam.* Mais bien loin qu'en cela il fût à blâmer, la

[1] Reg. de l'Académie, 16 janvier 1698. (o.)

[2] Le travail de l'abbé de Choisy a été imprimé dans le recueil intitulé : *Opuscules sur la langue françoise, par divers Académiciens.* Paris, M. Brunet, imprimeur de l'Académie françoise, MDCCLIV. — 1 vol. in-12, et il y occupe les pages 245-341, sous le titre de *Journal de l'Académie françoise, par M. l'abbé de Choisy.* Au début, on lit ce passage, qui confirme et complète ce que dit l'abbé d'Olivet :

« Au commencement de l'année 1696, l'Académie résolut, à la pluralité des voix, qu'on travailleroit en deux bureaux ; que, dans le premier, on reverroit le Dictionnaire, et que, dans le second, on proposeroit des doutes sur la langue, qui, dans la suite, pourroient servir de fondement à une grammaire. Messieurs Charpentier, Perrault, (Thomas) Corneille, et Messieurs les abbés de Dangeau et de Choisy promirent assiduité au second bureau. C'est le dernier nommé qui se chargea de tenir la plume pendant le reste du quartier. » — Suit une série de vingt-six questions intéressantes pour l'histoire de la langue.

L'abbé de Dangeau, dont il est parlé dans cet extrait de l'abbé de Choisy, a composé des *Essais de grammaire* qu'on lit en tête du volume d'opuscules cité plus haut. On connaît les erreurs de son système orthographique.

plupart des lecteurs lui auroient su gré, si je ne me trompe, d'avoir corrigé par un peu de badinage la sécheresse des questions grammaticales.

Au bout de trois mois, les deux bureaux se réunirent pour travailler conjointement à des *Observations sur les Remarques de Vaugelas*. Elles furent achevées en 1700, et mises au net par T. Corneille [1] : l'abbé Ré-

[1] En 1738, le libraire de Nully a publié les *Remarques sur la langue françoise, avec les notes de messieurs Patru et Th. Corneille*.— 3 vol. in-12.

Un *avis des libraires* (p. 10) porte : « Outre les notes de Th. Corneille, imprimées pour la première fois en 1687, on trouvera ici celles de M. Patru, qui, jusqu'à présent, n'avoient été imprimées qu'à la suite de ses plaidoyers... » — On ajoute que les notes de Patru sont toujours distinguées de celles de Th. Corneille.

Dans l'*Avertissement* de Th. Corneille (pages 1-10), on lit qu'il s'est aidé des notes de Ménage, de Bouhours, des annotations faites par Chapelain sur un de ses exemplaires, et des conseils de M. Miton, homme, dit-il, d'un goût fin et délicat. Ainsi, la date 1687, de la première édition, montre déjà que Th. Corneille n'a pas attendu 1700 pour donner les décisions de l'Académie, et les noms dont il a appuyé son opinion, quand il ne la donne pas sans discussion, prouvent aussi que Th. Corneille n'a pas toujours parlé au nom de l'Académie.

Voici cependant comment l'Académie a pu influer sur son travail :

« Ces notes, dit-il, n'étoient encore qu'ébauchées quand Messieurs de l'Académie françoise me firent l'honneur de me recevoir dans leur Corps (1685). L'avantage que j'ai eu depuis ce temps-là d'entrer dans leurs conférences a beaucoup contribué à me donner l'éclaircissement que je cherchois sur mes doutes. Je les ai engagés plusieurs fois à s'expliquer sur ce qui m'embarrassoit ; et, sans leur dire ce que j'avois envie de savoir, j'ai souvent appris, en les écoutant, de quelle manière il falloit parler. Je dois rendre ce témoignage à leur gloire qu'il y a infiniment à profiter dans

gnier, secrétaire perpétuel, ayant prié que l'on tînt de temps en temps la plume à sa place, pour n'avoir qu'à s'occuper de sa grammaire ; car la Compagnie n'alla pas loin dans l'examen des doutes sur la langue sans juger qu'un ouvrage de système et de méthode ne pouvoit être conduit que par une personne seule ; qu'au lieu de travailler en corps à une grammaire, il falloit en donner le soin à quelque académicien, qui, communiquant ensuite son travail à la Compagnie, profitât si bien des avis qu'il en recevroit, que par ce moyen son ouvrage, quoique d'un particulier, pût avoir dans le public l'autorité de tout le Corps.

On en chargea donc l'abbé Régnier, qui, comme il le dit lui-même dans la préface de sa grammaire, y employa tout ce qu'il avoit pu acquérir de lumières « par cinquante ans de réflexions sur notre langue, par quelque connoissance des langues voisines[1], et par trente-quatre ans d'assiduité dans les assemblées de l'Académie, où il avait presque toujours tenu la plume. »

Qu'un jour l'Académie fasse pour lui ce qu'elle a fait pour Vaugelas ; qu'elle donne de courtes observations sur le petit nombre d'endroits où il pourroit avoir trop

leurs assemblées, et que si l'on recueilloit les belles et savantes choses qui s'y disent sur tous les mots qu'on y examine, on donneroit au public un excellent et très-curieux ouvrage. »

Nous ne connaissons pas d'ouvrage de Th. Corneille, qui ait expressément rapporté les discussions de l'Académie.

[1] Modestie à part, il pouvoit dire par une parfaite connoissance de l'italien et de l'espagnol. [Ses ouvrages le prouvent.] (O.) — Ces derniers mots ont été ajoutés depuis la 1[re] édition.

déféré à ses préjugés[1] : et non-seulement ces deux habiles grammairiens, Vaugelas et Régnier, suffiront à quiconque voudra savoir notre langue ; mais peut-être conviendra-t-on qu'il n'y a point de langue vivante où l'on ait de si grands secours que dans la nôtre, et dont les principes aient été recherchés avec tant de pénétration, éclaircis avec tant d'exactitude.

Ainsi, des quatre anciens projets, dictionnaire, grammaire, rhétorique, poétique[2], en voilà deux d'exécutés avant la fin du dernier siècle, et les deux qui seuls appartenoient proprement à notre langue. Car la rhétorique et la poétique sont essentiellement les mêmes pour toutes les nations et dans tous les temps. Ou s'il y a quelque chose de particulier pour nous dans la rhétorique, c'est seulement ce qui regarde les figures de l'élocution ; et dans la poétique, c'est seulement ce qui regarde nos rimes, la construction du vers, et certaines pièces dont la forme n'est connue que parmi nous, comme le Virelai, la Ballade, le Rondeau. A cela près, je le répète, tous les préceptes qui renferment l'essence de ces deux arts sont invariables, et il y auroit de la présomption à croire qu'on puisse enchérir sur ce que les anciens nous en ont transmis.

[1] L'abbé d'Olivet, dans la préface de ses *Remarques sur la langue françoise* (Paris, Barbou, 1771), s'explique plus clairement. Il reproche à l'abbé Régnier de « suivre d'un peu trop près les traces de nos vieux grammairiens, dont les plus anciens écrivirent sous François Ier. »

[2] Voyez la *Lettre* de Fenelon *sur les Occupations de l'Académie françoise*. Outre le dictionnaire, la grammaire, la rhétorique et la poétique, il propose encore un traité sur l'histoire.

Pour se rendre donc utile à notre nation, ce n'est pas de nouveaux préceptes en ce genre, c'est des exemples que l'Académie devoit au public. En a-t-elle donné? Il ne faut que parcourir la liste des ouvrages qu'elle a produits, et qui sont au nombre de six ou sept cents, à n'y comprendre que ceux des Académiciens dont nous parlons, M. Pellisson et moi. Or nous ne parlons que de quatre-vingt-cinq Académiciens, qui est tout ce qu'il y en a eu de morts jusqu'en l'année 1700.

Quand l'ignorance ou l'envie se plaisent à dire que l'Académie françoise ne fait rien, par là qu'entendent-elles? Que cette Académie en corps ne travaille pas? En ce sens, non-seulement il n'est pas vrai qu'elle ne travaille point; mais il est vrai que c'est la seule des Académies qui ait travaillé et qui travaille, parce qu'en effet le travail des autres n'est pas de nature à pouvoir se faire en commun[1]. Ces riches mémoires, qui leur font tant d'honneur, et dont les volumes se multiplient si promptement, contiennent-ils quelque production d'une Académie en corps? Ils contiennent des dissertations fournies par divers particuliers: et une dissertation de M. de Mairan, par exemple, n'est pas plus l'ouvrage de l'Académie des Sciences, qu'une tragédie de Racine est l'ouvrage de l'Académie françoise. Si cela est, on m'avouera que six ou sept cents volumes dont la liste, pour venir au temps présent, seroit augmen-

[1] J'en excepte l'*Histoire métallique de Louis XIV*, ouvrage commencé et fini par divers particuliers, la plupart de l'Académie françoise, avant que l'Académie des inscriptions eût des Lettres-Patentes du Roi. (O.)

tée de plus d'un tiers, font assez voir que cette Académie n'est pas une Compagnie de gens oisifs.

En un mot, le véritable fruit de ses Assemblées ne consiste point dans les travaux qui s'y font en commun. Il consiste bien plutôt dans les lumières que les écrivains qui sont du Corps se trouvent à portée d'y puiser mutuellement, pour se rendre plus capables de servir le public. Ce n'est pas une loi pour eux de consulter la Compagnie sur leurs ouvrages; ils sont aussi maîtres de leurs plumes que s'ils n'étoient pas Académiciens; et, comme la Compagnie ne répond ni de leur doctrine ni même de leur style, aussi ne la consultent-ils qu'autant qu'ils le jugent à propos pour leur propre satisfaction. Mais plus la liberté est grande à cet égard, plus elle les invite à ne point se refuser le secours d'une critique faite par leurs confrères: critique toujours rigoureuse, parce qu'elle vient de gens éclairés; toujours utile, parce qu'elle tombe sur des gens dociles: toujours agréable, parce qu'elle n'éclate qu'entre amis.

Voilà à peu près ce que je m'étois proposé de dire sur l'Académie françoise, considérée en général; il me reste à parler des Académiciens en particulier.

SECONDE PARTIE.

Je n'ai dessein de faire ni des éloges ni des satires. Il y a un milieu. Je m'attache à des récits vrais dans le fond, simples dans la forme.

Pour louer, quelquefois il me suffira d'avoir consulté mon propre goût : mais pour censurer, il faudra que j'y sois autorisé par le jugement du public.

Je ne considère, dans les personnes dont j'ai à parler, que la qualité seule d'Académicien ; leurs autres qualités sont étrangères à mon sujet ; ou si de temps en temps il m'arrive d'y toucher, ce sera par occasion, et autant que je le croirai nécessaire pour donner une juste idée de leur mérite.

Tel à qui je consacrerois un éloge dans toutes les formes, si j'écrivois l'histoire de nos grands prélats ou de nos grands magistrats, n'aura donc ici de moi qu'un article très-court ; et peut-être serai-je plus long sur l'abbé Cotin, par exemple, que sur M. de Harlay, archevêque de Paris ; quoiqu'il n'y ait d'ailleurs nulle proportion entre un poëte médiocre et un prélat qui,

durant plus de trente ans, conduisit avec tant d'habileté les plus importantes affaires de l'Église.

Il est vrai qu'en me bornant presque au littéraire, je me prive de tout ce qui pouvoit le plus orner mon ouvrage. Mais j'ai devant moi l'exemple d'un grand maître, Cicéron. Dans un livre où son dessein est de faire connoître les orateurs illustres qui l'ont précédé, il ne s'arrête qu'à leur qualité d'orateur. Plusieurs avoient commandé des armées, avoient été consuls. De petites digressions sur leurs emplois militaires et sur leurs vertus civiles devoient bien tenter un homme qui ne haïssoit pas les occasions de paroître éloquent. Il a pourtant le courage de se captiver ; et, d'une matière si abondante, si variée, il n'en prend que ce qui va directement à son but.

Je remonte à quelques-uns des Académiciens dont a parlé M. Pellisson, mais seulement à ceux sur qui j'ai pu recouvrer des mémoires exacts. Quant aux autres, je me suis contenté de mettre en forme de notes, comme on l'a vu dans le tome précédent, le peu que j'avois à dire sur leur sujet [1].

Un point essentiel, c'est de rapporter jusqu'aux moindres ouvrages d'un Académicien et d'en citer toujours la première édition, parce que, sur cette date, les critiques voient si c'est un fruit ou de la jeunesse ou de l'âge mûr [2].

[1] La 1re édition, publiée isolément, porte : « Quant aux autres, comme actuellement il se fait une nouvelle édition de son Histoire, j'y ai mis en forme de notes le peu que j'avois à dire sur leur sujet. »

[2] Dans le texte ancien de l'abbé d'Olivet, la liste des ouvrages

Ils voient si c'est un ouvrage posthume, et qui dès lors mérite plus d'indulgence, car l'auteur peut n'y avoir pas mis la dernière main. Et quand il y a plusieurs ouvrages d'un même auteur, on peut quelquefois, en observant le temps où ils ont été faits, parvenir à connoître les changements arrivés dans ses études, dans son goût, dans ses opinions, et même dans sa fortune.

de chaque académicien suit immédiatement la notice qui lui est consacrée. Nous avons réuni en un corps ces listes particulières pour en faire un catalogue général que l'on trouvera à la fin de ce volume.

I

JEAN-LOUIS GUEZ DE BALZAC

Conseiller du Roi en ses Conseils[1], l'un des premiers Académiciens, né en 1597, mort le 18 février 1654[2].

Il naquit[3] en 1594 à Angoulême, où son père, gen-

[1] Pour éviter tout anachronisme, il est à observer que les titres dont le nom d'un Académicien est suivi, répondent la plupart, non pas au temps de sa réception, mais aux derniers temps de sa vie. (o.)

[2] Cette date de la mort de Balzac est fausse. Ce n'est pas le 18 février comme l'ont dit Bayle, l'abbé d'Olivet et d'autres, mais le 8 février, qu'eut lieu la mort de Balzac. On le voit par le passage suivant d'une transaction passée entre le frère de Balzac, Fr. Guez de Roussines, et sa sœur Anne Guez, dame de Campaignolles, pour régler la succession de Balzac qui venait de mourir : « Ledit seigneur de Balzac étant décédé en cette ville, en la maison de ladicte dame de Campagno (*sic*), le huitiesme de febvrier de la présente année, » etc. — La *Muse historique* de Loret ne fait mention de cette mort que dans la lettre du 21 février 1654.

[3] Bayle, dans son Dictionnaire, art. BALZAC, rem. A., prétend que Balzac étoit né en 1595, ou même plus tard. Mais j'ai trouvé 1594 dans un Mémoire de la propre main de Chapelain.

Et Balzac lui-même, dans une de ses lettres non imprimées à Chapelain, du 12 juin 1645, autorise cette date :

« Je suis très-content, dit-il, de l'epître à M. de Coligny. Mais « au lieu d'amasser des rimes en *luë*, il seroit temps pour M. de

tilhomme de Languedoc, avoit épousé une demoiselle[1] qui lui apporta en mariage la terre de Balzac, située

« Voiture, aussi bien que pour moi, de songer à nous convertir « serieusement.

Jam subrepet iners ætas, nec amare decebit,
Dicere nec cano blanditias capite.

« Le feu cardinal de La Valette lui a dit mille fois ces deux « vers du poëte qui est son favori. Ce poëte (*Tibulle*) mourut à « l'âge de vingt-cinq ans; et M. de Voiture et moi en avons plus « de cinquante, dont peut-être nous n'avons pas vécu un quart « d'heure selon les règles de M. de Saint-Cyran. »

Puis donc que Balzac passoit cinquante ans en 1645, il etoit né tout au moins en 1594]. O.] — Toute la partie de cette note renfermée entre crochets, a été supprimée depuis la 1re édition. Comme tous les biographes jusqu'ici, l'abbé d'Olivet a pris pour exact l'âge que se donnait Balzac d'une manière plus ou moins vague. Mais tous les calculs de Bayle, de l'abbé d'Olivet et d'autres, tombent devant la pièce suivante, publiée en 1845 par M. E. Castaigne. C'est l'acte même du baptême de Balzac que nous devons aux patientes recherches de cet érudit. Nous le transcrivons textuellement :

« Le jour et feste de la très-saincte et individue Trinité, premier jour de juing, an 1597, en l'église parrochialle de Saint-Paul d'Angoulesme, a este baptize Jehan Gay (*on lit en marge* GUEZ), fils de noble homme Guillaume Gay et de damoyselle Marie Nesmond, sa femme ; et a esté son parin monseigneur Jehan-Loys de La Valette, chevallier du Saint-Esprit, duc d'Espernon, pair de France, lieutenant pour le Roy des païs d'Angoumoys et Saint-Onge, païs d'Onis, et du hault et bas païs de Lymouzin, et sa marine damoyselle ..., mère dud. seigneur d'Espernon, et a tenu, au lieu de lad. damoyselle ..., madame de Rouilhat, sa fille. »

(Recherches sur la maison où naquit Jean-Louis Guez de Balzac, etc., par J.-F. Eusèbe Castaigne. — Angoulême, Defraisse, 1846. In-8°, tirage à part à 100 exemplaires des Annales de la Société archéologique de la Charente.)

[1] Bien « demoiselle » et noble en effet, puisqu'elle étoit de la famille de Nesmond.

dans le voisinage de cette ville, sur les bords de la Charente.

A l'âge de dix-sept ans[1] il alla en Hollande, je ne sais à quelle occasion[2]; mais il nous apprend lui-même que, peu de temps après, il accompagna dans plusieurs voyages le duc d'Épernon, à qui son père étoit attaché, et qu'ensuite s'étant donné au cardinal de La Valette, il alla, en qualité de son agent, passer dix-huit mois à Rome pendant les années 1621 et 1622.

A son retour d'Italie[3], n'étant encore âgé que de vingt-huit ans, il se confina dans sa terre de Balzac, d'où il ne sortit presque plus le reste de ses jours que pour se montrer cinq ou six fois à Paris[4]. Il s'y laissoit attirer par quelques lueurs de fortune sous le ministère du cardinal de Richelieu[5], qui, avant que d'être mi-

[1] A l'âge de vingt ans.

[2] En 1617, c'est là qu'il connut Théophile, et si l'on en croit une lettre injurieuse de celui-ci, il en auroit rapporté, par suite de ses débauches, les maladies dont il se plaint si souvent dans ses lettres. Voyez Œuvres de Théophile (*Bib. elzév.* t. II, p. 285). — C'est là qu'il composa son *Discours politique sur l'état des Provinces-Unies*.

[3] Le séjour de Balzac en Italie eut la plus heureuse influence, dit-il lui-même, sur son style. C'est là qu'il prit cette extrême délicatesse qui distingua ses œuvres et s'habitua au soin, souvent exagéré, qu'il donne à ses moindres écrits. Voyez, dans ses œuvres, les *Passages défendus*, 3e défense ; voyez aussi le 18e discours.

[4] L'erreur est donc manifeste des écrivains qui font de Balzac un des visiteurs assidus de l'hôtel de Rambouillet. — Nous avons eu l'occasion ailleurs de prouver qu'il assista rarement aux célèbres réunions de la marquise. *Moniteur* du 27 juillet 1857.

[5] Voyez les Œuvres de Balzac, édition *in-folio*, tome II., p. 402,

nistre et cardinal, avoit recherché son amitié[1]. Mais enfin l'âme fière de Balzac[2] ne put se résoudre à cette patience et à ces bassesses que l'ambition exige de ceux qui n'ont que du mérite. Il ne voulut pas obtenir à force de persévérance et d'importunité les grâces qu'il croyoit dues à l'éclat de sa réputation, et il préféra au superflu que la cour lui eût vendu trop cher à son gré, le nécessaire et l'honnête que sa campagne lui fournissoit[3].

— Balzac y parle d'un inconnu, qui n'est autre que lui-même, auquel un « bouffon » aurait fait perdre les bonnes grâces du cardinal de La Valette, et que le duc d'Épernon voulait faire nommer secrétaire de la Reine, mère de Louis XIII, après la mort de M. de Ville-Savin ; il rappelle aussi que M. de Luçon (depuis cardinal de Richelieu), voulant obliger un homme « qui lui avoit chatouillé l'esprit », avait dit de lui, à peine âgé de vingt-deux ans : « Voila un homme à qui il faudra faire du bien quand nous le pourrons, et il faudra commencer par une abbaye de dix mille livres. » — « ... Toutefois, ajoute Balzac, les choses en sont demeurées là... M. de Richelieu ne s'est point souvenu de ce qu'avoit dit M. l'Evêque de Luçon. »

[1] Cependant le recueil des *Œuvres complètes de Balzac* (2 vol. in-folio) s'ouvre par une lettre du 4 février 1624, où Richelieu, déjà cardinal et ministre, donne à Balzac des louanges infinies et lui promet des marques de son affection.— Balzac, satisfait de ces éloges, se consola de n'avoir rien de plus, « puisque, dit-il dans sa réponse du 10 mars, les honneurs de ce monde sont d'ordinaire ou l'héritage des sots ou même la récompense du vice. » — Quels honneurs pouvait offrir le cardinal à un homme qui en jugeait et en parlait ainsi ?

[2] Aujourd'hui l'usage est de dire *Balzac* tout court. Mais dans un article qui lui est consacré à lui en particulier, la bienséance veut que je lui donne encore du *Monsieur*, au moins pour l'ordinaire; car je ne réponds pas que l'usage ne m'entraîne quelquefois, sans que j'y pense. J'observerai la même regle à l'égard des autres Académiciens, qui sont déjà éloignés du temps où j'écris. (o.)

[3] Il n'eut jamais de la cour que deux mille francs de pension à

Peut-être aussi qu'à cet égard sa mauvaise santé faisoit partie de sa philosophie. A quoi bon courir après les richesses, si l'on ne se sent pas en état d'en pouvoir jouir? Il n'avait pas trente ans que déjà il se plaignoit d'être « plus vieux que son père, et aussi usé qu'un vaisseau qui auroit fait trois fois le voyage des Indes[1]. » A ces hyperboles on reconnoît M. de Balzac. Il dit ailleurs[2], et remarquons que c'est dans un ouvrage composé peu de temps avant sa mort, « que si on pouvoit séparer de sa vie les jours que la douleur et la tristesse en ont retranchés, il se trouveroit que, depuis qu'il est au monde, il n'a pas vécu un an tout entier[3]. »

prendre sur l'epargne, mais dont il fut rarement payé. On y ajouta les titres de *conseiller d'État*, *et d'historiographe de France*, qu'il appelle de *magnifiques bagatelles*, tome I, page 870. Il ne prenoit que le titre de *Conseiller du Roi en ses conseils*. (O.) — Voici le passage de Balzac (Lettre à Conrart, du 25 avril 1648) : « Monsieur, j'ai reçu le *committimus*... Votre adresse à obliger fait couler votre civilité dans la barbarie des *committimus*. Vous cultivez les pierres de la chancellerie. Vous cueillez du fruit sur des arbres morts. Car, en effet, n'est-ce pas par votre moyen que je recouvre aujourd'hui mes qualités et mes titres? Le temps les devoit avoir moisis. Ma paresse les avoit oubliés. Je croyois les avoir perdus dans un exil de douze ans. Je ne croyois plus être ni conseiller d'État ni historiographe de France. Et si j'ai obligation à la libéralité du feu Roi de ces magnifiques bagatelles (le mot de magnifiques corrige celui de bagatelles), c'est vous, Monsieur, qui confirmez les grâces du Prince, qui remettez en honneur un pauvre banni, qui le réhabilitez en cire et en parchemin. »

[1] Voyez tome I, page 12, une de ses lettres, du 4 juillet 1622. (O.) — Lettre à Philippe Cospeau.

[2] Voyez tome II, page 658. (O.) — Lettre à Chapelain.

[3] Dans une lettre du 28 octobre 1624 au Prieur de Chives, il

Il fut d'abord connu par ses *Lettres*, dont le premier volume parut en 1624. Elles causèrent, si j'ose ainsi parler, une révolution générale parmi les beaux-esprits [1]. Jusqu'alors ils avoient formé une République où les dignités se partageoient entre plusieurs ; mais cette République tout à coup devint une Monarchie où M. de Balzac fut élevé à la Royauté par tous les suffrages : « On ne parloit pas de lui simplement comme du plus éloquent des hommes de son siècle, mais comme du seul éloquent [2]. »

Placé ainsi sur le trône de l'Éloquence, il vit ce qui peut-être ne s'étoit jamais vu entre auteurs, la jalousie de tous ses contemporains se taire devant lui. Mais ce que la jalousie n'osa tenter fut entrepris par le zèle d'un jeune Feuillant, nommé Dom André de Saint-Denis, qui prit feu sur quelques paroles indiscrètes de M. de Balzac [3], et lâcha contre lui un petit écrit assez pi-

dit quelles sont ses maladies : une fièvre et une sciatique continuelles.

[1] «Rien n'est égal, dit Ménage, à l'empressement que témoignoit le public pour avoir les lettres de M. de Balzac lorsqu'il en imprimoit de nouvelles. C'étoit le présent le plus agréable que les galants pussent faire à leurs maîtresses... C'étoit à qui en auroit des premiers, et les libraires savoient très-bien profiter de cette impatience du public. » (*Menagiana*, édit. 1694, tome II, p. 154.)

[2] Despréaux, Réflexion VII sur Longin. (O.)

[3] *Qu'il y a quelques petits Moines qui sont dans l'Église comme les rats et les autres animaux étoient dans l'Arche.* Balzac, t. I, page 141. (O.) — La lettre où Balzac parle ainsi est adressée à un moine, au Prieur de Chives. Ce n'était donc pas à tout le corps des Réguliers qu'il s'attaquait, mais à ceux qui faisaient tache parmi eux. Et dans la même lettre il fait l'éloge de deux moines, le P. Joseph et l'abbé de Saint-Cyran.

quant[1]. Les amis de M. de Balzac répliquèrent pour lui[2]; et alors la guerre s'allumant de plus en plus, le général même des Feuillants, caché sous le nom de *Phyllarque*[3], publia deux volumes, où il traite le pauvre Balzac non-seulement de plagiaire et d'ignorant, mais de voluptueux, de libertin et d'athée[4].

[1] Il a pour titre : *Conformité de l'éloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages du temps passé et du présent.* (o.)— On a réimprimé ce libelle dans le recueil qui contient, outre les œuvres latines de Balzac, un certain nombre d'autres pièces; ce recueil est joint au 2e volume de l'édit. in-folio de Balzac, et le livret y occupe les pages 159-172.

[2] Entre autres le prieur Ogier, qui publia l'*Apologie pour M. de Balzac* en 1627.

Quant à M. de Balzac, il ne fit rien paroître là-dessus que dix-sept ans après, car son apologie faite par lui-même, sous le titre de *Relation à Ménandre*, ne parut que dans ses *Œuvres diverses*, imprimées pour la première fois en 1645. (o.) — On a réimprimé l'apologie d'Ogier dans le recueil cité à la note précédente; elle occupe les pages 109-159.

[3] *Phyllarque*, comme qui diroit *Prince des feuilles*, par allusion à sa qualité de général des Feuillants. Il se nommoit en son véritable nom, *Jean Goulu*. Ses deux volumes contre Balzac, intitulés *Lettres de Phyllarque à Ariste*, parurent, le premier en 1627, et le second en 1628. (o.)

[4] Dans sa *Relation à Menandre*, c'est-à-dire Maynard, Balzac relève ainsi les épithètes que lui prodigue le P. Goulu : « Il m'appelle execrable, détestable, abominable, et me donne pour épithètes ordinaires quatre ou cinq de ces vilaines rimes dont le seul nom pourrait effrayer les bonnes gens et mettre l'alarme en mon voisinage. Il fait de moi un impie, un ennemi du genre humain, un corrupteur de la jeunesse, un perturbateur du repos public, un criminel de lèse-majesté divine et humaine. Outre cela, afin d'eviter, à mon avis, la repetition des mêmes termes et de changer la face de son discours, il me traite d'infâme, de profane, d'Epicurien, de Néron, de Sardanapale. Sa colère passe plus avant,

Pas la moindre apparence de tout cela dans les écrits de M. de Balzac[1], qui étoit réellement un homme de bonnes mœurs et plein de religion. Mais que ne voit-on pas dans un auteur quand on le lit avec les yeux de la colère, de la vengeance, ou d'un zèle faux et amer, passion la plus aveugle de toutes[2]?

Je ne dis rien de quelques petits écrivains qui se déclarèrent pour l'un ou pour l'autre parti[3]; car, du moment qu'un auteur célèbre a une guerre sur les bras, aussitôt il s'élève une nuée de combattants qui veulent, à quelque prix que ce soit, paroître dans la mêlée; mais après la bataille leur nom retombe dans l'oubli, et l'on ne se souvient que des chefs[4].

elle va jusqu'au démoniaque. Et quand quelquefois il veut s'adoucir et apporter du tempérament à la violence de son esprit, après que la grande émotion est passée et qu'il semble que le calme soit revenu, pour se réconcilier avec moi, il dit que je suis un sot et un ignorant. » (*Œuvres diverses de Balzac*, édit. des Elzév. 1658, p. 188.)

[1] Cependant le cardinal de Berulle, au dire de Vigneul-Marville (dom Bonaventure d'Argonne), parlait de lui ainsi : « Je souhaiterois que M. de Balzac fût plus chrétien et plus pieux qu'il ne paroît dans ses ouvrages ; mais cela ne fait rien à son style. » (*Mel. d'hist. et de lit.*, édit. 1702, t. I, p. 89.)

[2] Il est difficile de ne pas voir ici une allusion que fait l'abbé d'Olivet aux tristes différends qu'il eut avec le P. Du Cerceau et le P. Castel, après la publication des *Tusculanes* de Cicéron, qu'il avait traduites.

[3] Je ne m'engagerai pas non plus à raconter la querelle de Girac et de Costar, survenue longtemps après : elle ne regarde qu'indirectement M. de Balzac : d'ailleurs l'affaire seroit d'une discussion, qui me conduiroit trop loin. (O.) — Voyez sur ce sujet le *Menagiana*, édit. 1694, t. I, pages 121-128.

[4] Citons, parmi ses ennemis, Théophile, le *paladin* Javerzac, et

Au reste, les vains efforts d'une critique outrée, bien loin de ternir la gloire de M. de Balzac, ne servirent qu'à en augmenter l'éclat. Il fit dans la suite beaucoup de petits ouvrages, tous marqués au même coin. Il en fit de critiques, de moraux, de politiques, de théologiques. Il s'y montra toujours le créateur de son élocution. Il eut quantité d'imitateurs, mais dont aucun ne l'égala[1], et s'il eut un concurrent dans l'art de bien écrire une lettre, c'est que, pour aller au même but, Voiture prit un chemin tout différent.

Voiture et lui étoient à peu près de même âge. Ils

l'auteur (? René Bary) qui, sous le pseudonyme de du Peschier, publia en 1629 une comédie écrite avec des centons de Balzac, sous ce titre : « *La Comédie des Comédies*, traduite de l'italien en langage de l'orateur françois, par le sieur du Peschier; à Paris, par Nicolas La Coste, pour l'auteur. » — Cette pièce curieuse a été réimprimée dans l'*Ancien Théâtre françois*, publié par le libraire P. Jannet (t. IX.) *Biblioth. elzévirienne.*

[1] On sait que Boileau, par raillerie, a écrit deux lettres, l'une dans le style de Balzac, l'autre dans le genre de Voiture. Godeau, dans les lettres qu'il écrivait à Balzac, essayait aussi d'imiter sa manière; quand on publia sa correspondance en 1713, on eut soin d'avertir le lecteur de cette particularité. Voyez *Lettres de M. Godeau*, 1713, 1 vol. in-12, p. 8. — Richesource, ce professeur impudent ou naïf de plagiat, dans son volume intitulé « le *Masque des Orateurs; c'est-à-dire la manière de déguiser toutes sortes de discours* » (1667), au ch. XVIII[e] et dernier, a donné un *Exemple familier du plagianisme sur l'une des lettres de Balzac*, du 2 nov. 1633, à M. Le Maître.

Enfin, ajoutons que Chevreau, dans la 2[e] partie d'un gros volume de lettres publié en 1642, in-8°, a donné de *nouvelles lettres contre Narcisse* (Balzac), où il imite et exagère son style pour le rendre ridicule, mais sans tomber dans les injures de l'ancien Phyllarque, dont il prend le nom.

avoient l'un et l'autre beaucoup d'esprit. Ils cultivoient l'un et l'autre la prose et la poésie [1]. Ils apportoient l'un et l'autre un soin extrême à la composition de leurs ouvrages [2]. Ils possédoient l'un et l'autre tout ce qu'il y avoit de beau en françois, en italien, en espagnol, en latin. Balzac fit divers ouvrages en latin : et Voiture montra par quelques essais que, pour se distinguer aussi en cette langue, il n'avoit qu'à vouloir s'en donner la peine. Voilà en quoi ces deux illustres écrivains se ressembloient.

A cela près, rien de plus opposé que leurs caractères : l'un se portoit toujours au sublime, l'autre toujours au délicat ; l'un avoit une imagination élevée, qui jetoit de la noblesse dans les moindres choses : l'autre, une imagination enjouée qui faisoit prendre à toutes ses pensées un air de galanterie. L'un, même lorsqu'il vouloit plaisanter, étoit toujours grave [3] ; l'au-

[1] Balzac ne cultivait guère, en fait de poésie, que la poésie latine. Voiture, à de rares exceptions près, n'a guère écrit de vers qu'en français.

[2] Pour Balzac, il avoue *qu'une petite lettre lui coûtoit plus qu'un gros livre à ce dévoreur de livres*, en parlant de Saumaise, t. I, p. 878. Et dans une autre de ses lettres, p. 920, il s'écrie : *O bienheureux écrivains, M. de Saumaise en latin, et M. de Scudéry en françois! J'admire votre facilité et j'admire votre abondance! Vous pouvez écrire plus de calepins que moi d'almanachs.*

A l'égard de Voiture, il n'y a qu'à voir la *Défense* de ses ouvrages par Costar, pages 16 et 17. (O.)

[3] Le savant Sorbière dit à peu près la même chose, et s'appuie sur des exemples : « Il tâche quelquefois de rire, mais c'est toujours du bout des lèvres, et d'un ris sardonien, que personne ne doit avoir envie d'imiter. Remarquez un peu les titres burlesques de

tre, dans les occasions même sérieuses, trouvoit à rire[1]; l'un vouloit être admiré, l'autre se rendre aimable.

On fut longtemps partagé sur leur mérite, comme il arrive nécessairement lorsqu'il s'agit de comparer deux auteurs qui n'ont pas écrit dans le même goût. Enfin la postérité, qui seule peut *établir le vrai mérite des ouvrages*[2], s'est accordée en ce point que ni Balzac ni Voiture ne lui paroissent être sans défauts. Et pour me borner ici à ce qui regarde le premier, on est revenu, il y a longtemps, de ses hyperboles[3] : on lui reproche l'affectation et l'enflure ; on ne lui trouve pas toujours ce vrai que la nature veut partout, et qui n'est autre chose que la nature elle-même.

Par où donc M. de Balzac, malgré ses défauts, se fit-il regarder de toute la France comme le plus éloquent homme de son siècle? Par le secret qu'il trouva de

ses entretiens : *Préface de l'Histoire du mois prochain ; Histoire en petit; Deux histoires en une*, qui tiennent du Roman Comique et qui nous font attendre quelque aventure du sieur de La Rapinière ou de La Rancune, mais dans lesquelles, au lieu d'une invention plaisante et de quelque enjouement qui nous apprête à rire, nous ne trouvons que chagrin et mélancolie en termes bien mesurés. » (*Sorberiana*, 1691, p. 41.)

[1] On peut faire une réserve en faveur de la belle et éloquente lettre écrite par Voiture sur la prise de Corbie.

[2] Despréaux, Réflexion septième sur Longin. (o

[3] Nous savons par une lettre de Chapelain qu'un bel esprit ayant fait une énigme sur l'hyperbole où le nom de Balzac était injurieusement prononcé, madame de Sablé la présenta à madame de Rambouillet. Celle-ci, admiratrice de Balzac, ne voulut pas admettre cette pièce dans le recueil d'énigmes qu'elle faisait.

donner *à notre langue un tour et un nombre qu'elle n'avoit pas auparavant*[1]. Mais ceci demande un éclaircissement qu'il faut prendre de plus loin.

Jusques à François Ier, notre langue fut assez négligée[2]. Elle sortit du chaos, pour ainsi dire, avec les sciences et les arts, dont ce prince fut plutôt le père que le restaurateur. En peu de temps, à la vérité, elle fit d'étonnants progrès, ainsi que nous le voyons par les écrits d'Amyot pour la prose, et de Marot pour les vers; mais, attentifs à leurs plus pressants besoins, les écrivains de ce temps n'alloient pas tant à polir notre langue qu'à l'enrichir[3]. Il ne s'agissoit pas encore de chercher l'agréable, qui consiste dans l'élégance et dans l'harmonie, il falloit pourvoir d'abord au nécessaire, qui consiste dans l'abondance des mots et dans la construction.

> Enfin Malherbe vint, et le premier en France
> Fit sentir dans les vers une juste cadence,

dit M. Despréaux. Mais cette cadence, Malherbe ne la vouloit que pour les vers; car nous lisons dans sa vie « qu'il se moquoit de ceux qui disoient que la prose avoit ses nombres; et qu'il s'étoit mis dans l'esprit que

[1] *Entretiens d'Ariste et d'Eugène.* Quatrième édition de Cramoisy, page 150. (O.)

[2] La connaissance imparfaite de notre ancienne littérature a égaré Despréaux dans son art poétique; nous invoquons la même excuse en faveur de l'abbé d'Olivet, qui traite le même sujet d'une manière aussi peu conforme aux idées modernes.

[3] L'abbé d'Olivet, en écrivant cette phrase, a oublié que la langue n'a pas enrichi, mais appauvri sa nomenclature en se perfectionnant.

de faire des périodes nombreuses, c'étoit faire des vers en prose [1]. » Apparemment l'oreille de Malherbe n'étoit faite que pour la poésie [2]. Quoi qu'il en soit, Cicéron, le meilleur juge qu'il y eut jamais en matière de style, pensoit bien différemment; et peu s'en faut qu'il ne décerne les honneurs divins à un orateur qui connoît les grâces de l'harmonie [3].

Il étoit réservé à M. de Balzac d'introduire ces grâces

[1] Vie de Malherbe, par Racan, page 47 de l'édition de Paris, 1725. (o.) — Il suffit de lire les lettres de Malherbe, chargées de barbarismes, de solécismes et de locutions patoises, pour admettre comme vraies les paroles qu'on lui prête. Sa traduction de Tite-Live est plus soignée. Voici le texte exact de Racan, d'après la nouvelle édition donnée par M. Tenant de Latour, qui a suivi les manuscrits (*Biblioth. elzévir.*, t. I, p. 285 : « Il se moquoit de ceux qui disoient qu'il y avoit du nombre en la prose, et il disoit que de faire des périodes nombreuses c'étoit faire des vers en prose. Cela a fait croire à quelques-uns que les épîtres de Sénèque n'étoient point de luy, parce que les périodes en sont un peu nombreuses. »

[2] Segrais prétend cependant que Malherbe aurait reconnu le mérite et la gloire future de Balzac : « Un jour, dit-il, on reprochoit à Malherbe, comme il étoit vrai, qu'il ne donnoit de louanges à personne et qu'il n'approuvoit rien. Il répondit : j'approuve ce qui est bon, et, pour marquer que j'approuve quelque chose, je vous annonce que le jeune homme qui a fait ces lettres (il parloit de Balzac) sera le restaurateur de la langue françoise. »

(*Mémoires-Anecdotes*, dans les *Œuvres* de Segrais, Paris, 1755, 2 vol. in-18, t. II, p. 4.)

Et ailleurs : « Malherbe, qui avoit réussi dans la poésie, sentoit bien lui-même que sa prose ne valoit rien... — Savez-vous bien, ajoutoit-il, qui écrit bien ou plutôt qui écrira bien? C'est ce jeune homme qu'on appelle Balzac. » (p. 82.)

[3] *Quem Deum, ut ita dicam, inter homines putant? Qui in ipsa oratione quasi quemdam numerum, versumque conficiunt.* Cicero, de Orat. III. 19. (o.)

dans notre prose [1]. La gloire qui lui appartient en propre, dont il est en possession depuis plus d'un siècle, et qui vraisemblablement ne mourra jamais, consiste en ce qu'il nous a fait sentir que notre langue, sans le secours du vers, étoit susceptible d'un tour nombreux ; à moins pourtant qu'on ne veuille lui faire un crime d'avoir souvent employé dans le style épistolaire le tour et la cadence du style oratoire. Mais c'est une faute qui ne fait tort qu'à lui, et dont l'effet ne laisse pas d'être heureux pour nous, puisqu'elle nous a découvert le mérite de l'harmonie. Il a mal appliqué son art, mais il l'a trouvé, et nous en profitons.

J'ai parlé ailleurs du prix qu'il a fondé [2], et que l'Académie donne tous les deux ans, pour contribuer à former ceux qui se destinent à la chaire. En le fondant, il a immortalisé tout ensemble et sa passion pour l'éloquence et son zèle pour la religion : car, je le dis encore, non-seulement sa foi, mais ses mœurs étoient véritablement chrétiennes, et sa mort fut des plus édifiantes. Peut-on lire, sans en être vivement ému, la relation que nous en avons [3] ? Quels sentiments d'hu-

[1] On lui a appliqué fort justement ce passage du dialogue *De causis corruptæ eloquentiæ* : « Primus excoluit orationem, primus et verbis delectum adhibuit et compositioni artem, locosque lætiores attentavit et quasdam sententias invenit. Utique in his orationibus quas senior jam et juxta finem vitæ composuit, id est postquam magis profecerat, usuque et experimentis didicerat, quod optimum dicendi genus est. »

[2] Voyez ci-dessus, p. 12.

[3] Parmi les œuvres de Balzac, tout à la fin du tome II. (O.) — Non pas à la fin du tome II, mais à la fin du volume supplémentaire, réuni au tome II, qui contient les *Œuvres latines* et diverses

milité, de résignation, de confiance en Dieu ! Sa foible santé l'avoit depuis longtemps averti de se préparer à sa dernière heure. Dans cette vue il s'étoit bâti deux chambres aux Capucins d'Angoulême, où plusieurs fois l'année il alloit se recueillir [1]. Il voulut être inhumé parmi les pauvres de l'hôpital [2].

pièces relatives à Balzac. Cette relation qui commence à la page 215 et finit à la page 218, est l'œuvre de M. Moriscet, avocat en parlement. Voyez ci-dessus, p. 68, note 1.

[1] Godeau, évêque de Grasse, et confrère de Balzac à l'Académie françoise, lui écrivait à ce sujet :

« M., j'ai appris la retraite que vous avez faite dans le monastère des Capucins d'Angoulême, mais avec vous les muses latines et françoises, la rhétorique, la morale, la politique et l'éloquence s'y sont retirées. Je ne sais quelle dispense ont eue les bons Pères d'y recevoir tant de pucelles, et comment ils les pourront loger dans leur dortoir. Mais ce sont d'honnêtes filles, que vous avez rendues aussi modestes que leurs novices. Parlons sérieusement : Je ne puis assez louer votre dessein. » *Lettres de M. Godeau*, Paris, Ganeau, 1715, 1 vol. in-12, p. 270.)

[2] Voici un acte qui nous a été conservé par M. Castaigne (ouv. cité), et qu'il a copié dans un registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu-Notre-Dame-des-Anges, au R° du f° 18.

Du 9 février 1654.— Assemblée extraordinaire.

« A comparu vénérable personne Cl. Girard, archidiacre d'Angoulesme, lequel a remonstré que Me Jean-Louis de Guez, seigneur de Ballezac, historiographe du Roi, luy a tesmoigné dans les entretiens qu'il a eus avecq luy durant la maladie de laquelle il est décédé, qu'il désiroit estre inhumé dans le présent hospital, et qu'il a fait la mesme déclaration au directeur de sa conscience, le R. P. Simon, jésuiste, et les a suppliés de le vouloir faire savoir à MM. les directeurs dudit hospital, et les prier de l'avoir agréable, et permettre que sa fosse fût faite au-devant la chapelle dudit hospital.

» Sur quoy, l'affaire mize en délibération, il a esté arresté d'une commune voix que le corps dudit seigneur de Ballezac sera receu

Mais de toutes les preuves qu'un auteur donne de sa religion, je ne sais si l'une des moins suspectes n'est pas de se réconcilier avec des gens qui, mal à propos et de gaieté de cœur, ont travaillé à le flétrir. Rien donc de plus glorieux pour M. de Balzac, rien de plus exemplaire que sa réconciliation avec les Feuillants. Tout se passa de part et d'autre dans les règles de la charité. Dom André de Saint-Denis, qui avoit été l'agresseur, alla exprès à Balzac pour le voir[1], et M. de Balzac non-seulement le reçut à bras ouverts, mais lui jura une tendre amitié, dont en effet ses derniers ouvrages sont tout pleins[2]. Il voulut même laisser à l'église de ce re-

dans ledit hospital et inhumé dans une fosse qui sera faite au-devant la chapelle d'iceluy et vis-à-vis la milieu (*sic*) du grand autel, au-dessoubz la lampe d'iceluy, sans en tirer à conséquence pour les parents dudit seigneur de Ballezac, et autres qui pourroient avoir le mesme désir que luy; lequel consentement a été presté par messieurs du bureau en considération du mérite dudit feu seigneur de Ballezac, et des notables légats (legs) et biens par luy faits audit hospital. » — *Suivent les signatures.*

Balzac fut donc inhumé dans l'hôpital, dont il était un des bienfaiteurs les plus généreux, mais non parmi les pauvres. Du reste, ses funérailles furent « faites avec beaucoup de magnificence ». (Moriscet : *Relation de la mort de Balzac.*) — Voyez le travail consciencieux de M. Castaigne, et les pièces qu'il a recueillies et citées dans l'ouvrage indiqué plus haut.

[1] S. Romuald. continuat. chronici Ademari; ad annum 1627. Cité par Bayle. — On voit dans les œuvres de Balzac de nombreuses lettres qu'il lui adressa après leur réconciliation.

[2] Dans une lettre latine adressée *Bernardino Textori* (édit. in-folio, vol. complém., p. 94), il dit en effet : « Æternum taceant lectæ in Rambuletianis et Thuanis ædibus apologiæ; Phylarchiani belli vel tenuissimæ reliquiæ aboleantur. Si quid asperius et inclementius dictum suggessit dolor, hoc dictum nolim, et deleat amor quidquid ira, quidquid scripsit indignatio. »

ligieux un monument de sa piété; et comme ses idées ne se bornoient pas à quelque chose de vulgaire, son présent fut une cassolette de vermeil, avec une fondation pour l'entretien des parfums.

Tous ses ouvrages, rassemblés par les soins de M. Conrart, furent imprimés en deux volumes in-folio, à Paris, en 1665[1]. Mais, par les raisons que j'ai touchées ci-dessus, il est à propos d'en marquer les premières éditions, à l'exception pourtant de ses Lettres; car, puisqu'elles sont toutes datées[2], qu'importe de savoir quand elles sont tombées entre les mains de l'imprimeur?

[1] Un autre Louis de Balzac, né à Rhodez, et disciple de Jean Dorat, a fait imprimer en 1598 un vol. de vers latins et français. Il n'est pas besoin de faire remarquer que c'est de celui-ci, et non de l'Académicien, que Du Monin a écrit ce vers ridicule :

Auricomæ, Balzac, præsque melosque Chelys.

[2] Elles sont généralement mal datées; nous avons pu rectifier quelques dates dans les extraits que nous en avons donnés parmi les *Pièces justificatives* de notre premier volume.

II

PIERRE DE BOISSAT [1],

Chevalier et Comte palatin, l'un des premiers Académiciens, mort le 28 mars 1662 [2].

Il naquit, en 1603, à Vienne en Dauphiné. Ce fut, dès l'enfance, un prodigieux talent pour les vers. On lui dictoit un thème en prose françoise, et sur-le-champ, à mesure qu'on le dictoit, il le tournoit en vers latins; aussi fut-il dès lors appelé *Boissat l'esprit*, nom qui lui resta toujours dans sa province, et qui, sans doute, étoit fondé sur ce que l'inclination à la poésie fut de tout temps un des signes les plus certains par où se manifeste l'esprit d'un enfant.

Au sortir du collége, il s'appliquoit à l'étude du droit [3], lorsqu'en 1622 le connétable de Lesdiguières fit

[1] Voyez aux *Pièces justificatives* les extraits des lettres de l'abbé d'Olivet. — Nous avons sa Vie par Nicolas Chorier, son compatriote, *de Petri Boessatii, Equitis et Comitis Palatini, vita, amicisque literatis, libri duo*, imprimée à Grenoble, 1680, 1 vol. in-12.

[2] « Ad diem quintum Kalendarum aprilium animam efflavit. » (Chorier, p. 98.)

[3] Son père l'avait d'abord destiné aux ordres, et l'amitié que portait à l'enfant le célèbre Valladier, abbé de Saint-Arnulphe, faisait espérer qu'il le désignerait pour son successeur. (*Vita P. Boessatii*, p. 24.)

marcher des troupes contre les huguenots du Vivarais. Il y alla en qualité de volontaire[1], et les éloges qu'y mérita sa bravoure lui firent oublier que sa famille l'eût destiné à la robe.

Peu de temps après il fit le voyage de Malte[2], où il fut comblé de politesses, non-seulement à cause de son mérite personnel, mais parce que son père avoit écrit l'histoire de cet ordre si célèbre[3].

A son retour, une tempête le jeta sur les côtes de Languedoc. Henri de Montmorency, alors gouverneur de cette province, lui fit un bon accueil et n'oublia rien pour le retenir : mais le connetable de Lesdiguières ayant invité la noblesse de Dauphiné à secourir le duc de Savoie contre les Génois en 1625, aussitôt M. de Boissat prit congé du duc de Montmorency pour voler où la gloire l'appeloit[4]. Il s'y distingua et par l'épée et par la plume, car les Génois décriant fort la conduite du soldat françois, il arrêta le cours de leurs libelles par une apologie qu'il fit en latin, et qu'il adressa au pape Urbain VIII[5].

[1] Sous les ordres de son frère, André de Boissat, et il y courut même de grands dangers.

[2] Avec le commandeur du Passage, de la maison de Poisieu. (*Ibid.* p. 26.)

[3] Pierre de Boissat, père de l'Académicien, outre son *Histoire de Malthe*, a publié divers autres ouvrages, sur lesquels on peut voir Gui Allard, dans sa bibliothèque du Dauphiné. (o.)

[4] Il servit alors, non plus sous les ordres de son frère aîné André, auprès duquel était déjà son autre frère Claude de Boissat, chevalier de Malte, mais sous M. de Harlay de Sancy.

[5] Chorier, de qui j'apprends ceci, ne dit point si cette Apologie est imprimée. (o.)

Il se trouva en 1627 à la défense de l'île de Ré ; l'année suivante au siége de La Rochelle. Il en revint à la suite de Gaston, duc d'Orléans, prince qui aimoit les esprits cultivés, et qui, dans les temps où la guerre lui donnoit du relâche, faisoit tenir chez lui de savantes conférences, où l'on arrivoit préparé sur les matières qu'il avoit indiquées lui-même. Ce fut par là que M. de Boissat eut occasion de se lier avec ceux de nos écrivains qui primoient alors, et nommément avec Baudoin, Faret, Théophile, Bourbon, Balzac[1]. Il s'étoit fait une habitude, même à l'armée, d'apprendre par cœur quelque chose tous les jours, et de le réciter à haute voix[2]. De là une grande facilité à parler d'un ton soutenu, et une mémoire enrichie de mille traits remarquables, qui le faisoient infiniment briller dans ces assemblées[3].

[1] A ces noms ajoutez les suivants, que donne Chorier, pages 52-55 : M. de La Grange, philosophe, et le poëte Saint-Amant. — C'est dans ce temps aussi qu'il se lia avec Balzac et avec Mairet pour qui sa bourse s'ouvrit souvent, et qu'il fréquenta le plus la maison de madame Des Loges, la célèbre amie de Balzac et de Malherbe.

[2] Précieux détail qui montre l'amour des lettres persistant jusque dans les camps. Les mémoires de Campion donnent aussi sur les habitudes studieuses des jeunes militaires en campagne des renseignements curieux. (*Mém. de Campion*, bibliothèque elzév., page 87.)

[3] Citons ici le texte de Chorier : « Vidimus, quum Viennam ad Magdalenam Lorasiam (*Mme de Chaponay, de la maison de Loras*, Gratianopoli (*à Grenoble*), ad Joannam Cruciam Revelliam (*Mme de Revel, de la maison de la Croix-Chevrier*), Lugduni, ad Angelicam Baisiam (*Mlle de Bais*), ventitaret, hominum et fœminarum velut concursum fieri : jam non circulus, sed concio et cœtus erat. » (Page 40.

Quelques duels où il fut heureux [1] achevant de le mettre bien dans l'esprit de Gaston, ce prince le fit gentilhomme de sa chambre ; et, dans tout ce qu'il entreprit contre le roi son frère, en Lorraine, en Flandre, en Allemagne, il n'eut point de confident plus chéri que M. de Boissat, dont la bouche était propre à persuader et le bras prompt à exécuter.

Après la bataille de Nortlingue, Gaston, réconcilié avec le Roi, et de retour à Paris, garda toujours auprès de lui M. de Boissat, à qui l'une des quarante places de l'Académie naissante fut alors donnée par le cardinal de Richelieu [2].

Pendant que ces premiers Académiciens s'exerçoient à faire entre eux des discours d'éloquence, il en fit un *de l'amour des corps* [3], pour l'opposer à celui qu'un de ses confrères avoit fait quinze jours auparavant, *de l'amour des esprits.*

Aimé de son maître, estimé du premier ministre, honoré des savants, il voyoit sa fortune plus riante que jamais, lorsqu'en 1636 il résolut d'aller se montrer dans sa patrie. Ce fut pour lui une source intarissable de chagrins. Étant à Grenoble, il se trouva, masqué en femme, à un bal que donnoit le comte de Sault, lieutenant de Roi en Dauphiné. Il s'y servit du privilége des masques pour tenir des propos libres à madame la comtesse de Sault [4]. Elle s'en offensa, mais si fort,

[1] Entre autres avec M. de Cavoye.

[2] Le card. de Richelieu avait essayé de s'attacher M. de Boissat ; mais il ne put jamais vaincre sa fidélité envers Gaston.

[3] Pellisson, *Hist. de l'Acad.* [illegible] —Voyez t. I, p. 76.

[4] Ceci est différemment rapporté dans le *Segraisiana* : mais je

qu'elle se porta dès le lendemain à une cruelle vengeance, qui, seize mois après, fut suivie d'un accommodement dont l'acte solennel est inséré dans l'histoire de M. Pellisson.

Après un si triste accident, il perdit toute idée de reparoître à la cour, et il se confina pour toujours à Vienne. Heureusement il avoit une ressource avec laquelle point de séjour qui ne plaise, point de disgrâce

suis pas à pas mon guide Nicolas Chorier, qui en savoit bien autant là-dessus, que ceux qui ont fait parler M. de Segrais. (O.) —Voici le passage des *Mémoires-Anecdotes* de Segrais, auquel l'abbé d'Olivet fait allusion :

« La Calprenède a pris les principales intrigues de la Cassandre dans l'*Histoire negrepontique* de M. de Boissat, gentilhomme du Dauphiné, qui étoit de l'Académie françoise. Ce livre est très-rare, et l'on avoit déjà beaucoup de peine à le trouver dans ma jeunesse.

» M. de Boissat se fit une grande affaire auprès de Mme de Lesdiguières, et voici comment. On se sert dans le Dauphiné du mot de *découper* pour signifier *médire*, et c'étoit un défaut que l'on reprochoit à Mme de Lesdiguières. M. de Boissat lui ayant un jour fait présent d'une paire de ciseaux, en lui disant qu'elle lui convenoit, parce qu'elle étoit une grande découpeuse, elle en fut si outrée, qu'elle s'en plaignit hautement à M. de Lesdiguières, qui la vengea en faisant donner des coups de bâton à M. de Boissat. Quoique la noblesse de Dauphiné n'aimât pas M. de Boissat, néanmoins elle prit cette action de fort mauvaise part, et elle s'abstint d'aller chez lui, en lui faisant dire que ce n'étoit pas pour M. de Boissat, mais parce qu'elle se trouvoit offensée de cette violence. Pour faire sa paix avec elle, M. de Lesdiguières fut obligée de retirer sa protection de ceux qui avoient donné les coups de bâton et de les lui abandonner. M. Pellisson a parlé de cela dans son *Histoire de l'Académie françoise*, en faisant l'éloge de M. de Boissat. » (*Mémoires-Anecdotes* de Segrais. — Œuvres, 1755, t. II, p. 128.)

qu'on ne dévore : je veux dire l'amour de l'étude. Il crut qu'une femme pourroit lui être aussi de quelque consolation, et il épousa Clémence de Gessans [1], nièce d'un grand maître de Malte [2]. Un autre secours encore, mais le plus efficace qu'il pût opposer à ses adversités, ce fut la dévotion solide qu'il embrassa pour le reste de ses jours, et même, si cela se peut, avec quelque sorte d'excès.

Il poussa effectivement l'esprit de pénitence jusqu'à des signes extérieurs, que les bienséances du monde ont peine à souffrir. Il négligeoit ses cheveux, se laissoit croître la barbe, affectoit de porter des habits grossiers, attroupoit et catéchisoit les pauvres dans les carrefours, faisoit de fréquents pèlerinages à pied ; en un mot, il ne vouloit nulle différence entre les vertus d'un cavalier et celles d'un moine.

On raconte que la reine de Suède passant par Vienne en 1656, les principaux de la ville prièrent M. de Boissat, qui lui étoit connu par ses poésies [3], de marcher à

[1] [Elle étoit Clermont de Chaste.] Il eut de ce mariage deux enfants : un fils, qui fut tué à sa première campagne ; et une fille, mariée en Savoie au comte de Saint-Maurice. (o.) — Les mots entre crochets ont été ajoutés après la première édition. — Chorier la nomme *Clementia Claromontana Gessana*, et son glossaire donne l'explication suivante : « Mme de Boissat, de la maison de Clermont, de la branche de Chate-Gessans, présentement madame de Villeneuve. » Boissat avait aimé et voulu épouser précédemment Mlle de Chasté, que Chorier nomme *Catæa* et *Chatæa*.

[2] M. de Gessans était, dit Chorier, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il mourut quelques jours après avoir reçu cette haute dignité.

[3] Chorier nous dit comment les poésies de Boissat étaient con-

leur tête pour lui faire compliment; et que, s'étant présenté devant elle avec un air de malpropreté, il lui fit un sermon pathétique sur les jugements de Dieu et sur le mépris du monde. Christine, rentrée depuis peu dans le sein de l'Église, mais toujours femme et princesse, souffrit impatiemment qu'au lieu de lui donner des louanges, l'orateur se jetât sur une matière si lugubre. Quand il se fut retiré : « Ce n'est point là, dit-elle, ce Boissat que je connois; c'est un prêcheur qui emprunte son nom. » Après quoi, de tout le temps qu'elle fut à Vienne, elle ne voulut pas le revoir.

Outre les deux ouvrages françois qu'il a publiés sous son nom, et qui sont des monuments de sa piété, l'auteur de sa Vie nous apprend que deux autres ouvrages, l'*Histoire négrépontique* et les *Fables d'Ésope*[1] avec des notes, imprimés sous le nom de Jean Baudoin, sont certainement de M. de Boissat, qui, ne les trouvant pas assez graves pour lui, les fit adopter par Baudoin, son ami et son compatriote[2].

A l'égard de ses compositions latines, tant prose que

nues de la Reine : « Sacros majorum ritus Christina regina receperat : Principis nobilissimæ Boessatius pietatem laudavit, latina gallicaque lingua scriptis poematiis. Post vero abdicatum regnum, quum illa in Belgium venisset, novo poematio ut in Galliam immigraret invitavit : lecto carmine, mirifice delectata est. » P. 89-90.

[1] « Æsopi fabulas, forte non gravi nec difficili laborans morbo, sed tamen corpore ægro, gallico sermone quindecim intra dies expressit : Quod credibile vix videri queat, luculenta quoque in eas et utilia commentatus. » (Chorier, p. 40.) — Nous admirons beaucoup moins que Chorier ce tour de force, d'ailleurs peu surprenant.

[2] Si peu flatteur que soit ce récit pour Baudoin, celui de Chorier l'est moins encore; après avoir cité les deux ouvrages de

vers, ne croiroit-on pas, sur la foi de Chorier[1], qu'elles n'ont pas été imprimées? Et cependant elles l'ont été. J'en ai tenu depuis peu l'exemplaire qui appartenoit à Chorier lui-même, et qui se garde dans la bibliothèque du grand collége de Lyon, d'où l'on m'a fait la grâce de me l'envoyer. C'est un assez gros in-folio, sans frontispice, sans préface, et où il manque par-ci par-là quelques feuillets, à la place desquels on a mis du papier blanc. Je soupçonne que c'étoit originairement le propre exemplaire de l'auteur, et que n'ayant pas voulu s'en priver tout à fait, du moins il prit le parti de le mutiler, afin que ses ouvrages ne lui survécussent pas en leur entier : car on m'a dit que peu de temps avant sa mort, l'édition prête à paroître, il la supprima par délicatesse de conscience, de peur qu'elle ne lui attirât des louanges; puis donc que cet exemplaire pourroit bien être l'unique reste du sacrifice, j'en vais détailler exactement le contenu[2].

Boissat, dont il est ici parlé, il ajoute : « Utrumque Balduinus, suppresso auctoris nomine, suo inscripto, in vulgus opus emisit. Factum quidem nec probavit Boessatius, nec etiam, pro sua in amicos indulgentia, moleste habuit. Lucri illi ingentis instar erat, quod ex ea re Balduinus quæstus faciebat. Commoda amicorum suis ultro rationibus anteponebat. » (Page 41.)

[1] Non-seulement Chorier, dans la *Vie de Boissat*, ne dit nulle part que ces ouvrages soient imprimés, mais il dit formellement le contraire, dans son *État politique de la province de Dauphiné*, tome I, page 126. (O.)

[2] Nous apprenons, par une communication obligeante de M. Pericaud aîné, de Lyon, que le précieux volume dont parle ici l'abbé d'Olivet, « existe encore; mais il est aujourd'hui dans la bibliothèque de l'Académie, et provient du legs que lui a fait Pierre Adamoli. »

On y trouve d'abord sept relations en prose, qui sont autant d'ouvrages séparés, et dont voici les titres : I. *Pusinensis obsidio.* II. *Navigatio Melitensis.* III. *Ligustica expeditio.* IV. *Anglorum ad Rheam exscensio, et Rupella obsessa.* V. *Rupella capta.* VI. *Silva-Ducensis expugnatio.* VII. *Lotharingia capta.* Ce sont les relations des guerres où M. de Boissat s'étoit trouvé en personne : la dernière est divisée en six livres.

Voilà pour la prose. On trouve ensuite ses poésies, qui toutes ensemble montent bien, je crois, à quinze ou seize mille vers.

I. *Martellus.* Poëme épique sur la défaite des Sarrasins par Charles Martel, en six livres, dont le plan et les arguments se voient dans les poésies latines de N. Chorier[1].

II. *Hermonomi, sive Institutionum Imperialium libri IV.* C'est une paraphrase en vers latins des *Institutes* de Justinien.

III. *Sylvarum liber primus, heroïca poëmatia continens : secundus, elogia quibusdam imaginibus ad vivum expressis apponenda.*

IV. *Elegiarum libri tres : primus sacras continens : secundus, funereas : tertius, communes.*

V. *Hebræarum Heroïdum Epistolæ.*

VI. *Sacræ Metamorphoses.*

[1] Chorier avait engagé Boissat à entreprendre ce poëme : « Meo vero hortatu heroicum est poema aggressus, quod sex libris feliciter ac mirabiliter absolvit. » (Page 65.)

VII. *Nobilium plantarum Metamorphoses.*

VIII. *Epigrammatum liber singularis.*

IX. *Tumulorum liber singularis.*

X. *Sacri argumenti Disticha*, *quibus veteris Testamenti figuræ ad novi mysteria reducuntur.*

Un excellent juge, à qui j'ai montré divers morceaux de ces poésies, y a trouvé plus de facilité que d'élégance, plus de fécondité que de choix.

Au reste, ce fut Gaspar Lascaris, vice-légat d'Avignon, qui fit M. de Boissat comte palatin [1]. Il descendoit de ces fameux Lascaris qui, dans le quinzième siècle, après la prise de Constantinople, se réfugièrent en Italie, où ils contribuèrent infiniment à la renaissance des lettres. Il avoit hérité de leur inclination pour les savants. Chapelain, sans l'avoir sollicité, reçut pareillement de lui un brevet de comte palatin, mais dont il eut la modestie de ne jamais faire usage [2].

[1] Ce fut le pape, par l'intermédiaire de son vice-légat : « Eques et palatinus comes, jubente, de more, Summo Pontifice, à Gaspare Lascari, Avenionensi legato, creatus renunciatusque est : qui honos etiam ad filios pertineret. » — (*Chorier*, p. 93.)

[2] Boissat, au contraire, se montra très-fier de son titre : « Is doctrinæ studiorumque maximus, ut arbitrabatur, fructus erat et completissima merces... Primum Delphinatus historiæ volumen typis imprimendum dederam...; elegiam latinis conscriptam versibus..., inscripto Equitis et Palatini comitis nomine, ad me misit... Elegiæ igitur suæ primum dari locum vehementer cupiebat, quod scilicet honori, quem recentem adeptus esset, is honor deberetur. » (*Chorier*, p. 94.)

III

FRANÇOIS LE MÉTEL DE BOIS-ROBERT,

Abbé de Châtillon-sur-Seine, Conseiller d'État, l'un des premiers Académiciens, mort en 1662.

Tout ce qui peut se dire aujourd'hui d'un homme mort depuis plus de soixante ans, jamais ne vaudra le témoignage d'un de ses contemporains. Puis-je donc mieux faire que de transcrire ici ce qui se trouve dans les *Origines de Caen*, dont l'illustre auteur avoit fort connu l'abbé de Bois-Robert? J'y ajouterai seulement quelques notes à la manière des commentateurs.

« François Le Métel de Bois-Robert naquit à Caen, « dans la paroisse de Notre-Dame-de-Froiderue, fils « d'un procureur de la cour des Aides de Rouen[1]. Il y a « eu à Caen d'anciennes familles de son nom qui pour- « roient faire croire qu'il en étoit sorti. L'agrément[2] de

[1] Bois-Robert obtint pour lui des lettres de noblesse; on lit dans un remercîment qu'il adressa au chancelier Seguier :

> ... Tu me fis mon pere gentilhomme
> A mon retour du voyage de Rome.
> Avec chagrin j'ai souvent vu ma mère,
> Noble de sang, reprocher à mon père
> Qu'il n'étoit pas d'égale qualité....
> Je te pressai, tu lui fus favorable.
> D'un avocat tu fis un écuyer.

[2] Il avoit souverainement le don de cette *naiserie affectée, qui est familière à Caen*, et que Patris se vantoit d'avoir enseignée à

« son esprit et de son humeur lui méritèrent la faveur [1]

Voiture, comme nous l'apprenons de M. Huet, dans l'endroit de ses origines de Caen, où il parle de Patris. Un conte charmoit dans la bouche de Bois-Robert. Il étoit *grand dupeur d'oreilles*. C'est lui-même qui le dit, en représentant à Conrart, qui l'invitoit à publier ses poésies, qu'elles pourroient bien n'avoir pas, sur le papier, tout l'agrément qu'il avoit l'art de leur donner quand il les recitoit :

En recitant, de vrai je fais merveilles.
Je suis, Conrart, un grand dupeur d'oreilles. (o.)

[1] Il y eut un intervalle de disgrâce, et voici à quel sujet. Quand la tragedie de *Mirame* fut jouée pour la première fois, le Cardinal fit defense d'y laisser entrer qui que ce fût, hors les personnes qu'il auroit nommées lui-même. Bois-Robert cependant ne laissa pas d'y faire entrer secrètement deux femmes d'une réputation équivoque. La duchesse d'Aiguillon, qui ne l'aimoit point, comme ordinairement les parents des grands n'aiment point leurs favoris, profita de cette occasion pour le perdre, en remontrant au Cardinal que Bois-Robert étoit le seul qui eût osé mépriser ses ordres, et qu'à la vue de la Reine et de toute la Cour, il avoit été le *profanateur de son Palais*. C'est ce que portent les lettres manuscrites de Chapelain. Je n'en ai point voulu adoucir les termes, exprès pour mettre dans son jour l'action que fit l'Académie en corps, action qui mérite d'être immortalisée. La Compagnie n'ignoroit pas que la nièce du Cardinal étoit irritée ; elle savoit que, dans le fond, Bois-Robert avoit tort ; et cependant elle eut le courage de députer au Cardinal, pour lui redemander Bois-Robert après quelques mois d'exil. Qu'il est beau de voir entre les premiers Académiciens, non-seulement une société de littérature, mais encore une société d'intérêts ! Ils suivoient cette admirable maxime de Quintilien : *Non est sanctius sacris iisdem, quàm studiis initiari*. Le Cardinal reçut parfaitement bien les députés, et après leur avoir dit qu'ils méritoient d'avoir un confrère moins étourdi que Bois-Robert, il ajouta que l'heure du pardon n'étoit pas encore venue, mais qu'elle pourroit venir. En effet, à quelque temps de là, Bois-Robert rentra dans ses bonnes grâces ; mais pour en jouir bien peu, car le Cardinal mourut la même année. (o.) — Tallemant donne la même cause à la disgrâce de Bois-Robert.

« du cardinal de Richelieu, et ensuite l'abbaye de Châ-
« tillon-sur-Seine[1], le prieuré de la Ferté-sur-Aube,
« avec d'autres bénéfices[2]. Il prenoit la qualité d'au-
« mônier du Roi et de conseiller d'État ; et par-dessus
« tout cela, il obtint des lettres d'anoblissement pour
« lui et ses frères, l'un desquels étoit le sieur d'Ouville,
« auteur de ce recueil de contes qui est entre les mains
« de tout le monde, et de la comédie intitulée : *Aimer*
« *sans savoir qui*[3]. Il eut bonne part à l'établissement
« de l'Académie françoise[4]. Jamais homme n'a em-

[1] Il la vendit ensuite à P. Lenet, auteur des *Memoires*.

[2] Il parle lui-même en termes assez légers de son abbaye de La Ferté :

Mes moines sont cinq pauvres diables...
On connoît moins dans leur canton
Le latin que le bas-breton ;
Mais ils boivent, comme il me semble,
Plus que tous les cantons ensemble.
J'oy braire ici matin et soir
Cinq paysans vêtus de noir,
Et de ces ignorantes bêtes
Je n'ai que plaintes et requêtes.
(*Épîtres*, etc.)

[3] Il était connu aussi comme géographe.

[4] On peut voir là-dessus l'histoire de M. Pellisson, et une épître de Bois-Robert à Balzac, où, racontant les occupations de l'Académie, qui s'assembloit alors chez lui, il dit plaisamment :

Pour dire tout enfin dans cette épître,
L'Académie est comme un vrai Chapitre,
Chacun à part promet d'y faire bien,
Mais tous ensemble ils ne tiennent plus rien.

A la vérité, si le travail commun n'y alloit pas fort vite, du moins les Académiciens s'y occupoient utilement pour eux ; car ils y portoient leurs propres ouvrages, dont la lecture donnoit lieu à une critique instructive et amusante :

Voilà comment nous nous divertissons
En beaux discours, en sonnets, en chansons,

« ployé sa faveur plus volontiers pour les gens de mé-
« rite[1]. Il mourut en l'année 1662, dans de grands
« sentiments de repentir de n'avoir pas réglé assez exac-
« tement sa vie, suivant les devoirs de sa profession[2]. »

Et la nuit vient, qu'à peine on a su faire
Le tiers d'un mot pour le Vocabulaire.
J'en ai vu tel aux Avents commencé
Qui vers les Rois n'étoit guère avancé. (o.)

— Cette note a été supprimée depuis la 1re édition. — Voy. t. I, p. 501.

[1] Les lettres manuscrites de Chapelain nous en fournissent constamment la preuve. On lui reprocha même d'avoir introduit à l'Académie beaucoup de *passe-volants* (soldats pour faire nombre aux jours de revue), et on les appelait les enfants de la pitié de Bois-Robert; lui-même, dans une de ses Épîtres, se nomme « le solliciteur des Muses affligées. »

[2] « Mme de Chastillon, sa voisine, fut la première, dit Tallemant, qui le porta à faire une fin bien chrétienne. Il disoit aux assistants : Oubliez Bois-Robert vivant, et ne considerez que Bois-Robert mourant. »

(Tallemant. — *Édition* P. Paris, II, 415).

IV

HIPPOLYTE-JULES

PILET DE LA MESNARDIÈRE [1],

Lecteur ordinaire de la Chambre du Roi, reçu à l'Académie en 1655, mort le 4 juin 1663.

Il étoit de Loudun [2], et sa patrie même lui fournit une belle occasion de se faire auteur. Ce fut quand les religieuses de cette ville se crurent possédées. Un docte médecin [3] publia une dissertation où son dessein étoit de prouver qu'il ne leur arrivoit rien d'étonnant qui ne pût être l'effet d'une imagination dérangée par un excès de mélancolie [4]. La thèse contraire fut défendue par M. de La Mesnardière, qui ne faisoit que de

[1] Un exemplaire de son traité des Esprits, offert à « son ami M. Frenicle, » est signé : *Mesnardière*, comme porte le titre. Un exemplaire de ses poésies, offert à Mme Des Brosses, est signé *La Mesnardière* : ces deux volumes sont à la bibliothèque de l'Arsenal. — La Poétique porte au titre : *La Mesnardière*, au faux titre : *Mesnardière*. Dreux du Radier (*Biblioth. hist. du Poitou*) a donc tort d'écrire *La Mainardière*.

[2] Tallemant le dit « fils d'un apothicaire, et de Julien qu'il s'appeloit, il s'appelle Jules, en l'honneur de Jules-César. » (*Histoire de Vassé*, t. VI, édit. in-18.)

[3] Marc Duncan, Écossois, dont il est parlé dans le dictionnaire de Bayle, article CERISANTES. (O.)

[4] Mélancolie. — « C'est, dit Furetière, une des quatre humeurs qui sont dans le corps, la plus pesante et la plus incommode. »

sortir alors des écoles de Nantes, où il avoit été reçu docteur en médecine.

Quelquefois la destinée d'un ouvrage dépend moins de son mérite réel que des conjonctures où il voit le jour[1]. Celui-ci plut infiniment au cardinal de Richelieu, et aussitôt l'auteur, flatté de se voir dans l'estime du premier ministre, vint à Paris, où il fut d'abord médecin ordinaire de Gaston, duc d'Orléans[2] : c'est le titre qu'il prenoit en 1638[3]. Mais ce qui me feroit soupçonner qu'il ne tarda pas à se dégoûter de sa profession[4], c'est que les charges de maître d'hôtel

[1] On sait assez quel intérêt Richelieu prenait à cette affaire, que termina le supplice d'Urbain Grandier.

[2] Tallemant le donne (*loc. cit.*) comme « médecin-domestique » de Mme de Sablé.

[3] Dans le privilége du *Panégyrique de Trajan*, et au-devant de ses *Raisonnements sur la nature des esprits*. (o.)

[4] La Mesnardière était riche. Outre sa maison de Besse (*Poésies*, p. 89), il avoit une charge de lecteur du Roi qui ne lui rapportoit que 600 livres de gages, mais qui ne pouvoit être tenue que par un homme considérable : après lui nous voyons comme lecteurs, sur les contrôles, un président aux enquêtes, M. de Périgny, successeur direct de La Mesnardière, et M. d'Avaux, de la maison de Mesmes. — Ce n'est qu'à la fin de 1657, que La Mesnardière fut nommé lecteur, et voici en quels termes Loret nous l'apprend dans sa *Lettre* du 8 decembre 1657 :

> Notre grand Jules qui sait comme
> La Mesnardiere est habile homme,
> Homme d'honneur, homme bien né,
> Et des mieux intentionné,
> L'a presenté de sa main même
> A notre porte-diadème,
> Qui, d'un accueil doux et charmant,
> L'a reçu favorablement.

En 1663, atteint déjà de la maladie dont il mourut, il vendit sa charge au président de Périgny :

et de lecteur, qu'il a successivement exercées chez le Roi, ne semblent pas faites pour un médecin qui se plairoit à être couru du public[1]. Quoi qu'il en soit, au moins voyons-nous que M. de La Mesnardière, dès qu'il se fut fixé à Paris, ne fit plus d'ouvrages de médecine et ne parut occupé que de Belles-Lettres.

Il ouvrit sa carrière par le *Panégyrique* de Pline, dont il publia une paraphrase des plus libres, sans respect pour le tour concis de l'original. Tombant ensuite dans une autre extrémité, il traduisit servilement les *Lettres* du même auteur: et, par la torture où il se mit pour les rendre mot à mot, il n'y laissa presque rien de cette facilité qui fait le mérite du style épistolaire. Il ne considéroit pas qu'entre la paraphrase et la version littérale il y a un milieu; que celle-ci dérobe toujours des grâces nécessaires, et que celle-là en prête rarement d'utiles.

Il a donné un assez gros volume sur la *Poétique*, et ce n'est pourtant que l'ébauche d'un plus vaste dessein[2]. La mort du cardinal de Richelieu, qui l'avoit

Et pour avoir icelle charge
Qui peut mettre un homme en crédit,
Il en donne, à ce qu'on m'a dit,
Environ six mille pistoles.
(*Gaz.* du 14 avril 1663.)

— La Mesnardière mourut le 4 juin suivant.

[1] On vient de voir que c'est en 1657, c'est-à-dire près de vingt ans après la date où d'Olivet le donne comme médecin, que La Mesnardière obtint la charge de lecteur du Roi.

[2] Voici comment La Mesnardière expose le plan de son travail :

engagé à ce travail [1], fut apparemment cause qu'il ne l'acheva pas. Il s'étoit proposé d'abord d'embrasser toutes les parties de l'art; mais il n'a exécuté que ce qui regarde la tragédie et l'élégie. Il donne là-dessus et des préceptes et des exemples : les préceptes, il les emprunte des anciens, et il les expose, non pas toujours avec une brièveté didactique, mais souvent avec un faste oratoire. Les exemples, il les tire quelquefois de son propre fonds [2]; car il avoit fait quantité de vers,

« J'ai voulu ouvrir la carrière par les poëmes de théâtre, qui sont la plus belle espèce et la plus considérée. Si Dieu me donne du repos, je leur donnerai deux volumes, l'un et l'autre assez remplis et, possible, assez curieux pour faire voir au lecteur que je ne m'arrête pas aux choses purement vulgaires. Le troisième et dernier expliquera le poëme épique, les dithyrambes, l'élégie, l'ode, l'idylle, les hymnes, bref toutes les autres espèces dont nous avons quelques lumières. Chaque tome de cet ouvrage contiendra douze chapitres, qui nous mèneront peu à peu à l'essence de la poésie, et je crois que les trente-six laisseront à ce royaume une image assez raisonnable des beautés de la Poétique. »

(*Discours*, en tête de la Poétique.)

— Un autre traité didactique de La Mesnardière a passé inaperçu, parce qu'il se trouve lié à un autre ouvrage. C'est un discours, paginé à part (pages 1-126), qu'on lit en tête des *Relations de guerre*, sous ce titre : « Dissertation sur les caractères différents de l'histoire générale et de la particulière, servant de préface à ce recueil. »

[1] Comme il fut engagé par Richelieu à ce travail, c'est par Louis XIV lui-même qu'il fut amené à écrire ses curieuses *Relations de guerre*.

[2] En général, les exemples sont tirés des anciens que l'auteur admire sincèrement ; il justifie ainsi les siens : « Si quelques-uns trouvent étrange que j'aie employé de mes vers pour faire voir des exemples de certaines beautés de l'art, je répondrai à ces messieurs que je pense avoir plus de droit sur les choses que j'ai produites que sur les ouvrages d'autrui ; que lorsqu'ils entrepren-

et une tragédie, entre autres, intitulée *Alinde*[1], qui n'eut point de succès.

Un auteur si bien instruit des règles, faire une mauvaise tragédie[2]! Seroit-ce donc la faute des règles? Non, puisqu'elles ne sont autre chose qu'un amas d'observations prises dans la raison même, et fondées sur l'expérience de ceux qui ont le mieux réussi[3]. Mais, pour entendre les règles d'un art, il ne faut que de la lecture et du sens commun; au lieu que pour être artisan habile, il faut du génie, et un génie propre à ce qu'on veut faire.

On a regardé autrefois cet auteur comme « un virtuose qui avoit fort bien écrit de toutes manières, et

dront de profiter au public par un travail de longue haleine et semblable à celui-ci, non-seulement j'approuverai qu'ils se servent de leur pratique pour faire entendre leurs pensées, mais que j'aurai beaucoup d'estime pour la force de leur génie qui saura accomplir les règles aussi bien que les enseigner;... tous les illustres écrivains qui ont traité la poétique ont été poëtes eux-mêmes... Et certes, celui qui instruit presse merveilleusement ceux qui reçoivent ses préceptes quand il fait voir, par son exemple, que les choses qu'il enseigne peuvent être exécutées. C'est à moi d'être modeste et de sentir ma foiblesse si je veux être raisonnable; mais c'est à vous de m'estimer et d'être persuadé que je n'ignore pas les choses, si vous m'écoutez pour apprendre. » (Discours, en tête de la *Poétique.*)

[1] C'est de cette pièce que sont tirés quelques-uns des exemples qu'il donne dans sa *Poétique.*

[2] Le même cas s'est présenté plus d'une fois. Qui ne connaît *Zénobie* de l'abbé d'Aubignac, l'auteur de la *Pratique du Théâtre?*

[3] Ce que Cicéron dit de l'éloquence, il faut le dire des autres arts : *esse non eloquentiam ex artificio, sed artificium ex eloquentia natum.* De Orat. I, 32. (o.)

qui avoit laissé des ouvrages de lui sérieux et galants, dignes de beaucoup d'estime[1]. » Physicien, traducteur, critique[2], poëte, historien, dans quel genre ne s'étoit-il pas exercé? Aujourd'hui, et tous ces ouvrages et l'auteur lui-même sont presque tombés dans l'oubli.

Gardons-nous cependant de croire que la postérité lui ait fait tort, elle rend toujours justice; c'est même le seul juge non suspect. Pour moi, prévenu peut-être par l'opinion que deux[3] de ses contemporains avoient

[1] Mémoires de Bussy, année 1661. (o). — Quand Bussy parle ainsi de La Mesnardière, il vient de citer une lettre de celui-ci qui lui avait rendu un bon office auprès du Roi, que sa charge lui permettait souvent d'approcher.

[2] La critique qu'il fit de la Pucelle sous le nom de du Rivage après l'apparition du poëme est d'autant plus surprenante qu'auparavant, dans le discours qui précède la *Poétique*, il en avait fait l'éloge.

[3] Chapelain, *Mémoire sur quelques gens de lettres vivants en* 1662, et Chevreau, *Lettre à Tanegui le Febvre*. (o.) — Voici le jugement que fait de lui Chapelain, qui n'avait pas à s'en louer, dans son mémoire à Colbert :

« *La Mesnardière*. Il écrit avec facilité et assez de pureté en vers et en prose, moins foible en françois qu'en latin. Son style est mol et étendu, et, dans ses longues expressions, se délaye et se perd ce qu'il y pourroit avoir de raisonnable. Quand il se veut élever, il dégénère en obscurité et ne fait paroître que de beaux mots qui ne font que sonner et ne signifient rien. Sa paraphrase, plutôt que sa traduction du *Panégyrique* de Pline, et sa *Poétique* le font paroître dépourvu de jugement, aussi bien que les pièces de son invention qui font le principal du volume de vers qu'il a publiés. Son Traité des esprits naturels et sa Paraphrase de quelques épigrammes de l'Anthologie ne sont pas méprisables, et s'il n'avoit fait voir que cela, il en seroit plus estimé ; enfin, ce n'est pas un

de lui, j'avoue qu'en parcourant ses ouvrages j'y ai cru voir moins de jugement que d'imagination, une attention bien plus grande à étaler de belles paroles qu'à employer des pensées solides, une continuelle envie de se faire admirer plutôt que d'instruire. Tout écrivain qui ne fait pas son capital du bon sens renonce à l'immortalité.

V

JEAN OGIER DE GOMBAULD,

L'un des premiers Académiciens, mort en 1666[1].

Où trouver aujourd'hui des mémoires sur M. de Gombauld, si personne de son temps n'avoit pris soin de nous en laisser[2]? Heureusement M. Conrart y a pourvu, et comme l'éloge qu'il en a fait n'a été imprimé qu'au-

homme dont on puisse rien faire, ni sur qui on puisse appuyer aucun dessein où il faille jouir de tant soit peu de cervelle. »

Urbain Chevreau était fort lié avec La Mesnardière; c'est lui qui l'avait fait connaître au savant Tanegui Le Fèvre, dont il devint un des correspondants les plus actifs. « Urbani Chevræi non unæ litteræ... mihi confirmaverunt, quod jamdudum fama prædicat, esse tibi ingenium tanta humanitate, tantaque morum facilitate, ut securus ad te possim scribere. » (*Tan. Fabri epistolæ*, Saumur, Desbordes, 1674, 2 vol. in-4°, tome I, page 15, etc.)

[1] Le privilége de ses poésies (1646) lui donne le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi..., on y lit : « Le sieur de Gombauld, dont le mérite nous est connu et les services très-agréables... » — Signé : CONRART.

[2] Au lieu de se borner à copier ou Conrart ou Huet, comme plus haut, il est fâcheux que l'abbé d'Olivet n'ait pas fait quelques recherches nouvelles.

devant d'un livre peu commun[1], j'ai jugé qu'on seroit très-aise de le trouver ici, non-seulement pour connoître la personne de M. de Gombauld, mais pour connoître en même temps le style et la politesse de M. Conrart. Il nous dit, et voici ses propres termes :

« Que Jean-Ogier de Gombauld étoit gentilhomme[2] de Saintonge, et cadet d'un quatrième mariage, comme il avoit coutume de le dire lui-même par raillerie, pour s'excuser de ce qu'il n'étoit pas riche ; qu'il étoit grand, bien fait, de bonne mine, et sentant son homme de qualité ; que sa piété étoit sincère[3], sa probité à toute épreuve, ses mœurs sages et bien réglées ; qu'il avoit le cœur aussi noble que le corps ; l'âme droite et naturellement vertueuse ; l'esprit élevé, moins fécond que judicieux ; l'humeur ardente et prompte, fort portée à la colère, quoiqu'il eût l'air grave et concerté ; qu'après avoir achevé à Bordeaux toutes ses études, en la plupart des sciences, sous les plus excellents maîtres de son temps, il vint à Paris sur la fin du règne de Henri le Grand, où il ne tarda guère à être connu et estimé[4]. Ce grand monarque ayant été assassiné, tous les François le pleurèrent comme le père de la patrie ; et tous les poëtes semèrent son tombeau de fleurs funèbres,

[1] Des traités et lettres de M. de Gombauld sur la religion. (O.)

[2] Né à Saint-Just de Lussac, près de Brouage. (O.)

[3] M. de Gombauld étoit protestant, aussi bien que M. Conrart. (O.)

[4] La protection du marquis d'Uxelles (Jacques Du Bled) le poussa à la cour. Ce seigneur, qui usait souvent de sa plume, lui entretenait en échange, dit Tallemant, un cheval et un laquais. Il paraît qu'il fit aussi pour Henri IV un assez grand nombre de vers.

qu'ils avoient cueillies sur le Parnasse. M. de Gombauld, quoique jeune, ne fut ni des derniers, ni des moindres. Sous la minorité de Louis le Juste, et sous la régence de la reine Marie de Médicis, sa mère[1], il fut des plus considérés de cette grande et magnifique princesse, et il n'y avoit point d'homme de sa condition qui eût l'entrée plus libre chez elle[2], ni qui en fût vu de meilleur œil. Comme elle étoit d'humeur libérale, et qu'elle aimoit à l'exercer envers ceux qu'elle en jugeoit dignes, elle donnoit des pensions considérables à beaucoup d'hommes de savoir et d'esprit. Celle de M. de Gombauld étoit de douze cents écus, ce qui lui donnoit moyen de paroître en fort bon équipage à la Cour, soit à Paris, ou dans les voyages qui étoient fréquents en ce temps-là. Et comme il étoit autant ennemi des dépenses superflues, qu'exact à faire honnêtement les nécessaires, il fit un fonds assez considérable de l'épargne de ces années d'abondance : ce qui lui vint bien à propos pour

[1] Marie de Médicis ne pouvoit le voir sans émotion, parce que ses traits lui rappelaient un homme, dit-on, qu'elle avait aimé à Florence. Le privilége mentionne la protection de la reine Anne d'Autriche : « ... L'*Endymion* composé par le sieur de Gombauld, pour l'embellissement duquel, et pour satisfaire au désir de la Reine, notre très-honorée compagne et épouse, il a.... » (26 oct. 1624). Gombauld, dit-on encore, devenu amoureux de la Reine, l'a chantée dans son roman d'*Endymion*. Endymion, amant de la Lune, serait Gombauld amoureux de la Reine. — Dans la dédicace de son *Amaranthe*, il dit à la Reine-Mère (1631) : « Les rares qualités d'Amaranthe représentent quelque ombre de celles de Votre Majesté. »

[2] Tallemant en cite un exemple assez singulier. (Ed. P. Paris, tome III, page 239.)

passer celles de stérilité qui y succédèrent, quand les guerres civiles et étrangères eurent diminué et enfin tari les sources d'où les premières avoient coulé. On le réduisit d'abord de douze cents écus à huit cents[1], où il est demeuré jusqu'à sa mort, sans être payé néanmoins depuis la guerre de Paris, que par les offices de quelques personnes puissantes et généreuses dont il avoit l'honneur d'être connu et protégé, entre lesquelles M. le duc et madame la duchesse de Montausier

[1] « Il étoit dans une nécessité extrême et n'en témoignoit rien. Par courage même il étoit habillé à son ordinaire, car de tous les auteurs, c'est quasi le mieux vêtu. Quand M. Chapelain lui fit avouer qu'il ne savoit plus de quel bois faire flèches, et, par le moyen de Bois-Robert lui fit rétablir la moitié de sa pension, c'est-à-dire 400 écus, le Chancelier, pour qui il avoit fait quelque chose, lui en donna deux cents sur le sceau. » (Tallemant, édit. P. Paris, III, 243.) — Dans une lettre adressée à Bois-Robert, il lui dit : « Monsieur, je viens d'apprendre ce que je ne veux jamais oublier. C'est que vous me continuez toujours la faveur de vos bons offices, encore que je n'aie pas commencé de vous servir.... Il paroît bien que monseigneur le Cardinal ne croit pas être né pour lui seul, mais pour tout le monde, et qu'il ne se contente pas de vaincre les ennemis du public, s'il ne combat encore la nécessité des particuliers... Quant à vous, Monsieur, c'est un art qui vous est naturellement acquis que de vous savoir rendre digne d'un tel maître, en lui acquérant autant de serviteurs que vous en entretenez de personnes. Je pourrois ajouter à cela que cette généreuse profession que vous faites d'obliger tant d'honnêtes gens est mise au rang des choses qu'on admire. » — (*Lettres de Gombauld*. Paris, Courbé, 1647, 1 vol. in-8, pages 243-247.)

— Un état des gratifications faites en 1664 et 1665 aux savants et aux gens de lettres porte : « Au sieur de Gombault, bien versé dans la poésie, et pour l'obliger de continuer son application aux belles-lettres,— 1,200 livres. (*Mélanges* de la Société des bibliophiles françois.)

doivent tenir le premier rang. Durant quelques années il fut aussi gratifié d'une pension sur le sceau par M. Seguier, chancelier de France[1]. Il avoit toujours vécu fort sain, à quoi sa frugalité et son économie avoient extrêmement contribué; mais un jour qu'il se promenoit dans sa chambre, ce qui lui étoit fort ordinaire, le pied lui ayant tourné il tomba et se blessa de telle sorte à une hanche qu'il fut obligé de garder presque toujours le lit depuis cet accident jusqu'à la fin de sa vie, qui a duré près d'un siècle, si une date écrite de sa main dans un des livres de son cabinet, étoit le temps véritable de sa naissance, comme il l'avoit dit en confidence à quelqu'un qui n'en a parlé qu'après sa mort. Il avoit été honoré de la bienveillance de tous les grands et de toutes les dames des trois cours qu'il avoit vues, c'est-à-dire celles de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV glorieusement régnant en nos jours; et pendant les régences de deux grandes reines, Marie de Médicis et Anne d'Autriche, il étoit des plus assidus à se trouver à leurs cercles, principalement à celui de la première de ces princesses. Mais il se rendoit avec encore plus de soin et de plaisir au délicieux réduit de toutes les personnes de qualité et de mérite qui fussent alors, je veux dire à l'hôtel de Rambouillet, qui étoit comme une cour abrégée et choisie, moins nombreuse, mais, si je l'ose dire, plus exquise que celle du Louvre,

[1] N'est-il pas permis de penser qu'il était des pensionnaires de Fouquet, quand on lui voit dédier ses *Danaïdes* au surintendant (1658)? Cependant, au dire de Tallemant, il n'acceptait rien des particuliers.

parce que rien n'approchoit de ce temple de l'honneur, où la vertu étoit révérée sous le nom de l'incomparable Arthénice, qui ne fût digne de son approbation et de son estime [1]. Enfin, M. de Gombauld fut aimé et admiré de tous ceux qui, comme lui, avoient sacrifié aux Muses et aux Grâces, et je ne doute point que la postérité ne lui soit encore plus équitable que le siècle où il a vécu, et que le mérite de ses ouvrages ne fasse obtenir à son nom l'immortalité, qui est la récompense de tous les hommes de lettres quand ils ont pu parvenir au rang où celui-ci s'étoit élevé [2]. »

[1] On trouvera dans Tallemant de nombreuses preuves des rapports affectueux qui attachaient Gombauld à l'hôtel de Rambouillet.

[2] Voici les jugements portés sur lui par Costar et par Chapelain, chargés l'un et l'autre de dresser pour Colbert des mémoires sur les gens de lettres vivants en 1661 et 1662.

Costar, 1661, dit : « *De Gombauld* n'a pas plus de deux cents écus de revenu; il est huguenot; homme de grande vertu et qui mériteroit bien quelques bienfaits de Son Éminence. Il est déjà fort vieux; c'est le poëte de France qui fait mieux des sonnets et des épigrammes. Il entend merveilleusement bien l'art poétique. »

Chapelain dit en 1662 : « *Gombauld.* Il est le plus ancien des écrivains françois vivants. Il parle avec pureté, esprit, ornement, en vers et en prose, et n'est pas ignorant de la langue latine. Depuis plus de cinquante ans il a roulé dans la Cour avec une pension tantôt bien, tantôt mal payée. Son fort est dans les vers, où il paroît soutenu et élevé. A force de vouloir dire noblement les choses, il est quelquefois obscur. S'il étoit guéri d'une grande maladie qui l'a abattu, il pourroit faire quelque ode, quelque panégyrique, quelque sonnet fort beaux, mais avec lenteur, en y mettant un grand prix. »

VI

GILLES BOILEAU [1]

Contrôleur de l'Argenterie du Roi [2], reçu à l'Académie en 1659, mort en 1669.

Il naquit à Paris en 1631 [3], et son illustre frère M. Despréaux en 1636. Les essais du cadet annoncèrent ce qu'on a vu de lui dans la suite, des chefs-d'œuvre de versification et de bon sens. Il n'y eut point en lui, si j'ose ainsi dire, d'enfance poétique. L'aîné, au contraire, né avec beaucoup d'esprit, mais avec un jugement moins sain, ne se forma jamais l'idée du parfait. Il ne se défioit pas de sa trop grande facilité à écrire ; facilité que M. Despréaux n'avoit point, et qui doit être toujours suspecte, quand ce n'est point le fruit d'un long exercice.

A cela près, les écrits des deux frères nous montrent que le même sang couloit dans leurs veines. Tout ce que l'aîné a fait de son chef est satirique. Il affectoit de

[1] Voyez aux *Pièces justificatives* les extraits de la correspondance de Chapelain et des lettres de l'abbé d'Olivet.

[2] Il avoit été auparavant payeur des rentes de l'Hôtel de Ville. (o.)

[3] De Gilles Boileau, greffier de la grand'chambre du parlement, et d'Anne de Nielle. (o.)

se donner pour redoutable, la plume à la main[1]. Il attaqua et Scarron, et Costar, et Ménage. Ce dernier, qui étoit ce qu'on appelle auteur, et par conséquent vindicatif, lorsqu'il apprit que Gilles Boileau venoit d'être nommé à une place de l'Académie, engagea mademoiselle de Scudéry à le traverser par le moyen de M. Pellisson; et les mouvements que M. Pellisson se donna dans l'intervalle des deux scrutins qui fut de six semaines causèrent une espèce de schisme académique[2], dont l'histoire seroit longue à raconter. Il suffit d'en avoir fait mention pour faire observer à ceux qui écrivent des satires personnelles, que c'est un métier où l'on gagne peu d'amis.

Quant aux traductions de Gilles Boileau, nous en avons deux considérables : celle d'Épictète[3], qui a été

[1] Voyez une de ses lettres en vers, dans le recueil de Sercy, tome III, page 157. (O.) — Il dit en effet à Mlle....

Quoi donc! n'appréhendez-vous rien
D'un esprit fait comme le mien?
Moi que mille auteurs d'importance
Cherchent à belle révérence,
Et dont le plus terrible émoi
Est d'être mal avecque moi :
Moi d'ailleurs dont l'humeur critique
Aux plus huppés feroit la nique,
Et qui, dès mes plus jeunes ans,
Appris l'art de railler les gens?...

[2] On peut voir là-dessus une lettre de M. Chapelain à M. Huygens, du 9 avril 1659, dans les *Mélanges de litterature tirés des lettres manuscrites de M. Chapelain*, p. 137.

Voyez aussi dans le *Recueil des lettres de M. de La Chambre* la lettre XL, adressée à M. Pellisson : elle est datée de l'année 1658, mais c'est une faute bien visible, puisque Colletet, à qui G. Boileau succéda, ne mourut qu'en 1659. (O.)

[3] Cette traduction *est bonne, et précédée d'une Vie d'Epictète*

fort approuvée, et celle de Diogène Laërce, qui est demeurée presque inconnue. Devoit-il se flatter qu'une compilation informe et obscure, car Diogène Laërce n'est pas autre chose, pût réussir en françois, à moins que d'être éclaircie et redressée par de savantes notes, qui embrasseroient toute la philosophie des anciens et vaudroient mieux que l'original?

Il a traduit en vers le quatrième livre de l'*Énéide*[1]. Quantité d'endroits qu'on y admire font regretter qu'il n'y ait pas mis la dernière main; ou plutôt, qu'il ne fût pas capable de limer assez ce qu'il faisoit pour en venir à une certaine précision qui contribue infiniment à la vigueur du style. Car, si je ne me trompe, les écrits de son frère doivent en partie leur force à cette précision mâle et rigide, qui n'ôte rien de nécessaire à la pensée, mais ne laisse rien de superflu dans les mots.

Il travailloit sur la Poétique d'Aristote, lorsqu'une mort prématurée l'enleva[2]. Il en avoit déjà fait plus des deux tiers; et M. Despréaux, en 1709, donna son manuscrit en ma présence à M. de Tourreil[3], qui témoignoit avoir envie d'achever l'ouvrage.

la plus ample et la plus exacte que j'aie vue jusqu'ici. L'érudition et la critique y ont été répandues habilement. Bayle, Réponse aux questions d'un provincial, tome I, chapitre 18. (O.)

[1] Cette traduction du quatrième livre de l'*Énéide* fait partie de ses *Œuvres posthumes*. (O.)

[2] En 1669; son frère Despréaux publia l'année suivante, 1670, un recueil fort incomplet de ses poésies.— A ce sujet nous devons faire remarquer qu'au dix-septième siècle le nom de Boileau fut réservé exclusivement à Gilles, et que Despréaux fut le seul nom de son frère Nicolas.

[3] Savant traducteur; reçu à l'Académie en 1692, il mourut en 1714.

Je me souviens qu'à cette occasion M. Despréaux fit l'éloge de son frère. Ils ne s'aimoient pas dans leur jeunesse[1]; ils avoient à démêler entre eux des intérêts d'auteurs, et qui plus est, de poëtes; doit-on s'étonner que la tendresse fraternelle en souffrît[2]? Mais enfin, dans le temps dont je parle, les sentiments de M. Despréaux étaient si changés à son égard, qu'il se proposoit de mettre au-devant de cet ouvrage, si M. de Tourreil l'achevoit, une préface où il exalteroit le mérite de son aîné; et comme peu à peu le discours tomba sur les traductions en général : « Quoi! dit-il, l'Académie ne voudra-t-elle jamais connoître ses forces? Toujours bornée à son dictionnaire, quand donc prendra-t-elle l'essor? Je voudrois que la France pût avoir ses auteurs classiques, aussi bien que l'Italie. Pour cela il nous faudroit un certain nombre de livres qui fussent déclarés exempts de fautes, quant au style. Quel est le tribunal qui aura

[1] Voyez les remarques de M. Brossette sur le vers quatre-vingt-quatorze de la satire I, de Despréaux. (O.)

[2] On prétend que Gilles Boileau, jaloux de son frère Despréaux, l'aurait desservi auprès de Chapelain, pour gagner les bonnes grâces de celui-ci; Despréaux, furieux, s'en serait vengé en insérant dans ses œuvres différents traits satiriques qu'il effaça ensuite. Ainsi, lit-on dans la première satire :

Le frère en un besoin va renier son frère.

Dans l'épigraphe XIX, au lieu de :

Dans le palais hier Bilain, etc.

il y avoit :

Hier un certain personnage
Au palais me voulut nier
Qu'autrefois Boileau le rentier
Sur Costar eût fait un ouvrage....

droit de prononcer là-dessus, si ce n'est l'Académie? Je voudrois qu'elle prît d'abord le peu que nous avons de bonnes traductions; qu'elle invitât ceux qui ont ce talent à en faire de nouvelles; et que si elle ne jugeoit pas à propos de corriger tout ce qu'elle y trouveroit d'équivoque, de hasardé, de négligé, elle fût au moins exacte à le marquer au bas des pages, dans une espèce de commentaire qui ne fût que grammatical. Mais pourquoi veux-je que cela se fasse sur des traductions? Parce que des traductions avouées par l'Académie, en même temps qu'elles seroient lues comme des modèles pour bien écrire, serviroient aussi de modèles pour bien penser, et rendroient le goût de la bonne antiquité familière à ceux qui ne sont pas en état de lire les originaux. Ce n'est pas l'esprit qui manque aux François, ni même le travail; c'est le goût, et il n'y a que le goût ancien qui puisse former parmi nous et des auteurs et des connoisseurs. »

Ainsi parla ce sage critique, avec un feu qu'il n'avoit guère dans la conversation, à moins qu'elle ne roulât sur son ressort. Et revenant encore au même sujet, après que M. de Tourreil se fut retiré : « Savez-vous, me demanda-t-il, pourquoi les anciens ont si peu d'admirateurs? C'est parce que les trois quarts tout au moins de ceux qui les ont traduits étoient des ignorants ou des sots. Madame de La Fayette, la femme de France qui avoit le plus d'esprit et qui écrivoit le mieux, comparoit un sot traducteur à un laquais que sa maîtresse envoie faire un compliment à quelqu'un. Ce que sa maîtresse lui aura dit en termes polis, il va le rendre grossièrement,

il l'estropie ; plus il y avoit de délicatesse dans le compliment, moins ce laquais s'en tire bien ; et voilà en un mot la plus parfaite image d'un mauvais traducteur.

« Mais, ajouta M. Despréaux, ce n'est pas même assez qu'un traducteur ait de l'esprit, s'il n'a la sorte d'esprit de son original. Car l'homme qui sort d'ici n'est pas un sot, à beaucoup près. Et cependant, quel monstre que son Démosthène ? Je dis monstre, parce qu'en effet c'est un monstre qu'un homme démesurément grand et bouffi. Un jour que Racine étoit à Auteuil chez moi, Tourreil y vint, et nous consulta sur un endroit qu'il avoit traduit de cinq ou six façons, toutes moins naturelles et plus guindées les unes que les autres. *Ah! le bourreau ! il fera tant qu'il donnera de l'esprit à Démosthène*, me dit Racine tout bas. Ce qu'on appelle esprit dans ce sens-là, c'est précisément l'or du bon sens converti en clinquant. »

J'écoutois M. Despréaux avec une ardeur de jeune homme, et j'ai si souvent pris plaisir à me rappeler ses paroles, que je suis presque certain de les avoir ici rapportées sans altération. Mais insensiblement j'oublie que dans un article qui n'est fait que pour l'aîné, je parle un peu trop du cadet.

VII

HONORAT DE BUEIL[1], MARQUIS DE RACAN,

L'un des premiers Académiciens, mort en février 1670.

Il naquit en 1589 à la Roche-Racan, château situé à l'extrémité de la Touraine, sur les confins du Maine et de l'Anjou. En 1605, il étoit « Page de la chambre sous M. de Bellegarde[2], » qui, par l'ordre exprès d'Henri IV, avoit pris Malherbe dans sa maison, et lui avoit donné « sa table, un cheval et mille livres d'appointements. » Racan, cousin germain de madame de Bellegarde, « et qui déjà commençoit à faire des vers, eut par cette rencontre la connoissance de Malherbe, dont il apprit ce qu'il a jamais su de la poésie françoise. » Ainsi parle M. de Racan lui-même : mais sa modestie le trompe, car il avoit un plus grand maître que Malherbe, je veux

[1] On prononçait Bu-eil et non Beuil, comme le prouve ce vers d'un sonnet, composé par lui-même sur la mort de son fils :

La tige de Bueil, jadis si florissante.
(Édit. de la *Biblioth. elzév.*, t. II, p. 412.)

[2] Vie de Malherbe, page 15. Je cite la nouvelle édition, qui est au-devant des œuvres de Malherbe, *Paris*, 1723. (o.) — Mme de Bellegarde, née Anne de Bueil, était sa cousine germaine. (Voyez la notice sur Racan, publiée par M. Antoine Tenant de Latour, en tête de la nouvelle édition de ses œuvres. Paris, P. Jannet, 1857. — *Biblioth. elzévirienne.*)

dire la nature. C'est la nature qui le fit poëte; et tout autre maître n'auroit pu que contribuer à le rendre bon versificateur.

« A son retour de Calais, où il fut porter les armes en sortant de Page[1], » il consulta Malherbe sur le genre de vie qu'il devoit choisir. Malherbe, au lieu de répondre directement là-dessus, lui récita cet ingénieux conte du Poge, dont La Fontaine a fait une de ses plus jolies fables, intitulée, *le Meunier, son fils et leur âne.* Enfin à l'âge de trente-neuf ans, le marquis de Racan se maria[2] et sa postérité est aujourd'hui tout ce qui reste de la maison de Bueil, maison des meilleures qu'il y ait en France.

Pour bien juger de son mérite poétique, sachons d'abord ce qu'en pensoit Malherbe. Il disoit que May-

[1] Vie de Malherbe, pages 37 et 38. (o.) — C'était vers 1608. — Dans une ode à Louis XIV, il nous apprend qu'il a pris part à presque toutes les expéditions de Louis XIII :

Je l'ai suivi dans les combats,
J'ai vu foudroyer les rebelles,
J'ai vu tomber les citadelles
Sous la pesanteur de son bras ;
J'ai vu forcer les avenues
Des Alpes qui percent les nues,
Et leurs sommets impérieux
S'humilier devant la foudre,
De qui l'éclat victorieux
Avoit mis La Rochelle en poudre.

[2] Il epousa, en 1628, Madelaine du Bois, fille de Pierre du Bois, sieur de Fontaine-Marany, Angevin. Le mariage se fit pendant le siege de La Rochelle, et il en vint quatre fils et trois filles. (*Conrart*, cité par M. P. Paris, commentaires sur Tallemant des Reaux, II, 375. —Voy. dans Tallemant, t. I, p. 222, une lettre de Malherbe sur ce mariage.

nard étoit de tous ses disciples « celui qui faisoit les meilleurs vers, mais qu'il n'avoit point de force ; que Racan avoit de la force, mais qu'il ne travailloit pas assez ses vers ; que le plus souvent, pour s'aider d'une bonne pensée, il prenoit de grandes licences ; et que de Maynard et de Racan on feroit un grand poëte [1]. »

Joignons à cela le sentiment d'un critique qui ne se trompa jamais : « La vérité est, dit-il en parlant de Malherbe, que la nature ne l'avoit pas fait grand poëte. Mais il corrige ce défaut par son esprit et par son travail : car personne n'a plus travaillé ses ouvrages que lui, comme il paroît assez par le petit nombre de pièces qu'il a faites. Notre langue veut être extrêmement travaillée. Racan, ajoute M. Despréaux, avoit plus de génie que Malherbe, mais il est plus négligé, et songe trop à le copier. Il excelle surtout, à mon avis, à dire des petites choses ; et c'est en quoi il ressemble mieux aux anciens, que j'admire surtout par cet endroit. Plus les choses sont sèches et malaisées à dire en vers, plus elles frappent quand elles sont dites noblement et avec cette élégance qui fait proprement la poésie [2]. »

Voilà deux témoignages, qui, rendus à près de cent ans l'un de l'autre, nous donnent exactement la même idée de M. de Racan : qu'il avoit beaucoup de génie, qu'il étoit né poëte, mais qu'à la facilité et à la supériorité du talent, il n'ajoutoit pas toujours l'opiniâtreté du travail.

On trouvera dans la *Vie de Malherbe*, écrite par

[1] Vie de Malherbe, pages 36 et 37. (o.)

[2] Despréaux, lettre à M. de Maucroix. (o.)

M. de Racan, diverses particularités qui concernent M. de Racan lui-même, et qu'il raconte d'une manière si franche, si désintéressée, qu'on douteroit presque s'il est l'auteur de l'ouvrage. Mais une personne de sa condition étoit au-dessus de cet amour-propre, dont un auteur, qui n'est qu'auteur, ne se défend jamais bien.

Je suis, au reste, trop sérieux dans tout ce volume, pour que je me permette ici de l'égayer par l'aventure des trois Racans, et par quelques autres contes semblables, dont le *Ménagiana* est la source [1].

[1] On retrouve ce conte dans Tallemant, et, sous des noms supposés, dans le *Francion* de Sorel, où Mlle de Gournay est remplacée par le pédant Hortensius.

Tallemant a donné sur Racan une notice que M. Paulin Paris a enrichie d'un utile commentaire. Nous en tirons les passages suivants qui nous montrent Racan dans son rôle d'Académicien :

T. II, p. 363. — « A l'Académie, quand ce fut à son tour à haranguer, il y vint avec un chiffon de papier tout déchiré dans ses mains : « Messieurs, leur dit-il, je vous apportois ma harangue ; mais ma grande levrette me l'a toute mâchonnée. La voilà. Tirez-en ce que vous voudrez, car je ne la sais point par cœur et je n'en ai point de copie. »

Pellisson raconte le fait autrement, et l'on voit par une lettre de Racan, publiée pour la première fois dans l'édition de la *Bibliothèque elzévirienne*, que le récit de Pellisson peut seul être vrai.

« Il est le seul qui ait voulu avoir ses lettres d'Académicien, et, quand son fils aîné fut assez grand, il le mena à l'Académie pour lui faire saluer tous les Académiciens. »

Racan n'est pas le seul qui ait eu ses lettres ; celles de Huet existent encore.

T. II, p. 366. — « Étant à Paris pour un procès, il s'ennuyoit quelquefois et ne perdoit pas un jour d'Académie. Même il lui prit

VIII

HARDOUIN DE PÉRÉFIXE,

Archevêque de Paris, Chancelier des Ordres du Roi, reçu à l'Académie en 1654, mort le 31 décembre 1670 [1].

Il étoit d'une famille originaire de Naples, établie depuis un siècle dans le Mirebalais.

Après avoir pris le bonnet en Sorbonne, il prêcha dans Paris; et sa réputation commencée par l'éclat de ses talents, soutenue par la sagesse de sa conduite, l'ayant fait connoître à la Cour, il fut nommé précepteur de Louis XIV [2].

Jamais la France ne rappellera l'idée de ce grand Roi, qu'elle ne bénisse la mémoire de ceux qui l'élevèrent dans la vertu. C'est à quoi tendent les deux ouvrages que M. de Péréfixe a publiés : l'un en latin, et c'est proprement un recueil de maximes qui renferment les devoirs d'un Roi enfant; l'autre en françois, où il

une telle amitié pour elle, qu'il disoit qu'il n'avoit d'amis que Messieurs de l'Académie, et prit pour procureur le beau-frère de M. Chapelain (M. Faroard), parce qu'il lui sembloit que cet homme étoit beau-frère de l'Académie. »

[1] Dans la nuit du 1er janvier 1671, à deux heures du matin. (*Gallia christiana.*) (o.

[2] Le 28 mai 1644.— Il fut aussi conseiller du Roi, commandeur et chancelier des ordres.

instruit un Roi majeur, non plus par de simples maximes, mais par des exemples d'autant plus propres à faire impression sur le feu Roi, que c'étoient ceux d'Henri IV.

Vouloir, comme d'audacieux critiques l'ont avancé, qu'à l'égard de ce dernier livre, il n'ait fait qu'emprunter la plume de Mézeray, ce n'est pas faire attention à la différence des styles. Mézeray, dans tout ce qui est certainement de lui, retombe à tout moment dans un style dur et peu châtié. Donnera-t-on à la même plume une histoire écrite purement, avec élégance, avec dignité? Outre que dans cette histoire d'Henri IV, nous y retrouvons d'un bout à l'autre un goût pour la vertu et un certain air de sagesse que M. de Péréfixe avoit pareillement répandu dans son premier ouvrage.

Pendant qu'il étoit précepteur du Roi, il fut fait évêque de Rhodez[1], et depuis il eut l'archevêché de Paris[2], où il se gouverna en grand homme, recouvra la juridiction spirituelle du faubourg Saint-Germain[3], acquit celle de Versailles[4], et fit pour son église beaucoup d'autres choses importantes, mais qui appartiennent

[1] En 1648.

[2] Il fut nommé à la place de P. de Marca, en 1662. — La même année et le même mois il avait été élu proviseur de Sorbonne.

[3] Le 20 décembre 1668, il fit une transaction avec Henri de Bourbon, duc de Verneuil, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et ses Religieux, et fit entrer ainsi sous sa juridiction spirituelle tout le faubourg Saint-Germain, qui en était indépendant.

[4] Le 15 septembre 1670, il obtint un arrêt du parlement qui étendit son autorité diocésaine sur le prieuré, la ville, la paroisse et tout le territoire de Saint-Germain-en-Laye, malgré les réclamations de l'évêque de Chartres. (*Gallia christ.*)

moins aux mémoires de l'Académie, qu'à ceux du clergé[1].

IX

JEAN DE MONTIGNY,

Evêque de Léon, reçu à l'Academie en janvier 1670, mort le 26 septembre[2] 1671.

Tout ce que j'ai pu savoir de sa personne, c'est qu'il étoit fils et frère d'avocats généraux au Parlement de Bretagne, qu'il fut plusieurs années aumônier de la reine Marie-Thérèse[3]; nommé ensuite à l'évêché de

[1] Son épitaphe rapporte ainsi ses qualités :

Hic jacet Harduinus de Perefixe de Beaumont, Ludovici XIV regum sapientissimi sapientissimus præceptor, primum episcopus Ruthenensis, deinde Parisiensis archiepiscopus, Sorbonæ provisor, regni torquatorum equitum ordinis commendator et cancellarius; vir corporis dignitate, ingenii præstantia, animi candore, morum et doctrinæ puritate, bonis omnibus commendatus; intuendis reparandisque suæ sedis et ecclesiæ honoribus diligens, felix, modestus; sibi parcus, sibi severus, ergà cæteros liberalis et indulgens, qui dum hanc ecclesiam per septennium pia et assidua sollicitudine, regit, ornat, amplificat, tot, tantisque laboribus non defessus sed exhaustus, corpore deficiens, non animo, insperata morte suis ereptus est, dum se omnibus totum daret; sic Deo plenus, cœlo maturus, obiit ineunte anno M. DC. LXXI. ætatis LXV.

[2] Date fausse. M. de Montigny mourut le lundi 28 septembre. Voy. plus bas, p. 118, note 2.

[3] La maison ecclésiastique de la Reine, femme de Louis XIV, se composait, outre le confesseur, les chapelains, etc., d'un grand aumônier, d'un premier aumônier, d'un aumônier ordinaire et de quatre aumôniers servants par quartier, c'est-à-dire par trimestre. Jean de Montigny était aumônier ordinaire, aux mêmes gages que le confesseur, cent quatre-vingts livres.

Léon; et que l'année même qu'il en prit possession, étant allé aux États de sa province, qui se tenaient à Vitré, il y mourut. Les circonstances de sa mort se trouvent dans les lettres de madame de Sévigné. Du 20 septembre 1671 : « L'évêque de Léon a été à la dernière extrémité à Vitré, avec un transport au cerveau ; il est hors d'affaires. » — Du 23 : « Enfin, après avoir ballotté cinq ou six fois de la mort à la vie, les redoublements opiniâtres de la fièvre ont décidé en faveur de la mort, il ne s'en soucie guère, car son cerveau est embarrassé. » — Du 27 : « Le pauvre Léon a toujours été à l'agonie depuis que je vous ai mandé qu'il se mouroit; il y est plus que jamais, et il saura bientôt mieux que vous si la matière raisonne. C'est un dommage extrême que la perte de ce petit évêque ; c'étoit, comme disent nos amis, un esprit lumineux sur la philosophie[1]. » — Du 1er octobre[2] : « Il mourut lundi. Ce pauvre petit évêque avoit trente-cinq ans, il étoit établi; il avoit un des plus beaux esprits du monde pour les sciences, c'est ce qui l'a tué[3], il s'est épuisé. »

Par le peu qui nous reste de M. de Montigny, on voit que la philosophie ne lui avoit pas ôté le goût de la

[1] Dans une autre de ses lettres, qui est du 1er septembre, elle dit qu'il était *cartésien à brûler*. « Mais, ajoute-t-elle, dans le même feu, il soutient aussi que les bêtes pensent. Voilà mon homme. Il est très-savant là-dessus ; il a été aussi loin qu'on peut aller dans cette philosophie, et M. le Prince en est demeuré à son avis. »

[2] La lettre où se trouve ce passage n'est pas du premier octobre, mais du mercredi 30 septembre. En sorte que c'est le 28, un lundi, en effet, qu'est mort l'évêque de Léon.

[3] Le texte porte : « C'est ce qui l'a tué, comme Pascal. »

poésie et de l'éloquence. Sa prose est correcte, élégante, nombreuse : sa versification coulante, noble, pleine d'images. Quelques années de plus, où n'alloit-il pas? Mais mourir à trente-cinq ans, c'est, pour un homme de lettres, mourir au berceau.

X

FRANÇOIS DE LA MOTHE LE VAYER,

Conseiller d'État ordinaire, reçu à l'Académie le 14 février 1639, mort en 1672

Il naquit à Paris en 1588. Sa famille, qui est originaire du Mans, a donné et donne encore aujourd'hui d'excellents sujets à la robe. Il prit dans sa jeunesse le même parti, et fut longtemps substitut de M. le procureur général du Parlement, charge qu'il avoit héritée de son père[1]. Il s'en défit enfin pour n'avoir plus à s'occuper que de ses ouvrages[2]. Et certainement, si l'on examine la quantité et la qualité de ceux qu'il a mis au jour, on ne croira pas qu'il ait pu avoir quelque autre occupation dans le cours de sa vie. Il a tout embrassé

[1] Félix de La Mothe le Vayer, dont l'éloge se voit dans La Croix du Maine, p. 84. (o.) — C'est en 1625 que le célèbre sceptique succéda à son père dans sa charge.

[2] Entre 1640, date où le privilége de l'*Instruction du Dauphin* le qualifie encore de substitut du procureur général, et 1647 où l'épitre dedicatoire de son premier recueil de lettres montre qu'il n'etait plus alors en charge.

dans ses écrits, l'ancien, le moderne, le sacré, le profane, mais sans confusion. Il avoit tout lu, tout retenu, et fait usage de tout. Si quelquefois il ne tire point assez de lui-même, pour se faire regarder comme auteur original, du moins il en tire toujours assez, pour ne pouvoir être traité de copiste ou de compilateur; et sa mémoire, quoiqu'elle brille partout, n'efface jamais son esprit.

« Quand il fut question de donner un précepteur au Roi (c'est du savant Naudé que nous apprenons ceci, et je me sers de ses propres termes), on jeta premièrement les yeux sur M. de La Mothe le Vayer, comme sur celui que le cardinal de Richelieu avoit destiné à cette charge, tant à cause du beau livre qu'il avoit fait sur l'éducation de M. le Dauphin, qu'eu égard à la réputation qu'il s'étoit acquise, par beaucoup d'autres compositions françoises, d'être le Plutarque de la France; mais la Reine ayant pris résolution de ne donner cet emploi à aucun homme qui fût marié[1], il fallut par nécessité songer à un autre[2]. »

Un obstacle innocent lui ayant donc fait manquer la première place qui puisse être confiée à un homme de lettres, il eut la seconde, celle de précepteur de Phi-

[1] Il avait, dit M. L. Etienne dans un travail spécial sur La Mothe le Vayer, épousé la veuve d'un Ecossais, fille aussi d'un Écossais, conseiller au présidial de Poitiers; elle avait refusé M. de Cadenet, frère du connétable de Luynes. (*Essai sur La Mothe le Vayer*, par L. Etienne. Rennes, Vatar, 1849, 1 vol. in-8°, page 5.)

[2] Dialogue de Mascurat, page 575. (O.)

lippe, alors duc d'Anjou, et depuis duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV[1].

Je ne puis dissimuler que la doctrine répandue dans les écrits de ce savant homme, paroît tendre au pyrrhonisme; mais aussi rendons-lui cette justice, qu'il prend toute sorte de précautions, et dans une infinité d'endroits, pour faire bien sentir qu'il ne confond nullement, et qu'on ne doit nullement confondre la nature des connoissances humaines, dont il nie l'évidence, avec la nature des vérités révélées, dont il reconnoît la certitude.

Peut-on, comme il le prétend, tenir en même temps pour douteux les objets de la raison ou des sens, et pour certains les objets de la foi? Si ce n'est là une contradiction formelle, c'est du moins un étrange paradoxe. Mais je ne laisse pourtant pas de dire, qu'en parlant d'un pyrrhonien de ce caractère, il est juste d'observer, et pour son honneur et pour l'édification publique, qu'il n'a donné ou cru donner nulle atteinte à sa religion[2] : justice due surtout à M. de La Mothe le Vayer, dont les glorieux emplois nous parlent en sa faveur, et qui, comme Bayle lui-même l'a dit, « étoit

[1] M. L. Étienne dit que l'éducation des ducs d'Anjou fut confiée à la Mothe le Vayer, en 1647. Mais voici ce qu'on lit dans Guy Patin : « M. de La Mothe le Vayer a été installé précepteur de M. le duc d'Anjou, frère du Roi. Il est âgé d'environ soixante ans, de médiocre taille, autant stoïque qu'homme du monde, homme qui veut être loué et ne loue jamais personne, et soupçonné d'un vice d'esprit dont étaient atteints Diagoras et Protagoras. » (Lettre du 15 juillet 1649.)

[2] Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la discussion du scepticisme de La Mothe le Vayer : mais je renvoie en toute confiance au travail déjà cité de M. Étienne, ch. II.

un homme d'une conduite réglée, et semblable à celle des anciens sages, un vrai philosophe dans ses mœurs[1]. »

Au milieu de sa nombreuse bibliothèque, où il pouvoit bien dire avec le bon Chrysale de Molière :

> Raisonner est l'emploi de toute ma maison,
> Et le raisonnement en bannit la raison,

il se voyoit entouré de livres écrits en divers siècles, en diverses langues, dont l'un lui disoit blanc, l'autre noir[2]. Frappé d'y trouver cette multiplicité, cette contrariété d'opinions sur tous les points que Dieu a livrés à la dispute des hommes, il en vint à conclure que la sceptique étoit de toutes les philosophies la plus sensée. Heureux ceux qui, comme lui, ne chancellent que dans les routes de l'histoire et de la physique! Un doute éclairé peut quelquefois servir de flambeau pour s'y conduire. Mais si le pyrrhonisme étend ses droits jusque sur la morale, il ne sauroit qu'être l'auteur de tous maux et le destructeur de toute société.

Un événement à remarquer dans la vie d'un philosophe tel que M. de La Mothe le Vayer, c'est qu'à l'âge de soixante et seize ans[3], étant veuf depuis un temps

[1] Bayle, Dictionnaire, art. VAYER. (o.)

[2] Ses voyages, bien plus que ses livres, l'avaient fait réfléchir sur la diversité des coutumes, argument commode et ordinaire sur lequel s'appuient ses discussions sceptiques. Il avait fait les voyages d'Italie, d'Espagne et d'Angleterre, à la suite de diverses ambassades et vu, en un mot, la plus grande partie de l'Europe avant la publication de son *Orasius Tubero*.

[3] M. Étienne, trompé par Guy Patin, dit à tort 78 ans.—Voyez ci-dessous, p. 125, note 3.

infini[1], il se remaria. Cependant, lorsqu'on lit ce qu'il a écrit pour et contre le mariage, on jugeroit qu'un homme qui pense ainsi, regrette peu sa première femme, et que si quelqu'un est sûr d'aimer le célibat toute sa vie, c'est lui. Mais combien de choses imprévues contre lesquelles nos plus sages résolutions ne tiennent pas? Il avoit de son premier mariage un fils unique[2], né avec de l'esprit, avec d'heureuses inclinations, élevé avec soin, et qui tenoit déjà un rang distingué parmi les gens de lettres. Ce fils unique, âgé seulement de trente-cinq ans, meurt entre les bras de son père. Qu'on ne s'étonne donc pas que, dans un si juste désespoir, la foiblesse du vieillard l'emporte sur la fermeté du philosophe; d'autant plus que la femme dont il fit choix étoit d'un âge qui le mettoit à couvert des mauvaises plaisanteries[3].

[1] Sa femme ne mourut qu'après 1644, puisque c'est en cette année qu'on appela M. de Péréfixe à la charge de précepteur du Dauphin, charge que la reine n'avait pas voulu lui donner, parce qu'il était marié.

[2] C'est à lui que Despréaux adresse la quatrième satire : *D'où vient, cher le Vayer*, etc. Nous avons de lui d'excellentes notes sur une traduction de Florus, qu'il publia en 1656 sous le nom de Monsieur, frère du Roi, mais dont vraisemblablement il est l'auteur. Il mourut en septembre 1664.

Le roman de *Tarsis et Zélie* n'est point de lui : il est d'un de ses cousins, nommé François Le Vayer de Boutigny, maître des requêtes, mort en 1688. (O. — Quand mourut l'abbé Le Vayer, Molière adressa à son père une lettre de consolation et un sonnet qui ont été récemment retrouvés par M. Monmerqué dans les manuscrits de Conrart.— Cf. Guy Patin, lettre 111, p. 484 (cité par M. L. Étienne).

[3] « M. de La Mothe le Vayer, pour se consoler de la mort de son fils unique, s'est aujourd'hui remarié à 78 ans; et a épousé la fille de M. de La Haie, jadis ambassadeur à Constantinople, laquelle

Il mourut dans sa quatre-vingt-cinquième année, et jusque-là il fut en état de satisfaire pleinement sa plus forte passion, je veux dire de composer des ouvrages, et il faut convenir que la plupart de ceux qu'il fit dans un âge décrépit devoient le faire trouver jeune dans sa façon de penser.

Mais cet auteur si fécond avoit près de cinquante ans, lorsqu'il publia le premier de ses écrits[1]. C'est une observation qui me fait souvenir d'une chose que j'ai entendu conter à M. Huet. La première fois qu'il vit le P. Sirmond, qui était plus que nonagénaire : « Ne vous pressez pas, lui dit ce sage et docte vieillard, de rien donner au public ; il n'y a rien dans les sciences qui n'ait ses coins et ses recoins, où la vue d'un jeune homme ne perce pas : attendez que vous ayez cinquante ans sur la tête pour vous faire auteur. » Il ne s'agit pas ici des orateurs, encore moins des poëtes ; leur objet demande qu'ils profitent du temps où l'imagination a toute sa force.

a bien 40 ans. Elle étoit demeurée pour être Sibylle. » *Guy Patin, Lettre du* 30 *décembre* 1664. — Cf. *Dictionnaire des Précieuses*, t. I, p. 264, et t. II, p. 201. — La Mothe le Vayer, étant né en 1588 et s'étant marié en 1664 (30 décembre), avait alors 76, et non 78 ans.

[1] M. L. Etienne reporte à l'année 1632 ou 1633 la composition de l'*Orasius Tubero*. — La Mothe le Vayer n'avoit donc alors que 44 ou 45 ans.

XI

JEAN CHAPELAIN[1],

Conseiller du Roi en ses Conseils, l'un des premiers Académiciens, mort le 22 février 1674.

Il naquit à Paris en 1595, le 4 décembre[2]. Sa mère qui avoit fort connu Ronsard, et dont l'idée étoit frappée des honneurs que ce poëte avoit reçus de son siècle, souhaitoit passionnément qu'un de ses fils pût entrer dans la même lice. Du moment donc qu'elle vit en celui-ci d'heureuses dispositions pour l'étude, elle le voua, si j'ose ainsi dire, à la poésie. Dans cette vue, elle le mit en pension dès l'âge de neuf ans chez le célèbre Frédéric Morel[3], doyen des lecteurs du Roi, d'où il alloit au collége de Calvi prendre les leçons de Nicolas Bour-

[1] Voyez aux *Pièces justificatives* les extraits des lettres de l'abbé d'Olivet au président Bouhier.

[2] De Sébastien Chapelain, notaire au Châtelet, et de Jeanne Corbière, fille d'un Michel Corbière, ami particulier de Ronsard. (o.)— Nous avons vu un acte passé au nom des héritiers de Victor (Palma-) Cayet, par-devant Chapelain et Doujat, notaires au Châtelet.

[3] Il semble qu'il ait eu pour son précepteur M. Le Large, qui fut aussi celui du comte de Fiesque : « Avec votre permission, écrit-il au comte, je vous ferai souvenir ici de la rigidité stoïque de feu M. Le Large, notre adorable précepteur. »

(*Lettre* du 25 avril 1634. — *Inédite.*)

bon, excellent poète latin, et qui fut un des académiciens nommés par le cardinal de Richelieu. Il fit d'étonnants progrès sous de si grands maîtres; et non-seulement il se rendit habile dans les humanités, mais à ses heures perdues, il apprit de lui-même l'italien[1] et l'Espagnol[2].

Au sortir des classes, il entra chez le marquis de La trousse[3], grand prévôt de France, qui lui confia d'abord l'éducation de ses enfants, et ensuite l'administration de ses affaires[4]. Il y demeura dix-sept ans entiers[5].

[1] « M. Chapelain, dit Tallemant, se pique de savoir mieux la langue italienne que les Italiens mêmes. » (Édition P. Paris, III, 279.)

[2] Pour sa connaissance de la langue espagnole, voyez ci-dessous la note 5, et p. 135, le texte et la *note* 3.

[3] « MM. de La Trousse, dont Chapelain fit l'éducation, étaient : 1° François Le Hardy, sieur de La Trousse, qui épousa Henriette de Coulanges, tante de Mme de Sévigné; 2° François Le Hardy, seigneur de Fay, depuis gouverneur de Roses et maréchal de camp. Leur père était Sébastien Le Hardy, sieur de La Trousse. » (P. Paris, *Commentaire sur Tallemant.*)

[4] Dans les nombreuses lettres écrites par Chapelain à M. de La Trousse, à M. du Fay et à leur sœur Mme de Flamarens, on voit sur quel pied était Chapelain dans la maison de leur père : c'était un ami, c'était un frère aîné qui leur donnait des conseils sur l'emploi et la direction de leur fortune, etc., etc. Dans une lettre adressée à Balzac, à la date du 17 juillet 1638, il disait, en parlant de la mort de l'aîné de ses élèves : « Ce gentilhomme étoit comme mon enfant. Je m'étois de tout temps intéressé dans son bonheur et dans sa fortune; j'en étois tendrement et respectueusement aimé. »

[5] Supposé qu'il ait traduit *Guzman d'Alfarache*, comme on le croit, ce fut pendant ce temps-là. Mais il n'en convenoit point; et M. Pellisson, lorsqu'il donna la liste des ouvrages publiés jusqu'en 1652 par Chapelain, ne fait point mention de celui-ci.

pendant lesquels, vivant presque toujours à la Cour, il résista par prudence à la tentation de rimer. Il craignoit que s'il s'étoit une fois donné pour poëte, la calomnie ne vînt à lui attribuer tôt ou tard quelqu'une de ces imprudentes satires, qui sont dans les Cours la ressource ordinaire des mécontents et des fous[1]. Mais il ne laissoit pas de s'appliquer sourdement à la Poétique, et il est le premier de nos François qui ait songé à en faire une étude sérieuse. Car jusque-là nos poëtes, contents de savoir les règles de la versification, se figuroient qu'à cela près tout étoit arbitraire dans leur art[2].

quoique imprimé longtemps auparavant. Il faut cependant avouer que l'abbé de Marolles, dans son *Dénombrement d'Auteurs*, ne permet pas d'en douter. (o.) — S'il m'était permis de donner ici mon opinion, je dirais que le style de Guzman d'Alfarache est tellement différent de tout ce qui existe de Chapelain en prose, qu'il semble impossible qu'il soit auteur de cette traduction.

[1] Il est étrange que l'abbé d'Olivet ait donné du long silence de Chapelain cette singulière interprétation. Voici une autre explication que nous trouvons dans ses lettres, et qui est bien plus à l'avantage de sa modestie que de sa prudence : « Croyez-moi, dit-il à Balzac, je suis peu de chose, et ce que je fais est encore moindre que moi. Le monde, par force et contre mon intention, me veut regarder comme un grand poëte, et, quand je ne serois pas tout le contraire, je ne voudrois pas encore que ce fût par là qu'on me regardât. J'ai, ce me semble, de quoi payer en chose meilleure et que je possède plus justement. Et néanmoins encore, je ne sais si ce ne seroit point présomption de m'imaginer qu'en cela je mériterois quelque louange. J'éprouve, quant à moi, qu'il n'y a rien de si solide dans la vie que l'estime sincère que nous faisons de nous-mêmes par la connoissance que nous en avons. » (*Lettre du 4 novembre* 1637.)

[2] Ici encore nous n'oserions essayer de justifier l'opinion de l'abbé d'Olivet.

Quoique dès lors l'Italie n'eût point mal débrouillé la Poétique d'Aristote[1], cependant le cavalier Marin n'avoit suivi que son caprice dans son *Adone*. Il vint à la cour de France, où étoient Malherbe et Vaugelas, qu'il pria d'entendre la lecture de ce poëme, avant que d'en risquer l'impression. Ils lui proposèrent d'y appeler un jeune homme de leur connoissance, qui savoit aussi bien qu'eux l'italien, et mieux qu'eux la Poétique. C'étoit M. Chapelain. Il trouva dans ce poëme d'excellentes parties, mais qui n'alloient pas à faire un tout; que le sujet étoit mal pris, mal conduit; que néanmoins on pouvoit, à l'aide d'une préface raisonnée, jeter de la poussière aux yeux, et prévenir les critiques. Il parla en homme si éclairé, que ses trois auditeurs le jugèrent seul capable d'exécuter ce qu'il proposoit. Et cette préface, qu'enfin ils arrachèrent de lui, fut le premier ouvrage par où il se laissa connoître[2] : ouvrage qui ne suffiroit pas aujourd'hui pour établir la réputation d'un auteur, mais qui, dans un temps où personne n'étoit au fait de la Poétique, fut regardé, même parmi les gens de lettres, comme une nouveauté d'un grand prix.

Un rien détermine souvent la vocation d'un écrivain. Quand M. Chapelain vit le succès de sa dissertation, il se crut appelé à faire un poëme épique. D'ailleurs, les discours que sa mère lui avoit tenus sur la gloire des

[1] Est-ce de Castelvetro que veut parler l'abbé d'Olivet? Castelvetro s'était plus attaché à combattre, de parti pris et systématiquement la poétique d'Aristote qu'à l'expliquer. Son ouvrage avait eu une grande vogue en France.

[2] C'est en 1625 que se fit la première édition de l'*Adone*

grands poëtes ne s'étoient pas effacés de son esprit. Il arrêta donc son sujet : mais naturellement moins vif que judicieux, il employa d'abord cinq années de suite à le méditer, et ne fit son premier vers qu'après avoir ébauché le tout en prose. Tant de flegme, peut-être, n'annonce point cet enthousiasme, qui fait qu'un poëte ne sauroit attendre pour rimer que sa raison ait si longtemps délibéré sur ce que son imagination entreprend. Peut-être même que la sécheresse et la dureté qu'on reproche au poëme de *la Pucelle* viennent de ce que l'auteur commença si tard à versifier. Car la mécanique du vers demande une habitude prise de jeunesse.

Les faveurs dont Parnasse m'honore,

disoit Malherbe,

Non loin de mon berceau commencèrent leur cours.

Au lieu que M. Chapelain, lorsqu'il mit la main à l'œuvre, passoit trente-quatre ans.

Tant que son plan ne fut vu qu'en prose, les connoisseurs en furent charmés. Jusque-là que MM. d'Andilly et Le Maistre en parlèrent au duc de Longueville, comme d'un projet où la gloire de sa maison étoit intéressée ; et ils en parlèrent si efficacement que, pour engager M. Chapelain à ne point perdre de vue son travail, ce généreux prince lui assura mille écus de pension[1].

[1] Deux mille francs seulement, selon le Ménagiana, qui accuse méchamment Chapelain d'avoir retardé la publication de sa *Pucelle*, pour jouir plus longtemps de sa pension. (*Ménag.*, édition de 1694, I, 35.)

Quelque temps auparavant[1], il avoit eu du cardinal de Richelieu une pension de pareille somme : et cela, au sortir d'une conférence sur les pièces de théâtre, où il montra en présence du Cardinal, qu'on devoit indispensablement observer les trois fameuses unités, de temps, de lieu, et d'action[2]. Rien ne surprit tant que cette doctrine; elle n'étoit pas seulement nouvelle pour le Cardinal; elle l'étoit pour tous les poëtes qu'il avoit à ses gages. Il donna dès lors une pleine autorité sur eux à M. Chapelain[3]. Et quand il voulut que le *Cid* fût

[1] Ce passage est difficile à expliquer. Il semble que Chapelain a été pensionné du duc de Longueville à 35 ans, c'est-à-dire vers 1630, au plus tard ; il semble aussi que Richelieu lui ait déjà fait une pension, et que ses théories dramatiques aient été nouvelles pour les cinq auteurs employés par le cardinal. Or, si Richelieu a pensionné Chapelain avant 1630, sa commission dramatique ne fonctionnait pas encore; si la pension a été accordée postérieurement, déjà il s'était trouvé des poëtes qui avaient suivi et prôné la règle, entre autres, des trois unités. Mais pour faire court à ces contradictions, voici un passage de Chapelain qui nous apprend la vraie date de la pension à lui accordée par Richelieu : « Je reçois les effets de votre recommandation par l'ordre que vous vous êtes fait donner touchant la pension dont il plaît à Son Éminence de me gratifier sans en avoir été sollicitée que par votre générosité seule... » (*Lettre à Bois-Robert*, du 3 décembre 1636.)

[2] « Ce fut M. Chapelain, dit le Segraisiana (p. 107), qui fut cause que l'on commença à observer la règle de 24 heures dans les pièces de théâtre. »

[3] Le 24 janvier 1635, Chapelain fait, pour le Cardinal, le plan d'une comédie d'apparat; la crainte de mal réussir le rend malade (*lettre* à Bois-Robert).— Déjà à la date du 17 février 1635, il nous apprend qu'il avait travaillé à une comédie dont il avait fourni le sujet et la disposition, et dont Rotrou avait fait les vers; enfin, en mars 1636, il écrit au comte de Guiche : « Vous saurez qu'il y a

critiqué par l'Académie, il s'en reposa principalement sur lui, comme on le voit dans l'histoire de M. Pellisson [1].

Peu de savants eurent part aux libéralités du cardinal Mazarin : il étoit trop distrait par le bruit des armes, cependant la réputation de M. Chapelain frappa ses oreilles, et il lui assigna une pension de quinze cents francs sur l'abbaye de Corbie [2].

Toute la cour, toute la France fut entraînée par de tels suffrages en faveur de M. Chapelain. Tous les beaux esprits, Balzac à leur tête, le reconnurent pour leur juge. Lui, au milieu des biens et des honneurs qui sembloient l'accueillir de toutes parts, étoit toujours modeste,

quinze jours que je travaille sans discontinuation au plan et disposition d'une tragi-comédie que Mme de Comballet m'a fait l'honneur de vouloir de moi, et que l'instance qui m'a été faite de sa part ne souffre pas que je perde un moment. »

[1] Pour d'autres détails sur l'influence de Chapelain à l'Académie, voyez, aux *Pièces justificatives*, nos extraits de Segrais.

[2] Tallemant des Réaux dit à ce sujet : « Corbie revint au Cardinal à cause que le cardinal Pamfilio se maria : le brevet fut fait au nom du Roi, et la pension assise sur l'abbaye de Corbie, sans qu'il en coûtât un sou à Chapelain. M. le Cardinal paya la première année de ses deniers ; pour les quatre des troubles, il manda à M. Chapelain qu'il poursuivît les fermiers. Ils montrèrent qu'ils n'étoient que comptables ; la guerre avoit mis le bénéfice en non-valeur. Le Cardinal rétabli, Chapelain va trouver Colbert [alors intendant de Mazarin] pour le prier de savoir du Cardinal si son intention étoit qu'il touchât sa pension ; si ce ne l'étoit pas, n'en parleroit jamais. Depuis cela, le frère de Colbert lui apporte tous les ans sa pension. » (*Tallemant*, édit. P. Paris, t. III, page 272.)

Doux, complaisant, officieux, sincère [1].

Il soutenoit, il rehaussoit par la sagesse de sa conduite l'opinion que l'on avoit de son esprit.

Il avoit partagé son poëme en vingt-quatre chants [2]. Les douze premiers parurent en 1656. Jusqu'alors on n'avoit vu de lui que des odes, des sonnets, d'autres petits ouvrages de poésie, tous assez bons pour ne pas nuire à la haute idée que l'on se faisoit d'un poëme, le fruit de tant de veilles [3]. On s'attendoit à un chef-d'œuvre, et il faut convenir que la prévention fut d'abord victorieuse, puisqu'il se fit jusqu'à six éditions de

[1] Expressions de Despréaux en parlant de Chapelain :

> Qu'il soit doux, complaisant, officieux, sincère,
> On le veut, j'y souscris et suis prêt à me taire.
> (Sat. IX.)

[2] Il n'y en a jamais eu d'imprimé que les douze premiers chants. C'est ce qui fait dire à M. Huet que le public n'ayant vu qu'une partie de ce poëme, des gens raisonnables ne doivent pas sur une partie juger de tout. Il prétend même, et son jugement est bien digne d'attention, que, pour la constitution de la fable et pour les vertus essentielles de l'épopée, ce poëme vaut infiniment. Voyez de quelle manière il s'en explique, et dans ses Mémoires latins, liv. III, et dans *Huetiana*, art. XIX.

Au reste, j'ai entre les mains une copie des douze derniers chants, copie très-correcte, et revue par l'auteur lui-même. Je me ferai toujours un plaisir de la communiquer à ceux qui en auront envie. (O.) — M. Guizot a présenté une intéressante analyse du poëme entier de la *Pucelle*. (*Corneille et son temps*, Paris, Didier.)

[3] Les œuvres poétiques de Chapelain n'ont pas été recueillies. Presque toujours ce qu'il écrivait se répandait à son insu, sans son nom, et même avec le nom d'un autre poëte que lui. A la fin du dernier volume de lettres que possède de lui M. Sainte-Beuve, on trouve un assez grand nombre de pièces de vers.

la Pucelle en dix-huit mois[1]. Deux hardis critiques[2] cherchèrent-ils à chagriner M. Chapelain? Son illustre Mécène, le duc de Longueville, prit soin lui-même de son apologie[3]. Comment? En doublant dès lors, et pour le reste de ses jours, la pension qu'il lui faisoit depuis près de trente ans.

Ajoutons (et ceci prouve incontestablement que l'impression de ce poëme ne fit point de brèche d'abord à la réputation de son auteur), ajoutons qu'en 1662, le Roi voulant faire des gratifications à tout ce qu'il y avoit de savants célèbres, tant en France que dans toutes les autres parties de l'Europe, ce fut surtout à M. Chapelain que s'adressa M. Colbert, pour avoir la liste de ces savants, et pour connoître le plus ou le moins qu'ils avoient de mérite, afin que les bienfaits du Roi fussent,

[1] Il a été fait de la *Pucelle* une traduction en vers latins, par M. Paulet. Le savant P. Oudin pensait que « cet ouvrage, traduit en beaux vers latins seroit admirable. Il prétendoit aussi avoir comparé suffisamment les poésies de Chapelain avec celles de Despréaux pour être en état de prouver que ce dernier avoit tiré beaucoup d'hémistiches et même des vers entiers du poëme de la *Pucelle*. » (*Mélanges historiques et philologiques de Michault*, Paris, Tilliard, 2 vol. in-12, t. II, p. 58.)

[2] *La Mesnardière*, sous le nom du sieur *du Rivage*, et *Linière*, sous le nom d'*Éraste*. (o.) — L'abbé de Montigny, depuis évêque, et académicien, fit imprimer une apologie.

[3] Le duc de Longueville était presque intéressé à soutenir la réputation de ce poëme, écrit en vue de relever sa naissance et ses ancêtres. Le poëte lui communiquait chaque chant dès qu'il l'avait terminé, et le duc indiquait ses corrections et donnait son jugement. Ainsi faisait Richelieu, qui lui-même et dans la personne de ses ancêtres, y devait être hautement loué.

non-seulement placés, mais mesurés[1]. Il y eut soixante *gratifiés* : ainsi les appeloit-on ; et de ces soixante, il y en avoit quinze étrangers[2], et quarante-cinq François, dont plus de vingt étoient alors de l'Académie[3], ou en ont été depuis.

Un homme donc, à qui le cardinal de Richelieu, le cardinal Mazarin, et M. Colbert n'ont pu refuser leur confiance ; un homme qui eut relation avec tous les savants de son temps, et qui ne fut le rival d'aucun[4],

[1] Le but principal de cette fameuse liste semble être fort nettement indiqué ; il s'agissait de faire voir à quel emploi pouvait se prêter le talent de chacun en particulier pour célébrer la gloire du Roi.

[2] Pour l'Italie : *Leo Allatius*, bibliothécaire du Vatican ; le comte *Graziani*, secrétaire d'État du duc de Modène ; *Ottavio Ferrari*, professeur en éloquence à Padoue ; *Carlo Dati*, professeur en humanités à Florence ; *Vicenzo Viviani*, premier mathématicien du Grand-Duc.

Pour la Hollande et la Flandre : *Isaac Vossius*, historiographe des Provinces-Unies ; *Nicolas Heinsius*, résident de L. H. P. en Suède ; *Jean-Frédéric Gronovius*, professeur en histoire à Leyde ; *Christien Huygens de Zuylichem*, célèbre mathématicien ; *Gaspar Gevartius*, historiographe de l'Empereur, et du roi d'Espagne.

Pour l'Allemagne, etc. : *Jean-Henri Boëclerus*, professeur en histoire à Strasbourg ; *Thomas Reinesius*, conseiller de l'électeur de Saxe ; *Jean-Christophe Wagenseilius*, professeur dans l'Académie d'Altorf ; *Jean Hevelius*, fameux astronome de Dantzig ; *Hermannus Conringius*, professeur en politique à Helmstad. (o.)

[3] Messieurs Chapelain, d'Ablancourt, Conrart, Gomberville, Cotin, Bourzeys, Charpentier, Perrault, Fléchier, Cassagnes, Desmarets, Corneille, Segrais, Racine, Huet, Mezeray, Le Clerc, Gombauld, La Chambre, Silhon, Boyer, Quinault. (o.)

[4] Impartial que nous sommes, nous devons dire, sans trop nous y fier, que Segrais n'avait pas tout à fait cette opinion. (Voyez *Œuvres de Segrais*, 1755, t. II, p. 152.)

mais l'ami et le confident de tous[1], le directeur de leurs études, le dépositaire de leurs intérêts; un homme que l'ambition n'a point tenté, que les faveurs des grands n'ont point ébloui, que les richesses n'ont point tiré de son premier état, que la satire même n'a point aigri; un tel homme, dis-je, ne méritoit-il pas d'être chéri et loué, comme en effet il l'a été par Balzac, par Sarasin, par Ménage[2], par Vaugelas, par MM. de Port-Royal[3], et par un si grand nombre d'écrivains illustres, que, si je les nommois tous ici, on croiroit que je fais un catalogue de tout ce qu'il y en a eu, et dedans et dehors le royaume[4], durant près de quarante ans?

[1] « Voiture, au dire de Tallemant, l'appelle l'excuseur de toutes les fautes. » M. P. Paris se demande à ce propos si Molière n'aurait point eu en vue Chapelain pour *Philinte*, comme Montauzier pour *Alceste?*

[2] Il y eut dans leur amitié une interruption de douze années au moins. (Voyez le *Ménagiana* et le *Segraisiana.*)

[3] Ils parlent de lui, sans le nommer, dans la préface de leur grammaire espagnole. (o.)

[4] Le savant Nicolas Heinsius ayant appris la mort de M. Chapelain, la mande en ces termes à Grævius, [*Lettre*] du 8 mars 1674 : « Me interim mirifice adfligit excessus e vivis Johannis Capellani, cujus memoria semper in hoc pectore erit sanctissima. Amisi sane amicum incomparabilem. Sed tantum virum exornare laudibus meritissimis non est hujus loci.» Et Grævius lui répond : « Incredibile est quanto me dolore mors Capellani affecerit : quam ex te primùm intelligo. Amisit Gallia insigne gentis suæ decus. Magnam jacturam in eo fecit res literaria, cujus commodis ille perpetuo invigilabat, unus omnium candidissimus ingeniorum æstimator, quæ ad optimarum artium dignitatem augendam ubique gentium et plausu et præmiis incitabat, ipse ingenio, doctrina, gravitate, vitaque sanctitate in primis conspicuus, ut illius memoriæ et meritis erga doctrinæ politioris cultores omnis ætas perpetuo sit

Quand on aura dit qu'il versifioit durement, tout sera dit. Mais ne connoît-on rien d'excellent, rien d'admirable, que l'art de faire des vers coulants et harmonieux? Pour bien juger de son mérite, ne confondons point sa personne avec ses ouvrages [1]. Autrefois on jugeoit de ses ouvrages sur l'idée qu'on avoit de sa personne ; et de là vient que la plupart de ses amis, gens d'ailleurs sensés et de bon goût, estimoient de bonne foi sa *Pucelle*, quoique peu estimable. Aujourd'hui, si l'on vouloit au contraire, sur l'idée qu'on a de ses ouvrages, juger de sa personne, ce seroit une autre injustice, et d'autant plus criante, qu'elle tomberoit sur un homme d'un savoir peu commun [2], et d'une vertu encore plus rare.

debitura. Ego vero privatus sum amico summo, cujus memoriam et desiderium nulla temporis longinquitas apud me obliterabit. Vides in hoc quoque tristissimo casu societatem ægritudinis mihi tecum esse. » (o.)

[1] J'avoue ne pas comprendre le raisonnement de l'abbé d'Olivet. Il semble se plaindre qu'on trouve durs les vers de Chapelain, et qu'on attache du prix à une versification harmonieuse ; et ensuite il demande qu'on distingue la personne des ouvrages. Mais qu'a donc la personne de Chapelain à faire avec des vers trop durs? Si d'Olivet veut défendre Chapelain, au moins qu'il fasse la distinction indiquée par lui et ne sacrifie pas la poésie à un homme, si remarquable que soit d'ailleurs cet homme. — Du reste, Chapelain, qui faisoit bon marché de sa qualité de poëte, pensoit peut-être comme Ménage, que la dureté du vers, insupportable dans les petits poëmes, était indifférente dans les grands ; qu'un colosse trop poli seroit ridicule; et peut-être invoquait-il l'excuse du Tasse, à qui on faisait le même reproche : Le marbre est dur, mais il est beau... : « son duri, e pur son belli i marmi.»

(Cf. *Anti-Baillet*, p. 221.)

[2] Chapelain « qui enfin avoit de l'esprit, » dit le cardinal de

Je parle d'une vertu rare : en voici un trait, dont je fournirai la preuve à qui voudra. Dès que M. le duc de Montauzier fut nommé gouverneur de M. le Dauphin, il jeta les yeux sur M. Chapelain pour la place de précepteur, et même obtint l'agrément du Roi, avant que d'en avoir parlé à M. Chapelain. Qu'arrive-t-il? Que M. Chapelain résiste à M. de Montauzier, et refuse obstinément ce glorieux emploi, alléguant que son grand âge le rendoit trop sérieux, trop infirme, pour qu'il pût se flatter d'être agréable à un prince encore si jeune. Faut-il d'autres marques d'un parfait désintéressement? Et de quel poids après cela peuvent être les invectives de ces écrivains mal intentionnés et mal instruits, qui l'accusent d'une sordide avarice[1]?

On s'étonnera peut-être de me voir tant de zèle pour la mémoire de M. Chapelain. J'en dirai naïvement le motif; c'est qu'ayant lu plusieurs volumes de ses lettres manuscrites, où son âme se découvre à fond, je lui paye, sans avoir égard aux préjugés, le tribut d'estime que je crois lui devoir.

Retz dans ses Mémoires, a reçu de Ménage, tout malveillant qu'étoit celui-ci, cet éloge qu' « il avoit l'esprit agréable, qu'il ne fournissoit pas seulement à la conversation, mais qu'il la remplissoit toute. » (*Edit. cit.* I, 345.)

[1] Les témoignages sont unanimes sur l'avarice de Chapelain. Cependant il est permis d'en douter en lisant sa correspondance manuscrite. Ainsi, la perte de Fouquet a ruiné un ami du poëte, et cet ami, dit Chapelain « avoit entre les mains la meilleure partie de mon bien. Bien m'en prend, ajoute-t-il, d'avoir la ressource du prince qui me défraye si noblement, et de me trouver muni de la philosophie qui m'a mis l'esprit, il y a longtemps, au-dessus de la fortune. J'ai été beaucoup plus ému d'avoir vu ex-

Il fut enterré à Saint-Merry, où se lit une inscription latine en son honneur, un peu trop longue pour la rapporter ici, et qu'on peut voir dans le tome quatrième : *Silloges epistolarum a viris illustribus scriptarum*, page 328.

XII

VALENTIN CONRART,

Conseiller et Secrétaire du Roi, l'un des premiers Académiciens, mort le 23 septembre 1675.

On a honoré du titre de *Héros*[1] cet Athénien, qui donna son parc aux disciples de Socrate, et dont le nom a formé celui d'*Académie*. Que ne devons-nous donc pas, nous François, à la mémoire de M. Conrart? Il a été, pour ainsi dire, le père de l'Académie françoise[2]; c'est dans sa maison qu'elle est née; elle ne fut d'abord composée que de ses plus chers amis; sa probité, la douceur de ses mœurs, l'agrément de son esprit les avoit

pirer ma nièce » (Chapelain à Godeau, *lettre* du 7 octobre 1661.) — Et ailleurs : « Ce n'est pas le dommage que m'a causé la ruine du surintendant qui m'a touché le plus... Je vous prie donc de ne m'en guère plaindre. » (*Lettre* à Godeau, 18 novembre 1661.)

[1] Voyez les extraits des lettres de l'abbé d'Olivet, aux *Pièces justificatives*.

[2] Ce que nous avons dit dans notre premier volume (*Pièces justificatives*, p. 444) des Académies antérieures à l'Académie françoise, prouve assez que cette opinion exclusive ne peut être acceptée d'une manière absolue.

rassemblés; et quoiqu'il ne sût ni grec ni latin[1], tous ces hommes célèbres l'avoient choisi pour le confident de leurs études, pour le centre de leur commerce, pour l'arbitre de leur goût.

Ils lui conférent même la charge de Secrétaire, la seule qui soit perpétuelle dans l'Académie : en sorte qu'il étoit proprement l'âme de cette Compagnie naissante, mais une âme qui en gouvernoit les mouvements avec tant de dignité, qu'en peu temps elle l'eût mis au rang des Compagnies les plus augustes de l'État.

A la vérité, il possédoit l'italien et l'espagnol; mais enfin, puisqu'il n'avoit pas la moindre teinture de ce qu'on appelle langues savantes, avouons pour encourager les honnêtes gens qui lui ressemblent, que, sans ce secours, un esprit naturellement délicat et juste peut aller loin. Je ne sais même si M. Conrart, ne voulant être ni théologien ni jurisconsulte, n'eût pas eu assez de sa langue toute seule pour arriver au double but que nous nous proposons dans nos travaux littéraires, éclairer notre raison, orner notre esprit. Rarement la multiplicité des langues nous dédommage de ce qu'elle nous coûte[2]. Homère, Démosthène, Socrate lui-même,

[1] Rien ne prouve que Conrart ait su le grec. Mais il ne semble pas possible qu'il n'ait eu une certaine connaissance du latin quand on voit, dans ses papiers conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, ses dissertations critiques sur certains textes de Cicéron et d'Horace. Peut-être a-t-on mis Conrart au nombre des gens qui ne savaient pas le latin, comme Ménage, qui a fait des vers grecs, ne s'est pas compté au nombre des trois Français qui seuls de son temps savaient le grec, selon lui.

[2] On ne peut s'étonner assez de voir l'abbé d'Olivet soutenir cette thèse, si peu favorable aux saines études, aux études classiques.

ne savoient que la langue de leur nourrice. Un jeune Grec employoit à l'étude des choses, ces précieuses années qu'un jeune François consacre à l'étude des mots[1].

On a écrit de M. Conrart, qu'entendant lire des traductions, il devinoit où le traducteur avoit bronché[2]. D'accord : il ne lui falloit pour cela que du sentiment, guide aussi sûr, disons incomparablement plus sûr, qu'un savoir mal digéré. Mais de quoi je doute, c'est que son oreille « pût faire la différence d'un vers de Virgile d'avec un vers de tout autre poëte latin[3]. » Comment le comprendre? Un Allemand qui entendra chanter divers endroits de nos opéras, dira bien, sans savoir le françois, ce qui sera de Lulli, et ce qui n'en sera point. Mais pour l'harmonie poétique, n'est-elle pas d'un tout autre genre? Et cet Allemand, qui n'a point l'oreille faite au son de nos mots, mettra-t-il quel-

[1] « Nemini dubium esse potest, quin Græcæ nationi multo facilior ad scientias via fuerit quam cæteris; quippe in solo judicio, non in memoria excolenda, aut peregrino ullo sermone laborabat. Romanis callere alienam linguam necesse fuit. Et tamen cum iis multo melius quam cum posteris actum est, quod hanc solam ediscebant, nos et latinam eorum ediscendam habemus : illi peregrinatione, usu, et commercio cum Græcis, nos improbo labore.» *Nic. Borbon. præfat. in Thucyd*, p. 197. (O. — Est-ce donc pour appuyer son opinion que l'abbé d'Olivet cite ce passage de Bourbon? Mais Bourbon, tout en reconnaissant que les Latins apprenaient le grec plus facilement que nous, dit assez nettement que nous devons apprendre et grec et latin, malgré les difficultés de l'étude.

[2] Voyez Balzac, tome II, page 654.

[3] Voyez les *Œuvres posthumes de Maucroix*, première lettre à un Père de la Compagnie de Jésus.

que différence entre la dureté de Chapelain et la douceur de Racine?

Qu'on ne s'étonne pas, au reste, si M. Conrart, avec tant d'esprit et avec tant de goût, n'a fait que si peu d'ouvrages [1]. Trop de modestie, trop de peine à se contenter soi-même, l'envie immodérée de donner à la lecture un temps que la composition nous dérobe, les emplois publics, les soins domestiques, les maladies habituelles, mille raisons peuvent mettre obstacle à la fécondité des meilleures plumes; et une partie tout au moins de ces raisons avoit lieu à l'égard de M. Conrart, qui fut horriblement goutteux les trente dernières années de sa vie.

Mais au défaut de ses propres ouvrages, ceux d'autrui nous parlent en sa faveur. Car les premiers écrivains de son temps se firent tous un mérite, et comme à

[1] Conrart est un écrivain assez fécond : on en voit la preuve par l'examen de ses papiers, conservés à la bibliothèque de l'Arsenal; mais il a toujours gardé, comme dit Despréaux, un « silence prudent. »

On m'a communiqué, depuis les deux premières éditions de cette histoire, un manuscrit original de M. Conrart, où sont contenues vingt-quatre épîtres dans le goût d'Horace. J'en rapporterai un morceau, pour faire juger de la versification : (o.) — Note de l'édit. de 1743.)

Au-dessous de vingt ans, la fille, en priant Dieu,
Dit : « Donne-moi, Seigneur, un mari de bon lieu,
« Qui soit doux, opulent, libéral, agréable. »
A vingt-cinq ans : « Seigneur, un qui soit supportable,
« Ou qui, parmi le monde, au moins puisse passer. »
Enfin, quand par les ans elle se voit presser,
Qu'elle se voit vieillir, qu'elle approche de trente :
« Un tel qu'il te plaira, Seigneur, je m'en contente. »

l'envi, de lui dédier quelques-uns de leurs livres [1]. Assurément cette foule d'épîtres dédicatoires à un simple particulier, qui n'étoit pas un *Montoron* [2], prouve bien l'estime qu'on avoit pour lui.

Aussi nous en parle-t-on [3] comme d'un homme qui avoit souverainement les vertus de la société. Il gouvernoit son bien sans être ni avare ni prodigue; et il savoit tirer d'une médiocre fortune plus d'agrément pour lui et pour ses amis, que la fortune la plus opulente n'en fournit à d'autres. Il étoit touché des malheurs d'autrui et trouvoit les moyens d'y subvenir par des voies qu'on n'apercevoit point. Il avoit le cœur très-sensible à l'amitié, et lorsqu'une fois on avoit la sienne, c'étoit pour toujours [4]. S'il y avoit du défaut dans sa conduite à cet égard, c'étoit de trop excuser. Peu de personnes ont eu comme lui l'amitié, la confiance, et le secret de ce qu'il y avoit de plus grand dans tous les états du royaume, en hommes et en

[1] D'*Ablancourt* lui dédia son Minucius Felix et son Lucien; *Costar*, ses Entretiens; *Ménage*, ses Origines de la langue françoise; *Giry*, sa traduction du Dialogue des causes de la corruption de l'éloquence; *Cassagnes*, sa Rhétorique de Cicéron; *Borel*, son Trésor des recherches, etc. (O.)

[2] On sait que c'est à Montauron, financier et homme à la mode, que Corneille dédia, à beaux deniers comptant, sa tragédie de *Cinna*. — Cf. *Vie de Corneille*, par M. Guizot et par M. Taschereau.

[3] Je peins ici M. Conrart d'après ce qui m'en a été dit par feu M. l'abbé de Dangeau, qui, sans y penser, se peignoit lui-même. (O.)

[4] Tallemant n'est pas de cet avis; il fut longtemps brouillé avec Conrart, après avoir été son ami. Mais l'exception confirme la règle.

femmes. On le consultoit sur les plus grandes affaires; et comme il connoissoit le monde parfaitement, on avoit dans ses lumières une ressource assurée. Il gardoit inviolablement le secret des autres et le sien. On ne pouvoit pourtant pas dire qu'il fût caché, et sa prudence n'avoit rien qui tînt de la finesse. Au reste, s'il disputoit quelquefois, c'étoit pour la vérité qu'il disputoit; et comme il la préféroit à tout, son amour pour la vérité avoit aux yeux des personnes indifférentes un air d'opiniâtreté.

Il étoit Parisien, mais d'une famille du Hainaut, et noble depuis longtemps[1]. Né dans le sein du calvinisme, il eut toujours l'esprit préoccupé de ses erreurs, sans que son cœur en fût moins tendre pour tout ce qu'il connut d'honnêtes gens qui pensoient autrement que lui. Il se maria en 1634[2], n'eut point d'enfants, et mourut à Paris dans sa soixante-douzième année.

Après sa mort, comme c'étoit un temps où les bontés du Roi pour l'Académie réveilloient l'attention de la Cour, un des plus grands seigneurs, mais qui ne s'étoit que médiocrement cultivé l'esprit, se proposa pour la place vacante. De le refuser ou de le recevoir, l'embarras paroissoit égal. Ce fut dans cette occasion que M. Patru, avec cette autorité que donne l'âge joint au

[1] Dans le *Trésor* de Borel, page 178, il est dit que Jean Conrart, de qui descend l'académicien, étoit l'un des écuyers du duc de Bourgogne, l'an 1340. (o.) — Malgré la noblesse de Conrart, sa femme, Mlle Muisson, était appelée mademoiselle et non madame Conrart, par tous ses correspondants.

[2] Avec Magdeleine Muisson, sa cousine germaine, fille de Marie Conrart et de Jacques Muisson.

vrai mérite, ouvrit l'assemblée par un apologue : « Messieurs, dit-il, un ancien Grec avoit une lyre admirable ; il s'y rompit une corde; au lieu d'en remettre une de boyau, il en voulut une d'argent; et la lyre, avec sa corde d'argent, perdit son harmonie. »

Je m'imagine voir le peuple romain, qui écoute la fable de Ménénius Agrippa. Celle-ci n'eut pas un effet moins prompt. Elle tomboit, on le voit assez, non sur la condition seule, mais sur l'incapacité du prétendant. Car qui doute que la Cour, bien loin de nuire à un bon esprit, ne soit au contraire l'école la plus propre à le former? Et une Compagnie, dont l'unique but est d'affermir le bel usage de la langue et de travailler sans cesse à la perfection du goût, n'a-t-elle pas de grands secours à espérer d'un seigneur, qui vit dans le centre du goût et de la délicatesse [1]. Le mélange des seigneurs avec des gens qui ne connoissoient que leurs livres, est comme un sel qui préserve ceux-ci d'un je ne sais quel pédantisme, aussi ennemi de la politesse que l'ignorance même. Il faut du sel pour assaisonner, pour conserver les meilleures viandes, mais il en faut avec modération.

[1] Cette thèse a été soutenue par Segrais. Voyez nos extraits, aux *Pièces justificatives*.

XIII

JACQUES CASSAGNES,

Docteur en théologie, Garde de la Bibliothèque du Roi, reçu à l'Académie en 1661 [1], mort le 19 mai 1679.

Né et élevé à Nîmes, dans le sein d'une famille opulente [2], il vint jeune à Paris, où il prit d'abord les deux routes qui peuvent le plus promptement mener à se faire un nom [3]. Je veux dire la prédication et la poésie.

[1] C'est en 1662. Saint-Amant, à qui succédait Cassagnes, n'était mort que le 29 décembre 1661.

[2] Son père, Michel Cassagnes, fut maître des requêtes du duc d'Orléans, puis trésorier du domaine de la sénéchaussée de Nîmes. (o.)

[3] Chapelain, dans son *Mémoire des Gens de lettres*, parle aussi de l'ambition de l'abbé Cassagnes. Mais à l'en croire, cette ambition était justifiée par des talents. Voici le passage : « *Cassaigne.* —Est un très-bel esprit et qui écrit bien en prose françoise, avec plus de naturel que d'acquit, surtout dans les lettres humaines, son inclination pieuse l'ayant plus porté à l'étude de la théologie qu'à toute autre. Son génie est soutenu et ses expressions pures et fortes, avec beaucoup de sentiments nobles et moraux. Il seroit plus propre à la chaire qu'à tout si sa foible santé lui permettoit de s'y appliquer ; et si son jugement se peut mûrir et tempérer le beau feu qui l'agite, il y tiendra un des premiers rangs. Ce seroit aussi une plume à faire d'éclatants panégyriques ; enfin, c'est un des jeunes gens de ce siècle de la plus belle espérance et des plus nés à la vertu : car pour l'ambition et l'amour de ses ouvrages, ce sont deux défauts qui ne sont blâmables qu'aux gens d'un âge plus avancé. » (*Mélanges de littérature*, tirés des lettres-Ms. de M. Chapelain.— Paris, 1726, in-8°, pages 233-234.)

Car un savant n'est connu qu'à la longue; il ne l'est même que de ses pareils; et souvent il travaille moins pour lui que pour la postérité. Mais le nom d'un poëte, d'un prédicateur vole bientôt de bouche en bouche; et quand sa réputation ne devroit être que passagère, du moins elle n'est pas tardive, il en jouit.

Une ode que M. l'abbé Cassagnes fit à la louange de l'Académie françoise, lui en ouvrit les portes à l'âge de vingt-sept ans [1].

Un de ses poëmes, où il introduit Henri IV donnant des instructions à Louis XIV, plut infiniment à M. Colbert; et ce grand ministre, qui ne savoit point estimer sans récompenser, lui procura une pension de la Cour, le fit garde de la bibliothèque du Roi [2], et le nomma ensuite un des quatre premiers académiciens dont l'Académie des Inscriptions fut d'abord composée.

Quant à son talent pour la chaire, je n'en sais rien de particulier, si ce n'est qu'après avoir été applaudi dans Paris, il fut nommé pour prêcher à la Cour, mais

[1] Si l'abbé Cassagnes est entré à l'Académie en 1662, à 27 ans; il était né en 1635. — S'il est né en 1635, ce n'est pas à l'âge de 46 ans qu'il est mort, en 1679; c'est à l'âge de 44 ans. Dans l'un de ces deux passages il y a une erreur.

[2] Non pas garde de la bibliothèque privée du Roi, qui était au Louvre, et dont l'abbé de Chaumont, de l'Académie française, était directeur, mais de la bibliothèque publique du Roi, alors située dans le quartier de l'Université. Le savant Bignon en était grand-maître, et l'évêque de Luçon (Nicolas Colbert) en était le gardien titulaire; mais il avait délégué sa charge à l'abbé Cassagnes. (*État de la France.*)

n'y prêcha point [1]: et cela, parce qu'un peu avant qu'il dût y paroître, la satire où son nom est lié avec celui de l'abbé Cotin étant devenue publique[2], il craignit avec raison de trouver les courtisans disposés à le condamner sans l'entendre, Cependant, à juger de lui par son Oraison funèbre de M. Péréfixe, il n'étoit pas sans mérite pour le temps où il prêchoit. Et après tout, si nous voulons dire vrai, qu'étoit-ce parmi nous que l'éloquence de la chaire, avant que les Fléchier nous eussent appris les grâces de la diction; que les Bossuet nous eussent donné une idée du pathétique et du sublime; que les Bourdaloue nous eussent fait préférer à tout le reste la raison mise dans son jour? Jusqu'alors, ce qu'on appeloit prêcher, c'étoit mettre ensemble beau-

[1] En 1691 avait paru le *Sorberiana*, où d'Olivet eût pu se renseigner sur la réputation de Cassagnes comme prédicateur : « Je crains que pour trop bien prêcher il ne prêche fort mal, si la gloire d'un prédicateur dépend de la faute de son auditoire. Il n'y a rien de plus régulier que son discours, rien de plus harmonieux que ses périodes, rien de plus solide que ses pensées. Il n'y a pas une seule parole à perdre ni même à transposer dans tout un sermon; tout est plein de bon sens, de savoir et d'éloquence. Mais c'est ce qui me fait craindre que, ne prêchant que pour les gens d'esprit, qui ont le goût fin, il ne soit pas assez accommodé aux oreilles du vulgaire, qui veut peu de matière et beaucoup de paroles... Mais que M. l'abbé Cassagnes ne laisse pas d'aller son train, quelque prodigalité de doctrine et de politesse dont je le reprenne; qu'il enseigne aux autres prédicateurs comme il faut parler en honnête homme, et qu'il accoutume ses auditeurs à se voir traités en honnêtes gens. »

(*Sorberiana, sive excerpta ex ore Sam. Sorbiere.*— Tolosæ, Colomiez. 1691. — 1 vol. in-18, pages 88-90).

[2] Despreaux, satire III, vers 60. (o.) — Cette satire parut en 1665.

coup de pensées mal assorties, souvent frivoles, et les énoncer avec de grands mots[1].

Quoi qu'il en soit, le trait satirique dont le cœur de M. l'abbé Cassagnes fut blessé, eut des suites déplorables. Pour un homme ardent, ambitieux, et dans l'âge où l'amour de la gloire a le plus d'empire, quelle douleur de se voir comme arrêté au milieu de sa course par une raillerie devenue *proverbe en naissant*[2]! Il fit les derniers efforts pour regagner l'estime du public; il produisit coup sur coup divers ouvrages, qui certainement devoient lui faire honneur; il en méditoit encore un autre de plus longue haleine[3], lorsqu'enfin il succomba sous le poids et de l'étude et du chagrin[4]. Ses parents, avertis que sa tête se dérangeoit, accoururent

[1] Étrange erreur qu'explique l'ignorance où l'on était alors des écrits laissés par les sermonnaires de l'époque précédente. Si d'Olivet avait connu les sermons de Cospeau, de Philippe du Bec, d'Isnard, de Jaubert de Barrault, il aurait vu quelle influence avaient eue les ouvrages du P. Dumas et du P. Mazarini (traduit par Baudouin), pour bannir les citations profanes, et quels hommes, même avant la publication de ces ouvrages, avaient su trouver la vraie éloquence.

[2] Expression empruntée à Despréaux.

[3] Des homélies propres à être récitées au prône dans les églises où il n'y auroit point de prédicateur. Voyez les *Parallèles des anciens et des modernes*, tome III. (O.)

[4] Peut-être suffirait-il de sa mauvaise santé, qui nous est connue depuis 1662 par le *Mémoire* de Chapelain, pour expliquer sa mort prématurée, en 1679. — Il faut remarquer d'ailleurs qu'il survécut de seize ans au trait lancé par Despréaux en 1663; qu'il publia de nombreux volumes dans l'intervalle, et qu'il prêcha même en public, puisque c'est lui qui fut chargé de l'oraison funèbre de l'archevêque de Paris, l'académicien Hardouin de Péréfixe, en 1671.

du fond de leur province, et l'ayant trouvé hors d'état de pouvoir être transporté en Languedoc, furent contraints de le mettre à Saint-Lazare, où il mourut âgé seulement de quarante-six ans. Triste effet de la satire, et qui devoit bien rendre amer pour l'auteur lui-même le plaisir qu'elle pouvoit d'ailleurs lui donner!

XIV

OLIVIER PATRU,

Avocat au Parlement, reçu à l'Académie en 1640, mort le 16 janvier 1681.

Il naquit à Paris en 1604[1]. Il fut élevé, comme la plupart des Parisiens, avec trop de mollesse. C'étoit le plus bel enfant qu'on pût voir[2]. De l'esprit, des manières, du penchant à l'étude, pourvu néanmoins qu'on lui choisît une étude agréable. Il fit excellemment ses humanités; en philosophie, au contraire, la barbarie des termes le révolta. Sa mère, qui étoit une riche procureuse, lui voyant de l'aversion pour ses cahiers, les jetoit elle-même au feu, et lui donnoit des romans à lire. Ensuite, un jour par semaine, elle invitoit quelques-unes de ses voisines, et devant elles lui faisoit rendre compte de ses lectures. Il narroit avec une grâce infinie; toutes ces femmes sortoient charmées; et l'audi-

[1] Son père était procureur en la cour.

[2] Depuis, Ménage a dit que « M. Patru étoit beau et bien fait, mais il n'avoit pas la prononciation belle. »

(*Menagiana*, I, 265, edition citee.

toire grossit à un tel point que, n'y ayant plus de quoi recevoir tout ce qui se présentoit, les assemblées furent rompues.

Dans un voyage qu'il fit à Rome en 1623, « il rencontra à Turin M. d'Urfé, qui venoit de donner l'*Astrée* au public, et il lui parla des beautés de son ouvrage d'une manière si intelligente, que ce seigneur, qui passoit alors pour l'auteur françois le plus spirituel et le plus poli, l'engagea à passer au retour par sa maison de Forez, pour l'entretenir à fond de son *Astrée*, et lui en expliquer le mystère ; mais le jeune voyageur apprit la mort de M. d'Urfé[1] en repassant par Lyon[2]. »

Pour peu qu'il eût naturellement aimé le faux et le frivole en matière d'éloquence, les romans eussent sans doute achevé de le gâter, surtout dans un temps où le barreau avoit un goût encore plus mauvais, s'il se peut, que les romans même. En ce temps-là, pour être souverainement éloquent, il falloit qu'un avocat ne dît presque rien de sa cause, mais qu'il fît des allusions continuelles aux traits de l'antiquité les moins connus, et qu'il eût l'art d'y répandre une nouvelle obscurité, en ne faisant de tout son discours qu'un tissu de métaphores. Cicéron, que M. Patru se rendit de bonne heure familier, et dont il traduisit une des plus belles oraisons, lui fit comprendre qu'il faut toujours avoir

[1] Honoré d'Urfé mourut en 1625.

[2] Voyez l'éloge de M. Patru, au devant de ses plaidoyers, édition de Paris, 1681. Ceci en est tiré mot à mot. Le P. Bouhours, ami particulier de M. Patru, et qui lui a dédié le premier volume de ses *Remarques sur la langue*, est l'auteur de cet éloge. (o.)

un but, et ne jamais le perdre de vue ; qu'il faut y aller par le droit chemin, ou, si l'on fait quelque détour, que ce soit pour y arriver plus sûrement ; et qu'enfin si les pensées ne sont vraies, les raisonnements solides, l'élocution pure, les parties du discours bien disposées, on n'est pas orateur. Il se forma donc sur Cicéron, et le suivit d'assez près en tout, hors en ce qui regarde la force et la véhémence. Mais outre qu'elle pouvoit ne pas convenir à la douceur de son caractère, si d'ailleurs nous considérons de combien de vices il eut à purger l'éloquence de son siècle, nous lui pardonnerons aisément de n'avoir pas eu toutes les vertus[1].

Il fut connu du cardinal de Richelieu par la belle épître qui est au devant du *Nouveau Monde de Laet*. Quand les Elzéviers présentèrent ce livre au Cardinal, il lut et relut l'épître dédicatoire, il la trouva d'un style merveilleux, et, sachant que c'étoit M. Patru qui

[1] Vigneul-Marville nous représente ainsi Patru comme avocat : — « On l'appeloit dans sa jeunesse le beau Patru. Il a été un des premiers qui a introduit sur le barreau la pureté du langage, jointe à une manière d'éloquence copiée sur celle des anciens. C'étoit un orateur de l'air de celui que Cicéron appeloit *Orator parum vehemens*. Le geste, la voix et quelques autres grâces extérieures lui manquant, le reste avoit peu de lustre. Il se tuoit de parler, on se tuoit de l'écouter, et après tout on ne l'entendoit point... Il ne venoit guère au Palais pour y plaider ni pour y être consulté, sinon sur les difficultés du langage, par un certain nombre d'admirateurs qui se rendoient à son pilier. De mon temps, il ne passoit pas pour un grand jurisconsulte ni pour un avocat utile aux autres et à lui-même. Ozanetz, Deffita, Petitpied, avec leur vieux style, remportoient tous les écus du Palais, pendant que Patru n'y gagnoit pas de quoi avoir une bonne soupe. » (*Mél. d'hist. et de lit.*, edition 1702, t. III, p. 48.)

l'avoit faite, il lui destina une place d'Académicien[1].

A sa réception, M. Patru prononça « un fort beau remercîment, dont on demeura si satisfait, qu'on a obligé tous ceux qui ont été reçus depuis, d'en faire autant[2]. » D'abord ces discours ne furent que des compliments peu étendus : ils se prononçoient à huis-clos, et devant les Académiciens seuls, tant que la Compagnie s'assembla chez M. le chancelier Séguier ; mais depuis qu'elle s'assemble au Louvre, et qu'elle ouvre ses portes les jours de réception, ce ne sont plus de simples remercîments, ce sont des discours d'apparat. Et quoique la matière de ces discours soit toujours la même, l'art oratoire est tellement un Protée, que par leurs formes différentes ils paroissent toujours nouveaux.

Personne, depuis 1640, n'a été dispensé de cet usage, que M. Colbert[3] et M. d'Argenson[4], lesquels ont été

[1] Apparemment, les intentions du Cardinal demeurèrent secrètes jusqu'aux approches de l'élection, car Patru eut un concurrent : et voici ce qu'en dit Chapelain dans une de ses lettres à Balzac, du 8 juillet 1640 :

« L'abbé d'Aubignac, pensant avoir un pied dans l'Académie, *repulsam passus est*, à cause d'un libelle qu'il avoit fait contre la Roxane de M. Desmarets. On lui a préféré M. Patru, cet excellent avocat, notre ami. » (o.) Nous avons nous-même cité ce passage, tome I, page 388.

[2] Pellisson, Histoire de l'Académie. (o.) — Voyez t. I, p. 159. — Ce discours de réception, fort court d'ailleurs, nous a été conservé.

[3] En 1667.

[4] Reçu en 1718, après l'abbé d'Estrées, René de Paulmy, marquis d'Argenson, mourut en 1721 et fut remplacé par Languet de Gergy, archevêque de Sens.

reçus l'un et l'autre en des circonstances où l'extrême vivacité des affaires publiques, dont le fardeau tomboit sur eux, les mettoit hors d'état de se prêter pour quelques instants à leur propre gloire. Les motifs particuliers et passagers qui leur ont fait obtenir cette dispense, sont la confirmation de la règle générale. Mais il est triste pour l'honneur des lettres, qu'on n'ait pas usé de la même indulgence envers le feu duc de La Rochefoucauld, auteur de ces *Maximes* si connues. Car l'obligation de haranguer publiquement le jour qu'il auroit été reçu, fut le seul obstacle qui l'éloigna de l'Académie : et cela, parce qu'avec tout le courage qu'il avoit montré dans plusieurs occasions des plus vives, et avec toute la supériorité que sa naissance et son esprit lui donnoient sur des hommes ordinaires, il ne se croyoit pas capable de soutenir la vue d'un auditoire, et de prononcer seulement quatre lignes en public sans tomber en pâmoison [1].

Pour revenir à M. Patru, c'étoit, selon le P. Bouhours, « l'homme du royaume qui savoit le mieux notre langue. » Ajoutons qu'il la savoit, non pas en grammairien seulement, mais en orateur. Car le grammairien écrit purement, correctement : l'orateur l'imite en ces deux points; mais de plus il veut de la noblesse, de l'élégance, de l'harmonie. Vaugelas n'a prétendu toucher qu'au grammatical. Quant aux beautés de l'élocution, « la gloire d'en traiter, dit-il, est réservée tout entière à une personne qui médite depuis quelque temps notre rhétorique, et à qui rien ne manque pour

[1] Huet. Comment., lib. v, page 317. (o.)

exécuter un si grand dessein ; car on peut dire qu'il a été nourri dans Athènes et dans Rome, comme dans Paris, et que tout ce qu'il y a d'excellents hommes dans ces trois fameuses villes a formé son éloquence. » Une si rare louange s'adresse à M. Patru ; et c'est lui qui devoit être ce *Quintilien françois*, que Vaugelas souhaite à la fin de ses Remarques [1].

On le regardoit effectivement comme un autre Quintilien, comme un oracle infaillible en matière de goût et de critique. Tous ceux qui sont aujourd'hui nos maîtres par leurs écrits, se firent honneur d'être ses disciples :

> Et nous n'aurions besoin d'Apollon ni de Muses,
> Si l'on avoit toujours des hommes comme lui,

dit-on dans son épitaphe. Cependant, par deux grands exemples que je vais citer, nous verrons que si, d'un côté, il nous est important de nous faire « des amis prompts à nous censurer [2], » d'un autre côté aussi nous pouvons quelquefois, nous devons même résister à leur censure [3].

[1] Despréaux parle de Patru comme d'un Quintilien françois. « M. Patru, c'est-à-dire le Quintilien de notre siècle. » (*Lettre à Brossette* du 3 juillet 1703.)

[2] C'est le vers de Despréaux :

> Faites-vous des amis prompts à vous censurer.

[3] Richelet nous fait connaître quelques écrivains qui ont recherché les conseils de Patru : « Les Messieurs de ma connoissance, dit-il, qui ont consulté M. Patru, ce sont : Perrot d'Ablancourt, Boileau-Despréaux, des Réaux (Tallemant), Frémont-d'Ablancourt, Maucroix, le P. Bouhours et Richelet. M. Patru, dans quelques ouvrages qu'on verra peut-être un jour, avoue ce dernier pour son élève. » (*Les plus belles lettres*, etc., p. 184.)

Premier exemple, celui de M. de La Fontaine. Jamais il n'eût fait ses fables, s'il en eût cru M. Patru : « Ce n'est pas, dit-il dans sa préface, qu'un des maîtres de notre éloquence n'ait désapprouvé le dessein de les mettre en vers. »

Autre exemple, celui de M. Despréaux, à qui M. Patru soutenoit que l'Art poétique, dans le détail où il se proposoit d'entrer, n'étoit pas une matière susceptible d'ornement[1].

Ainsi ces deux ouvrages, les Fables de La Fontaine, et l'Art poétique de Despréaux, ouvrages admirables et des plus parfaits, sans doute, que nous ayons en notre langue, nous ne les aurions pas si l'autorité d'un habile critique avoit prévalu.

Il faut, ce me semble, qu'un sage écrivain distingue l'entreprise d'avec l'exécution. Pour l'exécution, qu'il s'en rapporte à des amis sincères; c'est à eux à juger ce qu'elle vaut. Mais pour l'entreprise, qu'il consulte ses forces, et qu'il se livre à son génie; c'est à lui à se sentir [2].

J'ai dit que M. Patru avoit traduit une oraison de Cicéron; je me serois mieux exprimé, si j'avois dit

[1] On dit que Patru changea d'opinion quand Despréaux lui eut montré le premier chant de son poëme. Despréaux fut toujours ami de Patru, ainsi que Racine qui écoutait volontiers ses leçons sévères. Boileau, dans une lettre à Brossette, raconte que quand il consultait Racine sur quelque ouvrage, il lui disait plaisamment : *ne sis Patru mihi*, au lieu de : *ne sis patruus mihi*. (30e lettre à Brossette, du 2 août 1703.)

[2] L'abbé d'Olivet insiste de nouveau fort longuement sur l'entreprise et l'exécution dans sa notice sur Benserade. Voyez ci-dessous.

qu'il en a fait deux traductions fort différentes l'une de l'autre. Car qu'on lise celle qu'il publia en 1638[1], et qu'on la compare avec celle qui est dans le recueil de ses plaidoyers, on n'y trouvera presque point de tours qui se ressemblent, presque point de phrases qui soient entièrement les mêmes dans les deux éditions. Rien ne fait mieux voir jusqu'où il poussoit sa délicatesse. Un jeune homme qui veut se former à écrire fera plus de profit dans cet examen, que dans un amas de préceptes sur le style. La seconde façon d'un auteur est la critique de la première; cherchons donc en nous-mêmes la raison des changements qu'il a faits; et quand nous la trouvons, comme il n'est pas bien difficile pour l'ordinaire d'y réussir, figurons-nous que c'est l'auteur qui nous parle, qui nous montre que cette expression est foible, que ce tour est lâche, que pour bien faire il falloit s'y prendre de telle autre manière. Par ce moyen, nous nous donnons en quelque sorte pour précepteur un Corneille, un Racine, un Despréaux; car leurs ouvrages sont pleins de changements. Mais quelquefois leurs corrections tombent sur la pensée : ainsi l'examen que je propose peut se faire encore plus utilement sur la traduction de M. Patru, où les changements ne regardent, et ne sauroient regarder que l'expression.

Il promettoit une rhétorique, mais on n'en trouva qu'un projet informe parmi ses papiers[2]. Il n'étoit pas

[1] Dans le recueil des *huit Oraisons de Cicéron*, dont quatre sont traduites par d'Ablancourt. (O.)

[2] Richelet dit à ce sujet : « On attendoit de lui une rhetorique et il l'auroit très-bien faite s'il eût eu autant d'honnêtes loisirs

homme d'un grand travail. D'ailleurs, le soin excessif qu'il apportoit à la correction de ses ouvrages, lui donnoit le temps de vieillir sur une période. Le mal est que ses affaires domestiques en souffrirent [1], et qu'à la fin il fut durement vexé par ses créanciers [2]. Mais fermons les yeux sur les accidents de la fortune; et dans un Académicien si célèbre, après avoir parlé de son esprit, aimons plutôt à voir quelles furent les qualités de l'âme.

qu'il lui en falloit. Mais ici l'on n'assiste guère le mérite tout pur, et, s'il ne va à l'hôpital, il n'en va pas loin. » — Reproche injuste, en ce qui regarde Patru, car il fut généreusement aidé et par Despréaux et par le duc de Montausier. (*Les plus belles lettres*, etc. A Lyon, 1689, 1 vol. in-12, pages 184, 185, 369).

[1] J'estime autant Patru, même dans l'indigence,
Qu'un commis engraissé des malheurs de la France,

a dit Despréaux, *épître V*, vers 97-98; ailleurs il a déploré le temps (sat. V, vers 123)

Où Patru gagne moins qu'Huot et Le Mazier.

L'estime de Despréaux pour Patru n'était pas stérile. La bibliothèque de celui-ci allait être saisie et vendue. Despréaux la racheta et en laissa la jouissance à son ami. Il lui prêta aussi de l'argent, que Patru ne lui rendit point. Patru n'en resta pas moins lié avec Despréaux, et eut le bon esprit de continuer à chercher sa présence. Au dire des commentateurs, telle est l'explication de ces cinq vers délicats, rangés parmi les épigrammes :

Je l'assistai dans l'indigence :
Il ne me rendit jamais rien ;
Mais quoiqu'il me dût tout son bien,
Sans peine il souffroit ma présence ;
Oh ! la rare reconnoissance !

[2] Richelet, élève de Patru, comme celui-ci le disait lui-même, rapporte que l'illustre avocat « fut contraint de se faire sauter quarante mille livres de son bien » et cite le trésorier de France d'Aprigni comme son persécuteur. (*Recueil de lettres.*)

« Il avoit dans le cœur une droiture qui se sentoit de l'innocence des premiers siècles, et qui étoit à l'épreuve de la corruption du monde. Il n'y eut jamais un homme de meilleur commerce, ni un ami plus tendre, plus fidèle, plus officieux, plus commode, et plus agréable. La mauvaise fortune qu'il a éprouvée, selon la destinée de la plupart des hommes de lettres qui ont un mérite extraordinaire, ne put altérer la gaieté de son humeur, ni troubler la sérénité de son visage. Les malheurs d'autrui le touchoient plus que les siens propres ; et sa charité envers les pauvres, qu'il ne pouvoit voir sans les soulager, lors même qu'il n'étoit pas trop en état de le faire, lui a peut-être obtenu du ciel la grâce d'une longue maladie, pendant laquelle il s'est tourné tout à fait vers Dieu. Car après avoir vécu en honnête homme, et un peu en philosophe, il est mort en bon chrétien, dans la participation des sacrements de l'Eglise, et avec les sentiments d'une sincère pénitence [1]. »

[1] Éloge de M. Patru, déjà cité. (o.) — Joignons à ce jugement celui de Chapelain, dans son *Mémoire des gens de lettres :*

« Patru. Il est renfermé dans les matières de jurisprudence ; mais, contre la coutume des avocats, il les traite très-élégamment, très-éloquemment et très-judicieusement. Il travaille peu, parce qu'il veut trop bien faire. S'il avoit plus d'usage des affaires du monde, il ne seroit pas incapable de l'histoire. On l'a autrefois regardé pour écrire la vie de M. le cardinal de Richelieu. Le peu qu'on a vu de lui fait voir de quoi il est capable. »

(*Mélanges*, etc., pp. 255-256.)

XV

CHARLES COTIN,

Conseiller et Aumônier du Roi [1], reçu à l'Académie le 3 mai 1655, mort en janvier 1682.

Si je m'étois proposé de faire l'éloge des Académiciens dont j'ai à parler dans ce volume, j'avoue que je me sentirois arrêté tout court au nom de Cotin. Hé! comment réhabiliter sa mémoire? Plaignons-le seulement d'avoir déplu à deux hommes dont un trait de plume donnoit, à qui bon leur sembloit, une immortalité de gloire ou d'ignominie, et voyons d'abord par où il se les étoit attirés.

Pour Despréaux, le fait est que ses premiers ouvrages commençant à faire bruit sur le Parnasse, il souhaita d'en montrer quelques essais à l'hôtel de Rambouillet, alors souverain tribunal des beaux esprits. Chapelain, Ménage et Cotin y étoient le jour qu'il y parut. Arthénice et Julie [2] louèrent le jeune poëte, mais en même temps lui conseillèrent par bonté, et avec cette poli-

[1] On lui donne dans quelques listes deux autres qualités, celle d'*abbé de Montfronchel*, et celle de *chanoine de Bayeux*. Pour l'abbaye, je ne sais ce que c'est ; pour le canonicat, il est vrai que M. Cotin en prit possession en 1650, mais ne voulant pas résider à Bayeux, il le résigna dès l'année suivante. (o.)

[2] La marquise de Rambouillet, et sa fille Julie d'Angennes, madame de Montausier.

tesse dont les personnes de leur rang savent toujours assaisonner un avis, de consacrer ses talents à une espèce de poésie moins odieuse et plus généralement approuvée que ne l'est la satire. Chapelain, Ménage et Cotin appuyèrent la même thèse, mais durement, et avec l'aigreur de gens que l'intérêt personnel anime. Despréaux en fut piqué, et jura dès lors *in petto* de se venger en temps et lieu.

Une autre source de sa haine pour l'abbé Cotin, c'est que celui-ci étoit intime ami de Gilles Boileau, et que, dans les brouilleries qui survenoient entre les deux frères, il prenoit toujours le parti de l'aîné, et n'oublioit rien pour susciter des chagrins domestiques au cadet.

Venons à Molière. Quand il donna son *Misanthrope*, l'abbé Cotin et Ménage se trouvèrent à la première représentation, et tous deux au sortir de là ils allèrent sonner le tocsin à l'hôtel de Rambouillet [1], disant que Molière jouoit ouvertement M. le duc de Montausier, dont en effet la vertu austère et inflexible passoit mal à propos dans l'esprit de quelques courtisans pour tomber un peu dans la misanthropie. Plus l'accusation étoit délicate, plus Molière sentit le coup. Mais il l'avoit prévenu, en communiquant sa pièce, avant qu'elle fût jouée, à M. de Montausier lui-même, qui, loin de s'en

[1] M. de Rambouillet étoit mort le 26 février 1652; la marquise de Rambouillet mourut le 27 décembre 1665. — Mais l'hôtel passa à Montausier, leur seul héritier. — Le *Misanthrope* fut joué pour la première fois le 4 juin 1666.

offenser, l'avoit vantée, et avec raison, comme le chef-d'œuvre de l'auteur.

Au reste, la charmante scène de Trissotin et de Vadius est d'après nature [1]. Car l'abbé Cotin étoit véritablement l'auteur du sonnet à la princesse Uranie [2]. Il l'avoit fait pour madame de Nemours, et il étoit allé le montrer à Mademoiselle, princesse qui se plaisoit à ces sortes de petits ouvrages, et qui d'ailleurs considéroit fort M. l'abbé Cotin, jusque-là même qu'elle « l'honoroit du nom de son ami [3]. » Comme il achevoit de lire ses vers, Ménage entra. Mademoiselle les fit voir à Ménage, sans lui en nommer l'auteur. Ménage les trouva ce qu'effectivement ils étoient, détestables ; là-dessus nos deux poëtes se dirent à peu près l'un à l'autre les douceurs que Molière a si agréablement rimées [4].

Un libelle, intitulé *la Ménagerie*, où l'abbé Cotin entasse injures sur injures contre Ménage [5], fut la suite

[1] *Femmes savantes*, acte 3, scène 3. (O.)

[2] On voit ce sonnet dans la seconde partie de ses *Œuvres galantes*, page 312.

Quant au madrigal *sur un carrosse de couleur amarante*, il y est aussi, mais comme un badinage donné pour tel. (O.)

[3] Tome I du *Mercure galant*, 1672. (O.)

[4] Cette scène avait été traitée déjà par Saint-Évremond, dans sa comédie de l'Académie, acte 1, scène 2. — Voyez tome I, p. 410, Pareille discussion aurait eu lieu entre Godeau et Chapelain, selon Tallemant. (Édit. P. Paris, t. III, p. 269.)

Il auroit été plus juste de dire : épigrammes sur épigrammes. — La cause de la querelle ne fut point celle qui avait amené leur discussion chez Mademoiselle, mais un madrigal à la louange de *Sapho*, mal interprété par Ménage, qui prit la défense de la dixième Muse. Le passage où Cotin signala Ménage à Molière, —

de ce qui s'étoit passé chez Mademoiselle. Que ne fit-il pas aussi contre Despréaux, et en vers, et en prose [1]? Jusque-là nous voyons qu'il ne manqua point de courage, et qu'on lui faisoit mettre l'épée à la main tant qu'on vouloit ; au lieu qu'il se tint dans l'inaction dès que Molière l'eut frappé, soit qu'il se crût assommé de ce dernier coup, qui véritablement est des plus rudes, soit qu'en 1672, qui est l'année qu'on joua pour la première fois les *Femmes savantes*, l'âge l'eût déjà mis hors de combat. Car il baissa extrêmement sur la fin de ses jours [2]; et même ses parents, à ce que dit M. Perrault, agirent pour obtenir qu'il fût mis en curatelle [3].

Mais au fond, et tout préjugé à part, étoit-il homme si méprisable, qu'il méritât d'être immolé à la risée publique? Encore une fois, mon dessein n'est nullement de le louer. Si pourtant j'étais chargé de faire son apologie, il me semble que j'en viendrois à bout, sans recourir à l'art imposteur de ceux qui ont fait l'éloge de la folie, ou de la fièvre, de Busiris, ou de Néron. Je chercherois M. l'abbé Cotin dans ses ouvrages sérieux :

qui les joua l'un et l'autre, n'est pas le moins plaisant de la *Ménagerie*. — La *Ménagerie* est dédiée à Mademoiselle.

[1] La *critique désintéressée sur les satires du temps* est une réponse à Despréaux, dont Cotin fait « le sieur des Vipéreaux. »

[2] Tallemant, dans la première quinzaine de décembre 1681.— En 1678, il paroissoit encore à l'Académie ; en 1677, on voit de ses vers dans le *Mercure galant*.— Quant au fait dont parle d'Olivet, d'après Perrault, la conclusion fut que Cotin, comme un autre Sophocle, convia ses juges à l'entendre, et ceux-ci, enchantés de ses sermons, condamnèrent ses héritiers aux dépens.

[3] Perrault, *Parallèles*, tome III, (o.)

dans ce qu'il a écrit sur les principes du monde, sur l'immortalité de l'âme, sur le Cantique des Cantiques. Je montrerois par ces mêmes ouvrages, qu'il étoit versé dans la philosophie et dans la théologie; qu'il savoit du grec, de l'hébreu, du syriaque. Je m'appuierois sur l'autorité de ceux qui assurent « qu'il auroit pu dire par cœur Homère et Platon[1]. » Je dirois que dans ses poésies même, qui sont le plus foible de ses ouvrages, il y a des choses très-spirituelles et bien tournées. Je trouverois dans les endroits qu'il a traduits de Lucrèce, des vers assez beaux pour faire honneur à un poëte, qui n'auroit été que poëte. Je ferois avouer que sa prose a ce je ne sais quoi d'aisé, de naïf et de noble, qui sent son Parisien élevé avec soin. Enfin je dirois que M. l'abbé Cotin avoit l'honneur d'être reçu et chéri dans les plus illustres compagnies, où l'on ne faisoit accueil qu'au mérite, chez madame de Guise, chez madame de Nemours, à l'hôtel de Rambouillet, chez mademoiselle de Montpensier. A l'égard de ses Sermons, comme il n'en reste aucune trace, je me contenterois de faire observer qu'il a prêché seize carêmes dans les meilleures chaires de Paris, et que vraisemblablement, s'il avoit toujours été aussi grêlé que la satire le dit, il n'auroit pas eu la constance de pousser si loin une carrière si pénible. Convenons donc de bonne foi qu'il est à plaindre de n'avoir pas eu le tranquille sort de tant d'autres écrivains, qui dans le fond ne valent pas mieux que lui, ou peut-être valent moins. Pendant leur vie,

[1] Perrault, *Parallèles*, tome III. (o.)

on les laisse jouir de la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes ; et après la mort, leur mémoire est comme ensevelie avec leurs cendres dans un même tombeau.

XVI

FRANÇOIS EUDES DE MÉZERAY,

Historiographe de France, reçu à l'Académie en 1648, mort le 10 juillet 1683.

Il naquit en 1610 à Ry[1], village de Basse-Normandie, entre Argentan et Falaise. On l'envoya pour ses études à l'Université de Caen, où il fit de grands progrès, surtout dans la poésie. Il conçut même une telle opinion de sa facilité à faire des vers, qu'à l'âge de vingt ans il la regardoit comme un talent capable d'assurer et sa gloire et sa fortune.

Plein de cette idée, il vint chercher à Paris son illustre compatriote M. des Yveteaux[2], qui avoit toute sa vie

[1] D'Isaac Eudes, chirurgien établi à Ry, et de Marthe Corbin. Le P. Jean Eudes, instituteur d'une congrégation de prêtres nommés *Eudistes*, étoit l'aîné des Mézeray. (o.) — Le P. Le Long donne à la mère de Mézeray le nom d'Anne [ou Marthe] Corbin, et écrit Rye et non Ry le lieu de sa naissance. Il dit que François Eudes, second fils du chirurgien, prit son nom de Mézeray d'un hameau voisin de Rye. Son plus jeune frère, Charles Eudes, exerça dans son pays la profession de son père. Charles Eudes laissa deux garçons et une fille dont le mari, appelé Azor Corbin, aurait, selon le même auteur, écrit la Vie de Mézeray.

[2] Nicolas Vauquelin des Yveteaux, mort le 9 mars 1649, à l'âge de 90 ans. (o.) — Sa femme, dit le P. Le Long, était marraine de Mézeray : entend-il parler de la Du Puy ? — Voy. Tallemant.

cultivé les Muses et qui, jusque dans une extrême vieillesse, ne fut pas moins aimable par le goût qu'il conservoit pour les amusements du bel âge [1], que considérable par l'honneur qu'il avait eu d'être précepteur de Louis XIII. La première fois que M. de Mézeray parut chez lui, il entendit conter une aventure galante, dont aussitôt il résolut de faire une comédie. Toute la nuit il rima, et dès le lendemain son premier acte fut achevé. Il avoit cru par une si grande diligence surprendre agréablement M. des Yveteaux et mériter ses bonnes grâces. Mais le sage vieillard [2] lui fit honte de sa facilité, lui représenta que c'étoit un défaut presque incorrigible, avec lequel on étoit sûr de ne faire jamais un bon vers, et prenant enfin un ton d'autorité, lui conseilla sérieusement de s'appliquer à la politique et à l'histoire, deux connoissances qui pourroient servir à le pousser dans le monde [3].

Tout jeune qu'étoit M. de Mézeray, il se rendit à la solidité de ce discours, et avec d'autant plus de soumission que sa ressource la moins douteuse consistoit dans le crédit de M. des Yveteaux, qui en effet lui procura peu de temps après, dans notre armée de Flandre,

[1] On sait ce qu'étaient pour des Yveteaux les « amusements du bel âge. » — Il a d'ailleurs son *Historiette* dans Tallemant, où l'on pourra se renseigner.— Voy. l'édition P. Paris, t. I.

[2] Sage en cela, bien entendu. Il ne faudrait pas croire à cette sagesse d'une manière absolue.

[3] Dans les Approbations du Parnasse, mises au devant des œuvres poétiques de maître Adam (1644), on trouve, p. 96, deux épigrammes latines de Mézeray. C'est la seule poésie de lui que nous connaissions; il y prend le titre de *Rerum francicarum scriptor historicus*.

l'emploi d'officier pointeur [1]. Il n'y fut que pendant deux campagnes ; assez pour voir des armées de près, et pour se familiariser avec les termes de la milice : en sorte qu'un jour, s'il vouloit écrire, il pût éviter les fautes où tombent ces auteurs qui s'exposent à parler guerre sans en savoir la langue. Il revint à Paris, il s'enferma dans le collége de Sainte-Barbe [2]; et là, enseveli durant six ou sept années de suite dans un tas d'imprimés et de manuscrits, il prépara, il arrangea les matériaux de notre histoire.

Avant que de se mettre à la composition d'un ouvrage, il faut avoir travaillé à se faire un style. Rien de plus utile pour cela que de traduire; car la nécessité où l'on se trouve d'essayer vingt phrases, avant que de tomber sur une qui réponde exactement à la pensée de l'original, nous fait mieux sentir la propriété des mots et nous donne une plus grande abondance de tours. Aussi fut-ce par des traductions que M. de Mézeray commença, et ce travail, joint à ses principales études, l'épuisa de telle sorte qu'une fièvre lente étant survenue, on désespéra de sa vie. Le cardinal de Richelieu, appliqué à découvrir tout ce qu'il y avoit de mérites cachés dans les galetas de Paris, apprit en même temps le nom, les projets, la maladie du jeune historiographe, et sur-le-

[1] L'officier pointeur servait dans l'artillerie. Il avait la charge de mettre le canon en mire au moyen d'un quart de cercle et d'un plomb.— Le père Le Long précise le titre de la charge donnée à Mézeray. Il aurait eu le grade de capitaine-pointeur.

[2] Le collége Sainte-Barbe existe encore, et il n'est pas moins hospitalier qu'autrefois, quoiqu'il soit un établissement privé.

champ lui envoya cinq cents écus d'or, dans une bourse ornée de ses armes [1].

Rassembler des matériaux et les mettre en ordre, ce fut ce qui occupa davantage M. de Mézeray. Du moment qu'il fut en train d'écrire, sa plume courut avec cette prodigieuse vitesse, dont je parlois tout à l'heure, mais qui est bien plus supportable en prose qu'en vers. Il publia son premier *in-folio*, qu'il n'avoit que trente-deux ans. Les deux autres, qui suivirent de fort près [2], n'emportèrent pas même tout son loisir. Car, dans l'intervalle du second au dernier de ces trois immenses volumes, il continua l'Histoire des Turcs depuis 1612 jusqu'à 1649 [3].

[1] Le P. Le Long rapporte autrement le commencement des relations de Mézeray avec le cardinal de Richelieu. « Il ne garda pas longtemps, dit-il, son emploi. Car s'étant trouvé à une thèse de philosophie où il disputa avec applaudissement, le cardinal de Richelieu qui était présent, lui fit dire de le venir trouver ; et après les questions nécessaires pour savoir qui il étoit et ce qu'il faisoit, il lui dit que son emploi ne convenoit pas à un homme qui savoit quelque chose, qu'il restât à Paris et qu'il auroit soin de lui. En effet, dès le lendemain, il lui envoya cinq cents écus d'or dans une bourse. Cette Éminence le recommanda en mourant au chancelier Seguier, chez lequel il demeura jusqu'à la mort de ce grand magistrat, arrivée en 1672. »

[2] Le premier volume parut en 1643, le second en 1646, le troisième en 1651.

[3] L'*Histoire générale des Turcs* parut en 1650, in-folio. C'est une continuation de l'*Histoire des Turcs* composée par Chalcondyle et traduite par Vigenère, amenée d'abord jusqu'en 1612 par Thomas Artus. L'ouvrage de Mézeray fut publié en 1650 avec sa traduction du latin des *Annales des Turcs* de Leunclavius jusqu'en 1587, et il y ajouta, dans une troisième édition, un sommaire chronologique des principaux événements de cet empire jusqu'en

Après avoir surpassé dans sa grande Histoire de France tous ceux qui avoient fourni avant lui cette carrière, il se surpassa lui-même dans son *Abrégé* [1]. Deux des plus savants hommes de son temps, le fameux docteur Jean de Launoy [2], pour l'ecclésiastique, et M. du Puy, pour le civil, lui servirent à perfectionner cet ouvrage. Heureux si la joie qu'il eut de le voir généralement applaudi n'avoit été troublée par M. Colbert !

Un certain esprit républicain, dont il se faisoit honneur [3], l'avoit porté à mettre dans cet abrégé l'origine de toutes nos espèces d'impôts [4], avec des réflexions peu nécessaires et qui, n'étant bonnes qu'à nourrir le chagrin du peuple, ne convenoient pas dans la bouche d'un historiographe que la Cour gratifioit annuellement de quatre mille francs [5]. Sur les plaintes de M. Colbert, il

1662. Le travail personnel de Mézeray est sans valeur. Mais ce qu'avoit demandé de lui le libraire, c'étoit surtout de revoir et de rajeunir le style de Blaise de Vigenère.

[1] L'*Abrégé* ne parut qu'en 1668, en trois vol. in-4°.

[2] A J. de Launoy, le P. Le Long ajoute M. Dirois, et donne également l'un et l'autre comme des « personnages illustres par leur science et leur probité. »

[3] C'est ce qui a fait dire à Bayle (sous le nom de Henri III, note C) « qu'il est de tous les historiens celui qui favorise le plus les peuples contre la Cour. »

[4] Mézeray avait composé une *Histoire de la maltote*. « Le Faucheur, son exécuteur testamentaire, la jeta au feu, de peur, dit-il, lorsqu'on lui en fit des reproches, que cette histoire n'empêchât l'exécution du testament du défunt fait en sa faveur. » (Le *P. Le Long*.)

[5] « M. le chancelier Séguier, dit le P. Le Long, qui avoit conçu de l'estime pour Mézeray, lui donna une pension et un brevet d'historiographe de France. Le Roi le gratifia encore d'une autre pen-

promit de se corriger dans une seconde édition[1]. Il se corrigea en effet, mais d'une manière qui choqua et le public et le ministre : le public, parce que la vérité y étoit altérée ; le ministre, parce qu'au fond ces adoucissements n'étoient que des palliatifs. Enfin, pour ne pas laisser cette hardiesse impunie dans un auteur de nom, d'abord on supprima une moitié de sa pension, et comme il en murmura, peu de temps après on supprima l'autre.

Il fit mine après cet accident de ne vouloir plus écrire, mais l'habitude étoit prise, il ne put la rompre. Seulement il choisit une matière qui, par l'éloignement des temps, ne donnât d'ombrage à personne. Il écrivit sur l'*Origine des François*, et cette dernière production, estimée de tous les connoisseurs, mit le sceau à la gloire qu'il s'étoit acquise[2].

Après la mort de M. Conrart[3], l'Académie lui conféra

sion et le cardinal [Mazarin] voulut se rattacher en lui en donnant une troisième, aussi il lui fut fort dévoué. » Le savant érudit ajoute que c'est à tort qu'on a attribué à Mézeray les pamphlets publiés en 1652 sous le nom de Sandricourt. — Larroque soutient l'opinion contraire et donne une longue liste de ces pamphlets. — Ajoutons aux bienfaiteurs de Mézeray cités ici le comte Magnus de La Gardie et le duc de Brunswick-Lunébourg.

[1] Cette seconde édition parut en 1673.

Pour savoir plus particulièrement en quoi diffèrent les diverses éditions de Mézeray, tant de sa grande histoire que de son abrégé, voyez la Bibliothèque historique du P. le Long. (o.) — M. J. Taschereau, dans sa Vie de Molière (notes du 1er livre), a cité deux lettres peu connues de Mézeray qui peuvent donner la mesure de son indépendance.

[2] Mézeray publia ce dernier ouvrage à l'âge de 72 ans, en 1682. — In-8°. Amsterdam.

[3] Conrart mourut en 1675.

l'emploi de Secrétaire perpétuel : non qu'elle l'ait jamais regardé comme un écrivain correct ; mais en ce temps-là surtout, cette place ne pouvoit être donnée qu'à un homme laborieux et de bonne volonté, parce qu'il falloit que le Secrétaire fît, en son particulier, le canevas du Dictionnaire, pour préparer d'une assemblée à l'autre le travail de la Compagnie.

Voilà ce que j'avois recueilli sur M. de Mézeray, avant que d'avoir vu sa vie imprimée depuis peu en Hollande sans nom d'auteur[1]. Je viens de la lire : avec quelle surprise ! Étoit-ce donc la peine de faire un livre pour nous apprendre qu'un historien, dont la mémoire doit être chère aux François, étoit un homme bizarre « jusqu'à l'extravagance la plus outrée; ami de la débauche, même sur ses vieux jours; sans religion, si ce n'est la veille de sa mort[2] ? »

Tous les témoins cités par l'auteur de cette vie sont morts, excepté un seul. Qu'ai-je donc fait? J'ai écrit à ce seul témoin vivant[3], pour savoir si les deux contes

[1] Cette *Vie de Mézeray*, dont le P. Le Long avoit consulté le manuscrit est de Larroque, et a été imprimée in-12, à Amsterdam, en 1726. Le P. Le Long juge moins sincèrement cet ouvrage que l'abbé d'Olivet et assure que les faits qui y sont rapportés ont été fournis à l'auteur par M. Du Hamel, prieur de Saint-Lambert, et M. Touret, anciens amis de Mézeray et qui l'avoient connu très-particulièrement.

[2] Ces paroles ne sont pas tirées textuellement du livre de Larroque, mais résument sa pensée.

[3] M. du Châtel, avocat au parlement de Normandie, homme d'un rare mérite, et d'un savoir très-étendu.

Ou l'auteur de la vie de Mézeray me demandera mes preuves;

que l'on dit tenir de lui sont bien vrais. Par la réponse que j'en ai reçue et qui est fort détaillée, j'ai vu jusqu'à quel point l'auteur s'est joué de la vérité. Jamais faiseur de romans ou de panégyriques n'entendit si bien que lui l'art d'altérer le fonds et de feindre les circonstances.

Qu'il me pardonne, je l'en supplie, la vivacité qui m'emporte malgré moi en cette occasion. Si c'est l'auteur que l'on m'a nommé, je déclare qu'il m'est connu pour un homme plein d'honneur[1]. Aussi voit-on aisément que dans la Vie de Mézeray il n'a voulu que rire et faire rire. Mais ce qui me fâche, c'est qu'un écrivain vertueux ait en quelque sorte autorisé, par son exemple, ceux qui font, par étourderie ou par noirceur, ce qu'il a fait dans un esprit de plaisanterie. Car enfin, à parcourir ces satires anonymes, ces *ana*, ces gazettes littéraires, dont le nombre se multiplie impunément tous les jours à la honte de notre siècle, ne diroit-on pas qu'il s'est formé une conspiration qui en veut à l'honneur des gens de lettres?

Pour moi, engagé par la nature de l'histoire que j'écris à jeter les yeux sur ces misérables livres, dans l'espérance d'y apprendre quelques faits remarquables, je ne saurois dire combien j'y ai trouvé de choses inventées à plaisir, et de la fausseté desquelles j'ai preuve en main.

et alors je n'aurai qu'à lui produire la lettre de M. du Châtel;
Ou il souscrira par son silence à ce que je dis ici, et alors la réputation de Mézeray sera censée dûment réparée, quant aux deux extravagances qu'il lui impute, page 65, etc. (o.)

[1] Cette vie, nous l'avons dit plus haut, est attribuée à M. de Larroque.

On me dira que j'aurois dû réfuter ces mensonges. Point du tout : ce seroit faire trop d'honneur à de vils écrivains sans nom, sans autorité, dans qui l'on ne voit aucune droiture, aucun principe ni d'humanité ni d'éducation. Je dis plus : ce seroit immortaliser leurs médisances, plutôt que de les anéantir. Et quelle pitié de voir que M. Bayle, un si beau génie, se plaise à déterrer les plus méprisables brochures, pour en tirer des anecdotes scandaleuses qui reçoivent dans ses *in-folio* une seconde vie, plus durable que la première ! Il connoissoit la malignité du cœur humain, il a voulu la chatouiller ; mais soyons très-contents de n'avoir point de lecteurs à ce prix [1].

Quand même ces anecdotes seroient certaines, de quelle utilité peut-il être d'en faire mention ? Vous me parlez d'un homme de lettres, parlez-moi donc de ses talents, parlez-moi de ses ouvrages ; mais laissez-moi ignorer ses foiblesses, et, à plus forte raison, ses vices. Il n'y en a que trop d'autres exemples, sans les placer dans des hommes pour qui d'ailleurs vous me demandez mon estime.

Je conviens que dans une histoire générale on doit suivre la maxime de Cicéron : « Ne rien oser dire qui soit faux, et oser dire tout ce qui est vrai. » Il est à propos d'y peindre les vices des princes, et de leurs

[1] Ne craignoit-il point la malédiction lancée dans ces deux vers du bon Amyot? (o.)

Maudit sois-tu, qui vas faisant recueil
Des maux de ceux qui gisent au cercueil.

(Opuscules de Plutarque. *De la Curiosité*.)

ministres, parce qu'ordinairement ce sont choses de notoriété publique, et qu'il est important d'être informé de ce qui a nui ou servi au gouvernement. Mais dans l'histoire, dans la vie d'un simple particulier, je soutiens que cette maxime doit être bien restreinte par celle-ci : *Cui bono?* Tout ce qui ne peut tourner, ni à la louange du mort, ni à l'instruction des vivants, à quoi est-il bon [1] ?

XVII

JEAN-BAPTISTE COLBERT,

Ministre et Secrétaire d'État, reçu à l'Académie en mars 1667, mort le 6 septembre 1683.

Pour ébaucher l'éloge de M. Colbert, il faudroit un juste volume, où l'on décriroit ce qu'étoit la France avant lui, et ce qu'elle a été depuis : les finances mises

[1] Voici le jugement porté sur Mézeray par Chapelain :

« *Mézeray.* — On a vu par le corps de notre histoire, qu'on a de lui, qu'il tient bien sa place dans cette profession, et qu'il ne manque ni de diligence ni de sagacité. Son style n'est pas non plus mauvais, quoiqu'il pût être plus naturel et plus soutenu. Il y auroit à craindre qu'à force de vouloir se montrer libre dans ses jugements et dans les partis qu'il prend et qu'il épouse facilement, il ne penchât vers le satirique et ne fît tort aux particuliers en voulant instruire le public. Il ne paroît pas toujours équitable aux (envers les) puissances, et s'érige de lui-même en juge sévère des actions et des desseins des grands, sans songer s'il a assez de lumières et d'autorité pour cela. C'est néanmoins le meilleur de nos compilateurs françois, et qui a assez de fonds et de pénétration pour bien faire, s'il ne présumoit point tant de lui et qu'il pût se rendre docile. » (*Mélanges*, etc., pp. 240-242.)

dans un ordre dont l'idée même n'étoit jusqu'alors venue à personne ; la marine rétablie, disons mieux, tirée en quelque sorte du néant ; le commerce, non-seulement animé dans l'intérieur du royaume, mais poussé jusqu'aux extrémités de la terre.

Occupé de ces trois importants objets, d'où résultent la tranquillité, la richesse, et la force d'un État, il n'en travailloit pas moins au progrès de la peinture, de la sculpture, de l'architecture ; et pour entrer là-dessus dans quelque détail, combien auroit-on à nommer d'ouvriers [1] célèbres, que son goût et ses récompenses ont créés ?

Mais n'auroit-on pas à lui donner encore de plus grandes louanges sur ce qu'il a fait pour l'avancement des lettres ? C'est lui qui forma le dessein d'établir l'Académie des Inscriptions et celle des Sciences. La Bibliothèque du Roi lui doit la plus considérable partie des richesses qui l'ont rendue la première du monde. Il fut le canal par où passèrent les immenses gratifications que le Roi fit, dans toutes les parties de l'Europe, à tout ce qu'il y avoit de savants illustres. Et, sans exagérer, on peut bien dire que le nom de Mécène cessera d'être quelque chose, lorsqu'on le mettra en parallèle avec le nom de Colbert.

Un ministre si sage étoit au-dessus de cette foiblesse qui fait que l'on n'a pas, pour d'anciens établissements, le même zèle que pour ceux dont on se croit l'auteur.

[1] Nous dirions maintenant *artistes ;* mais ce mot, employé d'ordinaire, à cette époque, comme adjectif, était rarement pris comme nom substantif.

Quoique l'Académie françoise fût l'ouvrage d'autrui, quelle tendresse et quels égards n'eut-il pas pour elle? Il contribua plus que personne à la faire connoître, à la faire aimer du Roi. Il lui attira la plupart des grâces dont elle fut comblée sous son ministère; et non content des grâces qui tomboient sur la Compagnie en corps, il en procura de particulières à tous ceux des Académiciens dont la fortune ne répondoit pas au mérite[1]. Il étoit attentif et ingénieux à mettre leurs talents en œuvre. Plus sa place l'élevoit au-dessus d'eux, plus il s'étudioit à leur témoigner qu'avec eux il n'étoit que leur confrère. Il leur donnoit des fêtes dans sa belle maison de Sceaux[2]. Enfin, avec le titre d'Académicien on pouvoit compter sur ses bienfaits, et, pour dire quelque chose de plus, sur son amitié.

« Il trouvoit que le travail du Dictionnaire n'avançoit pas assez à son gré ; et ce qu'on lui alléguoit là-dessus en faveur de la Compagnie lui sembloit suspect d'exagération. Il voulut en juger par ses propres yeux, et indépendamment du témoignage d'autrui. Il vint pour cet effet à une des assemblées ordinaires de l'Académie, lorsqu'on ne l'y attendoit pas. Il assista deux heures durant à l'examen du mot dont on faisoit alors la révision[3]. Il vit proposer, agiter, et résoudre les différentes questions qui se présentèrent là-dessus; et enfin le ministre le plus laborieux qui eût jamais été, et le

[1] Voyez ci-dessus, p. 131. (o.)

[2] *Mercure galant*, octobre 1677. (o.)

[3] On en étoit sur le mot *ami*. Voyez la préface de l'ancien Dictionnaire. (o.)

meilleur ménager du temps, sortit pleinement convaincu que la lenteur qu'il avoit reprochée lui-même à l'Académie ne venoit point de sa faute, et qu'il étoit impossible qu'une Compagnie allât plus vite dans un travail de cette nature[1]. »

A sa mort, l'Académie voulant faire pour lui au delà de ce qu'elle fait pour tout Académicien[2], eût souhaité que son oraison funèbre fût prononcée dans l'église des Billettes, le jour du service, par quelqu'un de la Compagnie. Mais ceux des Académiciens qui étoient dans les ordres avoient été retenus pour l'oraison funèbre de la Reine[3]. Ainsi ne pouvant rendre à M. Colbert ce dernier devoir dans un lieu sacré, on tint au Louvre une séance extraordinaire, où ses louanges furent célébrées en vers par M. Quinault, et en prose par M. l'abbé Tallemant.

[1] Mémoire de M. l'abbé Regnier. (o.)

[2] Registre de l'Académie, 6 septembre 1683. (o.)

[3] Colbert mourut le 6 septembre; la Reine était morte le 30 juillet 1683.

XVIII

PIERRE CORNEILLE,

Avocat général à la Table de marbre de Normandie, reçu à l'Académie le 22 janvier 1647, mort le 1er septembre 1684.

On me saura gré, j'en suis certain, de rapporter ici la vie du grand Corneille, écrite par M. de Fontenelle, son neveu [1]. Elle fait partie de l'*Histoire du Théâtre-François,* ouvrage que M. de Fontenelle ébaucha dans sa jeunesse, mais auquel des études plus sérieuses l'ont depuis empêché de mettre la dernière main.

VIE DE M. CORNEILLE L'AINÉ.

Pierre Corneille naquit à Rouen en 1606, de Pierre Corneille, maître des eaux et forêts en la vicomté de

[1] Elle vient d'être publiée par M. de Fontenelle lui-même, avec une *Histoire du théâtre*, dans la dernière édition de ses œuvres, t. III. (o.) Note de l'édition de 1743. — La *Vie de Corneille* se trouve en effet dans le 3e volume des Œuvres de Fontenelle, édition de 1742. Entre le texte de l'abbé d'Olivet, qui avait suivi le manuscrit primitif, et le texte imprimé de Fontenelle, on remarque des différences que nous aurons soin de relever en note, et des additions que nous distinguerons dans le texte par des crochets.

Rouen[1], et de Marthe Le Pesant [dont la famille existe encore avec éclat dans les grandes charges]. Il fit ses études aux Jésuites de Rouen, et il en a toujours conservé une extrême reconnoissance pour toute la Société. Il se mit d'abord au barreau, sans goût et sans succès. Mais une petite occasion fit éclater en lui un génie tout différent; et ce fut l'amour qui la fit naître[2]. Un jeune homme de ses amis, amoureux d'une demoiselle de la même ville, le mena chez elle. Le nouveau venu se rendit plus agréable que l'introducteur. Le plaisir de cette aventure excita dans M. Corneille un talent qu'il ne connoissoit pas; et sur ce léger sujet il fit la comédie de *Mélite*[3], qui parut en 1625[4]. [La demoiselle qui en avoit fait naître le sujet porta longtemps dans Rouen le nom de *Mélite*, nom glorieux pour elle, et qui l'associoit à toutes les louanges que reçut son amant.] On y découvrit un caractère original, on conçut que la comédie alloit se perfectionner, et sur la confiance qu'on eut au nouvel auteur qui paroissoit, il se forma une nouvelle troupe de comédiens.

Je ne doute pas que ceci ne surprenne[5] la plupart

[1] VARIANTE. Avocat du Roi à la table de marbre.

[2] L'anecdote qui suit ne figure pas dans le texte imprimé. L'auteur renvoie vaguement à une autre partie de ses Œuvres.

[3] VAR. Sa première pièce fut donc *Mélite*.

[4] *Qui parut*, c'est-à-dire qui fut jouée; car elle ne fut imprimée pour la première fois qu'en 1630. (o.) Note de l'édition de 1743.—1625 est une date fausse. *Mélite* fut jouée en 1629. Voyez-en la preuve dans l'*Histoire de Corneille*, par M. J. Taschereau, édition de la *Bibliothèque elzévirienne*, pages 3 et 7.

[5] VAR. Je ne doute pas que ceci ne surprenne. La plupart des gens trouvent....

des gens qui trouvent les six ou sept premières pièces de M. Corneille si indignes de lui, qu'ils les voudroient retrancher de son recueil, et les faire oublier à jamais. Il est certain que ces pièces ne sont pas belles ; mais outre qu'elles servent à l'histoire du théâtre, elles servent beaucoup aussi à la gloire de M. Corneille.

Il y a une grande différence entre la beauté de l'ouvrage et le mérite de l'auteur. Tel ouvrage qui est fort médiocre, n'a pu partir que d'un génie sublime ; et tel autre ouvrage qui est assez beau, a pu partir d'un génie assez médiocre. Chaque siècle a un certain degré de lumière qui lui est propre [et est monté, pour ainsi dire, à un certain ton d'esprit]. Les esprits médiocres demeurent au-dessous de ce degré : les bons esprits y atteignent : les excellents le passent, si on le peut passer. Un homme né avec des talents est naturellement porté par son siècle au point de perfection où ce siècle est arrivé : l'éducation qu'il a reçue, les exemples qu'il a devant les yeux, tout le conduit jusque-là. Mais s'il va plus loin, il n'a plus rien d'étranger qui le soutienne, il ne s'appuie que sur ses propres forces, il devient supérieur aux secours dont il s'est servi. Ainsi deux auteurs, dont l'un surpasse extrêmement l'autre par la beauté de ses ouvrages, sont néanmoins égaux en mérite, s'ils se sont également élevés chacun au-dessus de son siècle. Il est vrai que l'un a été bien plus haut que l'autre, mais ce n'est pas qu'il ait eu plus de force, c'est seulement qu'il a pris son vol d'un lieu plus élevé. Par la même raison, de deux auteurs dont les ouvrages sont

d'une égale beauté, l'un peut être un homme fort médiocre, et l'autre un génie sublime.

Pour juger de la beauté d'un ouvrage, il suffit donc de le considérer en lui-même. Mais pour juger du mérite de l'auteur, il faut le comparer à son siècle. Les premières pièces de M. Corneille, comme nous avons déjà dit, ne sont pas belles : mais tout autre qu'un génie extraordinaire ne les eût pas faites. *Mélite* est divine, si vous la lisez après les pièces de Hardy, qui l'ont immédiatement précédée[1]. Le théâtre y est sans comparaison mieux entendu, le dialogue mieux tourné, les mouvements mieux conduits, les scènes plus agréables ; surtout, et c'est ce que Hardy n'avoit jamais attrapé, il y règne un air assez noble, et la conversation des honnêtes gens n'y est pas mal représentée. Jusque-là on n'avoit guère connu que le comique le plus bas ou un tragique assez plat ; on fut étonné d'entendre une nouvelle langue. [Mais Hardy, qui avoit ses raisons pour vouloir confondre cette nouvelle espèce de comique avec l'ancienne, disoit que *Mélite* étoit une assez jolie farce.]

Le jugement que l'on porta de *Mélite* fut que cette pièce étoit trop simple et avoit trop peu d'événements. M. Corneille, piqué de cette critique, fit *Clitandre*, et y sema les incidents et les aventures avec une très-vicieuse profusion, plus pour censurer le goût du public que pour s'y accommoder. Il paroît qu'après cela il lui fut permis de revenir à son naturel. La *Galerie du Palais*,

[1] VAR. Le dernier membre de la phrase est supprimé dans les *Œuvres*.

la *Veuve*, la *Suivante*, la *Place Royale*, sont plus raisonnables.

Nous voici dans le temps où le théâtre devint florissant par la faveur du [grand] cardinal de Richelieu. Les princes et les ministres n'ont qu'à commander qu'il se forme des poëtes, des peintres, tout ce qu'ils voudront, et il s'en forme. Il y a une infinité de génies de différentes espèces, qui n'attendent pour se déclarer que leurs ordres ou plutôt leurs grâces. La nature est toujours prête à servir leurs goûts. [Le ministère du cardinal de Richelieu enfanta donc en même temps les Corneille, les Rotrou, les Mairet, les Tristan, les Scudéri, les Du Ryer, outre quelque vingt ou trente autres dont les noms sont présentement si enfoncés dans l'oubli que, quand je les en tirerois un moment pour les rapporter ici, ils y retomberoient tout aussitôt.]

On recommença alors [1] à étudier le théâtre des anciens, et à soupçonner qu'il pouvoit y avoir des règles. Celle des vingt-quatre heures fut une des premières dont on s'avisa, mais on n'en faisoit pas encore trop grand cas : témoin la manière dont M. Corneille lui-même en parle dans la préface de *Clitandre*, imprimée en 1632 : « Que si j'ai renfermé cette pièce, dit-il, dans la règle d'un jour, ce n'est pas que je me repente de n'y avoir point mis *Mélite*, ou que je me sois résolu à m'y attacher dorénavant. Aujourd'hui quelques-uns adorent cette règle, beaucoup la méprisent [2] ; pour moi

[1] VAR. On recommençoit alors....

[2] La question si controversée des trois unités est débattue dans la comédie des *Visionnaires* de Desmarets, 1635.

j'ai voulu seulement montrer que si je m'en éloigne, ce n'est pas faute de la reconnoître. » [Dans la Préface de *la Veuve*, imprimée en 1634, il dit encore qu'il ne se veut pas trop assujettir à la sévérité des règles ni aussi user de toute la liberté ordinaire sur le Théâtre-François : « Cela sent un peu trop son abandon, messéant à toutes sortes de personnes, et particulièrement aux dramatiques, qui ont toujours été les plus réglées. »

Mais le sieur Durval, dans la Préface de son *Agarite*, imprimée en 1636, le prend bien sur un autre ton. Il se réjouit aux dépens de ces pauvres règles de l'unité de lieu et des vingt-quatre heures ; il s'en moque de tout son cœur. C'est une chose curieuse de voir combien il est vif et agréable sur cette matière.]

Ne nous imaginons pas que le vrai[1] soit victorieux dès qu'il se montre ; il l'est à la fin, mais il lui faut du temps pour soumettre les esprits. Les règles du poëme dramatique inconnues d'abord ou méprisées, quelque temps après combattues, ensuite reçues à demi et sous des conditions, demeurent enfin maîtresses du théâtre. Mais l'époque de [l'entier] établissement de leur empire n'est proprement qu'au temps de *Cinna*.

[Dès *la Veuve*, qui n'est que la quatrième pièce de M. Corneille, il paroît qu'il avoit pris le dessus de tous ses rivaux. Ils parlent tous de *la Veuve* comme d'une merveille dans des vers de leur façon imprimés au-devant de cette pièce. Surtout ce que dit Rotrou est remarquable :

[1] VAR. Ne croyons pas que le vrai....

Pour te rendre justice autant que pour te plaire,
Je veux parler, Corneille, et ne puis plus me taire :
Juge de ton mérite, à qui rien n'est égal,
Par la confession de ton propre rival.
Pour un même sujet même désir nous presse ;
Nous poursuivons tous deux une même maîtresse,
La Gloire....
Mon espoir toutefois est décru chaque jour,
Depuis que je t'ai vu prétendre à son amour,....
Que tes inventions ont de charmes étranges,
Que par toute la France on parle de ton nom,
Et qu'il n'est plus d'estime égale à ton renom :
Depuis, ma Muse tremble et n'est plus si hardie ;
Une jalouse peur l'a longtemps refroidie,
Et depuis, cher rival, je serois rebuté
De ce bruit spécieux dont Paris m'a flatté,
Si ce grand Cardinal. . . . .
La gloire où je prétends est l'honneur de lui plaire ;
Et lui seul, réveillant mon génie endormi,
Est cause qu'il te reste un si foible ennemi.
Mais la Gloire n'est pas de ces chastes maîtresses
Qui n'osent en deux lieux répandre leurs caresses ;
Cet objet de nos vœux peut nous obliger tous
Et faire mille amants sans en faire un jaloux....
Tel on me voit partout adorer ta Clarice.
Aussi, rien n'est égal à ses moindres attraits.
Tout ce que j'ai produit cède à ses moindres traits.

La coutume de rendre justice au mérite et de louer ce qu'on n'avoit pas fait n'étoit point jusque-là bannie d'entre les auteurs, et les plus grands poëtes étoient encore des hommes raisonnables.

A propos de ces éloges à la vieille mode, je ne puis oublier une chose qui peut paroître assez singulière.

Il y a un *Hippolyte* imprimé en 1635 du sieur de La Pinelière, Angevin. Dans la Préface, l'auteur dit qu'il est bien hardi d'avoir osé « mettre le nom de son pays au frontispice de son ouvrage;... que, comme autrefois pour être estimé dans la Grèce, il ne falloit que se dire d'Athènes, et pour avoir la réputation de vaillant, il falloit être de Lacédémone, maintenant, pour se faire croire excellent poëte, il faut être né dans la Normandie. » Il convient qu'elle « avoit fait admirer le grand cardinal du Perron, Bertaut et Malherbe, et, à cette heure, MM. de Bois-Robert, Scudéri, Rotrou, Corneille, Saint-Amant et Benserade; » mais ensuite il prétend que « l'Anjou n'est pas situé au delà du cercle polaire, ni dans les déserts d'Arabie, et ne ressemble pas à ces îles qui ne sont habitées que de magots, de monstres et de barbares. » Enfin il étale tout ce qui peut servir à la gloire de l'Anjou, jusqu'aux restes des amphithéâtres des Romains. Il est assez remarquable qu'il y ait eu un temps où l'on se soit cru obligé de faire ses excuses au public de ce qu'on n'étoit pas Normand.

Dans ce temps-là, la tragi-comédie étoit assez à la mode, genre mêlé où l'on mettoit un assez mauvais tragique avec du comique qui ne valoit guère mieux. Souvent cependant on donnoit ce nom à de certaines pièces toutes sérieuses, à cause que le dénoûment en étoit heureux. La plupart des sujets étoient d'invention et avoient un air fort romanesque. Aussi la coutume étoit de mettre au-devant de ces pièces de longs arguments qui les expliquoient.

Le théâtre étoit encore assez licencieux. Grande familiarité entre les personnes qui s'aimoient. Dans le *Clitandre*, de Corneille, Céleste vient trouver Rosidor au lit : il est vrai qu'ils doivent être bientôt mariés ; mais un honnête spectateur n'a que faire des préludes de leur mariage. Aussi cette scène ne se trouve que dans les premières éditions de la pièce. Rotrou, en dédiant au Roi la *Bague de l'Oubli*, sa seconde pièce, se vante d'avoir rendu sa Muse « si modeste, que si elle n'est belle, au moins elle est sage, et que, d'une profane, il en fait une religieuse. » Et. dans sa *Céliane*, qui est faite deux ans après, on voit une *Nise*, dans le lit, dont l'amant vient la trouver et n'est embarrassé que dans le choix des faveurs qui lui sont permises : car il y en a quelques-unes réservées pour le temps du mariage. A la fin, l'amant se détermine, et, comme il a délibéré longtemps, il jouit longtemps aussi de ce qu'il a préféré. Nise a le loisir de dire vingt vers, au bout desquels seulement (car cela est marqué en prose à la marge), Pamphile tourne le visage du côté des spectateurs. Il semble que cette Muse, qui s'étoit faite religieuse, se dispense un peu de ses vœux, ou, pour mieux dire, on ne trouvoit pas alors que cela y fût contraire. Peut-être Rotrou croyoit-il avoir tout raccommodé par la sagesse des vingt vers que dit Nise dans le temps qu'elle n'est pas trop sage. Elle débite une très-sublime morale au mépris de la matière et à la louange de l'esprit : « C'est l'esprit qu'il faut aimer, dit-elle, il n'y a que lui digne de nos flammes ; si vous baisez mes cheveux, mes cornettes en font autant. » Et Pamphile,

qui n'a pas paru trop profiter d'un si beau discours, dit pourtant à la fin que, sans « ce louable entretien, » il seroit mort de plaisir. Tant la morale bien placée a de pouvoir !

Rien n'est plus ordinaire, dans les pièces de ce temps-là, que de pareilles libertés. Les sujets les plus sérieux ne s'en sauvent pas. Dans la célèbre *Sophonisbe*, de Mairet, lorsque Massinisse et Sophonisbe arrêtent leur mariage, ils ne manquent pas de se donner des arrhes. Siphax avoit auparavant reproché à Sophonisbe « l'adultère et l'impudicité, » grosses paroles qui, aujourd'hui, feroient fuir tout le monde.

Pendant que le théâtre étoit sur ce pied-là, Lucrèce n'étoit pas un sujet à redouter. Aussi Du Ryer l'a-t-il traité avec scrupule. Rotrou a fait une *Crisante* qui est une autre héroïne violée par un capitaine romain dont elle est prisonnière. Aujourd'hui, ces sujets-là ne seroient pas soufferts. Est-ce que nos mœurs sont plus pures? Il est bien sûr que non. C'est seulement que nous avons l'esprit plus raffiné. L'esprit seul suffit pour nous donner le goût des bienséances; mais le goût de la vertu, c'est autre chose.]

Une des plus grandes obligations que l'on ait à M. Corneille, est d'avoir purifié le théâtre. Il fut d'abord entraîné par l'usage établi, mais il y résista aussitôt après; et depuis *Clitandre*, sa seconde pièce, on ne trouve plus rien de licencieux dans ses ouvrages. [Tout ce qui y reste de l'ancien excès de familiarité dont les amants étoient ensemble sur le théâtre, c'est le tutoiement. Le tutoiement ne choque pas les bonnes mœurs;

il ne choque que la politesse et la vraie galanterie. Il faut que la familiarité que l'on a avec ce qu'on aime soit respectueuse; mais aussi il est quelquefois permis au respect d'être un peu familier. On se tutoyoit dans le tragique même aussi bien que dans le comique, et cet usage ne finit que dans l'*Horace* de Corneille, où Curiace et Camille le pratiquent encore. Naturellement le comique a dû pousser de là un peu plus loin, et à son égard le tutoiement n'expire que dans *le Menteur*.]

M. Corneille, après avoir fait un essai de ses forces dans ses six premières pièces, où il s'éleva déjà au-dessus de son siècle[1], prit tout à coup l'essor dans *Médée*, et monta jusqu'au tragique le plus sublime. A la vérité il fut secouru par Sénèque, mais il ne laissa pas de faire voir ce qu'il pouvoit par lui-même[2].

Ensuite il retomba dans la comédie, et si j'ose dire ce que j'en pense, la chute fut grande. L'*Illusion comique*, dont je parle ici, est une pièce irrégulière et bizarre, et qui n'excuse point par ses agréments sa bizarrerie et son irrégularité. Il y domine un personnage de Capitan, qui abat d'un souffle le grand Sophi de Perse et le grand Mogol, et qui une fois en sa vie avoit empêché le soleil de se lever à son heure prescrite, parce qu'on ne trouvoit point l'Aurore, qui étoit couchée avec

[1] Var. Où il ne s'éleva pas beaucoup au-dessus....

[2] On sait que c'est après la représentation de *Médée*, qu'il devínt de mode de parler de Corneille comme d'un poëte usé, dont il n'y avait plus lieu de rien attendre. (Voyez le *Parnasse* des poëtes français de ce temps, par le sieur de La Pinelière, Angevin. —In-8°, 1635.)

ce merveilleux Brave[1]. Ces caractères ont été autrefois fort à la mode : mais qui représentoient-ils? A qui en vouloit-on? Est-ce qu'il faut outrer nos folies jusqu'à ce point-là pour les rendre plaisantes? En vérité ce seroit nous faire trop d'honneur. [Desmarets, qui a fait une comédie toute de ce genre, et pleine de fous qu'on n'a jamais vus, dit pourtant, dans sa Préface, « qu'il n'y a rien de si ordinaire que de voir des idiots s'imaginer qu'ils sont amoureux, sans savoir bien souvent de qui, et sur le récit qu'on leur fait de quelque beauté, courir les rues et se persuader qu'ils sont extrêmement passionnés, sans avoir vu ce qu'ils aiment. » Il nous assure aussi « qu'il y a beaucoup de filles éprises de certains héros de roman pour l'amour desquels elles mépriseroient tous les vivants. » Il falloit que la nature fût encore bien inconnue, lorsque ces caractères-là plaisoient sur le théâtre, et les auteurs qui s'imaginoient avoir vu communément de ces sortes de folies par le monde étoient eux-mêmes d'un caractère bien surprenant.

Après l'*Illusion comique*, M. Corneille se releva, plus grand et plus fort que jamais[2], et fit le *Cid*. Jamais pièce de théâtre n'eut un si grand succès. Je me souviens d'avoir vu en ma vie un homme de guerre et un mathématicien qui, de toutes les comédies du monde,

[1] Rôle de pure convention sans doute, le rôle du Capitan est traité de main de maître par Corneille ; nulle part on ne retrouve ce type dépeint avec une égale perfection. — Cf. le *Pédant joué*, de Cyrano de Bergerac, etc

[2] Var. Qu'il n'avoit jamais été

ne connoissoient que le *Cid*. L'horrible barbarie où ils vivoient n'avoit pu empêcher le nom du *Cid* d'aller jusqu'à eux. M. Corneille avoit dans son cabinet cette pièce traduite en toutes les langues de l'Europe, hors l'esclavonne et la turque. Elle étoit en allemand, en anglois, en flamand, et, par une exactitude flamande, on l'avoit rendue vers pour vers. Elle étoit en italien, et, ce qui est plus étonnant, en espagnol. Les Espagnols avoient bien voulu copier eux-mêmes une pièce [1] dont l'original leur appartenoit. M. Pellisson, dans son *Histoire de l'Académie* [2], dit qu'en plusieurs provinces de France il étoit passé en proverbe de dire : « Cela est beau comme le *Cid*. » Si ce proverbe a péri, il faut s'en prendre aux auteurs qui ne le goûtoient pas, et à la Cour, où ç'eût été très-mal parler que de s'en servir sous le ministère du cardinal de Richelieu.

Ce grand homme avoit la plus vaste ambition qui ait jamais été. La gloire de gouverner la France presque absolument, d'abaisser la redoutable maison d'Autriche, de remuer toute l'Europe à son gré, ne lui suffisoit point : il y vouloit joindre encore celle de faire des comédies. [Et que l'on ne croie pas qu'il s'en tînt là. En même temps qu'il faisoit des comédies, il se piquoit de faire de beaux livres de dévotion ; les livres de dévotion ne l'empêchoient pas de songer à plaire aux dames par les agréments de sa personne ; malgré sa galanterie, il prétendoit passer pour savant en hébreu, en syriaque et

[1] VAR. Une copie.

[2] VAR. Dans sa belle *Histoire de l'Académie françoise*.

en arabe, jusque-là qu'il voulut acheter cent mille écus la *Polyglotte* de M. Le Jay, pour la mettre sous son nom : génie infiniment élevé, dont les défauts mêmes ont de la noblesse et s'attiroient même du respect, aussi bien que ses grandes qualités.

Une de celles qu'il prétendoit réunir en lui, c'est-à-dire celle de poëte, le rendit jaloux du *Cid*. Il avoit eu part à quelques pièces qui avoient passé sous le nom de Desmarets, son confident, et, pour ainsi dire, son premier commis dans le département des affaires poétiques. On prétend que le Cardinal travailla beaucoup à *Mirame*, tragédie assez médiocre, et qui emprunte son nom d'une princesse assez mal morigénée. « Il témoigna, dit M. Pellisson, des tendresses de père pour cette pièce, dont la représentation lui coûta deux ou trois cent mille écus, et pour laquelle il fit bâtir cette grande salle de son palais qui sert encore aujourd'hui à ces spectacles. » Aussi est-elle intitulée : *Ouverture du palais Cardinal.*

J'ai ouï dire que les applaudissements que l'on donnoit à cette pièce, ou plutôt à celui que l'on savoit qui y prenoit beaucoup d'intérêt, transportoient le Cardinal hors de lui-même ; que tantôt il se levoit et se tiroit à moitié du corps hors de sa loge pour se montrer à l'assemblée, tantôt il imposoit silence pour faire entendre des endroits encore plus beaux. On peut voir dans l'*Histoire de l'Académie* un autre exemple très-remarquable de ses foiblesses d'auteur, et en même temps de sa grandeur d'âme, à l'occasion de la *Grande Pastorale* dont il avoit fourni le sujet et fait beaucoup

de vers. Il avoit donné aussi le plan de l'intrigue des *Thuilleries* et de l'*Aveugle de Smyrne*, pièces dont il fit faire les cinq actes à cinq auteurs différents, qui furent MM. de Bois-Robert, Corneille, Colletet, de l'Estoile et Rotrou. Le plus grand mérite de ces comédies consiste dans le nom de l'inventeur et la singularité de l'exécution. Ici je ne puis m'empêcher de dire que je soupçonnerois volontiers M. le Cardinal d'avoir aussi eu part à *l'Europe* de Desmarets. C'est une allégorie politique. Francion et Ibère sont amoureux d'Europe. Ibère se fait haïr par des manières hautaines et dures, par un génie tyrannique. Francion plaît par des qualités tout opposées. Ibère et Francion, quoique amoureux d'Europe, ne laissent pas de faire la cour à des princesses d'un moindre rang, telle qu'est Austrasie. Francion, toujours heureux en amour, obtient d'elle trois nœuds de cheveux qui, quand on a ôté le voile de l'allégorie, se trouvent être les trois places de Clermont, Stenai et Jametz. Toute la pièce est de ce caractère qui peint bien le ministre-poëte. Le Cardinal qui, par ses galanteries, avoit obtenu les trois nœuds de cheveux, a bien l'air de se vanter de ses bonnes fortunes.]

Quand le *Cid* parut, il en fut aussi alarmé que s'il avoit vu les Espagnols devant Paris. Il souleva les auteurs contre cet ouvrage, ce qui ne dut pas être fort difficile, et il se mit à leur tête. M. de Scudéri publia ses *Observations sur le Cid*, adressées à l'Académie françoise, qu'il en faisoit[1] juge, et que le Cardinal, son fondateur,

[1] VAR. Qu'il en fait juge.

sollicitoit puissamment contre la pièce accusée. Mais afin que l'Académie pût juger, ses statuts vouloient que l'autre partie, c'est-à-dire M. Corneille, y consentît. On tira donc de lui[1] une espèce de consentement, qu'il ne donna qu'à la crainte de déplaire au Cardinal, et qu'il donna pourtant avec assez de fierté. Le moyen de ne pas ménager un pareil ministre, et qui étoit son bienfaiteur ? Car il récompensoit, comme ministre, ce même mérite dont il étoit jaloux comme poëte; et il semble que cette grande âme ne pouvoit pas avoir des foiblesses qu'elle ne réparât en même temps par quelque chose de noble.

L'Académie françoise donna ses *Sentiments sur le Cid*, et cet ouvrage fut digne de la grande réputation de cette Compagnie naissante. Elle sut conserver tous les égards qu'elle devoit et à la passion du Cardinal et à l'estime prodigieuse que le public avoit conçue du *Cid*[2]. Elle satisfit le Cardinal, en reprenant exactement tous les défauts de cette pièce; et le public, en les reprenant avec modération, et même souvent avec des louanges.

[M. Corneille ne répondit point à la critique : « La même raison, disoit-il, qu'on a eue pour la faire m'empêche d'y répondre. » Cependant *le Cid* a survécu à cette critique. Toute belle qu'elle est, on ne la connoît presque plus, et il a encore son premier éclat.

Le même hiver qui vit paroître *le Cid* vit paroître

[1] Var. On tira de lui.

[2] Var. De cet ouvrage.

aussi la *Marianne* de Tristan, autre ouvrage célèbre, et qui s'est maintenu sur le théâtre presque jusqu'au temps présent. Je parle de cent ans qui se sont écoulés depuis ce temps-là, à peu près comme je parlerois de deux mille ans qui nous séparent des Grecs. En effet, si l'on considère quel nombre prodigieux de tragédies sont oubliées pour jamais et combien le goût a changé, il est presque aussi glorieux à une pièce de s'être conservée sur le théâtre pendant cent ans ou environ, qu'il l'est à celles des Grecs de s'être conservées deux mille ans dans les bibliothèques; car un livre subsiste plus facilement dans une bibliothèque qu'une pièce sur le théâtre.

Nous voici dans le bel âge de la comédie et dans toute la force du génie de Corneille.]

Quand M. Corneille eut une fois, pour ainsi dire, atteint jusqu'au *Cid*[1], il s'éleva encore dans les *Horaces*[2]; enfin il alla jusqu'à *Cinna*, et à *Polyeucte*, au-dessus desquels il n'y a rien.

Ces pièces-là étoient d'une espèce inconnue, et l'on vit un nouveau théâtre. Alors M. Corneille, par l'étude d'Aristote et d'Horace, par son expérience, par ses réflexions, et plus encore par son génie, trouva les véritables règles du poëme dramatique, et découvrit les sources du beau, qu'il a depuis ouvertes à tout le monde dans les [excellents] discours qui sont à la tête de ses comédies. De là vient qu'il est regardé comme le père

[1] VAR. Après avoir, pour ainsi dire, atteint....

[2] VAR. Dans l'*Horace*.

du théâtre françois. Il lui a donné le premier une forme raisonnable, il l'a porté à son plus haut point de perfection, et a laissé son secret à qui s'en pourra servir.

Avant que l'on jouât *Polyeucte*, M. Corneille le lut à l'hôtel de Rambouillet, souverain tribunal des affaires d'esprit en ce temps-là. La pièce y fut applaudie, autant que le demandoient la bienséance et la grande réputation que l'auteur avoit déjà. Mais quelques jours après, M. Voiture vint trouver M. Corneille et prit des tours fort délicats pour lui dire que *Polyeucte* n'avoit pas réussi comme il pensoit; que surtout le christianisme avoit extrêmement déplu. M. Corneille alarmé voulut retirer la pièce d'entre les mains des comédiens qui l'apprenoient; mais enfin il la leur laissa sur la parole d'un d'entre eux qui n'y jouoit point, parce qu'il étoit trop mauvais acteur. Étoit-ce donc à ce comédien à juger mieux que tout l'hôtel de Rambouillet [1] ?

Pompée suivit *Polyeucte*. Ensuite vint le *Menteur*, pièce comique et presque entièrement prise de l'espagnol, selon la coutume de ce temps-là.

Quoique le *Menteur* soit très-agréable et qu'on l'applaudisse encore aujourd'hui sur le théâtre, j'avoue que la comédie n'étoit point [encore] arrivée à sa perfection. Ce qui dominoit dans les pièces, c'étoit l'intrigue et les incidents, erreurs de nom, déguisements, lettres interceptées, aventures nocturnes; et c'est pourquoi on prenoit presque tous les sujets chez les Espagnols, qui triom-

[1] Fontenelle a mal compris l'objection faite par l'hôtel de Rambouillet. Ce n'était pas le sujet, ce n'étaient pas les vers, c'était l'introduction, sur la scène, du christianisme.

phent sur ces matières. Ces pièces ne laissoient pas d'être fort plaisantes et pleines d'esprit. Témoin le *Menteur* dont nous parlons, *Don Bertrand de Cigaral*[1], *le Geôlier de soi-même*[2]. Mais enfin la plus grande beauté de la comédie étoit inconnue, on ne songeoit point aux mœurs et aux caractères, on alloit chercher bien loin le ridicule[3] dans des événements imaginés avec beaucoup de peine, et on ne s'avisoit point de l'aller prendre[4] dans le cœur humain[5], où est la principale habitation. Molière est le premier[6] qui l'ait été chercher là, et celui qui l'a le mieux mis en œuvre. Homme inimitable, et à qui la comédie doit autant que la tragédie à M. Corneille.

Comme le *Menteur* eut beaucoup de succès, M. Corneille lui donna une suite, mais[7] qui ne réussit guère. Il en découvre lui-même la raison dans les examens qu'il a faits de ses pièces. Là il s'établit juge de ses propres ouvrages, et en parle avec un noble désintéressement, dont il tire en même temps le double fruit et de prévenir l'envie sur le mal qu'elle en pourroit dire, et de se rendre luî-même croyable sur le bien qu'il en dit.

A la *Suite du Menteur* succéda *Rodogune*. Il a écrit quelque part que pour trouver la plus belle de ses pièces

[1] Pièce de Thomas Corneille, jouée en 1650.

[2] Autre pièce de Thomas Corneille, jouée en 1657.

[3] VAR. Les sujets de rire....

[4] VAR. De les aller prendre....

[5] VAR. Dans le cœur humain, qui en fourmille.

[6] VAR. Le premier parmi nous qui les ait été chercher là et qui les ait bien mis en œuvre.

[7] VAR. Une suite qui....

il falloit choisir entre *Rodogune* et *Cinna*, et ceux à qui il en a parlé ont démêlé sans beaucoup de peine qu'il étoit pour *Rodogune*. Il ne m'appartient nullement de prononcer sur cela; mais peut-être préféroit-il *Rodogune*, parce qu'elle lui avoit extrêmement coûté[1]. Il fut plus d'un an à disposer le sujet. Peut-être vouloit-il, en mettant son affection de ce côté-là, balancer celle du public, qui paroît être de l'autre. Pour moi, si j'ose le dire, je ne mettrois point le différend entre *Rodogune* et *Cinna;* il me paroît aisé de choisir entre elles, et je connois quelque pièce[2] de M. Corneille[3], que je ferois passer encore avant la plus belle des deux. [Je ne crois pas devoir rappeler ici le souvenir d'une autre *Rodogune* que fit M. Gilbert sur le plan de celle de M. Corneille, qui fut trahi en cette occasion par quelque confident indiscret. Le public n'a que trop décidé entre ces deux pièces, en oubliant parfaitement l'une. Après *Horace*, *Cinna* et *Polyeucte*, il se trouve quelqu'un qui s'engage, de gaieté de cœur, à un combat contre M. Corneille! En vérité, le courage et l'intrépidité d'auteur ne peut jamais aller plus loin.]

On apprendra dans les examens de M. Corneille, mieux que l'on ne feroit ici, l'histoire de *Théodore*, d'*Héraclius*, de *Don Sanche d'Aragon*, d'*Andromède*, de *Nicomède* et de *Pertharite*. On y verra pourquoi *Théodore* et *Don Sanche d'Aragon* réussirent fort peu et pourquoi *Pertharite* tomba absolument. On ne put

[1] VAR. Extrêmement coûté, car il fut....

[2] VAR. Une pièce.

[3] *Polyeucte*. (O.) — Fontenelle n'a pas nommé cette pièce.

souffrir dans *Théodore* la seule idée du péril de la prostitution, et si le public étoit devenu si délicat, à qui M. Corneille devoit-il s'en prendre qu'à lui-même? Avant lui le viol réussissoit dans les pièces de Hardy [1]. Il manqua à D. Sanche « *un suffrage illustre* [2], » qui lui fit manquer tous ceux de la Cour : exemple assez commun de la soumission des François à de certaines autorités. Enfin, un mari qui veut racheter sa femme en cédant un royaume, fut encore sans comparaison plus insupportable dans *Pertharite*, que la prostitution ne l'avoit été dans *Théodore*. Ce bon mari n'osa se montrer au public que deux fois. Cette chute du grand Corneille peut être mise parmi les exemples les plus remarquables des vicissitudes du monde, et Bélisaire demandant l'aumône n'est pas plus étonnant.

Il se dégoûta du théâtre et déclara qu'il y renonçoit, dans une petite préface assez chagrine qu'il mit au devant de *Pertharite*. Il dit pour raison qu'il commence à vieillir, et cette raison n'est que trop bonne, surtout quand il s'agit de poésie et des autres talents de l'imagination. L'espèce d'esprit qui dépend de l'imagination, et c'est ce qu'on appelle communément *esprit* dans le monde, ressemble à la beauté et ne subsiste qu'avec la jeunesse. Il est vrai que la vieillesse vient plus tard pour

[1] Var. Le texte de Fontenelle porte simplement : « Avant lui, le viol réussissoit. »

[2] Mot de Corneille lui-même dans l'examen de Don Sanche. L'illustre suffrage qui manqua à Corneille, M. J. Taschereau l'a très-bien démêlé, c'est le suffrage de Mazarin ou de la Reine qui voyaient dans Don Sanche trop de ressemblance avec Cromwell.

l'esprit, mais elle vient. Les plus dangereuses qualités qu'elle lui apporte sont la sécheresse et la dureté ; et il y a des esprits qui en sont naturellement plus susceptibles que d'autres, et qui donnent plus de prise aux ravages du temps : ce sont ceux qui avoient de la noblesse, de la grandeur, quelque chose de fier et d'austère. Cette sorte de caractère contracte aisément par les années je ne sais quoi de sec et de dur. C'est à peu près ce qui arriva à Corneille. Il ne perdit pas en vieillissant l'inimitable noblesse de son génie, mais il s'y mêla[1] quelquefois un peu de dureté. Il avoit poussé les grands sentiments aussi loin que la nature pouvoit souffrir qu'ils allassent : il commença de temps en temps à les pousser un peu plus loin. Ainsi dans *Pertharite* une reine consent à épouser un tyran qu'elle déteste, pourvu qu'il égorge un fils qu'elle a, et que par cette action il se rende aussi odieux qu'elle souhaite qu'il le soit. Il est aisé de voir que ce sentiment, au lieu d'être noble, n'est que dur, et il ne faut pas trouver mauvais que le public ne l'ait pas goûté.

Après *Pertharite*, M. Corneille, rebuté du théâtre, entreprit la traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Il y fut porté par des Pères Jésuites de ses amis, par des sentiments de piété qu'il eut toute sa vie, et peut-être aussi par l'activité de son génie, qui ne pouvoit demeurer oisif. Cet ouvrage eut un succès prodigieux, et le dédommagea en toutes manières d'avoir quitté le théâtre. Cependant, si j'ose en parler avec une

[1] VAR. Mais il y mêla quelquefois de la dureté.

liberté que je ne devrois peut-être pas me permettre, je ne trouve point dans la traduction de M. Corneille le plus grand charme de l'*Imitation de Jésus-Christ*, je veux dire sa simplicité et sa naïveté. Elle se perd dans la pompe des vers, qui étoit naturelle à M. Corneille, et je crois même qu'absolument la forme de vers lui est contraire. Ce livre, le plus beau qui soit parti de la main d'un homme, puisque l'Évangile n'en vient pas, n'iroit pas droit au cœur comme il fait et ne s'en saisiroit pas avec tant de force, s'il n'avoit un air naturel et tendre, à quoi la négligence même du style aide beaucoup.

Il se passa douze ans pendant lesquels il ne parut de M. Corneille que l'*Imitation* en vers. Mais enfin, sollicité par M. Fouquet, qui négocia en surintendant des finances, et peut-être encore plus poussé par son penchant naturel, il se rengagea au théâtre. M. le surintendant, pour lui faciliter ce retour et lui ôter toutes les excuses que lui auroit pu fournir la difficulté de trouver des sujets, lui en proposa trois. Celui qu'il prit fut *OEdipe*. M. Corneille son frère prit *Camma*, qui étoit le second [et le traita avec beaucoup de succès]. Je ne sais quel fut le troisième.

La réconciliation de M. Corneille et du théâtre fut heureuse[1] : *OEdipe* réussit fort bien.

La *Toison d'or* fut faite ensuite à l'occasion du mariage du Roi, et c'est la plus belle pièce à machines[2] que nous ayons. Les machines qui sont ordinairement étrangères à la pièce deviennent, par l'art du poëte, néces-

[1] VAR. Sincère.

[2] VAR. En machines.

saires à celles-là, et surtout le prologue doit servir de modèle aux prologues à la moderne, qui sont faits pour exposer, non pas le sujet de la pièce, mais l'occasion pour laquelle elle a été faite.

Ensuite parurent *Sertorius* et *Sophonisbe*. Dans la première de ces deux pièces[1], la grandeur romaine éclate avec toute sa pompe [2], et l'idée qu'on pourroit se former de la conversation de deux grands hommes qui ont de grands intérêts à démêler est encore surpassée par la scène de *Pompée* et de *Sertorius*. Il semble que M. Corneille ait eu des mémoires particuliers sur les Romains. *Sophonisbe* avait déjà été traitée par Mairet avec beaucoup de succès[3], et M. Corneille avoue qu'il se trouvoit bien hardi d'oser la traiter de nouveau[4]. Voilà l'effet des réputations.

[La *Sophonisbe* de Mairet ne devoit point lui faire tant de peur. Son bel endroit est la contestation de Scipion et de Lélius avec Massinisse. Mais que diroit-on, si on voyoit aujourd'hui une reine mariée écrire un billet galant à un homme qui ne songe point à elle ? Que diroit-on si on voyoit les deux confidentes observer l'effet des coquetteries qu'elle fait à Massinisse pour l'engager et se dire l'une à l'autre :

Ma compagne, il se prend....
La victoire est à nous ou je n'y connois rien.

[1] Var. Dans cette première pièce....

[2] Var. Toute sa dignité.

[3] Plus de succès que de talent. On s'explique mal l'engouement dont cette pièce a été l'objet.

[4] Var. Pour *Sophonisbe*, il crut être fort hardi de l'entreprendre après Mairet.

Si Mairet avoit joui de cet aveu, il en auroit été fort glorieux, même étant vaincu.]

Il faut croire qu'*Agésilas* est de M. Corneille, puisque son nom y est, et qu'il y a une scène d'*Agésilas* et de *Lysander*, qui ne pourroit pas facilement être d'un autre.

Après *Agésilas* vint *Othon*, ouvrage où Tacite est mis en œuvre par le grand Corneille, et où se sont unis deux génies si sublimes. M. Corneille y a peint la corruption de la Cour des Empereurs, du même pinceau dont il avoit peint les vertus de la République.

En ce temps-là des pièces d'un caractère fort différent des siennes parurent avec éclat sur le théâtre. Elles étoient pleines de tendresse et de sentiments aimables. Si elles n'alloient pas jusqu'aux beautés sublimes, elles étoient bien éloignées de tomber dans des défauts choquants. Une élévation qui n'étoit pas du premier degré, beaucoup d'amour, un style très-agréable et d'une élégance qui ne se démentoit point, une infinité de traits vifs et naturels, un jeune auteur[1] : voilà ce qu'il falloit aux femmes, dont le jugement a tant d'autorité au

[1] VAR. Depuis son retour au théâtre, il y paroissoit avec éclat des pièces d'un genre fort différent des siennes. Ce n'étoit point une vertu courageuse, ni l'élévation des sentiments portés jusque dans l'amour qui y dominoit; c'étoit un amour plus tendre, plus simple et plus vif, des sentiments dont le modèle se retrouvoit plus aisément dans tous les cœurs. On admiroit moins, mais on étoit plus ému. Une infinité de traits de passion bien touchés et presque sans aucun mélange de choses plus nobles qui les eussent refroidis; une versification très-agréable et dont l'élégance ne se démentoit jamais; un jeune auteur dont le style étoit plus jeune aussi : voilà ce qu'il falloit....

Théâtre françois. Aussi furent-elles charmées, et Corneille ne fut plus chez elles que le vieux Corneille. J'en excepte quelques femmes qui valoient des hommes. [Il en est un dont la voix devoit être d'autant plus comptée que ce n'étoit pas seulement un écrivain célèbre, mais un homme du grand monde. On peut ajouter que sa voix étoit parfaitement libre, puisqu'il vivoit en Angleterre, privé de sa patrie. M. de Saint-Évremond publia une dissertation sur l'*Alexandre* de Racine, et là il s'élève vivement contre notre nation qui ne goûte que ce qui lui ressemble, et qui n'avoit refusé ses applaudissements à M. Corneille, dans sa *Sophonisbe*, que parce qu'il avoit trop bien rendu le vrai caractère de la fille d'Asdrubal, au lieu que Mairet en avoit fait avec beaucoup de succès une coquette ordinaire. « M. Corneille, ajoutoit M. de Saint-Évremond, est presque le seul qui ait le bon goût de l'antiquité ; il a surpassé nos auteurs, et s'est peut-être ici surpassé lui-même. »

M. Corneille ne manque pas de remercier M. de Saint-Évremond d'un suffrage aussi glorieux que le sien, et aussi hautement déclaré. « Vous m'avez pris par mon foible, lui dit-il dans sa lettre ; cette *Sophonisbe*, pour qui vous montrez tant de tendresse, a la meilleure partie de la mienne... Vous confirmez ce que j'ai avancé sur la part que l'amour doit avoir dans les belles tragédies, et sur la fidélité avec laquelle nous devons conserver à ces vieux illustres les caractères de leur temps, de leur nation et de leur humeur. J'ai cru jusqu'ici que l'amour étoit une passion trop char-

gée de foiblesses pour être le dominant dans une pièce héroïque; j'aime qu'elle y serve d'ornement et non pas de corps... Nos doucereux et nos enjoués sont de contraire avis; mais vous vous déclarez du mien. » Il y a encore dans cette lettre ces paroles assez remarquables : « Vous m'honorez de votre estime en un temps où il semble qu'il y ait un parti fait pour ne m'en laisser aucune. Vous me soutenez quand on se persuade qu'on m'a battu. »

Il est vrai qu'il s'étoit formé un *parti* contre lui. Ceux qu'il appeloit les *doucereux* et les *enjoués*, et toutes celles pour qui ils l'étoient, composoient une grande partie de Paris et de la cour, et ils ne se contentoient pas d'élever le nouvel auteur, qui le méritoit, ils vouloient l'établir sur les ruines de l'ancien. Ils prévaloient, et par le nombre, et par un certain bruit confus et imposant qu'ils savent si bien faire dans le besoin. On ne négligeoit rien pour grossir ses troupes, et c'étoit toujours un avantage que de les grossir; on mettoit en œuvre toutes les petites adresses qui peuvent aider une réputation naissante et hâter le vol de la renommée; on employoit contre le redoutable ennemi jusqu'aux traits d'un fameux satirique exercé à foudroyer glorieusement de mauvais auteurs. Pendant ce tumulte et cette espèce de sédition contre une autorité légitime, M. Corneille se tenoit retranché dans son cabinet, sans être presque autrement connu du monde que par son nom, sans protecteurs puissants déclarés en sa faveur, sans partisans affidés, n'ayant de gloire que celle qui étoit venue le trouver d'elle-même, ne s'y

fiant peut-être pas assez, mais certainement hors d'état et même incapable de lui prêter aucun secours étranger.]

Le goût du siècle se trouva donc entièrement du côté d'un genre de tendresse moins noble et dont le modèle se retrouvoit plus aisément dans la plupart des cœurs. Mais M. Corneille dédaigna fièrement d'avoir de la complaisance pour ce nouveau goût[1]. Peut-être croira-t-on que son âge ne lui permettoit pas d'en avoir. Ce soupçon seroit très-légitime, si l'on ne voyoit ce qu'il a fait dans la *Psyché* de Molière, où, étant à l'ombre du nom d'autrui, il s'est abandonné à un excès de tendresse, dont il n'auroit pas voulu déshonorer son nom.

Il ne pouvoit mieux braver son siècle qu'en lui donnant *Attila*, digne roi des Huns. Il règne dans cette pièce une férocité noble, que lui seul pouvoit attraper. La scène où Attila délibère s'il se doit allier à l'empire qui tombe ou à la France qui s'élève, est une des belles choses qu'il a faites[2].

Bérénice fut un duel, dont tout le monde sait l'histoire. Une princesse[3], fort touchée des choses d'esprit, et qui eût pu les mettre à la mode dans un pays barbare, eut besoin de beaucoup d'adresse pour faire trouver les deux combattants sur le champ de bataille, sans qu'ils

[1] VAR. Il vit le goût du siècle se tourner entièrement du côté de l'amour le plus passionné et le moins mêlé d'héroïsme, mais il dédaigna fièrement d'avoir de la complaisance pour ce nouveau goût. Peut-être croira-t-on....

[2] VAR. Qu'il ait faites.

[3] Henriette-Anne d'Angleterre (*Note de Fontenelle*).

VAR. Feue MADAME, princesse....

sussent où on les menoit. Mais à qui demeura la victoire? Au plus jeune [1].

Il ne reste plus que *Pulchérie* et *Suréna*, tous deux sans comparaison meilleurs que *Bérénice*, tous deux dignes de la vieillesse d'un grand homme. Le caractère de *Pulchérie* est de ceux que lui seul savoit faire, et il s'est dépeint lui-même avec bien de la force dans Martian, qui est un vieillard amoureux. Le cinquième acte de cette pièce est tout à fait beau. On voit dans *Suréna* une belle peinture d'un homme que son trop de mérite, et de trop grands services rendent criminel auprès de son maître, et ce fut par ce dernier effort que M. Corneille termina sa carrière.

La suite de ses pièces représente ce qui doit naturellement arriver à un grand homme, qui pousse le travail jusqu'à la fin de sa vie. Ses commencements sont foibles et imparfaits, mais déjà dignes d'admiration par rapport à son siècle. Ensuite il va aussi haut que son art peut atteindre. A la fin il s'affoiblit, s'éteint peu à peu, et n'est plus semblable à lui-même que par intervalles.

Après *Suréna*, qui fut joué en 1675, M. Corneille renonça tout de bon au théâtre [2] [mais non pas à l'amour de ses ouvrages; et quand il vit, en 1676, que le Roi avoit fait représenter de suite devant lui, à Versailles, *Cinna*, *Pompée*, *Horace*, *Sertorius*, *OEdipe*, *Rodogune*, son feu poétique se réveilla et il s'écria :

[1] Le plus jeune était Racine.

[2] Ici l'abbé d'Olivet disoit simplement : « M. Corneille renonça tout de bon au théâtre et ne pensa plus qu'à mourir chrétiennement. Il ne fut pas même en état d'y penser beaucoup la dernière année de sa vie. Nous rétablissons le texte de Fontenelle.

Est-il vrai, grand Monarque, et puis-je me vanter
Que tu prennes plaisir à me ressusciter ?
Qu'au bout de quarante ans, *Cinna, Pompée, Horace*
Reviennent à la mode et retrouvent leur place,
Et que l'heureux brillant de mes jeunes rivaux
N'ôte point leur vieux lustre à mes premiers travaux ?
Achève : les derniers n'ont rien qui dégénère,
Rien qui les fasse croire enfants d'un autre père.
Ce sont des malheureux étouffés au berceau,
Qu'un seul de tes regards tireroit du tombeau.
On voit *Sertorius, Œdipe* et *Rodogune*
Rétablis par ton choix dans toute leur fortune,
Et ce choix montreroit qu'*Othon* et *Suréna*
Ne sont pas des cadets indignes de *Cinna*.
Sophonisbe à son tour, *Attila, Pulchérie*
Reprendroient pour te plaire une seconde vie ;
Agésilas en foule auroit des spectateurs,
Et *Bérénice* enfin trouveroit des acteurs.
Le peuple, je l'avoue, et la cour les dégradent ;
Je foiblis, ou du moins ils se le persuadent ;
Pour bien écrire encor, j'ai trop longtemps écrit,
Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit.
Mais contre cet abus que j'aurois de suffrages,
Si tu donnois les tiens à mes derniers ouvrages !

Cependant il est certain que ces derniers ouvrages, toujours bons pour la lecture paisible du cabinet, où la raison jouit de tous ses droits, ne pourroient plus aujourd'hui reparoître sur le théâtre, où l'on veut, plus que jamais, de grandes émotions, fussent-elles mal fondées et mal amenées. Nous pouvons faire ici en passant un petit commentaire sur ce qu'il dit que « *Bérénice* enfin trouveroit des acteurs. » C'est qu'en effet sa *Bérénice* ne fut jouée que par de mauvais comé-

diens, parce que sa rivale avoit eu le bonheur ou l'art de lui enlever les bons.

Débarrassé du théâtre, sa principale occupation fut de se préparer à la mort. Ses forces diminuèrent toujours de plus en plus, et, la dernière année de sa vie, son esprit se ressentit beaucoup d'avoir tant produit et si longtemps. Il mourut le 1er octobre 1684.

Il étoit doyen de l'Académie françoise, où il avoit été reçu l'an 1647.

Comme c'est une loi dans cette Académie que le directeur fait les frais d'un service pour ceux qui meurent sous son directorat, il y eut une contestation de générosité entre Racine et M. l'abbé de Lavau, à qui feroit le service de Corneille, parce qu'il paroissoit incertain sous le directorat duquel il étoit mort. La chose ayant été remise au jugement de la Compagnie, M. l'abbé de Lavau l'emporta, et M. de Benserade dit à M. Racine : « Si quelqu'un pouvoit prétendre à enterrer M. Corneille, c'étoit vous : vous ne l'avez pas pourtant fait. »

Ce discours a été pleinement vérifié. Le temps a calmé l'agitation des esprits sur ce sujet, et a enfin amené une décision qui paroît généralement établie. Corneille a la première place, Racine la seconde; on fera à son gré l'intervalle entre ces deux places un peu plus ou un peu moins grand. C'est là ce qui se trouve en ne comparant que les ouvrages de part et d'autre; mais si on compare les deux hommes, l'inégalité est plus grande; il peut être incertain que Racine eût été si Corneille n'eût pas été avant lui; il est certain que Corneille a été par lui-même.

Ici j'avertis le lecteur que cette Vie de M. Corneille ayant été déjà imprimée en 1729 dans l'*Histoire de l'Académie françoise* par M. l'abbé d'Olivet, c'étoit en cet endroit à peu près que j'y parlois, mais beaucoup trop succinctement[1], d'un grand nombre de petites pièces faites par M. Corneille sur divers sujets. Depuis ce temps-là, on a recueilli avec soin et avec goût ces différentes pièces, dont on a fait un volume à la suite de son théâtre imprimé en 1738, et je ne puis mieux faire que de renvoyer sur toute cette matière tant au volume qui contient les pièces que je n'eusse pas mises, du moins en entier, jusqu'à une préface judicieuse et bien écrite où l'on trouve de plus des traits historiques que je ne savois pas. L'auteur y doute d'un fait que j'ai trouvé établi dans ma mémoire comme certain, quoique dépouillé de toutes ses preuves, que j'ai eu tout le loisir d'oublier parfaitement. Par bonheur, il n'est pas de grande importance.

Cela m'empêchera d'en affirmer trop un autre que je tiens pourtant de la famille. M. Corneille encore fort jeune se présenta un jour plus triste et plus rêveur qu'à l'ordinaire devant le cardinal de Richelieu, qui lui demanda s'il travailloit. Il répondit qu'il étoit bien éloigné de la tranquillité d'esprit nécessaire pour la composition, et qu'il avoit la tête renversée par l'amour. Il en fallut venir à un plus grand éclaircisse-

[1] Le passage auquel Fontenelle fait allusion suit immédiatement cet autre que nous terminons par des crochets. Fontenelle l'a laissé tel quel à la suite même des lignes qui le condamnent comme incomplet.

ment, et il dit au Cardinal qu'il aimoit passionnément une fille d'un lieutenant général d'Andely en Normandie, et qu'il ne pouvoit l'obtenir de son père. Le Cardinal voulut que ce père si difficile vînt lui parler à Paris. Il y arriva tout tremblant d'un ordre si imprévu, et s'en retourna bien content d'en être quitte pour avoir donné sa fille à un homme qui avoit tant de crédit. Ce qui est bien sûr, c'est qu'il a épousé Marie de Lampérière, fille de cet officier. La première nuit de ses noces, qui se firent à Rouen, il fut si malade que l'on écrivit à Paris qu'il étoit mort, et j'ai lu une pièce sur cette fausse mort dans les Poésies latines de M. Ménage. Un pareil sujet étoit bien fait pour tenter les poëtes.]

Je n'ai pas cru devoir interrompre la suite de ses grands ouvrages, pour parler de quelques autres beaucoup moins considérables, qu'il a donnés de temps en temps. Il a fait, étant jeune, quelques pièces de galanterie, qui sont répandues dans des recueils. On a encore de lui quelques pièces de cent ou de deux cents vers au Roi, soit pour le féliciter de ses victoires, soit pour lui demander des grâces, soit pour le remercier de celles qu'il en avoit reçues. Il a traduit deux ouvrages latins du P. de La Rue [jésuite, sur les campagnes de 1667 et 1672], tous deux d'assez longue haleine, et plusieurs petites pièces de M. de Santeuil. Il estimoit extrêmement ces deux poëtes. Lui-même faisoit fort bien des vers latins, et il en fit sur la campagne de Flandre en 67, qui parurent si beaux, que non-seulement plusieurs personnes les mirent en françois, mais que les meilleurs poëtes latins en prirent l'i-

dée, et les mirent encore en latin. Il avoit traduit sa première scène de *Pompée* en vers du style de Sénèque le Tragique, pour lequel il n'avoit pas d'aversion, non plus que pour Lucain. Il falloit aussi qu'il n'en eût pas pour Stace, fort inférieur à Lucain, puisqu'il en a traduit en vers et publié les deux premiers livres de la *Thébaïde*. Ils ont échappé à toutes les recherches qu'on a faites depuis un temps pour en retrouver quelque exemplaire.

M. Corneille étoit assez grand et assez plein, l'air fort simple et fort commun, toujours négligé, et peu curieux de son extérieur. Il avoit le visage assez agréable, un grand nez, la bouche belle, les yeux pleins de feu, la physionomie vive, des traits fort marqués, et propres à être transmis à la postérité dans une médaille ou dans un buste. Sa prononciation n'étoit pas tout à fait nette, il lisoit ses vers avec force, mais sans grâce.

Il savoit les belles-lettres, l'histoire, la politique, mais il les prenoit principalement du côté qu'elles ont rapport au théâtre. Il n'avoit pour toutes les autres connoissances, ni loisir, ni curiosité, ni beaucoup d'estime. Il parloit peu, même sur la matière qu'il entendoit si parfaitement. Il n'ornoit pas ce qu'il disoit, et pour trouver le grand Corneille, il le falloit lire.

Il étoit mélancolique. Il lui falloit des sujets plus solides pour espérer et pour se réjouir, que pour se chagriner ou pour craindre. Il avoit l'humeur brusque, et quelquefois rude en apparence ; au fond il étoit très-aisé à vivre, bon père, bon mari, bon parent, tendre et plein d'amitié. Son tempérament le portoit assez à l'amour,

mais jamais au libertinage, et rarement aux grands attachements [1]. Il avoit l'âme fière et indépendante, nulle souplesse, nul manége : ce qui l'a rendu très-propre à peindre la vertu romaine, et très-peu propre à faire sa fortune. Il n'aimoit point la cour, il y apportoit un visage presque inconnu, un grand nom qui ne s'attiroit que des louanges, et un mérite qui n'étoit point le mérite de ce pays-là. Rien n'étoit égal à son incapacité pour les affaires, que son aversion. Les plus légères lui causoient de l'effroi et de la terreur. Quoique son talent lui eût beaucoup rapporté, il n'en étoit guère plus riche. Ce n'est pas qu'il eût été fâché de l'être, mais il eût fallu le devenir par une habileté qu'il n'avoit pas, et par des soins qu'il ne pouvoit prendre [2]. Il ne s'étoit point trop endurci aux louanges, à force d'en recevoir : mais s'il étoit sensible à la gloire [3], il étoit fort éloigné de la vanité. Quelquefois il se confioit trop peu [4] à son rare mérite, et croyoit trop facilement qu'il pût avoir des rivaux.

A beaucoup de probité naturelle, il a joint dans tous les temps de sa vie beaucoup de religion, et plus de piété que le commerce du monde n'en permet ordinai-

[1] Corneille lui-même a avoué son inconstance :

> Si je perds bien des maîtresses,
> J'en fais encor plus souvent.... etc.

VAR. ....de l'effroi et de la terreur. Il avoit plus d'amour pour l'argent que d'habileté ou d'application pour en amasser. Il ne s'étoit point....

[3] VAR. Mais quoique sensible....

[4] VAR. Il s'assuroit trop peu....

rement[1]. Il a eu souvent besoin d'être rassuré par des casuistes sur ses pièces de théâtre[2], et ils lui ont toujours fait grâce en faveur de la pureté qu'il avoit établie sur la scène, des nobles sentiments qui règnent dans ses ouvrages, et de la vertu qu'il a mise jusque dans l'amour[3].

[1] VAR. Et plus de piété que son genre d'occupation n'en permet par lui-même.

[2] Sans parler du cardinal de Richelieu, dont le goût pour le théâtre est assez connu, on sait que le grave évêque de Lisieux, Cospeau, était partisan déclaré des pièces de Corneille.

[3] Nous continuons à donner, par extraits, le *Mémoire* de Chapelain :

« CORNEILLE : est un prodige d'esprit et l'ornement du théâtre françois. Il a de la doctrine et du sens, lequel paroît néanmoins plus dans tout le détail de ses pièces que dans le gros, où, très-souvent, le dessin est faux à les faire tomber parmi les plus communes, si ce défaut d'art n'étoit récompensé amplement par l'excellence du particulier, qui ne sauroit être plus exquis dans l'exécution des parties. Hors du théâtre, on ne sait s'il réussiroit en prose et en vers, agissant de son chef, car il a peu d'expérience du monde et ne voit guère rien hors de son métier. Ses paraphrases sur l'*Imitation de Jésus-Christ* sont très-belles, mais c'est plutôt traduction qu'invention. »

Pour d'autres jugements contemporains, voyez l'*Histoire de Corneille* par M. J. Taschereau, l'ouvrage le plus exact et le plus complet qui ait été publié jusqu'à ce jour sur le grand Corneille.

XIX

GÉRAUD DE CORDEMOY,

Lecteur de M. le Dauphin[1], reçu à l'Académie le 12 decembre 1675, mort le 8 octobre 1684.

Il étoit Parisien, mais d'une famille sortie d'Auvergne, et dont la noblesse est ancienne[2]. D'abord il s'attacha au barreau, et avec succès[3], quoique sans goût. Un

[1] Le titre de son *Histoire de France* (1685) porte : « Conseiller du Roi, lecteur de Mgr le Dauphin, de l'Académie françoise. » — L'ouvrage est dédié au Roi par un des fils de l'auteur, et il signe : « De Cordemoy, abbé de Feniers, » non Ferrières. — Le privilége du livre, sous le seing de Louis XIV et le contre-seing de Colbert, est conçu en termes flatteurs : « Désirant donner audit sieur de Cordemoy des marques de l'estime particulière que nous faisons de sa personne et de son ouvrage, nous lui avons permis.... par ces présentes, *signées de notre main....* » — Versailles, 1er avril 1685. L'achevé d'imprimer est du 31 mars 1685.

[2] On voit ses armes, surmontées d'une couronne de comte, au bas de son portrait, peint par un de ses fils (*unus ex filiis pinxit ad vivum*), et gravé par P. de Rochefort. C'est le seul texte qui nous apprenne que M. de Cordemoy eut d'autres enfants que l'abbé de Feniers.

[3] L'abbé Ledieu dit, dans ses *Mémoires*, en parlant de Bossuet . « Sa profession d'homme de lettres attacha plus particulièrement autour de sa personne une troupe de gens choisis, distingués par leur esprit et par leur savoir. On les connoît tous : .... de Cordemoy, célèbre avocat, fait lecteur de Mgr le Dauphin à sa prière.» (*Mémoires et Journal sur Bossuet*, Paris, Didier, 4 vol. in-8°,

penchant marqué pour la philosophie l'entraîna malgré lui. Celle de Descartes lui plut ; et par là il plut lui-même à M. Bossuet, évêque de Meaux, qui avoit pour Descartes la même passion [1].

Il fut mis par cet illustre prélat auprès de M. le Dauphin, en qualité de lecteur ; et M. l'abbé Fléchier, depuis évêque de Nîmes, eut aussi en même temps une même place, dont il fut redevable à M. le duc de Montausier [2]. Ces deux écrivains, déjà connus l'un et l'autre

t. I, pp. 135-136.) Plus loin, l'abbé Ledieu rapproche M. de Cordemoy de Daniel Huet, « tous deux, dit-il, très-savants et très-polis. » (*Ibid.* p. 140.)

[1] *Huet. Comment.* lib. V, p. 296. (o.) — Le passage de Huet est important : « In Delphini familiam, Bossuetii rogatu, adscitus est Geraldus Cordomæus, et lectoris titulo decoratus. Frequentabat ille cartesianorum conventus, satisque se credidit præceptis illorum imbutum ut ea etiam alios docere posset, ... libellosque hoc fermento turgidos in vulgus sparsit. Hinc venit in notitiam Bossuetii, qui et ipse favebat his partibus, cœtusque cartesianorum cogebat apud se statis diebus. »

[2] En 1704, l'abbé de Cordemoy imprima les *OEuvres* de son père, et il y comprit, outre plusieurs travaux de philosophie cartésienne, divers traités sur l'histoire et la politique (3e partie des OEuvres). M. de Cordemoy s'y montre tout préparé à faire l'éducation d'un prince ; aussi, à la suite de ses *Observations sur Hérodote*, et, plus loin, *sur l'Histoire*, on remarque un chapitre : « De la nécessité de l'histoire ; de son usage et de la manière dont il y faut mêler les autres sciences en la faisant lire au Prince. » Suit une lettre charmante adressée à l'abbé Fleury, où, sous forme de songe, il montre « que la réformation d'un État dépend de l'éducation des enfants, et comment il les faut élever. » Il y fait l'éloge de Montausier et approuve sa nomination au poste de gouverneur du Dauphin, et cette lettre, où il décrit une ville d'Utopie et fait un plan d'éducation pour les enfants depuis cinq ans jusqu'à vingt ans, dut influer sur le choix que fit de lui M. de Montausier. Le plan d'éducation est fort intéressant et montre avec

par d'excellents ouvrages, se piquèrent également de faire honneur à leurs patrons, en travaillant de concert à l'instruction du jeune prince. L'un, par l'ordre du gouverneur, entreprit d'écrire la vie de Théodose ; et l'autre, par l'ordre du précepteur, celle de Charlemagne. A l'égard de M. Fléchier, plus orateur que critique, il eut bientôt achevé sa tâche. Quant à M. de Cordemoy, comme il apportoit un esprit de cartésien à ses lectures, et qu'il ne vouloit rien dire que sur de bonnes preuves, il n'alla pas loin dans ses recherches historiques, sans être frappé des contradictions, des bévues, des fables, dont les auteurs sont pleins. Il comprit que, comme en philosophie, si l'on veut approfondir une question, souvent on est obligé d'embrasser toutes les autres : de même, pour bien écrire l'histoire d'un règne, c'est une nécessité de connoître les règnes précédents. Insensiblement, sa curiosité ne faisant que s'irriter, et ne voulant rien laisser en arrière, il remonta jusqu'à l'origine de la monarchie. Ceux qui sont capables d'en juger lui rendent cette justice, que son *Histoire de France*[1] est tout ce que nous avons de plus

quelle austérité on entendait faire l'éducation du Prince ; ainsi on le faisoit lever, d'après les anciennes traditions, dès quatre heures du matin, etc.

[1] Elle ne contient que les deux premières races de nos rois, et même, suivant le P. Le Long, *num*. 1879, la fin de la seconde race est de l'abbé de Cordemoy, fils de l'Académicien. (O.) — Ce ne serait pas par ordre du gouverneur que M. de Cordemoy aurait écrit son *Histoire de France*, mais par ordre du Roi lui-même, selon son fils : « Sire, je présente à Votre Majesté le 1er tome de l'*Histoire de France* que mon père avoit commencée par vos ordres. » Et, après avoir dit : « Il achevoit la seconde race ; et,

savant et de plus débrouillé sur ces temps obscurs[1]. Il est vrai que l'érudition s'y montre trop à nu, et sans être revêtue de certaines grâces, dont apparemment M. de Cordemoy, accoutumé à écrire sur une physique abstraite, n'eût pas daigné se parer[2].

Avocat par état, mais philosophe par goût, et historien par occasion : n'étoit-ce point aussi se partager un peu trop[3] ? Du moins nous voyons que ces grands écrivains, dont le mérite est attesté par la confiante admiration de tant de siècles, faisoient choix d'un genre qui leur fût propre, et s'y bornoient. Les uns étoient poëtes ; les autres, orateurs. Ceux-ci embrassoient la philoso-

sur le point d'offrir à Votre Majesté une partie si considérable de son ouvrage, la mort lui a enlevé cette consolation..., » il ajoute : « Votre Majesté m'a ordonné d'achever l'ouvrage de mon père. »

[1] Répondant au discours de Th. Corneille qui succédoit à son frère, et de M. Bergeret qui succédoit à M. de Cordemoy, Racine a dit : « M. de Cordemoy..., avec tant d'autres talents, possédoit toutes les parties d'un véritable Académicien : sage, exact, laborieux, et qui, si la mort ne l'eût ravi au milieu de son travail, alloit peut-être porter l'histoire aussi loin que M. de Corneille a porté la tragédie. »

[2] Le P. Le Long, ou du moins M. de Fontette, son éditeur et commentateur, fait cet éloge de M. de Cordemoy : « Il étoit critique délicat et judicieux; il a éclairci fort heureusement les temps obscurs de la France ; son style est pur et noble, et, s'il étoit un peu moins diffus, il céderoit à peu d'écrivains. » Bayle (art. VII des *Nouvelles de la République des lettres* du mois d'octobre 1685), a dit aussi : « M. de Cordemoy a éclairci beaucoup de faits qui étoient demeurés obscurs jusqu'à présent ; il en découvre quelques-uns que l'on ignoroit encore, et en réfute d'autres que l'on tenoit pour certains. »

[3] Est-ce donc se partager que d'avoir été avocat, se faire historien et rester philosophe ?

phie; ceux-là, l'histoire. Il n'y a guère que Cicéron et Plutarque, qui aient heureusement fourni deux carrières tout à la fois. Ils ont joint la philosophie au genre d'étude, dont ils faisoient leur capital. Encore faut-il convenir que Plutarque n'avoit embrassé la philosophie qu'en historien, et que Cicéron ne l'a proprement traitée qu'en orateur.

Ainsi les beaux-arts, loin de servir à nous enorgueillir, doivent au contraire nous donner une sorte de mépris pour nous-mêmes, en nous faisant sentir combien nous sommes limités. De tant d'hommes qui s'y appliquent, la plupart n'excelleront jamais en rien, quoi qu'ils fassent. Et ceux qui peuvent exceller, ne le peuvent qu'en un genre seul. Heureux s'ils savent le connoître ! Mais il est peut-être aussi rare de connoître son talent que d'en avoir un bien décidé.

XX

FRANÇOIS DE BEAUVILLERS,

DUC DE SAINT-AIGNAN,

Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre[1], reçu à l'Académie le 8 juillet 1663, mort le 16 juin 1687.

Peu de gens, même dans le grand loisir d'une vie privée, ont plus marqué de goût que M. le duc de Saint-Aignan pour les arts qui vont à orner l'esprit. Il ne

[1] Gouverneur de la ville et citadelle du Havre de Grâce, Montivillers, Harfleur, Fécamp; gouverneur de Touraine, des ville et château de Loche, etc.

croyoit pas qu'une haute naissance, pur don de la fortune, lui fût une raison de négliger, ou plutôt d'anéantir des talents, qui sont les plus précieux dons de la nature. Son exemple seul eût détruit le préjugé des siècles grossiers, qui se figuroient que ces mêmes talents, par où s'élève l'homme né dans l'obscurité, ravalent l'homme né dans la splendeur.

Mais en s'attachant à ce que les Muses ont de fleuri, il eut grand soin aussi de ne pas toucher à ce qu'elles peuvent avoir d'épineux. Il ne remporta de leur commerce que ce qui pouvoit contribuer à répandre dans sa manière de penser, d'agir et d'écrire, cette galanterie fine et ingénieuse qui est comme la fleur de la politesse.

On voit assez que, dans un homme si distingué par tant d'autres endroits, je ne cherche ici que l'homme de lettres. Car, si je m'engageois à parler des occasions brillantes, où sa valeur s'est signalée, combien de siéges, combien de batailles s'offriroient à mon esprit[1]? Mais ici, encore une fois, je n'ai et ne dois avoir devant les yeux que le titre d'Académicien.

Jaloux de ce titre, non-seulement M. le duc de Saint-Aignan le souhaita dans l'Académie françoise, mais il l'accepta dans celle des *Ricovrati* de Padoue, et dans une Académie de physique, qui se forma en 1662 à Caen, sous les auspices de M. Huet, depuis évêque d'Avranches[2].

[1] « A peine est-il sorti de l'enfance qu'il marche aux combats et à la gloire... Il est blessé au combat de Vaudrevange, au siege de Dôle, et plus dangereusement à celui de Gravelines. » (*Discours de réception* de l'abbé de Choisy, successeur à l'Academie du duc de Saint-Aignan.)

[2] *Huet. Comment.* lib. IV, page 229 (o.) — Colbert, lit-on dans

Il fit plus. Car sachant que dans cette même ville de Caen, la patrie du grand Malherbe, tous les ans on couronne une pièce de poésie à l'honneur de la sainte Vierge, il concourut pour le prix, dans la vue de ranimer ces sortes d'exercices et de leur attirer un nouvel éclat, en faisant voir qu'un seigneur de son rang étoit frappé de la gloire qu'on y acquiert. Il fut victorieux, et certainement la faveur y eut d'autant moins de part, que les juges le soupçonnoient moins d'être au nombre des concurrents. Tous les poëtes de Normandie applaudirent à son triomphe, ceux mêmes qui avoient été ses rivaux sans le savoir ; au nom du vainqueur, la jalousie ne trouva point à entrer dans l'âme des vaincus, et il y eut un volume de pièces publiées à sa louange, tant en latin qu'en françois[1].

le passage cité, soutenait, par une forte subvention, l'Académie de Huet, et ensuite : « Tam feliciter autem increbuit florescentis hujus Academiæ fama, ut Bellovillarius, dux Santanianus, literariæ gloriæ percupidus, in eam optaverit admitti, suumque nomen ut in Academicorum nostrorum seriem referretur valde à me contenderit. »

[1] Voyez le *Recueil de poésies* qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée conception de la Vierge, tenu à Caen dans les grandes écoles de l'Université, 1661. (o.)— Le Recueil de 1667 (imprimé en 1668), et non de 1661, est dédié à Saint-Aignan par l'imprimeur, Jean Cavalier, et ce recueil contient une ode sur Thésée, « où, dit l'imprimeur, voulant nous donner l'idée parfaite d'un grand héros, vous nous avez laissé tout ensemble un fidèle portrait de vous-même. » Et il ajoute : « Je vous la présente, Monseigneur, avec les éloges de plusieurs savants hommes qui, par une noble émulation, ont travaillé à faire le panégyrique de vos vertus et des plus belles actions de votre vie. » — Les savants hommes dont il est ici parlé sont : Georges Pyron, professeur d'éloquence au collége du Bois, Antoine Halley, Mathieu Maheult

Il eût prétendu avec un égal succès à une autre sorte de couronne, s'il eût vécu du temps que la Grèce attachoit tant d'honneur à ces jeux célèbres, où des rois même alloient faire preuve d'adresse et de force. Ces deux qualités, dont les anciens croyoient l'usage si utile à leurs héros, le faisoient infiniment paroître dans les ballets de la cour. Premier gentilhomme de la Chambre[1], à peine avoit-il reçu les ordres immédiats du Roi, que dans un moment il concevoit l'idée d'un spectacle magnifique, il en traçoit le plan, il composoit une partie des récits[2] ; et quand Sa Majesté distribuoit les personnages, elle lui permettoit de choisir toujours le plus difficile.

Pour l'ordinaire, le sujet de ces fêtes galantes étoit tiré de nos vieux romans, dont il savoit imiter jusqu'au style[3], comme nous le voyons par quelques-unes de ses

de Vaucouleurs, P. Cally, Marin Le Verrier, J. Le Tellier, Fr. Dolley, Savary, Beaussieu, Bosroger, de Montenay le Neuf, Bardou et Levavasseur. — L'ode du duc avait été lue par Joseph de Prémont Graindorge, de Caen, étudiant au collége du Bois.

[1] Il y avait quatre premiers gentilshommes de la Chambre, qui servaient une annee chacun, et qui touchaient 3,500 livres de gages.

[2] Voyez les *Plaisirs de l'Ile enchantée,* dans Molière, les ballets, les carrousels, etc. (o.)

[3] L'abbé d'Olivet s'avance beaucoup trop en disant que « *pour l'ordinaire* le sujet des fêtes galantes de la Cour étoit tiré de nos vieux romans. » Il suffit d'en lire le catalogue pour voir que, s'il y a beaucoup de ballets tirés de la mythologie ou fondés sur des actualités, il y en avoit fort peu tirés des vieux romans. D'ailleurs les vers de ballets étaient récités, et le style archaïque y aurait fait, pour cette raison seule, assez mauvais effet. Ce n'est donc pas là que le duc de Saint-Aignan essayait ses pastiches.

lettres imprimées avec celles de Voiture, et qui feroient grand honneur à Voiture lui-même [1].

Quant à ses poésies [2], le peu qu'il en a laissé sortir de son cabinet montre qu'il possédoit les règles de l'art comme ceux qui en font leur principal objet; mais que, par une finesse de l'art même, il y répandoit de ces négligences méditées, qui donnent lieu de croire qu'on n'en a fait que son amusement.

Il procura en 1669 l'établissement de l'Académie d'Arles [3], qui a cela de singulier, qu'elle ne doit être

[1] Voyez dans les œuvres de Voiture, édition 1681, t. II, p. 60, une « Lettre de M. le comte (depuis duc) de Saint-Aignan, étant prisonnier, à M. le comte de Guiche » (en prose). Il y parle notamment de ces fêtes galantes auxquelles il ne peut plus assister : « par mon chief, moult desconforté suis et mis en désarroy. Hélas! cher sire, où sont maintenant allés jeux, momeries, danses et chansons? où sont mussez loing de moy jongleurs, menestriers, farceurs, herpeurs et appointeurs de vielles? Que sont devenus tournois, behours et tels autres esbanoyements où l'on voyoit pieça heaulmes enfondrer, haubers démailler, glaives froisser, destriers affoler, chevaliers gésir et escus desrompre....? »

[2] Il y en a dans les *Mercures galants*, et dans quelques autres recueils de son temps.

L'abbé de Marolles, dans son *Dénombrement d'auteurs*, fait mention de *Bradamante*, pièce de théâtre, qu'il attribue à M. le duc de Saint-Aignan. Il y a en effet une tragi-comédie sous ce titre, imprimée sans nom d'auteur en 1637. (o.) — Il y aussi de ses ouvrages dans les œuvres de Voiture, de Scarron, dans les *Mémoires littéraires* de l'abbé d'Artigny, etc... Celui-ci regrette qu'on n'ait pas recueilli les œuvres du duc de Saint-Aignan : on devait cet hommage « à un seigneur qui honora les beaux-arts et qui répandit ses bienfaits et ses largesses sur tous les poëtes de son temps. » (Tome II, p. 310.)

[3] L'Académie royale d'Arles, nommée aussi simplement l'Académie royale, à en juger par le titre que prend M. de Vertron, « de

composée que de gentilshommes. La France jouissoit alors d'une paix profonde, et le dessein de M. le duc de Saint-Aignan étoit d'inspirer le goût des lettres à une noblesse oisive, dessein véritablement digne d'un bon citoyen. Car enfin, quand le goût des lettres ne seroit de nulle autre utilité pour un royaume, du moins il est certain que c'est une passion douce, qui écarte ou qui modère les passions turbulentes, et qui sert de préservatif contre les suites de l'oisiveté et de la barbarie.

Mais la protection que M. le duc de Saint-Aignan accordoit aux gens de lettres, ne se bornoit pas à son Académie d'Arles[1]. Quels sont les poëtes de son temps, qui n'ont pas laissé des témoignages publics de ce qu'ils croyoient devoir ou à ses lumières ou à ses bienfaits? Jamais le mérite ne manqua de le toucher : surtout le mérite peu aidé de la fortune[2]. Au lieu de ces dépenses

l'Académie royale » fut établie par lettres patentes données en 1669 et vérifiées au Parlement de Provence. Elle fut composée d'abord de trente et ensuite (en 1677) de quarante personnes « de mérite, de savoir et de qualité, » et elle obtint les mêmes honneurs, dit de Vertron, les mêmes priviléges, dit Moreri, que l'Académie françoise. Sa devise était un laurier planté auprès d'un autre laurier, avec un soleil dardant ses rayons sur l'un et l'autre, avec ce mot : *foventur eodem*. — L'allusion est facile à saisir; on sait que l'Académie françoise avoit pour devise un laurier, avec le mot : *à l'immortalité*.

[1] « Non-seulement M. le duc de Saint-Aignan étoit le protecteur d'une célèbre Académie par un titre particulier : on peut dire qu'il l'étoit de tous les gens de lettres par une générosité qui n'exceptoit personne.... Il aimoit aussi tous nos exercices, et y venoit bien plus souvent qu'on n'eût osé l'espérer. » (*Réponse* de M. Bergeret au Discours de l'abbé de Choisy.)

[2] Sans parler de Voiture, Scarron, Richer, Bois-Robert, Cha-

folles, qui ne peuvent causer que du regret, il aimoit celles dont un cœur généreux se dédommage par le plaisir de les avoir faites.

Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans. Ce fut un deuil universel sur le Parnasse. Telle est l'heureuse destinée de l'Académie, qu'après l'avoir perdu depuis tant d'années, elle vient tout récemment de le voir renaître pour elle dans un de ses fils[1], qui, avec un nom qu'elle honore, lui apporte les talents qu'elle estime.

XXI

JEAN-JACQUES[2] DE MESMES,

COMTE D'AVAUX,

Président à mortier au Parlement de Paris, Prévôt et Maître des Cérémonies des Ordres du Roi, reçu à l'Académie le 23 décembre 1676, mort le 9 janvier 1688.

Héritier d'un nom qui n'a été porté que par des

pelle, etc., etc., qui lui ont écrit en vers, nous remarquons un grand nombre d'auteurs qui lui ont dédié leurs œuvres : Tristan, son volume de vers intitulé la *Lyre du sieur Tristan;* (Voyez aussi ce volume à la page 248) — Racine, qui ne fit que cinq dédicaces, lui dédia sa première tragédie; — Quinault, le *Fantôme amoureux;* — Tristan, la *Mort de Sénèque*; — Desfontaines, la *Véritable Sémiramis;* — Chevalier, les *Aventures de nuit*; — Mlle Desjardins (Mme de Villedieu), *Nithétis*, tragédie, etc.

[1] En 1727, Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, fils du premier duc de Saint-Aignan et de sa seconde femme, Françoise de Lucé.—Paul-Hippolyte devint duc et pair en 1706, par la démission de son frère aîné Paul.

[2] Troisième du nom de Jean-Jacques.

hommes illustres dans l'épée[1], dans la robe, dans les ambassades; d'un nom que les Passerat[2], les Balzac, les Voiture[3], ont rendu si célèbre sur le Parnasse; il soutint le poids de ce grand nom avec dignité. Ajouterois-je rien à cet éloge, quand j'aurois à y faire entrer de ces faits éclatants, sans quoi le vulgaire ne s'imagine point qu'on lui parle d'un grand homme? Un magistrat est souverainement grand, lorsqu'il remplit par de grands principes, et avec une fidélité non commune, les devoirs communs de son état.

Il n'y a d'imprimé de M. le président de Mesmes, que le discours qu'il fit à l'Académie le jour de sa réception. Mais tous les discours faits en pareil cas, et les harangues des Académiciens prononcées devant le Roi, ou en d'autres occasions, se trouvent dans un recueil qui est connu de tout le monde[4]. Ainsi d'en allonger à chaque article la liste de leurs ouvrages, il y auroit eu à cela plus d'ostentation que d'utilité.

[1] Le nom de M. de Mesmes, illustre dans la robe et dans les ambassades, ne tient guère à l'épée que par ses ascendants maternels.

[2] Jean-Jacques de Mesmes, deuxième du nom, fils unique de Henri de Mesmes et de Jeanne Hennequin, eut pour précepteur Passerat.

[3] Claude de Mesmes, duc d'Avaux, célèbre en effet dans les œuvres de Voiture et de Balzac, était le second fils de Jean-Jacques II. Ses ambassades, surtout à Munster, l'ont rendu justement célèbre.

[4] Nous avons fait à ce recueil de fréquents emprunts et l'avons souvent cité nous-même.

XXII

PHILIPPE QUINAULT,

Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, reçu à l'Académie en 1670, mort le 26 novembre 1688.

Il étoit Parisien, et de bonne famille. C'est ainsi qu'en parlent ses contemporains[1]; ils en devoient être instruits; et leur autorité prévaut à celle d'un imposteur[2], qui, dans un ouvrage dicté par la médisance et par la colère, insinue que M. Quinault étoit fils d'un boulanger[3]. Quand cela seroit, il n'en mériteroit que

[1] Voyez le *Menagiana* et les *Hommes illustres* de Perrault. (o.) — D'Olivet, qui d'ordinaire méprise fort les *anas* n'est pas heureux en citant le *Menagiana*. Ménage dit en propres termes, à propos de Quinault : « Depuis que Plaute a été valet d'un boulanger, ce n'est plus un grand déshonneur ou une tache essentielle à un poëte d'en être descendu. » (Édit. 1694, t. I, p. 338.)

[2] Factum de Furetière contre l'Académie. (o.) — Voyez les *Pièces justificatives*.

[3] C'est un des torts de l'abbé d'Olivet de se montrer toujours passionné contre Furetière. Ici, la prétendue insinuation de l'imposteur se trouve être une vérité que Ménage avait signalée comme on l'a vu, et des Réaux l'avait aussi divulguée dans une anecdote qu'on lira plus bas. Leurs dires sont d'ailleurs confirmés par une pièce sans réplique, l'acte de naissance de Quinault. M. Beffara l'a publié d'après les registres de la paroisse de Saint-Eustache. On y voit, sous la date du 3 juin 1635, que Philippe Quinault est « fils de Thomas Quinault, maître boulanger, et de Perrine Riquier. » — Nous avons eu entre les mains une pièce où « Nicolas Quinot (*sic*), maître boulanger à Paris, » qui élit « domi-

plus d'estime, pour avoir si bien réparé le tort de sa naissance ; et bien loin de m'en taire, je me ferois un devoir de le dire en faveur de ceux qui viennent au monde avec des talents pour tout héritage. On les anime par ces sortes d'exemples ; la distance, qu'ils croyoient voir entre eux et la gloire, disparoît à leurs yeux ; ils aspirent à se donner un mérite, qui les venge de la fortune.

Tristan l'Hermite[1], qui avoit vieilli dans la carrière du théâtre, jugea que M. Quinault pourroit un jour s'y distinguer ; et par un zèle assez rare dans les vieux auteurs, il entreprit de le former dès l'enfance, au hasard de se voir surpasser par son disciple. Celui-ci, avant

cile en son hôtel, rue Saint-Martin, » se porte, à la date du 25 février 1611, comme créancier d'un sieur Georges Duport « pour la somme de trente livres tournois, en vertu de certaine obligation faicte et passée le XXXe sept. [M.] VI^c VI, comme héritier de feu Lambert, son beau-père. » — Il est donc permis de penser que l'on connaît maintenant le grand-père de Quinault ; Nicolas Quinault, de son mariage avec N*** Lambert, aurait eu Thomas, d'où Philippe Quinault.

[1] Quinault était domestique de Tristan, c'est-à-dire attaché à la maison de Tristan, et peut-être même simplement son valet, si l'on en croit Ménage et Tallemant. On lit dans les *Historiettes*, édit. in-18. t. VII, p. 120 : « M. de Guise parlant un jour d'un jeune garçon nommé Quinault, qui fait des comédies, où il y a beaucoup d'esprit : Vous voyez, dit-il, c'est le fils d'un boulanger : il n'enfourne pas mal. C'étoit le valet de Tristan... »

Voici maintenant ce que dit le *Menagiana* (*édit.* citée, t. I, page 135) : « M. Quinault étoit valet de M. Tristan. M. de Montausier disoit qu'en mourant il lui avoit laissé son esprit de poëte, qu'il auroit bien voulu lui laisser aussi son manteau, mais qu'il n'en avoit point. » — Voyez aux *Pièces justificatives*, Factums de Furetière.

l'âge de vingt ans, se fit connoître[1]. Mais quelque succès qu'il dût espérer dans le genre dramatique, il fut trop sage pour vouloir se borner à la profession de poëte, et il étudia pour embrasser celle d'avocat[2]. On assure même qu'il s'y rendit habile[3]. J'en douterois volontiers ; car un rimeur qui tous les ans donne une pièce, et quelquefois deux, ne sauroit guère pâlir sur le Code. Pour ne rien outrer, bornons-nous à dire que la science qu'il acquit chez un procureur, si elle ne fut pas des plus profondes, du moins fut heureuse pour lui, puisqu'elle amena son établissement. Un riche marchand de Paris, homme de bonne foi, mais que ses associés commençoient à inquiéter, parce que ses comptes n'étoient pas clairs, eut recours à M. Quinault, comme à son ami, pour le tirer de leurs chicanes[4]. Peu de

[1] Né en 1635, Quinault avoit déjà donné avant 1655 deux comédies et une tragi-comédie, savoir : les *Rivales*, représentée en 1653, la *Généreuse Ingratitude*, en 1654, et l'*Amoar indiscret* la même année.

[2] « Je l'ai vu, dit Ménage, clerc d'un avocat au conseil. » (Menagiana, *édit. citée*, t. II, p. 152.)

[3] Perrault, *Hommes illustres*, dans l'éloge de Quinault. On peut voir aussi la *Vie de Quinault* à la tête de ses ouvrages, édition de Paris, 1715. Mais cette Vie a été faite sur des mémoires peu exacts. (o.) — On lit en effet dans cet ouvrage, qui cite un passage de Perrault, que l'avocat dont Quinault était clerc, le chargea d'accompagner chez le rapporteur d'une affaire un gentilhomme qu'elle intéressait. En attendant ce rapporteur, alors absent, Quinault mène le gentilhomme au théâtre. C'était en 1654. On jouait l'*Amant indiscret*. Le gentilhomme, étonné de l'accueil que faisaient à son compagnon les gens les plus qualifiés, le fut bien davantage quand il apprit que Quinault était l'auteur de la pièce, et surtout quand il put juger de son entente des affaires.

[4] Ménage rapporte autrement ce fait : « Un marchand qui ai-

temps après que ses affaires furent terminées, il mourut; et M. Quinault épousa sa veuve, assez jeune encore pour lui donner une postérité nombreuse [1].

A l'occasion de ce mariage, il prit une charge d'auditeur des Comptes [2], et cessa de travailler pour le théâtre de la Comédie.

Alors l'Opéra ne faisoit que de naître en France [3]; mais l'art incomparable de Lulli eut bientôt porté ce spectacle à une perfection où les Italiens eux-mêmes, qui en sont les inventeurs, ne l'ont jamais vu chez eux [4].

moit la comédie, conçut tant d'estime pour lui qu'il l'obligea de prendre un appartement chez lui. » — Les deux récits d'ailleurs ne se contredisent pas. C'est peut-être parce que Quinault demeurait déjà chez lui, que le marchand le chargea de ses intérêts.

[1] Quinault, on le verra plus loin, eut cinq filles et n'eut point de fils.

[2] C'est en 1671 que Quinault acheta sa charge d'auditeur des Comptes. Vers cette époque, une charge de conseiller à la Cour des Comptes se payait cent mille livres environ. (Voy. *les Parlements de France*, par M. le vicomte de Bastard d'Estang. Paris, Didier, 1857, 2 vol. in-8°, t. I, p. 114.)

Depuis *Pausanias*, tragédie, jouée en 1666, il n'avoit rien composé pour la scène comique ou la scène tragique. La Cour des Comptes fit quelques difficultés pour l'admettre. De là les vers suivants :

Quinault, le plus grand des auteurs
Dans votre Corps, Messieurs, a dessein de paroître.
Puisqu'il a fait tant d'auditeurs,
Pourquoi l'empêchez-vous de l'être ?

[3] Le premier opéra français représenté en France est dû à Perrin, pour les paroles et fut chanté en 1659, à Issy, chez M. de La Haye, dont la fille épousa plus tard (1665) La Mothe-le-Vayer.

[4] Les uns attribuent la composition des premiers operas à Ottavio Rinuccini, les autres à Emilio Cavalieri, mais on est d'accord sur l'origine italienne de ce spectacle.

Parmi tout ce qu'il y avoit de poëtes en ce temps-là (et jamais la France n'en a eu ni de meilleurs ni en plus grand nombre) Lulli préféra M. Quinault[1], dans qui se trouvoient réunies diverses qualités, dont chacune en particulier avoit son prix, et dont l'assemblage faisoit un homme unique en son genre : une oreille délicate, pour ne choisir que des paroles harmonieuses ; un goût tourné à la tendresse, pour varier en cent et cent manières les sentiments consacrés à cette espèce de tragédie ; une grande facilité à rimer, pour être toujours prêt à servir le Roi au besoin[2], une docilité encore plus rare, pour se conformer toujours aux idées, ou même au caprice du musicien[3].

[1] De Fréneuse de la Viéville, dans son livre intitulé *Comparaison de la musique italienne et de la musique françoise*, Bruxelles, 1705, prétend que Lully, qui avoit le monopole des représentations en musique, avoit fait avec Quinault un traité par lequel il s'engageoit à payer au poëte quatre mille livres par chaque opéra, et celui-ci à lui fournir au moins un opéra par an.— Voyez aussi la Vie de Quinault, placée en tête de ses œuvres, édition 1739.

[2] Ce n'étoit pas seulement à faire des vers que paraissoit la facilité de Quinault : « Le discours qu'il prononça le jour de sa réception [à l'Académie] et deux autres qu'il fit au Roi sur ses conquêtes, à la tête de cette Compagnie, ont fait voir que Quinault n'étoit pas moins bon orateur que bon poëte, surtout lorsqu'ayant appris la nouvelle de la mort de M. de Turenne au moment qu'il alloit haranguer le Roi, il en parla sur-le-champ d'une manière si juste et si spirituelle, qu'il seroit mal aisé d'exprimer la surprise qu'en eut toute la cour. » (Perrault, cité dans la Vie de Quinault, édition 1739.)

[3] Si l'on en croit De Fréneuse de la Viéville, Lulli s'étoit réservé le droit de modifier à son gré la poésie de Quinault, que celui-ci avoit dû déjà préalablement soumettre à la révision de Boyer et de Perrault, par ordre de Colbert.

Pendant qu'il travailloit à un opéra, dont le Roi lui avoit prescrit le sujet, il fit ces jolis vers, où il dit que l'opéra difficile à son gré, ce n'est pas celui que le Roi lui demande, mais c'est d'avoir à marier ses cinq filles[1] :

[Ce n'est pas l'opéra que je fais pour le Roi
Qui m'empêche d'être tranquille.
Tout ce qu'on fait pour lui paroît toujours facile.
La grande peine où je me voi,
C'est d'avoir cinq filles chez moi,
Dont la moins âgée est nubile.
Je dois les établir et voudrois le pouvoir :
Mais à suivre Apollon on ne s'enrichit guère.]

C'est, avec peu de bien, un terrible devoir
De se sentir pressé d'être cinq fois beau-père.
Quoi ! cinq actes devant notaire,
Pour cinq filles qu'il faut pourvoir !
O Ciel ! peut-on jamais avoir
Opéra plus fâcheux à faire[2] ?

Plaisanterie toute pure ; car M. Quinault étoit opulent. Sa femme lui avoit apporté plus de cent mille écus. D'ailleurs le Roi lui donnoit deux mille livres de pension, et Lulli, pour chaque opéra, quatre mille livres. Ainsi, n'ayant point de fils, il n'étoit pas embarrassé de

[1] Le passage qui suit, entre crochets, donne le commencement de la petite pièce de Quinault dont l'abbé d'Olivet ne cite que la fin.

[2] Le Menagiana nous a conservé une réponse faite à ce madrigal (*édit. citée*, II, 153) :

J'en sais, galant auteur, qui ne vous plaignent guère
De vous sentir pressé d'être cinq fois beau-père.... etc.

se voir cinq filles. Trois ont été religieuses, et deux avantageusement mariées [1].

Au reste, il a eu ses partisans, et ses ennemis. D'un côté, si nous écoutons M. Perrault, c'est « le plus grand poëte que la France ait jamais eu pour le lyrique et pour le dramatique [2]. » D'un autre côté, M. Despréaux, en plusieurs endroits de ses ouvrages, et surtout dans la troisième de ses *Réflexions sur Longin*, réduit presque à rien le mérite poétique de M. Quinault. Il met au rebut toutes ses comédies, toutes ses tragédies. Il reconnoît seulement en lui « un talent tout particulier pour faire des vers bons à mettre en chant. Mais, ajoute-t-il, ces vers n'étoient pas d'une grande force, ni d'une grande élévation ; et c'étoit leur foiblesse même qui les rendoit d'autant plus propres pour le musicien, auquel ils doivent leur principale gloire ; puisqu'il n'y a en effet de tous ses ouvrages que les opéras qui soient recherchés. Encore est-il bon que les notes de musique les accompagnent. »

Mais, pourroit-on dire à M. Despréaux, s'il est nécessaire que nos vers aient une certaine foiblesse « qui les rende propres pour le musicien, » ne blâmez donc

[1] Dans l'exposé des faits d'un mémoire publié pour un procès qui éclata après la mort de Quinault entre ses deux gendres, on lit : « *Fait* : Du mariage de messire Philippe Quinault, auditeur des Comptes, et de dame Louise Goujon, son épouse, sont nés deux enfants, Marie-Louise, épouse du sieur Lebrun (Charles Lebrun, auditeur des Comptes), et Marie Quinault, femme de M. Gaillard (conseiller en la Cour des Aides). Marie-Louise Quinault-Lebrun a eu en dot 65,000 livres, Marie Quinault-Gaillard, 80,000 livres. »

[2] Parallèles des anciens et des modernes. (o.)

pas M. Quinault, puisqu'en ne leur donnant, ni une grande élévation, ni une grande force, il a fait, de votre aveu, ce qu'il devoit[1].

Quoi qu'il en soit, une chose bien à remarquer dans

[1] L'abbé d'Olivet est revenu de son erreur. On lit en effet dans ses *Remarques de grammaire sur Racine* (Paris, Gandouin, 1738), p. 111 : « Je m'étois imaginé autrefois que des vers, pour être bons à mettre en chant, ne devoient avoir ni une *grande force* ni une *grande élévation*. J'étois tombé dans cette erreur parce que je m'en étois rapporté à Despréaux. Mais s'il est bien vrai, comme des connoisseurs me l'ont assuré, que la musique des chœurs d'Esther et d'Athalie soit parfaitement belle, il est donc faux que la musique demande des vers qui manquent de *force* et d'*élévation*. Racine et son musicien ont pensé, ont exécuté le contraire... Ainsi, toutes les fois que nos paroles d'opéra sont rampantes et misérables, ce n'est pas la faute ni de notre langue ni de notre musique, c'est uniquement la faute du poëte. »

— Voici le passage de Despréaux, auquel fait allusion l'abbé d'Olivet . « Mme de Montespan et Mme de Thianges, sa sœur, lasses des opéras de M. Quinault, proposèrent au Roi d'en faire faire un par M. Racine, qui s'engagea assez légèrement à leur donner cette satisfaction, ne songeant pas dans ce moment-là à une chose dont il étoit plusieurs fois convenu avec moi, qu'on ne peut jamais faire un bon opéra, parce que la musique ne sauroit narrer ; que les passions n'y peuvent être peintes dans toute l'étendue qu'elles demandent ; que, d'ailleurs, elle ne sauroit souvent mettre en chant les expressions vraiment sublimes et courageuses. » — Despréaux ajoute qu'il commença en secret un prologue d'opéra et que Racine travailla de son côté, non sans dégoût, à un ouvrage du même genre. Il dit ensuite :

« Un heureux incident nous tira d'affaire. L'incident fut que M. Quinault s'étant présenté au Roi les larmes aux yeux, et lui ayant remontré l'affront qu'il alloit recevoir s'il ne travailloit plus au divertissement de Sa Majesté, le Roi, touché de compassion, déclara franchement aux dames dont j'ai parlé qu'il ne pouvoit se résoudre à lui donner ce déplaisir. *Sic nos servavit Apollo.* » (*Avertissement*, avant le *Fragment d'un prologue d'Opéra.*)

M. Quinault, car elle tient de l'héroïque dans un poëte, c'est qu'il étoit sans fiel. Jamais les traits satiriques, dont il fut cruellement percé, ne le portèrent à écrire contre M. Despréaux, qui étoit l'agresseur. Il rechercha même son amitié. Homme de mœurs très-simples, n'ayant que des passions douces, régulier dans toute sa conduite, bon mari, bon père de famille.

A peine commençoit-il sa cinquante-quatrième année, qu'il sentit les approches de la mort, insomnies, dégoût, langueur, à quoi les médecins ne connoissoient rien. Pendant deux ou trois mois il se vit, pour ainsi dire, mourir plusieurs fois par jour ; c'étoient de continuelles défaillances ; d'ailleurs l'idée de Lulli, mort l'année précédente sans beaucoup de préparation, l'avoit frappé ; il en profita chrétiennement, et marqua bien du regret d'avoir empoisonné l'Opéra d'une morale efféminée, dont les païens même n'eussent pas souffert chez eux une école publique [1].

Outre les pièces de théâtre, dont je vais donner les

[1] Despréaux s'est élevé, au nom de la morale, contre les operas de Quinault, dans le passage suivant de sa dixième satire, publiée en 1693 (vers 127-148) : — Tu prends femme, dit-il;

« Par toi-même bientôt conduite à l'Opéra,
De quel œil penses-tu que ta sainte verra
D'un spectacle enchanteur la pompe harmonieuse,
Ces danses, ces héros à voix luxurieuse ;
Entendra ces discours sur l'amour seul roulants,
Ces doucereux Renauds, ces insensés Rolands ;
Saura d'eux qu'à l'Amour, comme au seul Dieu suprême,
On doit immoler tout, jusqu'à la vertu même,
Qu'on ne sauroit trop tôt se laisser enflammer,
Qu'on n'a reçu du Ciel un cœur que pour aimer,

titres et les dates, nous avons de lui quelques vers imprimés dans les recueils de son temps, et les paroles qui se chantent dans la *Psyché de Molière* [1].

Et tous ces lieux communs de morale lubrique
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique ?.... »

A l'appui de cette critique, Despréaux citoit ces vers de l'opéra d'*Atys :*

Dans l'empire amoureux
Le devoir n'a point de puissance :
Il faut souvent, pour devenir heureux,
Qu'il en coûte un peu d'innocence.
(*Atys,* acte III, scène II.)

[1] Le plan de la pièce, et la plus grande partie des vers non chantés sont de Molière ; quelques-uns sont de Corneille ; les vers mis en musique sont de Quinault. — Saint-Évremond, dans sa comédie satirique intitulée les *Opéras*, a employé quelques vers du prologue de Quinault. (Édit. 1753, t. IV, p. 157.) — Dans la même pièce, il fait, avec quelques réserves, le même éloge de Quinault (page 94), qu'il en avoit déjà fait (page 53), dans ses *Réflexions sur les Opéras.*

—Voici le jugement porté sur lui par Chapelain : « Quinault est un poëte sans fond et sans art, mais d'un beau naturel, qui touche bien les tendresses amoureuses. » (1662.)

XXIII

JEAN-JACQUES RENOUARD
DE VILLAYER,

Doyen des Conseillers d'État[1], reçu à l'Académie en 1659, mort le 5 mars 1691.

Je vois par les registres de l'Académie, qu'il lui marqua beaucoup de zèle dans la triste affaire de Furetière[2]. C'est le seul endroit par où il me soit connu[3]. Mais si

[1] Collègue de M. de Bezons, M. de Villayer était, non conseiller d'État ordinaire, mais conseiller servant par semestre.

[2] Voy. aux *Pièces justificatives* le résumé de cette affaire.

[3] Chapelain, dans sa liste présentée à Colbert, parle ainsi de M. de Villayer :

« *Villayer.* — On n'a rien vu de lui par écrit qui puisse faire juger de l'étendue de son esprit et de la force ou de la foiblesse de son style. Ses confrères de l'Académie témoignent que ce qu'il dit, lorsqu'il y fut admis, étoit bien pris pour le dessein, fort délicat pour les pensées, et fort pur pour l'expression, et que, quand il opine, il le fait élégamment et sensément. » — (Ouvr. cité, p. 258.)

— Le discours de réception de Fontenelle, qui succéda à M. de Villayer, parle à peine de lui : « Oserois-je, dit-il, si je ne comptois sur votre secours, succéder à un grand magistrat dont le génie, quelque distance qu'il y ait entre les caractères de conseiller d'État et d'Académicien, embrassoit toute cette étendue. » — Ni Thomas Corneille, dans sa réponse, ni l'abbé de Lavau, qui prit ensuite la parole, n'ont rien dit de M. de Villayer.

— Il semble que Charpentier, dans la réponse qu'il fit au discours de réception de Tourreil, ait eu en vue M. de Villayer, quand il a dit : « C'étoit un usage établi dans l'Académie de n'y

le mérite des enfants fait la gloire des pères, il ne faut point d'autre éloge à M. de Villayer, que son petit-fils, aujourd'hui maître des Requêtes, qui sait, à la fleur de l'âge, respecter ses devoirs, et, au milieu de l'opulence, aimer le travail.

XXIV

ISAAC DE BENSERADE,

Conseiller d'État[1], reçu à l'Académie le 17 mai 1674, mort le 19 octobre 1691[2].

Il naquit en 1612 à Lyons, petite ville de la haute Normandie. Il sortoit d'une famille huguenote[3], mais

recevoir personne qui n'eût imprimé quelque ouvrage pour répondre de son heureuse application aux lettres; et nous nous souvenons toujours d'un simple conseiller d'État qui, souhaitant ardemment une place en cette Compagnie, fit mettre sous la presse un traité de sa composition, qu'il ne laissa sortir de son cabinet que pour répondre à une coutume si louable.» — Ce qui rend cette application probable, c'est qu'il n'y avait pas un an que M. de Villayer était mort quand Charpentier prononça ce discours.

[1] Faisant allusion au serment de fidélité prêté par les conseillers d'État, et aux suites terribles qui atteignaient ceux qui y manquaient, témoin M. de Thou, le chancelier Séguier, « en donnant ses lettres de conseiller d'État à Benserade, lui dit : Savez-vous bien que ces lettres sont plus importantes que vous ne croyez, et qu'elles pourroient servir à vous faire couper le col? » (*Mémoires-anecdotes* de Segrais, dans les *Œuvres*, t. II, p. 116, édit. 1755.)

[2] Benserade fut enterré à Saint-Étienne-du-Mont.

[3] On n'a aucune certitude ni sur le lieu de sa naissance, ni sur la qualité de ses parents. Pavillon, qui lui succéda, fait allusion à l'origine qu'on lui prêtait d'être issu des seigneurs de Malines,

il ne fut pas longtemps nourri dans l'erreur, car il reçut le sacrement de confirmation à l'âge de sept ou huit ans. On nous a même conservé la réponse qu'il fit à l'évêque, qui, en le confirmant, lui proposa de changer son nom d'*Isaac*, parce que les calvinistes affectoient de porter des noms de l'Ancien Testament. « Volontiers, dit-il, pourvu qu'on me donne du retour [1]. » Cette repartie promettoit, ce semble, qu'il sauroit un jour défendre son bien : et cependant on dit que son père lui ayant laissé une succession fort embrouillée, il aima mieux, quoique Normand, abandonner tout que de plaider.

Je ne m'arrête point ici à discuter ce qui est de sa noblesse [2]. S'il avoit laissé des enfants, ce seroit leur affaire. Mais il n'a laissé que des poésies ; et à cet égard peu importe qu'il descendît ou non des anciens sei-

et d'avoir eu dans sa famille M. de La Meilleraie, grand maître de l'artillerie sous Louis XIII. Ce qui fait dire à Ménage : « M. de Benserade, à ce que j'ai entendu dire, étoit fils d'un procureur de Gisors, et j'ai été fort surpris lorsque M. l'abbé Regnier lut ici dernièrement la harangue de M. Pavillon. » (*Menagiana*, I, 55.)

[1] Voyez le *Discours sommaire* de M. l'abbé Tallemant le jeune, *touchant la Vie de M. de Benserade*, à la tête des Œuvres de Benserade, édition de Paris, 1697.

Benserade, dans ses premiers ouvrages imprimés, écrivoit son nom ainsi : *Bensseradde;* ensuite il l'écrivit *Bensserade,* qui est l'orthographe que M. l'abbé Tallemant conserve ; mais enfin il ne l'écrivit plus lui-même que *Benserade*, et on ne le trouve point autrement écrit dans les registres de l'Académie (O.) — L'orthographe suivie dans les registres de l'Académie ne prouve rien, car on y trouve souvent le même nom écrit de toutes les manières possibles.

[2] Voyez le Dictionnaire de Bayle, à l'article BENSERADE, remarque B. (O.)

gneurs de Malines, et que du côté maternel il tînt à la maison de la Porte, et à celle de Vignancourt.

Quoi qu'il en soit, toujours est-il certain que le cardinal de Richelieu, et le duc de Brézé [1], deux excellents protecteurs, dont M. de Benserade ne profita guère, le regardoient comme leur parent [2].

Un peu plus de conduite eût poussé loin sa fortune sous le Cardinal, dont le dessein étoit qu'il fît des études sérieuses, et que par là il méritât d'être avancé dans l'Église. Mais le théâtre eut pour lui plus d'attraits que la Sorbonne. Une actrice lui tourna la tête ; il s'amusa dès lors à faire des vers galants, et même des comédies [3].

[1] Segrais dit, dans ses *Mémoires-Anecdotes* : « M. le duc de Brézé, que nous avons vu de notre temps, avoit l'âme grande et généreuse. Benserade qui le savoit et qui en avoit ressenti des marques, pleuroit toutes les fois qu'il entendoit parler de lui. M. de Brézé, qui l'aimoit à cause de son bel esprit, le menoit avec lui sur mer, et le faisoit de moitié de ce qu'il gagnoit au jeu, et sous ce pretexte il lui donnoit quelquefois de bonnes sommes, quoiqu'il n'eût rien gagné. » (p. 33.) — L'abbé d'Aubignac nous fait amplement connaître ce caractère généreux du duc de Brézé, son élève, dans le *Discours* qui précède le roman de *Macarise*.

[2] Richelieu lui faisoit seulement une pension de six cents livres. Quand il mourut, Benserade, assez indifférent à cette mort, lui fit cette épitaphe un peu légère :

Ci gît, oui gît, par là morbleu,
Le cardinal de Richelieu,
Et, ce qui cause mon ennui,
Ma pension avecques lui.

[3] On lit dans les *Mémoires-Anecdotes* de Segrais, p. 87 : « Le cardinal de Richelieu prit Benserade en affection et lui donna six cents livres de pension *pour faire ses études*; ce n'étoit pas une grosse somme ; mais c'étoit beaucoup pour un écolier. Benserade

Après la mort du Cardinal, il s'attacha au duc de Brézé[1], qui commandoit une armée navale. Mais à la seconde campagne qu'il fit sous lui, il le vit tuer d'un coup de canon[2]. Et comme il n'avoit point encore de grade dans la marine, il prit le parti de se réfugier à la cour, où il étoit déjà très-connu en qualité de bel esprit[3].

m'a dit lui-même qu'étant en théologie, il alloit plus souvent à la comédie qu'en classe, et qu'étant devenu amoureux d'une comédienne, il avoit fait une pièce de théâtre qui avoit été bien reçue. »

— Les frères Parfait nous ont conservé le nom de la pièce : c'étoit *Cléopâtre*, — et de la comédienne, c'étoit Mlle Bellerose. (*Histoire du Théâtre françois*, tome VI, 1746, page 115, *note*.)

[1] Armand de Maillé, premier duc de Brézé, était fils du maréchal de Brézé et de Nicolle du Plessis de Richelieu, sœur puînée du Cardinal, dont la mère était de la famille de La Porte. Comme grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce, il commanda plusieurs fois les flottes françaises et remporta plusieurs batailles navales, à Cadix, en 1640, etc. — Lieutenant général de l'armée d'Italie, il y fut tué au siége d'Orbitelli à l'âge de vingt-sept ans.— Tallemant prétend qu'en partant le duc de Brézé avait demandé une abbaye pour son protégé Benserade.

[2] Au siége d'Orbitelli, juin 1646. (o.)

[2] Des Réaux parle assez mal de la bravoure de Benserade qui, dit-il, « démentit bien le sang des Abencerages dont il se disoit issu ; car dans un combat il se cacha à fond de cale... »

[3] Des Réaux, à ce qu'on lit dans la note qui précède, ajoute : « Après, il se poussa le mieux qu'il put à la cour, et, par le moyen de Lyonne, qui se divertissoit à faire des bouts rimés avec lui au cabaret, il eut quinze cents francs de pension de la Reine, et même il toucha quatre mille livres pour aller en Suède faire compliment à la Reine qui avoit pensé être assassinée par un régent de collége hors du sens. Il n'y alla pas pourtant, mais l'argent lui demeura. »

Brossette, dans son *Commentaire sur Despréaux*, raconte ainsi

Pour apprendre que

> Un poëte à la Cour fut jadis à la mode,

ne remontons pas jusqu'aux temps de François Ier, ou de Charles IX, qui, non contents de protéger les poëtes, se divertissoient eux-mêmes à faire des vers. La fortune de M. de Benserade nous fait voir que ce goût-là n'étoit pas encore tout à fait perdu dans ce qu'on appelle la vieille cour de Louis XIV. D'abord la Reine-

l'origine de la nouvelle fortune de Benserade après la mort de Richelieu ; c'est dans une note qui s'applique à ces vers où l'auteur fait appel aux poëtes pour chanter la gloire de Louis XIV :

> Que de son nom chanté par la bouche des belles
> Benserade en tous lieux amuse les ruelles.

« Benserade, dit le commentateur, étoit à peu près sans ressources quand un trait d'étourderie lui procura la protection et même l'amitié du cardinal Mazarin. On avoit lu chez la Reine régente, après son souper, quelques vers de Benserade que le Cardinal avoit trouvés bons, et qui lui avoient fait dire qu'étant lui-même fort jeune, c'étoit aussi par des vers de galanterie qu'il s'étoit fait connoître à la cour de Rome. Benserade, à qui cela fut rapporté quelques instants après, courut sur-le-champ chez Son Éminence qu'il trouva couchée. Mais il fit tant d'instances pour entrer, en assurant que ce qui l'amenoit étoit d'une extrême importance, que le Cardinal en étant averti, consentit à le voir. Benserade vole aussitôt se jeter à genoux au chevet du lit, et dit au Cardinal qu'il étoit si transporté de joie, si pénétré de reconnoissance de l'honneur que Son Éminence avoit bien voulu lui faire en se comparant à lui, qu'il se seroit cru le plus ingrat de tous les hommes s'il avoit différé d'un instant à venir l'en remercier. La bizarrerie du procédé, l'air tout hors de lui-même avec lequel il parloit, ce qu'il mêla d'ingénieux et de plaisant à ses remercîments, tout cela divertit le Cardinal qui, le prenant dès ce moment en amitié, lui promit d'avoir soin de lui. Cette promesse fut si bien exécutée, que Benserade ne tarda pas à voir son sort assuré. »

Mère lui assura une pension de mille écus[1]. Il étoit d'ailleurs secouru par *quelques dames riches et libérales*[2]. Dans la suite il obtint jusqu'à sept mille livres de pension sur des bénéfices. Enfin, avec diverses gratifications du Roi, accumulées, et placées sur l'hôtel de ville de Lyon, il se fit une rente viagère de cinq cents écus. Voilà donc un poëte, qui n'avoit hérité de ses pères que des procès, et qui se voit environ douze mille livres d'un revenu le plus clair du monde.

Joignons aux récompenses pécuniaires, tous les agréments que peut désirer un bel esprit dans une cour magnifique et galante, uniquement occupée d'un jeune Roi. Les ballets en faisoient alors un des principaux divertissements ; et M. de Benserade fut, durant plus de vingt ans, presque seul chargé de composer les vers qui s'y récitoient. Il prit un tour nouveau et hardi. Ce fut de confondre, mais finement, le caractère des personnes qui dansoient, avec le caractère des personnages qu'ils représentoient. Je m'explique. Si le Roi, par exemple,

[1] Tallemant des Réaux, dit quinze cents livres. (Voyez la *note* précédente.)

[2] Tallemant, discours cité plus haut. (o.) — Tallemant des Réaux est moins discret que son cousin l'abbé Tallemant. Il nomme en toutes lettres madame de la Roche-Guyon, Catherine-Gillonne Guyon de Matignon, née en 1601, qui avoit épousé Fr. de Silly, comte, puis duc de la Roche-Guyon : « Il avoit une maison à l'année auprès de l'hôtel de la Roche-Guyon, un carrosse à couronne, trois laquais; il avoit de la vaisselle d'argent chez lui et n'étoit pas trop mal meublé... Benserade et elle se brouillèrent, et insensiblement les trois laquais furent réduits à un, et le carrosse disparut. Benserade disoit que ses chevaux étoient malades. » (Tallemant des Réaux, *historiette* de Mme de la Roche-Guyon et de Benserade, édition in-18, t. VIII.)

représentoit Neptune, les vers convenoient également à Neptune et au Roi. Si quelque dame jouoit le rôle d'une Déesse, elle se trouvoit peinte et caractérisée elle-même dans ce qu'on disoit de la Déesse. Autant de récits, autant d'allégories; la plupart obligeantes, mais sans fadeur; quelques-unes satiriques, mais sans fiel; toutes justes, variées, intéressantes. Pour y réussir, il falloit autre chose que la science de rimer : il falloit, non-seulement un grand usage de la cour, mais une liberté bien circonspecte, une hardiesse bien mesurée, de peur qu'un degré de moins ne gâtât l'ouvrage, et qu'un degré de plus ne perdît l'auteur.

Il fit à peu près dans le même goût les *Portraits des quarante Académiciens vivants en* 1684[1]. J'ai entendu dire que c'étoit une pièce très-plaisante[2]. Mais la lec-

[1] Tel est le titre que le P. Le Long nous donne dans sa *Bibliothèque historique*, n° 16982, où il en parle comme d'un discours en prose. Mais il se trompe. C'est une pièce de 195 vers, intitulée : *Liste de messieurs de l'Académie françoise*, dont il y a un exemplaire dans la Bibliothèque du Roi. Voici par où elle commence :

> De ce corps célèbre et rare
> Louis le Grand se declare
> Le protecteur, le soutien ;
> Et l'on peut mettre à la marge
> Que tous les Rois voudroient bien
> Qu'il s'en tînt à cette charge. (o.)

— Nous donnons cette note d'après l'édition de 1743 ; celle de la première édition se bornait à constater l'erreur du P. le Long. Ajoutons que le manuscrit de cette pièce curieuse, porté sur les catalogues, ne se retrouve plus à la Bibliothèque impériale.

[2] Benserade traitait fort légèrement l'Académie. En voici une preuve que nous empruntons au *Menagiana* (tome I, p. 228, édition 1694).

« Dans le temps que chaque corps de métier faisoit remercier

ture qu'il en fit dans une assemblée publique, mortifia plusieurs de ses confrères, et lui apprit que la délicatesse des gens de lettres pouvoit l'emporter même sur celle des courtisans[1].

Un autre genre où il excelloit, et dont l'antiquité n'a point fourni de vrais modèles aux François, seuls en possession d'y réussir, ce sont les chansons[2]. Elles tiennent de l'ode et de l'épigramme, sans être précisément ni l'une ni l'autre, puisqu'elles ont un tour qui leur est propre, et qui peut cependant être varié à l'infini. Pour la matière, elles n'en ont point d'affectée. La tendresse de l'élégie, les grâces naïves de l'églogue, le badinage de la comédie, le fiel de la satire, et presque tout ce qui constitue quelque espèce particulière de poésie, appartient de plein droit aux chansons.

Quand M. de Benserade sortoit de ces ingénieuses bagatelles, il sortoit de son caractère. Les grands sujets

Dieu en diverses églises de Paris pour le rétablissement de la santé du Roi, M. de Benserade, dans un éloge du Roi, qu'il récitoit à l'Académie, dit : « Le marchand quitte son négoce pour aller aux pieds des autels ; l'artisan quitte son ouvrage ; le médecin quitte son malade et le malade n'en est que mieux. » M. de Benserade payoit toujours son lecteur de quelque bon endroit : mais ce qu'il faisoit n'étoit pas châtié. »

[1] Je parlois ainsi dans mes premières éditions. Mais depuis, ayant entendu lire cette même pièce dans une compagnie nombreuse et de gens d'esprit, je dois avouer qu'elle parut froide. Et c'est assez le sort des plaisanteries qui tombent non sur la chose mais sur la personne, de n'avoir qu'un mérite local et passager. (o.) — Note de l'edition de 1715.

[2] Si ce n'est peut-être Anacréon et Horace dans quelques-unes de leurs odes. (o.)

lui convenoient peu ; encore moins les sujets de piété. Saurions-nous qu'il eût paraphrasé en vers quelques chapitres de Job [1], sans un sonnet dont il accompagna cette paraphrase en l'envoyant à une dame ? Je parle du fameux sonnet, qui fut mis en parallèle avec celui de Voiture à Uranie. Tout le monde sait que la cour fut partagée sur ces deux pièces ; qu'il se forma deux factions, qui disputèrent beaucoup, et ne décidèrent rien ; que les uns, sous le nom de *Jobelins*, suivoient l'étendard du prince de Conti ; et que les autres, sous le nom d'*Uranins*, avoient à leur tête madame de Longueville [2].

[1] Loret, dans sa *Muse historique* (lettre du 5 novembre 1650), mentionne ce sonnet de Job et rappelle la querelle des deux sonnets à propos d'une aventure fâcheuse arrivée à Benserade : le poëte avoit été volé. Loret raconte ainsi ce vol :

L'autre soir le brave Rouville,
Allant assez tard par la ville,
Son carrosse fut arrêté,
Et son manteau fut emporté.
Il avoit lors pour camarade
Le beau monsieur de Benserade
Qu'on prit peine aussi de voler,
Dont il ne peut se consoler.
A la clarté d'une bougie,
Il avoit fait une élégie
Que l'on tira de son gousset ;
S'il en fut fâché, Dieu le sait.
Plus une ode toute divine
Sur le sujet d'une blondine.
On lui prit aussi tout de gob
Son ravissant sonnet de *Job*
Que par raison ou par manie
Plusieurs aimoient mieux qu'Uranie....
(*Nouv. édit.*, p. 56.)

[2] Voyez la *Jeunesse de madame de Longueville*, par M. Victor Cousin, 2e édit. 1853, in-8°, pages 328-340. L'illustre écrivain y retrace, pièces en main, les phases de cette grande querelle.

Heureuses les cours, où il n'y aura que de semblables divisions, propres à orner les esprits, sans pouvoir aigrir les cœurs !

Il y avoit plus de quarante ans que M. de Benserade jouissoit de toute sa gloire, lorsqu'il s'avisa de publier ses *Métamorphoses en rondeaux*[1]. Comme il défendoit, à ce qu'on dit, ses ouvrages, « avec un tel entêtement,

[1] Ce livre mérite une mention particulière. Le titre porte : *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux*, imprimées et enrichies de figures par ordre de Sa Majesté et dédiées à monseigneur le Dauphin. — A Paris, de l'imprimerie royale, 1676. — C'est un volume in-4°, remarquable par le luxe de l'exécution. Il est précédé d'un admirable frontispice, dessiné par Lebrun et gravé par le burin délicat de Sébastien Le Clerc. Une lettre de Lebrun, imprimée en tête du volume, explique l'allégorie du frontispice : elle est datée du 1er novembre 1674. Ensuite viennent, sans pagination : un rondeau redoublé au Roi, l'épître dédicatoire au Dauphin, en rondeau; la préface, rondeau; l'extrait du privilége du Roi, rondeau ; enfin l'errata, qui est encore un rondeau ; au bas de cette dernière pièce, deux fautes seulement sont indiquées. L'ouvrage lui-même est composé de 224 rondeaux imprimés aux pages impaires; les pages paires portent en outre un sommaire en français et un court fragment d'Ovide, une gravure de Sébastien Le Clerc ou de Fr. Chauveau : ceux-ci n'ont pas toujours signé leurs dessins, que leur genre différent suffit à distinguer.

Après l'ouvrage viennent deux rondeaux adressés en apparence au Dauphin, mais qui portent en acrostiches le nom de la belle madame de Ludre. Enfin viennent un rondeau accrostiche à *Louis quatorse* (*sic*), un *dernier rondeau* et enfin un rondeau redoublé pour la conclusion de l'ouvrage.

Perrault déclare que « ces rondeaux sur les *Métamorphoses* d'Ovide sont bien loin de valoir lesvingt-quatre mille livres dont Louis XIV gratifia l'auteur. » Mme de Sévigné, écrivant à sa fille, lui dit des Rondeaux : « ils sont fort mêlés; avec un crible il en resteroit peu; c'est une chose étrange que l'impression. » — Benserade en avoit envoyé un riche exemplaire soit à Chapelle, soit à

que ceux même qu'il consultoit, ne pouvoient lui dire leurs pensées, sans s'exposer de sa part à d'étranges emportements[1] : » ce fut en vain que ses amis lui témoignèrent n'approuver de tout son livre, que l'*Errata*, qui compose aussi un rondeau, dont voici la fin :

Pour moi, parmi des fautes innombrables,
Je n'en connois que deux considérables,
Et dont je fais ma déclaration,
C'est l'entreprise et l'exécution,
A mon avis fautes irréparables
Dans ce volume.

Toute la France en jugea de même. Il y avoit pourtant, si je ne me trompe, une grande différence à mettre ici entre *l'entreprise* et *l'exécution*. Pour *l'entreprise*, elle est folle ; il n'y aura pas deux voix là-dessus. Quand

M. du Bosc, ministre protestant; celui à qui il l'adressa et à qui il demandoit son opinion, lui répondit :

A la fontaine où l'on puise cette eau
Qui fait rimer et Racine et Boileau,
Je ne bois point, ou bien je ne bois guère.
Dans un besoin, si j'en avois affaire,
J'en boirois moins que ne fait un moineau.

Je tirerai pourtant de mon cerveau
Plus aisément, s'il le faut, un rondeau
Que je n'avale un plein verre d'eau claire
A la fontaine.

De ces rondeaux un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire,
Mais, quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers qu'il falloit laisser faire
A La Fontaine.

[1] Tallemant, discours cité plus haut. (O.)

même les *Métamorphoses* auroient été toutes également propres à mettre en rondeaux, ce qui n'est pas, encore falloit-il considérer qu'un livre entier de rondeaux endormiroit, ou plutôt assommeroit par trop d'uniformité. Mais, pour l'*exécution*, elle est tout aussi bonne dans cet ouvrage, qu'elle l'avoit été dans les ouvrages précédents du même auteur.

Pourquoi donc les uns ont-ils plu, au lieu que l'autre a été sifflé ? Distinguons les temps. Quand M. de Benserade commença, tout étoit bon : pourvu que des vers fussent pleins de pensées galantes, on ne s'avisoit guère d'y chercher de la raison, de l'élévation, de l'harmonie ; il y eut même un intervalle de mauvais goût, pendant lequel on ne haïssoit pas le burlesque, les équivoques, les pointes : et ce fut proprement le règne de M. de Benserade. Mais quand ses Rondeaux parurent, le goût avoit bien changé. Corneille, Molière, Racine et Despréaux, par leurs ouvrages excellents, avoient fait détester le mauvais, et mépriser le médiocre. Si bien que les Rondeaux de M. de Benserade, qui trente ou quarante ans plus tôt eussent trouvé des admirateurs, ne trouvèrent pas même des lecteurs.

Il fit imprimer, en même temps que ses Rondeaux, un recueil d'environ deux cents fables, réduites en autant de quatrains : comme si deux cents sujets, les uns courts, les autres longs, avoient demandé précisément le même nombre de vers.

Après ces quatrains, dont trente-neuf ont été gravés au labyrinthe de Versailles, non-seulement il ne donna plus rien au public, mais il fit divorce avec le grand

monde. Jusqu'alors esclave de la cour [1], il voulut enfin se voir libre, et à la campagne. Gentilly fut le séjour qu'il choisit. On alloit encore dans ma jeunesse visiter les restes des ornements dont il avoit embelli sa maison et ses jardins. Tout y respiroit son esprit poétique. On n'y voyoit qu'inscriptions gravées sur l'écorce des arbres, et je me souviens entre autres de celle-ci, qui se présentoit la première.

Adieu Fortune, Honneurs, adieu vous et les vôtres;
Je viens ici vous oublier.
Adieu toi-même, Amour, bien plus que les autres
Difficile à congédier.

Quoi! difficile pour un septuagénaire, à qui la gravelle annonçoit la mort d'un moment à l'autre? Mais les poëtes disent tout ce qu'ils veulent. Heureusement la solitude lui inspira des sentiments plus salutaires, et il en vint à ne trouver plus de consolation que dans les

[1] Il avoit été jusque-là logé au Louvre; un mot rapporté par Mlle de Montpensier dans ses Mémoires, montre qu'il avoit assez de liberté auprès d'Anne d'Autriche; nous avons dit, d'après Tallemant, qu'il devoit aller en Suède, vers la Reine, ce qui fait assez connoître le rang qu'il tenoit à la Cour; comme il ne fit pas le voyage, Scarron, qui l'a grandement loué ailleurs, l'en railla en datant une de ses lettres :

L'an que le sieur de Benserade
N'alla point à son ambassade.

Mais la reine Christine lui écrivit : « Louez-vous et glorifiez-vous de votre bonne fortune qui vous empêche de venir en Suède. Un esprit aussi délicat que le vôtre s'y fût morfondu, et vous vous seriez enrhumé fort spirituellement. » (1655. — Cf. Dictionnaire des Précieuses, *Bibliothèque elzévirienne*, tome II, pages 158 et suivantes.

psaumes, occupé uniquement ou à les réciter ou à les traduire en vers françois [1]. Sa religion surtout éclatoit dans ses douleurs, qui se portèrent enfin à une telle violence, que malgré son grand âge il résolut de se faire tailler. Mais sa constance ne fut pas mise à cette dernière épreuve, parce qu'un chirurgien, en lui voulant faire une saignée de précaution, lui piqua l'artère ; et au lieu de travailler à étancher le sang, prit la fuite [2]. On n'eut que le temps d'appeler le Père Commire, son

[1] Il avoit traduit ou paraphrasé ceux qui entrent dans les Heures de l'Église. Voyez là-dessus une de ses lettres du 3 novembre 1690, imprimée parmi celles du comte de Bussy. (o.) — Baillet, dans ses *Jugements des Savants*, tome v, page 365, dit : « La conduite de notre poëte nous donne lieu, par sa gloire, de distinguer deux Benserades, dont le premier peut passer pour le vieil homme, dont quelques-uns de ses amis prétendent qu'il s'est dépouillé en renonçant à toutes les galanteries et les licences de sa jeunesse et en réformant sa Muse, l'autre est ce nouvel homme dont on présume qu'il s'est revêtu et dont il pourra nous donner des marques édifiantes dans la traduction ou paraphrase poétique qu'il nous prépare, dit-on, de l'*Office* de la Sainte Vierge. » — (Édition in-4°, 1722.)

[2] Le *Mercure galant* (oct. 1691) rapporte sa mort en des termes qui semblent contredire en partie le récit de l'abbé d'Olivet :

« La maladie qui a emporté M. de Benserade l'a surpris dans la préparation qu'il faisoit pour se faire tailler de la pierre, et tout l'art des médecins n'a pu réparer la faute des chirurgiens. Il a eu une fièvre violente, accompagnée de rêveries; mais comme il a toujours eu beaucoup de religion et qu'il s'étoit préparé à l'opération qu'on lui devoit faire en véritable chrétien, pénétré des vérités de la foi, s'abandonnant entièrement aux ordres de la Providence, tous les discours qu'il tenoit, quoiqu'ils fussent prononcés avec véhémence, suivant son tempérament, s'adressoient à Dieu, à qui il se plaignoit, en lui demandant en même temps de la patience dans ses douleurs qui étoient extrêmes. » — Ajou-

confesseur et son ami, lequel arriva pour le voir mourir avec une fermeté dont la Trappe se feroit honneur[1].

XXV

MICHEL LE CLERC,

Avocat au Parlement, reçu à l'Académie le 26 juin 1662[2], mort le 8 décembre 1691.

A l'âge de vingt-trois ans il vint d'Alby, sa patrie, à

tons qu'il avoit environ quatre-vingts ans, et son âge suffit à la rigueur pour expliquer sa mort.

Senecey a fait ces vers pour mettre au-dessous de son portrait :

Ce bel esprit eut trois talents divers,
Qui trouveront l'avenir peu crédule.
De plaisanter les grands il ne fit point scrupule,
Sans qu'ils le prissent de travers.
Il fut vieux et galant, sans être ridicule,
Et s'enrichit à composer des vers.

[1] Voici le jugement de Chapelain : « BENSERADE : A peu de savoir; mais, pour de l'esprit, on n'en sauroit avoir davantage. Dans sa jeunesse, il fit une *Cléopâtre* qui réussit assez ; depuis, il s'est tourné à la poésie enjouée, et il y excelle de sorte qu'aucun ne tente de le suivre en ce genre-là. » (1662.)

[2] A propos de la réception de Le Clerc à l'Académie, il est à noter que Chapelain le préféra à Segrais. Mais deux places étoient alors vacantes, celle de Bois-Robert et celle de Priézac : Segrais eut la première et Le Clerc fut ensuite nommé pour la seconde. Tous deux prononcèrent le même jour leur discours de réception. Après la lecture du sien, Le Clerc lut aussi un sonnet à la louange de l'Académie.

Voici le passage de Segrais : « J'avois cultivé l'amitié de M. Chapelain avec assez de soin ; je lui avois même adressé une ode qui n'est pas la moindre de mes poésies ; cependant, lorsque je deman-

Paris, pour y faire jouer une tragédie de sa façon, la *Virginie romaine*. Quoiqu'elle fût peu régulière, cependant, grâce à la jeunesse de l'auteur, elle ne laissa pas d'être applaudie, et de faire augurer que s'il vouloit continuer dans ce genre d'écrire, il mériteroit une place honorable dans le second rang des poëtes qui travailloient en ce temps-là pour le théâtre. Je dis dans le second rang : car le premier étoit occupé par le seul Corneille, qui ne voyoit qu'à une prodigieuse distance ceux qui le suivoient alors de plus près.

Trente ans s'écoulèrent depuis la représentation de *Virginie*[1] jusqu'à celle d'*Iphigénie*, dernière tragédie de M. Le Clerc. Par malheur pour lui, l'*Iphigénie* de Racine fut jouée cinq ou six mois avant la sienne. Mais, malgré la supériorité de son rival, il fut encore assez heureux, dit-il, « pour trouver des partisans. » Puisqu'il se rend lui-même ce témoignage dans la préface de son *Iphigénie*, nous devons l'en croire ; car il poussoit la modestie jusqu'à l'humilité : et la preuve de son humilité, c'est que, dans la même préface, il avoue que Coras, misérable poëte, dont le nom n'est connu que par la satire, lui avoit fourni environ une centaine de vers, qui sont épars çà et là dans le corps de sa pièce[2].

dai à être reçu à l'Académie, il se trouva plutôt porté à favoriser M. Le Clerc, que j'avois pour compétiteur, qu'à me donner sa voix : cela n'empêcha pas que je ne fusse reçu. »

[1] La *Virginie romaine* fut représentée en 1645. Elle ne fut imprimée qu'en 1649.

[2] On connait l'épigramme de Racine sur cette collaboration de Le Clerc et de Coras :

Entre Le Clerc et son ami Coras,
Deux grands auteurs rimant de compagnie,

Mais sans entrer ici dans le détail de ses autres ouvrages [1], il suffira de savoir que la traduction du *Tasse* en vers françois est celui qui l'a le plus occupé, et qui a le moins réussi [2].

Que nous traduisions un Homère, un Démosthènes, nous ne pouvons nous en prendre, si nous échouons, qu'à notre peu d'esprit, qui ne nous aura pas permis d'exprimer, ni peut-être de bien sentir les beautés de nos originaux. Au lieu que si nous travaillons d'après

N'a pas longtemps s'ourdirent grands débats
Sur le propos de leur Iphigénie.
Coras lui dit : « La pièce est de mon cru. »
Leclerc répond : « Elle est mienne et non vôtre. »
Mais aussitôt que la pièce eut paru,
Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.

[1] Colletet, Discours du sonnet, page 104, parle de quelques traductions en vers latins, faites par M. Le Clerc ; mais comme il ne dit point si elles sont imprimées, je n'en fais pas mention parmi les ouvrages de M. Le Clerc. (o.) Voici le passage : « ... Le docte conseiller d'Olive, du Mesnil, Saint-Blancat, Tholosain et Le Clerc d'Alby traduisirent encore quelques autres sonnets du même auteur (Chapelain), en vers latins élégants, que je communiquerai aux curieux de belles choses quand il leur plaira, avec la même franchise que ce fameux poëte héroïque me les a depuis peu communiqués. » (*Traité du sonnet*, Paris, Sommaville, 1658, 1 vol. in-16.)

[2] Il n'y en a que les cinq premiers chants d'imprimés ; mais il en avoit fait la suite ; car on trouve dans le *Mercure galant*, septembre 1691, qu'il en lut vingt strophes à une assemblée publique de l'Académie. (o.) — Un privilége flatteur fut accordé à Le Clerc : « *A ces causes*, y est-il dit, désirant que le public ne soit pas privé de l'utilité de cet ouvrage, dont la lecture ne peut apporter que de la satisfaction et de bonnes instructions, et voulant témoigner audit sieur Le Clerc l'estime que nous faisons de sa personne et de son travail... » Le privilége est daté du 6 septembre 1662, et l'achevé d'imprimer seulement du 2 janvier 1667.

quelque auteur moins parfait, l'amour-propre est ingénieux à nous consoler; il associe l'auteur lui-même à notre disgrâce; il nous persuade que si notre traduction n'est pas goûtée, c'est que nous avons eu tort de choisir un original, dont le caractère ne convient ni au pays ni au siècle où nous vivons.

Or c'est là précisément le cas où se croyoit M. Le Clerc. Il ne se reprochoit pas d'avoir mal traduit le Tasse, mais il se reprochoit de l'avoir traduit. Et comme la neuvième satire de M. Despréaux parut dans le même temps que cette traduction, il se figura qu'en censurant l'auteur, elle avoit plus contribué que toute autre chose, à la chute du traducteur[1].

Je n'examinerai pas s'il est bien vrai, comme s'en flattoit M. Le Clerc, qu'il eût rempli tous les devoirs d'un traducteur fidèle. Mais puisque l'occasion m'y invite, et que d'ailleurs c'est un point de critique assez curieux, je vais rapporter ce que M. Despréaux dit, peu de temps avant sa mort, à une personne qui lui demandoit s'il n'avoit point changé d'avis sur le Tasse.

« J'en ai si peu changé, dit-il, que relisant dernière-
« ment le Tasse, je fus très-fâché de ne m'être pas ex-
« pliqué un peu au long sur ce sujet, dans quelqu'une
« de mes *Réflexions sur Longin*. J'aurois commencé
« par avouer que le Tasse a été un génie sublime,
« étendu, heureusement né à la poésie, et à la grande
« poésie. Mais ensuite, venant à l'usage qu'il a fait de

[1] Despréaux n'a jamais parlé de Le Clerc; mais il a mentionné sa traduction du Tasse dans le 5e chant du Lutrin, vers 144. — La 9e satire ne parle que du Tasse.

« ses talents, j'aurois montré que le bon sens n'est pas « toujours ce qui domine chez lui ; que dans la plupart « de ses narrations il s'attache bien moins au nécessaire « qu'à l'agréable ; que ses descriptions sont presque « toujours chargées d'ornements superflus ; que dans « la peinture des plus fortes passions, et au milieu du « trouble qu'elles venoient d'exciter, souvent il dégé- « nère en traits d'esprit, qui font tout à coup cesser le « pathétique ; qu'il est plein d'images trop fleuries, de « tours affectés, de pointes et de pensées frivoles, qui, « loin de pouvoir convenir à sa *Jérusalem*, pouvoient à « peine trouver place dans son *Aminte*. Or, conclut « M. Despréaux, tout cela opposé à la sagesse, à la gra- « vité, à la majesté de Virgile, qu'est-ce autre chose que « du clinquant opposé à de l'or[1] ? »

J'étois présent à ce discours, et je m'aperçois que l'envie de recueillir jusqu'aux moindres leçons d'un si grand maître m'a presque fait perdre de vue M. Le Clerc, qui étoit ici mon principal objet. Je reviens à lui seulement pour dire qu'il avoit entrepris un ouvrage assez singulier, sous le titre de *Conformité des Poëtes grecs*, *latins*, *italiens et françois*. Son dessein étoit de montrer que la plupart des poëtes ne sont que des traducteurs les uns des autres ; et que tel qui croit produire de son chef, ne fait proprement que se ressouvenir de ce qu'il a lu. Il en vouloit surtout à Santeuil,

[1] On se rappelle le vers de Despréaux :

Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile.

Ce passage en est le commentaire.

qui, dans la conversation, l'avoit traité de *traducteur*, avec un air de mépris. Feu M. Huet, de qui je tiens ce projet de M. Le Clerc, avoit là-dessus une idée qui mériteroit d'être approfondie. Il prétendoit que tout ce qui fut jamais écrit depuis que le monde est monde, pourroit tenir dans neuf ou dix *in-folio*, si chaque chose n'avoit été dite qu'une seule fois. Il en exceptoit les détails de l'histoire : c'est une matière sans bornes : mais, à cela près, il y mettoit absolument toutes les sciences, tous les beaux-arts. Un homme donc à l'âge de trente ans, disoit-il, pourroit, si cela étoit, savoir tout ce que les autres hommes ont jamais pensé. Au lieu que le nombre des livres s'étant multiplié à l'infini, car il y a plus de trois cent mille volumes connus en Europe, l'homme qui jusqu'à l'âge de cent ans n'aura fait que lire, peut à peine se flatter d'avoir lu [1].

[1] Jugement de Chapelain :

« Le Clerc : Écrit raisonnablement en prose françoise et non sans esprit. En prose, il est beaucoup au-dessus des médiocres, soit qu'il en fasse de son chef, soit qu'il traduise. La *Jérusalem* du Tasse, dont il a déjà quelques chants achevés, montre la force et la délicatesse de sa veine. Ses mœurs sont douces, et il croiroit un bon conseil. »

XXVI

PAUL PELLISSON FONTANIER,

Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, reçu à l'Académie le 30 décembre 1652, mort le 7 février 1693.

Je date sa réception à l'Académie du jour qu'il y entra pour la première fois en qualité de surnuméraire. Ce fut le jour qu'il la remercia de ce qu'après avoir entendu lire son *Histoire de l'Académie*, elle lui avoit fait l'honneur de le nommer dès lors à la première place vacante, et d'ordonner qu'en attendant il auroit droit d'assister à ses assemblées : mais avec cette clause bien remarquable, « que la même grâce ne pourroit plus être faite à personne, pour quelque considération que ce fût. »

Vers la fin de l'année suivante, il cessa d'être surnuméraire, et prononçant alors un nouveau discours, comme pour une seconde réception, il se plaignit « des murmures excités de tous côtés, dit-il, contre ce misérable livre, qui, tout innocent qu'il étoit, n'avoit pas eu le bonheur de satisfaire également tout le monde[1]. »

[1] Voyez parmi les Harangues de l'Académie celle de M. Pellisson, du 17 novembre 1653. (o.)

Aurions-nous cru, si ce n'étoit pas un fait attesté par l'auteur, que son *Histoire de l'Académie*, un ouvrage regardé aujourd'hui comme un chef-d'œuvre par tout ce qu'il y a de personnes qui ont du goût, ait pu cependant n'être pas bien reçue à sa naissance? Pour moi, je ne saurois me persuader que les mécontents en aient voulu à la forme de cette histoire, car que voit-on en ce genre de plus achevé? Peut-on mieux narrer que M. Pellisson? Quelle naïveté, jointe à un art infini! Quels tours ingénieux, sans que la simplicité en souffre! Mais surtout, et c'est par où M. Pellisson se distingue de ces écrivains qui ne parlent qu'à l'esprit, et dont l'élégance aride n'a rien qui nourrisse l'imagination du lecteur, il a le secret « de mettre dans les moindres peintures et de la vie et de la grâce [1]. »

Pourquoi donc l'ouvrage dont nous parlons, le plus parfait de ceux que M. Pellisson a mis au jour, n'eut-il pas *le bonheur de satisfaire tout le monde* [2] ? Je crois en deviner la raison. C'est la liberté qu'il prend, et qu'il a dû nécessairement prendre, de caractériser les Académiciens dont il écrit la vie. On ne sauroit presque ni louer, ni censurer impunément les gens de lettres, à moins qu'il n'y ait un long intervalle entre leur mort et le temps où l'on parle d'eux. Les censure-t-on? c'est offenser ceux de leurs amis qui leur ont survécu; leur

[1] M. de Fénelon, depuis archevêque de Cambrai, dans son Discours à l'Académie. (O.)

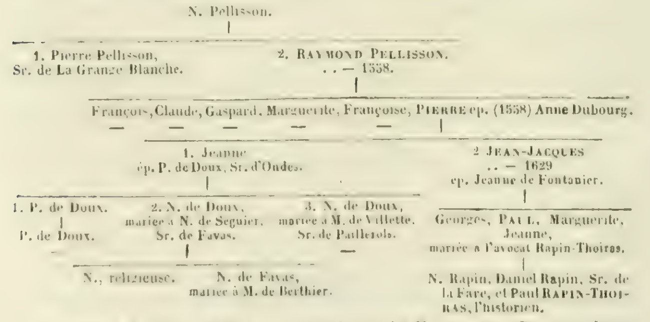
[2] Sorel et Guy Patin ont attaqué assez ouvertement ce livre, le premier en le discutant et le critiquant dans son *Discours sur l'Académie françoise* (voy. t. I, p. 468), le second dans ses lettres, où il s'appuie sur le jugement de Corneille (voy. dans les *Lettres* de Guy Patin celle du 21 octobre 1653).

donne-t-on des louanges? c'est courir encore un danger plus évident, parce que la jalousie des vivants ne peut guère souffrir qu'on détourne, ou du moins qu'on partage l'admiration qu'ils exigent du public. Ainsi je comprends aisément que M. Pellisson eut *des murmures* à essuyer *de tous côtés*, quelque tempérament qu'il eût gardé, et dans ses critiques et dans ses éloges : ne disant ni trop ni trop peu, donnant finement à pénétrer les talents et la portée de chacun, ne louant que par des faits, et ne blâmant pour l'ordinaire que par son silence.

Mais pour parler exactement de M. Pellisson, reprenons les choses de plus haut, et n'oublions rien de ce qui nous peut servir à bien connoître un de ces hommes rares dont la mémoire intéresse les honnêtes gens.

Il étoit né à Béziers en 1624. Au nom de *Pellisson*[1],

[1] Voyez dans les nouveaux Moréris les ancêtres de M. Pellisson, commencer par Raymond, qui fut ambassadeur de France en Portugal, maître des requêtes, premier président du Sénat de Chambéry, et commandant en Savoie pour François Ier. (O.) — L'article du Moréri de 1732, rédigé d'après des mémoires particuliers, permet d'établir ainsi la généalogie de Pellisson :



Raymond Pellisson fut ambassadeur de France en Portugal en

nom ancien dans la robe, il ajouta celui de sa mère, *Fontanier*, pour se distinguer de son aîné. Sa mère, femme de beaucoup d'esprit, mais fort entêtée du calvinisme, le nourrit dans l'erreur[1]. Il fit ses humanités à Castres[2], sa philosophie à Montauban et son droit à Tou-

1556. En 1537, il fut fait président au sénat de Chambéry; en 1546, maître des requêtes.

Pierre Pellisson fut le premier de sa race à embrasser la religion protestante; odieux pour ce fait à sa famille, il ne put entrer dans la succession de son père. Henri IV, pour l'en dédommager, le fit, en février 1583, maître des requêtes de l'hôtel de Navarre; le 31 juillet 1592, conseiller en la chambre de l'édit de Castres; et le 28 septembre, conseiller au conseil privé; en 1588, il épousa Anne Dubourg. (Cf. t. I, p. 43).

Jean-Jacques Pellisson fut conseiller à Castres; c'est lui qui a fait l'abrégé des Arrêts de Géraud de Maynard (Cf. t. I, p. 195). Il épousa Jeanne de Fontanier, fille et héritière de Fr. de Fontanier, secrétaire du Roi, intime ami de M. de Loménie, secrétaire d'État. MM. de Bouillon, dit-on, sont sortis de cette famille par les femmes. La charge de J.-J. Pellisson, qui valait cinquante mille écus, fut perdue, à sa mort, pour ses enfants.

Des deux garçons laissés par Jacques, l'aîné, Georges, uniquement occupé de ses études, ne tira aucun parti d'un très-grand savoir et d'une très-belle intelligence. On a de lui cependant des *Mélanges de divers problèmes* qu'il publia en 1647, où il expose le pour et le contre dans des questions de physique et de morale, comme La Mothe Le Vayer. Créé conseiller d'État en 1660, après avoir rempli quelques charges en province, il vint mener à Paris une vie obscure, qu'il termina en 1677. Sa mère, qui lui avait acheté sa première charge, laissa en mourant toute sa fortune à son fils cadet, Paul Pellisson, l'auteur de l'*Histoire de l'Académie.*

Nous écrivons le nom de Pellisson comme l'illustre écrivain. Il signait : *Pellisson-Fontanier.* (Voy. à la Biblioth. impér., fonds Séguier, nº $\frac{709}{34}$.)

[1] La mère de Pellisson, restée veuve vers 1629, fut seule chargée de l'éducation de ses enfants.

[2] Sous Morus, le père du célèbre Alexandre Morus, pasteur de

louse, où à peine eut-il donné quelques mois à l'étude, qu'il entreprit de paraphraser les *Institutes* de Justinien[1]. A la vérité, il n'en publia que le premier livre : mais ce premier livre suffiroit pour nous faire douter que ce pût être l'ouvrage d'un jeune homme, si la date de l'impression n'en faisoit foi.

Peu de temps après il vint à Paris, où le célèbre Conrart, pour qui les protestants de Castres lui avoient donné des lettres de recommandation, se fit un honneur de le montrer à ces premiers Académiciens, dont sa maison étoit le rendez-vous. Tout portoit dès lors M. Pellisson à oublier sa province. Il eut cependant le courage d'y retourner, et de suivre le barreau à Castres, pour se disposer à remplacer dignement ses pères. Mais sa carrière ne faisoit que de s'ouvrir, lorsqu'il fut tout à coup arrêté par une petite-vérole, qui non-seulement lui déchiqueta les joues et lui déplaça presque les yeux, mais affoiblit et ruina pour toujours son tempérament[2].

l'église reformée de Charenton. A l'âge de douze ans, ayant déjà terminé sa rhétorique, il alla faire sa philosophie à Montauban (1636).

[1] Pellisson entreprit, à l'âge de dix-neuf ans, en 1643, cette paraphrase, qu'il publia plus tard. — Cf. I, pp. 18-19.

[2] Pellisson se retira alors à la campagne, chez M. de La Ville-Bressieux, pour qui il fit une traduction, maintenant perdue, des quatre premiers livres de l'*Odyssée*. La Bibliothèque de l'Arsenal (Ms. de Conrart, in-4°, t. XIX) conserve une copie d'un *Discours sur les livres V-IX de l'Odyssée*, écrite par Conrart, corrigée de la main de Pellisson. M. Marcou, qui s'occupe d'un travail spécial sur Pellisson et à l'obligeance duquel nous devons plusieurs bons renseignements, nous fournit la preuve que ce *Discours* est de Pellisson, en nous citant ce fragment d'une lettre écrite par lui à M. de Donneville, son ami (31 décembre 1650) : « J'ai dicté quelques livres d'Homère *de la manière que vous savez.* » (Ms. de Conrart, in-f°, V.)

Au lieu de chercher de vains secours dans l'art des médecins, il crut ne pouvoir se consoler qu'avec les Muses[1], et pour cela il revint à Paris. Ses amis ne le reconnurent plus aux traits du visage. Ils le reconnurent à des traits plus durables, à des manières douces et liantes, à un enjouement délicat, et surtout à une certaine éloquence de conversation, qui lui étoit particulière. Il abusoit, disoit-on, de la permission qu'ont les hommes d'être laids[2] : mais avec toute sa laideur, il n'avoit pour plaire qu'à parler. Son esprit lui servoit, non pas à en montrer, mais à en donner ; et l'on sortoit d'avec lui, non pas persuadé qu'il eût plus d'esprit qu'un autre, mais se flattant d'en avoir pour le moins autant que lui, tant il avoit l'art de se proportionner à toute sorte de caractères.

Parmi les personnes qu'il cultiva, et que son mérite lui avoit données pour amies, Mlle de Scudéri tient le premier rang[3]. Une parfaite conformité de génie, de

[1] Peut-être Pellisson y était-il venu à l'époque où il publia, chez le libraire Sommaville, sa *Paraphrase du premier livre des Institutes*, dédiée par lui, sous le nom du libraire, au chancelier Séguier. Il y était à coup sûr à la fin de 1650, puisque sa première lettre à M. de Donneville est datée du 31 décembre de cette année (voy. la note précédente). Mais, en 1648 et 1649, il était à Castres, comme on le voit par les registres des séances de l'Académie de Castres, dont les statuts sont datés du 19 nov. 1648. On y trouve la mention de douze morceaux plus ou moins considérables qu'il y lut dans le cours de ces deux années, et dont quelques-uns sont encore conservés.

[2] Madame de Sévigné, lettre LXXV. (O.)

[3] Magdeleine de Scudéri, auteur de plusieurs romans, morte à l'âge de 94 ans, le 2 juin 1701. [Voyez le *Journal des Savants*.] (O.) — Cette fin de la note a été donnée dans l'édition de 1743.

goût et de sentiments les avoit faits l'un pour l'autre. Jamais, peut-être, liaison si tendre ni si constante[1]. Ou ils se virent, ou ils s'écrivirent tous les jours, durant près de cinquante ans, hors une partie du temps que M. Pellisson fut à la Bastille, comme je le dirai tout à l'heure.

Un autre favori des Muses, le célèbre Sarasin, étoit de leur société. Après sa mort, qui fut prématurée, et même, à ce qu'on a toujours cru, violente[2], le recueil de ses ouvrages fut dédié à Mlle de Scudéri[3], et accompagné d'une préface où le bon cœur de M. Pellisson ne se fait pas moins sentir que la justesse de son esprit. Mais une chose qui paroîtra singulière, et que je n'aurois point hasardée sans la savoir d'original, c'est que Sarasin étant mort à Pézenas en 1654, et M. Pellisson passant par cette ville quatre ans après[4], il se transporta sur la tombe de son ami, l'arrosa de ses pleurs, fit célébrer un service pour lui, et lui fonda un anniversaire, tout protestant qu'il étoit alors[5].

[1] Tallemant rapporte quelques circonstances qui se rattachent au début de cette liaison, t. IX, p. 142 (édit. in-18). — Mlle de Scudéri, née en 1607, avait dix-sept ans de plus que Pellisson.

[2] Voy. les *Mémoires de Daniel de Cosnac*, publiés par la Société de l'Histoire de France : l'auteur y nie ce fait.

[3] Par Ménage, éditeur du Recueil : *Les Œuvres de M. Sarasin*, Paris, Courbé, 1656, 2 tomes en un vol. in-8°. La Préface de Pellisson, très-laudative, ne compte pas moins de 72 pages. — Sur les rapports de Pellisson, Sarasin, Mlle de Scudéry et la société de leurs amis, Voy. les très-curieuses *Chroniques du samedi*, que publie en ce moment M. Feuillet de Conches.

[4] En 1659, lorsqu'il alla prendre possession d'une charge de maître des comptes à Montpellier. Il avoit été pourvu de celle de secrétaire du Roi en 1652, et il fut maître des requêtes en 1671. (O.)

[5] D'Olivet, dans une de ses Lettres au président Bouhier (voy.

Au reste, il n'avoit pas moins l'esprit des affaires que celui des lettres; et lors même qu'il avoit paru faire son capital de la poésie, et d'autres semblables amusements, il n'avoit pas laissé de travailler en même temps à se faire un fonds de connoissances utiles, qui le rendoient propre à toute sorte d'emplois [1].

Tant de talents réunis, et dans un si haut degré, lui attirèrent l'estime de M. Fouquet, surintendant des finances, qui le fit en 1657 son premier commis, et bientôt son confident. Quatre années tranquillement passées dans cet emploi lui firent goûter le plus doux plaisir d'une grande âme, le plaisir de pouvoir faire du bien. Mais en 1661, la disgrâce de M. Fouquet ayant éclaté, le premier commis fut mis à la Bastille [2].

On crut que, pour découvrir d'importants secrets, le vrai moyen c'étoit de faire parler M. Pellisson. Pour cela on aposta un Allemand simple et grossier en apparence, mais fourbe et rusé, qui feignoit d'être prisonnier à la Bastille, et dont la fonction étoit d'y jouer le rôle d'espion. A son jeu et à ses discours M. Pellisson le pénétra : mais ne laissant point voir qu'il connût le

à la suite de cette *Histoire*), reconnaît son erreur. L'épitaphe de Sarasin n'est pas de Pellisson, mais de Ménage, et elle figure parmi les poésies latines de ce dernier. (Édit. des Elzév., p. 86.)

[1] En 1659, il fut reçu maître des comptes à Montpellier, après avoir négocié et préparé le rétablissement de la Compagnie qui avait été interdite; le 25 septembre 1660, il prêta serment de conseiller d'État, peu de mois après son frère, Georges Pellisson.

[2] Arrêté à Nantes avec Fouquet, Pellisson fut ramené à Paris, à cheval, par d'Artagnan, qui, ayant laissé Fouquet à Amboise, le conduisit lui-même à la Bastille, où Pellisson, dit Guy Patin (lettre du 6 déc. 1661), arriva « à cheval, en bonne compagnie. »

piége, et redoublant au contraire ses politesses envers cet Allemand, il enchanta tellement son espion, qu'il en fit son émissaire. Il eut par là un commerce journalier de lettres avec Mlle de Scudéri, et fit passer jusqu'à elle divers ouvrages qu'il avoit composés dans sa prison en faveur de M. Fouquet. Quand ils parurent, on ne fut pas longtemps à en deviner l'auteur. Pouvoit-on se tromper à son genre d'éloquence? Aussitôt plumes et encre lui furent ôtées, et l'on s'y prit de manière à empêcher qu'il n'eût la moindre correspondance au dehors.

Resserré dans un lieu isolé, qui ne prenoit jour que par un soupirail, n'ayant pour domestique et pour toute compagnie qu'un Basque stupide et morne, qui ne savoit que jouer de la musette, il crut devoir se précautionner contre les attaques d'un ennemi que la bonne conscience et le courage ne domptent pas toujours: je veux dire contre les attaques d'une imagination oisive, qui devient le plus cruel supplice d'un solitaire, lorsqu'une fois elle s'effarouche. Voici donc à quel stratagème il eut recours. Une araignée faisoit sa toile à ce soupirail dont j'ai parlé : il entreprit de l'apprivoiser, et pour cela il mettoit des mouches sur le bord de ce soupirail, tandis que son Basque jouoit de la musette. Peu à peu l'araignée s'accoutuma à distinguer le son de cet instrument, et à sortir de son trou, pour courir sur la proie qu'on lui exposoit. Ainsi l'appelant toujours au même son, et mettant toujours sa proie de proche en proche, il parvint, après un exercice de plusieurs mois, à discipliner si bien cette arai-

gnée, qu'elle partoit au premier signal pour aller prendre une mouche au fond de la chambre, et jusque sur les genoux du prisonnier.

A l'entrée du troisième hiver qu'il passa à la Bastille, M[lle] de Scudéri s'étant doutée qu'il pourroit demander un ramoneur, elle tenta cette voie pour lui écrire. Sa lettre, malgré les barrières et les verroux, lui fut heureusement rendue. Eh! de quelle ressource n'est pas une sincère amitié! Elle a toute la vivacité, toute l'industrie de l'amour; elle n'en a pas la folie.

Par les soins de cette amie généreuse, qui fit parler en sa faveur les plus honnêtes gens de la cour, enfin il obtint un peu de liberté. On lui permit d'avoir des livres, il demanda la Bible et les Pères de l'Église; il lut particulièrement les grecs, qui lui parurent si fort opposés au dogme affreux de Calvin sur la prédestination, que l'évidente fausseté de ce dogme capital suffit pour troubler sa conscience, et pour lui rendre suspects les autres points du calvinisme. Plus il les examina, plus il en reconnut l'erreur.

Après quatre ans et quelques mois de prison, il fut élargi[1]. Mais, quoique catholique dans l'âme, il différa encore de quatre autres années son abjuration, par des motifs que le monde appelle principes d'honneur, mais

[1] Pendant sa captivité, Tanneguy Le Fèvre lui dédia son édition de Lucrèce, avec commentaires, et sa traduction du *Traité de la Superstition*, de Plutarque; le jour où il fut permis de le visiter, le duc de Montausier, qui avait été reçu le matin au Parlement, le duc de Saint-Aignan et une foule de personnes du plus haut rang s'empressèrent de le venir voir.

que les casuistes nomment foiblesse et mauvaise honte. Tout son bien s'étoit dissipé pendant sa prison [1], il ne vouloit pas qu'on pût le soupçonner de s'être converti par des vues de politique et d'intérêt. Telle étoit son inquiétude, quand le Roi, touché de la fermeté qu'il avoit marquée dans ce qu'il avoit cru son devoir, voulut s'attacher un si fidèle serviteur, lui assura deux mille écus de pension, et lui ordonna de se tenir à la cour. Alors sa fortune n'étant plus dans son idée un obstacle à son changement de religion, il se déroba pour en aller faire la cérémonie dans l'église souterraine de Chartres, et il la fit le 8 d'octobre 1670 [2].

Je ne sais pas au juste combien de temps après il prit le sous-diaconat. Mais il le prit certainement; et les protestants qui lui ont fait un crime d'avoir des bénéfices pour vingt mille livres de rente, ont apparemment ignoré qu'il les tenoit en qualité d'ecclésiastique [3].

Tout ce qu'il a fait depuis sa conversion peut se renfermer en deux mots, car il n'eut dès lors que ces deux objets devant les yeux : l'avancement de la religion et la gloire du Roi.

[1] Delort cite plusieurs lettres adressées à Colbert par Pellisson et par sa mère, pour demander soit des adoucissements à sa prison, soit des dégrevations de taxes. Dans une lettre du 29 novembre 1665, il se dit ruiné, taxé à deux cent mille livres, etc.

[2] Pellisson fit son abjuration entre les mains de Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, alors évêque de Chartres et, depuis, de Tournai.

[3] Il etoit abbe de Gimont et prieur de Saint-Orens d'Auch. (o.) — Le prieuré de Saint-Orens valait 2,000 livres, et l'abbaye de Gimont 8 000.

On n'a rien de ce qu'il écrivit à la gloire du Roi que des pièces détachées : au nombre desquelles n'oublions pas ce fameux Panégyrique [1], qu'il prononça dans l'Académie, et qui fut aussitôt traduit en italien, en espagnol, en anglois, en latin, et même en arabe [2]. Mais un grand ouvrage qu'il avoit presque fini, et dont jusqu'à présent on n'a publié que des fragments, c'est l'*Histoire de Louis XIV*, à la prendre depuis la paix des Pyrénées jusqu'à celle de Nimègue. Témoin oculaire de tout ce qui ce qui s'étoit passé, et aussi grand maître qu'il l'étoit dans l'art d'écrire l'histoire, il pouvoit donner un Tite-Live à la France, comme elle a un Sophocle et un Euripide.

Quant à son zèle pour l'avancement de la religion, les protestants s'en plaignoient si hautement dans tous leurs écrits, qu'il seroit inutile d'en alléguer d'autres preuves. Mais leurs plaintes, quel éloge pour M. Pellisson ! jamais ne tombèrent que sur l'activité de ce zèle. Car du reste ils étoient forcés d'avouer que ce grand *convertisseur* [3], ainsi le nommoient-ils, n'usoit de sa faveur auprès du Roi que pour ménager les intérêts, tant spirituels que temporels, de ceux qui secouoient

[1] Voy. t. I, p. 332.

[2] En arabe, par un patriarche du mont Liban. L'original était, au dix-huitième siècle, dans le cabinet du Roi, et est peut-être encore maintenant à la Bibliothèque impériale.

[3] Voy. une curieuse lettre de lui imprimée à la suite de l'ouvrage intitulé : *La politique du clergé de France*. La Haye, 1682, in-16, pp. 192 et suiv., où il parle de l'emploi qu'il fait des fonds de la caisse des nouveaux convertis, dont il est directeur.

le joug de l'erreur[1]; que les revenus des économats[2] confiés à sa prudence étoient dispensés avec la plus exacte fidélité; et qu'enfin à l'égard de ses ouvrages polémiques, la controverse y étoit sans amertume, et la théologie avec des grâces[3].

[1] Dans une lettre de Rapin-Thoiras à Le Duchat (mai 1722), récemment publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme françois* (6e année, p. 71), on lit ce passage décisif de la part d'un auteur qui était à la fois le neveu et le filleul de Pellisson : « Quant à la religion, il auroit fallu avoir des yeux bien perçants pour démêler ses sentiments secrets parmi ses actions extérieures, par lesquelles il affectoit sans cesse de témoigner une persuasion très-sincère de son attachement à la religion romaine, et de quelques-unes desquelles vous avez été le témoin. La seule chose qui auroit pu causer quelque soupçon, mais qui n'étoit pas publique, c'est que, depuis son changement jusqu'aux temps de la grande persécution, il ne fit jamais aucun effort pour pervertir ni ma mère, sa sœur, ni mon père, ni mon frère aîné, ni moi.... Mais depuis que je fus arrivé à Londres, je me vis obligé à soutenir de terribles assauts contre lui. Il me tenta par toutes sortes de voies ... Voilà, Monsieur, les contrastes qui donnent quelque lieu de douter de ses sentiments intérieurs par rapport à la religion : d'un côté point d'efforts pour nous pervertir, mes frères et moi, pendant que nous avons été en France; et, de l'autre, de violentes sollicitations à mon égard dès que j'ai été hors de France. » — Sur Rapin-Thoiras, auteur de cette lettre, voy. les *Mémoires de Jean Rou*, 2 vol. in-8°, t. II, pages 304 et suiv.).

[2] Pellisson était économe des abbayes de Cluny et de Saint-Germain des Prés.

[3] « Il avoit fait un livre intitulé : *Réflexions sur les différends de religion*, dans lequel il prétendoit avoir battu les réformés eux-mêmes. Il... m'écrivit... qu'il me prioit... de lui en dire mon sentiment, comme je me le dirois à moi-même, sans consulter qui que ce fût. J'obéis exactement à son ordre. Je ne sais si vous avez lu ce livre; mais, quoi qu'il en soit, il ne respire que la

Il mettoit la dernière main à son *Traité de l'Eucharistie*, quand la mort le surprit à Versailles, après une foiblesse de quelques jours. C'étoit un tempérament usé par de fréquentes maladies, et par un travail opiniâtre, qu'il n'avoit pas interrompu depuis sa tendre jeunesse. D'abord il ne prit la maladie qui l'emporta que pour un de ces épuisements passagers dont il s'étoit déjà tiré cent fois. Il l'écrivit ainsi, de sa propre main, à Mlle de Scudéri, le jour même de sa mort. Il reçut ce jour-là plusieurs visites ; sur le soir il se promena un peu dans sa chambre ; il se mit ensuite tout habillé sur son lit, où il s'endormit, et fut trouvé mort quelques heures après. Comme il n'avoit pas reçu les derniers sacrements, ce fut assez pour faire parler l'impiété et l'hérésie[1]. Mais le bruit qu'elles firent ne trouva d'asile que dans quelque coin de la Hollande ; ou s'il

douceur et la charité, et il établit pour maxime qu'on ne convertit point les gens en leur disant des injures et par la violénce, etc. Comme il ne m'avoit point averti qu'il fût l'auteur de ce livre, je ne le crus point de lui. Ainsi, entre plusieurs choses, je lui dis que j'approuvois beaucoup les maximes de douceur que l'auteur établissoit ; mais qu'il me sembloit qu'elles venoient assez mal à propos dans un temps où manifestement on suivoit en France des maximes toutes contraires ; qu'il me sembloit entendre Sganarelle écrire à sa femme : « Mon cher cœur, je vous rosserai ; doux objet de mes yeux, je vous assommerai. » (*Lettre de Rapin-Thoiras*, citée plus haut.)

[1] Nous renvoyons sur ce point, fort controversé, au *Bulletin du Protestantisme françois*, t. IV, p. 322, t. VI, p, 76, aux *Mémoires* de Jean Rou, t. II, p. 304 ; aux *Lettres* de Bossuet, édit. de Versailles, 1818, t. 37, p. 475, et enfin, par anticipation, à l'ouvrage spécial que doit faire paraître prochainement M. Marcou, et aux *Chroniques du Samedi*, publiées par M. Feuillet de Conches.

fit impression ailleurs, ce ne fut que sur ceux qui aiment à croire que l'on meurt comme ils vivent [1].

J'avois fini cet article dans mes deux premières éditions par une épitaphe latine de Sarasin qui m'avoit été communiquée par M. l'abbé Ferriès, propre neveu de M. Pellisson, qu'il en croyoit le véritable auteur. Mais depuis j'ai reconnu qu'elle étoit incontestablement de Ménage [2], puisqu'elle se trouve imprimée parmi ses autres poésies. Avec quelle défiance un historien doit-il employer les mémoires qu'on lui fournit, ceux mêmes qu'il croit recevoir de la meilleure main !

[1] Les premières éditions portoient : « Personne, que je sache, n'ayant fait l'épitaphe de M. Pellisson, j'en vais rapporter une dont il est auteur, et qui paroît faite pour lui :

Adsta, viator : Saracenus hic jacet,
Doctus, disertus ; eruditus, elegans ;
Oratione qui soluta commode,
Idemque versa scriberet feliciter ;
Comis, venustus, et facetus, et placens ;
Aulæ peritus, et sagax, et callidus ;
Domi, forisque, in otio, in negotio,
Pariter jocosis et vacabat seriis,
In cuncta rerum transiens miracula.
Luge, viator : Saracenus hic jacet.

Otons *Sarasin* et mettons *Pellisson*, la mesure du vers en souffrira; mais pour le sens il n'y aura rien qui ne cadre d'un bout à l'autre. » — Nous conservons ce passage à cause de l'eloge de Sarasin, dont l'abbé d'Olivet fait un éloge de Pellisson.

[2] L'abbé d'Olivet fut averti de son erreur par le savant P. Oudin, son ami. Celui-ci en effet écrivoit à M. Michault, avocat au parlement de Dijon : « Quant à l'attribution de l'épitaphe à M. Pellisson, j'avertirai M. l'abbé d'Olivet, afin que s'il fait une nouvelle édition de l'*Histoire de l'Academie françoise*, il rende à Ménage ce qui appartient à Ménage. Il ne faut pas, comme vous le dites assez plaisamment, *déménager* les épitaphes. » (*Mélanges hist. et philolog.* de Michault, t. II, p. 362.

XXVII

ROGER DE RABUTIN,

COMTE DE BUSSY,

Lieutenant général des Armees du Roi, reçu à l'Académie en 1665, mort le 9 avril 1693.

Je ne pourrois que donner ici un extrait de ses *Mémoires*, qui sont et seront lus de toute la France, soit par curiosité pour les faits historiques, soit par goût pour l'élégance de la diction.

Au lieu donc de les gâter en les abrégeant, j'aime mieux ne rapporter que son épitaphe, telle qu'on la lit dans Notre-Dame d'Autun, où il est inhumé. Je voudrois seulement que la forme de ce volume permît d'espacer les lignes, comme le style lapidaire le demande.

ÉPITAPHE DE M. LE COMTE DE BUSSY.

Ici repose haut et puissant seigneur messire ROGER DE RABUTIN, Chevalier, Comte de Bussy, plus considérable par ses rares qualités que par sa grande naissance ; plus illustre par ses belles actions, qui lui attirèrent de grands emplois, que par ces emplois mêmes.

Il entra aussi tôt dans le chemin de la gloire que dans le commerce du monde ; et, dès sa quinzième année, il préféra l'honneur de servir son Prince aux plaisirs d'une jeunesse molle et oisive.

Capitaine en même temps que soldat, il fut d'abord à la tête

de la première compagnie du régiment de Léonor de Rabutin, Comte de Bussy, son père, et bientôt après Colonel du régiment, qu'il n'acheta que par des périls et par d'heureux succès. Il ne dut aussi qu'à sa conduite et à son courage la Lieutenance de Roi du Nivernois et la charge de Conseiller d'État.

La Fortune, d'intelligence, cette fois, avec le mérite, lui fit avoir la charge de Mestre de camp de la cavalerie légère. Le Roi le fit ensuite Lieutenant général de ses armées, à l'âge de trente-cinq ans. Une si prompte élévation fut l'ouvrage de la justice du Souverain, et non de la faveur d'aucun patron.

Il joignit toutes les grâces du discours à toutes celles de sa personne, et fut l'auteur d'un genre d'écrire inconnu jusqu'à lui. L'Académie françoise crut s'honorer en lui offrant une place d'Académicien.

Enfin, presque au comble de la gloire, Dieu arrêta ses prospérités, et, par des disgrâces éclatantes, il le détrompa du monde, dont il avoit été jusque-là trop occupé.

Son courage fut toujours au-dessus de ses malheurs. Il les soutint en sujet soumis et en chrétien résigné. Il employa le temps de son exil à se bien instruire de sa religion, à former sa famille et à louer son Prince.

Après avoir été longtemps éloigné de la Cour, il y fut rappelé avec agrément et honoré des bienfaits de son Maître.

La mort le trouva dans de saintes dispositions. On le perdit le 9 d'avril 1693, en la soixante et quinzième année de son âge.

Qui que vous soyez, priez pour lui.

Louise de Rabutin, Comtesse d'Alets, sa chère fille, et sa fille désolée, a voulu par cette épitaphe instruire la Postérité de son respect, de sa tendresse et de sa douleur.

XXVIII

PIERRE CUREAU DE LA CHAMBRE,

Curé de Saint-Barthélemy, reçu à l'Académie le 24 mars 1670, mort le 15 avril 1693.

A la mort de son père[1], l'un des premiers Académiciens, il souhaita passionnément de lui succéder[2] :

[1] Voyez tome I, p. 262.

[2] Marin Cureau de La Chambre mourut en 1669 et fut remplacé par l'abbé Regnier-Desmarais. La même année, les places vacantes par la mort de Gilles Boileau, de Salomon et de Racan furent données, dans le même ordre, à l'abbé de Montigny, à Quinault et à Pierre de La Chambre.

Dans son discours de réception, l'abbé de La Chambre reconnaît que sa nomination est due à l'influence du marquis de Coislin, petit-fils du chancelier Séguier et académicien, comme son père avait été nommé par la protection de Séguier lui-même. Voici ce passage, qui montre quelle bienveillance M. de La Chambre et son fils avaient trouvée dans la famille du chancelier :

« Il se rencontre heureusement pour moi que c'est l'héritier et le successeur de l'illustre sang et des incomparables vertus des Richelieu et des Séguier, qui m'a ouvert la barrière dans cette lice d'honneur où j'entre aujourd'hui. Je ne pouvois jamais arriver par une plus belle porte dans cette vaste carrière où je vas courir, y étant conduit par la main d'une personne en qui se confondent la splendeur des dignités et l'éclat des vertus civiles et militaires ; qui a autant signalé son courage dans les hasards de la guerre à la tête des armées, qu'il a montré d'esprit en présidant aux États de toute une province assemblée dans le démêlement des intérêts du Roi et de ceux de son peuple. Il étoit aussi de sa bonté qu'après avoir bien voulu conduire la pompe funèbre de mon père, dans les derniers devoirs que nous lui avons rendus ; qu'après avoir essuyé

mais quelque digne qu'il en fût, on le pria d'attendre une autre place vacante, exprès pour ôter à quiconque viendroit après lui tout prétexte de compter, en quelque façon, sur des droits héréditaires qui dérogeroient à la liberté des élections.

Il fit dans sa jeunesse le voyage de Rome, où il connut particulièrement le cavalier Bernin[1]; et il en rapporta, ne disons pas seulement du goût pour la peinture et pour la sculpture, mais une passion sérieuse, qui le maîtrisa toute sa vie.

A l'égard des lettres, quoiqu'il les eût principalement cultivées par rapport à l'éloquence, il manquoit cependant d'une des parties essentielles de l'orateur, qui est la mémoire. Il l'avoit prompte à retenir, quand il apprenoit par cœur, mais lente à lui rendre ses mots, quand il déclamoit. Ainsi sa prononciation étoit sans force et sans grâce. Mais ce défaut n'avoit lieu que

les larmes d'une famille éplorée et abîmée de douleur, il eût encore assez de générosité pour nous aider à faire revivre son nom et sa mémoire, en me mettant en possession de ce que mon père a le plus chéri et estimé pendant sa vie. »

[1] « M. l'abbé de Lâ Chambre, lisons-nous dans les *Mélanges* de Vigneul-Marville (éd. 1702, I, 75), avoit étudié pour être médecin ; mais, frappé dès sa jeunesse d'une surdité, il se tourna du côté de l'église. On lui conseilla de voyager pour dissiper son mal. Il alla en Italie, et ce fut là qu'il se lia d'amitié avec le cavalier Bernin, dont il a fait l'éloge. C'étoit son dessein de donner au public la vie de cet illustre sculpteur et architecte; mais comme la réputation que le Bernin avoit acquise en France, où l'on change aisément de goût, tomba tout d'un coup et que ç'auroit été vouloir se perdre de la vouloir soutenir contre ses envieux, M. l'abbé de La Chambre abandonna ce dessein et n'en parla plus. D'ailleurs, cet abbé étoit paresseux et n'entreprenoit pas aisément de grands ouvrages. »

dans ses discours d'apparat. Hors de là, et pour les prônes qu'il faisoit dans son église, il ne s'assujettissoit point à sa mémoire. Après s'être rempli du sujet qu'il vouloit traiter, il se livroit à son talent, qui étoit admirable pour le pathétique. Un cœur facile à s'émouvoir lui fournissoit abondamment ces grandes figures, ces tours animés qui sont les armes de la persuasion[1]. Quand donc il récitoit un discours fait à loisir, on l'admiroit froidement, il n'y étoit que disert[2]; et quand il faisoit un prône sur-le-champ, on étoit prêt d'en venir aux larmes, il y étoit orateur.

Un peu sourd dès son enfance, il trouvoit mieux son compte à parler beaucoup qu'à prêter l'oreille, et il parloit très-bien. Mais sur le recueil qu'on a fait de ses prétendus bons mots, nous ne saurions ne pas plaindre le sort d'un homme d'esprit qui tombe après sa mort entre les mains des compilateurs[3].

[1] *Pectus est quod disertos facit.* Quintil. (O.)

[2] « Il écrivoit peu et avec peine ; nous n'avons de lui que quelques sermons et deux ou trois discours prononcés à l'Académie françoise. Il disoit qu'il étoit comme Socrate qui, ne produisant rien de lui-même, aidoit aux autres à produire et à enfanter. En effet, je n'ai point vu d'homme presser davantage les bons esprits à travailler pour l'utilité publique et pour la belle gloire. » (Vigneul-Marville, *loc. cit.*)

Entre autres ouvrages dont il a suggéré la publication, citons : Athènes ancienne et moderne ; — Journal historique de l'Europe pour l'année 1694 (par Alleman) ; — Nouvelles remarques de Vaugelas, publiées aussi par Alleman, « d'après un manuscrit appartenant à l'abbé de La Chambre et dont l'écriture avoit été vérifiée par M. de Montausier et par Pellisson, à qui l'écriture de Vaugelas étoit familière. »

[3] Dans Vigneul-Marville et dans les nouvelles éditions de Mo-

Paris fut désolé par la famine sur la fin de l'hiver 1693, et la paroisse de Saint-Barthélemi, pleine de menu peuple, fut bientôt accablée de mourants. Alors M. de La Chambre, non content de procurer les secours de l'âme, vend tout ce qu'il avoit le plus aimé, tableaux et livres, pour secourir la misère publique [1]. Il se réduit au point de n'avoir plus que sa vie à donner pour son troupeau. Enfin la contagion des brebis gagne le pasteur, et il est la victime de son zèle [2].

réri. (o.) — L'abbé d'Olivet est trop sévère pour Don Bonaventure d'Argonne (Vigneul-Marville) à qui on doit beaucoup de renseignements exacts et très-précieux. Et ici, en particulier, il pouvait parler savamment, ayant été lié avec l'abbé de La Chambre : celui-ci même l'avait chargé de la préface des Œuvres complètes de son père, qu'il voulait publier en deux volumes in-folio. Ce recueil n'a jamais paru.

[1] L'abbé de La Chambre faisoit bon marché des ouvrages même les plus précieux qu'il possédoit. Ainsi, l'avons-nous vu donner à Alleman la libre disposition du manuscrit des *Nouvelles remarques* de Vaugelas ; ainsi donna-t-il à Thomas Corneille le manuscrit des notes de Chapelain sur les premières remarques de Vaugelas. (*Préface* en tête des *Nouvelles Remarques* de M. de Vaugelas, Paris, Desprez, 1690.)

[2] La Bruyère, qui succéda à l'abbé de La Chambre, ne manqua pas de rendre hommage aux vertus de son prédécesseur :

« Vous aviez choisi, dit-il, en M. l'abbé de La Chambre un homme si précieux, si tendre, si charitable, si louable par le cœur, qui avoit des mœurs si sages et si chrétiennes, qui étoit si touché de religion, si attaché à ses devoirs qu'une de ses moindres qualités étoit de bien écrire. De solides vertus qu'on voudroit célébrer font passer légèrement sur son érudition ou sur son éloquence ; on estime encore plus sa vie et sa conduite que ses ouvrages...; le mérite en lui n'étoit pas une chose acquise, mais un patrimoine, un bien héréditaire, si du moins il en faut juger par le choix de celui qui avoit livré son cœur, sa confiance, toute sa personne à

Tous ses ouvrages, hors les harangues qu'il a prononcées dans l'Académie, sont imprimés *in-quarto* chez Mabre-Cramoisy, avec des vignettes et des fleurons qui marquent son goût pour le dessin.

XXIX

NICOLAS POTIER DE NOVION,

Chevalier, premier Président du Parlement de Paris, reçu à l'Académie le 27 mars 1681, mort le 1er septembre 1693.

J'ai demandé, j'ai longtemps attendu des mémoires sur la vie de cet illustre magistrat : et me voilà enfin obligé de publier mon ouvrage sans avoir pu l'embellir d'un article, qui devoit en faire un des principaux ornements[1].

cette famille qu'il avoit rendue comme votre alliée, puisqu'on peut dire qu'il l'avoit adoptée et qu'il l'avoit mise avec l'Académie françoise sous sa protection : je parle du chancelier Séguier. »

[1] Les éditions suivantes ne disent rien de plus. Nicolas Potier, seigneur de Novion, né en 1618, étoit fils d'André de Novion et de sa seconde femme, Catherine Cavellier; il fut reçu en 1637, à l'âge de dix-neuf ans, conseiller au parlement de Paris, puis, en 1645, à la mort de son père, président ; en 1656, secrétaire des ordres du Roi ; en 1678, premier président au parlement. En 1689 il quitta volontairement cette charge, et mourut le 1er septembre 1693. Du Bois, qui lui succéda à l'Académie, vante ce magistrat qui fut, dit-il, « d'une fidélité héréditaire et inviolable pour son Roi dans les temps les plus difficiles ; d'un esprit aisé ; d'une éloquence vive et concise ; d'une capacité proportionnée à la grandeur de ses emplois. » — Dans sa réponse à ce discours, l'abbé Testu-Mauroy loue à son tour dans M. de Novion « l'heureuse fécondité de son génie, la vaste étendue de ses lumières, la justesse de son

XXX

LOUIS IRLAND DE LAVAU,

Trésorier de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers, Garde des livres du Cabinet du Roi [1], reçu à l'Académie le 4 mai 1679, mort le 1er février 1694.

Il étoit d'une noblesse des plus anciennes ; et son père, contrôleur général de la maison de la reine Anne

discernement et surtout la dignité avec laquelle il a prononcé si longtemps les oracles de la justice. »

Ennemi de Mazarin, qu'il regardait comme « la cause immédiate de tous les maux pendant la Fronde, » M. de Novion eut pourtant le crédit d'arrêter, momentanément du moins, la vente de la bibliothèque du Cardinal. (Voy. *Courriers de la Fronde*, biblioth. elzév. II, 300.— *Notes* de M. Moreau.)

Lorsqu'en 1661 Fouquet fit recueillir des notes sur les membres du parlement, il reçut le rapport suivant sur le président de Novion : « POTIER DE NOVION est homme de grande présomption et de peu de sûreté ; intéressé, timide lorsqu'il est poussé ; assez habile dans le palais, y ayant sa cabale composée de ses parents et amis, MM. Le Féron, Mandat, Tubœuf, son gendre, son fils, etc.: s'appliquant tous les jours à y faire de nouvelles habitudes ; son principal crédit est dans la deuxième chambre ; est souvent brouillé dans son domestique ; Mme Desbrosses-Choard a grand crédit sur lui ; a de grands biens, particulièrement sur le Roi ; possède les aides d'Arques (anciens et nouveaux droits), St-Denis. »

Une mazarinade attribuée à Bautru le qualifie de « tête sans cervelle. » (*Mercure de la Cour.*) — En 1652, le cardinal de Retz nous montre le président de Novion « raccommodé très-intimement avec la cour. »

[1] C'est à ce titre qu'il fut reçu à l'Académie, car il n'avoit composé aucun ouvrage et l'on n'a pas même conservé le texte de son

d'Autriche, lui avoit laissé suffisamment de bien pour qu'il pût se destiner à quoi il voudroit[1]. D'abord il espéra faire son chemin dans les affaires étrangères. Il accompagna dans cette vue les seigneurs qui allèrent de la part du Roi à l'élection de l'empereur Léopold[2]. Il se tint une ou deux années en Allemagne, et vit la plupart des cours du Nord, pour apprendre leurs différents intérêts. De là il passa à Rome, où il eut occasion d'éprouver que les traverses qu'ont à essuyer ceux qui se mêlent des affaires publiques sont certaines, et que leurs récompenses ne le sont pas. A son retour en France, il quitta l'épée et se mit dans l'état ecclésiastique, non point par ambition, mais par goût, et pour jouir d'une vie paisible et réglée.

Au nombre de ses amis étoit le maréchal de Vivonne[3]:

discours de réception. L'abbé Gallois, qui lui répondit, ne déguisa pas le vrai motif de l'accueil fait à l'abbé de Lavau : « Il étoit, dit-il, de la justice de cette Compagnie d'avoir égard à la charge que vous exercez dans ce palais où elle a l'honneur de s'assembler, et il étoit raisonnable que les Muses de l'Académie françoise ayant été reçues dans le Louvre, les Muses du Louvre fussent aussi reçues dans l'Académie françoise. »

[1] Son bien ne semble pas avoir été très-considérable. — Sur sa noblesse, voyez les Lettres-patentes rapportées dans le *Mercure galant*, février 1694 ; et Dreux du Radier, *Biblioth. hist. du Poitou*, t. IV, p. 288.

[2] Léopold Ier, fils de Ferdinand III et de Marie d'Autriche, sœur du roi d'Espagne Philippe IV, fut élu empereur le 18 juillet 1658 et couronné à Francfort.

[3] Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart et de Vivonne, ami de Despréaux, qui etoit en relation de lettres avec lui. Fils de Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, et de Diane de Grandseigne, il etoit frère de madame de Montespan, de ma-

et par cette raison, M. Colbert l'employa sous main pour faire réussir le mariage qu'il souhaitoit passionnément d'une de ses filles avec le duc de Mortemart [1]. Ce grand ministre estimant, comme il devoit, une telle alliance, voulut en marquer sa reconnoissance à M. l'abbé de Lavau, qui en fut le seul négociateur. Il lui donna le choix des grâces qu'il pouvoit lui procurer, charges, abbayes, pensions. Que lui demanda M. l'abbé de Lavau, préférablement à tout? Une place dans l'Académie. Il choisit de toutes les grâces qu'on lui jetoit à la tête, celle qui dépendoit le moins de M. Colbert, et pour laquelle M. Colbert devoit avoir le plus de contradiction à craindre. Car, quoique M. l'abbé de Lavau fût recommandable par sa naissance, par sa probité et par sa politesse, on doutoit qu'à toutes ces bonnes qualités il joignît, du moins jusqu'à un certain degré, les talents d'un Académicien. Mais enfin ses confrères, après l'avoir possédé quelque temps, reconnurent que la supériorité des talents pouvoit être utilement compensée par la douceur des mœurs, et par le secret de se rendre aimable.

dame de Thianges et de la savante abbesse de Fontevrault. Né le 25 août 1636, la même année que Boileau-Despréaux, il fut fait maréchal de France en 1675, et mourut le 15 septembre 1688.

[1] Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, fils du maréchal de Vivonne et d'Antoinette-Louise de Mesmes, qu'il avoit epousée en septembre 1655, naquit en 1663. A l'âge de seize ans à peine il épousa, le 15 janvier 1679, Marie-Anne, fille du ministre Colbert ; il eut d'elle un premier enfant né en 1681, et ensuite quatre autres, dont le dernier naquit le 1er janvier 1686 ; il mourut le 3 avril 1688, à l'âge de vingt-cinq ans.

Je vois, par les registres de l'Académie, qu'il s'y est fait à son occasion deux règlements : dont le premier est « qu'aux séances publiques on ne lise aucun ouvrage étranger, » c'est-à-dire, dont l'auteur ne soit pas membre de la Compagnie.

Quant à l'autre, il concerne le service qui se doit faire pour un Académicien mort, aux frais de ceux qui sont actuellement directeur et chancelier. Or il arriva que Pierre Corneille étant mort la nuit du dernier de septembre au premier d'octobre, l'abbé de Lavau et M. Racine se disputèrent l'honneur de lui rendre les devoirs funèbres. — J'étois encore directeur quand Corneille est mort, disoit l'abbé de Lavau. — Et moi, disoit Racine, j'ai été nommé directeur le jour même de sa mort, avant que le service pût être fait. On décida en faveur de l'abbé de Lavau ; et c'est ce qui donna lieu à ce mot de Benserade, où le double sens est assez visible : « Si quelqu'un de nous, dit-il à Racine, avoit pu prétendre d'*enterrer* M. Corneille, c'étoit vous, Monsieur : cependant vous ne l'avez pas fait. »

Au reste, nous apprenons, par une épigramme de M. Despréaux[1], que, dans la fameuse querelle sur le mé-

[1] La XX[e], dans les nouvelles éditions. (O.)

> Ne blâmez pas Perrault de condamner Homère,
> Virgile, Aristote, Platon ;
> Il a pour lui monsieur son frère,
> G..., N..., Lavau, Caligula, Néron
> Et le gros Charpentier, dit-on.

Il y avait deux noms d'Académiciens, et il n'y en avait que deux, à commencer par un G et par un N ; c'étoient Gallois et Novion en peut-on tirer une conséquence?

rite des anciens et des modernes, l'abbé de Lavau tenoit pour M. Perrault ; et il est juste qu'à ce sujet je dise, non en critique, mais en pur historien, pour lequel des deux partis l'Académie parut se déclarer. Rien de plus facile. Pour cela il n'y a qu'à voir de qui elle étoit composée en 1687 [1]. Alors les principaux Académiciens, ceux qui avoient le plus de réputation dans les lettres, c'étoient bien certainement MM. Racine, Huet, La Fontaine, Régnier et Despréaux. Voyons donc leur opinion.

I. Racine, dans la préface de son *Iphigénie*, s'est assez expliqué [2].

II. Perrault ayant envoyé ses *Parallèles* à M. Huet,

[1] Le poëme du *Siècle de Louis le Grand*, origine de la querelle, fut lu dans l'Académie le 27 janvier 1687. (o.) — En 1687, la liste des Académiciens comprenoit messieurs : Renouard de Villayer, Bussy-Rabutin, Irland de Lavau, Bergeret, Racine, Charles Perrault, Bossuet, l'abbé Jacques Testu, Gallois, Thomas Corneille, le duc de Coislin, l'abbé Tallemant, Charpentier, de Tourreil, le cardinal d'Estrées, Pellisson, Quinault, Potier de Novion, le comte d'Avaux, de Chaumont, Boyer, le marquis de Dangeau, Boileau-Despreaux, La Fontaine, l'abbé de Dangeau, Segrais, l'abbé de La Chambre, Harlay de Champvalon, le comte de Crécy, le duc de Saint-Aignan, Jean Doujat, Benserade, Huet, Barbier-d'Aucour, Fléchier, Rose, Colbert, archevêque de Rouen, Regnier des Marais, l'abbé François Tallemant. Une place étoit inoccupée : c'étoit celle de Furetière, exclu en 1685, et qui ne fut remplacé qu'en 1688.

L'abbé d'Olivet met hors de cause Bossuet et Fléchier : leur opinion valait cependant bien qu'on cherchât à l'exposer.

[2] Sans nommer personne, il y attaque formellement Pierre Perrault, qui avoit publié une défense de l'opéra d'*Alceste*, par Quinault. Voyez l'*Histoire de la querelle des anciens et des modernes*, par M. H. Rigault, p. 132. — Nous ne pouvons recommencer ici à traiter cette question, épuisée dans le savant ouvrage auquel nous renvoyons.

celui-ci entreprit de le tirer d'erreur, par une lettre insérée dans le recueil de ses *Dissertations*, outre qu'il revient encore plus d'une fois à la charge dans *Huetiana*, livre qu'on peut regarder comme son testament littéraire.

III. A l'égard de La Fontaine, sans toucher ici à ses autres ouvrages, contentons-nous d'une épître qu'il composa dans le fort de la dispute, et où, après avoir dit nettement :

Que faute d'admirer les Grecs et les Romains,
On s'égare en voulant tenir d'autres chemins,

il ajoute :

Je vois avec douleur ces routes méprisées.
Arts et guides, tout est dans les champs Élysées.
J'ai beau les évoquer, j'ai beau vanter leurs traits,
On me laisse tout seul admirer leurs attraits.
Térence est dans mes mains: je m'instruis dans Horace;
Homère et son rival sont mes Dieux du Parnasse.
Je le dis aux rochers : on veut d'autres discours;
Ne pas louer son siècle est parler à des sourds.
Je le loue, et je sais qu'il n'est pas sans mérite,
Mais près de ces grands noms notre gloire est petite [1].

IV. Homère étant un des anciens. contre qui Perrault s'est le plus déchaîné, l'abbé Régnier essaya de le faire connoître par une traduction en vers françois du premier livre de l'*Iliade*[2], précédée d'une longue préface

[1] Épître à M. Huet, en lui donnant un Quintilien traduit par Toscanella. (O.)

[2] Despréaux écrivait à ce sujet à Brossette : « Il paroît ici une traduction en vers du 1er livre de l'*Iliade* d'Homère, qui, je crois, va donner cause gagnee a M. Perrault... Cette traduction est cependant d'un fameux Académicien, et qui la donne, dit-il, au

où il montre, non-seulement beaucoup de zèle, mais beaucoup de raison et de goût.

V. Je ne dis rien de M. Despréaux. On ne sait que trop avec quelle vigueur il combattit. Il ne se contenta pas d'aiguiser, il empoisonna ses traits.

Pour anéantir donc Homère, Sophocle, Euripide, Térence, Virgile, Horace ; pour opposer à Racine, à Huet, à La Fontaine, à Régnier, à Despréaux, nous avons d'Académiciens, jusqu'en 1687 : MM. de Lavau et Charpentier, guidés par M. Perrault, qui avoit eu pour précurseur M. Desmarests.

XXXI

PHILIPPE GOIBAUD DU BOIS,

Reçu à l'Academie le 12 novembre 1693, mort le 1er juillet 1694.

Puisqu'il n'a point laissé d'enfants, à qui la connoissance que l'on aura de son origine puisse nuire ou déplaire, et que d'ailleurs nous devons, comme je crois l'avoir déjà remarqué [1], faire sentir à ceux dont la naissance est obscure, qu'il ne tient qu'à eux de s'élever par la voie des lettres, je ne me ferai pas un scrupule de dire que M. Du Bois, cet auteur de tant d'ouvrages si graves, commença par être maître à danser.

Il fut produit en cette qualité auprès du duc de

public, pour faire voir Homere dans toute sa force. » (Lettre du 12 juil. 1700. — *Correspond. de Boileau et de Brossette*, publiée par M. Laverdet. Paris, Techener, 1 vol. in-8°.

[1] Dans l'article de Quinault.

Guise[1], qui, dans sa plus tendre enfance, s'accoutuma si bien à le voir, et se prit tellement d'amitié pour lui, qu'il ne voulut point d'autre gouverneur. Ce n'est pas une chose rare, qu'il y ait dans les hommes de tout autres talents, et des talents bien plus essentiels que ceux dont leur profession leur donne lieu de faire usage. On ne fut pas longtemps à l'éprouver dans M. Du Bois; et si, par son premier métier, il étoit propre à former son disciple aux exercices du corps, la suite fit voir qu'il l'étoit infiniment plus à lui donner des leçons de morale, et à lui inspirer l'amour de la vertu.

Pour se mettre en état de bien faire son emploi, il eut le courage d'apprendre les éléments du latin à l'âge de trente ans. Il s'y appliqua par le conseil de MM. de Port-Royal, qui gouvernoient non-seulement mademoiselle de Guise, mais tout ce qui approchoit cette vertueuse princesse. Il les choisit pour directeurs et de sa conscience et de ses études. Il devint sous leur discipline un modèle de régularité. Il prit même assez leur manière d'écrire : ce style grave, soutenu, périodique, mais un peu lent et trop uniforme.

Après qu'il eut sagement élevé le duc de Guise, il eut la douleur de le voir mourir à la fleur de l'âge[2]. Dès lors, maître absolu d'un grand loisir, il se destina entièrement à traduire les ouvrages qu'il jugea les plus utiles, soit de saint Augustin, soit de Cicéron. En même temps, pour avoir avec qui partager l'ennui ou la dou-

[1] Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise, né en 1650, mort en 1671. (D.)

[2] A l'âge de vingt et un ans.

leur de sa solitude, il prit le parti de se marier. Il étoit de Poitiers[1], et le hasard ayant amené à Paris une de ses anciennes connoissances, la veuve d'un de ses compatriotes, il l'épousa.

Oserai-je, pour donner ici une idée de son style, rapporter ce qu'une dame, qui a du goût et qui se nourrit de bonnes lectures, m'a fait penser sur ce sujet? Elle me demanda comment il se pouvoit faire que saint Augustin et Cicéron, deux auteurs qui ont écrit sur des matières si différentes, et qui ont vécu en des temps si éloignés l'un de l'autre, eussent un style tout à fait semblable? Je lui demandai à mon tour, où elle avoit donc trouvé cette prétendue conformité. Est-ce, ajoutai-je, dans le choix ou dans l'arrangement des mots? Est-ce dans le tour des pensées? C'est, me dit-elle, dans M. Du Bois. J'y trouve que saint Augustin et Cicéron étoient, l'un comme l'autre, deux grands faiseurs de phrases, qui disoient tout sur le même ton[2].

[1] Où il étoit né en 1626.

[2] L'auteur des *Nouvelles de la République des Lettres* fait le plus grand éloge du travail auquel s'est livré M. Du Bois, pour « rendre à tout le monde, comme dit aussi Baillet, l'intelligence des lettres de saint Augustin très-facile. » — « Cette traduction, lit-on dans les *Nouvelles*, est exacte, fidèle, pure, élégante et admirablement démêlée... Le traducteur a mis partout des sommaires fort bien faits, des notes fort savantes sur les points d'histoire, de chronologie et sur tous les autres endroits qui pourroient faire quelque difficulté. Il a rétabli ce qu'il y avoit de corrompu dans le texte. » — Ajoutons que M. Du Bois publia dans son édition plusieurs lettres de saint Augustin jusqu'alors inédites. (Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, novembre 1684.) — Voyez surtout ce que dit plus bas l'abbé d'Olivet, page 287 ; il attribue le mérite des notes au savant Sébastien Le Nain de Tillemont.

Rien, peut-être, ne fait mieux sentir de quelle importance il est pour bien traduire, d'entrer si fort dans l'esprit de son auteur, qu'on parvienne à ne faire qu'un avec lui. Un habile traducteur doit être un Protée, qui n'ait point de forme immuable, et qui sache prendre toutes les diverses formes de ses originaux. Mais pour cela, outre la souplesse de génie, il faut de la patience, vertu qui manque plus que le génie aux François, et qui manque surtout aux traducteurs. Car tout écrivain ne fait d'effort qu'à proportion de la gloire qu'il se promet de son ouvrage ; et comme les traducteurs savent que le préjugé du public n'attache qu'une gloire médiocre à leur travail, aussi sont-ils sujets à ne faire que des efforts médiocres pour y réussir.

Je n'accuse pourtant pas M. Du Bois de s'être négligé. Au contraire, l'empreinte d'un grand travail n'est que trop visible dans ses écrits. Mais ce que je m'imagine, c'est que l'élocution de Cicéron l'ayant désespéré souvent, et celle de saint Augustin l'ayant dégoûté plus souvent encore, il s'est cru permis de les jeter, si j'ose ainsi dire, dans le même moule, en leur prêtant à l'un et à l'autre son style personnel.

A l'égard des savantes notes, dont il accompagne ses traductions de saint Augustin, soit pour éclaircir des points chronologiques, soit pour rétablir le texte, personne assurément ne croira que ce soit l'ouvrage d'un homme qui avoit commencé si tard ses études. Ainsi ce n'est point faire tort à sa mémoire, et c'est faire grand honneur à ces notes, d'avouer qu'elles sont de M. l'abbé de Tillemont, son ami particulier.

Il a mis à la tête des *Sermons de saint Augustin* une longue préface, où il déploie toute son éloquence pour prouver que les prédicateurs doivent renoncer à l'éloquence ; que la chaire ne souffre point de ces figures qui s'emparent de l'imagination, point de ces tours qui remuent les passions ; et qu'en un mot l'Évangile, dont la simplicité a tant de charmes, doit là-dessus servir de règle à ceux qui l'annoncent.

Aussitôt que cette préface fut imprimée, et avant qu'elle fût répandue dans le public, il en fit tenir un exemplaire à M. Arnauld, comme souverain juge de sa doctrine. Dans la réponse que lui fit M. Arnauld, et qui a été imprimée plus d'une fois, ce nouveau système est foudroyé [1]. Il fut assez heureux pour ne la point voir ; car la mort prévint en lui la douleur qu'il auroit eue de se voir contredit, ou plutôt anéanti par son maître. Il s'étoit retiré à Vincennes pour éviter le mauvais air des fièvres pourprées, dont Paris étoit infecté ; mais le mauvais air alla l'y chercher, et il n'eut que le temps de se faire rapporter chez lui, où il mourut le septième jour de sa maladie, âgé de soixante-huit ans.

[1] Imprimée d'abord sous le titre de *Reflexions sur l'éloquence des Prédicateurs*, à Paris, in-12, 1695 : et une seconde fois, avec des lettres de Sillery, évêque de Soissons, contre le P. Lamy, bénédictin, sur le même sujet, dans un recueil dont la Préface est du P. Bouhours, et qui a pour titre : *Réflexions sur l'Eloquence*. Paris, in-12, 1700. (o.)

XXXII

JEAN BARBIER-D'AUCOUR,

Avocat au Parlement, reçu à l'Académie le 29 novembre 1683, mort le 13 septembre 1694.

Dès l'âge de quatorze ans il quitta Langres sa patrie, dans la vue de chercher à se pousser de lui-même. Son premier asile fut Dijon, où il fit sa philosophie, logeant chez un riche magistrat, qui le prit moins pour précepteur de ses enfants que pour leur compagnon d'étude. Il gagna ensuite Paris, se mit répétiteur au collége de Lisieux, et en même temps étudia en droit.

Il se brouilla dès lors avec les Jésuites, et c'est à cette brouillerie que nous devons ses premiers ouvrages. Tous les ans ces Pères exposent dans l'église de leur collége des tableaux énigmatiques, qu'ils font expliquer sur un théâtre fait exprès pour ce jour-là, et qui cache le maître-autel. Ceux qui veulent y parler ne le doivent faire qu'en latin. Or il arriva qu'en l'année 1663. M. d'Aucour s'étant mis de la partie, il laissa échapper quelques termes peu modestes. Averti par le Jésuite qui présidoit à cet exercice, de mesurer ses paroles, parce qu'ils étoient dans un lieu sacré, il répondit brusquement : *Si locus est sacrus*, *quare exponitis?* Il ne put achever sa phrase, car de toutes parts

les écoliers, comme autant d'échos, répétèrent son barbarisme ; les maîtres en rirent, et le sobriquet d'*avocat sacrus* lui en demeura.

Si je rapporte cette petite histoire de sa jeunesse, c'est pour montrer de combien peu s'engendrent quelquefois les aversions ou les inclinations qui nous dominent toute la vie. Jamais M. d'Aucour n'oublia que les Jésuites avoient ri. Il fit d'abord contre eux une satire en vers burlesques, intitulée l'*Onguent pour guérir la brûlure*[1] ; et parce qu'on l'accusa d'y avoir effleuré des matières trop sérieuses pour trouver place dans le burlesque, aussitôt il publia son apologie, mais conçue de telle sorte qu'en tâchant de mettre sa religion à couvert, il redouble les injures qu'il avoit dites à ses ennemis.

Par la même raison qu'il s'éloignoit des Jésuites, il se lia avec MM. de Port-Royal ; et quand l'illustre Racine les eut attaqués par cette ingénieuse lettre, dont je parle ailleurs, il rechercha l'honneur de lutter contre un athlète si terrible[2].

[1] Le titre porte : *Onguent à la brûlure.*

[2] L'abbé d'Artigny attribue à Barbier-d'Aucour la *Lettre en vers libres à un ami sur le retranchement des fêtes*, qui a paru anonyme : pièce fort rare, réimprimée récemment par M. Ed. Fournier dans les *Variétés historiques et littéraires* de la Bibliothèque elzévirienne ; mais il doute fort que la Lettre contre Racine, datée du 1er avril 1666, soit de la même plume : « On attribue communément, dit-il, à M. d'Aucour, la seconde lettre contre Racine, datée du 1er avril 1666. Je ne sais qu'en croire. Outre que M. Dupin, qui étoit ami de M. d'Aucour, n'en dit rien dans sa Table universelle, le style de cette lettre est grave, sérieux, froid même et tout différent, à ce qu'il me paroît, de la manière d'é-

Mais de tous ses combats, le plus fameux intéresse le P. Bouhours, la meilleure plume d'une Compagnie, qui jusque alors, tout occupée à former des Petaux et des Sirmonds, avoit paru dédaigner un peu notre langue. On sentit dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* un auteur capable de tenir tête à ceux qui se piquoient de savoir le mieux écrire. Sa gloire blessa tellement M. d'Aucour, qu'il entreprit de le critiquer ; et il découvrit effectivement une infinité de petites taches dans un livre que tout le monde admiroit : preuve bien sensible de cette vérité, qu'il y a peu de bons livres dont on ne puisse faire une critique très-bonne. Car il faut convenir que l'ouvrage de M. d'Aucour est admirable en son genre, qu'on y trouve de la délicatesse, de la vivacité, de l'enjouement, un savoir bien ménagé, et un goût sûr, qui saisit jusqu'à l'ombre du ridicule dans un amas d'excellentes choses, comme le creuset sépare un grain de cuivre dans une once d'or[1].

crire satirique, libre et enjouée que le jeune avocat d'Aucour affectoit dans ce temps-là. J'y trouve d'ailleurs quelques traits qui ne conviennent guère à ce jeune écrivain... » En effet, un passage de la *Lettre* à Racine, attaque les *Chamillardes* et l'*Onguent à la brûlure,* ouvrages de d'Aucour. « MM. de Port-Royal et leurs amis ont publié tant de livres anonymes qu'il est bien difficile de ne pas s'y tromper. » (*Nouveaux Mémoires d'histoire et de littérature*, par l'abbé d'Artigny, t. VI, p. 331.)

[1] Louis-Auguste Alleman, avocat au parlement de Grenoble, éditeur des *Nouvelles remarques* de Vaugelas, et auteur anonyme de la *Guerre civile des François sur la langue*, a laissé dans un de ses ouvrages la note suivante sur Barbier-d'Aucour : nous la trouvons reproduite dans l'abbé d'Artiguy (*ouvrage cité*, tome II, page 279) :

« M. Barbier-d'Aucour, de l'Académie françoise, mourut à Pa-

Quant à ses factums, j'ai entendu dire aux gens du métier que c'étoient des modèles, et que s'il avoit voulu plaider, il auroit été l'ornement du barreau. Mais la première fois qu'il y parut, devant faire un plaidoyer d'apparat, il n'en prononça que cinq ou six lignes et demeura court[1]. Depuis cet accident, qui peut arriver à des orateurs consommés dans leur art, il ne voulut plus s'exposer à plaider, et il se contenta d'écrire dans les occasions d'éclat[2]. Hardi la plume à la main, il avoit hors de là une certaine timidité[3], dont

ris (le 13 septembre 1694.) C'étoit une des plus belles plumes qu'il y eut, témoin plusieurs beaux ouvrages qu'il a faits, comme entre autres cette belle critique intitulée : les *Sentiments de Cléanthe* sur les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* du P. Bouhours. C'est lui qui a le plus travaillé à perfectionner et à parachever le Dictionnaire de l'Académie; cependant l'état de sa fortune, qui ne pouvoit pas être pire, fait un reproche aux grands du royaume qu'ils n'ont pas soin des beaux esprits. Tant que feu M. Colbert a vécu, M. d'Aucour a eu un protecteur, parce que ce ministre aimoit véritablement les gens de lettres; mais, depuis sa mort, il n'a jamais pu trouver un autre Colbert. »

[1] Despréaux, piqué de ce que d'Aucourt avoit écrit contre Racine, le désigne à la fin de son Lutrin : (o.)

> Le nouveau Cicéron, pâle, défiguré,
> Cherche en vain son discours, etc.

[2] M. de Clermont-Tonnerre, évêque et comte de Noyon, qui succéda à Barbier-d'Aucour, a fait l'éloge de son prédécesseur : il vante « son éloquence grave et facile dans les ouvrages de prose et de vers, son mérite estimé par un ministre estimable, sa reconnoissance dans une harangue (discours de réception) qui marque autant de cœur que d'esprit, sa charité victorieuse pour la défense d'un innocent prêt à subir le dernier supplice d'un coupable, et son attachement inviolable à tous les intérêts de son Corps. »

[3] C'est cette timidité sans doute qui l'empêcha de signer ses

je m'imagine que sa mauvaise fortune, encore plus que son tempérament, pouvoit bien être la cause.

Jamais, en effet, la fortune n'a moins bien traité un homme de mérite. La seule chose qu'elle fit pour lui, ce fut de l'approcher de M. Colbert, qui lui confia l'éducation d'un de ses fils, et lui donna quelque commission dans les bâtiments[1]. Mais les épargnes qu'il put faire dans cet emploi, il les mit à des entreprises commencées sous M. Colbert, et qui échouèrent à la mort de ce ministre, sans qu'il pût même retirer ses avances. Enfin, pour avoir de quoi subsister, il épousa la fille de son libraire. Il n'en eut point d'enfants, et il mourut d'une inflammation de poitrine, dans sa cinquante-troisième année.

Les députés de l'Académie, qui allèrent le visiter dans sa dernière maladie, furent touchés de le voir mal

ouvrages, comme le remarqua Doujat dans sa réponse au discours de réception de Barbier-d'Aucour : « Vous pouvez juger, Monsieur, par le choix que l'Académie a fait de vous pour remplir la place d'un homme de ce mérite, quelle estime elle fait de votre personne. Elle a considéré vos talents qui, malgré le soin que vous avez pris de les cacher, ne peuvent être inconnus qu'à ceux qui n'ont aucune connoissance du monde. »

[1] Le passage suivant du discours de réception de Barbier-d'Aucour semble indiquer qu'il tenoit à Colbert d'une façon plus intime qu'on ne le dit ici :

« Tout son ministère n'a été qu'une action continuelle, sans distinction de jour et de nuit. Le sommeil n'entroit que dans ses yeux et jamais dans son cœur ; ses paupières se fermoient, sa main cessoit d'écrire, mais son esprit ne cessoit point de travailler. Et combien de fois ai-je eu l'honneur de recevoir de lui, avant le jour, des ordres dont la suite, le nombre et le détail faisoient voir qu'il y avoit pensé toute la nuit. »

logé. « Ma consolation, leur dit-il, et ma grande consolation, c'est que je ne laisse point d'héritiers de ma misère. » L'abbé de Choisy, l'un des députés, lui dit poliment : « Vous laissez un nom qui ne mourra point. — Ah ! c'est de quoi je ne me flatte pas, répondit d'Aucour. Quand mes ouvrages auroient d'eux-mêmes une sorte de prix, j'ai péché dans le choix de mes sujets. Je n'ai fait que des Critiques, ouvrages peu durables [1]. Car si le livre qu'on a critiqué vient à tomber dans le mépris, la critique y tombe en même temps, parce qu'elle passe pour inutile : et si, malgré la critique, le livre se soutient, alors la critique est pareillement oubliée, parce qu'elle passe pour injuste. »

XXXIII

JEAN-LOUIS BERGERET,

Secrétaire de la Chambre et du Cabinet du Roi, reçu à l'Académie le 2 janvier 1685, mort le 9 octobre 1694.

On sait comment il força les barrières de l'Académie. Deux places vaquoient en même temps : celle de Corneille l'aîné, destinée au cadet, et celle de Cordemoy, destinée à Ménage, qui, par quantité d'ouvrages savants et utiles, avoit réparé le tort que sa *Requête*

[1] Le P. Le Long, *num.* 17,429, lui attribue, mais à faux, la réponse à la critique de la princesse de Clèves : elle est d'un abbé de Charnes, auteur de la *Vie du Tasse*, imprimée en 1690. (o.

des Dictionnaires, par badinage de sa jeunesse, avoit pu lui faire dans l'esprit de quelques Académiciens. Une puissante brigue fit tomber cette seconde place à M. Bergeret, par une préférence injuste[1],

Dont la troupe de Ménage
Appela comme d'abus
Au tribunal de Phébus,

dit hardiment Benserade dans ses *Portraits des quarante Académiciens*[2], lus en pleine Académie le jour même que M. Bergeret fut reçu.

[1] Toute la maison Colbert, dit Ménage, « fit une affaire de conséquence de cette affaire : messieurs de Seignelay, de Croissy, le coadjuteur de Rouen, le duc de Saint-Aignan sollicitèrent en personne pour Bergeret, avec plusieurs dames de la Cour. » *Anti-Baillet*, ch. LXXII. (o.) —Voyez aux *Pièces justificatives.*

[2] Voyez ci-dessus, page 242.

Dans sa réponse aux discours prononcés par Th. Corneille et Bergeret le jour où ils furent reçus, Racine a rappelé ainsi les charges remplies par M. Bergeret :

« Nous lui avons choisi pour successeur (à M. de Cordemoy) un homme qui, après avoir été assez longtemps l'organe d'un parlement célèbre, a été appelé à un des plus importants emplois de l'État, et qui, avec une connoissance exacte et de l'histoire et de tous les bons livres, nous apporte encore quelque chose de bien plus utile et de bien plus considérable pour nous, je veux dire la connoissance parfaite de la merveilleuse histoire de notre Protecteur.

« Et qui pourra mieux que vous, ajoute Racine, nous aider à parler de tant de graves événements dont les motifs et les principaux ressorts ont été si souvent confiés à votre fidélité, à votre sagesse? qui sait mieux à fond tout ce qui s'est passé de mémorable dans les cours étrangères, les traités, les alliances et enfin toutes les importantes négociations qui, sous son règne, ont donné le branle à toute l'Europe? »

—Dans son discours de réception, l'abbé de Saint-Pierre, qui

Il étoit Parisien ; il avoit été avocat général au parlement de Metz, et lorsqu'il sollicita une place dans l'Académie, il étoit actuellement premier commis de M. de Croissy, ministre d'État [1].

XXXIV

JEAN DE LA FONTAINE,

Reçu à l'Académie le 2 mai 1684, mort le 13 mars 1695.

Il naquit le 8 juillet 1621 à Château-Thierry [2], où son père étoit maître des eaux et forêts.

succédoit à Bergeret, complète l'éloge de son prédécesseur en parlant même de ses écrits, que d'Olivet ne nous a pas fait connaître :

« Il porta dans ses emplois un esprit d'application et de suite, source la plus sûre du succès des affaires ; il fit sentir dans ses écrits une sorte de force que donnent l'ordre, la netteté du discours et une justesse qui, retranchant sévèrement les ornements superflus, ne présente à l'esprit que ce qu'il lui importe de bien voir. »

La Chapelle répondant à l'abbé de Saint-Pierre vante à son tour « les mœurs douces et aimables, la conversation aisée, l'exacte connoissance des hommes, les vues droites et le juste discernement » qui formoient les qualités les plus brillantes de Bergeret.

Quant à ses écrits, nous ne connoissons de lui, outre son discours de réception, que ses réponses aux discours de l'abbé de Choisy et de Fénelon, quand ils furent reçus à l'Académie.

[1] Charles Colbert, marquis de Croissy, frère du grand Colbert, avoit d'abord été président au parlement de Metz ; c'est là sans doute qu'il avoit connu et s'étoit attaché M. Bergeret, avocat général à ce siége.

[2] De Jean de La Fontaine, ancien bourgeois de Château-Thierry

A l'âge de dix-neuf ans il entra dans l'Oratoire[1], et dix-huit mois après il en sortit. Quand on aura vu quel homme c'étoit, on sera moins en peine de savoir pourquoi il en sortit, que de savoir comment il avoit songé à se mettre dans une maison où il faut s'assujettir à des règles.

Pour le connoître à fond, nous avons deux choses à considérer en lui séparément, l'homme et le poëte.

Jamais homme ne fut plus simple, mais de cette simplicité ingénue, qui est le partage de l'enfance. Disons mieux, ce fut un enfant toute sa vie. Un enfant est naïf, crédule, facile, sans ambition, sans fiel; il n'est point touché des richesses; il n'est pas capable de s'attacher longtemps au même objet; il ne cherche que le plaisir, ou plutôt l'amusement; et pour ce qui est de ses mœurs, il se laisse guider par une sombre lumière, qui lui découvre en partie la loi naturelle. Voilà, trait pour trait, ce qu'a été M. de La Fontaine.

Quoiqu'il eût peu de goût pour le mariage, il s'y détermina par complaisance pour ses parents[2]. On lui donna une femme qui ne manquoit ni d'esprit, ni de beauté[3], mais qui pour l'humeur tenoit fort de cette

et de Françoise Pidoux, fille du Bailli de Coulommiers. (o.) — Le père de Jean de La Fontaine se nommait Charles, et non Jean.

[1] Le 27 avril 1641. Son exemple, dit M. Walckenaer, y attira son frère puîné, Claude de La Fontaine; celui-ci persista dans sa résolution, se fit prêtre, et, en 1649, donna tous ses biens à son frère Jean, à condition que ce dernier lui payerait une rente viagère.

[2] A l'âge de 26 ou 27 ans, vers 1647 ou 1648. C'est alors que son père lui transmit sa charge de maître des eaux et forêts.

[3] Marie Héricart, fille d'un lieutenant au bailliage royal de la Ferté-Milon. Il en a eu un fils, dont la postérité subsiste. (o.)

madame Honesta, qu'il dépeint dans sa *Nouvelle de Belphégor*[1].

Aussi ne trouvoit-il d'autre secret que celui de Belphégor pour vivre en paix. Je veux dire qu'il s'éloignoit de sa femme le plus souvent et pour le plus longtemps qu'il pouvoit, mais sans aigreur et sans bruit. Quand il se voyoit poussé à bout, il prenoit doucement le parti de s'en venir seul à Paris, et il y passoit les années entières, ne retournant chez lui que pour vendre quelque portion de son bien[2]. Car voilà de quoi il subsistoit dans les commencements, parce que ni sa femme ni lui ne s'entendoient à faire valoir leurs terres, dont le revenu, s'ils les avoient bien gouvernées, leur pouvoit suffire.

A la vérité, ses poésies lui eurent bientôt acquis de

[1] Les auteurs des *Mémoires de Trévoux*, dit encore M. Walckenaer, que nous continuerons à suivre, mais que nous ne citerons plus, affirment, sur le témoignage de personnes qui ont connu Mme de La Fontaine, qu'elle était du caractère le plus doux, le plus liant, et que son mari n'a pas plus pensé à elle dans la pièce de *Belphégor* qu'il n'a songé à faire le portrait d'autres personnages de son temps, en peignant dans ses écrits des ridicules ou des vices.

[2] Au commencement de 1656, il avait vendu à M. de Villemontée, son beau-frère, une ferme de Damar, puis une maison et un domaine situés à Châtillon-sur-Marne. La vente de ces immeubles lui procura une somme qui, en monnaie d'aujourd'hui, équivaut à environ cinquante mille francs. Enfin il vendit et sa charge et sa maison de Château-Thierry à son parent Antoine Pintrel, afin d'acquitter une partie de ce qu'il devait à M. Jannart, qui avait épousé la tante de Mme de La Fontaine. Celle-ci, alors séparée de biens avec son mari, toucha le reste du prix qui fut réservé sur cette vente.

généreux protecteurs. Il reçut en divers temps diverses gratifications de M. Fouquet[1], de MM. de Vendôme et de M. le prince de Conti. Mais tout cela venoit de loin à loin, et il auroit eu besoin de bien d'autres fonds plus sûrs et plus abondants, s'il avoit longtemps continué à être son économe.

Heureusement Mme de La Sablière le délivra de tout soin domestique, en le retirant chez elle[2]. C'étoit une

[1] La Fontaine fut présenté au surintendant par Jannart (voy. la note précédente), qui était substitut de Fouquet dans sa charge de procureur général au Parlement de Paris. Fouquet fit au poëte une pension de mille livres par an, à condition qu'il en acquitterait chaque quartier par une pièce de vers.

[2] M. Walckenaer dit que La Fontaine fut accueilli dans la maison de Mme de La Sablière, lorsque la mort de MADAME lui eut fait perdre la charge de gentilhomme ordinaire de cette princesse, charge, dit-il encore, qui lui assurait une honorable indépendance. Tout porte à croire que le titre de gentilhomme de Madame était purement honorifique. Si La Fontaine l'obtint en 1667 et le perdit en 1671, il doit figurer pendant ce temps sur l'état de la maison de Madame. Or, nous avons sous les yeux un « État du payement des gages et appointements, livrées et pensions que *Madame*, duchesse d'Orléans, ordonne être fait aux officiers de sa maison, » — « fait et arrêté par Madame à Saint-Germain en Laye le 15 mars 1668, » signé : Henriette-Anne, — et voici ce que nous trouvons : un gentilhomme servant ordinaire, le sieur Henry Lirot, 1,200 livres; huit gentilshommes servants par quartier, 300 livres : les sieurs Ph. Colin, Antoine Bertier, Richard Cartot, N. Have de Vaudargent, L. Bidault de Desauvrais, L. Le Fèvre du Fretay, Séraphin Jacquet, N. Bonneville d'Arnault. — Le nom de La Fontaine ne paraît pas ici. Du reste, dans la maison de *Madame*, on trouve un Pierre Galbrun, sieur de La Fontaine, huissier du cabinet, aux gages de 150 livres, et, dans la maison de *Monsieur :* N. La Fontaine, un des seize valets de chambre servant par quartier, aux gages de 400 livres; Louis Terrier, dit La Fontaine, un des douze valets de garde-robe, aux

dame d'un rare mérite, et dont l'esprit avoit *beauté d'homme avec grâces de femme*[1]. Elle se plaisoit à la poésie, et plus encore à la philosophie, mais sans ostentation. Ce fut pour elle que Bernier fit l'abrégé de Gassendi. La Fontaine demeura chez elle près de vingt ans. Elle pourvoyoit généralement à tous ses besoins, persuadée qu'il n'étoit guère capable d'y pourvoir lui-même.

Un jour qu'elle avoit congédié tous ses domestiques à la fois : « Je n'ai gardé avec moi, dit-elle, que mes trois animaux : mon chien, mon chat et La Fontaine. »

Joignons à ce mot-là celui de madame de Bouillon. Comme l'arbre qui porte des pommes est appelé pommier, elle disoit de M. de La Fontaine, *c'est un fablier*, pour dire que ses fables naissoient d'elles-mêmes dans son cerveau, et s'y trouvoient faites sans méditation de sa part, ainsi que les pommes sur le pommier : tant il paroissoit n'être bon à rien, et n'avoir pas la moindre étincelle de ce feu divin qui fait les grands poëtes.

A sa physionomie du moins, on n'eût pas deviné ses talents. Un sourire niais, un air lourd, des yeux presque toujours éteints, nulle contenance. Rigault et de Troyes l'ont peint au naturel ; mais l'estampe que nous en avons

gages de 300 livres, et enfin Jean Barbier, sieur de La Fontaine, un des archers des gardes, qui avaient 300 livres de gages et la qualité d'écuyer. — Nous avons cru devoir relever ces noms de contemporains, qui n'avaient sans doute aucune parenté avec le fabuliste, mais qui peuvent jusqu'à un certain point expliquer l'erreur de M. Walckenaer.

[1] La Fontaine, fable XV, livre 12. (o.)

dans les *Hommes illustres* de Perrault, le flatte un peu.

Rarement il commençoit la conversation : et même, pour l'ordinaire, il y étoit si distrait, qu'il ne savoit ce que disoient les autres. Il rêvoit à tout autre chose, sans qu'il eût pu dire à quoi il rêvoit. Si pourtant il se trouvoit entre amis, et que le discours vînt à s'animer par quelque agréable dispute, surtout à table, alors il s'échauffoit véritablement, ses yeux s'allumoient, c'étoit La Fontaine en personne, et non pas un fantôme revêtu de sa figure.

On ne tiroit rien de lui dans un tête-à-tête, à moins que le discours ne roulât sur quelque chose de sérieux, et d'intéressant pour celui qui parloit. Si des personnes dans l'affliction et dans le doute s'avisoient de le consulter, non-seulement il écoutoit avec grande attention, mais je le sais de gens qui l'ont éprouvé, il s'attendrissoit, il cherchoit des expédients, il en trouvoit ; et cet idiot, qui de sa vie n'a fait à propos une démarche pour lui, donnoit les meilleurs conseils du monde.

Une chose qu'on ne croiroit pas de lui, et qui est pourtant très-vraie, c'est que dans ses conversations il ne laissoit rien échapper de libre ni d'équivoque. Quantité de gens l'agaçoient, dans l'espérance de lui entendre faire des contes semblables à ceux qu'il a rimés : il étoit sourd et muet sur ces matières ; toujours plein de respect pour les femmes, donnant de grandes louanges à celles qui avoient de la raison, et ne témoignant jamais de mépris à celles qui en manquoient.

Autant qu'il étoit sincère dans ses discours, autant étoit-il facile à croire tout ce qu'on lui disoit. Témoin

son aventure avec un nommé Poignan[1], ancien capitaine de dragons, retiré à Château-Thierry. Tout le temps que ce Poignan n'étoit pas au cabaret, il le passoit auprès de madame de La Fontaine, qui étoit, comme j'ai dit, une madame Honesta,

D'un orgueil extrême,
Et d'autant plus que de quelque vertu,
Un tel orgueil paroissoit revêtu.

Poignan de son côté n'étoit point du tout galant. On en fit cependant de mauvais rapports à M. de La Fontaine, et on lui dit qu'il étoit déshonoré s'il ne se battoit contre Poignan. Il le crut. Un jour d'été, à quatre heures du matin, il va chez lui, le presse de s'habiller, et de le suivre avec son épée. Poignan le suit, sans savoir où, ni pourquoi. Quand ils furent hors de la ville, La Fontaine lui dit : « Je veux me battre contre toi, on me l'a conseillé ; » et après lui en avoir expliqué le sujet, il mit l'épée à la main. Poignan tire à l'instant la sienne, et d'un coup ayant fait sauter celle de La Fontaine à dix pas, il le ramena chez lui, où la réconciliation se fit en déjeunant.

Figurons-nous une république toute composée d'hommes tels que M. de La Fontaine. Parmi eux on ne verroit ni fraude, ni mensonge, ni querelle, ni procès, ni chicane, ni luxe, ni ambition, ni en un mot aucun de ces monstres qui font des ravages continuels dans la vie civile. J'avoue que les terres n'y seroient pas trop bien régies : mais c'est un mal qui seroit tout au

[1] Il nous est connu par les Mémoires de Louis Racine sur la vie de son père, et par les lettres de Despreaux.

moins compensé par le retranchement de l'ambition et du luxe. Peut-être n'y trouveroit-on personne capable d'être magistrat ou soldat : mais dans le cas que nous imaginons, le soldat et le magistrat seroient inutiles. On suivroit aveuglément l'instinct de la nature, qui porte à se contenter de peu, et à ne goûter que des plaisirs innocents. On verroit ce siècle d'or, que les poëtes ont dépeint, et qui n'exista jamais.

Tout le monde cependant ne m'approuva point d'avoir trop appuyé sur la simplicité de M. de La Fontaine, quand je lus dernièrement cet article dans une assemblée de l'Académie [1] ; et ceux mêmes qui rendoient le plus de justice à mes intentions, me conseillèrent de supprimer divers traits, qu'en effet je supprime, de peur qu'on n'en prît occasion de rire aux dépens d'un écrivain, qui certainement a mérité que sa mémoire fût à jamais sous la protection des honnêtes gens.

Pour le considérer donc maintenant comme poëte, disons un mot de ses études, de son goût et de ses ouvrages.

Il étudia sous des maîtres de campagne, qui ne lui enseignèrent que du latin, et il avoit déjà vingt-deux ans, qu'il ne se portoit encore à rien, lorsqu'un officier, qui étoit à Château-Thierry en quartier d'hiver, lut devant lui par occasion, et avec emphase, cette ode de Malherbe :

Que direz-vous, races futures,
Si quelquefois un vrai discours
Vous récite les aventures
De nos abominables jours ?

[1] Voy. nos extraits des *Lettres de l'abbé d'Olivet au président Bouhier*.

Il écouta cette ode avec des transports mécaniques de joie, d'admiration et d'étonnement. Ce qu'éprouveroit un homme né avec de grandes dispositions pour la musique, et qui, après avoir été nourri au fond d'un bois, viendroit tout d'un coup à entendre un clavecin bien touché, c'est l'impression que l'harmonie poétique fit sur l'oreille de M. de La Fontaine. Il se mit aussitôt à lire Malherbe, et s'y attacha de telle sorte, qu'après avoir passé les nuits à l'apprendre par cœur, il alloit de jour le déclamer dans les bois. Il ne tarda pas à vouloir l'imiter ; et ses essais de versification, comme il nous l'apprend lui-même[1], furent dans le goût de Malherbe.

Un de ses parents, nommé Pintrel, homme de bon sens, et qui n'étoit pas ignorant[2], lui fit comprendre que, pour se former, il ne devoit pas se borner à nos poëtes françois : qu'il devoit lire, et lire sans cesse Horace, Virgile, Térence. Il se rendit à ce sage conseil. Il trouva que la manière de ces Latins étoit plus naturelle, plus simple, moins chargée d'ornements ambitieux ; et que par conséquent Malherbe (je ne le dis qu'après M. de La Fontaine) péchoit par être trop beau, ou plu-

[1] Dans son Épître à M. Huet, en lui envoyant un Quintilien de Toscanella (o.) :

> Je pris certain auteur autrefois pour mon maître ;
> Il pensa me gâter : à la fin, grâce aux Dieux,
> Horace par bonheur me dessilla les yeux.
> L'auteur avoit du bon, du meilleur, et la France
> Estimoit dans ses vers le tour et la cadence.
> Qui ne les eût prisés ? J'en demeurai ravi.
> Mais ces traits ont perdu quiconque l'a suivi.

[2] On a de lui une traduction des *Épîtres de Sénèque*, imprimée après sa mort par les soins de M. de La Fontaine, à Paris, 1681. (o.)

tôt trop embelli. Tout ce qui tendoit à une plus grande naïveté, mais naïveté noble et ingénieuse, flattoit son penchant.

Rabelais, que M. Despréaux appeloit *la Raison habillée en masque*, fut encore un de ses auteurs favoris. Il l'admiroit follement. Car tout le monde a entendu raconter là-dessus une extravagante saillie, dont M. de Valincour fut témoin, étant chez M. Despréaux avec MM. Racine, Boileau le Docteur, et quelques autres personnes. On y parloit fort de saint Augustin : La Fontaine écoutoit avec cette stupidité qui étoit ordinairement peinte sur son visage : enfin il se réveilla comme d'un profond sommeil, et demanda d'un grand sérieux au Docteur, s'il croyoit que saint Augustin eût eu plus d'esprit que Rabelais ? Le Docteur l'ayant regardé depuis la tête jusqu'aux pieds, lui dit pour toute réponse : « Prenez garde, monsieur de La Fontaine, vous avez mis un de vos bas à l'envers ; » et cela étoit vrai en effet.

Mais de tous les modèles qu'il se proposa, Marot est celui dont il retint le plus, quant au style. J'entends ici par style, un choix de certaines expressions, et plus particulièrement encore de certains tours. Or Marot ayant le premier attrapé le vrai tour du genre naïf, il a été censé depuis avoir déterminé le point de perfection, où notre langue pouvoit être portée dans le genre naïf. Jusque-là qu'aujourd'hui encore, malgré tous les changements arrivés dans le françois, le style marotique fait parmi nous, comme une langue à part, dans laquelle notre oreille est faite à sentir des finesses et des

agréments que l'on ne sauroit lui remplacer dans un autre style. C'est ainsi qu'en latin, par exemple, nous trouvons dans la mesure et dans les tours de Catulle, un sel qui n'est point ailleurs.

Après Marot et Rabelais, La Fontaine n'estimoit rien tant que l'*Astrée* de M. d'Urfé. C'est d'où il tiroit ces images champêtres, qui lui sont familières, et qui font toujours un si bel effet dans la poésie[1]. Il lisoit peu nos autres livres françois. Il se divertissoit mieux, disoit-il, avec les Italiens, surtout avec Bocace et l'Arioste, qu'il n'a que trop bien imités.

Mais ce qu'on ne s'imagineroit pas, il faisoit ses délices de Platon et de Plutarque. J'ai tenu les exemplaires qu'il en avoit ; ils sont notés de sa main à chaque page ; et j'ai pris garde que la plupart de ses notes étoient des maximes de morale ou de politique qu'il a semées dans ses fables.

Pour les traits de physique qu'il y a placés, aussi bien que dans son poëme du quinquina, il les devoit moins aux livres qu'à ses entretiens avec Bernier le gassendiste, qui logeoit comme lui chez madame de La Sablière.

Tous ses ouvrages ne sont pas d'un prix égal. Il nous en découvre lui-même la raison : c'est qu'il a voulu essayer trop de genres différents. Je m'avoue, dit-il,

Papillon du Parnasse, et semblable aux abeilles,

[1] La Fontaine est un des rares poëtes du temps de Louis XIV, qui semblent avoir peint la nature d'après leurs impressions, et non par une stérile imitation d'autrui. On a donc lieu de s'étonner de cette assertion de l'abbé d'Olivet.

A qui le bon Platon compare nos merveilles.
Je suis chose légère et vole à tout sujet,
Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet.
A beaucoup de plaisir, je mêle un peu de gloire.
J'irois plus haut peut-être au temple de Mémoire,
Si dans un genre seul j'avois usé mes jours.
Mais quoi ! je suis volage en vers comme en amour.

Voilà, en effet, tout ce qu'on peut dire sur ce sujet. Le même esprit qui présidoit à sa conduite, présidoit à ses compositions. Esprit simple, ingénu, sensé, galant : mais inconstant, distrait, paresseux. Il ne met pas toujours la dernière main à un ouvrage ; mais jusqu'aux morceaux qu'il a le plus négligés, jusqu'à ses moindres ébauches, tout décèle en lui un grand maître, et qui est, à divers égards, véritablement original. Aussi est-il regardé par tous les gens de goût, comme l'un de nos cinq ou six poëtes, pour qui le temps aura du respect, et dans les ouvrages desquels on cherchera les débris de notre langue, si jamais elle vient à périr.

Un jour Molière soupoit avec Racine, Despréaux, La Fontaine et Descoteaux, fameux joueur de flûte. La Fontaine étoit ce jour-là, encore plus qu'à son ordinaire, plongé dans ses distractions. Racine et Despréaux, pour le tirer de sa léthargie, se mirent à le railler, et si vivement qu'à la fin Molière trouva que c'étoit passer les bornes. Au sortir de table il poussa Descoteaux dans l'embrasure d'une fenêtre, et lui parlant de l'abondance du cœur : « Nos beaux esprits, dit-il, ont beau se trémousser, ils n'effaceront pas le bonhomme. »

Il me reste à dire un mot de sa conversion. Je m'en

fis instruire exactement, il y a quelques années, par le P. Pouget[1], qui en avoit été le ministre; et comme le récit qu'il me fit étoit chargé de circonstances que j'avois peur d'oublier, je l'engageai à se donner la peine de les mettre lui-même par écrit. J'avois gardé sa lettre pour la placer au bout de cet article; mais à sa mort, ceux qui en trouvèrent la minute parmi ses papiers, la firent imprimer ailleurs[2] : de sorte qu'aujourd'hui cette lettre ayant été vue de tout le monde, il me suffit d'en rappeler ici la substance.

On y voit que, sur la fin de l'année 1692, La Fontaine étant attaqué d'une grande maladie, le vicaire de la paroisse (c'étoit le P. Pouget lui-même) alla le visiter, et fit d'abord tomber le discours sur les preuves de la religion. Jamais La Fontaine n'avoit été impie par principes; mais il avoit vécu dans une prodigieuse indolence sur la religion, comme sur le reste : « Je me suis mis, dit-il au P. Pouget, depuis peu à lire le Nouveau Testament; je vous assure, ajouta-t-il, que c'est un fort bon livre; oui, par ma foi, c'est un bon livre; mais il y a un article sur lequel je ne suis pas rendu, c'est celui de l'éternité des peines : je ne comprends pas, dit-il, comment cette éternité peut s'accorder avec la bonté de Dieu. » Je ne rapporterai point les réponses du P. Pouget, ni tout ce qu'il fit durant plus de six semaines pour toucher le cœur de son pénitent. Telle fut, en un mot, l'impression de la grâce, que M. de La Fon-

[1] Amable Pouget, prêtre de l'Oratoire, docteur de Sorbonne, auteur du *Catéchisme de Montpellier*, mort à Paris en 1723. (o.)

[2] Dans les *Mémoires de littérature et d'histoire*, t. I. (o.)

taine en vint à se confesser généralement de toute sa vie, avec la componction la plus vive; que prêt à recevoir le saint viatique, il détesta ses contes, les larmes aux yeux, et fit amende honorable devant Messieurs de l'Académie, qu'il avoit priés de se rendre chez lui par députés, pour être témoins de ses dispositions présentes: protestant que, s'il revenoit en santé, il n'emploieroit son talent pour la poésie qu'à écrire sur des matières pieuses, et qu'il étoit résolu à passer le reste de sa vie, autant que ses forces le permettroient, dans l'exercice de la pénitence.

Une particularité dont le P. Pouget ne fait pas mention dans sa lettre, mais qu'il m'a contée et qui montre admirablement bien l'idée qu'on avoit de M. de La Fontaine, c'est que la garde qui étoit auprès de lui, voyant avec quel zèle on l'exhortoit à la pénitence, dit un jour au P. Pouget: « *Eh! ne le tourmentez pas tant, il est plus bête que méchant;* » et une autre fois: « *Dieu n'aura jamais le courage de le damner.* »

Je ne dois pas oublier que M. le duc de Bourgogne, le jour même qu'il apprit que La Fontaine avoit reçu le saint viatique, lui envoya une bourse de cinquante louis[1]. Il lui faisoit souvent de semblables gratifications, sans quoi apparemment La Fontaine se fût transplanté en Angleterre: car Mme de La Sablière étant morte[2], il

[1] Le duc de Bourgogne était bien jeune encore; mais il avait pour précepteur Fénelon, et Fénelon était un protecteur et un admirateur de La Fontaine.

[2] Mme de La Sablière mourut aux Incurables, pendant la maladie de La Fontaine, le 8 janvier 1693. Depuis une dizaine

fut invité par M. de Saint-Évremond à s'y retirer, et quelques mylords s'obligèrent de pourvoir à ses besoins. Mais les bienfaits de M. le duc de Bourgogne épargnèrent à la France et la douleur de perdre un si excellent homme, et la honte de ne l'avoir pas arrête par de si foibles secours[1].

Après sa conversion, il vécut, ou plutôt languit encore deux ans. Il les passa chez Mme d'Hervart[2], où il retrouva la même hospitalité, les mêmes douceurs dont il avoit joui chez Mme de La Sablière. Il entreprit de traduire les hymnes de l'Église, mais il n'alla pas loin; car les remèdes qu'on lui avoit fait prendre dans le cours de sa maladie l'ayant fort échauffé, il voulut essayer d'une tisane rafraîchissante qui acheva d'éteindre son feu poétique, et qui vraisemblablement avança la fin de ses jours. Plus il sentit diminuer ses forces, plus il redoubla sa ferveur et ses austérités. J'ai vu entre les mains de son ami M. de Maucroix le cilice

d'années d'ailleurs, Mme de La Sablière avait embrassé un genre de vie sévère qui avait un peu éloigné d'elle La Fontaine.

[1] Mme Harvey, à qui La Fontaine dédia sa fable du *Renard anglais*, son frère, M. de Montaigu, ambassadeur d'Angleterre en France, le duc de Devonshire et milord Godolphin, poussés par Saint-Évremond et la duchesse de Mazarin, voulurent attirer La Fontaine en Angleterre; mais ces tentatives eurent lieu vers 1683-87, et La Fontaine n'avait encore ni perdu Mme de La Sablière, ni éprouvé la libéralité du duc de Bourgogne.

[2] L'hôtel de Barthélemy d'Hervart, autrefois intendant et contrôleur général des finances, était situé rue Plâtrière. Il avait appartenu au duc d'Épernon; quand M. d'Hervart l'acheta, il l'agrandit et le fit décorer par Mignard d'admirables fresques qui l'ont rendu longtemps célèbre.

dont il se trouva couvert lorsqu'on le déshabilla pour le mettre au lit de la mort : vrai dans toute sa pénitence comme dans tout le reste de sa conduite, et n'ayant jamais songé à tromper en rien ni Dieu ni les hommes.

Il mourut à Paris, rue Plâtrière, et fut enterré dans le cimetière de Saint-Joseph[1], à l'endroit même où Molière avoit été mis vingt-deux ans auparavant[2].

XXXV

FRANÇOIS DE HARLAY,

Archevêque de Paris, Duc et Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi, reçu à l'Académie le 3 février 1671.

Il naquit à Paris le 14 août 1625. L'exemple de son père, Achille de Harlay-Champvalon[3], homme savant, et de qui nous avons une fort bonne traduction de Tacite, lui inspira une forte passion pour l'étude[4]. Il

[1] M. Walkenaër dément formellement cette assertion, et assure que La Fontaine fut inhumé au cimetière des Saints Innocents.

[2] Sur les rapports de La Fontaine avec l'Académie française, voy. aux *Pièces justificatives*.

[3] Son père était ce marquis de Breval et de Champvalon dont nous avons parlé, tome I, p. 49. — Sa mère était Odette de Vaudetar de Persan.

[4] Dès l'âge de sept ans, l'enfant dut suivre les cours du collége de Navarre.

apprit les humanités par goût[1], la théologie par devoir[2].

A peine fut-il hors de dessus les bancs de Sorbonne, que la province de Normandie le députa, en qualité d'abbé de Jumiège, à l'assemblée générale du clergé, tenue en 1650[3]. Il y montra tant de savoir, tant de prudence, que l'archevêque de Rouen, son oncle, forma le dessein de l'avoir pour successeur[4], et que les prélats de l'assemblée députèrent à la Reine régente pour lui en faire eux-mêmes la demande[5]. Ainsi, dès l'âge de vingt-six ans, il fut élevé à un des plus grands postes où puissent aspirer le mérite, la naissance et la faveur.

Vingt ans après il fut transféré à l'archevêché de

[1] Son père fut forcé de le détourner de la poésie : « Annum agens decimum quartum, Harlæus latine ita sciebat, ut soluta strictaque oratione scriptitaret, concinneque de re proposita dissereret, etiam ex tempore. » — Il étudia ensuite la philosophie, et il traduisit quelques ouvrages d'Aristote en français.

[2] En sortant de ses cours de théologie, il fut le premier adversaire de Jansénius.

[3] Des discussions très-graves s'élevèrent parmi le clergé, et les actes de l'assemblée furent supprimés.

[4] La même année, 1650, il eut à soutenir les droits de son oncle contre le parlement de Rouen, qui lui défendait de tenir un synode. C'est seulement deux ans après, le 1er fevrier 1652, qu'il prit possession du siége épiscopal de Rouen.

[5] Ce fait est inexactement rapporté ici. Le clergé proposa M. de Harlay pour être coadjuteur de son oncle ; la Reine, mal disposée envers la famille de Harlay, déclara qu'elle ne nommerait pas le jeune abbé coadjuteur, mais successeur de l'archevêque de Rouen. Elle espérait que celui-ci ne consentirait jamais à résigner sa haute et lucrative position. Trompée dans cette attente, elle tint cependant sa parole, à la recommandation de saint Vincent de Paul.

Paris[1]. C'est lui qui en a obtenu l'érection en duché et pairie[2]. Il fut en 1690 nommé par le Roi au cardinalat[3]; mais une apoplexie de quelques heures termina sa vie avant qu'il eût le chapeau[4].

Personne, je crois l'avoir dit ailleurs, ne reçut de la nature un plus merveilleux talent pour l'éloquence. Il rassembloit non-seulement tout ce qui peut contribuer au charme des oreilles, une élocution noble et coulante, une prononciation animée, je ne sais quoi d'insinuant et d'aimable dans la voix, mais encore tout ce qui peut fixer agréablement les yeux, une physionomie solaire, un grand air de majesté, un geste libre et régulier[5].

[1] Le surlendemain de la mort d'Hardouin de Péréfixe de Beaumont, le 2 janvier 1671. Il prit possession de son siége le 18 mars de la même année.

[2] En 1674, au mois d'avril, ce haut titre de duc et pair fut accordé à lui et à ses successeurs.

[3] Le 10 mars 1690.

[4] Le 6 août 1695.

[5] Son biographe latin, Le Gendre, fait de lui ce portrait : « Eminenti, justa, eleganti staturâ Harlæus fuit, incessu alacri, exporrecta fronte, venusta admodum facie, humanitatem, signitatemque præferente, colore florido, cæsiis vegetisque oculis, naso paulò grandiore, ore parvo, roseis labris, ordinatissimis et, eo etiam sene, incorruptis dentibus, denso subrufoque capillo antequam ascititio uteretur.... » Sa beauté a donné lieu à ce mot. Il traversait une salle où se trouvaient les filles d'honneur de la Reine :

Formosi pecoris custos.

dit-il à la personne qui l'accompagnait.

— Formosior ipse,

reprit, en terminant le vers de Virgile, Mme de Bouillon. (Cf. Faydit, *Remarques sur Virgile et sur Homère*, p. 218. — 1705, in-12.)

Par un fréquent exercice, il étoit parvenu à pouvoir, dans quelque occasion que ce fût, prêcher sur-le-champ : témoin ce qu'il fit dans sa cathédrale de Rouen, lorsqu'un jour de grande fête, le prédicateur étant demeuré court au commencement de son premier point, on vit M. l'archevêque fendre l'auditoire, monter en chaire, et, reprenant la division qui avoit été proposée, traiter chaque point avec toute la dignité, avec toute la force qu'eût pu avoir un discours médité à loisir[1].

Pour donner à son éloge une juste étendue, j'aurois à traduire tout un volume latin, qui a pour titre : *de Vita Francisci de Harlay, Rhotomagensis primum, deinde Parisiensis archiepiscopi, libri IV*, Auctore Ludovico Le Gendre, etc. Paris, in-4°. 1720[2].

[1] « Die Beatæ Virginis conceptui sacra, dicebat ad populum Rhotomagi Franciscanus Recollectus, eloquentiæ laude florens, Joannes Damascenus Le Bret, partitaque oratione in tria capita, primum exequebatur, quum subito ea raucitate, eoque deliquio correptus fuit ut, petita venia ab Harlæo qui aderat et a frequentissima concione, e pulpito descendere coactus est. In tam repentino et tam insolenti casu attonitos auditores et jam effluentes Harlæus monet ne abeant, paululumque se colligens, suggestum ascendit et ea capita in quæ divisa erat Franciscani oratio tam diserte, tam docte tota hora prosequitur, ut omnes præ admiratione exclamarent neminem tam subito, tam facunde locutum esse... Erat ex tempore quam a cura præstantior. » (Anno 1667). *De vita Fr. Harlœi vita*, lib. VI, 1720, in-4°, p. 70.) Voy. aussi, p. 80, le chapitre intitulé : « Oratoris subito ægrotantis partes suscipit et laudabiliter explet. »

[2] Après avoir parlé des relations qu'entretenait M. de Harlay avec Brebeuf et Corneille, le biographe ajoute ce passage qui fait connaître les rapports de M. de Harlay avec l'Académie:

« Hæc in litteras politiores propensio in eo viguit semper ; hæc

XXXVI

JEAN DE LA BRUYÈRE,

Reçu à l'Académie le 15 juin 1693[1], mort le 10 mai 1696.

Il descendoit d'un fameux ligueur, qui, dans le temps

in causa fuit cur acceptum habuerit, statim atque parisiensis archiepiscopus renuntiatus est, illustri Academicæ gallicæ collegio sociari, eique novum decus curaverit...

» Postquam Seguerius excessit e vivis, Harlæus sive decorandæ Academiæ studio, sive quod extimesceret, ut quidam æstimavere, ne, quamvis cæteris Academicis dignitate antecelleret, ab illis tamen in patronum non asscisceretur, quippè qui in eorum album ab anno tantum ascriptus esset, his proposuit Academiæ futurum esse utilitati et dignationi maximæ si Rex se patronum illis dici pateretur. Placuit omnibus consilium : sed habebat res ea difficultatem plurimam. Nihilominus spopondit Harlæus effecturum se ut Rex assentiretur, nec repulsam tulit, qua valebat eloquentia, gratia et auctoritate; insuper impetravit ut Academia haberet deinceps consessus suos in eo conclavi parisiensis Luparæ quod olim sanctiori concilio addictum erat : Rogatus Harlæus ut pro tanto beneficio, quod ipse impetraverat, amplissimas nomine Academiæ gratias ageret, dixit elegantissime summoque audientium plausu ; accepi ipse ab Academico qui orationi adfuit, nunquam a se auditam fuisse elegantiorem quam ista fuit. » (*Ibid.*, pp. 290-292).

[1] Il avait échoué en 1691, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit, le 9 décembre de cette année, à Bussy-Rabutin, pour le remercier de son suffrage. (Voy. la notice de M. Destailleur, en tête de sa nouvelle édition des *Caractères*.) L'auteur des *Sentiments critiques sur les Caractères* prétend que le discours de La Bruyère déplut beaucoup à l'Académie, et fut cause qu'on établit, par un article ajouté aux Statuts, qu'aucun récipiendaire ne

des barricades de Paris, exerça la charge de lieutenant civil [1].

Il acheta une charge de trésorier de France à Caen [2]: mais à peine la possédoit-il, qu'il fut mis par M. Bossuet, archevêque de Meaux, auprès de feu M. le duc pour lui enseigner l'histoire [3], et il y passa le reste de ses

prononcerait son discours sans l'avoir soumis à une commission. J. Brillon, auteur de l'*Apologie*, nie le fait, mais sans donner de preuves. On connaît toutes les épigrammes auxquelles donna lieu sa nomination.

[1] Voyez, entre autres, les nouvelles remarques sur la satire *Ménippée*, tome II, page 338.

Une note que M. Clément a mise sur le catalogue de la Bibliothèque du Roi, porte que M. de La Bruyère étoit né dans un village proche Dourdan. (o.) Si la filiation indiquée par l'abbé d'Olivet est certaine, on doit remarquer que la Ligue compta deux La Bruyère; le père, Mathieu La Bruyère était apothicaire; le fils, qui était lieutenant particulier, occupa le titre et les fonctions de lieutenant civil. Celui-ci fut du Conseil des Quarante; il fut chassé de Paris avec son père lorsque le roi y rentra; ils se retirèrent à Anvers où Mathieu La Bruyère fit imprimer un *Rosaire de la très-heureuse Vierge Marie.* (Paris, 1603, in-12, fig.) De là, il se retira à Naples, ne cessant de travailler à des conspirations contre Henri IV. (Voy. satire *Ménippée*, 1712, 3 vol. in-8°, t. I, pp. 375, 376; t. II, pp. 67, 337-339, 421, 430, 519, t. III, 463, 465, 473). Quant au père de La Bruyère, petit-fils de Mathieu, suivant des quittances signées de lui qui sont conservées à la Bibliothèque impériale, il aurait été « conseiller du Roi et de ses finances. » L'auteur des *Caractères* avait deux frères et une sœur. (Voy. *Notes biographiques sur La Bruyère*, en tête de l'édition donnée par M. A. Destailleur, chez M. P. Jannet. 2 vol. in-16 (*Bibliothèque elzevirienne.*)

[2] La France était alors divisée, non plus en vingt, mais en vingt-trois généralités. Dans chacune était un trésorier de France. Caen était une des généralités où on levait les moins fortes impositions pour les gages des officiers.

[3] Louis de Bourbon, petit-fils du grand Condé, mort en 1710.

jours en qualité d'homme de lettres [1], avec mille écus de pension [2].

On me l'a dépeint comme un philosophe qui ne songeoit qu'à vivre tranquillement avec des amis et des livres; faisant un bon choix des uns et des autres, ne cherchant ni ne fuyant le plaisir; toujours disposé à une joie modeste [3], et ingénieux à la faire naître; poli dans ses manières et sage dans ses discours; craignant toute sorte d'ambition, même celle de montrer de l'esprit [4].

[1] Et non pas en qualité de gentilhomme ordinaire, comme quelques auteurs le disent. (o.) — L'acte de décès contredit l'abbé d'Olivet. — Voyez ci-dessous.

[2] Depuis 1680 jusqu'à sa mort, La Bruyère vécut à l'hôtel de Condé; accueilli par le grand Condé, il reçut ensuite du fils la même hospitalité.

[3] Telle n'est point l'idée que nous donnent de La Bruyère les lettres suivantes de M. de Phélypeaux, retrouvées par M. Depping; on en jugera par les extraits suivants:

« Juillet 1694. Si vous faites encore plusieurs voyages à Chantilly, je ne doute pas qu'il soit un an qu'on ne vous mène haranguer aux Petites-Maisons. Ce seroit une fin assez bizarre pour le Théophraste de ce siècle... »

» 28 août. Si, par hasard, vous avez, Monsieur, quelqu'un de vos amis qui vous connoisse assez peu pour vous croire sage, je vous prie de me le marquer par nom et surnom, afin que je le détrompe à ne pouvoir douter un moment du contraire: je n'aurois pour cela qu'à leur montrer vos lettres. Je n'ai pu encore bien discerner si c'est la qualité d'académicien ou les honneurs que vous recevez à Chantilly qui vous ont fait tourner la cervelle. Quoi qu'il en soit, je vous assure que c'est dommage, car vous étiez un fort joli garçon, qui donniez beaucoup d'espérance. »

(Voy. Ed. Fournier. *La Bruyère, quelques notes sur sa vie et ses mœurs*. Extr. de la *Revue française*, 10 et 20 janvier 1857.)

[4] Ménage parle de la simplicité de La Bruyère dans les rela-

Il ne laisse pas d'en montrer beaucoup dans son livre des *Caractères*, et peut-être qu'il en montre trop. Du moins en jugera-t-on ainsi lorsqu'on jugera de sa manière d'écrire par comparaison à celle de Théophraste, dont il a mis les *Caractères* à la tête des siens. Théophraste écrit les mœurs de son temps, mœurs bien simples au prix des nôtres, et il les décrit avec simplicité. Aujourd'hui tout est fardé, tout est masqué; le discours se ressent des mœurs; aussi l'auteur françois a-t-il plus d'art, et par conséquent moins de ce naturel aimable que l'auteur grec [1].

tions du monde: « Il n'y a pas longtemps que M. de La Bruyère m'a fait l'honneur de me venir voir; mais je ne l'ai pas vu assez de temps pour le bien connoître. Il m'a paru que ce n'étoit pas un grand parleur. »

Despréaux, qui estimait d'ailleurs La Bruyère, qui a fait sur son portrait un quatrain bien connu, et qui enfin l'a cité avec honneur dans sa dixième satire, parle ainsi de l'auteur des *Caractères* dans une lettre à Racine du 19 mai 1687: « *Maximilien* m'est venu voir à Auteuil et m'a lu quelque chose de son *Théophraste*. C'est un honnête homme, et à qui il ne manqueroit rien si la nature l'avoit fait aussi agréable qu'il a envie de l'être. Du reste, il a de l'esprit, du savoir et du mérite. » Quant au nom de Maximilien, voyez dans l'excellente notice de M. Édouard Fournier, les raisons ingénieuses qu'il donne pour prouver que Despréaux fait allusion ici à une liaison de La Bruyère avec la femme de Maximilien de Belleforière, marquis de Soyecourt.

[1] Je n'ignore pas que la manière dont je parle du Théophraste moderne n'a pas été goûtée de tout le monde. Plusieurs critiques imprimées m'en ont averti. Mais il me paroît qu'on n'est point entré dans ma pensée, qui est que M. de La Bruyère, quant au style précisément, ne doit pas être lu sans défiance, parce qu'il a donné, mais pourtant avec une modération qui de nos jours tiendroit lieu de mérite, dans ce style affecté, guindé, entortillé qu'on

Mais pourquoi les *Caractères* de M. de La Bruyère, que nous avons vus si fort en vogue durant quinze ou vingt ans, commencent-ils à n'être plus si recherchés? Ce n'est pas que le public se lasse enfin de tout, puisqu'aujourd'hui La Fontaine, Racine, Despréaux ne sont pas moins lus qu'autrefois. Pourquoi, dis-je, M. de La Bruyère n'a-t-il pas tout à fait le même avantage?

Prenons-nous-en, du moins en partie, à la malignité du cœur humain. Tant qu'on a cru voir dans ce livre les portraits de gens vivants, on l'a dévoré, pour se nourrir du triste plaisir que donne la satire personnelle [1]. Mais à mesure que ces gens-là ont disparu, il a cessé de plaire si fort par la matière, et peut-être aussi que la forme n'a pas suffi toute seule pour le sauver, quoiqu'il soit plein de tours admirables et d'expressions heureuses, qui n'étoient pas dans notre langue auparavant.

Quand je dis qu'elles n'étoient pas dans notre langue avant M. de La Bruyère, ce n'est pas que je l'accuse d'avoir fait des mots nouveaux. Personne n'a ni droit ni besoin d'en faire. Vaugelas et d'Ablancourt n'ont-ils pas dit excellemment tout ce qu'ils ont voulu? Et ne

peut regarder comme un mal épidémique parmi nos beaux esprits, depuis trente ou quarante ans. Je ne reprends que cela seul dans M. de La Bruyère. (o.) — (Note de l'édition de 1743.)

[1] On sait que La Bruyère a toujours désavoué les clefs de son livre. Cependant elles offrent un certain interêt, en ce qu'elles conservent le jugement des contemporains sur tel ou tel personnage qu'on reconnaissait dans le portrait tracé sans intention par La Bruyère.

l'ont-ils pas dit sans faire des mots nouveaux[1] ? Mais, lorsqu'une langue a tous les mots nécessaires pour exprimer toutes les idées simples et distinctes, le secret de l'enrichir ne consiste plus que dans l'usage de la métaphore, qui, joignant à propos les idées, sait tantôt les agrandir et les fortifier, tantôt les diminuer et les affaiblir l'une par l'autre.

M. de La Bruyère seroit un parfait modèle en cette partie de l'art, s'il en avoit toujours respecté assez les bornes, et si, pour vouloir être trop énergique, il ne sortoit pas quelquefois du naturel. Car voilà par où l'usage des métaphores est dangereux. Elles sont dans toutes les langues une source intarissable, mais source que l'imagination doit se contenter d'ouvrir, et où le jugement seul a droit de puiser.

Tout est mode en France : les *Caractères* de La Bruyère n'eurent pas plutôt paru, que chacun se mêla d'en faire[2] ; et je me souviens que dans ma jeunesse c'étoit la fureur des prédicateurs, mauvaises copies du P. Bourdaloue. Ce grand orateur, le premier qui ait

[1] Il est cependant un certain nombre de mots que l'abbé d'Olivet lui-même a eu le tort de créer sans nécessité : que veut dire, par exemple, la *physionomie solaire* qu'il prête à M. de Harlay?

[2] La Bruyère est moins original qu'on ne le dit ici. La mode des portraits datait des romans de Mlle Scudéry On connaît le fameux recueil dédié à *Mademoiselle*, et où l'on voit plusieurs portraits de sa façon. Si La Bruyère, avec un style tout personnel, a imité un genre déjà créé, il a eu aussi de nombreux imitateurs, entre autres son apologiste contre Vigneul-Marville (dom Bonaventure d'Argonne), c'est-à-dire Jacques Brillon, l'auteur du *Théophraste moderne*.

réduit parmi nous l'éloquence à n'être que ce qu'elle doit être, je veux dire à être l'organe de la raison et l'organe de la vertu, n'avoit pas seulement banni de la chaire les *concetti*, productions d'un esprit faux, mais encore les matières vagues et de pure spéculation, amusements d'un esprit oisif. Pour aller droit à la réformation des mœurs, il commençoit toujours par établir sur des principes bien liés et bien déduits une proposition morale ; et après, de peur que l'auditeur ne se fît point l'application de ces principes, il la faisoit lui-même par un détail merveilleux, où la vie des hommes étoit peinte au naturel. Or, ce détail étant ce qu'il y avoit de plus neuf, et ce qui par conséquent frappa d'abord le plus dans le P. Bourdaloue, ce fut aussi ce que les jeunes prédicateurs tâchèrent le plus d'imiter. On ne vit que portraits, que caractères dans leurs sermons. Ils ne songèrent pas que, dans le P. Bourdaloue, ces peintures de mœurs viennent toujours, ou comme preuves, ou comme conséquences ; que sans cela elles y seroient hors d'œuvre, et qu'un sermon, qui n'est qu'un tissu de caractères, ne prouve rien. De l'accessoire ils en firent le principal, et d'une très-petite partie le tout.

Je ne reviens à M. de La Bruyère, que pour dire un mot de sa mort. Quatre jours auparavant, il étoit à Paris dans une compagnie de gens qui me l'ont conté, où tout à coup il s'aperçut qu'il devenoit sourd, mais absolument sourd. Point de douleur cependant. Il s'en retourna à Versailles, où il avoit son logement à l'hôtel de Condé ; et une apoplexie d'un quart d'heure l'em-

porta[1], n'étant âgé que de cinquante-deux ans[2]. On trouva parmi ses papiers des *Dialogues sur le Quiétisme*, qu'il n'avoit qu'ébauchés, et dont M. Du Pin, docteur de Sorbonne, procura l'édition[3].

[1] Une lettre adressée à l'abbé Bossuet, et publiée par M. de Monmerqué, dans la *Revue rétrospective* (oct. 1836), rapporte ainsi la mort de La Bruyère.

« Je viens à regret à la triste nouvelle du pauvre M. de La Bruyère que nous perdîmes le jeudi dix de ce mois (c'est le 11, après minuit), par une apoplexie, en deux ou trois heures, à Versailles. J'avois soupé avec lui le mardi. Il étoit gai et ne s'étoit jamais mieux porté. Le mercredi et le jeudi même, jusqu'à neuf heures du soir, se passèrent en visites et promenades, sans aucun pressentiment. Il soupa avec appétit, et tout d'un coup il perdit la parole, sa bouche se tourna. M. Fagon, M. Félix et toute la médecine de la cour vinrent à son secours. Il montroit sa tête comme le siége de son mal ; il eut quelque connoissance. Saignée, émétique, lavement de tabac, rien n'y fit... »

L'acte de décès de La Bruyère, rapporté dans le même Recueil, est ainsi conçu :

« *Ce douzième de may mil six cent quatre-vingt-seize.* Jean La Bruyère, écuyer, gentilhomme de monseigneur le duc, âgé de cinquante ans ou environ, est décédé à l'hôtel de Condé, le onzième du mois et an que dessus, et inhumé le lendemain dans la vieille église de la paroisse, par moi soussigné, prêtre de la mission, faisant les fonctions curiales, en présence de Robert-Pierre de La Bruyère, son frère, et de M. Charles La Boreys de Boshèze, aumônier de Son Altesse la Duchesse, qui ont signé, et de M. Hugues, concierge de l'hôtel, qui a signé. »

(Cf. Notices citées de MM. *Ed. Fournier et Destailleur.*)

[2] L'extrait de l'acte de décès fait supposer que La Bruyère est né vers 1646 ; d'après les chiffres donnés par l'abbé d'Olivet, il serait né en 1644 : ces deux dates sont, jusqu'ici, également probables. Suard fait naître La Bruyère en 1639 ; mais rien, excepté un portrait de l'édition de 1720, n'autorise à donner cette date.

[3] Ce livre, où l'on ne reconnaît pas La Bruyère, est attribué à

XXXVII

PAUL-PHILIPPE DE CHAUMONT,

Ancien Évêque d'Acqs, reçu à l'Académie en 1654, mort le 24 mars 1697.

Il étoit allié de M. le chancelier Séguier, et fils d'un conseiller d'État, auteur de plusieurs ouvrages théologiques, garde des livres du Cabinet[1]. Il succéda à son père en cette charge, et y joignit celle de lecteur du Roi. Il donna sa jeunesse à la prédication, fut nommé à l'évêché d'Acqs en 1671, et s'en démit en 1684. Alors, de retour à Paris, et maître de se livrer plus que jamais à l'étude[2], il composa deux volumes, dont le style ne ré-

M. Du Pin lui-même, qui, pour certains motifs, n'aurait pu publier l'ouvrage de La Bruyère tel qu'on l'avait trouvé.

[1] Paul-Philippe de Chaumont était fils de Jean de Chaumont, seigneur de Boisgarnier, de la famille illustre des Chaumont-Guitry. Jean de Chaumont, qui était, depuis Henri IV, garde des livres du Cabinet, étant mort le 2 août 1667, Paul-Philippe lui succéda, aux gages de douze cents livres. Il était alors abbé de Saint-Vincent du Bourg (diocèse de Bordeaux). Plus tard il y joignit, comme on le dit ici, une des deux charges de lecteurs du Roi, alors occupées par M. de Périgny et M. d'Avaux. Sa mère, fille de Nicolas Bailleul et de Marie Habert, le rattachait à la famille des Habert, dont trois membres furent académiciens.

[2] Le président Cousin, qui succéda à M. de Chaumont, parle de lui en ces termes : « Tout étoit recommandable dans l'académicien que vous regrettez : illustre naissance, heureux naturel, érudition, politesse... La nécessité de ses fonctions le priva pour quelque temps des avantages de votre société. Après quoi, dé-

pond pas moins à sa qualité d'Académicien, que le sujet à son caractère d'évêque. Ils ont pour titre : *Réflexions sur le Christianisme enseigné dans l'Église catholique.* Paris, in-12, 1693 [1].

XXXVIII

CLAUDE BOYER,

Reçu à l'Académie en 1666, mort le 22 juillet 1698.

Pendant cinquante ans il a travaillé pour le théâtre, sans que jamais la médiocrité du succès l'ait rebuté : toujours content de lui-même, rarement du public. On dit que la première de ses tragédies enleva tout Paris [2] ; la dernière fut aussi très-bien reçue ; mais les autres, pour la plupart, n'eurent pas un sort heureux.

Trop de choses doivent concourir au succès constant d'une pièce de théâtre : la bonté réelle de la pièce, la manière dont elle est jouée ; la disposition d'esprit où

chargé du poids de l'épiscopat.., assidu à vos assemblées, il y rechercha avec vous la perfection du langage..., etc. »

[1] Voici le jugement fort libre que portait de lui Chapelain, dans sa *Liste*, souvent citée : « *Chaumont* : Ne manque pas d'esprit, et a assez le goût de la langue. On n'a pourtant rien vu de lui, ni en prose ni en vers, qui puisse lui faire honneur. S'il ne prêche bien, il prêche hardiment et facilement. Le désir de faire fortune l'a engagé à des bassesses au-dessous de sa naissance, et à un certain air d'agir qui lui fait tort ; mais c'est plus par manque de jugement que par malignité naturelle. »

[2] Voyez le discours que fit M. l'abbé Genest lorsqu'il fut reçu à l'Académie (o.)

se trouve actuellement le parterre, tant à l'égard de la pièce, qu'à l'égard de l'auteur.

Pour éprouver donc si la chute de ses ouvrages ne devoit pas être imputée à la mauvaise humeur du parterre, le stratagème dont usa M. Boyer, fut d'afficher son *Agamemnon* sous le nom de *Pader d'Assézan*, jeune Gascon, nouveau débarqué à Paris[1]. Qu'en arriva-t-il? Que la pièce fut généralement applaudie : d'où l'amour-propre de l'auteur lui fit aisément, mais faussement conclure qu'il n'avoit contre lui que la fatalité de son nom.

Mais, dira-t-on, comment a-t-il fourni une si longue carrière sans être soutenu par des succès éclatants? Je réponds à cela, qu'il en est ordinairement du parti que l'on prend dans les lettres, comme de toute autre vocation. Tout dépend des premiers pas que l'on fait dans le monde : mais ces premiers pas, on les fait sans connoissance ; et après il y a une sorte d'enchantement, qui fait qu'on vieillit dans le genre de vie à quoi l'on étoit d'ailleurs le moins propre. Puisque M. Boyer avoit du génie, de l'inclination au travail, de bonnes mœurs, et qu'il portoit l'habit ecclésiastique, n'auroit-il pas dû choisir dans les Lettres une autre route que le théâtre, plus convenable à ses talents, à son honneur et à sa fortune[2]?

[1] Voyez la préface de son *Artaxerce*. (O.)

[2] Voici le jugement porté sur lui par Chapelain : « *Boyer* est un poëte de théâtre qui ne cède qu'au seul Corneille (1662) en cette profession, sans que les défauts qu'on remarque dans le dessein de ses pièces rabattent de son prix ; car les autres n'étant pas plus réguliers que lui en cette partie, cela ne lui fait point

Il étoit d'Alby. L'aimable vivacité de sa province ne s'est point démentie en lui jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Si de jeunes auteurs alloient pour le consulter, ils le trouvoient toujours prêt à leur donner ses avis, la seule chose qu'il eût à donner[1].

de tort à leur égard. Il pense fortement dans le détail, et s'exprime de même. Ses vers ne se sentent point du vice de son pays. Il ne travaille guère en prose.»

[1] Le *Dictionnaire des Précieuses* parlant de Boyer (sous le nom de *Bavius*), nous avons rattaché, dans notre édition, à ce que dit Somaize (t. I, p. 232), une note que nous croyons devoir transcrire (t. II, p. 176): « BOYER, *Bavius.* Bavius! un nom malheureux.

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi.

Claude Boyer, né à Alby en 1618, dédia en 1645, sa première tragédie, *la Porcie romaine*, à Mme de Rambouillet, en fit une quinzaine d'autres jusqu'en 1668, qu'il fut reçu à l'Académie françoise et en donna encore six ou sept. *Agamemnon*, jouée sous le nom de *Pader d'Assezan*, fut applaudie, mais, reprise sous son nom, fut sifflée; enfin *Judith* eut l'honneur d'attirer une épigramme de Racine, après une foule de traits de Despréaux. Avant de mourir, Boyer publia encore un petit volume in-8° de vers, intitulé : *Les Caractères des Prédicateurs, des Prétendants aux dignités ecclésiastiques, de l'Ame délicate, de l'Amour profane, de l'Amour saint, avec quelques autres poésies chrétiennes.* Paris, J.-B. Coignard, 1695. Le privilége porte ces mots flatteurs : « Voulant favorablement traiter ledit Boyer, et luy donner des marques de la satisfaction que nous avons de ses ouvrages... » — Les *Caractères des Prédicateurs* sont dédiés au P. Sanlecque, et les autres pièces du volume au P. de La Chaise. Les *Caractères de l'Amour profane* furent lus à l'Académie, où, si l'on en croit l'auteur, ils eurent peu de succès: « Au seul nom de l'amour, le censeur (ne seroit-ce point Despréaux?) jaloux, impatient et malin, se révolta et entraîna une partie de l'assemblée. »

De nombreuses poésies de Boyer sont répandues dans les recueils; nous signalerons entre autres, dans le *Recueil des portraits* dédié à Mademoiselle, un portrait de six sœurs, en vers.

XXXIX

JEAN RACINE,

Trésorier de France, Secrétaire du Roi et Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, reçu à l'Academie le 12 janvier 1673, mort le 22 avril 1699.

Une lettre que M. de Valincourt[1] n'a pu refuser à mes importunités, fera le fort de cet article. Tout ce que j'y ajoute, ce sont quelques apostilles et une courte réponse. J'ai cru que, les mémoires qui se trouvent dans ce volume sur la vie du grand Corneille étant de son neveu, il seroit agréable que ceux qu'on va lire, sur la vie de M. Racine, fussent de son meilleur ami.

LETTRE DE M. DE VALINCOURT[2].

Puisque je l'ai promis, Monsieur, il faut vous parler de l'illustre Racine, avec qui j'ai passé la plus belle par-

[1] Jean-Baptiste-Henri du Trousset de Valincourt, secrétaire général de la marine, fut successeur de Racine à l'Académie française.

[2] Cette lettre de M. de Valincourt a été jugée très-sévèrement, et avec raison, par Louis Racine, dans ses Mémoires sur la vie de son père : « Au lieu d'une vie ou d'un éloge historique, dit-il, on ne trouve dans l'*Histoire de l'Académie françoise*, qu'une lettre de M. de Valincourt, qu'il appelle lui-même « un amas informe « d'anecdotes cousues bout à bout et sans ordre. » Elle est fort peu exacte, parce qu'il l'écrivoit à la hâte, en faisant valoir à M. l'abbé d'Olivet qui la lui demandoit, la complaisance qu'il avoit d'interrompre ses occupations pour le contenter, et il appelle corvée ce

tie de mes jours. Mais, quoique je sois à la campagne, les affaires ne m'interrompent guère moins qu'à la ville. Ainsi vous n'aurez de moi qu'un amas informe d'anecdotes, cousues bout à bout, et sans ordre, à mesure que j'en pourrai rappeler l'idée.

Vous savez que Racine étoit de la Ferté-Milon [1], et que dès son enfance il fut mis à Port-Royal-des-Champs, où M. Le Maistre prit un soin particulier de son éducation [2]. Le sacristain de cette abbaye, homme très-habile,

qui pouvoit être pour lui un agréable devoir de l'amitié et même de la reconnoissance Personne n'étoit plus en état que lui de faire une vie exacte d'un ami qu'il avoit fréquenté si longtemps.» (*Mémoires sur la vie de Jean Racine*, Lausanne et Genève, 1747, in-18, p. 11-12).

[1] Il naquit le 21 décembre 1639. Son père, après avoir été élevé dans le régiment des gardes en qualité de cadet, s'étoit établi à la Ferté-Milon et y avoit épousé *Marie des Moulins*, qui, veuve de bonne heure, se retira à Port-Royal-des-Champs. (o.)

Cette note de l'abbé d'Olivet est erronée. Jean Racine, le poëte, était fils de Jean Racine, contrôleur du grenier à sel de la Ferté-Milon, et de Jeanne Sconin, fille de Pierre Sconin, procureur du Roi des eaux et forêts de Villers-Cotterets. Son grand-père se nommait aussi Jean Racine, et Marie des Moulins était sa grand'-mère. Racine, ayant perdu sa mère le 24 janvier 1641 et son père le 6 février 1643, fut élevé, avec sa sœur, par son grand-père Sconin.

[2] Racine fut mis d'abord non pas au collége de Beauvais, qui était à Paris, mais dans le collége de la ville de Beauvais, et il en sortit le 1er octobre 1655. C'est de là qu'il entra à Port-Royal, où il resta trois ans, jusqu'en octobre 1658; il passa ensuite au collége d'Harcourt, à Paris, où il fit sa philosophie.

M. Le Maître prit en effet un très-grand soin de son éducation; dans une lettre qu'il lui écrit, il lui témoigne une affection toute paternelle. Ainsi il lui dit, en finissant: « Bonjour, mon cher fils; aimez toujours votre papa comme il vous aime. »

mais dont le nom m'est échappé[1], lui apprit le grec, et dans moins d'une année le mit en état d'entendre les tragédies de Sophocle et d'Euripide. Elles l'enchantèrent à un tel point, qu'il passoit les journées à les lire et à les apprendre par cœur, dans les bois qui sont autour de l'étang de Port-Royal. Il trouva moyen d'avoir le roman de *Théagène et Chariclée* en grec : le sacristain lui prit ce livre et le jeta au feu. Huit jours après, Racine en eut un autre, qui éprouva le même traitement. Il en acheta un troisième, et l'apprit par cœur : après quoi il l'offrit au sacristain, pour le brûler comme les deux autres.

Je crois qu'en sortant de Port-Royal, il vint à Paris, et fit sa logique au collége d'Harcourt. C'est un temps dont je ne saurois vous dire des nouvelles positives. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1660, tous nos poëtes d'alors s'étant évertués sur le mariage du Roi, l'ode de Racine fut trouvée ce qu'on avoit fait de meilleur. Il la porta manuscrite à Chapelain[2], qui lui donna de bons avis, le prit en amitié, et fit si bien valoir son ode dans l'esprit de M. Colbert, que ce ministre envoya d'abord cent louis de la part du Roi au jeune auteur, et peu de temps après le mit sur l'État pour une pension de six cents livres, qu'on lui a conservée jusqu'à sa mort.

[1] C'était le savant grammairien Cl. Lancelot.

[2] Il fallait dire : « Il la fit remettre... » — Voyez la lettre de Racine à M. Le Vasseur, du 13 septembre 1660. Racine y témoigne un grand respect pour Chapelain ; il s'est rendu à ses observations; il n'a pas encore vu M. Chapelain et craint que cette entrevue ne lui soit pas favorable.

Je n'ai point à faire ici l'examen de ses tragédies ; car que pourrois-je dire sur cela qui ne vous soit connu, et que vous ne puissiez, Monsieur, traiter infiniment mieux que moi ? Je me bornerai donc à quelques traits historiques, dont vous égayerez votre ouvrage : bien sûr qu'en parlant d'un aussi grand homme que Racine, les plus petits faits intéressent, et ne sauroient manquer de plaire.

Par exemple, quand madame Des Houlières eut lâché ce fameux sonnet contre la *Phèdre* de Racine[1], et lui et Despréaux l'attribuèrent mal à propos au duc de Nevers[2] ; et ce qu'ils firent plus mal à propos encore, ils y répondirent d'une manière peu sensée, et qui leur attira de terribles inquiétudes. Car M. de Nevers faisoit courir le bruit qu'il les faisoit chercher partout pour les faire assassiner. Ils étoient l'un et l'autre gens fort susceptibles de peur. Ils désavouèrent hautement la réponse. Sur quoi M. le duc Henri-Jules, fils du grand Condé, leur dit : « Si vous n'avez pas fait le sonnet, venez à l'hôtel de Condé, où M. le Prince saura bien vous garantir de ces menaces, puisque vous êtes innocents. Et si vous l'avez fait, ajouta-t-il, venez aussi à l'hôtel de Condé, et M. le Prince vous prendra de même sous

[1] Le sonnet de madame Des Houlières, celui que Racine et Despréaux lui opposèrent, et un troisième sonnet sur les mêmes rimes, attribué à M. le duc de Nevers, pour servir de réplique au précédent, sont rapportés tout au long dans les nouvelles éditions de Despréaux, à la fin de l'épître VII. (o.)

[2] Philippe de Mancini, duc de Nevers. Il fut de l'Académie française. Tous ses ouvrages ont été recueillis. Voyez, sur toute cette affaire, les *Nièces de Mazarin*, par M. Amédée Renée.

sa protection, parce que le sonnet est très-plaisant et plein d'esprit. »

Mais que pensez-vous, Monsieur, du sort qu'eut la *Phèdre* de Racine aux cinq ou six premières représentations? Vit-on jamais mieux ce que c'est que la prévention, et jusqu'où la cabale est capable de porter les hommes les plus éclairés? Car il est bien vrai que durant plusieurs jours Pradon triompha[1], mais tellement

[1] Pradon fit jouer sa *Phèdre* précisément dans le temps qu'on jouoit celle de Racine; et même dans sa préface il dit effrontément : *Ce n'a point été un effet du hasard qui m'a fait rencontrer avec M. Racine, mais un pur effet de mon choix.* (O.) — Écoutons maintenant les griefs de Pradon ; il les expose dans ses *Nouvelles Remarques sur les ouvrages du sieur D.* (Despréaux), La Haye, Jean Strick, 1685; il dit, à la p. 72 : « M. Despréaux a bien raison et rend bien justice aux ouvrages de son ami. Il est vrai que M. Racine a fait des pièces de théâtre d'une grande beauté : toute la France en demeure d'accord.... Je dirai donc seulement en passant, avec M. Despréaux et avec toute la France, que les ouvrages de M. Racine ont un très-grand mérite; mais qu'avec tout leur mérite particulier, ils ne doivent pas peu à l'habileté des acteurs qui les ont animés sur le théâtre. » P. 73. « Il n'y a que la Muse du grand Corneille qui, au jugement de tout le monde, porte et conserve partout des ornements solides. » P. 76. « C'est cette *Phèdre* qui m'a attiré les satires de M. Despréaux et le procédé malhonnête de ces deux messieurs. J'avois même fait, en ce temps, une critique en vers sur la *Phèdre* de M. Racine, parce que le bruit courut qu'il en faisoit une sur la mienne. Celle que j'apportai à l'hôtel Guénégaud étoit une pièce en un acte que je lus à des personnes du premier rang. Elle les divertit assez, et auroit peut-être fait connoître que les endroits les plus sérieux sont quelquefois susceptibles du plus grand comique. Cela n'ôte rien de la *Phèdre* de M. Racine, que j'estime fort. » P. 79. « Lorsqu'ils virent que, par la bonté et la justice du Roi, Sa Majesté avoit permis qu'on jouât ma *Phèdre* dans le temps de celle de M. Racine, qui, par un procédé sans exemple, avoit empêché l'an-

que la pièce de Racine fut sur le point de tomber, et à Paris et à la cour. Je vis Racine au désespoir. Cependant, si jamais ouvrage parfait fut mis sur le théâtre, c'est sa *Phèdre;* et s'il y eut jamais tragédie impertinente et méprisable de tout point, c'est celle de Pradon.

Racine avoit éprouvé la même chose à ses *Plaideurs*, pièce où règne admirablement le goût attique pour la fine satire. Aux deux premières représentations, les acteurs furent presque sifflés, et n'osèrent hasarder la troisième. Molière, qui étoit alors brouillé avec lui, alla à la seconde, mais ne se laissa pas entraîner au jugement de la ville, et dit en sortant que ceux qui se moquoient de cette pièce méritoient qu'on se moquât d'eux. Un mois après, les Comédiens étant à la cour, et ne sachant quelle petite pièce donner à la suite d'une tragédie, risquèrent les *Plaideurs*. Le feu Roi, qui étoit très-sérieux, en fut frappé, y fit même de grands éclats de rire, et toute la cour, qui juge ordinairement mieux que la ville, n'eut pas besoin de complaisance pour l'imiter. Les Comédiens, partis de

née précédente une autre *Iphigénie* de paroître dans le temps de la sienne; ces messieurs, dis-je, voyant qu'ils ne pouvoient plus apporter d'obstacles à ma *Phèdre* du côté de la Cour, par des bassesses honteuses et indignes du caractère qu'ils doivent avoir, empêchèrent les meilleures actrices d'y jouer. Il est vrai que le public m'en fit la justice tout entière pendant trois mois, et fit bien voir que la scène françoise n'étoit pas encore si déchirée par cette *Phèdre*, ni par *Thisbé* et *Tamerlan*, qui avoient eu d'assez grands succès, et que Sa Majesté avoit honoré de sa présence et de ses applaudissements, pour donner lieu à M. Despréaux de dire :

Et la scène françoise est en proie à Pradon.

Saint-Germain dans trois carrosses, à onze heures du soir, allèrent porter cette bonne nouvelle à Racine, qui logeoit à l'hôtel des Ursins. Trois carrosses après minuit, et dans un lieu où jamais il ne s'en étoit tant vu ensemble, réveillèrent tout le voisinage. On se mit aux fenêtres; et comme on vit que les carrosses étoient à la porte de Racine et qu'il s'agissoit des *Plaideurs*, les bourgeois se persuadèrent qu'on venoit l'enlever pour avoir mal parlé des juges. Tout Paris le crut à la Conciergerie le lendemain. Et ce qui donna lieu à une vision si ridicule, c'est qu'effectivement un vieux conseiller des requêtes, dont je vous dirai le nom à l'oreille, avoit fait grand bruit au palais contre cette comédie [1].

J'oubliois de vous dire encore touchant la *Phèdre* de Racine, que M. Arnauld ayant lu cette tragédie, l'admira, et convint même que de pareils spectacles ne seroient pas contraires aux bonnes mœurs. Il ajouta seulement : *Pourquoi a-t-il fait son Hippolyte amoureux?* Et ce mot seul marque le grand sens avec lequel M. Arnauld jugeoit de toutes choses. Car il faut avouer que ce caractère d'Hippolyte amoureux affadit la pièce et en diminue le tragique, quoique cet amour ait donné lieu à des vers admirables et que le caractère d'Aricie soit parfaitement beau [2].

[1] Louis Racine, dans ses Mémoires, reprend et complète cette histoire de la chute à la ville et du succès à la cour, de la comédie des *Plaideurs*. Voy. aussi le *Menagiana*, qui donne une sorte de clef des personnages.

[2] Voyez une lettre du grand Arnauld à M. Vuillard, du 10 avril

On a reproché à Racine qu'il avoit trop mis d'amour dans ses pièces, et qu'il en avoit trop donné à ses héroïnes. Deux causes de cet excès : le caractère même de l'auteur, qui étoit né plein de passion ; et le goût du temps où il écrivoit, car la cour de France alors ne connoissoit que l'amour et la galanterie.

Touchant l'histoire du feu Roi[1], dont vous me demandez particulièrement des nouvelles, je n'ai, Monsieur, qu'un mot à vous répondre. Despréaux et Racine, après avoir quelque temps essayé ce travail, sentirent qu'il étoit tout à fait opposé à leur génie ; et d'ailleurs ils jugèrent avec raison que l'histoire d'un prince tel que le feu Roi, et remplie d'événements si grands, si extraordinaires en tout genre, ne pouvoit, ni ne devoit être écrite que cent ans après sa mort, à moins que de vouloir ne donner que de fades extraits de gazettes, comme ont fait les misérables écrivains qui ont voulu se mêler de faire cette histoire[2].

1691. Il témoigne préférer Esther à Athalie. — Dans ses *Mélanges*, Michault prétend qu'en donnant le nom de *Le Bon* à un sergent, Racine, alors brouillé avec Port-Royal, avait voulu mortifier le grand Arnauld et Nicole, qui avaient donné sous ce nom *la Logique* dont le titre porta tantôt : *Logique de Port-Royal*, tantôt *Logique de M. Le Bon*. Cette allusion est au moins douteuse.

[1] Racine et Despréaux furent nommés en 1677 pour écrire l'histoire de Louis XIV. (o.)

[2] « Je n'ai jamais pu lire sans une surprise extrême, dit Louis Racine, ce que dit M. de Valincourt à M. l'abbé d'Olivet, en parlant de l'*Histoire du Roi*. M. de Valincourt, associé pour ce travail à Boileau, après la mort de mon père, et chargé seul de la continuation de cette histoire après la mort de Boileau, suivant toute apparence, n'a jamais rien composé sur cette matière. Il

Pour revenir donc aux tragédies de Racine, la haute idée qu'il avoit de Sophocle lui persuadoit qu'on ne pouvoit l'imiter sans le gâter; et effectivement il n'a jamais osé toucher à aucune de ses pièces, quoiqu'il n'ait pas craint de joûter contre Euripide, qu'il a souvent égalé, et quelquefois surpassé.

Je me souviens à ce sujet qu'étant un jour à Auteuil chez Despréaux avec M. Nicole et quelques autres amis d'un mérite distingué, nous mîmes Racine sur l'*OEdipe* de Sophocle. Il nous le récita [1] tout entier, le traduisant sur-le-champ : et il s'émut à un tel point, que tout ce que nous étions d'auditeurs, nous éprouvâmes

pouvoit avoir, aussi bien que ses prédécesseurs, le style historique: mais pourquoi a-t-il voulu faire entendre que regardant ce travail comme opposé à leur génie, ils ne s'en occupoient pas, lui qui a su mieux qu'un autre combien ils s'en étoient occupés, et qui a été le dépositaire, après leur mort, de ce qu'ils en avoient écrit? Le fatal incendie qui, en 1726, consuma la maison qu'il avoit à Saint-Cloud, fut si prompt qu'on ne put sauver les papiers les plus importants de l'amirauté, et que les morceaux de l'*Histoire du Roi* périrent avec plusieurs autres papiers précieux à la littérature. Le *Recueil des lettres* de Boileau et de mon père fera connoître l'application continuelle qu'ils donnoient à l'histoire dont ils étoient chargés. Quand ils avoient écrit quelque morceau intéressant, ils alloient le lire au Roi. Ces lectures se faisoient chez Mme de Montespan.... » — Voy. lettre de Racine à Despréaux, du 24 août 1687, et toutes les lettres qu'il écrivit à Despréaux, pendant qu'il suivait le Roi dans la campagne où fut pris Namur. — Despréaux et Racine, comme membres de l'Académie des Inscriptions, avaient d'ailleurs travaillé à l'*Histoire du Roi* par les médailles. Voy. la correspondance de Boileau et de Brossette, édit. Laverdet, Paris, Techener, 1858. 1 vol. in-8°, p. 110. On a d'ailleurs imprimé plusieurs fragments historiques sortis de la plume de Racine.

[1] Réciter, dans le sens du latin *recitare,* lire à haute voix.

tous les sentiments de terreur et de compassion, sur quoi roule cette tragédie. J'ai vu nos meilleurs acteurs sur le théâtre, j'ai entendu nos meilleures pièces; mais jamais rien n'approcha du trouble où me jeta ce récit : et au moment même que je vous écris, je m'imagine voir encore Racine avec son livre à la main, et nous tous consternés autour de lui.

Il possédoit au suprême degré le talent de la déclamation. C'étoit même assez sa coutume de déclamer ses vers avec feu, à mesure qu'il les composoit. Il m'a plusieurs fois conté que pendant qu'il faisoit sa tragédie de *Mithridate*, il alloit tous les matins aux Tuileries, où travailloient alors toutes sortes d'ouvriers; et que récitant ses vers à haute voix, sans s'apercevoir seulement qu'il y eût personne dans le jardin, tout à coup il s'y trouva environné de tous ces ouvriers. Ils avoient quitté leur travail pour le suivre, le prenant pour un homme qui par désespoir alloit se jeter dans le bassin.

Un autre fait, qui mérite plus d'attention, et que je tiens encore de lui, c'est qu'étant allé lire au grand Corneille la seconde de ses tragédies, qui est *Alexandre*, Corneille lui donna beaucoup de louanges, mais en même temps lui conseilla de s'appliquer à tout autre genre de poésie qu'au dramatique, l'assurant qu'il n'y étoit pas propre. Corneille étoit incapable d'une basse jalousie; s'il parloit ainsi à Racine, c'est qu'il pensoit ainsi : mais vous savez qu'il préféroit Lucain à Virgile. D'où il faut conclure que le talent de faire excellemment des vers, et l'art de juger excellemment des

poetes et de la poésie, peuvent quelquefois ne pas se rencontrer dans la même tête.

Racine, au reste, étoit d'une taille médiocre, la physionomie agréable, le visage ouvert. Il avoit le nez pointu, ce qui marque, selon Horace, un esprit porté à la raillerie. Il étoit en effet railleur, et d'une raillerie amère[1] : mais dans les dernières années de sa vie, la piété, dont il faisoit profession, l'avoit porté à se modérer. D'ailleurs, autant qu'il relevoit avec plaisir la fatuité d'un homme heureux, autant étoit-il plein de compassion et toujours disposé en faveur de ceux qui souffroient

Pour peu qu'il fût échauffé dans la conversation, il avoit l'éloquence la plus vive et la plus persuasive du monde. Aussi m'a-t-il souvent dit qu'il regrettoit de ne s'être pas fait avocat au Parlement.

Quatre ou cinq mois avant sa mort, il fut attaqué d'une fièvre violente, dont on le guérit à force de quinquina. Il se croyoit hors d'affaire, lorsqu'il lui perça tout d'un coup à la région du foie une espèce de petit abcès qui jetoit tous les jours un peu de matière, à quoi les chirurgiens ignorants ne firent pas assez d'attention. Un matin, étant entré dans son cabinet pour prendre du thé selon sa coutume, et s'apercevant que cet abcès étoit séché et refermé, il fut frappé d'effroi, et s'écria qu'il étoit un homme mort. Il descendit dans sa chambre et se mit au lit, d'où en effet il n'est pas

[1] Les épigrammes de Racine sont en effet des modèles de fine et piquante raillerie. *Les Plaideurs* ne sont qu'une longue épigramme.

relevé depuis. On reconnut bientôt que c'étoit un abcès formé dans le foie. Ses douleurs devinrent si cruelles, qu'une fois il demanda s'il ne seroit pas permis de les faire cesser, en terminant sa maladie et sa vie par quelque remède [1]. Tous les jours nous y étions Despréaux et moi, ou plutôt nous n'en sortions pas. Il conserva jusqu'à la fin une parfaite connoissance, animée des sentiments les plus chrétiens.

Par son testament [2], il avoit ordonné que son corps fût porté à Port-Royal-des-Champs, ce qui fut exécuté ; mais lorsqu'on ruina cette maison, ses os furent rapportés à Saint-Étienne-du-Mont et enterrés vis-à-vis la chapelle de la Vierge, proche l'endroit où est enterré M. Pascal [3].

Voilà, Monsieur, ce que ma mémoire a pu me fournir. Je ne croyois pas même aller si loin, quand j'ai pris la plume. Au lieu d'exiger de moi cette corvée, vous auriez bien dû venir me voir à Saint-Cloud ; et peut-

[1] « Il n'est point vrai qu'il ait jamais demandé s'il n'étoit pas permis de faire cesser sa maladie et sa vie par quelques remèdes. » — (*Mémoires de Louis Racine.*) — Voy. dans le même ouvrage les détails, trop longs pour être rapportés ici, que donne Louis Racine sur la dernière maladie de son père ; ce récit suffit à montrer la fausseté du prétendu coup de mort porté à Racine, par le mécontentement de Louis XIV. Voy. aussi une réfutation de ce conte dans l'*Athenæum français.*

[2] Il est rapporté tout entier ce testament dans les *Hommes illustres* de Perrault, à l'article de Racine. (o.) — Le texte en a été reproduit dans les *Mémoires* de Louis Racine.

[3] Despréaux a fait l'épitaphe de son ami. Voy la nouvelle édition de la correspondance de Boileau et de Brossette, donnée par M. Laverdet. Chez Techener, 1 vol. in-8°, 1858.

être qu'à l'ombre de ces allées couvertes, où vous trouvez la promenade si agréable, il me seroit revenu dans la conversation divers traits, qui présentement ne s'offrent pas à mon esprit.

REPONSE A M. DE VALINCOURT.

Je me doutois bien, Monsieur, qu'à force de persécutions je réussirois à vous arracher des mémoires sur la vie de votre illustre ami. En remarquant avec quel plaisir ils se font lire, j'ai senti mieux que jamais la différence qu'il y a entre une lettre et une histoire. Une lettre parle à un particulier, souvent à un ami : on peut lui dire ce qu'on veut et comme on veut; avec lui tout détail a bonne grâce, et même, plus les détails sont petits, plus ils sont le partage d'une lettre. Mais une histoire parle au public, et ce public veut de nous un respect qui ne nous laisse pas toute notre liberté, ni pour le choix des choses, ni pour la manière de les dire. Aussi M. Pellisson donna-t-il son *Histoire de l'Académie* en forme de lettre adressée à un de ses parents, afin d'acquérir par là le droit de relever avec bienséance jusqu'aux moindres particularités, sous prétexte qu'il en instruisoit un de ses parents, et non pas le public. Je pouvois bien prendre le même tour; j'en ai été cent fois tenté dans le cours de mon ouvrage[1];

[1] L'abbé d'Olivet a écrit sous forme de lettre une véritable notice, que nous publions plus loin, sur l'abbé Genest. La forme épistolaire était en effet plus favorable à l'auteur, et son style y a certainement beaucoup plus de charme.

mais de tout ce qu'il y a d'heureux dans M. Pellisson, comme je n'en pouvois attraper que cela seul, ce n'étoit pas la peine de me faire imitateur pour si peu.

Venons donc à M. Racine. J'ai eu la curiosité de parcourir ce qui reste de ses papiers dans sa famille. Il n'y a rien qui puisse être publié. Ce sont des collections d'Homère et de Sophocle, avec de petites notes à son usage. C'est une traduction du *Banquet* de Platon, mais il en manque la moitié[1]. Ce sont trente ou quarante lettres, qu'il écrivoit d'Uzès à ses amis de Paris en 1661 et 1662[2]. Je ne vous dirai pas que ces lettres sont pleines d'esprit : vous le devinez aisément; mais ce qui m'a étonné, c'est d'y trouver une exactitude, une beauté de style qui est ordinairement le fruit d'un long exercice. Dans M. Racine, c'étoit l'ouvrage de l'éducation. Heureux ceux qui, comme lui, remportent de leurs premières études la connoissance des langues

[1] On a imprimé à Paris, en 1732, un petit volume intitulé : le *Banquet de Platon, traduit un tiers par feu M. Racine et le reste par madame de* ***. — Cette dame est l'illustre Marie-Magdeleine-Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, abbesse de Fontevrault, morte en 1704. (o.) — (Note de l'édition de 1743.) — Cette savante abbesse étoit sœur de Mme de Montespan. — M. le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt a publié, sous le titre d'*Études morales et littéraires* de Racine, diverses notes écrites par lui sur les marges de ses livres et d'autres fragments. M. E.-J.-B. Rathery a aussi reproduit dans l'*Athenæum* un extrait de la *Gazette*, du 25 décembre 1661 : Racine, qui était alors à Uzès, y donne des détails sur les réjouissances qui y ont eu lieu à l'occasion de la naissance du Dauphin.

[2] Il y en a une d'imprimée dans les *Œuvres diverses* de M. de La Fontaine, t. III, p. 322. Édition de Paris, 1729. (o.) — Note tirée de l'édition de 1743.

et un goût qui commence à se former sur les bons auteurs! Un homme de lettres ne fait plus que bâtir toute sa vie sur ces fondements-là ; mais s'il ne les a pas jetés de bonne heure, il n'y revient plus et ne fait rien de solide.

A propos d'Uzès, vous ne dites point, monsieur, à quelle occasion M. Racine fit sa comédie des *Plaideurs*. Peut-être ne vous a-t-il jamais conté qu'à l'âge de vingt-deux ans, se voyant sans père ni mère, et avec peu de biens, il se retira chez un de ses oncles, chanoine régulier, official et vicaire général d'Uzès, qui lui résigna un prieuré de son ordre, dans l'espérance qu'il en prendroit l'habit. Il accepta le prieuré ; mais pour l'habit, il différoit toujours à le prendre ; de sorte qu'à la fin un régulier lui disputa ce bénéfice, et l'emporta. Voilà le procès, « que ni ses juges, ni lui, n'entendirent jamais bien, » à ce qu'il dit dans la préface de ses *Plaideurs*.

Vous n'avez sans doute pas voulu faire mention de sa brouillerie avec Messieurs de Port-Royal, parce que vous savez mieux que personne le repentir qu'il en a marqué. Mais les monuments de cette querelle étant publics et méritant de passer à la dernière postérité, c'est à tort, permettez-moi de vous le dire, que nous en voudrions effacer le souvenir. Car je ne sais, Monsieur, si nous avons rien de mieux écrit, rien de plus ingénieux en notre langue que sa première lettre, qui s'adresse à l'auteur des *Visionnaires ;* et quoique la seconde, qui s'adresse à MM. Du Bois et d'Aucour, ne soit pas tout à fait d'une égale force, il faut avouer que si

nous avions en ce genre dix-huit lettres de M. Racine, nous pourrions dire de lui et de M. Pascal ce qu'on a dit de Démosthène et de Cicéron [1].

Rien de plus sincère, au reste, que sa réconciliation avec Port-Royal, quand il eut une fois quitté et la comédie et les comédiennes [2], deux articles sur lesquels la mère Agnès [3] ne cessoit de l'exhorter, il se rendit à ses instances et se maria en 1677 [4]. Il passa les dix années suivantes dans le tumulte de la Cour, sans faire autre chose que se préparer à écrire l'Histoire du Roi. Il se remit ensuite à la poésie, mais seulement pour composer des tragédies saintes et des cantiques spirituels. Après quoi, par reconnoissance pour l'éducation qu'il avoit reçue à Port-Royal-des-Champs, il employa les dernières années de sa vie à écrire l'histoire de

[1] *Demosthenes tibi* (M. Tulli) *præripuit ne esses primus orator : tu illi, ne solus.* S. Jérôme. (o.)

[2] Voy. le *Port-Royal*, de M. Sainte-Beuve. — Port-Royal pardonna *Esther* à Racine.

[3] C'étoit une tante de M. Racine, sœur unique de son père. Elle a été abbesse de Port-Royal-des-Champs, Sa mère s'y étant aussi retirée, comme je l'ai dit ci-dessus, voilà bien des motifs qui l'attachoient à cette maison. (o.) — Voy. dans les *Mémoires de Louis Racine*, une lettre de la Mère Agnès, page 61 de l'édition citée. — La note de l'abbé d'Olivet est rectifiée par nous, ci-dessus, p. 222, note 1.

[4] Il épousa *Catherine Romanet*, fille d'un trésorier de France d'Amiens. Il en a eu trois filles et deux fils, le plus jeune desquels est auteur d'un *Poeme de la Grâce*, où l'on retrouve le génie et le goût de son père. (o.)

cette fameuse abbaye [1]. Vous savez qu'à sa mort l'histoire dont je veux parler fut déposée par ses ordres entre les mains de gens intéressés à la conserver ; et, sur l'échantillon que j'en ai vu de mes yeux, je m'assure que si jamais elle s'imprime, elle achèvera de lui donner, parmi ceux de nos auteurs qui ont le mieux écrit en prose, le même rang qu'il tient parmi nos poëtes.

Il a mis, dites-vous, trop d'amour dans ses tragédies. C'est par cet endroit seul qu'il s'est éloigné de ses modèles, j'entends Sophocle et Euripide. Ces grands hommes sans avoir besoin que la religion leur mît un frein à cet égard, avoient bien compris que l'amour n'a point assez de gravité, ou plutôt, si j'ose ainsi dire, que c'est quelque chose de trop badin pour entrer dans le tragique. L'amour peut bien être une des passions les plus sérieuses, et même les plus violentes, pour celui qui l'a dans le cœur ; mais qu'étant de sens froid, nous entendions raconter tout ce qu'il produit dans les personnes de notre connoissance, l'effet naturel de ces récits est de nous faire rire. Aussi les anciens, plus sages que nous, quoi qu'on en dise, avoient relégué l'amour dans les comédies ; et M. Racine lui-même, longtemps avant que de songer à manier des sujets de l'Écriture, s'étoit déterminé à faire une tragédie sans amour. Il vouloit aussi rétablir les prologues et les chœurs. C'est sur ce plan qu'il travailloit à un *Alceste*

[1] Une partie de cette histoire parut l'année dernière sous ce titre : *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*. On la croit imprimée dans Paris, mais furtivement. (O.) — (Note de l'édition de 1743.)

d'après Euripide, lorsque son mariage, les remontrances de la mère Agnès et l'honneur d'être nommé historiographe du Roi l'engagèrent à renoncer pour toujours au théâtre [1].

Quant au parallèle de Corneille et de Racine, vous n'ignorez pas le mot de M. le duc de Bourgogne, que Corneille étoit *plus homme de génie*, Racine *plus homme d'esprit* [2].

Un homme de génie ne doit rien aux préceptes, et quand il le voudroit, il ne sauroit presque s'en aider : il se passe de modèles, et quand on lui en proposeroit, peut-être ne sauroit-il en profiter : il est déterminé par une sorte d'instinct à ce qu'il fait et à la manière dont il le fait. Voilà Corneille, qui, sans modèle, sans guide, trouvant l'art en lui-même, tire la tragédie du chaos où elle étoit parmi nous.

Un homme d'esprit étudie l'art; ses réflexions le préservent des fautes où peut conduire un instinct aveugle; il est riche de son propre fonds, et, avec le secours de l'imitation, maître des richesses d'autrui. Voilà Racine, qui, venant après Sophocle, Euripide, Corneille, se forme sur leurs différents caractères, et,

[1] « Il avoit encore eu le dessein de traiter le sujet d'Alceste, et M. de Longepierre m'a assuré qu'il lui en avoit entendu réciter quelques morceaux; c'est tout ce que j'en sais. » (*Mémoires de Louis Racine.*)

[2] Ménage a un mot heureux sur ce sujet : « Je ne veux pas, dit il, juger des tragédies de Corneille et de Racine par le plaisir qu'elles m'ont fait. J'étois trop jeune quand j'ai vu celles de M. Corneille et trop âgé, lorsque j'ai vu celles de M. Racine. » (*Menagiana*, édit. 1694, t. I, p. 356.)

sans être ni copiste, ni original, partage la gloire des plus grands originaux.

Il est vrai que le génie s'élève où l'esprit ne sauroit atteindre ; mais l'esprit embrasse au delà de ce qui appartient au génie.

Avec du génie, on ne sauroit être, s'il faut ainsi dire, qu'une seule chose. Corneille n'est que poëte : il ne l'est même que dans ses tragédies, à prendre le mot de poëte dans le sens d'Horace [1].

Avec de l'esprit, on sera tout ce qu'on voudra, parce que l'esprit se plie à tout. Racine a réussi dans le tragique et dans le comique ; son discours à l'Académie est admirable [2]; ses deux lettres contre Port-Royal, ses petites épigrammes, ses préfaces, ses cantiques, tout est marqué au bon coin.

Ajoutons que le génie, dans la force même de l'âge, n'est pas de toutes les heures, et que surtout il craint les approches de la vieillesse. Corneille, dans ses meilleures pièces, a d'étranges inégalités, et dans les dernières, c'est un feu presque éteint.

Au contraire, l'esprit ne dépend pas si fort des mo-

[1] Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os
Magna sonaturum. I, SAT. IV. (O.)

[2] Je parle du discours qu'il fit à la réception de Th. Corneille et de Bergeret : car pour celui qu'il fit à la sienne, il n'a point paru. Fléchier, Gallois et Racine furent reçus le même jour. Fléchier parla le premier et fut infiniment applaudi ; Racine parla le second et gâta son discours par la trop grande timidité avec laquelle il le prononça, en sorte que son discours n'ayant pas réussi, il ne voulut point le donner à l'imprimeur. (O.)

ments; il n'a presque ni haut ni bas; et quand il est dans un corps bien sain, plus il s'exerce, moins il s'use. Racine n'a point d'inégalité marquée, et la dernière de ses pièces, *Athalie*, est son chef-d'œuvre.

On me dira que Racine n'est point parvenu, comme Corneille, jusqu'à une vieillesse bien avancée. Je l'avoue: mais que conclure de là contre ma dernière observation? Car l'âge où Racine produisit *Athalie* répond précisément à l'âge où Corneille produisit *OEdipe*, et par conséquent la vigueur de l'esprit subsistoit encore tout entière dans Racine, quand l'activité du génie commençoit à décliner dans Corneille.

Mais de tout ce que j'ai dit, il ne s'ensuit pas que Corneille manque d'esprit ou Racine de génie. Ce sont deux qualités inséparables dans les grands poëtes. L'une seulement l'emporte dans celui-ci, l'autre dans celui-là. Or, il s'agissoit de savoir par où Corneille et Racine devoient être caractérisés, et, après avoir vu ce que les critiques ont pensé sur ce sujet, j'en suis revenu au mot de M. le duc de Bourgogne.

Racine étant le dernier Académicien mort dans le dix-septième siècle, c'est par lui que je finis. Vous, Monsieur, qui avez pris la peine de revoir mon manuscrit, vous savez que j'avois d'abord poussé cette Histoire beaucoup plus loin. Mais il faut que je vous ouvre mon cœur. Quand j'ai considéré que l'illustre Pellisson, l'homme du monde le plus circonspect, le plus poli, ne laissa pas d'éprouver la mauvaise humeur de ses contemporains, je vous avoue que j'ai tremblé pour

moi[1]. Je me trouvois même dans une situation plus dangereuse que la sienne : car il n'a parlé que d'un très-petit nombre d'Académiciens, la plupart desquels étoient des auteurs isolés ; au lieu que dans ces derniers temps de l'Académie, je me voyois accablé de noms qui tiennent à toute la France. J'ai essayé dans nos assemblées publiques une bonne partie des articles qui entrent dans ce volume; il ne m'est jamais arrivé de contenter tout le monde; les uns se plaignoient que j'avois trop loué, et les autres que je n'avois pas loué assez. Pour l'ordinaire, j'en ai conclu que j'avois donc attrapé ce juste milieu, où la vérité se plaît. Mais enfin, puisque l'Académie ne manquera jamais d'un historien qui ait moins de timidité que je ne m'en sens et plus de bonheur que je n'ose en attendre, vous m'approuverez sans doute, Monsieur, d'avoir généreusement et prudemment condamné au feu la suite que vous avez vue de mon ouvrage[2].

J'en excepte un seul fragment, qui concerne M. Huet. Personne n'ignore les raisons que j'ai de vouloir que cet article, qui a déjà été imprimé plus d'une fois, reparoisse ici.

[1] Voyez ci-dessus, p. 257. (o.)

[2] L'abbé d'Olivet a peut-être condamné au feu son manuscrit : mais il n'a pas exécuté son arrêt. Voyez ci-dessous, dans l'*Appendice*, les extraits de ses lettres inédites au président Bouhier.

XL

PIERRE-DANIEL HUET,

Ancien Évêque d'Avranches, reçu à l'Académie le 13 août 1674, mort le 26 janvier 1721.

Il naquit à Caen le 8 février 1638 [1]. L'amour de l'étude prévint en lui, ne disons pas tout à fait la raison, puisque nous ignorons quand elle commence, mais au moins l'usage de la parole. « A peine, dit-il, avois-je quitté la mamelle, que je portois envie à ceux que je voyois lire [2]. » Il perdit son père à dix-huit mois, sa mère quatre ans après. Il fut livré à des tuteurs négligents, qui le mirent dans une pension bourgeoise [3], où,

[1] De Daniel Huet, écuyer, et d'Isabelle Pillon de Bertouville. (o.) — Son père, calviniste converti, était conseiller du Roi et secrétaire ordinaire en la cour de Sa Majesté. Lors de la grande réformation de 1669, sa noblesse fut reconnue et confirmée. Ses armes, empreintes sur la reliure de tous ses livres et en tête de toutes ses lettres, étaient d'azur à deux hermines d'or en tête et trois grelots sonnants de même, en pointe. Cf. *Huet, évêque d'Avranches, sa Vie et ses Œuvres*, par M. de Gournay, et *Étude sur Daniel Huet*, par l'abbé Flottes. Quelques-unes de nos notes sont empruntées à ces deux livres, auxquels nous ne renverrons plus.

[2] *Huetiana*, p. 3; *Commentar.* p. 16. (o.) — Ce titre abrégé désigne le *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, qui a été récemment traduit en français par M. Ch. Nisard.

[3] Le tuteur de Huet, après la mort de sa mère, fut Gilles Macé, mathématicien, dont la femme, Catherine Pillon de Bertouville, était sœur de sa mère. Ses cousins étaient loin d'avoir son goût pour l'étude; aussi, quand mourut leur père, lui abandonnèrent-ils

avec peu de secours, et n'ayant que de mauvais exemples, il ne laissa pas d'achever la carrière des humanités avant que d'avoir treize ans faits [1].

Pour sa philosophie, il tomba sous un excellent professeur [2], qui, à la manière de Platon, voulut qu'il commençât par apprendre un peu de géométrie. Mais le disciple alla plus loin qu'on ne souhaitoit. Il prit un tel goût à la géométrie, qu'il en fit son capital et méprisa presque les écrits que dictoit son maître, qui heureusement étoit assez sage et assez habile pour ne lui en savoir pas mauvais gré. Il parcourut tout de suite les

volontiers tous ses instruments et tous ses livres de mathématiques, de physique et d'astronomie.

[1] Il fut placé dans le monastère des PP. Croisiers, pour faire ses premières études; puis il passa, à l'âge de huit ans, au collége du Mont, où, pendant cinq ans, il continua d'étudier sous la direction des Jésuites. Dans sa correspondance inédite, il écrit à son neveu de Charsigné: « On me fit aller au collége à l'âge de huit ans. J'entrai en cinquième à Pasques, et, l'année suivante, en quatrième. A l'âge de douze ans, j'étois premier *empereur* en seconde, et les douze ans n'étoient pas encore expirés quand j'entrois en rhétorique. » En même temps qu'il suivait les cours du collége du Mont, Huet avait un précepteur dont il parle ainsi dans sa *correspondance inédite:* « Le précepteur que j'ay eu jusqu'en philosophie, étoit fort homme de bien, et du côté de la piété il faisoit très-bien son devoir; mais il étoit très-ignorant, ne m'apprenoit rien du tout, et j'aurois été plus propre à être son précepteur qu'il ne l'étoit à être le mien. Mais en récompense, j'étois fouetté et battu barbarement. » C'est ce qui lui a fait dire dans une épître à Ménage :

Prima tribus lustris mihi nondum adoleverat ætas,
Plagosi nec jam metuebam sceptra *magistri*.

— En rhétorique, il eut pour professeur Antoine Halley, poëte latin distingué.

[2] Le P. Mambrun, connu par ses vers latins et par un traité du poëme épique. O.

autres parties des mathématiques; et quoique cette science ne fût pas encore accréditée dans les colléges, ni même dans le monde, au point qu'elle l'a été depuis, on lui en fit soutenir des thèses publiques, les premières qui aient été soutenues à Caen.

Il devoit, au sortir de ses classes, étudier en droit et y prendre des degrés. Deux ouvrages qui parurent en ce temps-là interrompirent cette étude utile et le jetèrent dans une autre plus amusante. Ces deux ouvrages étoient les *Principes de Descartes* et la *Géographie sacrée de Bochart*[1]. Une preuve qu'on ne doit jamais avoir de préjugés, ou du moins s'y opiniâtrer, puisqu'un même homme, et un homme très-judicieux, peut quelquefois, dans ses âges différents, penser si différemment, c'est que M. Huet, qui a vivement censuré Descartes longtemps après, le goûta d'abord, l'admira et le suivit durant plusieurs années[2]. Quant à la *Géographie*

[1] Les *Principes de Descartes*, imprimés en 1643 et le *Phaleg de Bochart*, en 1646. (o.)

[2] Sur son estime, puis son mépris pour Descartes, voy. son *Commentarius*, pages 35 et 36. — Quand Huet attaqua Descartes, il était précepteur du Dauphin, en même temps que Bossuet, dont le cartesianisme est très-connu. Mme de Sévigné, lettre du 15 juin, écrit à sa fille, qui appelait Descartes son père en philosophie : — « Corbinelli me mande que M. de Soissons (Huet) attaque vivement M. Descartes, par la seule envie de plaire à M. de Montausier : car on prétend qu'il n'entend pas ce qu'il improuve. Mlle Descartes en est fort indignée, après les compliments qu'elle a reçus de lui à Paris, sur les éloges dus à son oncle et à l'immortalité de son nom. Il y aura des gens qui répondront : Comment, dit Corbinelli, un homme qui attaque le jugement de M. le Prince, de Mme de Grignan et de M. de Vardes ! » — Dans sa lettre du 11 septembre suivant, Mme de Sévigné parle d'une

de Bochart, elle fit une double impression sur lui, et par l'érudition immense de l'ouvrage, et par la présence de l'auteur, ministre des protestants à Caen. Tout ce livre étant plein d'hébreu et de grec, aussitôt il voulut savoir ces deux langues, alla saluer l'auteur, lui demanda ses conseils, son amitié et se fit son disciple, mais disciple prêt à devenir émule. Souvent un jeune homme, avec de l'esprit et du courage, n'a besoin que d'un modèle vivant pour déterminer le genre de ses études. Tel qui n'a fait toute sa vie que des madrigaux auroit été un savant du premier ordre s'il avoit eu de bonne heure un Bochart devant les yeux.

Qu'on ne croie pas cependant que M. Huet fût ennemi des amusements et des exercices qui conviennent à la jeunesse[1]. Il voyoit le monde, il avoit soin de se

réfutation de Huet par Corbinelli. — Voy. une de nos notes sur Géraud de Cordemoy, ci-dessus, t. II, p. 214. — Corbinelli n'est pas seul à avoir pensé que Huet ait eu des vues intéressées en attaquant la philosophie de Descartes. Une chanson satirique qui parut alors, l'accusait d'avoir voulu par là gagner des protecteurs qui l'aidassent dans la permutation de l'évêché de Soissons pour l'évêché d'Avranches. Ce sont là, à nos yeux, de pures inventions.

[1] Dans l'épître à Ménage, que nous avons déjà citée, Huet raconte qu'un ami de son père, le voyant, dans sa jeunesse si passionné pour l'étude, chercha à l'en détourner :

An curiosa legens veterum monumenta, putas rem
Crescere posse tibi ? num sic eris utilis urbi ?...
Mactam dote tibi contingere reris opima
Squallenti uxorem, et librorum pulvere fœdo ?...

Le jeune homme ne sut pas résister d'abord à ces séductions :

. . . . Imperium fero credulus, et mox
Dulcibus abjungor Musis ; mihi prima voluptas
In medios dormire dies, et odoribus ungi

bien mettre, il cherchoit à plaire[1]. Véritablement, il n'avoit pas de grâce à danser ; mais il primoit à la course, il étoit meilleur homme de cheval, il faisoit mieux des armes, il sautoit mieux, il nageoit mieux, dit-il, que pas un de ses égaux.

A vingt ans et un jour, la coutume de Normandie le délivra enfin de ses tuteurs, qui lui épargnoient sordidement tout ce qu'ils pouvoient. Sa plus forte passion, et la première qu'il satisfit dès qu'il se vit son maître, fut de voir Paris, non pas tant par curiosité que pour se fournir de livres et pour connoître *les princes de la littérature*[2]. C'est une de ses expressions. Il rendit d'abord ses devoirs au P. Sirmond, plus que nonagénaire. Cet aimable et respectable vieillard joignoit à son grand savoir une grande candeur, qui lui venoit de son propre fonds, et une grande politesse, que la cour de Rome et celle de France lui avoient donnée. Le P. Petau, bien moins âgé, mais naturellement plus rigide que son confrère, se dérida le front en faveur d'un jeune provincial, qui non-seulement étoit déjà digne de l'écouter, mais qui osoit même quelquefois[3]

Cæsariem, et vestes variatis pingere vittis,
Cessatumque inter formosas ire puellas.

De meilleurs conseils, donnés par Bochart, Grentemesnil, Graindorge et surtout le P. Mambrun,

Qui me tunc monitis formabat amicis,

ajoute-t-il, ramenèrent Huet dans la voie qu'il ne quitta plus.

[1] *Commentar.* lib. I, pages 55, 56, 57. (o.)

[2] *Huetiana*, p. 4. *Comment.* p. 58. (o.)

[3] Voyez ses dissertations sur diverses matières, etc. Tome II, pag. 452, etc. (o.

n'être pas de son avis, et lutter, presque enfant, contre un si grand homme[1].

Je nommerois tous nos savants d'alors, si je nommois tous ceux que M. Huet connut, et dont il s'acquit l'estime à son premier voyage de Paris. Deux ans après, il eut occasion de connoître ceux du Nord. Car la reine de Suède ayant invité Bochart à l'aller voir, il se joignit à lui, et partit au mois d'avril 1652[2]. Bochart arriva en des circonstances où il ne fut pas si gracieusement reçu qu'il avoit lieu de s'y attendre. La santé de cette princesse chanceloit. Trop d'application à l'étude, car elle y passoit les nuits entières, lui avoit échauffé le sang. Bourdelot, son médecin, habile courtisan, et qui avoit étudié autant son esprit que sa complexion, l'obligea de rompre tout commerce avec les gens de lettres, dans l'espérance de la gouverner lui seul. Bochart en souffrit[3]. Pour M. Huet, sa jeunesse

[1] On a de Huet une lettre latine qu'il écrivait, à l'âge de vingt ans au P. Sirmond. A cet âge, dit-il lui-même, il était en échange de lettres ou de visites avec tous les princes de la littérature qui vivaient alors, avec Pierre et Jacques Dupuy, Bochart, Blondel, Bouillaud, Saumaise, Heinsius, Vossius, Selden, Descartes, Gassendi, Ménage, le P. Petau, le P. Labbé, le P. Vavasseur, le P. Rapin, le P. Cossart enfin, dont il a composé l'épitaphe.

[2] Huet a adressé à Chapelain un charmant récit de ce voyage, dans une épître en vers latins : on trouve aussi, dans ses poésies, diverses pièces de circonstance sur le même sujet.

[3] Ménage attribue à une autre cause la disgrâce de Bochart : « M. Vossius, dit-il, conduisit M. Bochart en Suède pour le présenter à la Reine. M. Bochart avoit mené M. Huet avec lui-même. La reine de Suède ayant su qu'ils étoient en chemin, manda à M. Vossius qu'elle ne vouloit pas le voir, parce qu'il avoit écrit contre M. de Saumaise.... » (*Menagiana*, 1694, tome I, page 326.

l'empêcha de paroître si redoutable à ce médecin. Il vit souvent la Reine, elle voulut même se l'attacher : mais l'humeur changeante de Christine lui fit peur. Il aima mieux au bout de trois mois revenir en France ; et le principal fruit qu'il y apporta de son voyage fut un manuscrit d'Origène, qu'il avoit copié à Stockholm.

Parmi les savants qu'il connut en Hollande, Saumaise tient le premier rang[1]. Diroit-on, à l'emportement qui règne dans les écrits de Saumaise, que c'étoit au fond un homme facile, communicatif, et la douceur même? Jusque-là qu'il se laissoit dominer par une femme hautaine et chagrine, qui se vantoit d'avoir pour mari, mais non pour maître, *le plus savant de tous les nobles, et le plus noble de tous les savants.*

Quand M. Huet fut de retour dans sa patrie, il reprit ses études avec plus de vivacité que jamais, pour se mettre en état de nous donner son manuscrit d'Origène. Deux sortes d'Académies, l'une qui s'étoit formée en son absence pour les belles-lettres, l'autre qu'il fonda lui-même pour la physique, servoient à le délasser, ou plutôt le faisoient de temps en temps changer de travail. En traduisant Origène, il médita sur les règles de la traduction et sur les diverses manières des plus célèbres traducteurs. C'est ce qui donna lieu au premier livre qu'il publia, et par lequel il fit, si j'ose ainsi dire, son entrée dans le pays des lettres[2]. On y admire ce qu'on a depuis admiré dans ses autres ouvrages, une lecture sans bornes, une judicieuse criti-

[1] On a de Huet un long poëme sur la mort de Saumaise.
[2] *De interpretatione* libri duo. Parisiis, 1 vol. in-4°, 1661.

que, et surtout une latinité qui feroit honneur au siècle d'Auguste. Enfin, seize ans après son retour de Suède, il mit son Origène au jour[1]. Ces seize ans, il les passa dans sa patrie, sans emploi, tout à lui et à ses livres, ne se dérangeant que pour venir tous les ans se montrer un ou deux mois à Paris.

Pendant ce temps-là, il eut des lueurs de fortune, dont il ne fut point ébloui. La reine de Suède, qui, après avoir abdiqué la couronne, s'étoit transplantée à Rome pour toujours, voulut l'attirer auprès d'elle en 1659. Mais l'aventure de Bochart, demandé avec tant d'ardeur, et puis oublié dès qu'il parut, l'empêcha de succomber à la tentation de voir l'Italie. On le souhaita en Suède pour lui confier l'éducation du jeune Roi qui remplaça, en 1660, Charles Gustave, successeur de Christine[2]. Mais il eut la force de remercier : et ceux

[1] Ce long temps passé sur le texte d'Origène, s'explique peut-être plutôt par l'ennui que causait à Huet ce travail que par le soin qu'il y mettait. M. Sainte-Beuve a cité un fragment d'une lettre inédite de Huet à Ménage ; on y lit :

« Si je me trouve délivré de ce fardeau quand vous le serez de votre Laërce, nous pourrons ensuite goguenarder tout à notre aise, et faire des vers à ventre déboutonné. » (*Causeries du lundi*).

[2] Huet, dans ses mémoires, a parlé de cette offre qui lui fut faite. Fléchier, l'*Europe savante* (1719), les *Nouvelles littéraires* (1718), rappellent le même fait et l'admettent. Mais, dit M. l'abbé Flottes, « le journal de Leipsick intitulé *Acta eruditorum* (1725), prouve que le refus de Huet n'a pas eu lieu, puisque l'offre n'a pas été faite. Le P. Niceron en convient. L'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Christine* et Brücker citent cette réfutation. Mais Brücker soutient qu'on ne peut en rien conclure contre la bonne foi de Huet. Il croit que ce dernier s'en sera rapporté trop légèrement à un faux bruit, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il a été trompé par Chapelain. » Quant à nous, cette tromperie

qui jugent des actions par l'événement trouveront qu'il fit très-bien de se tenir en France. Car dix ans après, il fut nommé sous-précepteur de M. le Dauphin, sans avoir d'autres patrons que son mérite et le discernement de M. de Montauzier[1].

Il arriva à la cour en 1670, et y demeura jusqu'en 1680, qui est l'année que M. le Dauphin fut marié. Plus il sentit que ce nouveau séjour l'exposoit à de fréquentes distractions, plus il devint avare de son temps. A peine donnoit-il quelques heures au sommeil. Tout le reste de son loisir alloit, ou aux fonctions nécessaires de son emploi, ou à sa *Démonstration évangélique*, commencée et achevée parmi les embarras de la cour[2].

Je ne dois pas oublier ici le service qu'il rendit aux lettres, en nous procurant cette suite de Commentaires qui se nomment communément *les Dauphins*. Quoique la première idée en fût venue à M. de Montauzier, on est redevable à M. Huet d'en avoir tracé le plan et dirigé l'exécution, autant que l'a permis la docilité ou la capacité des ouvriers.

Tout occupé, depuis si longtemps, et de compositions

de Chapelain, loin de nous paraître vraisemblable, nous semble complétement impossible. « Il aura voulu, dit-on, flatter le défenseur malheureux de son poëme. » — N'avait-il pas d'autre moyen pour flatter Huet que de lui rendre un fort mauvais service, si celui-ci avait cru une invention aussi absurde et eût entrepris le voyage de Suède?

[1] M. l'abbé Flottes, dans son *Étude sur Huet*, donne d'intéressants détails, mais trop longs pour être reproduits ici, sur la nomination de Huet au poste de précepteur du Dauphin. (Pp. 65-67.) Nous y renvoyons le lecteur.

[2] Huet publia ce livre en 1679, in-f°.

et de lectures qui avoient directement la religion pour objet, il prit enfin, à l'âge de quarante-six ans, les ordres sacrés. Après quoi il eut l'abbaye d'Aunay[1], où il se retiroit tous les étés lorsqu'il eut quitté la cour. Un des ouvrages qu'il y composa, sous le titre de *Quæstiones Alnetanæ*, immortalisera le nom de cette solitude, agréablement située dans le Bocage, qui est le canton le plus riant de la basse Normandie[2].

Il fut nommé à l'évêché de Soissons en 1685. Avant que ses bulles fussent expédiées, M. l'abbé de Sillery ayant été nommé à l'évêché d'Avranches, ils permutèrent avec l'agrément du Roi[3]. Mais, à cause de quelques

[1] L'abbaye d'Aunay avait un revenu de douze mille livres.

[2] Huet a chanté le charme de ce lieu dans l'ode gracieuse intitulée : *Ad Tempe alnetana*. (Voy. *Poetarum ex Academia gallica qui latine aut græce scripserunt carmina*, recueil publié en 1738, par l'abbé d'Olivet, 1 vol, in-12. Paris, Boudet, p. 133.)

[3] Dès 1656, dit le supplément de Moréri (1735), Huet avait reçu la tonsure cléricale; mais il n'en porta pas les marques avant 1676. Il prit alors l'habit ecclésiastique, et reçut en trois jours tous les ordres ecclésiastiques; en 1689, à la date du 5 octobre, voici ce qu'il écrivait à l'abbé Tallemant, au sujet de sa permutation de l'évêché de Soissons pour l'évêché d'Avranches : « Notre accord fut fait à Aunay, en présence de M. de Segrais et du P. de La Rue, Jésuite. Il fut convenu que M. de Sillery (qui étoit alors à Avranches) me donneroit quatre mille livres de pension sur ses autres bénéfices (pour venir à Soissons). Avranches vaut cent quatre-vingt-cinq mille livres de rente, sur quoi il y a trois mille livres de pension. Otant ces trois mille livres et y en ajoutant quatre mille, ce sont cent quatre-vingt-quinze mille livres qui me demeurent, et je me trouve établi à une lieue d'ici. » — Nous avons cité textuellement, d'après le Dictionnaire de Moréri ; mais nous avouons ne pas comprendre. *La Clef du grand pouillé de France*, 1671, attribue à l'évêché d'Avranches un revenu de seize mille livres, et l'évêché de Soissons valait huit mille livres.

brouilleries entre la cour de France et celle de Rome, ils ne purent être sacrés qu'en 1692. Je m'imagine qu'un si long délai ne chagrina que fort peu M. Huet; car la vie qu'il avoit toujours menée, et la seule qu'il aimoit, ne sympathisoit pas avec les fonctions épiscopales[1]. Aussi ne fut-il pas longtemps à s'en dégoûter. Il se démit de son évêché d'Avranches en 1699.

Pour le dédommager, le Roi lui donna l'abbaye de Fontenay[2], qui est aux portes de Caen. L'amour de M. Huet pour sa patrie lui inspira de s'y fixer : et dans cette vue il embellit les jardins et la maison de l'abbé. Sa patrie lui avoit paru très-aimable tant qu'il n'y avoit eu que des amis. Mais, du moment qu'il y posséda des terres, les procès l'assaillirent[3], quoiqu'il eût aussi, grâce à son air natal, quelque ouverture pour le jargon de la chicane[4].

Alors il revint à Paris et se logea dans la maison professe des Jésuites[5], où il a vécu ses vingt dernières

[1] Segrais rapporte que quand il se présentait quelqu'un pour parler à Huet, on répondait toujours: Monseigneur étudie; et que les habitants du diocèse regrettaient d'avoir un évêque qui n'avait pas fini ses études. Cependant Huet, dès l'année qui suivit son installation dans son diocèse, c'est-à-dire en 1693, publia le recueil des statuts synodaux de l'évêché d'Avranches.

[2] L'abbaye de Fontenay avait un revenu de six mille livres.

[3] Sur le caractère de Huet, un peu porté aux procès, voyez de nombreux extraits de ses lettres inédites, citées par M. de Gournay à la fin de sa notice.

[4] *Comment.* lib. V, p. 370. (o.)

[5] C'est en 1699 que Huet se retira dans la maison professe des Jesuites de la rue Saint-Antoine. Il leur donna sa riche bibliothèque, et ceux-ci conservèrent le souvenir de cette donation en

années, pendant lesquelles il s'est appliqué principalemen à faire des notes sur la Vulgate. Il ne regardoit

fixant à la garde de chaque volume une mention expresse de ce legs. Après la suppression de l'ordre des Jesuites, dit M. de Gournay, en novembre 1764, cette bibliothèque fut mise en vente avec celle des Religieux. Le legataire de Huet y mit opposition, et un arrêt du conseil du Roi, rendu le 15 juillet 1765, lui accorda gain de cause. On dit que l'impératrice de Russie lui fit offrir cinquante mille écus de la bibliothèque de son oncle; mais qu'il en fit hommage à Louis XV, et que ce Roi assura au donateur une rente de 1750 livres au capital de 35,000 livres. Une longue pièce de vers de Santeul est consacrée à célébrer la bibliothèque de Huet. Le poëte a inventé une petite fable qui lui a permis d'attaquer quelques auteurs qu'il détestait, et de glorifier ses amis, La Bruyère entre autres. Pendant que Huet était chez les Jésuites, il continuait à tenir une sorte de petite Académie intime, moins nombreuse que celle qu'il avait fondée à Caen (voyez une note de l'article *Saint-Aignan*), mais formée d'hommes distingués. Voici ce que dit à ce sujet Michault (*Mélanges historiques*, 1754, t. II, p. 105) : « Le P. Oudin se rappeloit toujours avec plaisir les doctes conférences du cabinet de M. Huet, où il eut plus d'une fois l'avantage d'être admis. Ce savant prélat s'étoit fait une si douce habitude du travail qu'on l'a vu quelquefois y passer dix-huit heures par jour : il prétendoit que les plaisirs du cabinet entretenoient sa santé ; mais la santé et le régime y ont encore plus contribué. Lorsqu'il se retira à la maison professe des Jésuites de Paris pour se livrer tout entier à l'étude, il se fit un nouveau genre de vie : tous les jours, levé à trois heures du matin ; la prière, quelques lectures pieuses, la messe, le dîner; depuis le midi, un second sommeil d'environ trois heures; tout le reste du temps, jusqu'à dix heures du soir, employé à lire ou à écrire, excepté le dimanche, le mardi et le samedi qui étoient des jours d'assemblées. Elles se tenoient depuis les cinq heures du soir jusqu'à huit. Le P. Daniel y venoit fréquemment; le P. Jobert, que M. Huet aimoit beaucoup, y étoit encore plus exact. Après la lecture des gazettes et des nouvelles littéraires, le prélat prenoit la parole, et traitoit quelque sujet de science ou d'érudition qu'il coupoit volontiers par des écarts et des digressions

pas seulement la Bible comme la source de la religion, mais il croyoit que c'étoit de tous les livres le plus propre à former et à exercer un savant[1]. Il avoit lu vingt-quatre fois le texte hébreu, en le conférant avec les autres textes orientaux. Tous les jours, dit-il, sans un seul d'excepté, il employa deux ou trois heures, depuis 1681 jusqu'en 1712.

Une cruelle maladie dont il fut attaqué cette année-là, et qui le tint au lit près de six mois, lui affoiblit considérablement, non pas l'esprit, mais le corps et la mémoire. Cependant, dès qu'il eut un peu recouvré ses forces, il se mit à écrire sa vie ; et il l'écrivit avec toute l'élégance, mais non pas avec tout l'ordre ni avec toute la précision de ses autres ouvrages, parce que sa mémoire n'étoit plus la même qu'autrefois. Elle alla toujours en diminuant. Ainsi, n'étant plus capable d'un ouvrage suivi, il ne fit plus que jeter sur le papier des pensées détachées, travail proportionné à son état.

Quoiqu'il m'en ait confié son unique copie pour la publier sous le titre d'*Huetiana*[2], je ne me flatte point

agréables, mais auquel il revenoit toujours par cette tournure ordinaire : *je disois donc*, etc. Quelque liberté qu'il donnât aux savants de parler ou de lire à leur tour, il souffroit avec impatience qu'on l'interrompît et surtout que l'on contredît et que l'on objectât. La séance finissoit par le bouillon rouge de M. de Lorme, qu'on lui apportoit à huit heures. » — Nous avons donné d'autant plus volontiers ce long passage, utile complément de l'abbé d'Olivet, qu'il semble avoir échappé à ses récents biographes.

[1] *Ibid.* p. 354. *Huetiana*, p. 182. (o.)

[2] Je n'ai pris la liberté ni d'y ajouter, ni d'y changer un seul mot ; et la copie, toute de la propre main de l'auteur, est demeurée

qu'à ce sujet on me permît de rapporter ici avec quelle complaisance il m'a souffert depuis que j'eus l'honneur de le connoître en 1708. On doute, lorsqu'il s'agit des grands hommes, si c'est amour-propre ou reconnoissance, qui fait que nous parlons de leur amitié ; et souvent, de peur d'être soupçonnés d'une foiblesse, nous renonçons à un devoir.

Je ne saurois pourtant ne pas avouer que c'est moi qui procurai la cinquième édition de ses poésies en 1709. Je m'en ressouviens d'autant plus volontiers que, sans cette édition, qui *réveilla ses Muses endormies* [1], vraisemblablement il n'eût jamais songé aux cinq nouvelles Métamorphoses qu'il composa en 1710 et 1711 [2]. Tout son esprit s'y retrouve. Quelle délicatesse, et pour un savant de ce rang-là et dans un âge si avancé ! Quelle fleur, et, si nous osions parler ainsi, quelle jeunesse d'imagination [3] !

Au reste, si l'on veut bien considérer qu'il a vécu quatre-vingt-onze ans moins quelques jours ; qu'il se porta dès sa plus tendre enfance à l'étude ; qu'il a toujours eu presque tout son temps à lui ; qu'il a presque joui toujours d'une santé inaltérable ; qu'à son lever, à

chez Jacques Estienne, libraire, qui l'a imprimée. (o.) — L'édition est de 1722 ; elle est précédée de la notice qu'on lit ici, et où l'abbé d'Olivet n'a changé qu'un seul mot.

[1] On reconnaît le début de cette épître de Despréaux à l'abbé Des Roches, et qui fut traduite en latin par Santeul.

A quoi bon réveiller mes Muses endormies ?

[2] Lampyris, Galerita, Mimus, etc. (o.)

[3] *Huetiana*, p. 4. Voyez aussi *Commentar.* lib. I, p. 25 et lib. V, p. 278. (o.)

son coucher, durant ses repas, il se faisoit lire par ses valets: qu'en un mot, et pour me servir de ses termes, « ni le feu de la jeunesse, ni l'embarras des affaires, ni la diversité des emplois, ni la société de ses égaux, ni le tracas du monde, n'ont pu modérer cet amour indomptable de l'érudition qui l'a toujours possédé[1]: » une conséquence qu'il me semble qu'on pourroit tirer de là, c'est que M. d'Avranches est peut-être de tous les hommes qu'il y eut jamais, celui qui a le plus étudié.

Outre qu'il étoit naturellement robuste, il vivoit de régime. Dès l'âge de quarante ans, il ne soupoit point. Encore dînoit-il sobrement. Il ne mangeoit que des viandes communes, point de ragoûts, et à peine mettoit-il dans son eau une huitième partie de vin. Sur le soir, il prenoit une sorte de bouillon médicinal[2]. A la vérité, lors même qu'il se portoit le mieux, il avoit le teint d'une pâleur à faire craindre qu'il ne fût malade.

Une singularité bien remarquable, c'est que deux ou trois jours avant sa mort tout son esprit se ralluma, toute sa mémoire lui revint. Il employa ces précieux

[1] Huet écrivait en effet des vers latins avec une grande pureté, une délicatesse exquise, et un grand charme : tous ses contemporains ont vanté son talent pour la poésie latine. L'épitaphe que lui fit, en grec, La Monnoie, et qui fait allusion à ce mérite, ne doit pas être oubliée ici. Pourquoi, demande le poëte à Phœbus, avoir fait mourir Huet, âgé sans doute, mais dont les accents étaient si doux. — C'est, répond Phœbus, parce qu'il m'a surpassé par ses vers :

Ὅττι μ' ἐνίκησεν τοῖς ἐπέεσσιν, ἔφη.

[2] C'est un bouillon connu sous le nom de *Bouillon rouge du médecin de Lorme*. O.

moments à produire des actes de piété et mourut tranquille, plein de confiance en Dieu.

Je ne connois de ses manuscrits que ceux-ci : une traduction latine des *Amours de Daphnis et de Chloé*, faite à dix-huit ans; un roman intitulé : *Le faux Incas*, fait à vingt-cinq ; un traité philosophique *de la Foiblesse de l'esprit humain*, fait dans le même temps que ses *Quæstiones Alnetanæ;* une Réponse à M. Régis, touchant la métaphysique de Descartes; ses Notes sur la Vulgate, et un recueil de cinq à six cents lettres, tant latines que françoises, écrites à des savants [1].

ADDITION.

Voilà mon éloge de M. Huet, tel qu'il fut pour la première fois imprimé à la tête d'*Huetiana*, en 1722. J'y rapporte, en qualité d'historien, quels sont les manuscrits du savant prélat; je mets de ce nombre son *Traité philosophique de la foiblesse de l'esprit humain*; et là-dessus, quand ce livre a vu le jour, il a plu à un

[1] Nous donnerons ici, comme nous l'avons toujours fait pour les Académiciens dont parle Chapelain, le jugement porté sur Huet par celui-ci en 1662. Huet avait alors vingt-quatre ans à peine : « *Huet* : il écrit galamment bien en prose latine et en vers latins, et ce qu'on a vu de lui en l'un et l'autre genre lui a acquis une fort grande réputation; il publie l'*Origène* de sa traduction et promet beaucoup. » — A quoi Camusat, éditeur des *Mélanges de Chapelain*, ajoute : « il a rempli ce qu'il promettoit. »

journaliste de me prendre à partie, comme si j'en étois, ou l'auteur ou l'approbateur [1]. Mais j'oublie ce qui me regarde personnellement [2]. Venons à M. Huet.

Qu'enseigne-t-il dans cet ouvrage posthume [3] ? Trois propositions :

I. Que la Foi, pur don de Dieu, est seule infaillible ;

II. Que la raison humaine n'a d'elle-même nul moyen de parvenir à la connoissance d'aucune vérité ;

III. Que par conséquent, dans les points où la Foi paroît opposée à la raison, il est juste de ne pas déférer aux prétendues lumières de la raison, et nécessaire de s'attacher uniquement à l'infaillibilité de la Foi.

Pour la première de ces trois propositions, l'illustre auteur ne la touche que superficiellement, parce qu'il la suppose établie dans sa *Démonstration évangélique;* pour la troisième, c'est une suite incontestable des deux autres : ainsi la seconde étoit la seule qui demandât d'être prouvée, et c'est à quoi il emploie ce dernier traité, où il n'y a proprement de lui que la méthode et le style, car les anciens lui en ont fourni le fonds.

Quelque vénération que je conserve pour la mémoire de ce grand homme, j'avoue que sa deuxième proposition, prise dans un sens relatif à la foi, souffre de

[1] Voyez plus loin les extraits inédits des lettres de l'abbé d'Olivet.

[2] Si id ex levitate processerit, contemnendum est ; si ex insania, miseratione dignissimum ; si ab injuria, remittendum. *Cod. lege unica.* Si quis imperatori. (o.)

[3] Les opinions philosophiques de Huet ont été l'objet de mainte controverse. (Voyez les extraits des lettres inédites de l'abbé d'Olivet. L'abbé d'Olivet fut vivement attaqué par le P. du Cer-

grandes difficultés, parce qu'en nous ôtant tout droit de nous appuyer sur notre raison et sur le témoignage de nos sens, on affoiblit, ce me semble, l'impression que les motifs de crédibilité peuvent et doivent faire sur nous. Je m'en étois assez expliqué longtemps avant que son ouvrage donnât lieu à cette question[1]. Mais enfin, de ce que le journaliste et moi nous ne goûtons pas une doctrine, il ne s'ensuit pas qu'elle soit digne d'anathème, surtout quand d'autres gens que le journaliste et moi, mais gens d'une toute autre autorité dans les matières théologiques, sont les auteurs et les apologistes de cette doctrine.

Or l'auteur, qui est-il ? Un saint et savant évêque.

Mais l'idée qu'il a eue, n'est-ce point de ces idées passagères dont quelquefois l'homme le plus sage peut se laisser éblouir pour un moment, et qu'on rejette ensuite avec horreur ? Point du tout. Il avance cette opinion dans sa *Démonstration évangélique*[2], dans le début même du livre et sans la moindre ambiguité ; il la répète dans ses *Quæstiones Alnetanæ*[3] ; il en fait enfin

ceau. M. Bartholmèss, dans son livre intitulé : *Huet, ou du scepticisme philosophique*, a recommencé le débat ; M. l'abbé Flottes, dans une dernière *Étude sur Huet*, semble avoir épuisé la question. Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage (1 vol. in-8°, Montpellier, Seguin, 1857).

[1] On peut voir mes *Remarques sur la Théologie des Philosophes grecs*, article Démocrite, où je dis formellement : « qu'un chrétien sensé et zélé, qui comprend jusqu'à quel point sa religion est appuyée sur le témoignage des sens, ne se laissera engager qu'*avec frayeur* dans les routes du scepticisme. » (O.)

[2] Préface, article IV. (O.)

[3] Pages 3 et 43, tout au bas. (O.)

un Traité particulier, et près de quarante ans avant sa mort, ce Traité étoit annoncé, souhaité, prêt à paroître [1].

Mais, depuis qu'il paroît, a-t-il été approuvé par quelque théologien orthodoxe? Par plusieurs, et nommément par le P. Baltus, dont les veilles sont depuis longtemps consacrées à la défense de la religion, et qui a été choisi, entre tous les jésuites de France, pour exercer à Rome l'emploi de censeur général des livres composés par des auteurs de sa Compagnie. Il a lu, il a examiné le Traité philosophique de M. Huet; il déclare n'y avoir trouvé que ce qu'enseignent communément les Pères et les Docteurs de l'Église [2].

Quand donc le journaliste et moi nous voyons des hommes d'un rare mérite et d'une vertu non suspecte penser autrement que nous, le sens commun nous dicte d'être fort retenus à les condamner, principalement s'il s'agit d'une opinion qui se présente à différents esprits sous des faces toutes différentes. Permis à nous, en pareil cas, de nous en tenir à notre sentiment, parce qu'il est bon, et que même nous le croyons le plus sûr; permis à nous, par conséquent, de combattre le sentiment contraire, pourvu que ce soit avec cette modération qui est toujours amie de la raison et de la vérité.

Mais que l'on en soit venu, comme a fait le journa-

[1] Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, article VI, mai 1686. (o.)

[2] Voyez la dissertation du P. Baltus, imprimée dans les *Mémoires de littérature et d'histoire*, tome II. (o.

liste, aux invectives les plus violentes, et que l'on ait traité un homme tel que M. Huet comme on traiteroit un Bodin et un Spinoza, je doute si c'est assez d'en demander pardon à Dieu, et s'il n'est pas d'une nécessité absolue d'en demander pardon aux hommes, pour effacer, autant qu'on le peut, le scandale qu'on a causé.

Quel scandale, en effet, qu'un soupçon d'irréligion jeté sur l'auteur de la *Démonstration évangélique!* Mais non, l'impiété n'en jouira pas. Grâces au ciel, j'écris dans un temps où Paris est plein encore de gens qui ont connu le savant et le pieux évêque d'Avranches; qui savent que toute sa vie a été l'innocence même, la vie d'un homme à qui le monde n'est rien et que ses livres occupent tout entier; qui savent que ses immenses travaux ont eu pour objet la religion, et que les saintes Écritures ont toujours été sa principale étude; qui savent que depuis qu'il fut prêtre, tous les dimanches, après s'y être disposé par le sacrement de Pénitence, il approchoit des saints autels; qui savent que tous les jours, depuis qu'il fut évêque, il avoit ses heures réglées avec son aumônier pour réciter ensemble l'Office divin. Et comme, en matière de religion, les plus petites choses nous conduisent à imaginer du grand, lorsqu'elles se trouvent dans un génie supérieur, j'ajoute, pour faire mieux connoître encore M. Huet, que tous les jours il récitoit le chapelet en trois fois, un tiers le matin, un tiers à midi et un tiers le soir, aux coups de l'*Angelus*. Or, il y a loin certainement, il y a loin d'un savant qui dit son chapelet à un homme qui étend le pyrrhonisme sur les points essentiels de la foi.

Au reste, ce n'est point là le langage officieux d'un ami : c'est la déposition toute simple d'un témoin oculaire. Je ne cherche point à louer M. Huet, car je le crois fort au-dessus des louanges qu'on peut lui donner ; je ne veux que le montrer ici précisément tel que je l'ai connu. Mais ne m'est-il pas bien doux de n'avoir qu'à me renfermer dans les bornes de la vérité la plus scrupuleuse, pour satisfaire en même temps aux devoirs de la reconnoissance et de l'amitié ?

FIN

DE L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

APPENDICE.

LETTRES DE L'ABBÉ D'OLIVET

AU PRÉSIDENT BOUHIER.

I

L'ABBÉ GENEST.

[Charles-Claude Genest, abbé de Saint-Wilmer, aumônier de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans, secrétaire général de la province de Languedoc, né à Paris en 1639, mort à Paris en 1719, reçu à l'Académie française en 1698].

Personne, Monsieur, n'étoit plus en état que moi de satisfaire pleinement votre curiosité sur ce qui regarde feu M. l'abbé Genest. Je l'ai fort connu ; et pendant les trois ou quatre dernières années de sa vie, il ne s'est guère passé de mois que nous ne nous soyons vus à table. Voilà où ses amis le possédoient tout entier. Vous allez donc le voir tel qu'il s'est montré à moi : homme simple et vrai, dans qui les révolutions d'une vie de quatre-vingts ans, dont il passa moitié à la Cour, n'avoient pas gâté les présents que la nature lui avoit faits ;

homme sans éducation, sans fortune, sans étude, mais qui, par son bon sens, par ses talents, par sa bonne conduite, parvint à un rang distingué et dans les lettres et dans le monde.

Je sais de lui-même qu'il étoit né à Paris, et baptisé dans l'église de Saint-Gervais, le 17 octobre 1639. A l'égard de sa famille, n'en parlons point, si ce n'est pour dire qu'un homme aussi vertueux que M. l'abbé Genest, eut ce trait de ressemblance avec Socrate d'être né d'une sage-femme. Quand son origine seroit moins obscure, vous ne lui en feriez pas un mérite, vous, Monsieur, qui mettez votre gloire, non à être sorti d'ancêtres que la Bourgogne respecte, mais à les imiter. Peu de temps après sa naissance, il perdit son père; et il avoit déjà treize à quatorze ans, que sa mère n'avoit pas encore songé à lui rien apprendre. Heureusement elle fut appelée pour accoucher la femme d'un commis de M. Colbert; et l'accouchée, dans le cours de sa convalescence, lui ayant bien répété que, pour faire fortune auprès du ministre, il ne falloit qu'avoir une belle main, le jeune homme fut envoyé chez le plus fameux maître à écrire, où durant trois ou quatre ans il travailla sans relâche: mais son projet de chercher place dans un bureau fut dérangé par l'espérance qu'on lui donna de gagner des millions en peu de temps. Un de ses camarades, héritier d'un petit fonds de boutique, se mit en tête d'aller le négocier aux Indes, et s'obligea d'en partager le produit avec Genest, qui n'eut à mettre dans la société que sa bonne humeur et la disposition qu'il avoit pour bien tenir un registre. Jeunesse ne doute

de rien : ils vont à La Rochelle, et s'embarquent. A peine furent-ils en haute mer, qu'un vaisseau anglois, qui retournoit chez lui, les attaqua, et, les ayant débarrassés de leur pacotille, prit soin de les transporter à Londres, où ils furent jetés sur le pavé, sans argent et sans ressource.

Vous voilà bien en peine, Monsieur, pour notre aventurier. Il s'en tira par le moyen d'un seigneur anglois, qui l'envoya dans sa campagne, à quatre journées de Londres, pour enseigner le françois à ses enfants, sortis depuis peu du collége, et dont la plus forte passion étoit de monter à cheval : passion, qui bientôt devint aussi vive dans le précepteur que dans ses élèves ; mais avec cette différence, que ce qui n'étoit qu'un amusement pour eux fut pour lui une étude. Il acquit une grande connoissance des chevaux ; et ce fut là, par un coup du hasard, ce qui lui servit d'échelon pour monter où il arriva depuis. Car le duc de Nevers[1], ayant envoyé acheter des chevaux en Angleterre, son écuyer tomba dans la maison où étoit M. Genest, profita de ses conseils pour l'emplette qu'il étoit chargé de faire, lui persuada de s'en revenir en France par la même occasion, et au retour le présenta à son maître comme un homme qui pouvoit être bon à tout.

Vous savez que le duc de Nevers se piquoit d'être poëte. Mais je ne vous ai pas encore dit que l'abbé Genest, avant même que de savoir écrire, savoit déjà ce que c'étoit que vers. Une fille de mérite, et dont les

[1] Neveu de Mazarin. Voy. *les Nièces de Mazarin*, par M. Amédée Renée. 1 vol. in-8°, 3e édit. Paris, Didot, 1857.

nouveaux Moréris ont immortalisé le nom, Louise-Anastasie Serment, logeoit sur le même pallier que M. Genest, qui, voyant arriver chez elle quantité de personnes distinguées par la naissance (car c'étoit encore le temps où la qualité de bel esprit donnoit du relief), conçut pour cette vertueuse fille une sorte de vénération, et obtint par son empressement à lui rendre de petits services, qu'elle daignât employer quelques moments à l'instruire. Il savoit lire alors, mais rien de plus[1]. Elle lui fit apprendre le *Cid* par cœur, et ne fut pas longtemps à s'apercevoir que le feu qui fait les poëtes commençoit à étinceler déjà dans son esprit. Il recevoit de son oreille les premières et les plus importantes leçons ; en sorte que sa voisine lui ayant expliqué la mécanique du vers, il ne tarda pas à faire voir de quel côté son génie devoit se tourner. Quand sa main se fut un peu fortifiée chez son maître à écrire, si l'occasion se présentoit de faire des copies, dont il espérât d'être payé, il y passoit les nuits pour avoir de quoi aller à la comédie. En un mot, à travers les ténèbres même d'une éducation si négligée, ses dispositions pour la poésie se firent jour, quoiqu'il n'ait proprement commencé à les cultiver que lorsqu'il fut attaché au duc de Nevers. On distribua les premiers prix de l'Académie en 1671. Tout ce que la France avoit de poëtes et de versificateurs se mirent sur les rangs. Ils étoient soixante-seize, dont le victorieux fut M. de La Monnoie, votre ami

[1] L'auteur a dit plus haut que le jeune Genest avait passé trois ou quatre années auprès d'un célèbre maître pour apprendre à écrire, et qu'il s'entendait très-bien à tenir un registre.

particulier, et l'un de mes premiers maîtres. Parmi tant de concurrents, si M. Genest n'atteignit pas à la couronne, du moins il en approcha de fort près ; et sa pièce lui mérita des louanges, à la faveur desquelles il sentit croître son talent, et produisit coup sur coup diverses autres poésies, qui affermirent les fondements de sa réputation, non-seulement par leur propre valeur, mais encore par les circonstances où elles parurent.

Il fit, à la suite du duc de Nevers, la campagne de 1672 et celle de 1673. Dans la première, il eut l'honneur de présenter au Roi une ode sur la conquête de la Hollande ; et, dans la seconde, une ode sur la prise de Maëstricht. Outre que ses vers étoient vraiment beaux, ils avoient d'ailleurs l'avantage d'être chantés, pour ainsi dire, sur le champ de bataille, et mêlés avec les acclamations d'une armée triomphante. Pellisson, cet homme illustre, dont le cœur méritoit encore plus de louanges que l'esprit, et qui jamais ne perdit une occasion d'être utile aux gens de lettres, se joignit au duc de Nevers pour faire valoir auprès du Roi les poésies de M. Genest. Aussi furent-elles *honorées* des regards de Sa Majesté, et récompensées de ses bienfaits, comme l'auteur nous l'apprend dans une épître dédicatoire, où il témoigne son étonnement d'avoir pu « sans art, sans étude, sans éducation, parvenir à faire ces poésies, et si l'on ne m'a point trompé, » ajoute-t-il, « rencontrer quelquefois les pensées de ces anciens, que je n'ai jamais lus[1]. » Voilà, dans un aveu si humble, la confirmation de ce que je vous ai dit.

[1] A la tête de son recueil de *Poésies à la louange du Roi*, imprimé en 1674. (O.)

A la fin de la campagne de 1673, sa Muse reçut de nouveaux honneurs : il remporta le prix de l'Académie. Une victoire de cette espèce, annoncée par les gazettes, retentit dans tout le camp ; et chacun prit part à sa joie. Toutes les tables de l'armée se le disputoient matin et soir. Je crois, Monsieur, vous avoir déjà fait entendre qu'il aimoit les plaisirs de la table, et qu'il s'y livroit de bonne grâce. Un jour entre autres, pendant qu'il buvoit et qu'il folâtroit avec une troupe de jeunes officiers, le P. Ferrier, confesseur du Roi, vint à passer devant leur tente, et lui ayant fait signe d'approcher : « Je voudrois bien, » lui dit-il à l'oreille, « vous voir plus de sagesse et un autre habit ; » paroles énergiques, qui trouvèrent un auditeur docile, en sorte qu'il n'eut pas plutôt regagné Paris qu'il accourcit sa perruque, et troqua son épée contre un petit manteau noir. Pour peu que le P. Ferrier eût vécu, ses bonnes intentions ne seroient pas demeurées sans effet. Il faisoit cas des gens d'esprit, étant lui-même très-savant, et auteur d'un excellent traité *de Deo :* je parle ainsi de ce livre pour l'avoir lu. Mais une mort prématurée enleva le P. Ferrier, et trompa les espérances de l'abbé Genest, qui, ne pouvant plus, par respect pour sa soutanelle, donner des ordres dans l'écurie du duc de Nevers, prit le parti d'aller à Rome, où ce seigneur avoit de grands biens. Il y passa deux ou trois ans, au bout desquels il fut rappelé par M. Pellisson, qui le prit chez lui à Versailles, où il se trouvoit en même temps à couvert des besoins et à portée des grâces. Mais ce qui me paroît plus heureux encore, il y eut toute facilité de se faufiler

avec les hommes choisis, qui furent successivement préposés à l'éducation de M. le Dauphin, de M. le duc du Maine et de M. le duc de Bourgogne. Quels hommes c'étoient ! Vous les connoissez, Monsieur, et je me borne ici à vous dire qu'ils furent tous et les amis et les protecteurs de l'abbé Genest, et qu'après l'avoir bien connu, ils conspirèrent tous ensemble pour le placer, en qualité de précepteur, auprès de mademoiselle de Blois, aujourd'hui S. A. R. madame la duchesse d'Orléans.

Jugez combien ses mœurs devoient être aimables, puisqu'un Bossuet, un De Court[1], un Malézieu[2], charmés de voir jusqu'à quel point la nature avoit été libérale pour lui, entreprirent à frais communs de suppléer à ce que l'éducation ne lui avoit pas donné. Pendant qu'il étoit chez le duc de Nevers, une prodigieuse envie d'apprendre, mais jointe à l'impossibilité de puiser dans les sources, le rendoit assidu aux conférences du célèbre Rohault, qui enseignoit la philosophie de Descartes. Il n'en avoit pu prendre, dans les entretiens publics, qu'une teinture superficielle, mais suffisante néanmoins pour entrer là-dessus en matière avec M. Bossuet, qui,

[1] Charles Caton De Court, secrétaire des commandements du duc du Maine. Il a écrit une *Relation de la bataille de Fleurus*, gagnée par le duc de Luxembourg sur le prince de Waldeck. 1 vol. in-4°, Paris, 1690.

[2] Nicolas de Malézieu avait été placé par Bossuet et Montauzier auprès du duc du Maine en même temps que Caton De Court et Chevreau. On a de lui plusieurs pièces de vers, dans les *Divertissements de Sceaux* et quelques petites pièces de théâtre.

comme nous le savons d'ailleurs, étoit grand cartésien [1]. D'abord ce savant maître s'aperçut que les fondements nécessaires pour bâtir solidement n'étoient pas jetés dans l'esprit de son disciple ; je veux dire, que les règles de la dialectique lui étoient inconnues. Ainsi les leçons qu'il lui donna commencèrent par cette science, qui est la clef du raisonnement. Tous les mardis, l'abbé Genest se trouvoit au lever du prélat, et jouissoit de son entretien jusqu'à l'heure où M. le Dauphin entroit à l'étude. Peu à peu ils attaquèrent toutes les parties de la philosophie, et ce fut là ce qui donna naissance à cette espèce de poëme qu'il ne publia que sur la fin de ses jours, mais dont il s'étoit occupé plus de trente ans : ouvrage auquel le public n'a fait qu'un froid accueil, parce qu'il est venu dans un temps où la faveur du cartésianisme étoit déjà bien diminuée [2].

Je n'ai pu voir le fameux Caton de Court, mort en 1694 ; mais généralement tous ceux qui l'ont vu disent que c'étoit un homme qu'on auroit mis au-dessus de tous ses contemporains, s'il n'avoit apporté autant de soin à cacher son mérite que ceux au contraire qui en ont peu étudient les moyens de briller. Il conçut pour M. l'abbé Genest une amitié sans égale. Quand il avoit un moment à prendre l'air, il s'enfonçoit avec lui dans un bosquet de Versailles, et, le livre à la main, lui expliquoit quelque bel endroit des poëtes ou des philoso-

[1] Huet, *Comment.*, lib. v, pag. 296. (o.) — Cf. p. 214, *Notice sur M. de Cordemoy*.

[2] *Principes de la Philosophie, ou Preuves de l'Existence de Dieu*, etc. Paris, 1716. (o.)

phes anciens[1]. Vous ne croirez pas tout à fait que cela ait pu lui tenir lieu de bonnes études, ébauchées dès l'enfance, et reprises dans l'âge mûr. Mais du moins il n'en falloit guère davantage pour lui former le goût; et ceux de nos confrères qui ont été de son temps à l'Académie m'ont dit qu'en effet il opinoit toujours avec un grand sens, et que, si l'on s'apercevoit quelquefois de son peu d'étude, ce n'étoit que par un silence également sage et modeste.

Venons à son troisième maître, M. de Malézieu, dont les mânes, si vous me permettez de parler poétiquement, doivent être bien glorieux de voir que la place qu'il occupoit parmi les Quarante a été dignement remplie[2]. On lui est redevable de tout ce que l'abbé Genest a fait pour le théâtre : car non-seulement il le forçoit à travailler en ce genre, mais il l'éclairoit, il le guidoit. Vous connoissez *Zélonide*[3], *Pénélope*[4] et *Joseph*[5], tragédies imprimées, qui ont été jouées avec un grand suc-

[1] *Portrait de M. De Court*, p. 18. (o.)

[2] M. de Malézieu, reçu à l'Académie en 1701, mort en 1723, eut pour successeur le président Bouhier, à qui ces lettres sont écrites.

[3] *Zélonide, princesse de Sparte*, tragédie, représentée le 4 février 1682, est dédiée à la duchesse de Nevers. Paris, Barbier, 1681, in-12.

[4] *Pénélope*, tragédie représentée le 22 janvier 1694, dédiée à la duchesse d'Orléans. Paris, Boudot, 1703, in-12.

[5] *Joseph*, tragédie tirée de l'Écriture sainte, représentée en 1710, dédiée à la duchesse du Maine, avec un avertissement de l'auteur, et un discours de M. de Malézieu, adressé à la même princesse au sujet de cette pièce. Rouen, Hérault, 1711, in-8°.

cès. Une autre de ses tragédies, *Polymnestre*[1], étoit de pure invention, et sur un plan romanesque tracé par M. de Malézieu, qui prétendoit que la nouveauté toucheroit les spectateurs, et que les sujets tirés de la fable ou de l'histoire étoient si usés qu'on ne s'y intéressoit plus. Au contraire, M. de Court soutenoit que, pour nous toucher, il faut des objets réels et connus jusqu'à un certain point; qu'ayant, pour ainsi dire, passé notre enfance avec les héros de la Grèce et de Rome, c'est là ce qui nous fait prendre un intérêt à ce qui leur arrive sur le théâtre, et qu'en conséquence de ces principes, *Polymnestre* échoueroit, quoique d'ailleurs la pièce fût bien versifiée, bien conduite, pleine de sentiments et d'heureuses situations : l'événement justifia M. de Court.

Un homme de lettres ne trouve pas moins à profiter avec les femmes d'une grande condition, lorsqu'elles ont eu une éducation proportionnée à leur rang; et de ce côté-là votre confrère fut aussi heureux qu'en hommes. Car Mme de Thiange[2], à qui le duc de Nevers, son gendre, le présenta, ne put lui refuser son amitié, et bientôt le mit en liaison avec ses deux sœurs, Mme de Montespan[3] et l'abbesse de Fontevrault[4]. Celle-ci joi-

[1] *Polymnestre*, tragédie représentée en 1696, n'a pas été imprimée.

[2] Gabrielle de Rochechouart, mariée en 1655 à Claude Léonor de Damas, marquis de Thiange, morte le 12 septembre 1693.

[3] Françoise-Athénaïs de Rochechouart, mariée en 1663 à Henri-Louis de Gondrin de Pardaillan, marquis de Montespan, morte à l'âge de soixante-six ans en 1707.

[4] Marie Madelaine-Gabrielle de Rochechouart, née en 1645,

gnoit aux solides vertus de son état un rare génie, et un savoir encore moins commun. Homère et Platon lui étoient aussi familiers qu'à vous. Elle goûta fort l'abbé Genest : il alla passer plusieurs étés à Fontevrault, et l'envie de lui plaire l'engagea, quoique âgé de quarante ans, à vouloir apprendre le latin. Il est vrai que notre ami, M. de La Monnoie, n'étoit guère moins âgé lorsqu'il se mit au grec, où cependant il fit d'étonnants progrès. Mais l'abbé Genest, avec des efforts incroyables, ne parvint qu'à une médiocrité qui est inutile.

Puisque je vous fais ici la liste des personnes illustres dont le commerce a le plus contribué à lui orner l'esprit, comment oublierais-je Mme la duchesse du Maine, qui, pour l'avoir plus souvent auprès d'elle lorsque ses fonctions de précepteur furent finies auprès de Mme la duchesse d'Orléans, lui donna un appartement à Sceaux, où depuis il a toujours passé une partie de l'année, et même son dernier été, les plaisirs ordinaires de cette Cour étant de tout âge?

Vous souvenez-vous, Monsieur, d'avoir lu dans les *Divertissements de Sceaux* que M. le duc et Mme la duchesse du Maine, faisant l'honneur à notre confrère de plaisanter avec lui, et cherchant l'anagramme de son nom, *Charles Genest*, trouvèrent ces mots : *Eh ! c'est large nés* (*nez*). Il avoit effectivement un nez qui s'attiroit de l'attention, et qui surtout avoit extrêmement frappé

morte à l'âge de cinquante-neuf ans, en 1645. Bien différente de ses deux sœurs, elle se distingua par sa piété et son savoir prodigieux.

M. le duc de Bourgogne. Quand ce prince apprenoit à dessiner, il tournoit tous ses dessins à faire le nez de l'abbé Genest : qu'il fût en carrosse, et que la glace vînt à se ternir, aussitôt il y traçoit avec son doigt ce maître nez. Un jour le comte de Matignon, celui-là même chez qui vous savez que je passe souvent la belle saison, ayant paru au lever de M. le duc de Bourgogne avec un justaucorps tout blanc de poudre, aussitôt l'aimable prince, avec la dent d'un peigne, représenta si parfaitement ce fameux nez, qu'il y avoit de quoi rire en même temps et de quoi admirer, en comparant la copie avec l'original, qui étoit présent. J'ai vu entre les mains de l'abbé Genest une grande médaille de carton, où ce prince l'avoit crayonné divinement bien. Autour de la médaille, il y avoit mis de sa propre main : *Carolus Genestus naso*. A l'égard du revers, je vous dirai tout à l'heure ce que c'étoit; mais auparavant il faut que je vous fasse un autre conte sur ce nez si merveilleux.

Pendant que l'abbé Genest étoit à Rome, il alloit souvent manger chez le cardinal d'Estrées, qui aimoit fort les poëtes, et qui lui-même, dans sa jeunesse, avoit fait joliment des vers[1]. Un jour que Son Éminence avoit beaucoup de gens à sa table, il s'y trouva un homme qui, ayant le nez extrêmement grand, donnoit matière à un *bel humore*, l'un des convives de dire beaucoup de gentillesses, bonnes ou mauvaises, sur ce nez monstrueux, dont il faisoit semblant d'être ef-

[1] On voit des vers de l'abbé d'Estrées, depuis cardinal, dans les Epigrammes de Colletet. (O.)

frayé. Arrive l'abbé Genest, qui d'abord ne fit que se montrer à la porte, prêt à disparoître pour ne rien déranger ; mais le cardinal d'Estrées l'appela et lui ordonna de prendre place. Alors le *bel humore* ayant considéré ce second nez, dont il parut plus effrayé que du premier, s'écria, en adressant la parole au cardinal : *Eminentissimo, per un, si può soffrire; ma per duo, no*; et là-dessus, jetant sa serviette, s'enfuit et court encore, aussi bien que le loup de la fable.

Je vais en venir au revers de la médaille dont je parlois : mais comment me rendre intelligible ? Voyez, je vous prie, dans les nouvelles lettres de Mme de Sévigné, ce qu'elle raconte du marquis d'Hocquincourt, qui, à une cérémonie de cordons bleus, « étoit tellement habillé, que ses chausses de page étant moins commodes que celles qu'il avoit d'ordinaire, sa chemise ne voulut jamais y demeurer, quelque prière qu'il lui en fît[1]. » Ainsi en usoit souvent la chemise de l'abbé Genest, sans qu'il se mît en peine de la corriger. Or voici ce qui arriva de plaisant : une de ces longues soirées d'hiver, où l'ennui cherche à pénétrer dans Versailles

[1] Voici le texte de Mme de Sévigné, lettre du 3 janvier 1689 : Après avoir raconté divers petits incidents de la cérémonie dont il est ici parlé, elle ajoute : « Ce qui déconcerta entièrement la cérémonie, ce fut la négligence du bon M. d'Hocquincourt, qui étoit tellement habillé comme les Provençaux et les Bretons, que ses chausses de page étant moins commodes que celles qu'il avoit d'ordinaire, sa chemise ne voulut jamais y demeurer, quelque prière qu'il lui en fît : car, sachant son état, il tâchoit incessamment d'y donner ordre, et ce fut toujours inutilement ; de sorte que Mme la Dauphine ne put tenir plus longtemps les éclats de rire. La majesté du Roi pensa en être ébranlée. »

comme ailleurs, le Roi se divertit à voir un joueur de gobelets, qui faisoit l'admiration de Paris, et dont un des principaux tours étoit de prendre entre ses mains un verre, le plus grand qu'on pût trouver, et de le faire disparoître avec tant de souplesse, que ceux qui le regardoient de plus près ne savoient ce que le verre étoit devenu. Pour mieux voir son jeu, l'abbé Genest, près de la porte, avoit pris une lunette. Tout à coup l'opérateur ayant jeté les yeux sur cette physionomie frappante, et sachant que Sa Majesté ne demandoit qu'à rire, dit fort haut et comme en colère : « Qui est cet homme-là qui ose me regarder avec une lunette? Qu'on me l'amène! » Il fallut descendre du piédestal : la compagnie s'entr'ouvre pour le laisser passer; pendant ce temps-là, le verre est escamoté, et l'opérateur s'étant aperçu que l'abbé Genest étoit habillé à la manière du marquis d'Hoquincourt, il eut l'insolence d'y porter la main, en disant : « A quoi songez-vous, Monsieur l'abbé, d'avoir là-dedans un verre qui peut vous blesser? » On vit en effet sortir de là ce grand verre, qui avoit disparu. Jamais le Roi n'a ri de si bon cœur, et c'est un trait à mettre dans son histoire; car il me paroît édifiant qu'un Roi, et un si grand Roi, ait ri, du moins une fois en sa vie, de ce rire naturel qui est le partage de l'innocence champêtre.

Vous me demanderez si c'est donc là ce revers de médaille que je vous avois promis? Oui, Monsieur, et vous allez voir que je ne me suis point écarté. Quoique notre confrère fût l'homme du monde qui entendoit le mieux raillerie, cette aventure le déconcerta un peu. Il

ne pouvoit se montrer nulle part dans Versailles, qu'on ne se prît à rire ; en sorte qu'il fut plusieurs jours sans oser paroître chez M. le duc de Bourgogne. Il y retourna enfin, non sans avoir pris ses précautions cette fois-là pour être vêtu décemment. On fit remarquer cette nouveauté au prince, qui, sur-le-champ et sans dire mot, ayant recherché la médaille qu'il avoit faite de l'abbé Genest, mit au revers un temple de Janus fermé, avec ces paroles alentour : « *Quod Janum clausit ;* » après quoi, il fit présent de la médaille à l'abbé Genest, qui l'en remercia par une fort jolie épître en vers.

On s'étonnera qu'ayant vécu tant d'années à la Cour, où il étoit chéri des princes et des princesses, sous la protection des personnes qui pouvoient le plus, il ait eu si peu de part aux grâces. Car il n'eut du feu Roi qu'une abbaye, qui rendoit à peine cinq cents écus. Ce ne fut qu'au commencement de la régence, et par conséquent peu de temps avant sa mort, qu'il eut deux mille livres de pension sur l'archevêché de Sens. Mais ne sait-on pas que la Cour ne jette rien à la tête de ceux qui ne sont pas importuns? Et après tout, puisqu'un revenu modique suffisoit à ses besoins, et qu'il avoit l'âme assez belle pour ne point connoître l'avidité, n'a-t-il pas été l'homme le plus riche de son temps ?

Outre celles de ses poésies qui ont été imprimées, et dont je vous ai cité la plupart, il en a laissé beaucoup d'autres, que je crois entre les mains de madame la duchesse du Maine. Ce sont des odes à la louange de Louis XIV ; ce sont des comédies héroïques, qui ont été

jouées à Sceaux : ce sont des récits pour de petits ballets, qu'il faisoit par l'ordre de madame de Montespan, et dont quelquefois madame de Maintenon donnoit le canevas. Je me souviens d'en avoir lu plusieurs, et particulièrement ceux qu'il fit pour le ballet que les princesses dansèrent à Trianon, après la campagne de Philisbourg.

A l'égard de sa prose, je ne connois que ce qu'il y en a d'imprimé, c'est-à-dire son *Portrait de M. de Court* et une *Dissertation sur la poésie pastorale*, composée pour obéir à une délibération de l'Académie, qui portoit que chacun des Académiciens traiteroit un sujet de rhétorique ou de poétique, en attendant que la Compagnie donnât quelque chose de complet sur ces deux arts, dont les diverses parties, quoique dépendantes les unes des autres, peuvent aisément se détacher.

Voilà, Monsieur, ce que ma mémoire peut se rappeler touchant M. l'abbé Genest, que nous perdîmes la nuit du 19 au 20 de novembre 1719. Je vous remercie de m'avoir mis sur ce sujet : vous êtes cause que j'ai passé une journée qui me paroît une des plus belles de ma vie. Je viens de l'employer tout entière à m'entretenir d'un ami et avec un ami. Qu'y auroit-il de plus doux pour moi, si ce n'est de vous entendre?

Paris, 6 février 1733.

II

MOTIFS DE L'AUTEUR POUR ARRÊTER A L'AN 1700 SON *HISTOIRE DE L'ACADÉMIE*. — LE PRÉSIDENT ROSE.

J'ai dit la vérité, Monsieur, lorsque j'ai imprimé dans mon *Histoire de l'Académie*[1], que j'en avois brûlé la suite passé 1700 ; vous en avez vu la minute qui alloit jusqu'à 1715. Je m'étois proposé de finir par M. de Fénélon[2], archevêque de Cambrai, parce que cela eût achevé le règne de Louis XIV ; mais de fortes raisons, que je vous supplie de vouloir entendre, m'ont prescrit les bornes où je me suis renfermé.

Premièrement, c'est depuis 1700 que l'Académie des Sciences et celle des Belles-Lettres ont pris la forme qu'elles ont ; et plusieurs de nos confrères ayant été membres de l'une ou de l'autre, leurs éloges ont été faits il y a longtemps par M. de Fontenelle ou par M. de Boze. Pour me faire lire après deux écrivains d'une réputation si bien établie, ne faudroit-il pas que je fisse mieux qu'eux ? Je ne le pourrois assurément pas, quand je le voudrois ; et même, dans le cas présent, je ne le voudrois pas, quand je le pourrois.

Mais de plus, à mesure que nous avançons, le nombre des seigneurs et des prélats ne fait que croître dans notre Académie. Or, il n'y a pas de plaisir à parler d'eux ; ce qui soit dit en général, car il y a des excep-

[1] Voy. ci-dessus, p. 346.

[2] L'abbé d'Olivet écrit Fénélon avec les deux accents, et non Fénelon, selon l'orthographe actuelle.

tions. Je sais, et je ne le sais que trop, qu'on mécontente leurs familles, à moins qu'on ne raconte tout ce qu'ils ont fait ou prétendent avoir fait de mémorable, soit dans l'État, soit dans l'Église. Tout cela, je le veux, est digne d'admiration ; mais, étant étranger à leur qualité d'Académicien, ne doit pas occuper tant de place dans un livre, où le bon sens demande qu'on s'attache principalement à ce qu'il y a de littéraire. Je n'aime les tracasseries ni actives ni passives. Toute la gloire qui peut revenir d'un ouvrage imprimé, si tant est que cette espèce de gloire soit faite pour moi, vaut-elle quelques minutes de chagrin ? A l'égard de ceux qui n'ont été que gens de lettres, il n'y a pas les mêmes dangers à courir. Mais encore faut-il savoir quel rang ils tenoient parmi les gens de lettres ; car, quoique l'Académie ne reconnoisse aucune supériorité, ni de condition, ni de mérite, et qu'*étant fils d'Apollon, nous soyons tous égaux*[1], comme l'a dit Saint-Évremont, il est cependant vrai que le public, dès à présent, n'admet pas cette égalité prétendue, et que la postérité l'admettra encore moins. Ainsi, supposé que tel de nos confrères, mort il y a trente ans, n'ait rien fait de merveilleux, c'est bien assez, ce me semble, qu'il ait joui d'une réputation qui ne se refuse point à un mérite tant soit peu distingué : pourquoi demander que l'histoire le ressuscite, et qu'on lui décerne des honneurs si longtemps après sa mort ?

[1] On reconnait ici le vers de *la Comédie de l'Academie :*

Nous sommes tous egaux, étant fils d'Apollon.

— Voy. t. I, p. 410.

Je me souviens d'avoir lu que l'Ordre de Cîteaux, assemblé capitulairement, fit un statut par lequel il fut ordonné que, vu le grand nombre de leurs religieux qui avoient été inscrits au catalogue des saints, ils ne poursuivroient désormais la canonisation d'aucun ; et cela, de peur que la trop grande quantité n'en fît baisser le prix : *Ne multitudine Sancti vilescerent in Ordine*[1] : précaution sage, et nécessaire sans doute, dans les temps héroïques de ce fameux Ordre, lesquels, je l'avoue, me sont encore moins connus que ceux de la Grèce. Quoi qu'il en soit, je ne serois pas fâché que les Académies fissent un statut dans ce goût-là, d'autant plus qu'elles n'ont pas l'infaillibilité de l'Église. A force de multiplier nos héros, les véritables y perdront ; les faux n'y gagneront pas ; et le monde se fera tellement à nos apothéoses, qu'elles ne signifieront plus rien.

Que des militaires aiment à lire la vie d'un Condé, d'un Turenne, cela est dans l'ordre : ils y trouveront l'agréable et l'utile. Mais à quoi bon les mémoires d'un guerrier qui ne s'est point signalé ? Voilà cependant à quel excès l'histoire littéraire est portée de nos jours. Autant que j'en puis juger par les journaux d'Allemagne, cette mode nous est venue de certaines Universités, où il n'est guère permis d'enterrer un bachelier, et à plus forte raison un docteur, sans prononcer et imprimer son oraison funèbre. Voyez, je vous prie, le Dictionnaire de Moreri, combien vous y verrez des gens inconnus d'ailleurs ! combien d'illustres qui n'ont brillé

[1] Voy. l'Épître dédicatoire du Père Thomas Le Blanc, au-devant de la *Vie du P. Vincent Carafe*, imprimée à Lyon en 1657. (O.)

que dans l'enceinte d'une paroisse ou d'une communauté, et dont la mémoire ne pouvoit être précieuse qu'à leur petite contrée! Où en serions-nous si Plutarque avoit suivi cette méthode? A peine la mémoire de l'homme suffiroit-elle pour retenir les noms propres des Grecs et des Romains dont il auroit eu à rendre compte. Pour moi, je serois bien charmé que nous eussions une bonne vie d'Homère, de Platon, d'Horace, de Virgile et de leurs pareils; voilà le cas où les plus minces détails ne pourroient que m'intéresser; mais je ne donnerois pas un fétu pour savoir quelle année de Rome naquit Bavius [1]; qui étoient son père, sa mère, sa nourrice, son précepteur; combien il eut de frères, combien de sœurs; quelle année et quel jour il mourut.

Je ne conclus pas de tout ceci qu'à la mort de nos confrères, et le jour destiné à les pleurer, nous fassions mal de leur payer le tribut des louanges qui leur est dû. Rien n'est plus légitime; et même quand on passeroit un peu les bornes d'une trop scrupuleuse vérité, ce seroit partir d'un bon principe; car l'amitié et la douleur grossissent les objets. Mais de vouloir que plus de trente ans après leur mort, car voilà de quoi il s'agit pour la continuation de notre histoire, j'aille réchauffer leur panégyrique, sans avoir trouvé de nouveaux matériaux, qui méritent d'être mis en œuvre, c'est une carrière que je laisse ouverte à ceux qui auront, je ne dis pas plus de zèle, mais plus d'art que je n'en ai.

Par exemple, j'en suis demeuré au président Rose,

[1] Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi. (VIRGILE.)

qui mourut le 6 janvier 1701. Vous savez que Mme la première Présidente[1] est aujourd'hui tout ce qui reste de sa postérité. Je serois bien flatté certainement de pouvoir écrire quelque chose de son goût, et qui fît honneur à son aïeul. Toute la France sait qu'il étoit aimé de Louis XIV ; qu'il avoit beaucoup d'esprit, qu'il fit une grande fortune. Mais venons à l'Académicien. Qu'ai-je à en dire ? qu'il a plus d'une fois harangué le Roi à la tête de la Compagnie, et avec beaucoup de succès. Je ne trouve que cela, ni dans nos registres, ni dans la mémoire de ses contemporains. Or, dites-moi, Monsieur, si cela seul est suffisant pour qu'un lecteur, qui ne cherche que du littéraire dans mon ouvrage, me pardonne de lui raconter, et l'éducation de M. Rose, et par quels emplois il a passé, et *tous ses faits et gestes* pendant une vie d'environ quatre-vingt-dix ans ? Je n'ai point assez d'art, encore une fois, pour coudre proprement un accessoire très-long avec un principal très-court.

A la vérité, l'expérience de mon prédécesseur me condamne, car M. Pellisson, dans ses éloges de nos premiers Académiciens, ne fait point scrupule de s'étendre sur quantité de choses tout à fait étrangères à l'Académie ; et il narre avec tant de grâces, qu'on lui sait gré de tout ce qu'il dit. Mais il avoit pris un tour

[1] Madame Portail. (o.) — Voy. t. II, ci-dessus, p. 11.

Antoine Portail, gendre du président Rose, fut lui-même premier président au Parlement de Paris et membre de l'Académie française. — Reçu en 1724 à la place de l'abbé de Choisy, il mourut en 1736, et fut remplacé par Nivelle de La Chaussée.

heureux : son histoire est écrite en forme de lettre à un de ses parents ; et une lettre, comme vous le savez mieux que moi, laisse un champ libre aux digressions, aux réflexions, au badinage même. Tout ce qu'on veut y entre sans difficulté, et y est bien reçu. Pourquoi donc n'ai-je pas pris le même tour, me direz-vous? Parce qu'il n'appartient qu'à celui qui s'en sert le premier. On aura beau dire qu'on l'auroit imaginé sans lui, cette excuse, fût-elle la vérité même, ne sera point reçue ; et si l'on ne prend une autre route, quoique moins bonne, il faudra humblement se ranger parmi ceux qu'un de nos amis appelle « *servum pecus*[1]. » Je suppose pourtant qu'il me fût permis de prendre le tour de M. Pellisson ; et pour ne point perdre de vue le président Rose, je vais, Monsieur, vous rapporter un trait qui doit vous plaire.

Vittorio Siri, que vous connoissez par son *Mercurio* et par les *Memorie recondite*, demeuroit sur la fin de ses jours à Chaillot, où il vivoit honorablement d'une grosse pension, que le cardinal Mazarin lui avoit fait donner. Sa maison étoit le rendez-vous des politiques, et surtout des ministres étrangers, qui ne manquoient guère de s'arrêter chez lui au retour de Versailles, les jours qu'ils y alloient pour leur audience. Un jour donc, plusieurs de ces ministres s'y trouvant assemblés, l'un d'eux mit la conversation sur la campagne de Flandre, dont il paroissoit renvoyer toute la gloire à M. de Louvois : Vittorio, qui haïssoit M. de Louvois, interrompit ce louangeur, et avec son jargon,

[1] O imitatores, servum pecus !... (Horace.)

qui n'étoit ni italien ni françois : « *Monsu*, lui dit-il, vous nous faites ici de votre *Monsu Louvet il piu grand huom* qui soit dans l'Europe; contentez-vous de nous le donner *per il piu grand commis;* et si vous y ajoutez quelque chose, dites, *per il piu grand brutal.* »

Vous jugez bien, Monsieur, que dès le lendemain M. de Louvois fut instruit, et ne manqua pas de se plaindre au Roi. Ce grand prince, qui eut toujours pour maxime que de s'attaquer à ceux qu'il honoroit de sa confiance, c'étoit lui manquer de respect à lui-même, répondit qu'il châtieroit l'insolence de l'abbé Siri. Rose, dont le Roi se servoit pour écrire ses lettres particulières, étoit actuellement dans le cabinet de Sa Majesté : il entendit ce qui se disoit. Quand le ministre se fut retiré, il supplie le Roi de vouloir suspendre sa juste colère jusqu'au soir ; il va promptement à Chaillot, il se met au fait, et revint au coucher du Roi ; et lui ayant demandé un moment d'audience : « Sire, lui dit-il, le fait est à peu près tel qu'on l'a rendu à Votre Majesté. Vous savez que mon ami Siri a une méchante langue et se met en colère aisément, mais il devient fou et furieux lorsqu'il croit qu'on blesse la gloire de Votre Majesté. On s'est avisé, en présence de tous les étrangers qui étoient chez lui, de louer M. de Louvois comme si la dernière campagne n'avoit roulé que sur ce ministre. On l'a voulu faire admirer à tous ces étrangers comme le plus grand homme de l'Europe. Alors la tête a tourné à mon pauvre ami : il a dit que M. de Louvois pouvoit être un grand commis et rien autre chose ; qu'il étoit aisé de réussir dans son métier,

lorsqu'avec tout l'argent du royaume, on n'avoit qu'à exécuter des projets aussi sagement formés, et des ordres aussi prudemment donnés que ceux de Votre Majesté. — Ah! il est si âgé, dit le Roi, qu'il ne faut pas lui faire de la peine. »

Je ne doute pas, Monsieur, que ce récit n'intéressât les honnêtes gens, quelque part qu'il fût placé. On aime toujours ce qui porte le caractère d'une amitié vive et généreuse, surtout dans un homme élevé à la Cour. On est charmé aussi de voir

> Ce que c'est qu'à propos toucher la passion [1].

Mais plusieurs traits semblables, quand nous en aurions à foison, ne feroient pas une Histoire de l'Académie.

Remarquez donc, je vous prie, que pour un ouvrage de cette nature l'auteur est bridé de tous côtés, et par les égards qu'il doit à sa Compagnie, s'il est Académicien, et par les attentions qu'il doit au public et à la vérité. Jugez-vous qu'il soit aisé de ménager tout à la fois tant d'intérêts différents, et qui, de temps en temps, sont opposés l'un à l'autre. Permettez-moi de vous dire :

> Seigneur, tant de prudence entraîne trop de soin [2],

ou du moins, si la chose est facile, ce n'est pas à un franc Gaulois tel que vous me connoissez.

Avant que de vous quitter, et puisqu'il s'agit ici de

[1] Vers de Racine, dans *les Plaideurs*.

[2] Vers de Racine, dans *Andromaque*, acte I, scène 2.

notre Histoire, il me reste à vous demander une grâce. Remerciez bien pour moi notre cher P. Oudin[1] de l'avis qu'il m'a donné au sujet d'une certaine épitaphe latine[2] que j'ai mise mal à propos sur le compte de M. Pellisson, pour m'être fié trop légèrement aux mémoires que l'abbé Ferriès m'envoya. Je me crus à couvert de toute surprise, en ne parlant que d'après le cousin-germain de M. Pellisson. Il est cependant très-certain que l'auteur de cette épitaphe c'est Ménage, puisqu'elle se trouve dans la sixième édition de ses poésies, que j'ai devant les yeux au moment que je vous écris. Ainsi je vois par moi-même que les plus attentifs se trompent. Mais que penser de nos compilateurs qui, sur la foi d'un anonyme ou sur un simple ouï-dire, farcissent leurs récits de faussetés? Quelquefois même ils n'attendent pas qu'on soit mort. J'en pourrois citer qui me font auteur ou éditeur de livres dont à peine ai-je vu le titre. Pour achever donc de vous dire nettement ma pensée sur l'histoire littéraire de nos jours, je crois, Monsieur, qu'elle seroit plus courte de moitié si on pouvoit la purger de tout ce qui n'a pour fondement que la flatterie, la malignité ou l'ignorance de l'écrivain.

Paris, 27 août 1733.

[1] Savant jésuite de Dijon. Les *Mélanges historiques et littéraires* de Michault lui ont consacré un long article auquel nous renvoyons.

[2] L'Épitaphe de Sarasin, rapportée dans l'*Histoire de l'Académie*, article PELLISSON. (O.) — Voy. ci-dessus, p. 270.

III

DES VISITES FAITES AUX ACADÉMICIENS

PAR LES CANDIDATS A L'ACADÉMIE[1].

Je m'étois bien douté, Monsieur, que nos dernières nouvelles académiques iroient à Dijon. Mais la renommée, à son ordinaire, n'a pas manqué de confondre le faux avec le vrai. Je suis en état de vous faire un plus fidèle récit.

Au commencement d'octobre[2], un fameux avocat nous fit dire par M. l'évêque de Luçon[3] que, si la place vacante n'étoit point encore destinée, il désiroit passionnément qu'on le nommât pour la remplir. J'étois présent : nous répondîmes que l'Académie, qui est l'école de l'éloquence, ne pouvoit qu'être flattée de s'attacher un orateur si célèbre; et que dans un temps où le barreau se distinguoit plus que jamais, nous étions fâchés de n'avoir qu'une place à offrir. On ajouta seulement que, comme plusieurs avocats se trouvoient impliqués dans une affaire dont la cour n'étoit pas contente, il devoit prendre les mesures convenables pour se ménager l'agrément du Roi. Peu de jours après, nous sûmes que tout obstacle étoit levé de ce côté-là : et dès lors

[1] Voyez les Extraits de la *Correspondance inédite*.

[2] D'octobre 1735.

[3] L'évêque de Luçon était alors Michel-Celse-Roger de Bussy-Rabutin, sacré le 26 février 1724. Il avait été reçu à l'Académie française en 1732.

nous nous expliquâmes dans le public sur notre élection future, afin que deux ou trois concurrents qui méritoient des égards n'eussent point à nous reprocher de leur avoir laissé faire des pas inutiles. Pendant que cela se passoit ainsi, notre candidat revint de sa campagne pour la rentrée du Parlement, et il se rendit, selon l'usage, à la buvette, où quelques-uns de ses confrères, animés peut-être d'un peu de jalousie, se divertirent à représenter combien il seroit glorieux à l'ordre des avocats qu'un de ses dignes suppôts allât de porte en porte mendier nos suffrages. Telle fut l'amertume de leurs plaisanteries, que non-seulement il promit de ne voir aucun de nous, mais il s'imposa même la loi de le déclarer publiquement, et il tint parole.

Tous les ordres, vous le savez, ont leur petit orgueil. Autre chose est, dirent nos capitulants, de ne point rendre de visites ; autre chose, d'assurer et de publier qu'on n'en veut point rendre. Une pure civilité, qui n'a blessé ni les chefs du Parlement, ni les maréchaux de France[1], ni les prélats, fussent-ils membres du sacré collége[2], peut-elle blesser l'ordre des avocats? Quoi qu'il en soit, notre chapitre général ayant été convoqué dans les règles, nous fîmes un autre choix sans qu'il fût dit une parole concernant l'homme de mérite que nous avions regardé pendant un mois, et avec un sensible plaisir, comme un confrère désigné.

Paris a raisonné là-dessus, comme sur toute autre

[1] L'Académie française comptait alors, pour la première fois, deux maréchaux de France : le duc de Villars et le duc d'Estrées.

[2] Les cardinaux Fleury, de Polignac et d'Estrées.

nouvelle, sans examiner si le principe d'où l'on part est certain On pose donc ici pour principe que nous avons un statut par lequel il est dit que nous ne recevrons personne qui n'ait sollicité[1]. Mais ce sont de ces discours qui n'ont pour tout fondement que la possession où ils sont de ne pas être contredits.

Où prend-on, en effet, que nous ayons un statut qui contienne rien d'approchant? Tout ce qu'il y a de prescrit à cet égard, c'est qu'il se tienne pour chaque élection deux assemblées générales, convoquées exprès, où rien ne se décide que par voie de scrutin, et à la pluralité des suffrages : la première de ces assemblées étant pour déterminer quel sujet on proposera au Roi, notre Protecteur, et la seconde pour l'élire dans les formes si le Roi a donné son agrément[2].

Mais ce sujet, comment le choisir? Ou la Compagnie jettera d'elle-même les yeux sur qui elle voudra, ou ceux qui le désirent se feront connoître à la Compagnie. Il n'y a que deux moyens, et il ne peut y en avoir un troisième.

On pencheroit sans doute pour le premier, si le titre d'Académicien étoit un simple titre d'honneur, et s'il étoit permis à la Compagnie de le donner au mérite qui seroit le plus de son goût. Mais il n'en est pas ainsi. Outre l'honneur qu'on y attache, c'est un titre qui nous met dans l'obligation de participer aux travaux de la Compagnie avec plus ou moins d'assiduité, selon que nos autres devoirs nous le permettent. Or, sous pré-

[1] Voy. ci-dessus, t. I, pp. 60, 61, 319; t. II, p. 30.

[2] Voy. les Statuts de l'Académie française, t. I, p. 489.

texte de faire honneur à quelqu'un, est-il juste qu'à son insu on lui donne un titre onéreux?

Je doute que M. Pellisson eût assez fait réflexion là-dessus, quand il dit que « Messieurs de l'Académie, lorsqu'ils ont à se choisir un collègue, devroient toujours nommer le plus digne, sans même qu'il s'en doutât[1]. » Car enfin, Monsieur, ne peut-il pas arriver que celui qu'on aura nommé ait des raisons pour ne point accepter? On offrira donc alors cette même place à un autre, et puis peut-être à un autre encore. Qu'y auroit-il, et de moins convenable à la dignité de la Compagnie, et de moins flatteur pour celui à qui la place demeureroit?

« Personne, dit M. Pellisson, ne refuseroit cet honneur[2]. » Vous voyez qu'il en parle toujours comme d'un bénéfice sans charges. « Ou, ajoute-t-il, si quelqu'un étoit si bizarre, toute la honte et tout le blâme en seroit sur lui. » Oui, s'il refusoit avec mépris et par caprice; mais non, s'il remercioit avec politesse, avec reconnoissance, et par un principe de probité; alléguant que son emploi ou ses infirmités ne souffrent pas qu'il vaque à nos exercices, et ne voulant point contracter un engagement qu'il n'est pas le maître de remplir.

Quand même cet inconvénient seroit peu à craindre, ne seroit-ce pas pour l'Académie une difficulté bien grande, ou plutôt insurmontable, que de choisir tou-

[1] *Histoire de l'Académie*, t. I, p. 318. (O.)

[2] Cet honneur fut pourtant refusé plus d'une fois. — Voy. ci-dessus, p. 30.

jours le plus digne? Je ne sais s'il pourroit lui arriver, dans tout un siècle, de faire deux ou trois choix dont personne absolument ne murmurât comme d'une préférence aveugle. Car la République des Lettres, si l'on s'en rapporte à l'idée que ses citoyens ont d'eux-mêmes, n'est composée que de patriciens. Tous, depuis le philosophe jusqu'au chansonnier, croient se valoir les uns les autres. On y passe même pour très-modeste, quand on croit ne valoir pas mieux qu'un autre.

Tout cela, si je ne me trompe, fait voir que nécessairement il faut user du second moyen dont j'ai parlé, c'est-à-dire que ceux qui se proposent d'occuper une place dans l'Académie doivent lui faire connoître leur intention.

Mais, dit-on, cela occasionne des brigues. Je n'en disconviens pas. Pourquoi n'est-il pas aussi facile de les empêcher qu'il est raisonnable de les blâmer?

Mais, dit-on encore, il s'ensuivra toujours de là qu'un homme modeste, quelque mérite qu'il ait, prendra le parti de se tenir à l'écart, pendant que la présomption et la hardiesse triompheront. C'est une conséquence mal tirée; quelque modeste que soit un orateur, un poëte, un savant, il n'en vient pas à un certain degré de mérite sans être connu malgré lui : et du moment que nous le connoîtrions, en vain tâcheroit-il d'imposer silence à l'envie que nous aurions de nous l'associer. Il n'y auroit qu'un cri dans l'Académie pour avoir un collègue si propre à nous faire honneur et à nous aider dans nos travaux.

Quand vous avez été reçu, Monsieur, vous êtes-vous

trouve dans la dure nécessité de faire quelque démarche qui dut coûter à cette honnête pudeur, compagne inséparable du vrai mérite? Vous étiez connu dans la Compagnie : et comment ne l'auriez-vous pas été? Pouvions-nous ignorer que le Parlement de Bourgogne possédoit un magistrat dans qui le savoir de Varron étoit réuni avec les talents d'Horace? Aussi fûmes-nous attentifs à nos propres intérêts quand votre Parlement vous députa ici pour ses affaires particulières. Plusieurs de vos amis vous obligèrent de penser à une place qui vaquoit alors, et leur zèle, moins pour votre gloire que pour celle de l'Académie, fit toutes les avances.

Mais enfin, les visites sont-elles d'obligation? Je réponds hardiment, non : et en voici la preuve, qui est telle qu'on n'a rien à répliquer. Vous savez qui fut reçu le 25 novembre 1723. Assurément nous ne doutons ni vous ni moi que ce ne soit le moindre des Académiciens, *quot sunt, quotque fuere, quotque aliis erunt in annis*[1]. Or, il fut élu dans un temps où, depuis plus de six mois, il étoit au fond d'une province éloignée. Un homme qui est à Salins rend-il des visites dans Paris? On ne laissa pas de l'élire, sur ce que les amis qu'il avoit dans la Compagnie répondirent qu'il seroit vivement touché de cette faveur[2].

[1] *Catull.* Epigr. XLVII. (o.)

[2] L'abbé d'Olivet était nommé depuis le 20 juillet ; comme le prouve la lettre qui suit de l'abbé Fraguier. Sa réception fut retardée par des causes que l'on trouvera plus loin dans les Extraits de ses Lettres inédites. Il est du reste facile de voir que ce

Pour conclure, il résulte de ces raisonnements et de ces exemples, que l'obligation de ceux qui pensent à

« moindre des Académiciens, » qui était à Salins au moment de sa réception, n'est autre que l'abbé d'Olivet.

L'ABBÉ FRAGUIER A L'ABBÉ D'OLIVET.

A Paris, le mardi 20e de juillet 1723, à quatre heures et demie.

« J'arrive, mon cher abbé, de l'Académie françoise, où vous avez été nommé pour remplacer feu M. de La Chapelle. J'ai été caution pour vous que vous accepteriez avec respect et reconnoissance l'honneur que la Compagnie vous faisoit. Nous étions au nombre de vingt-deux, et l'assemblée étoit fort belle. Tout s'est passé à merveille, et l'on a bien vu que vous aviez, comme vous le méritez, de bons et solides amis. M. le cardinal [Dubois], ni M [Fleury évêque] de Fréjus n'ont pu venir. Mais comme ils s'étoient déclarés l'un et l'autre en votre faveur, je crois que vous leur devez un remercîment spécial, surtout à M. le Cardinal, au nom duquel M. l'abbé Houtteville a parlé de vous en pleine assemblée. C'est aussi mon avis que vous écriviez à M. de Fontenelle, directeur, et à M. l'abbé Du Bos, à qui certainement vous avez obligation. Vous pourriez adresser à M. l'abbé Houtteville votre remercîment pour S. E. Comme ceci est un avertissement en forme, je vais le signer, après vous avoir fait mes très-humbles compliments, et vous avoir assuré de tous les sentiments d'amitié et de respect avec lesquels je suis, Monsieur mon cher confrère, votre très-humble et très-obéissant serviteur, FRAGUIER.

« [*P. S.*] Le 21. Hier au soir M. de Fontenelle vint me faire ses compliments pour vous et me chargea de savoir précisément de vous en quel temps vous serez à Paris. Prenez donc la peine de le lui mander, afin qu'il prenne ses mesures là-dessus, voulant vous recevoir tous les deux, c'est-à-dire vous, Monsieur, et M. Destouches, en une même séance. Il me paroît même pressé ; et j'imagine que plus tôt cela se fera, plus vous lui ferez de plaisir, souhaitant, comme il fait, de ne point séparer les réceptions, et celle de M. Destouches ne pouvant être différée longtemps dans l'emploi qu'il a.

» Du reste, il faudroit vous faire une liste de tout ce que je vis hier pour vous marquer tous les compliments que j'ai reçus pour

l'Académie se réduit à faire savoir ou par eux-mêmes, ou par quelque Académicien, qu'ils y pensent. Voilà, dis-je, l'obligation étroite, qui pourtant n'exclut pas ce qui est dicté par la politesse. A cela près, rien de plus odieux pour nous que les visites intéressées. Je n'aurois, pour le prouver, qu'à transcrire un endroit de nos registres qui vous paroîtra décisif[1]. Mais pendant

vous. M. l'envoyé de Parme, M. Amfossi, M. de Larroque, M. Rémond, M. l'abbé Robuste (?), M. l'abbé Petriccini, sans parler des Académiciens. Vous donnerez pour longtemps de la vie et de la santé à M. l'abbé de Choisy, puisqu'il n'est pas mort de joie. De vingt-deux voix, vous en avez dix-neuf, et sur les trois autres il y en a eu une de perdue. Je remets un plus grand détail au temps que j'aurai le plaisir de vous embrasser.

« Vous voulez bien permettre au secrétaire de mêler ses compliments à ceux que vous venez de recevoir, et de vous assurer qu'il a été très-sensible à la justice que l'on vous a rendue. Il porta hier au soir votre santé d'Académicien à M. l'abbé F. (?) en soupant avec lui. »

(Ms. de la Bibl. impér., *fonds Bouhier*.)

[1] « *Du mardi* 5 *avril* 1701. Ce jour la Compagnie a de nouveau examiné ce qu'il y avoit à faire pour obvier aux inconvénients des brigues et des sollicitations, lorsqu'il y a des places vacantes, son intention étant de les déférer uniquement au mérite, afin de rendre son choix véritablement digne de l'approbation du Roi, son Protecteur, et de l'estime du public. Après une longue et exacte discussion, il a été résolu d'un commun consentement que désormais les sollicitations des prétendants que la coutume avoit introduites, et qui ne sont propres qu'à rebuter les personnes les plus capables de consoler l'Académie de ses pertes, ne seroient plus tolérées; que, pour en abolir l'usage, tous Messieurs s'engageroient sur leur honneur à n'avoir jamais d'égard, ni à ces sortes de sollicitations, ni à toutes les autres qui paroîtroient avoir été recherchées et mendiées; que, de plus, chacun d'eux feroit entendre dans le public, et déclareroit à ceux qui solliciteroient, qu'elles pourroient plutôt nuire que servir; qu'à la

que vous commentez la coutume de Bourgogne, j'ai voulu commenter aussi le code académique sur l'article des élections[1].

Paris, 15 décembre 1732.

première séance publique, celui de Messieurs qui se trouveroit à la tête de la Compagnie, marqueroit la même chose dans son discours; qu'enfin, pour donner plus de force et de vigueur à la délibération présente, on en rendroit compte à Sa Majesté. Après quoi, de peur qu'avec le temps quelqu'un de Messieurs, faute d'être suffisamment instruit du présent Règlement, ne manque à l'observer, on a encore résolu que toutes les fois qu'il y auroit une place à remplir dans l'Académie, le Secrétaire de la Compagnie le lira en pleine assemblée. »

On voit dans l'*Histoire de l'Académie*, t. I, p. 61, qu'en 1721 ce Règlement fut renouvelé, et même avec des clauses encore plus fortes. Car il est dit en termes formels que tout Académicien signera ce Règlement, et que sa signature lui tiendra lieu de serment. (O.)

[1] Suit un long passage pris textuellement dans la lettre précédente, et que nous avons déjà donné. Cette répétition n'a rien de surprenant. Les deux lettres qui précèdent avaient déjà été publiées dans les *Mélanges* de Michault ; mais celle-ci parut en une feuille volante.

EXTRAITS

DE LA

CORRESPONDANCE INÉDITE DE L'ABBÉ D'OLIVET

AVEC LE PRÉSIDENT BOUHIER

RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE [1].

Rue Saint-Honoré, ce 23 mai 1721. (*Extrait.*)—« Academus ou Ecademus ne m'est connu que par Suidas et par Diogène Laërce. Peut-on savoir au juste : 1° quand il vivoit; 2° pourquoi il est traité de *héros*; 3° si Platon est le premier qui ait enseigné dans son parc, et quelle année s'ouvrit cette école ? — *Vale* [2]. »

27 juillet 1723. (*Texte complet*). — « Vous le voyez, Monsieur, le proverbe qui dit que les biens viennent en dormant n'est pas menteur. Depuis plus d'un mois je n'avois pas eu de nouvelles de

[1] Bibliothèque impériale, Mss. fonds Bouhier, n° 165.

[2] Une note, placée un peu plus loin dans le volume, donne la réponse suivante à ces questions : « Academus ou Echedemus vivoit du temps de Thésée, de Castor et de Pollux, et dans la grande jeunesse d'Hélène. Voy. Plutarque, en la *Vie de Thésée*, p. 15 de l'édit. de 1624. — On voit, *ibid*, qu'il étoit guerrier. C'en étoit assez pour mériter le nom de héros. — Platon est le premier qui y ait enseigné, puisqu'on lit dans Porphyre, *de Abstinentia*, lib. I, que Platon choisit ce lieu, non-seulement malsain, mais encore désert, ἔρημον, pour y tenir son école. — Aucun auteur, que je sache, n'a marqué précisément le temps qu'il ouvrit son école académique. Il paroît seulement, par Diogène Laercé, III, 7, que ce fut après qu'il fut retourné de ses voyages, et, *ibid*, III, 40, on voit seulement qu'il y enseigna longtemps, sans dire combien. »

Paris, et la dernière fois que j'y avois écrit, j'avois chargé précisément M. l'abbé Fraguier de témoigner en mon nom que je ne souhaitois point qu'on fît mention de moi cette fois-ci. Il ne m'avoit point répondu à cela, et je croyois l'affaire terminée, lorsque, samedi, je reçus plusieurs lettres, dont le dessus m'annonçoit ma nouvelle qualité[1]. Il n'y a que la lettre de M. l'abbé Fraguier qui contienne quelque détail. Je vous l'envoie. Du reste, je ne sais ni comment ni par qui la chose s'est faite. Mais si, d'un côté, je suis très-aise d'avoir un beau prétexte pour m'en retourner, il faut d'autre côté vous dire que cela m'arrive en des circonstances qui m'empêchent de goûter ce plaisir, car mon père continue à être dans un triste état[2]. Je ne sais comment il se passera de moi. Je lui ai du moins promis de ne partir qu'au mois de septembre, parce que nous allons essayer de lui faire prendre des bains de petit-lait, et quelques autres remèdes pendant le mois d'août. Je vais demain à Besançon pour deux jours. J'y porterai ce qu'il y a de transcrit de mon histoire, et je mettrai le paquet au carrosse à l'adresse du P. Oudin, qui est plus sédentaire que vous, Monsieur, et des mains de qui vous le recevrez s'il vous plaît. Il y manque sept ou huit éloges que je n'ai pas transcrits, parce que je n'avois pas ici des mémoires suffisants. Vous y verrez de belles marges qui tendent les bras aux corrections et aux additions. J'avoue que cela vous tombe en un temps où vous n'êtes que trop occupé d'ailleurs. Mais considérez aussi que je n'ai que vous au monde sur qui je puisse compter : car les deux ou trois amis que je puis consulter à Paris sont gens intéressés et prévenus, étant du Corps. Les titres des livres au-devant desquels j'ai mis un tiret —, sont ceux que je suis certain d'avoir fidèlement copiés. Je tâcherai d'examiner les autres avec la même exactitude; car il faut au moins que l'exactitude s'y trouve, puisque je ne saurois attraper les grâces de M. Pel-

[1] Voy. ci-dessus, p. 400.

[2] Une lettre du 5 février 1725 apprend que le père de l'abbé d'Olivet mourut le 13 janvier 1725.

lisson ; je ne les ai pas même cherchées, sachant que cela passoit mes forces. Il est inutile que je vous supplie de ne pas m'épargner. Vous ne doutez pas que je ne vous le demande de tout mon cœur. *Vale.* — A Salins, ce 27 de juillet. »

Ce 27 septembre 1723, rue et près St-André-des-Arcs. (*Extrait*). — « Quand j'eus l'honneur, Monsieur, de vous envoyer mon Discours sous l'enveloppe de M. de Chartres, j'avois bonne envie de vous écrire pour me disculper de ne vous avoir pas écrit plus tôt... J'arrive le 1er octobre. Ce même jour-là, M. de Fontenelle, sous le trimestre duquel j'avois été nommé, cesse d'être directeur, et le sort tombe sur M. l'abbé Bignon. Celui-ci étoit dans sa charmante île de Saint-Cosme, auprès de Meulent. Un de mes amis, qui a une terre dans le voisinage, me mena à Saint-Cosme. J'y trouve M. Bignon déterminé à ne faire aucune fonction de directeur, ni pour moi, ni pour trois autres nommés après moi. Comme il ne vouloit pas avouer la vraie raison qui l'empêchoit de parler à la tête de l'Académie, il en apporta de frivoles que la Compagnie ne goûta point. Je m'aperçus que les tracasseries alloient commencer, les uns étant pour M. l'abbé Bignon, les autres contre lui. Pour moi je me contentai de dire au secrétaire perpétuel que j'attendrois patiemment qu'il y eût quelqu'un pour me recevoir, et que je retournerois à la campagne. J'y demeurai jusqu'au 13 novembre. Je fis après cela mes visites, et je ne sais à quoi tout ce temps-là s'en est allé...

» La vraie raison qui empêchoit M. l'abbé Bignon de vouloir paroître, c'est que, n'ayant pas eu sujet d'être content du feu cardinal du Bois, il ne vouloit pas répondre à celui qui remplace à l'Académie ce cardinal. Et pour ne point laisser paroître que c'étoit là ce qui l'arrêtoit, comme il l'a avoué depuis, il ne voulut faire aucune des réceptions qui tomboient sous son trimestre. »

24 janvier 1724. (*Extrait.*) — « A une assemblée publique de l'Académie (c'étoit à la réception du président Hainault (*sic*), je m'avisai de lire l'article de La Fontaine, tel que vous l'avez vu,

si ce n'est que j'y avois retouché quelques expressions. Cette lecture fut extrêmement applaudie d'abord. Mais quelques jours après, il me revint que l'on grondoit fort contre moi, parce que l'ouvrage ne sentoit point assez l'éloge. Les uns dirent qu'il étoit satirique, d'autres qu'il étoit comique; j'eus beau dire qu'il n'étoit ni l'un ni l'autre, mais qu'il étoit purement historique, j'ai su qu'il y avoit quelques académiciens, et nommément M. de Sacy, qui s'étoient plaints de moi dans le public. Je ne leur en ai rien témoigné. Mais cela me rebute un peu, car je comprends que je ne pourrai rien faire de bon, s'il faut que j'en passe par où voudront les commissaires de la Compagnie. Le sort m'a fait Directeur pour trois mois. J'espère que mon terme s'écoulera sans que j'aie occasion de haranguer. Et même je doute si je ferai ici un long séjour cette année, car mon père m'écrit toujours de mauvaises nouvelles de sa santé...

» Je joins ici un discours académique, non pas précisément comme quelque chose de bon, mais parce que c'est une nouveauté. »

Jeudi 6 juillet 1724. (*Complet.*) — « Je viens, Monsieur, de faire une tentative dont il faut que je vous mande le succès.

» A propos de mon départ, j'ai dit à Messieurs de l'Académie que, s'il venoit à vaquer une place, j'espérois être de retour assez tôt pour donner mon suffrage, et j'ai ajouté : « Si vous pensiez tous comme moi, Messieurs, notre choix serait prompt et applaudi de tout le public; nous ne laisserions pas échapper M. le président Bouhier pendant que nous le tenons. » A ce discours, il ne s'est trouvé que deux personnes qui aient paru regarder comme un obstacle votre séjour en province. J'ai cité les exemples de Méziriac, de Balzac et de plusieurs autres, dont le nom et les ouvrages ont fait honneur à la Compagnie, sans que leur présence lui ait été utile. Il m'a paru, Monsieur, que tout le monde se rendoit aisément, et que si un académicien s'avisoit de mourir, vous seriez élu par acclamation. Peut-être qu'en mon absence la chose arrivera. Je vous supplie de vous y

prêter de bonne grâce, et de songer que ceux à qui les lettres font plaisir doivent, par reconnoissance, leur faire honneur.

» Je crois que l'abbé Montgault vous ira voir. Il loge rue des Bons-Enfants, vis-à-vis de la petite porte du Palais-Royal. Il est ici pour prendre les eaux de Passy. »

A Salins, ce 16 août 1725. (*Extrait.*) — « Je vous envoie mon article de Chapelain, à condition pourtant que vous aurez la bonté de ne point l'égarer, car je n'en ai que cette copie. Vous savez combien j'étois plein d'estime pour lui après la lecture que je fis de ses lettres l'année dernière. Je n'ai pu m'empêcher de le louer, et je crains, à l'heure qu'il est, non pas de l'avoir trop loué, mais d'avoir montré un peu de passion, et par conséquent d'être sorti du style historique... J'ai entre les mains quelques autres papiers de Chapelain : je les ai ramassés, et comme j'ai l'occasion d'un homme qui va à Dijon, je m'en sers pour vous faire tenir le tout ensemble. Vous pourrez leur donner place dans votre bibliothèque ou dans le palais de Vénus la Cloacine.

» J'oubliois, Monsieur, de vous dire que dans l'article de Chapelain, où je rapporte les noms des étrangers qui reçurent des gratifications du Roi, j'y ai laissé en blanc quelques noms de baptême, n'ayant ici ni dictionnaires, ni journaux pour les chercher. Si vous les savez, mais voilà un plaisant *si*, comme vous les savez donc, vous m'obligerez très-fort de vouloir les mettre de votre main. »

A Salins, ce 24 septembre 1725. (*Extrait.*) — « Vous me ferez grand plaisir de me renvoyer l'article de Chapelain, car je n'en ai point de copie, et il m'a passé par l'esprit de changer absolument cet article, non pas que je n'aie toujours envie de louer Chapelain, mais il faut prendre un autre tour. »

A Salins, ce 12 octobre 1625. (*Extrait. Texte presque complet.*) — « Je connoissois la lettre de M. de La Chambre dont vous m'envoyez l'extrait, et je suis en état d'expliquer l'énigme de notre ami.

» Premièrement, cette lettre est mal datée dans l'imprimé, car, au lieu de 1658, il faut 1659. Au mois de mars de cette année 1659, Gilles Boileau demanda la place vacante de Colletet. Il eut la pluralité des suffrages au premier scrutin, et, dès le lendemain, fut approuvé par M. Séguier, protecteur. Il y a toujours au moins huit jours entre le premier et le second scrutin. Pellisson ne s'étoit pas trouvé au premier. Boileau, trois ans auparavant, avoit rudement pincé Ménage, non-seulement en prose, dans son avis sur l'églogue à la reine Christine, mais encore en vers, car il y en a de très-vifs dans les recueils de Sercy. Or, vous savez que Ménage et Pellisson étoient les deux principaux adorateurs de mademoiselle de Scudéry.—*Indè iræ.*

» Pellisson, à la première assemblée qui suivit le premier scrutin, représente qu'on a élu un homme de mauvaises mœurs, un coquin, un homme tel que s'il n'étoit déjà du Corps, on devroit l'en chasser. Il parla une heure avec une passion étonnante. On lui répondit qu'en pareil cas ce n'étoit pas assez d'accuser, qu'on lui demandoit des preuves; qu'à huit jours de là il pourroit les donner et qu'on reculeroit le scrutin. — A huit jours de là nouvelles invectives de sa part, mais point de preuves. Ainsi, la Compagnie indique le second scrutin. Pendant tous ces délais, Ménage, la Scudéry et leurs amis cabalèrent. Ils gagnèrent plusieurs suffrages : en sorte qu'au second scrutin il y eut pareil nombre de boules blanches et de noires. Les Académiciens se divisent, s'aigrissent. Le Protecteur crut qu'il ne falloit rien précipiter et que le temps calmeroit les esprits. Tous ceux qui étoient contre Boileau disoient : « Quand M. Pellisson voudra, nous reviendrons. » Pellisson étoit donc le seul chef de la cabale. Enfin Boileau fut soutenu par le Protecteur, par M. d'Estrées, depuis cardinal, et par M. de Montmor, comme nous l'apprenons de Scarron à l'égard de ces deux derniers :

Et d'Estrée et Montmor, par leurs soins véhéments,
Ont enfin mis Boileau dedans l'Académie.

» Le Protecteur assista personnellement au nouveau scrutin, et dit que tant d'Académiciens d'un si haut rang et d'un mérite

si connu, qui tenoient pour Boileau, étoient des témoins suffisants de sa probité, surtout lorsque ses ennemis, après tout le temps qu'on leur avait donné, n'articuloient aucun fait contre lui.

» Pellisson, chagrin de cet événement, ne reparut de longtemps à l'Académie. Il fut mis deux ans après à la Bastille. Mais Gilles Boileau étant mort en 1669, on ne se souvint plus du passé; Pellisson retourna à l'Académie, et même il y fut assez assidu, comme on le voit par le registre des *présents* qui se tient depuis 1673, c'est-à-dire depuis qu'il y a des jetons.

» Vous me demanderez par où j'ai été instruit du détail précédent? Par les lettres mêmes du pauvre Chapelain, qui étoit un des plus fermes appuis de Gilles Boileau, et qui, par cette raison, fut longtemps brouillé avec Ménage.

» Au reste, je n'ai point voulu toucher tout ceci dans mon *Histoire*, parce que c'est ressusciter la mémoire d'un schisme qui est de mauvais exemple. D'ailleurs cette équipée ne fait pas honneur à M. Pellisson, dont il me convient de parler avec une très-grande circonspection. Il y aura dans tout un siècle un curieux comme M. Marais, qui demandera pourquoi je n'ai pas expliqué l'énigme de M. de La Chambre. Mais, si je l'expliquois, il y aurait mille et mille personnes qui demanderoient pourquoi je suis allé réveiller cette vieille affaire, dont la connoissance n'est bonne à rien. Je m'en rapporterai cependant à vous et à M. Marais; car, si vous me disiez que je dois en parler, je vous croirois : *Errare malim cum Platone, quam,* etc.

» Avec votre permission, monsieur, l'Huggens, Hugens ou Huygens, car je ne sais pas au juste, n'étoit point ce misérable poëte dont parle Baillet. C'étoit un des grands mathématiciens de son temps. Ainsi vous me fournirez, s'il vous plaît, de quoi rectifier votre note. Vous voyez bien que je sais que vous êtes en temps de vacation, car, sans cela, je ne vous écrirois pas une si longue lettre. *Vale.*

» J'oubliois de vous dire que les lettres de La Chambre furent recueillies par son fils, au nom duquel le privilége est expédié. Elles parurent en 1664. Pellisson étoit alors à la Bastille, et je

ne trouve pas trop bon que l'on ait pris cettecirconstance pour publier une lettre qui lui fait tort. »

A Salins, ce 6 décembre 1725. (*Extrait.*) — « Qu'est-ce que les lettres de M. de Méziriac? Je les connois seulement par le catalogue de ses ouvrages à la tête de ses *Héroïdes*, dans la nouvelle édition de Hollande. Vous êtes à portée d'avoir ces lettres, et je vous supplie, si jamais elles vous tombent entre les mains, de m'en faire copier fidèlement le titre en entier, et de les parcourir, afin de voir s'il y a quelque chose dont je doive faire mon profit. Je ne connois point non plus son *Traité de la Tribulation*, traduit de l'italien de Casciaguerra. J'ai trouvé ici la *Vie du Bienheureux Alexandre Luzagne.* Vous pourriez bien ne connoître ni ce livre, ni le héros dont il parle. Cette trouvaille ne me servira qu'à pouvoir articuler le titre fidèlement et l'année de l'impression. Mais c'est toujours beaucoup, car il faut nécessairement que je fasse réimprimer Pellisson avec des notes. Il en a besoin en mille endroits, et par conséquent je ne saurois trop faire de recherches pour m'assurer des ouvrages publiés par les cinquante-sept Académiciens dont il a parlé...

» Le P. Oudin travaille à une courte apologie de M. Huet, pour montrer que l'ouvrage du prélat n'est point l'antipode de la *Foi chrétienne*, comme le journaliste a écrit. C'est là tout ce qu'il nous faut. Et vous sentez bien que je ne dois point entrer là-dedans d'une certaine façon. Pour la question de fait, si l'ouvrage est de M. Huet ou n'en est pas, comme j'ai entre les mains le manuscrit de l'auteur, je ferai bouquer le journaliste tant qu'il me plaira. Mille et mille fois *Vale.* »

A Paris, rue St-André-des-Arcs, ce 18 juin 1726. (*Extrait.*)— « Je ne désespère pas d'avoir un privilége pour l'impression de l'*Apologie* [1]. J'ai gagné un approbateur. Nous verrons ce qui en sera. Mais pour l'ouvrage du P. Balt [2], je ne sais comment je

[1] Voy. la lettre précédente.

[2] Baltus.

me ferai (*sic*). J'ai déjà vu trois censeurs qui ne veulent pas y mordre. Il n'y a rien dans cet ouvrage que de très-orthodoxe; mais comme il paroît approuver sans restriction le *Traité philosophique*, ces maudits censeurs ne veulent pas risquer le paquet. Il y a de quoi faire quatre feuilles d'impression en *cicero*. Si vous jugez que votre libraire pût imprimer et débiter cette brochure, le plus court sera que je vous l'envoie au plus tôt, en faisant contresigner le paquet par M. de Valincour [1]. Mandez-moi, je vous en supplie, ce que vous croyez pouvoir. J'aimerois bien mieux Dijon que Hollande, à cause qu'il est très-difficile de tirer quelque chose des pays étrangers, toutes les douanes étant terribles sous ce gouvernement pour les livres de contrebande.

»..... M. de Valincour est directeur pendant ce trimestre. Cela le rend exact à l'Académie. Il se porte bien, et nous fait voir contre fortune bon cœur. »

Paris, 9 juillet 1726. (*Extrait*) — « Tout est fini, Monsieur, et l'ouvrage du P. Baltus et l'*Apologie*. J'ai un privilége dans les formes pour celle-ci, et l'on en tire actuellement la seconde et dernière feuille. Il ne faut plus que le reste de cette semaine pour sécher et pour brocher. »

Paris, 25 août 1726. (*Extrait.*) — « Je ne savois nullement les particularités que vous me faites la grâce de m'apprendre touchant *Voicteur* [2], et je vous supplie très-fort, quand vos lectures vous présenteront quelque chose de semblable de vouloir bien le mettre à part.

» Les mémoires sur la vie de Mézeray, dont vous avez vu l'extrait dans le *Journal des Savants*, sont de M. de Larroque, fils du ministre de ce nom...

» M. Mirabaud, traducteur du Tasse, a été nommé à la place vacante à l'Académie. Ce n'a pas été sans de grandes alterca-

[1] M. de Valincour était alors secrétaire des commandements du duc d'Anjou et trésorier de la marine.

[2] Voy. t. I, p. 212.

tions, fondées sur ce qu'il avait engagé M. le duc d'Orléans à solliciter vivement en sa faveur. Vous nous auriez été d'un grand secours pour nous tirer de ce mauvais pas, si l'on avoit pu se flatter que vos affaires vous permissent de venir comparoître ici. Plusieurs de nos Académiciens me demandèrent ce que j'en croyois. Je me contentai de répondre que si vous étiez présent, vous ne voudriez pas joûter contre M. le duc d'Orléans, et que, pour être bon critique, vous n'en étiez pas moins bon politique. Mais enfin, si vous aviez été ici, selon toute apparence, vous auriez été élu sans que vous vous en fussiez mêlé. »

A Paris, rue du Chantre, 25 décembre 1726. (*Extrait.*) — « M. le duc de Saint-Aignan sera reçu le 2 janvier à l'Académie. Je n'étois point à son élection.»

A Paris, ce 11 décembre 1727. (*Extrait.*)— « Il y a, mon très-illustre et très-cher Quarante, près de quinze jours que je suis de retour à Paris. Mais comme, à mon arrivée, je trouvai nos confrères en mouvement pour une élection, j'ai voulu attendre pour vous écrire qu'il y eût quelque chose de fait à cet égard. La faction Lambestine avoit si fort prévalu, qu'il n'y avoit sur les rangs que le président gascon[1]. On étoit si déterminé en sa faveur que nul concurrent n'avoit osé faire transpirer son nom. Enfin, aujourd'hui, jour indiqué pour l'élection, nous avons appris que les *Lettres Persanes* déplaisoient à M. le Cardinal-Ministre, que S. E. s'en étoit expliquée, et que si nous nommions le Gascon, le Roi vraisemblablement refuseroit son agrément. Ce n'est pas que M. le Cardinal en ait écrit ou fait parler directement à la Compagnie; mais hier, dans les appartements et devant trois ou quatre personnes il a dit en propres termes à M. l'abbé Bignon : « Le choix que l'Académie veut faire sera désapprouvé de tous les honnêtes gens. » Il m'est revenu que ce qui a indigné S. E., c'est la lettre persane XXII, où il est parlé de deux magiciens. Voilà un étrange chagrin pour

[1] Le président de Montesquieu.

le président et sa faction. Je n'y suis, Dieu merci, entré pour rien; et même j'étois si peu suspect, que M. l'abbé Montgaut, ayant ramassé tous les principaux amis du Gascon, commensaux de la vieille (?), j'ai été du dîner. L'élection a été remise au samedi 20 du courant.

» Puisque nous parlons de l'Académie, souffrez que je vous prie de me déterrer en Bresse quelques nouvelles d'Auger Granier, cet académicien qui fut exclu autrefois pour un crime. Je voudrois savoir son vrai nom et des particularités de sa vie si l'on en sait. M. de la Monnoie prétend savoir d'un homme du pays qu'il se nommoit Auger Granier de Mauléon, et qu'il étoit homme de condition. En second lieu, sachons un peu si le comte de Bussy est mort le 9 avril 1693, comme le porte l'imprimé de son épitaphe, ou le 11 comme vous l'avez lu à Notre-Dame d'Autun.

» Auriez-vous jamais lu la *Morale chrétienne* de P. de Boissat? Gui Allard, dans sa Bibliothèque de Dauphiné, en parle comme d'un livre imprimé. »

Paris, 20 décembre 1727. (*Extrait.*) — « Enfin, Monsieur, l'élection s'est faite aujourd'hui. Le président[1] l'a emporté. Depuis ce que je vous ai mandé, il étoit allé voir le cardinal. Ce qui s'est dit entre eux est lettre close jusqu'à présent. Mais le cardinal, dès mardi, écrivit au maréchal d'Estrées, directeur, qu'après les éclaircissements que le président lui avoit donnés, il n'empêchoit point l'Académie d'élire qui bon lui sembleroit. Il y a eu boules noires, comme bien vous pensez, mais non en assez grand nombre pour faire pluralité. Cette affaire n'a pas laissé de faire du bruit dans Paris. Le tort qu'elle faisoit au président, dont elle ruinoit absolument la réputation, a touché quelques-uns des nôtres, qui ont trouvé plus doux d'exposer l'honneur de la Compagnie que de consentir à la flétrissure de ce fou. Pour moi, je n'ai eu pour confident de mes pensées que mon ange gardien.

[1] De Montesquieu.

» Il n'est pas possible que Pellisson se soit trompé lorsqu'il dit positivement que Granier étoit de Bresse.

» Pour la *Morale chrétienne* de Boissat, vous ne doutez pas que je n'aie consulté Chorier ; mais de tous les historiens que j'ai jamais ouverts, je n'en connois point de moins exact.

» ... De tout mon cœur je penserois à M. Marais ; au fond il nous seroit utile. Mais personne de la Compagnie ne le connoît ; comment s'y prendre?

Paris, rue du Chantre, jeudi-saint 1728. (*Texte presque complet.*) — « Avouez, Monsieur, qu'après tout je ne suis pas l'homme du monde le plus importun. Voilà trois grands mois que je vous laisse en repos : c'est plus que vous n'auriez osé espérer de moi. Mais enfin, je vais reprendre mon train ordinaire, c'est-à-dire vous faire mille questions. Elles roulent sur quelques difficultés que j'ai trouvées en relisant depuis peu l'*Histoire de l'Académie* de M. Pellisson :

» 1° A l'article de Paul Hay du Chastelet, il dit que du Chastelet parle de la prose latine rimée contre les Marillacs, dont il était l'auteur, dans ses *Observations* sur le procès du maréchal de Marillac. Or, je ne trouve point qu'il en soit dit un mot dans ses *Observations,* si ce sont celles qui sont imprimées dans le *Recueil de pièces diverses* en 1635. Y a-t-il d'autres observations imprimées de M. du Chastelet sur ce procès? vous en avez toutes les pièces.

» 2° Pellisson parle d'une satire cruelle et sanglante de du Chastelet contre un magistrat, sous le nom de ***. Est-ce le nom du magistrat qui reste en blanc? ou bien est-ce que du Chastelet avoit publié cette satire sous un nom supposé? En un mot, je ne sais ni ne trouve personne qui sache ce que c'est que cette satire.

» 3° Méziriac. Je ne puis trouver ici son *Traité de la Tribulation,* traduit de l'italien de Casciaguerra. S'il étoit à Dijon ou en Bresse, vous m'obligeriez fort de m'en donner le titre au

juste avec le lieu et l'année de l'impression, la forme du volume, etc.[1].

» 4° *Du même.* Je voudrois savoir quand furent imprimées pour la première fois ses *Rimes toscanes.*

» 5° D'Arbaud, seigneur de Porchères. Le P. Bougerel dit qu'il épousa une demoiselle de la *Maison de La Chapelle,* dont il eut un fils. Pellisson dit qu'il se maria en Bourgogne. Vous pourriez peut-être connoître ces La Chapelle, ou du moins savoir de quel canton de Bourgogne ils sont.

» 6° L'Estoile. En parlant du reste du *Journal de Henri III,* Pellisson dit : « Qui peut-être sont maintenant perdus. » Vous avez bien de quoi me fournir une excellente note là-dessus.

» 7° On m'a donné avis que dans les *Harangues* de Brice Bauderon de Senecey, imprimées à Mâcon, 1685, il y avoit deux lettres de Vaugelas. Ces *Harangues* sont sans doute communes à Dijon. Voyez, je vous en supplie, ce que c'est que ces deux lettres, et si elles valent la peine d'être articulées dans la liste des ouvrages de Vaugelas.

[1] Un petit feuillet de papier annexé à cette lettre, et dans cette forme, porte ces mots, de la main du président Bouhier :

TRAITÉ
DE LA TRIBULATION
COMPOSÉ EN ITALIEN
PAR CACCIAGUERRA
TRADUIT EN FRANÇOIS
PAR
CL. GASPARD BACHET, SIEUR DE MÉZIRIAC.

A BOURG-EN-BRESSE,
PAR JEAN TRINSCASTER
MDC. XXX.

(La première page du livre est de la grandeur de ce papier.)

» Je me débarrasserois volontiers de notre histoire cet été, si je pouvois parvenir à rendre exact et complet le catalogue des ouvrages publiés par les académiciens reçus jusqu'en 1652. Pour les autres, j'en suis moins en peine.

» On travaille à force à la révision du Dictionnaire : c'est le pain quotidien. Du reste, rien de nouveau que je sache dans la littérature. »

Paris, rue du Chantre, ce 20 avril 1728. (*Extrait.*) — « Quand vous vous y mettez, Monsieur, vous êtes méchant. Vous m'accusez de vous avoir laissé ignorer une infinité de nouvelles académiques, et je vous ai cependant écrit tout ce qui pouvoit à ce sujet n'être pas dans les nouvelles publiques :

» 1° Point de bruit entre M. de Montesquieu et M. Mallet, directeur, si ce n'est que celui-ci lâcha une phrase ou deux qui étoient vives et à bout portant. Elles sont un peu adoucies dans l'imprimé, mais le fond y est toujours. Le jour même que ce discours parut, j'en portai un exemplaire à M. de Valincour qui se chargea de vous l'envoyer contresigné.

» 2e Je ne sais point encore le nom de baptême de M. de Montesquieu. Je sais seulement son nom de famille, Secondat. Il n'est venu que trois fois à l'Académie. J'y lisois alors notre histoire. Il n'y a pas ouvert la bouche, et je n'ai pas vu que ses amis même aient osé lui faire grand accueil. Il est depuis quelques jours parti pour Vienne avec un seigneur anglois qui alloit pour voir l'Allemagne.

» 3° Ramsay n'est point de l'Académie des Inscriptions ; je ne sais pas non plus son nom de baptême. Si jamais je rencontre ce fichu auteur, je lui demanderois s'il est baptisé...

» Avez-vous maintenant, Monsieur, à vous plaindre de mon exactitude ? rendez-moi donc justice une fois en votre vie. Je vais faire encore plus pour votre service ; je défalque de mes dernières demandes ces deux-ci : 1° la première édition des *Rime toscane* de Méziriac ; 2° les deux lettres de Vaugelas insérées parmi les *Harangues* de Senecey. J'ai trouvé à me satisfaire sur ces deux points ; mais pour les autres, je vous les re-

commande, aussi bien que de savoir le jour précis de la mort du comte de Bussy, le 9 ou le 11 d'avril 1693.

» L'abbé Fraguier (de l'Académie françoise) va à son ordinaire, souvent même plus mal. Valincour a eu presque tout l'hiver un rhumatisme qui le mettoit d'une jolie humeur. *Vale et me ama.* »

Paris, ce 5 mai 1728. (*Texte complet.*) — « Nous venons, Monsieur, de perdre un de nos meilleurs et de nos plus dignes amis, le pauvre abbé Fraguier. Dimanche j'entrai chez lui sur les sept heures du soir, je le trouvai dans son état ordinaire; il me pressa de passer la soirée avec lui. Nous mangeâmes ensemble notre pigeon. Je lui lus ensuite deux ou trois chapitres de Rabelais, et à dix heures je le quittai. S'étant éveillé à deux heures, il se fit habiller, comme c'étoit assez sa coutume, pour passer le reste de la nuit dans son fauteuil. A sept heures on n'entendoit point encore de bruit chez lui. Enfin, on frappa de manière à réveiller le laquais qui avoit couché dans la petite antichambre que vous connoissez; on trouva son maître sans mouvement et sans connoissance. L'apoplexie avoit sans doute commencé deux ou trois heures auparavant : la saignée, l'émétique ne firent rien. Il ne donna nul signe de vie, si ce n'est de temps en temps quelques convulsions. Il mourut entre cinq et six heures du soir, âgé de moins de 62 ans, car il est né le 28 août 1666, et nous le perdons le 3 mai 1728. De vous dire quelle douleur c'est pour moi, il seroit bien inutile : votre cœur vous le dit assez.

» Pour venir à la lettre que je reçus hier de vous, Monsieur, elle me fait bien sentir quelle différence il y a entre se parler et s'écrire. Quand on s'écrit on ne se dit jamais tout, parce qu'on ne sauroit prévoir toutes les questions incidentes qui peuvent nous être faites par celui à qui nous écrivons. Ce *prologus galeatus* servira, s'il vous plaît, à excuser les nouvelles libertés que je vais prendre :

» 1° Vous me marquez bien le titre du livre de *la Tribulation* de Méziriac, mais vous ne me dites pas quelle est la forme du

volume. Il faut, s'il vous plaît, me l'apprendre ; et marquez-moi, je vous en supplie, si ce livre a été sous vos yeux.

» 2° L'endroit de Pellisson, qui donnoit lieu à ma demande touchant Paul du Chastelet, est celui-ci (page 319 de votre édition) : *Quant à lui, dans les observations qu'il a faites sur le procès du maréchal de Marillac, il proteste seulement qu'il n'a jamais fait aucun serment devant le roi.* Or, dans l'exemplaire que j'ai tenu de ses observations et qui est conforme à ce qui s'en trouve dans son *Recueil de pièces diverses*, il ne parle ni de lui, ni de son serment. C'est ce qui me fait douter que ces observations, telles qu'elles sont dans ce recueil, soient celles dont parle M. Pellisson. Et comme vous avez le procès de Marillac, je m'imaginois qu'il y auroit quelques éclaircissements là-dessus.

» 3° Je n'ai pu trouver la *Prose latine rimée* contre les Marillac, ne seroit-elle point avec leur procès ?

» Voilà, pour aujourd'hui du moins, toutes mes questions. Au reste, je n'ai pas plus de part que vous, Monsieur, à ce qui s'imprime du La Fontaine chez Pissot ; il y a même plus d'un an que je n'ai vu ce libraire. Il est vrai que M. Lancelot, qui avoit entrepris l'édition du La Fontaine in-4°, vint me prier, sur la fin de l'année dernière, d'examiner les papiers que l'on avoit achetés de la veuve du fils de M. de La Fontaine : je m'en chargeai avec plaisir. Il y avoit peu de pièces qui ne soient déjà imprimées, mais il y en avoit ; et cela m'engagea à mettre ces pièces dans une espèce d'ordre chronologique pour l'impression. Ce fut l'affaire d'une journée. Voilà, Monsieur, toute la part que j'ai à cette édition, dont, jusqu'à présent, je n'ai pas vu la première ligne. *Vale.* »

Paris, 29 juin 1728. (*Texte complet.*) — « Vous avez, Monsieur, un nouveau confrère, l'abbé de Rothelin. Il fit hier son discours, il fut applaudi ; l'assemblée étoit nombreuse et aussi belle qu'elle peut l'être pendant la campagne. L'abbé Gedoyn, directeur, répondit éloquemment et avec une force vraiment apostolique, le goût de M. l'abbé Fraguier pour l'antiquité lui

ayant donné lieu de fronder les modernes : vous en jugerez quand les discours seront imprimés, je vous les ferai tenir par la voie de M. de Valincour. Mais quoiqu'ils fassent grand honneur à feu M. l'abbé Fraguier, j'espère lui en faire encore davantage par le recueil de ses *Poésies* à quoi je travaille.

» Comme il ne gardoit point de copies, il ne faut compter que sur celles qui se retrouveront entre les mains de ses amis.

» Vous me dites que j'ai beau *faire le fin* sur le nouveau La Fontaine... Depuis quand, Monsieur, me croyez-vous propre à faire le fin, et surtout avec vous? Je ne sais point mentir. Je vous ai dit qu'on m'avoit consulté sur l'arrangement des pièces et communiqué à la hâte les mesures de l'auteur; mais je dois aujourd'hui vous ajouter qu'on n'a pas suivi en tout, à beaucoup près, l'arrangement que j'avois indiqué; et vous êtes cause que je le sais, car c'est à votre occasion que j'ai demandé à voir ce qu'il y avoit d'imprimé, parce qu'il me paroît, Monsieur, que vous me soupçonnez d'avoir donné aux libraires les pièces que vous me communiquâtes il y a trois ou quatre ans. La vérité pourtant est que j'ai laissé en Franche-Comté la copie que j'en fis : selon l'idée qui m'en reste, c'était quelque chose du *Songe de Vaux* et une longue épître à M. Fouquet. Il y a dans la nouvelle édition beaucoup de nouveaux fragments de ce songe. L'épître y est aussi, et pour vous prouver que les libraires ne la tiennent pas de moi, j'en ai détaché un morceau de l'original; je vous l'envoie. L'édition n'est pas prête à finir; il y aura trois volumes : ce qu'il y a d'imprimé n'en fait guère que la moitié. Pendant qu'il a été entre mes mains, je l'ai envoyé à mon voisin M. Marais, qui en a fait l'*errata*. Du reste, et pour n'y plus revenir, une société de six libraires ne garde guère le secret. S'il vous revient jamais que j'aie touché d'eux la valeur d'un sou, croyez que c'est moi qui donne cette édition; et qu'en vous disant deux ou trois fois le contraire j'ai fait le fin.

» Je plains Mme Racine si son mari n'a point eu d'autre sacrifice à lui faire que celui de son inclination à la poésie. Pendant

dix-huit mois que je l'ai vu à Salins, il n'a pas fait un seul vers et n'a pas employé dix-huit quarts d'heure à en lire. Quelquefois vos confrères me demandent quelles sont vos occupations : je leur réponds humblement que vous ne me faites pas l'honneur de me l'apprendre. *Vale.* »

Rue du Chantre, 12 août 1728. (*Post-Scriptum.*) — « On me dit, il y a quelques jours, qu'il ne restoit à imprimer de La Fontaine qu'une moitié du dernier volume ; ils y fourrent la *Psyché*, qui est déjà réimprimée en tant d'endroits. »

Rue du Chantre, 20 décembre 1728. (*Extrait.*) — « Le successeur de M. de La Monnoye ne fera son mandement de réception que le 10 du mois prochain. J'ai livré à Coignard, notre *Histoire de l'Académie.* L'impression se fera sans délai et commencera du moment que le graveur aura fait la vignette qui doit se mettre à la tête de l'ouvrage in-4°. — Le P. Des Molets fourre, dans le premier de ses recueils qui va paroître, l'*Histoire de la conquête de la Franche-Comté* par M. Pellisson. Et à propos de cela, il me semble que le recueil qui a passé par mes mains, de ses lettres à Mlle de Scudéri, feroit plaisir au public. Voyez si vous voulez que je cherche un libraire, et quelles conditions en exiger. Vous me direz peut-être des livres, mais ce sont des fripons qui vendroient leurs livres un prix exorbitant. Le mieux, sauf votre avis, seroit d'exiger tout argent comptant, et vous en achetez tels livres que vous voulez. Je me chargerai agréablement d'en revoir les épreuves. S'il y a du choix à faire dans ces lettres, vous n'auriez qu'à barrer celles que vous ne croyez pas bonnes pour l'impression. Mais, pour traiter avec un libraire, ce sera une nécessité d'avoir à lui montrer le manuscrit. *Sic viderit.* »

Paris, 30 mars 1729. (*Extrait.*)— « L'élection de l'abbé Sallier ne s'est pas faite avec agrément pour lui, en un sens, qui est que tout Paris demande *quo jure ;* mais la meilleure pièce de son sac a été que M. le premier président étant venu en pleine

Académie solliciter la place vacante pour un abbé Colin qui a remporté deux ou trois de nos prix, cette sollicitation vive et publique parut, à plusieurs de nos confrères, une démarche de mauvais exemple, et contre laquelle il falloit s'élever. La brigue sourde de l'abbé Bignon se trouva fortifiée par là.

» On est à la 15[e] feuille du tome II de Pellisson. Il y aura trois volumes. »

Paris, 11 juillet 1729. (*Extrait.*) — « J'eus soin, Monsieur, d'envoyer pour vous à M. de Valincour le premier exemplaire que j'eus du Discours de notre nouveau confrère. Vous l'avez reçu sans doute par l'ordinaire de vendredi. Peut-être aurez-vous la malice de le comparer avec celui du pauvre Boivin, qui avoit les mêmes charges que l'abbé Sallier, le double de ses années, et une réputation fondée sur de grands ouvrages en tous genres. Les louanges que le répondant lui donna n'approchent pas de celles qu'a données le doucereux Mirabaud. Il n'y a que chance en ce monde. Notre *Histoire de l'Académie* ne sera achevée que vers la fin d'août, grâce aux lenteurs incroyables de Coignard, dont les ouvriers ne font autre chose que de s'enivrer. Ainsi l'ouvrage ne sauroit paroître qu'à la Saint-Martin, car le temps des vacations n'est pas propre pour mettre un livre en vente, ce seroit un moyen sûr de le faire échouer. Coignard m'a désolé, c'est le plus sot imprimeur qu'il y ait au monde ; il est cause que j'abandonne de bon cœur un dessein qui m'avoit passé par la tête et dont je crois ne vous avoir point parlé. C'est un *Recueil des grammairiens françois*, Vaugelas, Ménage, Bouhours, Régnier, etc., etc. J'employai une partie de l'hiver dernier à les relire pour mon instruction ; je trouvai à y faire des notes, tantôt pour les éclaircir, tantôt pour les contredire, ou enfin pour les concilier. J'avois envie de mettre mes notes en état de paroître sous l'autorité de l'Académie, mais ce corps de grammairiens feroit un in-folio, et l'impression d'un in-folio me tiendroit chez Coignard jusqu'en 1750, j'y renonce d'autant plus volontiers que l'ouvrage, quoique très-

utile, si je ne me trompe, ne pourroit faire que très-peu d'honneur à l'auteur.

» Si mon *Histoire* va lentement, notre *Pellisson* au contraire va fort vite, car il n'en reste que deux ou trois feuilles à imprimer. »

Paris, 16 septembre 1729. (*Extrait.*) — « J'ai déjà écorné la somme qui doit vous revenir du *Pellisson* le mois prochain, et vous êtes sur mon registre pour 12 livres données en votre nom à M. l'abbé du Bos pour votre part des frais du *Te Deum* que les Quarante firent chanter en musique mercredi dernier pour la naissance de M. le Dauphin. Voilà trois *pour* qui ornent beaucoup cette phrase.

» Vous m'aviez marqué, Monsieur, d'envoyer de votre part un *Pellisson* à M. Marais et un à M. de Valincour; le premier reçut le sien, mais M. de Valincourt en ayant déjà acheté un quand je lui portai le vôtre, il ne l'accepta pas. Me croyant donc maître de cet exemplaire, je l'ai mis dans les armoires de l'Académie, conformément à une résolution déjà prise plusieurs fois, mais que nos confrères peu disciplinables ne garderont jamais exactement, de mettre dans la bibliothèque de l'Académie tout ce qui sera publié par quelqu'un du Corps.

» C'est M. de La Motte, directeur de ce trimestre, qui a harangué le roi. La *Gazette de Hollande* ne manquera pas de rapporter sa harangue et ses vers. Car il y eut des vers, et diaboliques, si je ne me trompe, à la fin de sa harangue. Le succès néanmoins et des vers et de la prose fut prodigieux. Nous nous trouvâmes vingt de la Compagnie, y compris M. le cardinal de Fleury, qui se mit en son rang d'ancienneté ; onze de la troupe furent ensuite retenus à dîner chez lui; j'étois du nombre, le dîner fut bon et très-gai : je vous y aurois fort souhaité. *Vale et me ama.*

» Je n'irai point en Normandie, Coignard en est cause. »

Paris, 18 décembre 1729. (*Extrait*). — « L'histoire générale ne fournit assurément rien au delà de ce que j'ai employé. Il

vous est aisé de sentir que je n'aurois pas demandé mieux que de trouver à rendre mon ouvrage plus curieux. Les Académies de province fondées, avant 1700, Arles, Soissons, Angers, sont tombées dans une telle décadence, qu'il n'étoit beau ni pour elles, ni pour nous, de parler d'elles; d'ailleurs, il n'y a que Soissons qui nous doive un tribut, et Marseille fondée seulement depuis trois ans. Celle de Madrid n'a consulté la nôtre ni de près, ni de loin, pour ses statuts, et il n'en est pas dit un seul mot dans nos registres, outre qu'elle est postérieure à 1700, aussi bien que la révision du *Quinte-Curce* et de l'*Athalie*.

» Vous avez bien deviné que *lui* pour *toi* étoit à dessein dans l'article de Balzac. J'étois bien aise de conserver ce fragment de lettre, mais il me falloit mettre à couvert des lecteurs malintentionnés sans faire rien perdre aux intelligents. Vous avez deviné aussi que j'avois eu mes raisons pour estropier l'article de Bussy : mes raisons sont les meilleures du monde, vous en conviendrez, mais il me faudroit une bonne page pour vous les dire; si jamais sa première édition du *Missel amoureux* vous repasse sous les yeux, vous me ferez grand plaisir d'en prendre la date.

» Je n'ai point encore avis de Bruxelles que mon paquet y soit arrivé.

» L'exemplaire en blanc de l'*Histoire de l'Académie* in-4° m'a été compté 7 livres; puisqu'il n'est pas pour vous, je vous en dis le prix sans façon. »

Paris, 18 janvier 1730. (*Extrait.*) — « M. le duc de Richelieu est venu deux fois à des assemblées particulières de l'Académie pour nous parler de l'affaire de M. l'abbé de Saint-Pierre; nous lui avons témoigné beaucoup d'inclination à faire tout ce qui se pourroit. Mais en même temps nous lui représentâmes que M. le cardinal de Polignac ayant été le dénonciateur de M. de Saint-Pierre, et M. le cardinal de Fleury, alors chancelier de l'Académie, ayant eu la principale part à cette affaire, il n'étoit pas naturel de la réveiller sans leur consentement : de cela, il y a bien deux mois, et nous n'avons depuis ni revu M. de Riche-

lieu, ni entendu parler de lui. Les deux cardinaux non-seulement haranguèrent dans l'assemblée qui fut convoquée pour l'exclusion de l'abbé de Saint-Pierre, mais ils requirent que leurs harangues furent enregistrées. Elles furent violentes ; je les fis lire au duc de Richelieu, qui, sans doute, a compris qu'un courtisan ne devoit pas songer présentement à défaire ce qui a été fait.

» La brigue est inconcevable pour M. de La Faye : je ne doute pas qu'il n'ait la place de M. de Valincour ; je regrette sensiblement ce pauvre homme, il avoit cent bonnes qualités et pas un défaut nuisible à ses amis. »

Paris, 21 mars 1730. (*Extrait.*) — « Hier, M. de La Faye m'a dit, Monsieur, qu'il feroit contresigner le paquet contenant son discours ; je lui donnai votre adresse. Ainsi rien ne m'empêche plus d'envoyer, dès à présent, à M. Martin les brochures dont je parlois dans ma dernière lettre : vous trouverez le *somnium Scipionis* dans l'oraison du docteur Mead. Pendant que j'ai de l'argent à vous, il m'étoit venu dans l'esprit de vous jouer un tour : je voulois faire faire une copie de votre portrait qui est chez M. de La Monnoye, pour le mettre dans l'Académie où, depuis votre départ, le nombre des portraits s'est fort multiplié. Il est temps de se hâter pour y trouver place, les suivants ne seront logés que dans l'antichambre ; mais le portrait qui est ici, n'étant qu'une copie de celui qui est à Dijon, il m'a paru plus convenable d'avoir une copie faite immédiatement d'après l'original. Ainsi, Monsieur, faites-la faire chez vous, et si votre modestie se fait quelque scrupule mal fondé, je vous rendrai le même service qu'à feu M. de Valincour et à M. de Fontenelle. Je jurerai que c'est moi qui l'ai fait faire à votre insu. Vous devriez bien en même temps vous procurer le portrait de Méziriac ; engagez M. le président, votre successeur, à nous le donner. A l'égard des cadres on les fait ici, et d'une manière uniforme. Le nom de l'académicien et l'année de sa réception se lisent dans la bordure d'en bas.

» Autre affaire, mais qui me regarde personnellement, et que

je ne dois dire qu'à vous, parce qu'il n'est pas à propos que mon frère en soit instruit. Je voudrois vendre ma charge à la Chambre des Comptes ; elle ne sauroit être possédée que par un clerc ; elle donne les mêmes priviléges que toutes les autres charges de la robe : préséance sur le doyen des maîtres des comptes, etc. Je la donnerai pour ce qu'elle m'a coûté, c'est-à-dire 12,000 francs. Je trouverai plus aisément un acheteur, et à plus petit *boni*, dans le duché que dans le comté; je vous supplie de vouloir bien vous y employer.

» Voltaire, dans une nouvelle préface au-devant de son *Œdipe*, attaqua M. de La Motte sur divers points de sa *Poétique*. La Motte vient de lui répondre par une brochure d'environ vingt pages.

» J'oubliois de vous dire que tous les portraits sont d'une grandeur uniforme ; les peintres savent ce qu'on appelle toile de 20 sols : cette toile est d'environ 31 pouces de hauteur sur 24 en largeur, autant que mon laquais a su prendre les mesures. »

Paris, 16 mars 1730. (*Extrait.*) — « C'est M. de La Motte qui fit hier la réponse, car nous avons pour directeur M. le maréchal D'Estrées, qui a prétexté un rhume ; et M. le maréchal de Villars, chancelier, n'a pas jugé à propos de faire ce que son égal refusoit. »

Paris, proche le Carrousel, rue St-Honoré, 12 mai 1730. (*Extrait.*)—« Notre nouveau confrère M. de La Faye, m'étant venu voir, je lui lus le commencement du quatrième livre de l'*Énéide* sans lui en dire l'auteur. Il me marqua une grande envie d'achever la lecture, et je lui permis d'emporter le manuscrit chez lui; il me le rendit peu de temps après avec son approbation ; et, comme il en parla publiquement à l'Académie, je vis la Compagnie disposée à entendre lire l'ouvrage, l'auteur demeurant toujours caché. On soupçonna le président Hénault et le duc de Saint-Aignan : je ne m'ouvris point. Cette lecture a emporté trois séances ; elle en auroit emporté trente, si j'avois demandé

le loisir d'écrire un peu au long les observations de ces messieurs. Par exemple, vers 1, *cependant :* ils prétendent : 1° que ce mot est languissant ; 2° que, puisqu'il suit toujours l'adverbe, il ne peut être suivi d'un *que ;* néanmoins il fait une sorte d'équivoque lorsqu'il en est suivi comme ici ; 3° sans respect pour l'*at* du latin, M. de La Motte ne voudroit pas qu'un livre commençât par un *mais*, *cependant*, et autres semblables : *crimine ab uno disce omnes.* Il m'eût fallu un volume et le temps de l'écrire pour vous rendre un compte bien détaillé. *Non erat tanti.* Souvent on ne faisoit qu'une vaine difficulté, et pour ne point contester, je ne laissois point de coter les vers contredits : en revanche il y en a eu un très-grand nombre d'approuvés, d'admirés, d'applaudis. »

Paris, 9 août 1730. (*Extrait.*) — « M. D'Angers, votre cadet, est mort. Depuis huit jours que nous le savons, il y a une nuée de postulants : le Palais-Royal porte Coypel, peintre et poëte ; le palais Lambertin porte Ramsay ; l'abbé Gedoyn est pour l'abbé de Sassenage ; tous les Bignon pour Hardion de l'Académie des Inscriptions ; et moi, tout doucement, je me remue pour Dupré de Saint-Maur, le traducteur de Milton, et qui plus est, le cousin de feu M. de Valincour. Avec le temps et la paille les nèfles mûriront. »

Paris, 15 septembre 1730. (*Extrait.*) — « Vous savez que M. Hardion a été élu ; il a eu 13 voix et Ramsay 9. Dupré de Saint-Maur s'étoit retiré par déférence pour Hardion, qui a été son précepteur. *Vale.* »

Paris, 26 mai 1732. (*Extrait.*) — « Le pauvre M. Racine le père mourut il y a quelques jours : c'étoit un très-bon homme, et qui me parloit toujours de vous avec de grands sentiments d'amitié. Les enfants jusqu'à présent paroissent disposés à bien vivre ensemble et à demeurer unis. Samedi dernier, il y eut une convocation extraordinaire de l'Académie ; il s'agissoit de procéder à la destitution de Coignard, accusé de deux choses

qui ne sont pas d'un trop honnête homme ; l'Assemblée, heureusement pour lui, ne se trouva que de seize personnes, et vous savez qu'il faut être vingt : il en fut quitte pour être condamné à porter au trésor royal la somme de onze cents livres qu'il s'étoit fait payer à l'insu de la Compagnie pour remboursement de frais qu'il avoit dit avoir faits pour l'Académie. »

11 juin 1732. (*Extrait.*) — « La charge de trésorier de M. le duc de Prague a passé au fils de M. Racine, et comme il en avoit plusieurs, il faut ajouter que c'est au cadet de tous, nommé du Jonquoy, receveur général des finances de la généralité d'Alençon. — Nous allons tomber dans la lecture des prix, triste besogne, vous vous en souvenez. »

18 décembre 1732. (*Extrait.*)— « Le successeur de M. de Metz à l'Académie n'est point encore désigné ; Moncrif est fortement porté par M. le comte de Clermont et par M. d'Argenson du Palais-Royal. Marivaux n'a fait aucune visite que je sache ; mais en tout cas vous me permettez d'être assez franc avec vous pour vous dire qu'il n'aura de sa vie mon suffrage, à moins qu'il n'abjure son diabolique style. Je ne laisserai pas, s'il vient, de lui faire politesse, et de lui dire que vous m'avez écrit avec vivacité en sa faveur. »

5 janvier 1733. (*Extrait.*) — « Il faut qu'avant trois heures je sois à l'Académie pour tâcher de voir le train que prendra l'élection : d'un côté M. le comte de Clermont sous le nom de Moncrif-les-Chats [1], et de l'autre Mgr l'Évêque de Vence. »

13 juillet 1735. (*Extrait.*) — « Nous sommes dans la lecture des pièces qui concourent pour les prix, triste occupation. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre directeur. »

16 octobre 1735. (*Extrait.*) — « Je vous reçus hier, vous Monsieur, et les additions à vos remarques. Il est bien vrai que

[1] Moncrif, auteur de l'*Histoire des Chats.*

j'avois demandé votre estampe pour moi, mais en même temps j'avois représenté à M. l'abbé Bouhier que votre portrait étoit dû à l'Académie, et qu'il le falloit sur ce qu'on appelle toile de 25 sols, afin qu'il fût conforme aux autres. Il me semble que vous aviez dessein aussi de donner celui de Méziriac et celui de La Monnoye, auquel cas il ne faudroit pour les trois que la même bordure, qui tiendroit depuis la corniche du plafond jusqu'aux lambris d'en bas ; et cette bordure étant simple comme celle de la plupart des autres portraits ne coûteroit que 40 livres. »

2 décembre 1735. (*Extrait.*) — « Comme *la Gazette* ne manque point, Monsieur, de marquer la mort des académiciens, non pas des autres Académies, mais de la nôtre seulement, je ne vous écrirai point exprès pour vous mander que nous avons perdu M. Adam le 11 du mois dernier. Nous savons d'aujourd'hui, et pas plus tôt, que l'élection se fera le 22 de ce mois ; M. le cardinal de Fleury étant directeur, c'étoit à lui à marquer le jour, et il nous l'a fait savoir aujourd'hui. Les deux concurrents sont M. de La Chaussée et M. l'abbé Seguy : le premier n'est protégé que par le public, qui a extrêmement applaudi deux de ses comédies ; l'autre est protégé par Mme la maréchale de Villars qui sollicite vivement. Si le précepteur de Mgr le Dauphin est nommé avant notre élection, et qu'il se mette sur les rangs comme on le soupçonne, il mettra les deux concurrents d'accord. Ce qui le fait soupçonner, c'est que naturellement on devoit indiquer l'élection au 12 ou au 15 de ce mois, et M. le Directeur l'a différée jusqu'au 22 ; on conclut de là qu'il a des vues. Le public continue à croire que M. de Mirepoix sera précepteur, et même on assure qu'il est arrivé d'hier à Paris. »

12 décembre 1735. (*Extrait.*) — « Votre dernière lettre, Monsieur, m'a fait juger que vous étiez un peu en peine du choix que nous ferions pour remplacer M. Adam. Je vous ai mandé que les deux concurrents étoient M. de La Chaussée et

l'abbé Seguy, mais que si le précepteur étoit nommé avant l'élection, cette place le regarderoit. Voilà le précepteur nommé, c'est, comme vous le savez, l'évêque de Mirepoix; Mme la maréchale de Villars lui a demandé instamment de ne point se mettre sur les rangs, tant elle a à cœur l'abbé Seguy. Cependant je prévois que, quoiqu'il ne demande pas, on ne laissera pas de le nommer, parce que, suivant toute apparence, M. le cardinal de Fleury se trouvera à l'élection, ou quelqu'un de sa part, pour répondre que M. de Mirepoix acceptera s'il est nommé. Voilà l'état présent de la république. Il est à propos qu'elle pense sérieusement à elle, car vous ne sauriez croire combien elle perd depuis quelques années. On ne nous pardonne point Sallier et Moncrif, ceci soit dit entre nous.

« Il y a longtemps que j'ai envie de vous parler d'une autre affaire : vous savez que la prudence m'a obligé de finir l'*Histoire de l'Académie* en 1700. Il est vrai que j'ai jeté au feu les articles que j'avois composés, et dont vous avez vu, ce me semble, une partie ; mais j'en ai gardé les mémoires, et j'ai toujours pris soin que, moi vivant, si quelqu'un vouloit y travailler, je fusse en état de l'aider ; et que, moi mort, on trouvât mes papiers en ordre sur ce sujet. Ils remplissent un gros portefeuille, dont l'étiquette est : *Soit remis à M. le P. Bouhier.* Vous ne saviez pas que vous étiez mon héritier : je vous apprends cette nouvelle, mais ce n'est pas là mon but. Comme on ne sait qui meurt, ni qui vit, je me sers de ce proverbe pour vous dire que vous devriez me dresser un mémoire des plus détaillés sur ce qui vous regarde : vous ne serez pas le premier de nos confrères vivants qui en userez ainsi, et il me semble que vous devriez encore plus compter qu'un autre sur mon éternelle discrétion. Envoyez-moi ce mémoire de votre main, je le transcrirai ; je vous renverrai l'original, et il ne restera dans mon portefeuille qu'un écrit de ma main, dont par conséquent l'auteur ne sera jamais connu. *Vale.* »

Paris, 1er janvier 1736. (*Extrait.*) — « Vous savez déjà sans doute la nomination de l'abbé Seguy à la place de M. Adam,

jamais brigue ne fut plus violente, ni plus marquée dans l'Académie : le duc de Villars a si bien opéré que M. de La Chaussée, unanimement choisi par le public, n'a eu parmi nos braves confrères que le tiers des suffrages. A propos de l'Académie, il y a six mois que l'on délibère sur l'orthographe ; car la volonté de la Compagnie est de renoncer dans la nouvelle édition de son Dictionnaire à l'orthographe suivie dans les éditions précédentes ; mais le moyen de parvenir à quelque espèce d'uniformité ? nos délibérations depuis six mois n'ont servi qu'à faire voir qu'il étoit impossible que rien de systématique partît d'une Compagnie. Enfin, comme il est temps de se mettre à imprimer, l'Académie se détermina hier à me nommer seul plénipotentiaire à cet égard. Le libraire m'apportera demain le tome I[er] sur lequel je ferai mes corrections, et je compte que ma besogne sera finie avant la fin du mois ; je n'aime assurément point cette vilaine besogne, mais il faut bien m'y résoudre, car sans cela nous aurions vu arriver, non pas les calendes de janvier 1736, mais, je crois, celles de janvier 1836, avant que la Compagnie eût pu se trouver d'accord. »

Paris, 17 janvier 1736. (*Texte complet.*) — « On m'a fait présent, Monsieur, d'un manuscrit original dont je n'avois que la copie, et comme ce *manuscrit* est d'une *impression* charmante, j'ai cru que vous pouviez être tenté de lui accorder une place dans votre bibliothèque, ne fût-ce qu'à cause de l'auteur ; je ne sais au reste si vous penserez de l'ouvrage comme moi, mais franchement il me paroît bien mal écrit et à tout moment plein de contre-sens. Nos *Catilinaires* avancent, mais comme les besognes d'hiver ; il reste un tiers à imprimer. On vous aura sans doute envoyé la nouvelle satire contre l'Académie, le prétendu discours de réception de l'abbé Seguy : vous n'y êtes nullement désigné, je n'y suis qu'en passant, et d'une manière dont j'aurois tort de m'offenser. Les principaux intéressés sont : MM. Terrasson, Hénault, Dupré, Moncrif, Sallier, Hardion, et, plus que tous, M. l'abbé Bignon. Ce discours a été vendu pour ainsi dire publiquement, du moins pendant vingt-quatre heures.

La police, qui n'avoit dit mot sur la lettre de la Deseine, s'est réveillée cette fois-ci et se donne de grands mouvements. Il y a déjà eu trente ou quarante témoins entendus chez le commissaire : on dit qu'il y a encore bien autant de personnes qui ont reçu des assignations. Tous ces témoins sont des colporteurs, des garçons de café, et quelques personnes qu'on soupçonne de liaisons particulières avec Roy ou l'abbé Desfontaines, qui sont les deux sur qui tombent les soupçons. Je n'ai nulle liaison avec l'abbé Desfontaines; mais quand nous nous rencontrons dans les rues, nous nous saluons; il s'avisa samedi dernier de m'écrire une longue lettre qu'il me prioit de communiquer à l'Académie, et par laquelle, 1° il protestoit de son innocence; 2° il demandoit que je fisse savoir à M. Hénault que l'Académie ne le soupçonnoit point. Je lui fis réponse que *la Compagnie n'ayant fait aucune demande pour se plaindre* de l'ouvrage dont il s'agit, il ne lui convenoit point d'en faire pour justifier ceux qui *pouvoient être soupçonnés* d'y avoir part.

Un exempt est allé mettre les scellés sur les papiers de cet abbé; on y trouvera mon billet qui ne contient rien que de bien. Roy a été mandé chez M. Hénault qui l'a menacé de l'hôpital. Entre nous ceci soit dit, c'est une terrible chose pour ces gens-là que d'être ainsi traités sur des soupçons; car, enfin, puisqu'ils sont deux mandés et poursuivis, c'est une preuve que l'on ne sait point qui est l'auteur; l'un d'eux sûrement ne l'est pas, et peut-être ne le sont-ils ni l'un ni l'autre; je crains que les procédés un peu vifs de la police ne fassent crier contre l'Académie : nous aurons beau dire que nous n'y avons point de part, nous n'en serons pas crus, et il y a une certaine race d'écrivains, assez nombreuse dans Paris, qui nous jettera la pierre de ce qu'à notre occasion il y a une sorte d'inquisition à leurs trousses. Je voudrois que la docte et imprudente Compagnie fît ses choix avec plus de circonspection; tant que nous élirons des gens peu connus du public, on tirera sur nous, et c'est une pauvre ressource, à mon gré, que d'armer des commissaires et des exempts pour nous défendre. Pour moi, Dieu merci, je ne me mêle de rien que d'éplucher notre Diction-

naire au coin de mon feu. Je m'y suis livré tout entier pour me tirer au plus vite de cette ennuyeuse occupation. Un petit mot pour moi, je vous prie, à notre cher Père Oudin. *Vale.* »

Paris, 29 janvier 1736. (*Extrait.*) — « Je reçois actuellement, Monsieur, votre lettre du 26, et comme les perquisitions faites au sujet de la nouvelle satire sont allées leur train depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, peut-être ne serez-vous pas fâché de savoir au vrai ce qui en est. Par les dépositions reçues du commissaire, il paroît que Ribou, libraire, étoit la source où les colporteurs avoient puisé : Ribou fut arrêté, il ne déclara rien ; on arrêta sa servante, qui déclara avoir porté les épreuves à corriger chez l'abbé Desfontaines, et les avoir reportées chez Mesnier, imprimeur peu connu, et qui a déjà eu des affaires pareilles. Mesnier avoua ; l'abbé Desfontaines là-dessus fut décrété, et le scellé mis chez lui. Il se sauva dimanche dernier, 22 de ce mois, dans une chaise de poste qui lui fut prêtée par le duc de Valentinois ; on n'a pas encore fait l'examen de ses papiers ; mais M. Hénault, sachant qu'il m'avoit écrit une lettre pour l'Académie, m'écrivit fort poliment pour me la demander il y a quatre jours. Je gardois le coin de mon feu pour une grosse fluxion ; ainsi la lettre, avec copie de ma réponse, fut portée à M. Hénault par notre secrétaire : cette lettre est fort longue et fort détaillée, et quiconque ne connoît pas l'audace des fripons y seroit trompé. Dans cette lettre, l'abbé Desfontaines déclare que la réception de Mathanasius qui lui a été attribuée n'est point de lui, mais de M. Bel, conseiller au parlement de Bordeaux, qui l'avoit prié de la faire imprimer. Il s'est retiré à la campagne, dans le district du parlement de Rouen, et il a écrit de là à M. Hénault que si l'on vouloit lui donner un sauf-conduit de trois mois, il déclareroit le véritable auteur de cette nouvelle satire dont il n'est, dit-il, que l'éditeur. On ne sait encore quel parti M. Hénault prendra, ni ce que l'affaire deviendra ; je ne manquerai pas de vous en instruire. Deux choses m'ont étonné touchant l'abbé Desfontaines : la première, c'est qu'il est allié de M. l'abbé Bignon et

lui a obligation : comment donc s'est-il porté à l'attaquer? la seconde, c'est qu'il mouroit d'envie de faire un remercîment à l'Académie bien réel, et, pour lui-même : comment donc s'est-il donné une nouvelle exclusion pour toujours? La réception de M. l'abbé Seguy ne se fera vraisemblablement qu'au mois de mars. »

Paris, 27 février 1736. (*Extrait.*) — « La réception de l'abbé Seguy est fixée au 15 du mois prochain. L'affaire de l'abbé Desfontaines est comme terminée; il a eu permission de revenir de l'Isle-Adam où il s'étoit retiré chez Mme la princesse de Conti, qui a pris hautement sa défense. Ainsi, du moment qu'on aura réglé le sort du libraire, de l'imprimeur et des colporteurs, l'abbé en sera quitte pour se mettre pendant une ou deux heures en prison, afin que l'on purge son décret. »

Paris, 8 avril 1736. (*Extrait.*) — « L'abbé Desfontaines a des lettres de pardon, mais il ne s'est pas encore mis en devoir d'en profiter, car il faut pour cela qu'il se constitue en prison, et c'est ce qu'il voudroit bien ne point faire. Il se remue pour en venir à bout, et, en attendant, quoiqu'il ne soit point encore retourné dans sa maison, il ne laisse pas d'aller de côté et d'autre. — Notre nouveau Quarante me paroît avoir fait de minces études, je le trouve jusqu'à présent le plus bas-percé de la troupe; Moncrif vaut encore mieux. — Coignard a depuis six semaines la lettre A, mais ce qui fait qu'il n'a pas encore commencé à imprimer, c'est qu'il n'avoit pas pris la précaution de faire fondre des É accentués, et il en faudra beaucoup, parce qu'en beaucoup de mots nous avons supprimé les S de l'ancienne orthographe, comme dans *despescher* que nous allons écrire *dépêcher, tête, mâle*, etc., etc., sans adopter aucune des nouveautés vicieuses des abbés de Dangeau et de Saint-Pierre. *Vale.* »

Paris, 26 avril 1736. — « Un certain M. Betoulaud, de Bordeaux, a fondé un prix de 300 livres tous les ans, pour celui

qui feroit la meilleure pièce de vers à la louange de Louis XIV, pendant toute l'éternité, au jugement de l'Académie françoise. Le poëte ne sauroit être que de la banlieue de Bordeaux. Depuis douze ans le parlement de Guyenne n'a donné à aucun des auteurs que nous avons couronnés le pouvoir de se faire payer par les héritiers de M. Betoulaud, qui avoit hypothéqué ces 300 livres sur une jolie terre qui est, dit-on, à une petite lieue de Bordeaux. *Vale.* »

Paris, 7 mai 1736. (*Extrait.*) — « Il y a bien de l'apparence que nos deux places vacantes seront remplies par Mgr l'évêque de Mirepoix et par M. de La Chaussée. Ils n'ont encore fait parler à la Compagnie ni l'un ni l'autre. La Chaussée est à la campagne; M. Dupré se nomme *Nicolas-François.* »

Paris, 3 juin 1736. (*Extrait.*) — « Nous avons élu Mgr l'évêque de Mirepoix à la place de M. Mallet, et M. de La Chaussée à la place de M. Portail : les suffrages, tant pour l'un que pour l'autre, furent unanimes. Leur réception se fera sur la fin de ce mois et ne sauroit être reculée, parce que les Officiers, comme vous savez, ne seront en charge que jusqu'au 1er juillet. Le Directeur du trimestre présent est Mgr l'archevêque de Sens; une réception à faire ne lui coûte pas plus qu'une bénédiction à donner. — Voltaire est de retour; il avoit grande envie de l'une des places vacantes, mais il n'a osé se mettre sur les rangs parce que M. le Garde des sceaux n'est pas tout à fait apaisé sur son sujet. Il va s'en retourner incessamment à la terre de Mme la marquise du Châtelet. M. le duc de Richelieu et M. le duc de Villars me dirent hier qu'ils travailleroient pour lui auprès de Mgr le Cardinal et de M. le Garde des sceaux, et qu'ils comptoient que moi, de mon côté, je travaillerois au-dedans de l'Académie. Ainsi, selon toute apparence, voilà une élection toute faite pour la première place qui viendra à vaquer. Je ne serois pas surpris que ce fût celle du président Hénault, votre parrain; je ne sais quelle maladie il a, mais il ne lui reste que la moitié de son visage : c'est un squelette

affreux, vous ne le reconnoîtriez pas. Pour vous et moi, Monsieur, parvenons si nous pouvons à la qualité de doyen. *Vale.* »

Paris, 28 août 1736. (*Extrait.*) — « Quand M. de Mirepoix fut reçu, l'archevêque de Sens, Directeur, pria instamment nos confrères de faire ce jour-là quelque lecture publique. Personne n'avoit rien de prêt : au défaut de mieux je pris un fragment sur l'harmonie du style, dont, contre toutes mes espérances, le succès fut grand : c'est un fragment d'un traité de la prosodie françoise que je n'avois encore montré à personne, et que mon dessein étoit de garder jusqu'à ce que j'aie fini deux ou trois autres traités semblables qui pourront faire un juste volume.

» M. le cardinal de Polignac, entre autres, m'a excité à donner séparément ce traité de prosodie. On l'imprime actuellement; j'aurois bien voulu être à portée de vous le communiquer, mais mon écrit n'est presque pas lisible, et ma paresse m'a fait regarder avec effroi la peine de transcrire tant de brèves et de longues. Vive l'imprimerie pour mettre une copie au net!

» Rien ne ressemble à la léthargie du docte Corps. Pouvez-vous croire que l'impression du Vocabulaire en est restée à la première feuille dont je pris soin le carême dernier, et cela, parce que M. le Secrétaire a la complaisance d'attendre que Coignard soit hors des affaires que lui donne le Bréviaire de Paris. *Vale.* »

Paris, 14 septembre 1736. (*Extrait.*)— « Je vous envoie les observations de l'Académie sur Vaugelas, j'ai parlé de cet ouvrage dans notre *Histoire*, page 53 de l'édition in-4°, mais je n'y ai pas dit que le texte de Vaugelas fourmille ici de fautes d'impression, et qu'à l'égard des *Observations* elles ont été faites avec une négligence incroyable. Aussi Coignard en a-t-il encore plus de la moitié de l'édition, ce qui n'empêche pas que l'ouvrage n'ait été deux fois réimprimé en Hollande en deux petits in-12 plus corrects que l'in-4° de Paris; je vous aurois envoyé en même temps le petit volume intitulé : *Remarques et décisions*

de l'Académie, etc., dont je parle au même endroit de notre *Histoire*, si Coignard avoit pu en retrouver un exemplaire. »

Paris, 25 octobre 1736. (*Extrait.*) — « Notre Dictionnaire paroît enfin vouloir se mettre en train, mais bien entendu que je porte absolument tout le faix de la correction des épreuves. J'en suis à la septième feuille, mais j'ai bien peur que la patience ne m'échappe ; c'est une trop grande perte de temps. »

Paris, 2 décembre 1736. (*Extrait.*) — « Demain l'Académie s'assemble pour l'élection du successeur de cet honnête homme, qu'une indisposition de brochet nous enleva il y a un mois ; sûrement ce sera Foncemagne de l'Académie des Inscriptions : c'est un gentilhomme de l'Orléanois qui, dans sa jeunesse, entra dans l'Oratoire où il a passé quelques années, tant à l'Institution qu'à Saint-Magloire ; il en sortit pour être gouverneur du duc d'Épernon ; il est demeuré en qualité d'ami chez le feu duc d'Antin. Entre nous, c'est un homme peu chargé de littérature, mais il passe pour savoir assez bien l'histoire de France ; il n'écrit pas mal et il a des manières très-polies : c'est un choix qui ne nous enrichira pas beaucoup, mais du moins il ne fera point gronder le public. »

Paris, 4 décembre 1736. (*Extrait.*) — « J'avois toute ma vie prononcé *haie, plaie*, et je *paye*, je *bégaye*, de la même façon ; et c'est apparemment l'usage de nos cantons ; mais le vers de Molière : « *Bat les gens, et ne les paye point,* » me donna lieu de m'informer à la comédie comment ils prononçoient les uns et les autres : j'y trouvai une différence bien marquée entre les substantifs et les verbes, en sorte que je fus tenté d'en faire une règle générale, dont je crus ne voir qu'une exception : la *paye du soldat*, où le substantif se prononce, et par conséquent doit s'écrire comme le verbe ayant l'E final mouillé.

» Votre lettre m'a porté à vouloir m'instruire plus à fond. Hier, jour de grande assemblée, je donnai à M. Fontenelle, qui, comme doyen, présidoit en l'absence des Officiers, un petit écrit

où étoit la demande conçue en ces termes : « Peut-on faire rimer ensemble : *je bégaye, playe; je paye, une haye; je m'effraye, une futaye?* » Cela étoit sur une carte qui alla de main en main ; nous étions vingt-deux. Le président Hénault et l'abbé Bignon, qui opinèrent les premiers, furent d'avis que les prononciations étoient totalement différentes : ces mots ne rimoient point, puisque la rime est pour l'oreille. Moncrif parla le troisième et fut d'avis contraire, citant deux vers de Racine qui étoient pour lui. La Chaussée, qui étoit le quatrième, dit que Racine, étant un grand poëte, avoit bien pu prendre une licence, mais que cela n'empêchoit pas que la rime ne lui parût très-vicieuse. Tous les autres furent de ce sentiment : chacun parla et assez longuement. Le duc de Richelieu fit une sortie sur les poëtes qui se licencioient; le cardinal de Polignac appuya là-dessus, dit que c'étoit à la Compagnie à tenir bon contre cet abus, et, pour vous dire tout, il fit un éloge de la fermeté avec laquelle j'avois parlé aux poëtes dans ma prosodie. Le sentiment particulier de Moncrif, qui ne porte que sur une licence de Racine, ne peut donc nous empêcher de croire que l'usage présent est tel que je l'ai marqué.

» Foncemagne fut élu comme ma lettre d'avant-hier vous y préparoit : je crois qu'il se fera recevoir à la fin de ce mois. Du moins M. l'abbé de Rothelin, directeur jusqu'au 1er janvier, s'y attend. *Vale.* »

Paris, 17 janvier 1737. (*Extrait.*) — « L'abbé de La Baume est d'Avignon; son discours et la manière dont il vous l'a envoyé vous font assez voir que c'est un maître fou. Sa dédicace nous a fait honte, mais aucun de nous ne connaissoit ni l'auteur, ni l'ouvrage. Fontenelle, son approbateur, s'en vient nous dire qu'il étoit chargé de nous demander l'agrément de la Compagnie *quoad hoc.* On s'en rapporte à lui qui a l'ouvrage entre les mains, et notre doyen aime mieux nous faire un affront que de ne pas plaire à un extravagant qui l'encense. Vous jugerez par les discours ci-joints de notre nouvelle acquisition; ces discours n'ont été distribués que cet après-dîner même. Voilà

pourquoi je ne vous l'envoie pas sous l'enveloppe de M. de Granges. J'avois compté pour vous envoyer le reste de ce paquet sur M. le président de La Marche, qui m'avoit annoncé son départ pour le 5 ou le 6 de ce mois, mais une fluxion considérable l'a retenu et lui fait encore garder le lit. »

Paris, 7 février 1737. (*Extrait.*) — « A force de poumons, je suis venu à bout ce soir de faire mettre dans le Dictionnaire : *faire diversion à sa douleur.* »

Paris, 24 juin 1737. (*Extrait.*) — « Je vous apprends, Monsieur, une nouvelle qui vous donnera du chagrin, quoique vous y fussiez préparé. Vendredi au soir, nous perdîmes le pauvre Marais. Il n'y a que lui qui n'y perde point. La mort est préférable à une vie accompagnée de continuelles douleurs. Je le voyois rarement, parce que ses heures n'étoient pas les miennes. Et d'ailleurs il faisoit, depuis plusieurs années, son capital des petites nouvelles courantes dont je suis ordinairement peu instruit et encore moins curieux. Depuis quarante ans, il mouroit d'envie d'être de l'Académie. Ses désirs se réveillèrent plus que jamais quand son confrère, M. Lenormant, fit la sottise que vous savez. J'ai parlé de lui vingt fois en plein consistoire. Nos Quarante n'ont jamais voulu y mordre. La plupart ne le connoissoient pas seulement de nom ; et cependant, à la vérité, il valoit infiniment mieux que ceux qui servent à remplir notre superbe liste, dont il se fait actuellement une nouvelle édition que j'aurai soin de vous envoyer. . . . . . Nous sommes entrés dans la lettre C. Je désespérois de vivre assez pour voir l'impression de notre Dictionnaire si avancée ; cela me fait perdre tout mon temps, car, entre nous, il n'y en a pas un de la docte confrérie qui veuille toucher du bout du doigt à la correction des épreuves, accompagnées pour l'ordinaire de la correction du texte. »

Paris, 27 août 1737. (*Extrait.*) — « Je vous ai envoyé ces *raisonnements hasardés*[1] sur la poésie avec la nouvelle liste de

[1] Par De Longue. (*Lettre* du 27 septembre 1737.)

l'Académie ; vous trouverez dans cette liste une assez longue lettre qui vous est adressée. Un de nos confrères, reçu depuis peu, vint à parler de l'abbé Genest comme d'un pauvre sujet ; il ne l'a cependant ni vu, ni connu ; cela me fâcha et me détermina à mettre sur le papier ce que je savois[1]. Vous verrez à votre loisir si cela vaut la peine d'être donné au public dans quelque recueil que je pourrai avoir occasion de faire l'année prochaine. Quoi qu'il en soit, ayez la bonté de ne pas égarer ce papier, parce que je n'en ai point de copie. Et si vous jugez qu'on puisse un jour l'imprimer, ne me le renvoyez, s'il vous plaît, qu'avec vos corrections. *Vale.* »

Paris, 27 septembre 1737. (*Extrait*). — « La dernière fois que j'eus l'honneur de vous écrire, Monsieur, un embarras qui me survint m'empêcha de vous remercier comme je le devois de vos notes sur la lettre concernant l'abbé Genest ; j'en profiterai assurément, et je vous demande la même grâce pour les deux autres que je vous ai envoyées sous l'enveloppe contresignée. »

Paris, 14 janvier 1738. (*Extrait.*) — « M. le duc de La Trémouille s'est mis sur les rangs pour la place vacante, non qu'il soit encore venu chez aucun de nous, mais il en a parlé à notre Protecteur, à Son Excellence, à Mgr de Mirepoix, qui songeoit à nous proposer l'abbé de Saint-Cyr, sous-précepteur. Ainsi, nous voyons dès à présent les deux premiers confrères que nous aurons. Je suis bien persuadé qu'ils nous feront honneur. Et nous avons besoin plus que jamais de nous soutenir, car vous avez des cadets qui font diablement jurer contre nous. Les avez-vous vues ces belles productions de Moncrif et de l'abbé Seguy? Vous êtes heureux de n'avoir pas devant vos yeux ces deux braves écrivains ; un misanthrope tel que moi n'est pas peu embarrassé quand il s'agit de leur faire son compliment bec à bec.

» J'envoyai hier chez le sieur Martin, au Palais, le recueil de

[1] Nous avons donné cette lettre. Voy. plus haut, p. 369.

l'Académie pour les deux dernières années, il vous arrivera quand il pourra; mais, au nom de Dieu, n'en perdez point le sommeil, si quelque accident fait que le volume tarde un peu en chemin.

» Je suis bien persuadé que notre cher P. Oudin vous aura envoyé notre *Salina*, qu'il doit avoir reçu pour le jour de l'an, sous une enveloppe contresignée par M. Amelot. — Grande nouvelle, que je vous gardois pour la bonne bouche : Désormais les jetons seront payés dans les trois Académies à la fin de chaque séance; il y a quarante ans que cela ne s'étoit vu à l'Académie qui seule existoit; il y a quarante ans, et, par conséquent, les autres ne s'étoient pas encore trouvées à pareille fête. *Vale.* »

Paris, 12 mars 1738. (*Extrait.*) — « On ne nous promet les discours de la dernière réception que pour jeudi; le vôtre partira le lendemain à l'adresse de M. de Granges, car je perdrois l'ordinaire de vendredi, si je l'envoyois au commis de M. Amelot.

» Rien de si brillant que notre assemblée : nous étions trente, bien comptés; le nouvel académicien parla avec grâce et avec une noble pudeur. Nestor charma par la beauté de son discours ceux qui purent l'entendre, mais un maudit rhume l'empêcha de répondre, par la fermeté de sa prononciation, à celle de sa composition.

» Comme l'Académie prévit que les deux discours pouvoient n'être pas bien longs, et qu'il seroit à propos d'amuser un peu l'assemblée, on me pria plusieurs jours auparavant de préparer quelque lecture. La nouvelle édition de votre *Pétrone*, prête à paroître, me détermina à choisir pour ma lecture cette lettre que j'eus l'honneur de vous écrire sur notre poésie contre vos deux censeurs. Mais, en la retouchant, je supprimai tout ce qui pouvoit le moins du monde regarder nos confrères vivants. Le public fut très-content; il n'en fut pas de même des partisans de feu La Motte. Il m'est revenu que Fontenelle et le président Hénault avoient juré contre moi, et le lendemain, comme j'étois allé dîner chez M. le

cardinal de Rohan, j'y trouvai Mme de Tencin qui jeta feu et flamme contre moi. Le cardinal prit ma défense vivement, jusqu'à me dire en pleine table, que si je voulois que ma lettre fût signée par ceux qui l'approuvoient, il la signeroit tout le premier. »

Paris, 30 mars 1738. (*Extrait.*) — « Le *Committimus* du grand sceau a coûté 15 livres à un de nos confrères et 25 livres à un autre, ce qui fait voir qu'il n'y a rien de bien réglé, et que Sainson prend plus ou moins selon qu'on est facile. »

Paris, 16 mai 1738. (*Extrait.*) — « Notre Dictionnaire avance; j'en suis à la lettre G pour le volume qui me regarde. Comme on a commencé l'impression du second volume, j'ai prié que d'autres voulussent bien se donner la peine d'en corriger les épreuves. M. l'abbé de Rothelin et M. de Foncemagne y apportent leurs soins.

» Entre nous, soit-il dit, l'ouvrage de l'Académie sur *Athalie* ne sauroit paroître qu'à notre confusion; La Motte en est le principal auteur. Son malin vouloir le portoit à reprendre une infinité de choses non répréhensibles; et il posoit pour principe qu'il est indigne de l'Académie de rendre compte des raisons qu'elle a de blâmer ceci ou cela. Les Cours supérieures, disoit-il, rendent des arrêts et ne font point de dissertations sur les lois. Cela m'a toujours paru insensé; nous sommes faits pour instruire, et les décisions de l'Académie n'auront de force qu'autant qu'elles seront bien motivées.

» Vous avez vu sans doute l'épître de Voltaire sur le bonheur, où est cette horrible tirade contre Desfontaines, dont voici la fin :

Chacun avec horreur se détourne de toi,
Tout fuit, jusqu'aux enfants, et l'on sait trop pourquoi.

» Ce qu'il y a de plus ridicule, c'est que Desfontaines, n'étant point nommé, n'a pas laissé de présenter sa requête par écrit à M. d'Argenson pour obtenir la suppression de cette épître. *Vale.* »

Paris, 15 septembre 1738. (*Extrait.*) — « Le premier tome de notre Dictionnaire est achevé ; mais le second marche lentement, car M. de Foncemagne, qui en corrige les épreuves, n'est pas homme à se gêner comme je faisois, pour rendre les feuilles à point nommé ; il fait attendre quelquefois plusieurs jours de suite, et vous savez qu'un ouvrier, qu'on ne tient pas en bride, ne demande qu'à se dérouter. Quoi qu'il en soit, ce deuxième volume n'en est qu'à la moitié de l'M, et il pourroit être à l'R. »

Paris, 14 octobre 1738. (*Extrait.*) — « Je ne sais si je vous ai mandé que cet abbé Morand, dont vous me demandiez des nouvelles, est un fou, comme vous l'avez bien vu par son épître dédicatoire. Il en a envoyé par la poste à tous les Quarante, et, pour lui marquer notre reconnoissance, nous avons pris les mesures nécessaires auprès de M. le Chancelier pour arrêter l'impression.

» J'ai remis en mains propres à Cuvelier le Mémoire sur Montaigne. L'ouvrage m'a paru très-instructif, curieux et bien écrit. »

Paris, 23 septembre 1739. (*Extrait.*) — « Le premier loisir que j'aurai sera employé à donner une troisième édition de notre Histoire de l'Académie ; elle sera augmentée d'une liste des ouvrages imprimés de tous nos confrères, tant morts que vivants[1]. Ainsi, je vous supplie de vouloir, à votre loisir, me donner une liste exacte de tout ce qu'il y a d'imprimé de vous jusqu'à présent ; l'exactitude demande qu'on n'oublie rien, et je serois inexcusable d'oublier la moindre chose par rapport à vous. Cependant il y a de petits écrits que je pourrois ne pas connoître ; j'en ai même trouvé dans les journaux de Hollande par hasard, et sans les connoître d'ailleurs. *Vale.*

» P. S. Le Méziriac n'est pas encore achevé, mais n'en soyez point en peine, j'en aurai grand soin. »

[1] L'abbé d'Olivet n'a pas donné suite à ce projet.

Paris, 9 décembre 1739. (*Extrait.*) — « Le portrait de Méziriac a été remis entre les mains du sieur Martin, au Palais. Je l'ai prié de se charger aussi de remettre votre portrait à la femme qui garde la maison de M. l'abbé Bouhier, n'ayant pas voulu me fier à mon domestique, qui, faute de rencontrer cette femme, auroit pu laisser le portrait en mains peu sûres ; la copie me paroît très-bien faite ; elle ne sera placée dans l'Académie que lorsqu'il plaira à M. de Côte de faire un lambris qui entoure le panneau que vous connoissez. »

Paris, 22 décembre 1740. (*Extrait.*) — « Le docte Corps des Quarante se maintient, sinon dans tout l'éclat de sa gloire, du moins dans une espèce d'immortalité qui ne lui étoit pas ordinaire. Nous n'avons perdu personne depuis le maréchal d'Estrées, et jamais il n'étoit arrivé qu'on fût un si long espace de temps sans payer quelque tribut à Libitine. Piquons-nous, Monsieur, de surpasser encore nos confrères, et devenons chacun doyen à notre tour : c'est le souhait que je fais pour vous en tous temps, mais surtout en voyant approcher les calendes de janvier. *Vale.* »

Paris, 27 août 1741. (*Extrait.*) — « Pourquoi n'étiez-vous pas vendredi dernier à l'Assemblée qui se tint pour la distribution des prix ? Vous auriez entendu notre vénérable doyen ouvrir la séance par un beau discours, où il fit le renouvellement de ses vœux académiques, au bout de cinquante années qu'il compte depuis sa réception. Il dit là-dessus de très-jolies choses ; mais ce qui vous paroîtra plus singulier en lui, il montra de l'âme.

» Vous perdez encore plus à ne pas vous trouver ici pour mercredi prochain, car notre doyen régale solennellement tous ses enfants en Apollon. Il a divisé l'Académie en deux colonnes : la première composée des vingt plus anciens, dont j'ai le malheur d'être ; la seconde, composée des vingt autres, dont vous feriez l'ornement. On ne parle aux Tuileries et parmi les femmes du bel air que des deux colonnes académiques ; elles font autant de bruit que celles qui viennent de passer le Rhin ;

les vingt anciens passeront mardi, et leurs cadets le lendemain.

» La réception de M. l'abbé de Ventadour est renvoyée au mois de janvier, parce que M. le cardinal de Rohan a désiré qu'on attendît son retour.

» Si je ne vous dis rien des travaux du docte Corps, ce n'est pas que je vous cache quelque vérité ; mais lorsqu'il n'y a rien à dire, il faut ne rien dire. »

Paris, 16 janvier 1742. (*Extrait.*) — « J'attendois, Monsieur, les discours académiques de notre dernière réception, pour avoir l'honneur de vous écrire en vous les envoyant ; mais ils n'ont été distribués qu'à la séance d'hier, et ils font une espèce de volume un peu bien fort pour aller par la poste, d'autant plus que j'ai deux autres choses à vous envoyer, qui sont le *Recueil de l'Académie*, in-12, et une brochure sur l'*Histoire de France*, dont l'auteur est cet homme d'Auvergne qui est ami de notre Danchet, et que vous connoissez par quelques essais sur lesquels vous lui avez donné des avis ; je prends donc le parti de faire un paquet de tout cela, et je l'envoie au sieur Martin, au Palais.

» On a nommé à la place de M. le cardinal de Polignac M. l'abbé de Saint-Cyr, sous-précepteur de Mgr le Dauphin. »

Paris, 30 mars 1742. (*Extrait.*) — « Nous avons perdu l'abbé Du Bos ; il mourut le jour du Vendredi saint, étant tombé six jours auparavant dans une espèce de frénésie, qui n'a cessé que pour faire place à une paralysie totale, dont au bout de quinze heures la mort s'est ensuivie : sa place d'académicien regarde M. de Mairan, secrétaire de l'Académie des Sciences ; celle de secrétaire de la nôtre tombera à qui aura l'âme assez basse pour convoiter le double jeton ; ce ne sera sûrement pas moi. L'abbé de Saint-Pierre est mourant, il relève d'une troisième apoplexie, mais sans espérance d'aller loin ; M. de Saint-Aulaire, qui passe, dit-on, cent ans, s'est mis tout à fait à garder le lit ; l'abbé Bignon, toujours confiné dans son palais d'Isle-Belle, ne vaut guère mieux : voilà bien des trous qui vont se

faire à l'Académie ; le mal est que je ne vois trop quelles chevilles nous avons pour les boucher. A cela près, je voudrois avoir fini mes tables, et rien ne m'empêcheroit d'être gai comme un pinson. *Vale.* »

Paris, 27 mai 1742. (*Extrait.*) — « Vous avez, Monsieur, pour nouveau confrère M. l'abbé du Resnel, qui remplace feu M. l'abbé Du Bos. Ce fut notre besogne d'hier, dans une assemblée de vingt-quatre, dont treize furent pour M. l'abbé du Resnel et onze pour M. de Mairan, sans avoir égard à son désistement qui avoit précédé de trois semaines le jour de l'élection.

» Je doute que vous connoissiez particulièrement M. de Mairan ; pour moi qui le connois de longue main, je vous assure qu'il sait autre chose que sa géométrie, et il ne figureroit pas moins bien dans l'Académie françoise que dans celle des Sciences. »

Paris, ce lundi 9 juillet 1742. — « Comment se peut-il donc, Monsieur, que mon dernier paquet ne vous ait pas été rendu ? Vous vous souvenez de l'assemblée qui se tint pour l'élection du successeur de M. l'abbé Du Bos ; M. le duc de Saint-Aignan y assista. La semaine suivante, lorsqu'on fit le compte des présents, on remarqua que M. de Saint-Aignan n'avoit pas touché son jeton. Là-dessus je dis que si l'on vouloit me le donner, j'aurois soin de le faire passer entre ses mains à Dijon. Le jeton me fut donné et je le renfermai dans la lettre que je vous écrivis. Cette lettre en contenoit une autre avec enveloppe pour le P. Oudin. Voilà ce qui étoit à votre adresse, le tout accompagné d'une lettre de moi à M. de Saint-Aignan, où je lui disois qu'il étoit de son intérêt de vous remettre mon paquet, contenant une précieuse médaille que vous auriez l'honneur de lui offrir. Je lui disois aussi un peu de mal du P. Oudin, afin que s'il alloit au collége, il donnât à notre ami les marques d'estime qui lui sont dues.

» Notez que c'est moi-même qui ai mis ce paquet à la poste bien et dûment adressé à *M. le duc de Saint-Aignan, gouver-*

neur de Bourgogne, à Dijon. Je croyois avoir trouvé la pie au nid en imaginant cette manière de vous faire rendre gratis mon paquet, qui vous donnoit lieu de faire une œuvre académique en présentant le jeton, et d'ailleurs j'aurois été bien aise que notre ami, sans le savoir et sans s'y attendre, eût reçu quelque marque d'attention dans son collége. Encore une fois je ne comprends pas qu'un tel paquet ait pu être égaré ni retenu.

» Samedi on m'apporta les éloges de M. l'abbé Joly; aujourd'hui je les ferai brocher et demain j'en lirai assez pour pouvoir, mercredi matin, lui en faire un compliment qui ne soit pas en l'air. Dans la lettre qui a précédé l'arrivée de son volume, il m'offre des remarques qu'il a faites sur l'histoire de M. Pellisson. Je le prierai de vous les remettre pour me les faire tenir au plus tôt. Je lui aurois encore plus d'obligation, s'il y joignoit ce qu'il a sans doute observé de fautes dans mon propre ouvrage. Vous devriez bien, Monsieur, par zèle pour la vérité et pour moi, l'y engager et lui en donner l'exemple. Car je vais incessamment travailler à la vérification de notre histoire. »

12 juin 1743. (*Extrait.*) — « Je ne doute pas que l'oraison funèbre du fameux P. de Neuville ne soit déjà arrivée chez nous, et je doute aussi peu du jugement que vous en aurez porté ; quelle pitié de voir qu'un si bel esprit ait donné dans un si mauvais goût. Voilà le grand service que l'Académie, ou plutôt quelques Académiciens, ont rendu au public depuis environ trente ans. On diroit que la belle nature ait disparu pour jamais et qu'elle en soit plus visible dans les Desmothène, les Cicéron, les Pélisson, les Bossuet. A la bonne heure ; mais je suis trop vieux pour changer ma façon de penser. Vous voyez bien pourtant que si je pouvois devenir plus docile, les occasions de m'instruire ne sauroient me manquer depuis que j'ai pour confrères M. de Marivaux et le grand géomètre qui sera reçu avec M. Bignon le dernier jour de ce mois. Croiriez-vous que je suis, à l'heure qu'il est, doux comme un agneau et que toutes ces sottises de l'Académie ne m'arrachent pas le plus petit mot de plainte ? Ce n'est pourtant pas que je sois devenu fort timide, mais l'inutilité de vouloir

aller contre le torrent fait que j'aime beaucoup mieux demeurer tranquille. »

Paris, 30 juin 1743. (*Extrait.*) — « Vos deux nouveaux confrères, Monsieur, firent hier leurs discours. Je fus très-content de M. Bignon ; à l'égard de son collègue, je m'en rapporte à ce que vous en jugerez. Vous recevrez par la voie ordinaire ces deux pièces, du moment qu'elles paraîtront. »

Paris, 6 août 1743. (*Extrait.*) — « L'abbé Gedoyn en est quitte pour avoir fait les frais d'un testament, et le voilà revenu sur l'eau ; il est venu ce soir à l'Académie, gai et gaillard. Je lui ai fait vos compliments et il m'a fort chargé de vous bien faire ses remercîments en attendant qu'il s'en acquitte lui-même quand il aura un peu plus de forces. Depuis que mon Cicéron est achevé, j'avois pensé à faire des additions à l'*Histoire de l'Académie*, comme vous le voudrez, et de plus j'avois entamé deux autres petits ouvrages sur notre langue : projets évanouis, aussitôt que formés. On tira, le premier de ce mois, au sort les officiers de l'Académie. Le sort fit Directeur M. de Moncrif. Ainsi l'éloge du feu cardinal va être joliment miaulé. M. l'évêque de Bayeux est retourné dans son diocèse où il travaillera tout à loisir à son discours. M. Bignon n'a pas encore fait ses visites académiques, mais sûrement il demande la place de son oncle. *Ergo* il l'aura. *Vale.* »

Août 1743. (*Extrait.*)—« L'ordre de ne point parler de M. l'abbé de Saint-Pierre, lorsqu'il fut remplacé à l'Académie étoit venu de la cour. A propos de l'abbé Desfontaines, je n'avois pas voulu, il y a environ un mois, vous mander que la lettre que vous lui aviez écrite et qu'il a fait imprimer a scandalisé nos doctes confrères. On en parla devant moi en pleine Assemblée jusqu'à me demander pourquoi je vous avois laissé faire une chose si peu digne de vous. Je me contentai de répondre que vous ignoriez dans votre province sur quel pied cet écrivain étoit ici, et qu'au reste je ne connoissois point cette lettre. Car je ne l'avois point lue encore. Je ne sais à quel propos on renouvela encore

hier ce murmure. Il me parut qu'il y avoit quelque fâcherie. Mais comme on affectoit de parler bas, comme pour m'empêcher d'entendre, je pris en effet le parti de garder le silence. Notre amitié, Monsieur, ne me permet pas de vous tenir cela plus longtemps caché. »

Paris, 8 septembre 1743. (*Extrait.*) — « J'appris en droiture, Monsieur, le gain de votre procès et vous ne doutez pas que ce n'ait été pour moi un sensible plaisir. L'ouvrage de M. Ernesti a pour titre : *Clavis ciceroniana.* C'est un assez gros in-8°, imprimé à Leipsick, il y a quatre ou cinq ans. Les feuilles périodiques de l'abbé Desfontaines ont été supprimées par arrêt du conseil, qui défend en même temps la vente de son Virgile, jusqu'à ce qu'il ait fait les cartons qui seront ordonnés. Comme il se doutait avec raison que ses affaires pourroient tourner mal, il prit la fuite vendredi matin. On ne sait pas de quel côté il a pris. Un jeune homme nommé Fréron, qui étoit l'un de ses aides, a jugé à propos de se retirer aussi. Et cela fait soupçonner qu'il pourroit avoir part à cette lettre qui attaque les discours prononcés aux deux dernières réceptions de l'Académie. Quoique la Compagnie fût maltraitée dans le Virgile, elle n'a point formé de plaintes en corps; mais divers particuliers, et notamment notre doyen, avoient écrit à M. de Mirepoix. Je souhaite fort que la goutte vous permette de mettre à profit les beaux jours de l'automne. Personne au monde ne prend plus de part que moi à votre santé. *Vale.* »

Paris, 23 octobre 1743. (*Extrait.*) — « Je ne vous invite pas, Monsieur, à lire l'écrit ci-joint, car je comprends assez qu'il n'est pas possible de faire que ces sortes de matières reçoivent un tour agréable. Mais enfin, il y a bien des années que je soutiens en pleine Académie que les grammaires grecques et latines qui jusqu'à présent ont servi de base et de modèle pour nos grammaires françoises, sont totalement opposées au génie de notre langue ; nos confrères m'avoient souvent prié de mettre sur le papier quelques-unes de mes idées, c'est ce que j'ai voulu exé-

cuter sur les deux premières parties de l'oraison, mais une simple lecture n'ayant pu suffire pour asseoir un jugement, ils ont désiré qu'il en fût tiré quarante copies ; vous examinerez celle-ci, Monsieur, pour peu que le zèle académique vous consume. J'en dispenserai volontiers plusieurs de nos confrères, pour qui vous comprenez assez que c'est du haut allemand.

Vous me demandez quelques détails sur l'abbé des Fontaines, mais n'ayant nulle sorte de relations avec lui, je ne sais que les plaintes publiques. Il est faux que l'Académie ait jamais porté les siennes à l'oreille des puissances. On ne s'est jamais entretenu de lui dans ce qui s'appelle la Compagnie. Il est bien vrai que divers compagnons, du nombre desquels je n'ai pas été, ont témoigné à M. le Chancelier leur surprise de se voir traiter si cavalièrement. »

Paris, 14 mai 1744. (*Extrait.*) — « J'ai vu M. Michaut avec beaucoup de satisfaction, il m'a parlé de vos après-dînées, qui, à ce que je vois, valent souvent mieux que les nôtres, j'entends que celles de nos trente-neuf confrères. Et quand vous y seriez, vous comprendriez qu'aujourd'hui il n'est pas possible d'espérer ni d'essayer qu'elles aillent autrement. Le pli est pris, nous sommes une *progenies* très-indigne des pères qui nous ont illustrés. »

Paris, 24 mai 1744. (*Extrait.*) — « Les Lettres dorment profondément. Tout Paris imite la docte Académie. »

Paris, 15 septembre 1745. (*Extrait.*) — « Heureusement vos confrères n'ont rien publié sur les affaires présentes. Crébillon, notre Directeur, fit au Roi une harangue impertinente et qu'il n'avoit communiquée à personne de la Compagnie. »

Paris, 10 novembre 1744. (*Extrait.*) — « Quelques-uns de nos confrères, Monsieur, ayant eu connoissance d'une lettre que je vous écrivis autrefois, m'ont pressé de la rendre publique, parce que les brigues renaissent perpétuellement et que le monde

croit que nous nous y prêtons, ce qui ne sert qu'a dégoûter de bons sujets.

« J'ai reçu de la campagne où M. l'abbé Gedoyn est mort un petit supplément à ce que j'avois déjà. »

Paris, 29 novembre 1745. (*Extrait.*) — « Parlons franchement; l'Académie ne peut rien sans un bon secrétaire; mais étant ce qu'elle est aujourd'hui, un bon secrétaire lui est inutile. Je n'y prends nulle part, Dieu merci, et il y a longtemps que je suis guéri d'un zèle dont vous avez pu voir encore quelque reste. *Vale.* »

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Les deux pièces qui suivent donnent, sur la visite de la reine Christine à l'Académie française [1], des détails curieux, qu'il nous a paru important de conserver.

I. — RELATION DE LA VISITE DE LA REINE CHRISTINE A L'ACADÉMIE FRANÇOISE [2].

Du lundi 11 mars 1658.

« M. l'abbé de Bois-Robert ayant fait savoir le matin de ce jour à Mgr le Chancelier que la reine Christine de Suède vouloit faire l'honneur à la Compagnie de se trouver à l'assemblée qui se devoit tenir l'après-dînée, M. le Directeur fit avertir ce qu'il put des académiciens pour s'y trouver. Sur les trois heures après-midi, Sa Majesté arriva chez Mgr le Chancelier, qui la fut recevoir à son carrosse avec tous les Académiciens en corps ; et, l'ayant conduite dans son antichambre au bout de la salle du Conseil, où étoit une table longue couverte du tapis de velours vert à franges d'or, qui sert lorsque le conseil des finances se tient, la reine de Suède se mit dans une chaise à bras au bout de cette table, du côté des fenêtres ; Mgr le Chancelier à sa gauche, du côté de la cheminée, sur une chaise à dos et sans bras, laissant quelque espace vide entre Sa Majesté et lui ; M. le

[1] Voy. ci-dessus, p. 8.

[2] Mémoires de Conrart.

Directeur étant de l'autre côté de la table, vis-à-vis de Mgr le Chancelier, mais un peu plus bas et plus éloigné de la table, debout, et tous les Académiciens aussi. Il lui fit un compliment qui ne contenoit qu'une excuse de ce que l'Académie, se trouvant surprise de l'honneur que Sa Majesté lui faisoit, sans en avoir eu avis que le matin, elle ne s'étoit pas préparée à lui témoigner sa joie et sa reconnoissance d'une si glorieuse faveur, selon le mérite de cette grâce et le devoir de la Compagnie ; que, si elle en eût eu le temps, elle auroit sans doute donné cette commission à quelqu'un plus capable que lui de s'en mieux acquitter; mais que, se trouvant chargé par l'avantage que la fortune lui avoit fait rencontrer de présider la Compagnie en une si heureuse rencontre, il étoit obligé de dire à Sa Majesté que l'Académie françoise n'avoit jamais reçu de plus grand honneur que celui qu'il lui plaisoit de lui faire. A quoi la Reine répondit qu'elle croyoit qu'on pardonneroit à la curiosité d'une fille qui avoit souhaité de se trouver en une compagnie de tant d'honnêtes gens, pour qui elle avoit toujours eu une estime et une affection particulières.

« Ensuite, on proposa si les Académiciens seroient assis ou debout; ce qui sembla surprendre la Reine, qui s'attendoit qu'on ne seroit point assis. Mais, Mgr le Chancelier ayant demandé avis sur cette difficulté, on lui dit que le roi Henri III, lorsqu'il faisoit faire des assemblées de gens de lettres au bois de Vincennes où il se trouvoit souvent, faisoit asseoir les assistants; qu'on en usoit toujours ainsi en pareilles rencontres ; et que la reine de Suède même, lorsqu'elle étoit à Rome, avoit été à l'Académie des Humoristes, qui ne s'étoient point tenus debout : si bien qu'il fut résolu que les Académiciens seroient assis, comme ils le furent durant toute la séance, sur des chaises à dos; mais Mgr le Chancelier et eux tous toujours découverts. On fit d'excuse d'abord à Sa Majesté de ce que la Compagnie n'étoit pas plus nombreuse, parce qu'on n'avoit pas eu le temps de faire avertir tous les Académiciens de s'y trouver ; que le secrétaire se trouvoit absent par son indisposition, et MM. Gombauld et Chapelain aussi, avec plusieurs autres. Elle demanda

qui étoit le secrétaire ; on lui dit que c'étoit M. Conrart, duquel elle eut la bonté de parler obligeamment comme le connoissant de réputation, et de ces autres messieurs absents aussi, à qui elle donna de grandes louanges. Ensuite de cela, M. le Directeur lui dit que, si on avoit pu prévoir la visite de Sa Majesté, on auroit préparé quelque lecture pour la divertir agréablement ; mais que, dans la surprise où se trouvoit la Compagnie, on se serviroit de ce que l'occasion pourroit fournir ; et que, comme il avoit fait depuis peu un traité *de la Douleur*, qui doit entrer dans le troisième volume des *Caractères des passions*, qu'il étoit près de donner au public, si Sa Majesté lui commandoit de lui en lire quelque chose, il croyoit que ce seroit un sujet assez propre pour lui faire connoître la douleur de la Compagnie de ne se pouvoir pas mieux acquitter de ce qui étoit dû à une si grande Reine, et de ce qu'elle devoit être sitôt privée de sa vue par le prompt départ de Sa Majesté. Cette lecture étant achevée, à laquelle la Reine donna beaucoup d'attention, Mgr le Chancelier demanda si quelqu'un avoit des vers pour entretenir Sa Majesté. Sur quoi M. Cotin en ayant récité quelques-uns du poëte Lucrèce, qu'il avoit mis en vers françois, la Reine témoigna y prendre grand plaisir. M. l'abbé de Bois-Robert récita aussi quelques madrigaux qu'il avoit faits depuis peu sur la maladie de Mme d'Olonne, et M. l'abbé Tallemant un sonnet sur la mort d'une dame. Après cela, M. de La Chambre demandant encore quelque chose, M. Pellisson lut une petite ode d'amour qu'il a faite à l'imitation de Catulle, et d'autres vers sur un saphir qu'il avoit perdu et qu'il retrouva depuis, qui plurent aussi extrêmement à Sa Majesté, à laquelle on lut un cahier entier du Dictionnaire contenant l'explication du mot de *Jeu*, pour lui faire connoître quelque chose du travail présent de la Compagnie ; et, cela étant achevé, la Reine se leva et fut reconduite à son carrosse par Mgr le Chancelier, suivi de tous les Académiciens, et Sa Majesté partit le lendemain de Paris pour s'en retourner à Fontainebleau, où elle ne coucha que deux nuits, après lesquelles elle se mit en chemin pour retourner en Italie.

« Le dessein de Mgr le Chancelier étoit que l'Académie s'assemblât dans la chambre de M. de Priézac, selon sa coutume ; mais, parce que le haut du degré pour y entrer étoit un peu obscur et malaisé, il jugea qu'il valoit mieux que cette séance se tînt en son appartement : ce qui fut plus convenable pour Sa Majesté et plus glorieux pour l'Académie.

« Quand on commença à lire le cahier du Dictionnaire, Mgr le Chancelier dit à la reine de Suède qu'on alloit lire le mot de *Jeu*, lequel ne déplairoit pas à Sa Majesté, et que, sans doute, le mot de *Mélancolie* lui auroit été moins agréable. A quoi elle ne répondit rien.

« Dans la suite de cette lecture, cette façon de parler s'étant rencontrée : « Ce sont des jeux de princes qui ne plaisent qu'à ceux qui les font, » la reine de Suède rougit et parut émue ; mais, voyant qu'on avoit les yeux sur elle, elle s'efforça de rire, mais d'une manière qui faisoit connoître que c'étoit plutôt un ris de dépit que de joie. »

II. — LETTRE A M. D'ABLANCOURT [1].

« Mais c'est assez parler de mes folies : il faut que je t'entretienne de la visite que la reine de Suède a faite à l'Académie, il y eut lundi dernier quinze jours. Tu sauras donc qu'on ne fut averti que vers les huit à neuf heures du matin du dessein de cette princesse, tellement que quelques-uns de nos Messieurs n'en purent avoir l'avis. Tu sais la grande salle qui est à main gauche de l'escalier, en entrant ; au bout de cette salle, il y en a une autre qui est grande encore, mais non pas tant que la première : ce fut là qu'on la reçut. J'arrivai en ce lieu vers les quatre heures ; j'y trouvai Mgr le Chancelier qui parloit avec M. de Toulouse et M. de Meaux ; j'y trouvai aussi sept ou huit de nos Messieurs. A quelque temps de là, les autres arrivèrent,

[1] Œuvres diverses de Patru, 4e édition, 2 vol. in-4o, tome II, page 512.

et nous étions quinze ou seize en tout; car M. du Ryer ne put en être averti. M. Giry en fut averti trop tard, et étoit sorti quand l'avis lui fut apporté. MM. Chapelain et Conrart étoient indisposés; M. de Gombauld y vint sans être averti; mais aussitôt qu'il sut le dessein de la princesse, il s'en alla; car tu sauras qu'il est en colère contre elle de ce qu'ayant fait quelques vers où il a loué le grand Gustave, elle ne lui a point écrit, elle qui, comme tu sais, a écrit à cent impertinents. Le bonhomme, que tu connois, se fâcha de cela tout de bon, quoiqu'il soit vrai qu'elle ait demandé de ses nouvelles plusieurs fois à ses deux voyages de Paris. J'aurois bien plus de sujet de m'en plaindre; mais quand rois, reines, princes et princesses ne me feront que de ces maux-là, je ne m'en plaindrai jamais.

Mais, pour en revenir à notre sujet, la salle où on reçut la princesse est fort belle. Il y avoit au milieu une table tirée des deux bouts, couverte d'un tapis de velours bleu avec une grande crépine d'or et d'argent. Au bout d'en haut, il y avoit un fauteuil de velours noir avec un clinquant d'or large de quatre doigts, et, tout autour de la table, des chaises à dos de tapisserie. Mgr le Chancelier oublia de faire mettre dans cette salle le portrait de la princesse qu'elle a donné à la Compagnie; car, à mon avis, cela ne se devoit point oublier. Sur les cinq heures un valet de pied de la princesse vint savoir si la Compagnie étoit assemblée; à un moment de là, un autre valet de pied, mais du Roi, vint dire à Mgr le Chancelier que la reine de Suède étoit au bout de la rue; et, presque aussitôt, on vit son carrosse entrer dans la cour. Mgr le Chancelier, suivi de la Compagnie, l'alla recevoir au carrosse; mais comme il y avoit grand monde dans la première salle, et même dans la cour, qui vouloit voir la princesse, je ne passai point le milieu de la première salle à cause de la presse, et il n'y en eut que deux ou trois d'entre nous qui purent suivre : tellement que je ne te puis dire bien certainement ce qui se passa à cet abord. On m'a dit que Mgr le Chancelier lui fit seulement un compliment à l'ordinaire. Ensuite, elle passa à travers la première salle, Mgr le Chancelier à ses côtés, suivie de Mme de Bregis, de son capitaine des gardes,

de M. Bourdelot, et d'un autre homme que je ne connois point.

« D'abord qu'elle fut entrée dans le lieu où on la devoit recevoir, elle s'approcha du feu et parla à Mgr le Chancelier assez bas ; puis elle demanda pourquoi M. Ménage n'étoit pas là ; et, sur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas de la Compagnie, elle demanda pourquoi il n'en étoit pas. M. de Bois-Robert lui répondit, ce me semble, qu'il méritoit fort d'en être, mais qu'il s'en étoit rendu indigne. Ensuite, elle parla bas à Mgr le Chancelier et lui demanda, à ce qu'on apprit depuis, de quelle sorte nous serions devant elle, ou assis ou debout. Mgr le Chancelier appela M. de La Mesnardière, qui, sur cette proposition, dit que, du temps de Ronsard, il se tint une assemblée de gens de lettres et de beaux esprits de ce temps-là, à Saint-Victor, où Charles IX alla plusieurs fois, et que tout le monde étoit assis devant lui ; il n'ajouta pas qu'on étoit couvert, si ce n'est lorsqu'on parloit directement au Roi ; mais on dit que cela est ainsi, et je ne me suis pas encore éclairci de cette histoire. Aussitôt la princesse, alla parler à M. Bourdelot, et, en passant, dit à Mme de Bregis qu'elle croyoit qu'il falloit qu'elle sortît. M. de Bois-Robert dit que Mme de Bregis, ayant l'honneur d'être de la compagnie de la princesse et ayant l'esprit qu'elle a, méritoit bien d'y assister. Aussitôt que la princesse eut dit un mot à M. Bourdelot, elle s'alla brusquement, à son ordinaire, asseoir dans son fauteuil ; et, au même instant, sans qu'on nous l'ordonnât, nous nous assîmes ; et la princesse, voyant qu'on étoit un peu éloigné de la table, nous dit que nous pouvions nous en approcher. On s'en approcha un peu ; mais on ne joignit pas la table, comme si on eût été là pour banqueter.

« J'oubliois à te dire que le bonhomme de Priézac, aussitôt qu'il sut que la Reine délibéroit si nous serions debout, s'en vint à moi, comme à un grand frondeur, et me dit ce qui se passoit ; et, en me demandant ce que j'étois résolu de faire, ajouta que sa résolution étoit de sortir si elle vouloit qu'on fût debout devant elle. Je lui promis que je le suivrois, et que, s'il ne marchoit devant moi, je passerois le premier. Or, il étoit

entré force honnêtes gens dans le lieu; il y avoit presque tous les officiers du sceau, grands audienciers et autres, plusieurs secrétaires du Roi, quelques conseillers et maîtres des requêtes. Tous ces gens-là étoient debout devant nous, et même un peu éloignés de nous. Mgr le Chancelier étoit à la gauche de la Reine, mais du côté du feu; vis-à-vis de lui, au côté droit de la princesse, mais du côté de la porte, le Directeur, qui est M. de La Chambre; ensuite, M. de Bois-Robert, moi, M. Pellisson, M. Cotin, M. l'abbé Tallemant, et ainsi ensuite. M. de Mézeray étoit au bas bout de la table, vis-à-vis de la princesse, avec l'écritoire, le papier, le cahier et le portefeuille de la Compagnie: et cela, comme représentant le secrétaire. Le tour des chaises, où nous étions assis, passoit derrière lui. Nous étions tous découverts, et Mgr le Chancelier comme nous. Après que nous eûmes pris nos places, le Directeur se leva et nous avec lui; Mgr le Chancelier demeura assis. Le Directeur fit son compliment, mais si bas, que personne ne l'entendit, car il étoit tout courbé : il n'y avoit que la Princesse et Mgr le Chancelier qui pussent l'entendre. Je ne doute point que le Directeur ne dit de fort bonnes choses, parce qu'il a tout l'esprit qu'il faut pour cela, et que la princesse même témoigna par ses gestes qu'elle en étoit satisfaite.

« Après le compliment fait, nous nous rassîmes; le Directeur dit qu'il avoit un Traité *de la Douleur*, pour ajouter à ses *Caractères des passions*, et que, si Sa Majesté l'avoit agréable, il lui en liroit le premier chapitre. « Fort volontiers, » dit-elle; il le lut, et, après l'avoir lu, il dit à la princesse qu'il n'en liroit point davantage, de peur de l'ennuyer. « Point du tout, dit-elle; car je m'imagine que le reste ressemble à ce que vous venez de lire. » — Ensuite, M. de Mézeray dit que M. Cotin avoit quelques vers que Sa Majesté trouveroit sans doute fort beaux, et que, si elle l'avoit agréable, on les lui liroit : M. Cotin prit aussitôt ses vers et les lut. Ils étoient fort beaux : c'étoient deux traductions de deux endroits de Lucrèce; l'un où il attaque la Providence, l'autre où il décrit l'origine du monde, suivant l'opinion d'Épicure, par la rencontre des atomes; et, de sa fa-

çon, il y avoit une vingtaine de vers pour soutenir la Providence. Ensuite M. l'abbé ***, sans être prié ni ordonné (dit plaisamment M. de Bois-Robert), se mit en place et lut deux sonnets qui ne valent pas grand'chose, mais qui passèrent pour bons : ces deux lurent leurs vers debout ; mais nous étions tous assis, et tous les autres lurent assis. Ensuite on dit à M. de Bois-Robert qu'il eût à dire quelque chose : cela se faisoit assez bas par Mgr le Chancelier et par nous autres. Il dit à la Reine qu'il n'avoit rien de nouveau que ses madrigaux pour Mme d'Olonne, mais qu'il croyoit que Sa Majesté les avoit vus. « Point du tout, dit-elle, et vous me ferez plaisir de les lire. » Ils les dit par cœur : ils sont jolis, et la Reine en témoigna grande satisfaction aussi bien que de tout ce qu'on avoit lu auparavant. Ensuite on demanda si M. Pellisson n'avoit rien. Il me dit : « J'ai bien quelque chose, mais je voudrois bien que M. de Bois-Robert le voulût lire. » Je le dis à M. de Bois-Robert ; mais il me répondit : « Je le voudrois bien, mais je ne puis lire qu'avec des lunettes, et cela seroit ridicule. » Enfin, M. Pellisson les lut lui-même. C'étoient une traduction d'*Amemus, mea Lesbia,* de Catulle, et un madrigal : tout cela fut trouvé fort joli.

« Ensuite le Directeur dit à la Reine que l'exercice ordinaire de la Compagnie étoit de travailler au Dictionnaire en attendant grammaire, rhétorique, etc. ; que, si Sa Majesté l'avoit agréable, on lui en liroit un cahier. « Fort volontiers, » dit-elle. M. de Mézeray lut donc le mot de *Jeu*, où, entre autres façons proverbiales, il y avoit : *Jeux de princes qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*, pour dire une malignité ou une violence faite par quelqu'un qui est en puissance. Elle se mit à rire ; on acheva le mot qui étoit au net, où, pourtant, il y avoit bien des choses à dire. Il eût été mieux de lire un mot à éplucher, et choisir quelque beau mot, parce que nous eussions tous parlé ; mais on fut surpris, et les François le sont toujours. Cela fit aussi qu'il n'y eut pas beaucoup de pièces prêtes pour lire. Cela néanmoins se passa fort bien, et la Reine en témoigna grande satisfaction. Après que le mot de *Jeu* eut été lu, et après environ une heure de temps, la princesse, qui voyoit qu'il n'y avoit plus rien à

lire, se leva, fit une révérence à la Compagnie, et s'en alla comme elle étoit venue.

« J'oublois à te dire, qu'après que le Directeur eut fait son compliment, la princesse se tourna vers Mme de Bregis, qui étoit debout derrière elle, et lui dit qu'elle s'assît. Mme de Bregis s'assit sur une chaise qu'on lui apporta et qui étoit semblable aux nôtres, et se mit un peu à côté derrière la princesse, et presque entre elle et Mgr le Chancelier, afin de voir ce qui se passoit.

« Voilà au vrai ce qui s'est passé en cette célèbre rencontre, qui fait sans doute grand honneur à l'Académie : aussi, dit on, que M. le duc d'Anjou parle d'y venir, et les zélés sont tout transportés de cette gloire.

« Adieu, mon cher, je t'embrasse de tout mon cœur. »

LETTRES PATENTES[1]

POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

Les mêmes Lettres-Patentes furent données par le roi Louis XIV, en confirmation de l'établissement de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des Sciences. En voici le texte[2] :

LOUIS, *par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir,* SALUT. « Le soin des Lettres et des Beaux-Arts ayant toujours contribué à la splendeur des États, le feu Roi, notre très-honoré seigneur et père, ordonna en 1635 l'établissement de l'Académie françoise, pour porter la langue, l'éloquence et la poésie, au point de perfection où elles sont enfin parvenues sous notre règne. Nous choisîmes en 1663,

[1] Voyez ci-dessus, p. 11.

[2] Hist. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 25.

parmi ceux qui composoient cette Académie, un petit nombre de savants les plus versés dans la connoissance de l'histoire et de l'antiquité, pour travailler aux inscriptions, aux devises, aux médailles, et pour répandre sur tous les monuments de ce genre le goût et la noble simplicité qui en font le prix. Tournant ensuite plus particulièrement nos vues du côté des sciences et des arts, nous formâmes en 1666 une Académie des Sciences, composée de personnes les plus habiles dans toutes les parties des mathématiques et de la physique; et, en 1667, nous fîmes construire le fameux édifice de l'Observatoire, où ceux d'entre eux qui s'appliquent à l'astronomie ont déjà fait de si célèbres et si utiles découvertes. Ces deux Académies assemblées par notre protection, et soutenues par des bienfaits que la difficulté des temps n'a jamais interrompus, remplirent si dignement nos espérances, que, quand la paix de Ryswick eut rendu le calme à l'Europe, nous songeâmes à leur donner un témoignage authentique de notre satisfaction. Nous leur accordâmes des règlements signés de notre main pour déterminer l'objet, l'ordre et la forme de leurs exercices, et, par une distinction encore plus singulière, nous voulûmes que leurs conférences se tinssent au Louvre. L'estime et la réputation que ces Compagnies ont acquises depuis ce temps-là nous engagent de plus en plus à donner une forme stable et solide à des établissements si avantageux. A ces causes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes signées de notre main, permis, approuvé et autorisé, permettons, approuvons et autorisons les assemblées et conférences des membres qui composent lesdites deux Académies, que nous avons d'abondant en tant que besoin est ou seroit, instituées et établies, comme par ces présentes nous les instituons et établissons, l'une sous le titre d'Académie royale des Inscriptions et Médailles, et l'autre sous celui d'Académie royale des Sciences, lesquelles continueront d'être dirigées par le secrétaire d'État ayant le département de notre Maison; voulons pareillement qu'elles continuent de tenir leurs assemblées dans les appartements que nous leur avons assignés au Louvre, aux jours et

heures portés par nosdits règlements des 26 janvier 1699 [1] et 16 juillet 1701 [2], dont copies sont ci-attachées sous le contre-scel de notre chancellerie, et que nous entendons être exécutés selon leur forme et teneur. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos aimés et féaux conseillers, les gens tenant notre Cour de parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et enregistrer, et le contenu des icelles garder et observer selon sa forme et teneur; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites patentes.

« Donné à Marly au mois de février, l'an de grâce mil sept cent treize, et de notre règne le soixante-sixième.

Signé : « LOUIS.

Et sur le repli : « PAR LE ROI : PHELIPEAUX.

« Et scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soie rouge et verte. »

Registrées, ouï et ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutées selon leur forme et teneur, suivant l'arrêt de ce jour.

A Paris, en Parlement, le troisième mai mil sept cent treize.

Signé : DONGOIS.

Registrées en la chambre des Comptes, ouï et ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutées selon leur forme et teneur.

Ce trente mai mil sept cent treize.

Signé : NOBLET.

[1] Il s'agit ici du Règlement donné à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

[2] Ici, il est question du Règlement donné à l'Académie des Sciences.

EXTRAIT

DES MÉMOIRES DE CHARLES PERRAULT[1]

1759, in-12 (livre III).

« M. Colbert m'ayant demandé des nouvelles de l'Académie françoise dans la pensée qu'il avoit que j'en étois, je lui répondis que je n'en savois point, n'ayant pas l'honneur d'être de cette Compagnie. Il parut étonné et me dit qu'il falloit que j'en fusse. « C'est une Compagnie, ajouta-t-il, que le Roi affectionne beaucoup; et comme mes affaires m'empêchent d'y aller auss souvent que je le voudrois, je serai bien aise de prendre connoissance par votre moyen de tout ce qui s'y passe; demandez la première place qui vaquera. » Peu de temps après, M. Boileau, frère de M. Despréaux, vint à mourir, tous les Académiciens à qui j'en parlai ou fis parler, me promirent leur voix et me dirent qu'il falloit avoir l'agrément de M. le Chancelier. L'étant allé trouver à Saint-Germain-en-Laye, il me dit qu'il avoit promis la place que je lui demandois à Mme la marquise de Guiche, sa fille, pour M. l'abbé de Montigny; mais qu'il me donneroit son agrément avec plaisir pour la première qui vaqueroit.

A quelques mois de là, M. de La Chambre, médecin très-célèbre et de l'Académie françoise, vint à mourir; toute l'Académie résolut de me nommer à sa place; mais M. Colbert me dit que je n'y songeasse pas, parce que M. de La Chambre, médecin et fils du défunt, lui en avoit parlé pour son frère, curé de Saint-Barthélemy. Je n'y songeai plus, et il fallut solliciter puissamment presque tous ceux de la Compagnie qui me vouloient nom-

[1] Voy. ci-dessus, p. 18.

mer, de n'en rien faire, en leur représentant de quelle conséquence il seroit, qu'à mon occasion, l'intention de M. Colbert ne fût pas exécutée. M. de La Chambre fut donc élu et j'attendis encore. Le procédé de l'Académie dont j'étois fort content, déplut tellement à mes frères, et ils me fatiguèrent si fort là-dessus, que je laissai passer MM. Régnier et Quinault et plusieurs autres; mais enfin M. l'abbé de Montigny, évêque de Léon, étant mort, l'Académie me nomma sans que je fisse aucune sollicitation.

Le jour de ma réception, je fis une harangue dont la Compagnie témoigna être très-satisfaite, et j'eus lieu de croire que ses louanges étoient sincères. Je leur dis alors que mon discours leur ayant fait plaisir, il auroit fait plaisir à toute la terre si elle avoit pu m'entendre; qu'il me sembloit qu'il ne seroit pas mal à propos que l'Académie ouvrît ses portes aux jours de réception, et quelle se fît voir dans ces sortes de cérémonies lorsqu'elle est parée, de même qu'il est très-bon qu'elle les ferme lorsqu'elle travaille à son Dictionnaire, parce que le public n'est pas capable de connoître les beautés de ce travail, qui ne se peut faire sans disputes, et même quelquefois sans chaleur. Ce que je dis parut raisonnable, et d'ailleurs la plupart s'imaginèrent que cette pensée m'avoit été inspirée par M. Colbert. Ainsi tout le monde s'y rangea et l'approuva d'une voix commune. Il n'y eut que M. Chapelain, rigide observateur des coutumes anciennes, qui s'y opposa quelque temps, prétendant qu'il ne falloit rien innover: mais il ne fut suivi de personne.

Le premier qui fut reçu après moi fut M. l'abbé Fléchier, évêque de Nîmes. Il y eut une foule de monde et de beau monde à sa réception, et le public témoigna une extrême joie de ce nouvel établissement.

On peut dire que l'Académie changea de face à ce moment; de peu connue qu'elle étoit, elle devint si célèbre, qu'elle faisoit le sujet des conversations ordinaires. Outre que les harangues du récipiendaire et du directeur étoient plus étudiées et plus châtiées que lorsqu'elles se faisoient à huis-clos, plusieurs de la Compagnie lisoient de leurs ouvrages sur toutes sortes de su-

jets agréables. L'abbé Tallement le jeune prononça trois ou quatre fois des discours d'éloquence très-beaux, mais surtout si bien prononcés qu'il enlevoit tous les auditeurs. La satisfaction qu'en reçut le public, et particulièrement M. Colbert, fut cause de sa fortune; il lui fit donner par le Roi le prieuré de Saussseuse proche Vernon, et une pension de 1,500 livres, espérant qu'il en feroit un excellent prédicateur. Il avoit commencé, dès sa jeunesse, à s'appliquer à la prédication où il réussit beaucoup; mais, ayant voulu s'y remettre après dix ans d'interruption, il ne se retrouva plus le même et abandonna tout.

Dans ce temps, M. le Chancelier, protecteur de l'Académie vint à mourir. Le Roi, qui aime cette Compagnie, ne dédaigna pas de lui succéder dans la place de Protecteur de l'Académie françoise. Il voulut qu'elle tînt à l'avenir ses assemblées dans le Louvre, au même endroit où se tenoit le Conseil lorsque Sa Majesté y logeoit. M. Dumetz, garde des meubles de la couronne, eut ordre de meubler cet appartement; ce qu'il fit avec une propreté et même une magnificence qui marquoient l'amour qu'il a pour les belles-lettres et ceux qui en font profession. M. Colbert, affectionnant fort l'honneur de la Compagnie, porta le Roi à lui donner tous les livres doubles de sa bibliothèque royale, ce qui forma une belle petite bibliothèque. Il fit encore acheter tous les livres de ceux de la Compagnie qui étoient morts et n'avoient point d'héritiers qui pussent les fournir; ce qui alla à sept ou huit cents volumes. L'intention étoit que tous ceux de la Compagnie qui composeroient des ouvrages en missent un exemplaire à cette bibliothèque; ce qui, avec le temps, auroit fait un amas de livres très-beaux et très-honorables à la Compagnie; mais cela n'a pas été observé fort exactement.

Lorsque j'entrai dans l'Académie, l'élection des Académiciens se faisoit de cette sorte. Un mois après la mort d'un Académicien, un de la Compagnie, après en avoir parlé avec quelques-uns de ses amis de la Compagnie, disoit : nous avons perdu M. tel, etc.; je crois que nous ne pourrions mieux faire que de jeter les yeux sur M. tel, pour remplir sa place ; vous connoissez

son mérite, etc. Peu de temps après ma réception, je dis qu'il me sembloit que Dieu avoit bien assisté la Compagnie dans le choix de ceux qu'elle avoit reçus jusqu'alors, vu la manière dont elle les nommoit; mais que ce seroit le tenter que de vouloir continuer à en user de la sorte; que ma pensée étoit qu'il faudroit dorénavant élire par scrutins et par billets, afin que chacun fût dans une pleine liberté de nommer ceux qu'il lui plairoit. On crut que cette pensée ne venoit pas de moi seulement, mais qu'elle pouvoit m'avoir été inspirée par M. Colbert, ou du moins qu'il l'avoit approuvée, et l'on demeura d'accord de prendre cette voie à l'avenir, ce qui a été exécuté. Pour faire ces élections et se créer des officiers, j'ai donné une petite machine fort commode, et j'en ai fait la dépense avec plaisir.

M. Colbert ayant observé que les assemblées de l'Académie ne se faisoient pas avec la régularité nécessaire pour avancer le travail du Dictionnaire, dont on s'occupoit depuis plus de quarante ans, y établit l'ordre que je vais dire : il n'y avoit point d'heure réglée à laquelle l'assemblée dût commencer ses séances, ni à laquelle elle dût finir. Les uns venoient de bonne heure, les autres fort tard; les uns y entroient, lorsque les autres commençoient à en sortir, et quelquefois tout le temps se passoit à dire des nouvelles. Il fut résolu qu'elle commenceroit à trois heures sonnantes, et qu'elle finiroit lorsque cinq heures sonneroient. Pour l'exécution exacte de ce règlement, M. Colbert fit donner une pendule à l'Académie, avec ordre au sieur Thuret, horloger, de la conduire et de l'entretenir. Ce ministre, voulant bien entrer dans les plus petits détails, fit donner un registre courant de maroquin, où le secrétaire écrivoit toutes les délibérations de la Compagnie, des écritoires, des flambeaux, de la cire, du bois, et il établit des gages à une des mortes-payes du Louvre, pour ouvrir, fermer et nettoyer les salles où la Compagnie s'assemble, et pour en être comme l'huissier et le concierge.

Afin d'engager encore les Académiciens à être plus assidus aux assemblées, il établit qu'il leur seroit donné quarante jetons par chaque jour qu'ils s'assembleroient, afin qu'il y en eût un

pour chacun en cas qu'ils s'y trouvassent tous (ce qui jamais n'est arrivé), ou plutôt pour être partagés entre ceux qui s'y trouveroient, et que s'il se rencontroit quelques jetons qui ne pussent être partagés, ils accroîtroient à la distribution de l'assemblée suivante. Ces jetons ont, d'un côté, la tête du Roi, avec ces mots : *Louis le Grand*, et, de l'autre côté, une couronne de lauriers avec ces mots : *A l'Immortalité;* et autour : *Protecteur de l'Académie françoise.*

M. Colbert projeta de faire donner un demi-louis d'or à chacun des présents; mais il fit réflexion que cette libéralité pourroit faire tort à l'Académie, parce que cette distribution iroit à huit ou neuf cents livres par an, ce qui seroit regardé comme un bon bénéfice, que les grands de la Cour solliciteroient et feroient avoir à leurs aumôniers, aux précepteurs de leurs enfants et même à leurs valets de chambre. Cette réflexion le fit même hésiter pour les jetons; mais, ayant considéré que la rétribution étoit fort modique et qu'elle seroit un merveilleux aiguillon pour exciter ou du moins pour déterminer les Académiciens à assister aux assemblées, il se détermina à faire cette gratification à la Compagnie. On lui doit en partie l'achèvement du Dictionnaire; car depuis ce rétablissement on a plus et mieux travaillé dix fois qu'on n'avoit fait jusqu'alors.

Pour empêcher qu'on ne donnât des jetons à ceux qui viendroient après l'heure sonnée, ce qui commençoit à se pratiquer par une espèce d'honnêteté qu'on avoit les uns pour les autres et qui eût anéanti tout le fruit qu'on en pouvoit attendre, je n'entrai exprès, deux ou trois fois, qu'un moment après l'heure sonnée; on voulut me mettre sur la feuille pour participer aux jetons; je ne le souffris point, afin qu'étant établi qu'on ne me faisoit point de grâce, lorsque j'arrivois à l'heure sonnée, personne ne s'en plaignît si on en usoit de même à son égard.

Il arriva encore en ce même temps-là une chose qui donna bien du relief à la Compagnie; c'est que le Roi approuva qu'elle vînt le haranguer, de même que le Parlement et les autres Cours supérieures, dans toutes les rencontres où il trouveroit bon qu'elles se donnassent cet honneur. C'est à M. Rose, secré-

taire du cabinet, et qui depuis a été de l'Académie, que l'on doit cette distinction. Voici comment la chose se passa :

Le Roi jouoit à la paume à Versailles, et après avoir fini sa partie, se faisoit frotter au milieu de ses officiers et de ses courtisans, lorsque M. Rose qui le vit de bonne humeur et disposé à entendre raillerie, lui dit ces paroles : « Sire, on ne peut pas disconvenir que Votre Majesté ne soit un très-grand prince, très-bon, très-puissant, et très-sage, et que toutes choses ne soient très-bien réglées dans son royaume. Cependant j'y vois régner un désordre horrible dont je ne puis m'empêcher d'avertir Votre Majesté. — Quel est donc, Rose, dit le Roi, cet horrible désordre ? — C'est, Sire, reprit M. Rose, que je vois des conseillers, des présidents et autres gens de longue robe, dont la véritable profession n'est pas de haranguer, mais bien de rendre justice au tiers et au quart, venir vous faire des harangues sur vos conquêtes, pendant qu'on laisse en repos là-dessus, ceux qui font une profession particulière d'éloquence. Le bon ordre ne voudroit-il pas que chacun fît son métier, et que Messieurs de l'Académie françoise, chargés par leur institution de cultiver le précieux don de la parole, vinssent nous rendre leurs devoirs en ces jours de cérémonie où Votre Majesté veut bien écouter les applaudissements et les cantiques de joie de ses peuples sur les heureux succès qu'il plaît à Dieu de donner à ses armes ? — Je trouve, Rose, dit le Roi, que vous avez raison ; il faut faire cesser un si grand désordre, et qu'à l'avenir l'Académie françoise vienne me haranguer comme le Parlement et les autres Compagnies supérieures. Avertissez-en l'Académie, et je donnerai ordre qu'elle soit reçue comme elle le mérite. »

M..., qui était alors directeur, suivi de toute l'Académie en corps, alla haranguer le Roi à Saint-Germain à la suite du Parlement et de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides. Elle fut reçue comme ces Compagnies. Le grand-maître des cérémonies alla la prendre dans la salle des Ambassadeurs, où elle s'étoit assemblée, et la mena jusqu'à la chambre du Roi, où le secrétaire d'État de la maison du Roi se trouva et la présenta à Sa Majesté qui l'attendoit. La harangue plut extrême-

ment et le Roi témoigna de la joie de l'avoir appelée à cette cérémonie. L'Académie a continué depuis à s'acquitter de ce devoir dans toutes les rencontres qui s'en sont présentées. »

La bienveillance du Roi envers l'Académie française, constatée déjà par Charles Perrault, comme on vient de le voir, donna lieu à divers poëtes de célébrer les honneurs rendus aux lettres par Louis XIV. Nous citerons seulement deux passages, l'un du P. Daugières, jésuite de Lyon, l'autre du P. Flaminio Lupo, jésuite de Brescia, qui montrent quel bruit fit, dans les provinces et hors de France même, la conduite du Roi.

I. *Rex Academiæ Gallicæ intra Luparam sedem dedit.*

Excipis hospitio Musas, Lodoice, superbo,
    Et bonus ad Luparæ tecta verenda vocas.
Gallica ibi posuit sedes Academia, et artes
    Pierias, inter mille tropæa, colit.
Instabilem puero patriam dedit insula Phœbo,
    In medio Delos non bene fixa mari :
Immotos nunc dat Regis domus alta penates;
    Hæc Delos, nullis fluctibus acta, manet [1].

II. *Extrait du poëme intitulé :* LUDOVICUS MAGNUS, *par le P. Flaminio Lupo* [2].

Lætior at cultus Pindo, cui lilia fundunt
Aurea felices umbras ; tutamen et ingens
Sudori pretium docto ; germana renidet
Gratia sermonis, Mantus cum vate Pericles,
Romuleus, clivoque cohors dominata bicorni
Signatur meliore nota ; Latiæque Camœnæ,
Non obscura suo, sed tardæ crimine mentis,
Sensa patent, hebetemque docent sperare Minervam.
Fronde nova et fœtu videas Laureta frequenti,
Sequanicis vernare plagis ; facundia pleno
Amne fluit facilis, venaque benignius undat.

[1] *Alberti Daugieres, e societate Jesu, carminum libri tres.* — Lugduni, M DC XCIV. 1 vol. in-18, p. 128.

[2] Brescia, 1700, 1 vol. in-4°, pp. 55-56.

Regia (quis credat?) Luparæ domus, æmula cœlo,
Emporium ingeniis, et Palladis artibus Attis,
Parnassus vati; hinc Aulæ nova Castalis hospes,
Quæ tenuit quondam campos et, rustica, montes.
Gallica congestis Academia septa trophæis,
Collecti flos ingenii, lumenque Minervæ
Purius hic crescit regi; rex magnus Apollo est,
Auspicio qui plectra suo, citharasque canoras
Instimulat, doctosque jubet dare murmura fontes,
Et Sophiæ omnigenis late discurrere rivis.

LE PROCÈS DE FURETIÈRE[1].

L'abbé d'Olivet s'est montré fort partial dans son exposé du triste différend de Furetière avec l'Académie française. La postérité ne semble pas avoir ratifié les rigueurs de l'ancienne Académie envers un homme de mérite, plus compromis, sans doute, par ses épigrammes et son esprit mordant que par son prétendu plagiat.

Fort de son droit et de son innocence, Furetière exaspéra tous ses confrères par la manière hautaine dont il accueillit les premières démarches qui furent faites auprès de lui au sujet de son Dictionnaire. Des reproches s'échangèrent d'abord; les injures suivirent bientôt, et si l'Académie en corps ne prit pas de représailles, du moins plusieurs Académiciens firent de ce débat une question personnelle. Furetière ne fut point effrayé du nombre de ses adversaires; seul il opposa à ses ennemis une résistance qu'aucun effort ne put briser. Sa défense fut souvent heureuse. Ses anciens confrères le combattaient par des procès, des jugements, des arrêts. Il les suivit toujours sur ce terrain et rispota par des défenses, des appels et d'autres arrêts. On l'attaqua par des épigrammes : il répondit par d'autres épigrammes, et les rieurs furent souvent pour lui.

[1] Voy. les pp. 20, 38, 225, 226, 235, 311.

Enfin ses *factums* agirent fortement en sa faveur sur l'opinion publique, et si quelques violences de langage en déparent l'éloquence et la verve indignée, on reconnut qu'il avait raison, et l'on eut quelque indulgence pour des violences de langage que justifiaient presque, ou qu'expliquaient du moins, les emportements des Académiciens qui l'avaient exclu de la Compagnie.

Toutes les pièces de ce grand procès ont été recueillies en Hollande (1694); elles forment deux volumes, dont nous essayerons de donner une idée sommaire.

Premier factum. — Le premier *factum* de Furetière n'est pas écrit contre l'Académie, mais « contre quelques-uns de Messieurs de l'Académie françoise. » Sans dire ceux à qui il s'en prend, il exclut formellement « le cardinal d'Estrées, l'archevêque de Paris, le coadjuteur de Rouen, Bossuet, M. de Novion, le président de Mesmes, les ducs de Coislin et de Saint-Aignan, Bussy-Rabutin, le marquis de Dangeau, Renouard de Villayer, Pellisson, Fléchier, Gallois, Huet, Racine, Despréaux, Thomas Corneille et autres qui ont un vrai mérite dans la littérature. »

On devrait le féliciter plutôt que l'accuser d'avoir entrepris son Dictionnaire en même temps que l'Académie travaille au sien; elle montre la politesse de la langue, Furetière s'attache à en faire voir l'abondance. En droit, l'Académie a un privilége qui défend de faire des dictionnaires pendant vingt ans, à dater du jour où celui qu'elle prépare sera achevé d'imprimer; mais c'est tout un siècle de monopole qu'elle réclame! Un tel privilége n'a pû être et n'a été obtenu que par surprise. Aussi qu'est-il arrivé? C'est que le Chancelier n'a tenu aucun compte de cette clause exclusive, quand il a donné à Rochefort, à Danet et au P. Pomey des priviléges pour leurs dictionnaires, et qu'il n'a pas refusé absolument celui de Furetière. Quoi! l'Académie veut avoir seule le droit de faire un Dictionnaire: craint-elle donc la concurrence? veut-elle donc que son lexique soit le seul et non le meilleur? Et si elle fait des fautes, car elle n'est pas infaillible, qui les critiquera? des omissions, qui y suppléera?

« Ces Messieurs, continue Furetière, me font une objection qui seroit plausible, si elle étoit vraie. Ils disent que je leur ai dérobé tout leur travail, et que j'ai compris dans mon Dictionnaire celui de l'Académie. » A ce reproche, on répond : que les plans de l'un et de l'autre sont différents; que les termes du Dictionnaire académique qui se trouvent dans celui de Furetière sont du domaine public, à telle preuve que l'Académie les a trouvés déjà dans des livres antérieurs. Insistant sur la différence des deux plans, Furetière prouve que : 1° les définitions, 2° les épithètes des mots, 3° les phrases propres et figurées, 4° les proverbes, sont autant de points où les deux travaux sont complétement différents. — Mais il est un fait plus significatif encore. Le Dictionnaire de l'Académie n'aura pas, en étendue, le quart de celui de Furetière : tout ce qui, dans celui-ci, se trouve en plus n'est pas copié assurément. « Quant au reste, dit Furetière, je défie ces Messieurs de me montrer en tout leur Dictionnaire deux douzaines de phrases qu'ils puissent dire leur appartenir en propre et ne se point trouver dans les autres Dictionnaires; je les défie de montrer douze décisions qu'ils aient faites et qui ne soient point dans Vaugelas, Ménage et autres auteurs qui ont écrit sur la langue ; ils n'ont rien à eux que cette prétendue autorité dont ils se vantent de déclarer le bon usage des mots dont ils font le catalogue : que peut-on donc leur avoir volé ? » Pour vider enfin cette question de plagiat, Furetière revient sur ce point que son Dictionnaire, eût-il pillé l'Académie, lui rend au centuple ce qu'il aurait pris; il rappelle qu'il a donné une preuve bien grande de désintéressement, puisqu'il a offert à la Compagnie ou de publier le Dictionnaire universel sous le nom de l'Académie, ou d'effacer tout ce qui serait semblable dans les deux ouvrages, ou de la citer avec éloge, ou de le marquer dans l'impression, comme s'il l'avait pris ou emprunté d'eux.

Un dernier reproche fait à Furetière, c'est que, étant du Corps, il soit entré en concurrence avec ses confrères. Rien ne s'explique mieux. Furetière voyant par lui-même ce que le public ignorait, c'est-à-dire combien le Dictionnaire de l'Aca-

démie serait peu utile, a entrepris de faire mieux, ce que n'aurait pas facilement tenté quiconque aurait jugé le livre sur sa réputation. — Dans la seconde partie de son *factum*, Furetière présente une comparaison des Dictionnaires de l'Académie, de Richelet et du sien. Aucune preuve n'était meilleure pour l'excuser de son prétendu plagiat et montrer que son travail était entièrement original.

Second factum. — Dans son second *factum*, Furetière désigne nommément ses adversaires ; ce sont MM. Régnier-Desmarais, alors secrétaire perpétuel de l'Académie française, Charpentier, François Tallemant, Paul Tallemant, Boyer, Le Clerc et La Fontaine.

Dans l'intervalle du premier au deuxième factum, le procès a fait un pas : Furetière a été exclu de l'Académie, et la sentence d'exclusion a été présentée au Roi, qui, au lieu de la confirmer, a renvoyé aux juges ordinaires la connaissance de l'affaire. Dans ce second mémoire, l'auteur s'attache à prouver ces trois points : 1° que l'Académie n'a aucun pouvoir pour le juger ; 2° qu'elle n'a observé aucune forme de justice en se constituant juge et partie ; 3° qu'au fond, le crime dont on l'accuse mérite plutôt des éloges et des récompenses qu'une note et une déposition. Mais avant d'aborder les preuves de ces trois points, Furetière détrompera le public de la haute idée qu'il a pu se faire de ses adversaires, si dégénérés des premiers Académiciens. Quels hommes c'étaient que les Balzac, les Voiture, les Corneille, les Racan, les Chapelain, les Desmarets, les d'Ablancourt ! et quels successeurs ils ont dans Cotin, Cassagne, Ballesdens, Tallemant, Le Clerc, Barbier d'Aucour ! Ceux-ci ont si bien compris leur infériorité, qu'ils ont prié des personnes de la première qualité de souffrir qu'on mît leur nom dans la liste. Quelques-uns l'ont sagement refusé ; les autres l'ont accepté par courtoisie. Il faut donc considérer l'Académie dans ses deux parties fort différentes : l'une qui est composée de personnes illustres par leur naissance, leurs dignités et leur littérature : ce sont des Académiciens honoraires, qui n'ont point de part au Diction-

naire; l'autre ne consiste qu'en des Académiciens jetonniers, c'est ainsi que les a baptisés le grand Corneille, qui sont assidus à l'Académie pour y gagner des jetons plutôt que pour y rendre service au public.... C'est donc cette partie basse de l'Académie qui fait seule le Dictionnaire. Il ne s'y trouve ordinairement que dix ou douze personnes sans nom et sans autorité.

Après cette sortie, Furetière nous montre, dans l'exercice de leurs fonctions académiques, le jeune abbé Tallemant, Boyer, Le Clerc, Quinault, Charpentier, l'abbé de Lavau, Doujat, l'abbé Tallemant aîné, Benserade, La Fontaine, Régnier-Desmarais, et enfin Perrault. Après ces attaques contre tant de personnes, attaques plutôt malignes et spirituelles qu'elles ne sont méchantes, il n'est pas étonnant que le procès de Furetière, gagné peut-être devant le public, que le ridicule amuse, ait été à jamais perdu devant l'Académie. S'appuyant toujours sur cette donnée que les Académiciens zélés sont ceux qui recherchent les jetons, que ce sont ses ennemis, qu'ils sont incapables, Furetière examine les procédés dont use la Compagnie dans son travail sur les mots. Si encore tout le temps payé par le Roi aux jetonniers était occupé à des études sérieuses! Mais non; occupée d'un vain cérémonial et de futiles discussions, l'Académie a mérité que Mézeray et Patru l'aient qualifiée d'Académie délibérante, députante et remerciante; ils auraient pu l'appeler encore querellante, s'ils avaient vu les belles disputes qui s'élèvent parfois entre ses membres, comme une fois entre Charpentier et l'abbé Tallemant, qui se battirent, en pleine séance, à coups de dictionnaires.

Après avoir ainsi montré au public la qualité de ses adversaires, Furetière s'applique à démontrer que l'Académie n'avait pas le droit de le juger et de l'exclure, que la sentence d'exclusion prononcée par l'Académie est nulle, et que, fût-elle valable, elle est glorieuse pour lui : *martyrem facit causa, non supplicium* (le crime fait la honte, et non pas l'échafaud).

Doit-on conclure de ces allégations contre divers membres de l'Académie que Furetière ait eu en vue l'Académie entière? Nullement; et Furetière, qui ne pardonnera pas leur faute aux mé-

chants Académiciens, ne cessera de répéter les éloges des bons, c'est-à-dire de ses amis, qu'il a déjà nommés ailleurs.

Furetière s'écarte un peu de sa défense; il l'avoue, et il y revient pour répondre à trois griefs que lui reproche l'Académie. C'est ainsi qu'il se justifie : 1° d'avoir volé le travail de l'Académie; comment l'aurait-il pu faire? S'il l'eût pu faire d'ailleurs, il est certain qu'il ne l'aurait pas voulu ;—2° d'avoir acheté son Dictionnaire des mains d'un pauvre hère d'avocat nommé Margane, au lieu de l'avoir fait lui-même; — 3° d'être si ignorant, qu'il a laissé trente mille fautes dans son Dictionnaire, comme si l'on pouvait juger d'un ouvrage sans l'avoir vu, ou juger d'une œuvre entière par des essais imprimés à la dérobée à cause de l'opposition qu'on prévoyait.

Troisième factum. — Cette dernière pièce est donnée comme servant d'apologie aux deux précédentes, qui ont été supprimées par sentence du procureur du Roi. Cette sentence, dit l'auteur, a été obtenue du procureur du Roi par surprise, et exécutée par ceux-là même qui l'avaient provoquée, dans des formes outrées qui répugnent à la justice. Le sieur Charpentier n'a-t-il pas payé des colporteurs pour s'aller poster huit jours durant à la porte de Furetière et crier à tue-tête cette condamnation, afin de le décrier dans son voisinage et parmi le petit peuple qui ne prend point connaissance des affaires? Combien Furetière n'a-t-il pas été vengé par le succès qu'il a obtenu auprès des connaisseurs? Il n'y a pas une bibliothèque, celle du Roi la première, qui n'ait avidement recherché ses factums.

Examinant, en droit, cette sentence rendue contre lui, Furetière s'attache à prouver, pour se défendre : 1° que la sentence n'est pas valable, puisqu'il n'a pas comparu; 2° que le procureur du Roi, à la diligence duquel elle est rendue, n'avait pas le droit de la demander; car, s'il représente le Roi, il ne peut représenter l'Académie, qui doit plaider sous le nom de son Directeur; 3° que l'Académie ne pouvait se porter partie formelle contre lui, parce qu'il n'attaque pas l'Académie en corps, et que, si l'on a droit de lui demander des réparations pour ceux dont

il a fait la critique, ceux-là lui doivent des remercîments dont il a fait l'éloge ; 4° que ses mémoires ne méritent pas le nom de libelles diffamatoires, puisqu'ils ne sont pas imprimés sans nom d'auteur, qu'ils ne contiennent aucune calomnie, qu'ils n'ont pas été publiés sans cause légitime, qu'ils n'ont point engagé l'attaque, et enfin qu'il n'a divulgué aucun vice secret de ses adversaires ni allégué d'autres faits que ceux qui regardent la littérature.

La seconde partie de ce *factum* est un modèle d'ironie. Furetière justifie avec infiniment d'esprit ce qu'il a dit de quelques Académiciens en particulier : les deux abbés Tallemant, Le Clerc et Boyer, Quinault, Charpentier, Barbier d'Aucour, Lavau, Doujat, Benserade, La Fontaine, Régnier-Desmarais et Perrault. Il ajoute : « Si, en général, j'ai appelé jetonniers ceux qui sont assidus à l'Académie, ... encore n'ai-je pas la gloire de l'invention de ce titre ; elle est due au grand Corneille, qui en a été le parrain, et qui donna un billet d'exclusion au sieur de La Fontaine parce qu'il le jugeoit dangereux aux jetons, sur le fondement que c'étoit un misérable qu'on nourrit par charité, et qui en a besoin pour subsister. »

Enfin, dans une troisième partie, Furetière fait voir que, par le privilége des lettres, les auteurs sont en possession immémoriale d'écrire les uns contre les autres : et ce morceau n'est pas le moins piquant du recueil.

Ces trois factums, qui font la matière du premier des volumes que nous avons cités, contiennent les preuves des faits qu'il a avancés, et, par suite, l'histoire de son procès appuyé sur des pièces judiciaires. Il y a joint les témoignages favorables qui ont été rendus de lui par des hommes considérables de France et de l'étranger ; quelques pièces dirigées contre l'Académie et divers Académiciens, enfin les nombreuses épigrammes échangées entre lui et ses adversaires.

On sait quelle fut l'issue de cette lutte. Furetière fut chassé de l'Académie ; mais on ne lui donna de successeur qu'après sa mort. Ce n'est qu'après sa mort aussi que parut son Dictionnaire, en trois volumes in-4°, qui ont été successivement aug-

mentés. A quelque point de vue qu'on se place, sa supériorité sur la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* ne saurait être contestée; non-seulement on y trouve, dans un ordre plus facile à suivre, les mêmes mots que dans le Lexique rival, mais des renseignements qui sont et seront de plus en plus précieux pour l'étude des mœurs et des usages d'une époque que l'on ne peut connaître à fond sans le feuilleter continuellement. Nous croyons que cette opinion n'est pas seulement la nôtre, mais celle de toutes les personnes qui ont comparé les deux ouvrages, et cherché à se bien rendre compte de ce premier essai d'une Encyclopédie, entreprise et terminée par le travail et le savoir d'un seul homme.

ORDONNANCES

RELATIVES AU DROIT DE *COMMITTIMUS*[1].

I. *Ordonnance pour la réformation de la justice faisant la continuation de celle du mois d'avril* 1667.

Saint-Germain, août 1669.

« LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, etc.....

(Tit. IV, art. 13.) — « Voulons qu'à l'avenir il n'y ait que ceux ci-après déclarés qui puissent jouir du droit de committimus du grand sceau; savoir :

« ... Les quatre plus anciens de l'Académie françoise établie à Paris, suivant l'ordre de leur réception, qui sera justifiée par un extrait signé du secrétaire de l'Académie...... »

II. *Confirmation du droit de committimus au grand sceau pour l'Académie françoise*[2].

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut.

[1] Voy. les pp. 20 et 21.

[2] Aux Archives de l'Empire.

Le Roi Louis treize, notre très-honoré seigneur et père, de glorieuse mémoire, par ses lettres en forme d'édit du mois de janvier mil six cent trente-cinq, créa et établit une Compagnie de gens de lettres, choisis et nommez par son ordre par feu notre cher et très-amé cousin le cardinal duc de Richelieu, pour résider en notre bonne ville de Paris, soubs le tiltre de l'Académie françoise, pour travailler à la pureté et à l'embellissement de notre langue et la rendre la plus parfaicte qu'il se pourroit. Et afin que ceux dont elle devoit estre composée pussent vacquer sans distraction aux fonctions académiques et assister avec plus d'assiduité aux assemblées qu'ilz devoient tenir régulièrement deux fois la sepmaine, il leur accorda, par le mesme édit, quelques priviléges pour les exempter de certaines charges publiques; entre autres, il ordonna qu'ils jouyroient du droit de *committimus*, comme les officiers, domestiques et commenceaux de la maison Royalle, pour n'estre pas obligez d'aller solliciter les procès qu'ils pouvoient avoir dans les provinces de notre Royaume les plus esloignées.

Mais dans l'application que nous avons eue depuis que nous avons pris en main le gouvernement de notre Estat pour réformer les abus qui s'y estoient glissez, et particulièrement dans la justice, sur ce qui nous fut représenté qu'il estoit très-préjudiciable à nos sujets qu'un nombre presque infiny de communautez et de personnes jouissent du droit de *committimus* dont plusieurs abusoient, parmi les autres règlements que nous avons faitz touchant la justice, il y en a un concernant le droit de *committimus* que nous avons réduit à diverses communautez, aux plus anciens de ceux qui les composent, de sorte qu'il n'a esté laissé qu'aux quatre plus anciens de l'Académie françoise; et d'autant que, depuis que nous luy avons accordé nostre Royalle protection, sur la très-humble supplication qu'elle nous en a faicte, nous avons appris qu'elle travaille avec plus d'assiduité que jamais, et par des assemblées très-fréquentes, aux fonctions ausquelles elle est destinée, sur ce qui nous a été représenté par quelqu'uns de son Corps qui sont employez par nous aux plus importantes affaires de l'Estat,

et en qui nous avons une plaine confiance, que plusieurs de la dite Académie qui ont des procès dans des autres parlements seroient obligez de les y aller poursuivre, ce qui les esloigneroit pour longtemps desdites fonctions et assemblées académiques, et causeroit un grand retardement à leurs travaux : pour empescher que ce mal n'arrive, après avoir fait voir en notre conseil ledit édit de création de ladite Académie où le privilége de *committimus* luy est accordé, de l'advis de nostre conseil et de nostre plaine puissance et authorité Royalle nous avons restably et restablissons par ces présentes, signées de notre main, à l'esgard de l'Académie françoise, pour en jouir à l'avenir plainement et paisiblement par tous les Quarente dont elle est composée, comme ils en jouissoient avant la réduction faicte sur ce sujet par notre ordonnance du mois d'aoust mil six cent soixante neuf, à laquelle nous desrogeons pour ce regard seulement par ces présentes ; voulons que les Quarente de l'Académie françoise jouissent dudit droit de *committimus* au grand sceau, comme les officiers, domestiques et commenceaux de nostre maison, et comme nos conseillers secrétaires de la maison et couronne de France, sans qu'à présent ni à l'advenir il leur y soit donné aucun empeschement.

Si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenant nostre cour de parlement à Paris, maistres des requestes ordinaires de nostre hostel, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, qu'ils fassent lire et registrer ces présentes et jouir de ce qui y est contenu lesditz Quarente de l'Académie françoise et leurs successeurs à l'advenir, faisans cesser tous troubles et empeschements contraires. Et parce qu'on pourra avoir affaire des présentes en divers lieux, nous voulons qu'aux coppies collationnées par un de nos amez et féaux conseillers secrétaires foy soit adjoustée comme à l'original. Mandons au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous exploits nécessaires, sans demander autre permission, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles nous ne voulons qu'il soit différé, desrogeant, pour cet effect, à tous édits, ordonnances,

déclarations, arrestez, règlements et autres lettres à ce contraires. Car tel est nostre plaisir. En tesmoin de quoy nous avons faict mettre nostre seel à cesdites présentes.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, le cinquiesme jour du mois de décembre, l'an de grâce mil six cent soixante treize, et de nostre Règne le trente unième. Signé : LOUIS. Et plus bas : *Par le Roy :* Colbert. Et ensuite est escrit : Registrées ouy et ce consentant le procureur général du Roy, pour estre exécutées et jouyr par les Quarente de l'Académie de l'effet et contenu en icelles selon leur forme et teneur, suivant l'arrest de ce jour. A Paris, en Parlement, le dix-sept février mil six cens soixante et quatorze.

LES FAUTEUILS ACADÉMIQUES[1].

On sait que les membres de l'Académie sont ordinairement rangés par fauteuils sur les listes où ils se succèdent. L'origine de ces listes par fauteuils est rapportée ainsi par Laplace, dans ses *Pièces intéressantes pour servir à l'histoire de la littérature :*

« Le cardinal d'Estrées, dit Laplace, devenu très-infirme, et cherchant un adoucissement à son état dans son assiduité aux assemblées de l'Académie, demanda qu'il lui fût permis de faire apporter un siége plus commode que les chaises qui étaient alors en usage ; car il y avoit seulement un fauteuil pour le Directeur. On en rendit compte à Louis XIV, qui, prévoyant les conséquences d'une pareille distinction, ordonna à l'intendant du garde-meuble de faire porter quarante fauteuils à l'Académie, et confirma par là l'égalité académique. »

L'abbé d'Olivet termine son ouvrage par une liste des Académiciens rangés par fauteuils; mais l'ordre qu'il suit est très-arbitraire. Nous essayerons de présenter une classification fondée sur le texte de Pellisson et nos recherches particulières.

[1] Voy. p. 22.

RÉCEPTION DE LA FONTAINE A L'ACADÉMIE[1].

« La Fontaine, qui désiroit vivement être nommé, mit dans cette affaire plus de suite et de constance que son caractère indolent ne sembloit le comporter. Il écrivit, dit-on, une lettre à un prélat, membre de l'Académie, pour témoigner quelques regrets de la licence de ses écrits et pour promettre de n'en plus composer de semblables. Comme il craignoit la concurrence de Boileau, il le pria de se désister en sa faveur. Boileau lui dit que, si l'Académie lui faisoit l'honneur de le nommer, il accepteroit, mais qu'il ne feroit aucune démarche. Cependant les amis de Boileau cherchèrent, autant qu'ils le purent, à empêcher la nomination de son concurrent; un d'eux, l'abbé Rose, jeta sur la table de l'Académie un des volumes des *Contes* de La Fontaine, comme pour faire honte à la Compagnie de penser à choisir un homme qui étoit l'auteur d'écrits aussi licencieux. S'apercevant qu'il n'avoit pas produit, par ce moyen, beaucoup d'impression, il dit avec humeur : « Je vois bien, messieurs, qu'il vous « faut un Marot. — Et à vous une marotte, » répliqua vivement Benserade, qui opinoit pour La Fontaine. Cette bouffonnerie de Benserade fit rire, et l'opinion de Benserade, si hautement déclarée, eut sur plusieurs membres, encore incertains, une heureuse influence pour La Fontaine.

« Au premier scrutin, La Fontaine eut seize voix, et Boileau sept. Lorsque l'ordre donné par Louis XIV de surseoir à la nomination de La Fontaine eut été retiré, l'Académie le nomma à la première place ; et, sans attendre la réception de Boileau, elle se hâta de procéder à celle de La Fontaine, qui se fit dans la séance publique du 2 mai 1684.

« Cette séance commença par le discours du récipiendaire.... L'abbé de la Chambre lui répondit. Perrault lut ensuite une épître chrétienne de consolation à un homme veuf.... Après

[1] Voy. pp. 24 et 51.

Perrault, Quinault lut les deux chants d'un poëme intitulé *Sceaux*, et le journaliste d'alors (de Vizé, *Mercure galant*), dans lequel nous puisons les détails de cette séance, a soin de faire remarquer qu'il fut très-applaudi.... Enfin, La Fontaine, qui avoit ouvert la séance, la termina par un discours en vers adressé à madame de La Sablière.... La Fontaine, en louant sa bienfaitrice, en l'associant, en quelque sorte, aux honneurs publics qu'il recevoit, acquittoit la dette de la reconnoissance. » (Walckenaër, *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, liv. IV.)

CATALOGUE

DES LIVRES DONNÉS PAR LE ROI A L'ACADÉMIE FRANÇOISE[1].

Comme on l'a vu, dans notre extrait des mémoires de Charles Perrault, l'Académie dut à l'invervention de Colbert le don que lui fit le Roi de tous les livres doubles de sa bibliothèque. Cette bibliothèque n'était pas celle de la couronne, alors conservée dans une maison appartenant aux Cordeliers, rue de la Harpe, mais celle du Louvre dont la garde était confiée alors à M. de Chaumont, évêque d'Acqs, dont le père avait occupé le même emploi : M. l'évêque d'Acqs dut à ce titre d'être nommé membre de l'Académie française.

Nous n'avons pu trouver le volume que l'abbé d'Olivet indique comme ayant été imprimé à Nancy. Mais la bibliothèque de l'Institut nous a fourni une édition du *Catalogue* dont voici le titre exact : *Catalogue des livres donnés par le Roi à l'Académie françoise.* C'est un volume in-8°, imprimé à Paris, en 1674, par Pierre le Petit : nous avons peine à croire qu'il ait jamais existé un autre texte imprimé à Nancy, malgré l'affirmation de l'abbé d'Olivet. Les volumes, rangés d'après le format, in-f°, in-8°, etc., sont classés sous différents titres : Bibles, saints Pères, Géographes, et ces titres sont donnés, tantôt en latin, tantôt en français. Un ouvrage en plusieurs tomes y

[1] Voy. p. 20.

compte pour autant de numéros qu'il y a de volumes, et, réciproquement, lorsque plusieurs ouvrages sont compris dans un même volume, ils ne forment qu'un numéro.

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN A M DE LAMOIGNON[1].

A Versailles, le 20 juin 1703.

« Le Roy, à qui j'ai lu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet du refus que vous faites de la place qu'on a voulu vous donner à l'Académie françoise, m'a ordonné de vous mander qu'il étoit bien aise du bon choix qu'on avoit fait; mais que, la chose ne vous convenant point, et voulant absolument la refuser, il ne faut que plaindre l'Académie de perdre ou plutôt de ne pouvoir se donner un aussi digne confrère que vous l'eussiez été. » (*Correspond. administr. de Colbert*, t. IV, p. 633.)

ÉPITRE DÉDICATOIRE DU DICTIONNAIRE

AVEC LES REMARQUES DE L'ACADÉMIE[2].

Quand l'Académie fut sur le point de mettre au jour son Dictionnaire en 1694, elle chargea M. Perrault d'en préparer l'Épître dédicatoire. Tout promettoit un chef-d'œuvre : la noblesse du sujet, la brièveté de l'ouvrage, le grand loisir de l'auteur, sa longue expérience dans l'art d'écrire, les grands motifs qui devoient l'animer, ayant à répondre à l'attente d'une Compagnie si éclairée. Il travailla, et lorsqu'il fut content de son ouvrage, il en fit imprimer quarante copies, pour en distribuer à tous ses confrères, afin que chacun en son particulier se donnât la peine de l'examiner. Une de ces copies est heu-

[1] Voy. p. 31.

[2] Voy. p. 52. — Nous avons trouvé cet important document à la suite des Remarques de l'abbé d'Olivet sur les tragédies de Racine. Paris, Gandouin, 1738, 1 vol. in-12. — Les chiffres marqués dans le texte de l'Épitre au Roi renvoient aux Remarques qui suivent ce texte.

reusement parvenue jusqu'à moi, avec des Remarques manuscrites, où je soupçonne l'abbé Regnier et Racine lui-même d'avoir eu bonne part. On lira ces Remarques avec autant de plaisir que d'utilité...

AU ROI.

Sire,

« Le Dictionnaire de l'Académie françoise paroît enfin (1) sous les auspices de Votre Majesté (2), et nous avons osé mettre à la tête de notre ouvrage le nom auguste du plus grand des Rois (3). Quelques soins que nous ayons pris (4) d'y rassembler tous les termes (5), dont l'éloquence et la poésie peuvent former l'éloge des plus grands héros, nous avouons, Sire, que vous nous en avez fait sentir plus d'une fois et le défaut et la foiblesse (6). Lorsque notre zèle (7) ou notre devoir nous ont engagés à parler du secret impénétrable de vos desseins (8), que la seule exécution découvre aux yeux des hommes, et toujours dans les moments marqués par votre sagesse, les mots de prévoyance, de prudence et de sagesse même ne répondoient pas à nos idées (9), et nous aurions osé nous servir de celui de Providence (10), s'il pouvoit jamais être permis de donner aux hommes ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. Ce qui nous console (11), Sire, c'est que sur un pareil sujet les autres langues n'auroient aucun avantage sur la nôtre (12) : celle des Grecs et celle des Romains seroient dans la même indigence; et tout ce que nous voyons de brillant et de sublime dans leurs plus fameux panégyriques (13) n'auroit ni assez de force, ni assez d'éclat pour soutenir le simple récit de vos victoires. Que l'on remonte de siècle en siècle jusqu'à l'antiquité la plus reculée, qu'y trouvera-t-on de comparable au spectacle qui fait aujourd'hui l'attention de l'univers: toute l'Europe armée contre vous, et toute l'Europe trop foible.

« Qu'il nous soit permis, Sire, de détourner un moment les yeux d'une gloire si éclatante (14), et d'oublier, s'il est possible, le Vainqueur des nations (15), le Vengeur des Rois (16), le Défenseur des autels, pour ne regarder que le Protecteur de l'Aca-

démie françoise. Nous sentons combien nous honore une protection si glorieuse ([17]); mais quel bonheur pour nous de trouver en même temps le modèle le plus parfait de l'éloquence ([18])? Vous êtes, Sire, naturellement et sans art, ce que nous tâchons de devenir par le travail et par l'étude ([19]) ; il règne dans tous vos discours ([20]) une souveraine raison ([21]), toujours soutenue d'expressions fortes et précises, qui vous rendent maître de toute l'âme de ceux qui vous écoutent, et ne leur laissent d'autre volonté que la vôtre ([22]). L'éloquence où nous aspirons par nos veilles, et qui est en vous un don du Ciel, que ne doit-elle point à vos actions héroïques ([23])? Les grâces que vous versez sans cesse sur les gens de lettres peuvent bien faire fleurir les arts et les sciences; mais ce sont les grands événements qui font les poëtes et les orateurs ([24]) : les merveilles de votre règne en auroient fait naître au milieu d'un pays barbare.

« Tandis que nous nous appliquons à l'embellissement de notre langue, vos armes victorieuses la font passer chez les étrangers ([25]) : nous leur en facilitons l'intelligence par notre travail, et vous la leur rendez nécessaire par vos conquêtes; et si elle va encore plus loin que vos conquêtes, si elle réduit toutes les langues des pays où elle est connue à ne servir presque plus qu'au commun du peuple, une si haute destinée vient moins de sa beauté naturelle et des ornements que nous avons tâché d'y ajouter ([26]), que de l'avantage d'être la langue de la nation qui vous a pour Monarque, et (nous ne craignons point de le dire) que vous avez rendue la nation dominante. Vous répandez sur nous ([27]) un éclat qui assujettit les étrangers à nos coutumes dans tout ce que leurs lois peuvent leur avoir laissé de libre ; ils se font honneur de parler comme ce peuple à qui vous avez appris à surmonter tous les obstacles, à ne plus trouver de places imprenables, à forcer les retranchements les plus inaccessibles. Quel empressement ([28]), Sire, la postérité n'aura-t-elle point à rechercher, à recueillir les mémoires de votre vie, les chants de victoire qu'on aura mêlés à vos triomphes? C'est ce qui nous répond du succès de notre ouvrage ([29]); et s'il arrive ([30]), comme nous osons l'espérer, qu'il ait le pouvoir de fixer la

langue pour toujours, ce ne sera pas tant pour nos soins, que parce que les livres et les autres monuments qui parleront du règne de Votre Majesté feront les délices de tous les peuples, feront l'étude de tous les Rois, et seront toujours regardés comme faits dans le temps de la pureté du langage et dans le beau siècle de la France.

« Nous sommes ([31]) avec une profonde vénération, etc. »

CRITIQUE DE L'ÉPITRE PRÉCÉDENTE.

([1]) *Le Dictionnaire de l'Académie françoise paroît enfin.*] Ce mot, *enfin*, ne peut ici être dit qu'en deux sens : ou comme par un aveu de la lenteur de l'Académie à travailler; ou comme par une espèce de vaine complaisance, d'avoir pu venir à bout d'un si grand ouvrage. Or, dans l'un et dans l'autre sens, il est mal, parce qu'il n'est ici question ni de s'accuser, ni de se vanter.

([2]) *Sous les auspices de Votre Majesté.*] On dit bien : *agir sous les auspices*, *entreprendre*, *achever quelque chose sous les auspices d'un grand Prince*, pour marquer que c'est par ses ordres que tout s'est fait ; que c'est son génie, son bonheur qui ont influé sur tout. Mais *paroît sous les auspices* ne se peut dire, à mon sens, que dans une occasion : ce seroit si un auteur n'ayant pas voulu, par modestie, mettre un ouvrage au jour, venoit à y être excité et comme forcé par les instances d'un grand Prince. Car alors on pourroit dire avec fondement, que cet ouvrage paroît au jour sous les auspices du Prince. Mais ici il n'y a rien de semblable.

([3]) *Et nous avons osé mettre à la tête de notre ouvrage le nom auguste.*] Cette phrase : *mettre le nom d'un Prince à la tête d'un ouvrage*, pour dire : lui dédier un ouvrage, me semble impropre, en ce qu'elle ne signifie point en effet ce qu'on veut lui faire signifier. Le mot d'*oser* me semble aussi n'être pas à propos en cet endroit. Car, en général, bien loin que ce soit une hardiesse à qui que ce soit de dédier un livre à un grand Prince, c'est au contraire une marque de respect, un acte d'hommage ; et pour

l'Académie, à l'égard du Roi, qui en est le Protecteur, c'est un devoir, c'est une obligation indispensable.

(4) *Quelque soin que nous ayons pris d'y rassembler tous les termes dont l'éloquence et la poésie peuvent former l'éloge des plus grands héros.*] De la façon dont ceci est énoncé, on peut croire que l'Académie, en faisant son Dictionnaire, n'a eu autre chose en vue que de recueillir les mots dont on peut se servir dans un panégyrique, dans une ode, dans un poëme épique; ou que du moins, en rassemblant aussi tous les autres, elle ne l'a fait que par manière d'acquit; mais que, pour ceux qui peuvent entrer dans l'éloge d'un grand Prince, elle y a travaillé avec tout un autre soin. Car c'est là ce qui résulte naturellement de la phrase dont il s'agit.

Que si on la veut prendre dans un sens plus étendu, et comme faisant une figure, qui, dans l'expression de la plus noble partie, comprend le tout, il y aura un autre inconvénient. C'est que tous les faiseurs de Dictionnaires seront aussi bien fondés que nous à dire qu'ils ont *pris soin de rassembler tous les termes dont on peut former l'éloge des plus grands héros.*

Il y a d'ailleurs une autre observation à faire là-dessus : c'est que les mots de jurer, blasphémer, voler, tuer, assassin, traître, crime, poison, inceste, etc., ne sont pas moins dans le Dictionnaire de l'Académie que ceux de régner, vaincre, triompher, libéral, magnanime, conquérant, valeur, gloire, sagesse, etc.; qu'ainsi on peut dire avec le même fondement que nous avons pris soin de rassembler tous les termes dont on peut se servir pour faire les invectives les plus sanglantes, et pour décrire les actions les plus abominables.

(5) *Tous les termes dont l'éloquence.*] Phrase louche par elle-même et qui laisse en doute d'abord si on ne veut point dire : *Tous les termes, l'éloquence desquels.*

(6) *Nous avouons, Sire, que vous nous en avez fait sentir plus d'une fois et le défaut et la foiblesse.*] Ces mots-là, de la manière dont ils sont rangés, font tout un autre sens que celui qu'on a voulu leur donner. On a voulu dire que le Roi nous faisoit sentir la foiblesse et la pauvreté de la langue; et cette phrase, tout au

contraire, étant ainsi conçue, signifie qu'il nous a fait sentir le défaut et la foiblesse des héros.

(7) *Lorsque notre zèle.*] Quand on a avancé une proposition, il faut que la preuve qu'on en donne ensuite y ait un parfait rapport. Ainsi, après avoir dit que le Roi nous a fait sentir plus d'une fois *la foiblesse* de la langue, il faudroit, pour le bien prouver, faire une espèce d'énumération de diverses choses en quoi il nous l'a fait sentir. Mais ici on ne parle que d'une seule. Et outre qu'en cela on manque à prouver suffisamment ce qu'on avoit avancé, puisqu'une proposition générale ne sauroit être prouvée par un fait particulier; on donne, de plus, lieu de croire que ce n'est qu'à l'égard de ce fait particulier qu'on a trouvé la langue trop foible.

(8) *Parler du secret impénétrable.*] Parler d'un secret, c'est le révéler, le divulguer. De sorte qu'on pourroit dire que, bien loin que le zèle et le devoir engagent à parler du secret impénétrable des desseins d'un Prince, ils obligent au contraire à n'en dire mot.

(9) *Ne répondoient pas à nos idées.*] Il faudroit, pour la justesse de la construction, *ont mal répondu*, puisque auparavant il y a : *nous ont engagés.* Ou bien, ce qui seroit encore plus régulier : *Toutes les fois que notre zèle ou notre devoir nous ont engagés..., nous avons trouvé que les mots.... ne répondoient pas à nos idées.*

(10) *Providence.*] Reconnoître que le terme de Providence n'appartient qu'à Dieu seul, et qu'il ne peut jamais être permis de donner aux hommes ce qui n'appartient qu'à Dieu, mais cependant dire en même temps qu'on le donneroit, s'il étoit permis de le donner, il y a en cela une contradiction d'idées, et cela se détruit de soi-même.

D'ailleurs, en disant : *Et nous aurions osé*, etc., *s'il pouvoit être permis*, etc., on marque une grande disposition à faire la chose même que l'on reconnoît n'être pas permise. Je ne sais si je me trompe; mais cet endroit, à ce qu'il me semble, blesse la bienséance.

(11) *Ce qui nous console.*] Voilà encore un endroit où l'expres-

sion fait tort au sens. Car si l'Académie est véritablement touchée de ce qui regarde la gloire du Roi, ce ne doit pas être un sujet de consolation pour elle de ce que les autres langues ne sont pas plus capables que la nôtre de donner une juste idée des actions d'un si grand Prince. On ne peut avoir raison de s'exprimer de la sorte que quand on veut bien laisser voir qu'on n'agit que par émulation. Mais hors de là il est mal de dire qu'on se console de ne pouvoir pas bien faire, parce que d'autres ne peuvent pas faire mieux.

(12) *C'est que* SUR *un pareil sujet les autres langues n'auroient aucun avantage* SUR *la nôtre.*] De ces deux *sur*, le premier est peut-être impropre, car on ne dit pas *avoir avantage sur quelqu'un, sur quelque chose*, mais *en quelque chose*. De plus, l'exactitude et la pureté du style ne souffrent pas qu'on mette dans un petit membre de période deux *sur*, qui dépendent tous deux d'un même régime.

(13) *De brillant et de sublime dans leurs plus fameux panégyriques.*] A prendre le mot de *panégyrique* dans un sens étroit, cela n'iroit pas loin. Ainsi je ne doute point que, par les *plus fameux panégyriques*, on n'ait eu en vue tout ce que les anciens, Grecs et Romains, peuvent avoir fait de plus achevé, en matière de louanges, dans tous leurs ouvrages. Mais en même temps aussi je crois que c'est une exagération, et trop forte en elle-même, et vicieuse outre cela quant au sens et quant à l'expression, que de dire que ce qu'il y a de plus brillant et de plus sublime dans l'éloquence, ou grecque ou romaine, ne puisse pas avoir *assez de force ou assez d'éclat pour soutenir le simple récit des victoires* du Roi. Le brillant, le sublime et l'éclat ne sont point faits pour *soutenir*, et un *simple récit* ne doit point être *soutenu*. Cela implique contradiction.

(14) *Qu'il nous soit permis, Sire, de détourner les yeux d'une gloire si éclatante.*] Je ne blâme point cette phrase, mais pourtant *les yeux d'une gloire* peuvent trouver de mauvais plaisants.

(15) *Le vainqueur des nations.*] Pour pouvoir dire qu'un Prince est le *vainqueur des nations*, il ne suffit pas qu'il ait été toujours

victorieux dans toutes les guerres qu'il a ou entreprises, ou soutenues contre diverses nations : il faut qu'il ait subjugué des nations entières. Or, cela ne se peut pas dire du Roi, quoique ses victoires et ses conquêtes soient plus grandes et plus glorieuses par elles-mêmes que celles des Princes qui ont subjugué plusieurs nations.

([16]) *Le vengeur des Rois.*] Cette épithète ne convient pas non plus. Il faudroit, pour la fonder, que le Roi eût effectivement rétabli le roi d'Angleterre sur le trône. Tant qu'il ne l'y rétablit point, il est son protecteur, son appui, mais il n'est point son *vengeur :* le mot de *vengeur* supposant un homme qui non-seulement a pris quelqu'un sous sa protection, mais qui l'a effectivement vengé de ses ennemis et rétabli en son premier état.

([17]) *Une protection si glorieuse.*] La construction souffre ici. Car il ne suffit pas que, sous le terme de *protecteur*, celui de *protection* soit enfermé, pour dire ensuite absolument *une protection si glorieuse;* mais il faut nécessairement que celui même de *protection* ait été expliqué : ces mots, *une si glorieuse*, étant ici de même nature que le pronom démonstratif *ce*, qu'on ne peut jamais employer sans que le terme auquel il se rapporte ait été déjà employé peu de temps auparavant, ou sans ajouter ensuite quelque chose qui marque précisément de quoi il s'agit. Ainsi, après avoir parlé de la protection dont le Roi honore l'Académie, on peut bien dire : *Une si haute protection, Sire.* Que si l'on ne s'est point encore servi du mot de *protection*, il faudra dire : *Une si haute protection que celle dont vous nous honorez*, ou quelque autre chose de semblable. Car si l'on n'ajoute rien après *une si haute protection*, dans un cas où le même mot n'a pas précédé, encore une fois il n'y a point de construction.

Si glorieuse. En parlant des grandes actions du Roi, c'est fort bien dit, *des actions si glorieuses*, parce que c'est à lui qu'elles apportent de la gloire. Mais en parlant de la protection que le Roi nous donne, comme ce n'est pas à lui, mais à nous qu'elle fait honneur, il faut le marquer et dire : *une protection qui nous est si glorieuse.*

Ce qu'il y a encore de plus considérable à observer sur cette

phrase, *combien nous honore une protection si glorieuse,* c'est qu'elle roule sur des termes qui ne disent à peu près que la même chose, et qu'ainsi elle tombe dans le vice où tomberoit celui qui diroit : « Je sens combien me fait de plaisir une chose si agréable, » ou : « Je sens combien m'est utile une chose si avantageuse; » car l'honneur et la gloire ne sont pas plus distincts entre eux que l'agrément et le plaisir, que l'avantage et l'utilité.

(18) *Quel bonheur pour nous de trouver en même temps le modèle le plus parfait de l'éloquence.*] De la façon dont ceci est énoncé, on ne donne pas assez à entendre où l'on a trouvé ce modèle; et puisque c'est du Roi qu'on veut parler, il me semble qu'il auroit fallu dire : *de trouver en vous,* ou quelque chose d'équivalent. Mais, sans m'arrêter à ce qui regarde ici l'expression, je passe à ce qui regarde le sens.

Le Roi parle sans doute très-purement, il s'exprime avec une grande justesse, avec une grande précision, et il a l'esprit si excellent, il est si consommé dans les affaires de son État, que tout ce qu'il pense et tout ce qu'il dit dans ses Conseils est toujours ce qu'il y a de meilleur à dire et à penser. Tout cela fait un très-grand prince, un très-grand génie, qu'on peut proposer aux Rois pour modèle ; mais fait-il un orateur éloquent, sur le modèle duquel ceux qui aspirent à l'éloquence doivent et puissent se former ? De plus, quand le bon sens, la pureté et la précision qui règnent dans tout ce que le Roi dit dans ses Conseils seroient cette véritable éloquence que les Académiciens doivent chercher, comment la pourroient-ils imiter, puisque pour cela il faudroit être admis dans ses Conseils et pouvoir l'entendre parler sur les affaires de son État ? Car s'ils n'ont l'honneur de le voir et de l'entendre que comme la foule des courtisans, ils pourront bien apprendre de lui à se posséder toujours, à ne dire jamais rien de dur, rien d'inutile, rien que de précis et de sage, mais tout cela regarde bien plus les mœurs que l'éloquence. Ainsi, plus j'approfondis la louange qu'on a voulu donner en cela au Roi, moins je la trouve convenable.

(19) *Vous êtes, Sire, naturellement et sans art, ce que nous tâchons de devenir par l'étude.*] Pour juger si cette proposition ren-

ferme un sens juste, il faut examiner ce que le Roi est naturellement, et ce que les Académiciens doivent travailler à devenir par l'étude. Le Roi est naturellement, c'est-à-dire par sa naissance et sans y avoir rien contribué de lui-même, Roi de France; il est naturellement très-bien fait; il est naturellement d'une bonne et heureuse complexion; et si l'on veut étendre encore davantage le sens de *naturellement*, il a naturellement de l'esprit, de la pénétration, de la bonté, de la douceur, de la fermeté, de la grandeur d'âme. Voilà à peu près ce qu'on peut dire que le Roi est naturellement, et qu'il a sans le secours de l'art. Mais est-ce là ce qu'un Académicien doit se proposer de devenir et d'acquérir? Il me semble que, comme Académicien, ce qu'il doit se proposer, c'est de devenir un excellent grammairien, un excellent critique en matière de littérature, un excellent historien, un excellent orateur, un excellent poëte, enfin un excellent homme de lettres. Or, le Roi n'est rien de tout cela naturellement.

(20) *Il règne dans tous vos discours.*] La chose est vraie en soi, mais elle me paroît mal énoncée. Car ces mots : *dans tous vos discours*, ne conviennent nullement au Roi. Il faudroit dire : *Il règne dans tout ce que vous dites;* ou bien : *Vous ne dites rien où il ne règne.*

(21) *Une souveraine raison.*] Cette souveraine raison dont il est ici question, et qui fait les sages princes et les habiles politiques, est-ce la même que celle qui fait les orateurs et les poëtes? Nullement; c'en est une d'une espèce toute différente et qui n'a rien de commun avec l'éloquence, si ce n'est parce qu'il n'y a point de véritable éloquence que celle qui est fondée sur la raison.

(22) *Qui vous rendent maître de toute l'âme de ceux qui vous écoutent, et qui ne leur laissent d'autre volonté que la vôtre.*] Tout cela se peut fort bien dire d'un grand prédicateur, d'un grand orateur, et, si l'on veut, d'un éloquent général d'armée, accoutumé à haranguer ses soldats et à leur inspirer ce qu'il veut; mais non pas d'un Roi qui donne ses ordres à ses ministres et qui leur prescrit ce qu'ils doivent faire. Voilà quant au sens des paroles; je viens maintenant aux paroles mêmes.

C'est fort bien dit, en parlant d'un orateur, *ceux qui l'écoutent;*

mais en parlant d'un Roi qui agite, qui discute avec ses ministres les affaires de son État, il faut dire : *ceux qui l'entendent parler*. Et dire en cette occasion : *ceux qui l'écoutent*, c'est une phrase aussi impropre que si on disoit : *ses auditeurs*, pour dire *ses ministres*.

Il y a, ce me semble, une autre faute de justesse dans ces paroles : *qui vous rendent... et ne leur laissent*. Car ce ne sont pas les expressions fortes et précises qui *rendent* un homme *maître*, etc. C'est la souveraine raison, soutenue de ces expressions. Et par conséquent, au lieu que ces mots soient mis au pluriel et se rapportent à *expressions*, ils doivent être mis au singulier et se rapporter à *souveraine raison*.

Je crois aussi qu'en cet endroit *expression forte* n'est pas bien dit, parce que, dans la bouche du maître, des expressions fortes sont des expressions dures, et qui tiennent de l'empire et de la menace.

Quant à cette autre façon de parler : *maître de toute l'âme*, il me semble qu'elle a quelque chose de poétique et qu'elle est ici mal appliquée. Car s'agit-il que le Roi, pour faire entrer ses ministres dans son sentiment, se rende maître de leur esprit par la force de ses raisons et de ses paroles?

([23]) *L'éloquence où nous aspirons par nos veilles, et qui est en vous un don du Ciel, que ne doit-elle point à vos actions héroïques?*] Si on s'étoit contenté de dire que l'éloquence où l'Académie aspire doit beaucoup aux actions héroïques du Roi, on auroit dit une chose qu'on pourroit trouver moyen de soutenir. Mais de dire que l'éloquence, qui est en lui *un don du Ciel*, doit beaucoup *à ses actions héroïques*, c'est une chose qui ne se peut pas défendre; car c'est dire précisément que le don du Ciel qui est en lui doit beaucoup à ses actions.

([24]) *Les grâces que vous versez sans cesse sur les gens de lettres peuvent bien faire fleurir les arts et les sciences; mais ce sont les grands événements qui font les poëtes et les orateurs.*] Si les grâces répandues sur les gens de lettres font fleurir les lettres, il s'ensuit nécessairement qu'elles font aussi des poëtes et des orateurs; car les lettres ne peuvent pas fleurir sans l'éloquence et la poésie. Ainsi, le sens du second membre de cette période étant

déjà enfermé dans le premier, il n'y a pas lieu de l'énoncer ensuite dans le second membre, comme par une espèce d'opposition, et d'en former un axiome.

Mais quand il n'y auroit nulle difficulté en cela, je ne vois pas sur quoi on fonde que ce sont les grands événements qui font les poëtes et les orateurs. Tout ce qu'ils font, c'est de leur fournir des sujets propres à les exciter et à les soutenir. Alexandre a été un des plus grands conquérants du monde, et il n'y a peut-être jamais eu de plus grand événement dans l'univers que le renversement de l'empire des Perses, suivi de l'établissement de celui des Grecs dans une partie considérable de l'Europe, dans l'Égypte et dans l'Asie, jusqu'au Gange. Cependant les grandes choses qu'il a faites lui ont-elles fait naître un excellent poëte grec? Et le poëte Chérilus, qui les a vues et qu'il combloit même de bienfaits, en a-t-il été moins mauvais poëte? Les victoires d'Annibal, grandes et signalées en Espagne et en Italie, et celles mêmes de Jules César, ont-elles fait naître des poëtes et des orateurs? En a-t-on vu de bien fameux du temps de Charlemagne, si célèbre par ses grandes actions et par l'empire romain partagé avec les Grecs? Et s'il étoit vrai que les merveilles du règne d'un Prince en dussent faire naître *au milieu d'un pays barbare*, pourquoi les premiers Ottomans n'en ont-ils point eu dont le nom ait mérité de parvenir jusqu'à nous? Je sais bien que l'éloquence ne doit pas être renfermée dans les bornes d'une vérité rigoureuse; mais il ne faut pas aussi, dans une épître, s'emporter comme feroit un orateur dans la tribune, ou comme un poëte dans un ouvrage pindarique.

(25) *Tandis que nous nous appliquons.*] Voici une période d'une extrême longueur et qui n'a en cela nulle proportion avec les autres, qui sont presque toutes coupées.

Il me semble, au reste, qu'il y a quelque chose qui blesse la bienséance de représenter, dans un même tableau, d'un côté l'Académie travaillant à la composition ou à la révision du Dictionnaire, et de l'autre le Roi à la tête de ses armées.

Mais laissant cela à part, puisque c'est du Dictionnaire qu'on parle, et du Dictionnaire achevé, il ne faut pas dire en le présentant : *Tandis que nous nous appliquons..., vos armées victorieuses*

la font passer, mais : *Tandis que nous nous sommes appliqués.... vos armées victorieuses l'ont fait passer*, etc.

([26]) *Des ornements que nous avons tâché d'y ajouter.*] Travailler au Dictionnaire d'une langue, est-ce y ajouter *des ornements?* Tous ceux qui font des Dictionnaires ne sont que des compilateurs plus ou moins exacts. On orne, on embellit une langue par des ouvrages en prose ou en vers, écrits avec un grand sens, un grand goût, une grande pureté, une grande exactitude, un grand choix de pensées et d'expressions. Mais on ne peut pas dire que ce soit y ajouter *des ornements*, que d'en recueillir, d'en définir les mots, et d'en fournir des exemples tirés du bon usage.

([27]) *Vous répandez sur nous.*] Ce *nous*, si on en juge par tous les autres qui sont dans l'Épître, et même par ceux qui sont dans la période précédente, doit s'entendre des Académiciens. De sorte qu'à prendre droit par les termes, cela signifie que les étrangers sont assujettis aux coutumes de l'Académie, dans tout ce que leurs lois leur ont pu laisser de libre. Mais quand on ôteroit l'équivoque de *nous*, qui est très-facile à ôter, il ne seroit peut-être pas aisé de réduire cette pensée à un sens juste et raisonnable. Car la langue d'un pays peut-elle raisonnablement se mettre au rang des choses que les lois laissent à la liberté des peuples de quitter comme il leur plaît?

([28]) *Quel empressement.*] Tout ceci, quant au sens, ne me paroît pas assez lié, ni avec ce qui précède, ni avec ce qui suit.

([29]) *C'est ce qui nous répond du succès.*] Qu'est-ce que le succès d'un ouvrage? Est-ce simplement de durer longtemps, et de passer à la postérité? Si cela est, tous les mauvais ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous depuis deux mille ans, plus ou moins, ont eu un grand succès. Et que promet-on au Dictionnaire, quand on ne lui promet autre chose? Mais, si par le succès d'un ouvrage on entend, comme on le doit, le jugement avantageux qu'en fait le public après l'avoir examiné, comment peut-on dire que l'empressement que la postérité aura à recueillir les Mémoires de la vie du Roi, est ce qui répond du succès du Dictionnaire?

([30]) *S'il arrive.... qu'il ait le pouvoir de fixer la langue pour*

toujours, ce ne sera pas tant par nos soins, que parce que.] C'est dire : s'il arrive qu'il ait le pouvoir de fixer la langue, ce ne sera pas lui qui la fixera. La bonne logique auroit voulu qu'on eût dit : S'il arrive que la langue françoise, telle qu'elle est aujourd'hui, vienne à être fixée pour toujours, ce ne sera pas tant par nos soins, que parce que, etc.

(22) *Nous sommes.*] Lorsqu'un particulier écrit à un autre particulier, il peut finir la lettre partout où il veut. Il peut couper tout d'un coup, et dire : *Je suis*, sans que cela ait aucune liaison de sens avec ce qui a précédé. Peut-être même que c'est mieux fait d'en user de la sorte, que de s'amuser à prendre un tour, pour finir une lettre comme en cadence. Mais il n'en est pas de même, à mon avis, quand une Compagnie écrit au Roi. Il faut que tout soit plus compassé, plus mesuré, plus étudié ; et que du moins les dernières choses qu'on a dites, aient quelque rapport de sens avec la protestation, par laquelle on finit. Car une fin brusque, et qui n'est liée à rien, marque de la négligence ou de la lassitude : et l'un et l'autre blessent le respect.

Extrait des lettres inédites de l'abbé d'Olivet[1]. Nous avons formé un appendice de nos extraits des lettres inédites de l'abbé d'Olivet au président Bouhier. C'est donc à la suite du texte de l'Histoire de l'Académie, avant les pièces justificatives, qu'il faudra les chercher sans tenir compte de nos renvois à ces pièces.

EXTRAITS DES MÉMOIRES-ANECDOTES DE SEGRAIS[2].

(Page 5). — Je n'ai pas trouvé dans le *Ménagiana* ce que j'avois dit à M. Ménage, et dont il étoit convenu que l'Académie françoise étoit le cordon-bleu des beaux-esprits; il le disoit souvent comme venant de moi.

[1] Voy. pp. 79, 125, 138, etc.
[2] Voy. pp. 131, 144, 295.

(Page 10). — Les gens de qualité que l'on introduit dans l'Académie françoise en si grand nombre lui font grand tort. Il faut qu'il y en ait; mais le nombre devroit être fixé à sept ou huit, et les autres Académiciens devroient être choisis dans toutes sortes de belles littératures. Il n'y auroit que fort peu de sciences, s'il n'y avoit que des poëtes; car les poëtes, de même que les prédicateurs, sont pour l'ordinaire ignorants en toute autre chose que dans leur profession. MM. Chapelain et Mézeray étoient bien intentionnés pour ce qui regardoit l'avantage de la Compagnie; et quand quelque Académicien étoit mort, ils disoient : « Il nous manque un Académicien habile en telle sorte de science, ou de connoissance; il faut en chercher un. » En effet l'Académie a besoin de grammairiens, de poëtes, d'orateurs, d'historiens, de critiques, de savants dans les langues, et de gens expérimentés dans les arts, dans l'architecture, sculpture, peinture, dans la navigation et autres.

(Pages 32-33). — Ce qui a empêché M. le président Cousin d'être de l'Académie françoise, c'est qu'il n'a aucune connoissance pour la poésie, ni aucun goût pour les vers, et qu'il se seroit trouvé avec des gens qui étoient tous poëtes, de qui il n'auroit pas entendu le langage; néanmoins, M. l'abbé de Choisy m'a dit, que cette fois-ci il auroit bonne part pour succéder à la place de l'abbé de Chaumont.

(Pages 81-82). — On se plaint de ce que l'Académie françoise n'a pas cité les auteurs dans son Dictionnaire à l'imitation de celui *della Crusca;* mais on ne considère pas que l'Académie *della Crusca* avoit de bons auteurs à suivre dans la langue italienne et qu'elle en avoit de très-anciens, comme le Pétrarque, le Dante, Bocace; mais l'Académie françoise n'avoit point d'auteurs françois, non-seulement anciens, mais même modernes, si l'on en excepte Coëffeteau, qui ne pouvoit pas être lui seul la base de la langue; car Malherbe, qui avoit réussi dans la poésie françoise, sentoit bien lui-même que sa prose ne valoit rien. Et,

quand on lui demandoit si quelques-uns de nos auteurs avoient bien écrit en prose, il répondoit que Duvair n'avoit pas mal écrit, mais qu'il n'étoit pas encore content de son style. Savez-vous bien, ajoutoit-il, qui écrit bien, ou plutôt qui écrira bien? C'est ce jeune homme qu'on appelle Balzac : il écrit bien, mais il n'est pas encore arrivé à la perfection, et vous verrez qu'il y arrivera.

Ainsi ceux qui reprennent l'Académie n'ont pas raison, c'est elle qui a fourni tous les auteurs qu'elle pourroit citer présentement. C'est bien assez que son Dictionnaire fournisse tous les mots dont les auteurs se sont servis, et dont tous les autres auteurs peuvent se servir, comme eux, en toute sûreté.

(Page 92). — N'est-ce pas une injustice insupportable, que celle qui fut faite à M. Ménage, lorsque l'Académie françoise, qui étoit disposée à le recevoir en sa Compagnie, fut contrainte par une force supérieure de donner ses suffrages à M. Bergeret? Quel mérite avoit M. Bergeret pour occuper cette place?

On a eu la pensée à la Cour d'établir une pension pour chaque Académicien.

(Pages 148-149). — L'auteur des *Mélanges d'histoire et de littérature*, dit, au commencement de la seconde partie qui vient de paroître, que le marquis de La Brosse donna M. Chapelain pour précepteur à ses enfants; il s'est trompé, il a voulu dire le marquis de La Trousse. Il y a des vers satiriques contre M. Chapelain, qui font foi de cette particularité, et nous savions, M. Ménage et moi, qui étoit l'auteur de ces vers. Le même auteur dit encore que M. Chapelain étoit bon ami; au contraire, c'étoit une amitié de lâche; il vouloit garder la chèvre et le loup ; après avoir rompu avec M. Ménage assez légèrement : « Il y avoit, disoit-il, entre nous des obligations actives et passives ; » — Les actives, lui demandoit-on, étoient-elles de votre côté ou du côté de M. Ménage? — De notre côté, disoit-il. — En quoi consistoient-elles? est-ce en lui faisant du bien, en défendant son honneur ou en quelque autre manière que vous

l'ayez obligé ? — J'allois quelquefois, disoit-il, à ses assemblées.

N'est-ce pas là une belle obligation que lui avoit M. Ménage ? J'avois cultivé l'amitié de M. Chapelain avec assez de foi ; je lui avois même adressé une ode qui n'est pas la moindre pièce de mes poésies ; cependant, lorsque je demandai à être reçu à l'Académie, il se trouva plutôt porté à favoriser M. Le Clerc, que j'avois pour compétiteur, qu'à me donner sa voix : cela n'empêcha pas que je ne fusse reçu.

(Page 158). — Ce n'est pas la coutume de l'Académie de se lever de sa place dans les assemblées pour personne ; chacun demeure comme il est ; cependant, lorsque M. Corneille arrivoit après moi, j'avois pour lui tant de vénération que je lui faisois cet honneur.

DISCOURS DE L'ABBÉ D'AUBIGNAC

SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SECONDE ACADÉMIE.

Nous avons promis, dans notre premier volume, de parler du projet qu'avait eu l'abbé d'Aubignac d'établir une Académie rivale de l'Académie française.

Le mémoire qu'il présenta au Roi, à ce sujet, fut imprimé à Paris, chez Dubreuil, en 1664 ; c'est un volume in-4° de 51 pages, y compris le titre, qui est ainsi conçu : *Discours au Roi sur l'établissement d'une seconde Académie dans la ville de Paris, par messire Fr. Hédelin, abbé d'Aubignac.* — En voici une rapide analyse, où nous reproduisons les passages les plus importants du texte. Il débute ainsi :

« Les empressements d'un nombre assez considérable de vos sujets qui se sont unis pour conférer ensemble de leurs études et consacrer à Votre Majesté tous les fruits de leurs veilles, ne me permettent plus de demeurer dans le silence, et de leur refuser mon ministère pour mettre au jour les impatiences de l'honnête dessein qui les fait agir. »

Le discours de l'abbé d'Aubignac est divisé en dix-huit sec-

tions; dans les neuf premières, l'auteur fait l'éloge des sciences et des lettres, des avantages qu'elles apportent aux peuples et aux souverains: toutes considérations auxquelles nous devons l'institution de tant de communautés de personnes doctes, de facultés et d'universités.

« Mais ceux qui se trouvent engagés à cette nécessité d'instruire le public se sont relâchés en deux choses qui nuisent au progrès des sciences et qui les ont presque toutes défigurées.

« La première est qu'ils s'attachent opiniâtrément aux maximes que les anciens ont laissées dans leurs écrits, et... ne veulent rien chercher au delà... Il suffit qu'une proposition leur soit nouvelle pour être rejetée... »

De plus, « ils se sont tellement contentés de la doctrine, qu'ils ont abandonné la politesse du langage; ils séparent l'éloquence de la philosophie, et ne croient point que les belles paroles puissent entrer en commun avec les belles connoissances. Ils ont introduit des expressions, nécessaires en quelque sorte à l'intelligence et au discernement des choses, mais si dures et si mal propres aux conversations du beau monde, qu'il est presque impossible de les employer sans passer pour un barbare.

« A ce grand mal, on n'a point apporté de remède plus convenable et plus honnête que d'établir des compagnies de personnes libres et détachées de l'obligation d'instruire le public, qui voulussent joindre ensemble leur étude et leur travail pour la restauration des belles-lettres, pour remettre en usage les grâces de l'éloquence et relever la majesté de la poésie, pour rechercher dans les restes de l'antiquité ce qui s'est égaré par le temps, et nous dévoiler les mystères de la nature, pour enrichir leur siècle de quelque nouvelle connoissance et donner à la postérité le désir de mieux faire par les commencements de quelques merveilles.

« Les princes d'Italie se sont employés les premiers à ce grand œuvre par l'établissement de ces assemblées de savants qu'ils nomment Académies..... L'Angleterre les a depuis peu de jours heureusement imitées, par cette Société Royale qui donne de la jalousie à tous les princes de l'Europe.....

« Le feu roi Louis le Juste avoit commencé par l'institution de l'Académie françoise, qui montre assez combien ces illustres Compagnies sont utiles; car nous devons aux soins de ces excellents personnages qui la composent la conservation de notre langue et sa perfection...; ils l'ont soutenue dans son progrès, et porté ses grâces et sa gloire au point où nous la voyons maintenant : et si d'autres savants ont contribué par leurs discours et par leurs écrits à l'avancement d'un si bel ouvrage, j'ose dire que nous en avons presque toute l'obligation à cette élégante Académie ; car on la regarde comme un tribunal éclairé, sévère et judicieux, dont la censure ne devoit pas être négligée, et l'on a cru qu'il falloit être d'accord avec elle pour être d'accord avec la raison.

« Mais, Sire, une Académie suffira-t-elle pour un grand royaume? Faudra-t-il se contenter de parler françois, et la beauté de notre langue sera-t-elle le seul objet de notre étude? Les Muses ont beaucoup d'autres occupations dignes des personnes de mérite et d'érudition; les sciences ont beaucoup d'autres ennemis à combattre que la barbarie, et d'autres avantages à chercher que la pureté des paroles..... — Rome a pu former encore plusieurs Académies, toutes fameuses; Florence... en a quatre.... Quel reproche, donc Sire, seroit-il à la France, si la ville de Paris, si grande en son étendue, si nombreuse d'habitants, et remplie de tant de merveilles, ne pouvoit fournir assez en savants pour composer deux Académies de personnes de lettres? — Je veux que tous ceux qui composent la première soient des plus considérables en la connoissance des Belles-Lettres, selon la différence de leur génie et de leur travail. Je veux que la France ait de la peine d'en trouver qui les surpasse; mais ils me permettront de dire à Votre Majesté qu'elle en a beaucoup d'autres qui peuvent aller assez loin pour acquérir de l'estime. Une compagnie de quarante personnes ne l'a pas épuisée d'orateurs, de poëtes, de philosophes, de mathématiciens; Paris en a mille, et votre royaume en pourroit faire des armées!.....

« C'est donc à l'avantage de votre royaume, Sire, et à la gloire

de Votre Majesté que nous la supplions, très-humblement, de nous accorder l'honneur de sa protection et les caractères de son autorité, pour établir en Académie royale les conférences que nous avons continuées depuis deux ans, dans une mutuelle communication de nos études[1]; elles nous ont fait connoître la grandeur et l'utilité de ce dessein; elles nous ont servi d'épreuves à nos forces, et nous ont confirmés dans l'espérance de pouvoir quelques jours satisfaire à ce que le public en peut souhaiter. Nous ne voulons pas dire que cette Compagnie a des esprits aussi noblement passionnés pour les bonnes lettres que le reste de votre État...; mais nous pouvons assurer Votre Majesté qu'ils ne sont pas indignes d'être les puînés de l'Académie françoise, et qu'ils justifieront à tout le monde qu'elle ne renferme pas tous les savants de nos provinces. Et quand nous n'aurions point maintenant de quoi nous égaler à ces excellents maîtres de notre langue, que ne pouvons-nous point espérer quand nos travaux auront été communs dans l'espace de vingt années, quand nous aurons mis en société nos méditations, nos recherches, nos veilles, nos efforts....?

« L'Académie françoise nous encouragera même à bien faire, et nous pourrons dire que nous l'encouragerons aussi. Oui, Sire, plus votre bonté royale établira de pareilles Académies, plus on verra les sciences germer en votre État... Il n'est pas nouveau de dire que l'émulation nourrit les beaux-arts... Quand celui qui court dans la lice se trouve seul, il ne se hâte pas d'arriver au but pour cueillir la palme qui l'attend, et que personne ne lui sauroit ravir.... Enfin, les savants sont toujours pressés d'un louable désir de mieux faire quand ils veulent aller plus loin que ceux qui les précèdent, et ne se pas trouver derrière ceux qui les suivent; et c'est ce qui donna sujet à l'institution de ces jeux publics de musique et de

[1] *Depuis deux ans.* Le privilége, daté du 15 janvier 1656, a été registré le 26 janvier 1656; mais, quoique le privilége ne fût donné que pour cinq années, c'est seulement le 3 décembre 1664 que le volume a été achevé d'imprimer pour la première fois.

poésie qui s'exercent depuis longtemps en plusieurs villes de ce royaume. »

L'auteur termine en parlant des efforts que fera la nouvelle société pour dépasser l'Académie française et pour montrer son attachement au service du Roi, « par les respects d'une parfaite soumission, par les devoirs d'obéissance indispensable, par les ardeurs d'une affection sans réserve, et par les serments d'une inviolable fidélité. »

EXTRAITS

DES LETTRES MANUSCRITES DE CHAPELAIN[1].

A M. Huygens de Zuylichem[2]. Du 9 avril 1859 : « Monsieur, ... quant à la guerre civile dont vous me parlez, *fraternas acies litterataque bella profanis decertata odiis*, j'en ai une si grande honte, que j'ai fort balancé devant que de me résoudre à contenter l'envie que vous me témoignez d'en être instruit, quoiqu'il n'y ait rien que je fasse plus volontiers que de contenter vos envies; enfin je m'y suis déterminé dans l'assurance que vous me garderez le secret, et que vous n'en ferez part qu'au seul M. Heinsius, pour vous servir l'un et l'autre de cette lumière, sans m'alléguer, comme historien du combat, en cas que vous en entendissiez parler d'autre sorte ; voici donc ce que c'est : M. Colletet ayant laissé par sa mort une place vacante dans l'Académie, les amis de M. Boileau[3] songèrent à la lui

[1] Ces extraits font suite à ceux que nous avons donnés dans notre premier volume, et se rapportent à la période de l'Histoire académique traitée par l'abbé d'Olivet.

[2] Ce premier extrait a été imprimé dans les *Mélanges* de Chapelain, publiés par Camusat. Dans plusieurs autres lettres, l'auteur revient sur les mêmes débats : celle-ci résume toute la question.

[3] Gilles Boileau.

faire remplir, suivant son ancien désir, et le proposèrent à la première assemblée. Dix-huit que nous étions, nous l'agréâmes tous d'une voix, comme très-digne, et M. le Chancelier consentit ensuite; mais le bruit s'en étant répandu avant que le scrutin de la réception fût fait, M. de Pellisson et M. Ménage, tous deux ses ennemis irréconciliables, se mirent en campagne pour lui faire donner l'exclusion, et sollicitèrent si violemment contre lui que, des dix-huit qui l'avoient approuvée, ils en corrompirent sept, et, pour renforcer leur cabale, firent venir à l'assemblée cinq autres confrères, que leurs emplois ou leurs maladies, ou leur négligence, empêchoient de s'y trouver jamais. Le jour du scrutin arrivé, M. Pellisson, quoique assuré de ces douze voix, fit une harangue d'une heure et demie, très-aigre et très-véhémente contre le proposé, l'accusant de n'avoir ni honneur ni probité; mais comme il l'assuroit sans preuves, l'Assemblée, pour le favoriser, ou pour lui donner le temps de revenir de ses emportements, jugea qu'il lui falloit accorder huit jours, pendant lesquels il feroit ses diligences et se muniroit de bonnes attestations. Les huit jours passés, on lui demande s'il en pouvoit fournir, et, voyant qu'il n'en avoit point, il passa par toutes les voix : que le Corps le prieroit de donner ses ressentiments à la paix et de se relâcher d'une poursuite qu'il ne soutenoit point par des moyens solides. Il refusa le corps et opiniâtra qu'on procédât au scrutin, duquel il s'étoit assuré pendant les huit jours qu'on lui avoit donnés pour fournir ses preuves. En effet, au grand étonnement de la moitié de la troupe, que les sollicitations n'avoient pu porter à déshonorer un homme sur la simple déposition de son adversaire, cet homme se trouva exclu par le nombre des ballotes, de quoi entre autres M. l'évêque de Laōn fit paroître une juste indignation, et M. de Montmort forma ensuite opposition à cet acte, comme nul, tant parce que l'exclusion ne devoit être fondée que sur le prétendu manque de probité, lequel on n'avoit point prouvé, que parce que M. de Pellisson avoit dit et écrit qu'il avoit au moins dix voix sûres pour la donner. Depuis cela la Compagnie est demeurée partagée, et M. le Chancelier, qui en est le Protecteur et qui l'avoit

laissée en liberté de ses suffrages, voyant le mauvais effet de ses bonnes intentions, à la prière de messieurs nos prélats et du Corps au nom duquel ils la lui ont faite, s'est chargé d'accommoder ce différend ; et c'est là où nous en sommes à cette heure, avec apparence que cet orage se dissipera bientôt, et que les Muses retourneront à leurs musettes et rengaîneront leurs stylets et leurs cannivets. Au reste, ceux qui m'ont fait chef de l'un des partis m'ont fait trop de grâces, car je n'ai été qu'une seule fois au combat, qui fut le jour du scrutin, m'étant trouvé malade tous les autres; et ce jour-là même je me contentai d'être pour l'accusé, voyant l'accusation mal appuyée, sans élever mon ton pour la justice, parce que l'accusateur étoit mon ami et que l'autre n'étoit que de ma connoissance, et parce que j'espérois que mon ami rentreroit en lui-même et donneroit à la Compagnie la complaisance dont elle s'abaissoit à le prier avec tant de raison ; en sorte qu'il y auroit eu quelque chose à redire à la tiédeur de mon suffrage, si je n'eusse eu cette formelle espérance de mon ami. Ce qu'il y a eu de plus scandaleux en cette affaire, c'est qu'on a connu depuis que la cause de ce trouble n'a pas été principalement la vengeance de M. de Pellisson, qui est de l'Académie, mais celle de M. Ménage, qui n'en est pas, et qui de plus est son ennemi de tout temps, reconnu pour tel par des libelles imprimés et que vous avez vus; car M. Ménage n'en a point fait la petite bouche, et soit devant, soit après le scrutin, il s'est déclaré que c'étoit son affaire ; et sur ce pied-là, voyant que je ne voulois pas servir d'instrument à sa fureur, ni devenir ministre de sa cruauté contre un homme qui, dans sa poursuite, ne lui faisoit pas le moindre tort du monde, il a bien eu le mauvais cœur de rompre avec moi, après une amitié de plus de vingt années, que lui-même confesse lui avoir été utile et honorable par mille sortes d'offices ardents et cordiaux.

Quant à l'expédient que M. le Chancelier pourroit prendre pour tout terminer, bien que je croie que la fécondité de son esprit lui en puisse fournir un grand nombre, le seul néanmoins que m'offre la stérilité du mien serait qu'il lui plût faire remplir

les deux places qui vaquent, en un même jour et en une même séance, l'une par M. Boileau, et l'autre par celui qui en avoit été jugé digne, en leur laissant l'apparence de liberté de se déférer l'un à l'autre l'avantage de passer et de parler le premier ; et, stipulant néanmoins que M. Boileau n'accepteroit point la civilité de l'autre, lequel ainsi passeroit et parleroit le premier : par là, chacun auroit son compte, et sans l'emporter l'un sur l'autre de hauteur, on se pourroit rapprocher, se joindre à l'amiable, en couvrant le passé d'un éternel oubli. Demander plus que cela aux partisans de M. Boileau, ce seroit leur demander ce à quoi ils ne consentiroient jamais. J'en connois plus d'un qui se relâcheront mal volontiers jusque-là, dans le tort qu'ils estiment que lui font ceux qui se sont opposés à sa réception après l'agrément de M. le Chancelier et l'approbation de la Compagnie ; mais moi qui cherche la paix par toutes les voies honnêtes, et qui improuve la rigueur tendue des uns et des autres, comme contraire à la morale et au christianisme, je conclus qu'on la sacrifie au bien commun et aux exercices académiques, dont la subsistance dépend absolument d'une réunion cordiale, et qu'il faut compter pour détruits, si l'on ne se sert de ce moyen ou de quelque autre aussi doux et aussi recevable. C'est, Monsieur, ce que j'aurois proposé à M. le Chancelier, s'il m'avoit commandé de lui en dire mon opinion, et j'ai été bien aise de vous l'expliquer, afin que si vous la croyez raisonnable, vous preniez le temps de la lui représenter avec cette façon adroite qui me manque, et qui vous est plus naturelle qu'à qui que ce soit....

A M. Mosant de Brieux[1], 13 juin 1659. — « *Premier que* pour *avant que* a été du bon usage, mais il ne l'est plus, et M. de Vaugelas a raison au jugement de l'Académie, à qui je l'ai proposé. »

A M. le marquis de Racan, à la Roche-Racan, 25 octobre 1659 : « Monsieur, je m'acquittai jeudi dernier de la commission que vous m'avez donnée, en pleine Académie, et y lus la lettre par laquelle vous nous mandiez votre maladie et votre

guérison. L'une surprit et affligea tous ces Messieurs, et l'autre leur rendit la joie d'autant plus grande que vous leur appreniez que de longues syncopes et de terribles dévoiements vous avoient délivrés de l'asthme qu'ils croyoient avec vous ne vous devoir abandonner que dans le tombeau. Ne craignez donc point qu'on vous donne de successeur. La Compagnie s'aime trop pour se faire cette injustice, et vous aime trop pour commencer par vous à agir contre droit et raison. Je crois même que, quand vous la quitterez pour aller être d'une société plus sainte et plus auguste, elle sera bien empêchée à remplir votre place, et qu'il y aura peu de gens qui osent y aspirer. Si vous songez bien qui vous êtes et que vous n'avez pas votre pareil, vous conclurez que celui qu'on établira ne vous pourra jamais valoir, et qu'il ne vous y servira jamais que de lustre. Mais, grâce à Dieu, nous n'en sommes pas encore là, et, sans nous faire malheureux avant le temps, il vaut mieux nous passer de ces indignes successeurs, et que vous vous serviez de successeur à vous-même, par où l'Académie aura son compte et ne s'apercevra point de cette inégalité. Elle vous attend donc à la Saint-Martin, pour être juge en son siége, si vous êtes partie en celui du parlement. »

A M. le marquis de Perraut, à Avignon. 16 février 1661. — ... « C'est un soin qui vous tient au cœur de donner part à Messieurs vos confrères de l'Académie des Émulateurs d'Avignon de ce qui se passe entre vous et Messieurs de l'Académie françoise, quand je fus assez heureux pour ménager, à votre prière et selon votre désir, l'exécution des ordres qui vous étoient venus de votre Compagnie pour la nôtre. Pourvu que vous fassiez le rapport du succès de votre négociation, il n'importe pas du temps que vous le ferez, et si je souhaite que vous le puissiez bientôt faire, c'est principalement parce que ce me seroit une nouvelle preuve de votre guérison. Vous verrez, Monsieur, par la réponse de M. Conrart, qui accompagne la mienne, que je me suis fidèlement acquitté de la commission que vous m'aviez donnée pour lui, et, quant à celle qui regar-

doit Messieurs de notre Corps, vous me croirez, s'il vous plaît, à ma parole, que j'en ai fait aussi mon devoir en leur montrant à tous l'endroit de votre dépêche qui étoit pour eux, auquel ils ont correspondu par des civilités conformes aux vôtres, me chargeant de vous assurer de leur estime et de leur ressentiment. »

A M. le marquis de Perraut, à Avignon. 9 septembre 1661.— « Celles de vos lettres qui s'adressent à l'Académie françoise y seront présentées et lues à la deuxième séance, et je souhaite que l'assemblée s'y trouve assez fréquente pour recevoir plus dignement les civilités que la vôtre (votre Académie des Émulateurs lui fait avec vous. Mais l'absence de la cour et les vacations du parlement, jointes à la saison de toute l'année la plus morte, nous a réduits à si peu que la Compagnie n'est présentement que comme l'ombre d'elle-même, et me fait pour cela regretter que la dépêche de la vôtre ait demeuré plus de deux mois par les chemins. Nous ne laisserons pas d'ouvrir les deux lettres qu'elle et vous écrivez à la Compagnie, afin de jouir au moins du contentement et de la gloire qui vous en reviendra. Je n'oserois vous répondre du temps de la réponse, ne sachant pas si nos Messieurs ne la différeront point jusqu'à ce qu'ils soient assez pour en délibérer. Je crains que ce que vous proposez de l'admission dans les assemblées de ceux de la vôtre qui se trouvent ici ne passe pas, comme je le souhaiterois de tout mon cœur à cause du nombre fixe d'Académiciens que vous avez lu dans l'histoire de leur institution, qui en exclut tous les autres, sans que, depuis l'établissement, ce statut ait été violé; de sorte que pour y apporter un changement, même si raisonnable, il semble qu'il ne faudroit pas moins qu'un édit nouveau de Sa Majesté, et je doute que cela se puisse. Nous verrons, pour l'autre article, à faire que la Compagnie écrive à M. le Protecteur de la vôtre; à quoi elle se portera, et il ne tiendra pas à mon suffrage qu'on ne lui rende ce devoir, ne fût-ce que pour ne me pas montrer indigne de la grâce qu'il m'a faite. »

A M. le marquis de Perraut, à Avignon. — ... « Quant à la difficulté que fit d'abord votre illustre Compagnie d'admettre pour Académicien M. Conrart, l'un des principaux Académiciens de la nôtre, après les assurances que vous lui en aviez données, presque sans que sa modestie lui eût permis de le souhaiter, je n'ai garde de ne pas trouver étrange qu'un si honnête homme que lui en ait eu ses exclusions, surprenantes par quoi qu'elles soient causées, ne pouvant qu'être désagréables à ceux mêmes qui n'ont pas l'honneur si délicat que lui. Cela étoit, dites-vous, contre ses statuts ; mais vous saviez quels étoient ces statuts quand vous le lui fîtes ou proposer ou désirer comme une chose sans difficulté, et à laquelle il n'eût jamais donné, s'il y en eût vu la moindre. Cette difficulté n'avoit pas empêché le défunt Roi et M. le cardinal de Richelieu, quand ils instituèrent l'Académie françoise, d'y recevoir cette même personne, et même en la qualité que vous tenez dans la vôtre, non plus que MM. de Gombauld et d'Ablancourt, hétérodoxes aussi bien que lui. Outre que son âge, ses maladies et l'éloignement des lieux pouvoient ôter à ces Messieurs la crainte que son admission en leur Corps y apportât aucune contagion périlleuse. Mais, Monsieur, vous y avez remédié par la résolution que vous lui avez fait prendre sur cet article, à son avantage. En quelque état que les lettres que vous lui en faites expédier le trouvent lorsqu'elles viendront, vous pouvez croire qu'il les recevra avec respect et avec ressentiment, et qu'il leur en témoignera aussi bien qu'à vous sa parfaite reconnoissance.

« Je reviens à l'article de l'association que vous pressez, et dont M. Conrart s'est remis à moi pour vous en expliquer les obstacles. La proposition en est obligeante pour notre Compagnie, et il lui seroit très-avantageux d'avoir en son Corps tant d'excellents hommes dont la vôtre est composée. Mais vous ne considérez pas que ce seroit faire un androgyne, et de deux corps parfaits en faire un imparfait; les natures ne s'incorporant pas ainsi, chacun doit garder son essence, et si elles se peuvent entr'unir d'amitié et d'intérêt, elles se doivent conserver distinctes sans un mélange qui les anéantiroit ou qui auroit

quelque chose de fort irrégulier. Pour cette raison, chacune doit garder son poste, sa juridiction, sa dignité. La multiplication de ces êtres ne passera jamais que pour bonne, et les États n'en recevront jamais que de l'ornement et de la splendeur. Ajoutez que ces deux corps, étant sujets de deux princes différents, ne pourroient se confondre ensemble sans jalousie de leurs supérieurs, et sans violer le serment qu'ils leur ont fait de n'avoir point d'autre dépendance. Mais quand ces puissantes causes n'empêcheroient pas l'effet de votre désir du côté du Saint-Siége, il y en a une du côté de la France ; car l'institut de la Compagnie, que vous avez vu, l'a fixée à un certain nombre, passé lequel il n'y a pas lieu d'en recevoir un seul autre que par mort, non plus que dans le sacré collége des cardinaux. Et si Sa Majesté, par sa toute-puissance, y vouloit apporter le changement proposé, elle ne le pourroit faire que par édit, qui ne s'obtiendroit assurément point d'elle, quelque faveur que l'on employât pour cela ; et, quand on l'obtiendroit, il ne passeroit jamais au parlement, à cause des priviléges qui nous sont attribués, et qui iroient à la foule des peuples [1]. Contentez-vous donc, monsieur, de cette union d'esprits que nous conserverons de notre part fort fidèle. »

A Monseigneur le duc de Montauzier, chevalier et gouverneur de M[gr] le Dauphin, à Saint-Germain. De Paris, ce 3 octobre 1668. — « Monseigneur, je croyois vous laisser quelque temps en repos, et n'avoir à l'avenir à vous mander qu'en gros la part que tous vos serviteurs et vos amis ont prise à votre élection, tant rebattue. Mais ce qui se passa avant-hier à l'Académie françoise sur ce même sujet ne devoit pas être mis en foule, et, comme elle est si considérable par les personnes qui la composent, j'ai cru que vous ne seriez pas marri d'apprendre de quelle sorte

[1] C'est-à-dire : et qui tendraient à pressurer le peuple. On se rappelle que les Académiciens avaient l'exemption du guet, le privilége du *committimus* au grand sceau, etc.

ce choix si glorieux y a été reçu [1]. Je vous dirai donc, Monseigneur, que l'entretien s'étant facilement tourné sur cette matière, qui étoit du temps, le premier d'entre nous qui en ouvrit le discours n'eut pas plus tôt loué le Roi comme ne pouvant jeter les yeux sur aucun des siens qui lui pût rendre un meilleur compte d'une commission si importante, que tout le reste de l'assistance, qui étoit fort nombreuse, le renvia sur lui et vint au détail des rares qualités qui vous avoient fait préférer à tout autre. On eût dit en cette occasion que c'étoit autant de Conrarts et de Chapelains, tant ils portoient loin les louanges qui vous sont dues, et tant ils bénirent Sa Majesté d'avoir si sagement choisi, chacun y croyant avoir intérêt par l'amour que vous aviez pour les Muses, et par celui qu'elles avoient eu de votre naissance pour vous [2], s'osant promettre que la Compagnie vous auroit favorable auprès de votre jeune héros dans les rencontres. Les voyant si partiaux de votre vertu, je leur demandai permission de vous le faire savoir, ce que non-seulement ils m'accordèrent, mais encore ils m'en prièrent instamment, et de vous assurer de la passion respectueuse qu'ils ont toujours conservée pour vous. Si vous trouvez à propos de m'écrire quelque chose d'obligeant pour eux, sur une déclaration qui n'est pas désobligeante, vous achèverez de les acquérir, sans crainte de jamais les perdre. Au sortir, M. l'abbé Tallemant me mit entre les mains un madrigal pour vous, qui a l'air d'une plainte, quoiqu'il se soit fort loué des bontés que vous lui avez témoignées. »

Du même au même. 8 octobre 1668.— ... « Veuillez bien aussi dans votre billet trouver moyen de faire voir à l'Académie françoise que la manière dont elle a applaudi en corps au choix qui a été fait par Sa Majesté pour l'institution de Monseigneur le Dau-

[1] M. de Montauzier venait d'être nommé gouverneur du Dauphin.

[2] Nous reproduisons fidèlement le texte, sans le bien comprendre.

phin, dont je vous ai rendu un compte particulier dans ma précédente, vous a fort plu, et que vous vous en sentez leur obligé. »

Chapelain à M. de Héricourt, à Toulon.—« Je viens au principal article de votre lettre, qui regarde le dessein de votre Académie... Premièrement, à l'égard du corps de l'Académie françoise, je suis comme assuré qu'elle n'en traversera point l'institution par intérêt qu'elle y ait; au contraire, elle doit être bien aise qu'une vertueuse Compagnie, comme sera la vôtre, s'érige en cette qualité, non point ainsi qu'autel contre autel, mais avec rapport à elle, de laquelle prenant un de ses illustres pour Protecteur, ce sera une espèce de filiation et de dépendance, comme celle d'Arles en a usé. De cette sorte, vous ne devez craindre aucun trouble de ce côté-là, mais plutôt de tout espérer, d'autant plus que celle d'Arles, pour s'établir, ne me semble pas avoir eu besoin de son consentement, et que tout s'y est passé entre le Roi et le duc de Saint-Aignan seuls. La vôtre aurait besoin de M. le cardinal d'Estrées pour donner complément à l'affaire; mais, pour son absence, elle ne laissera pas de se pouvoir heureusement terminer, ayant M. Pellisson favorable auprès de Sa Majesté, [près] de laquelle j'apprends de vous qu'il en avoit déjà fait l'ouverture, qui n'avoit pas déplu; et comme c'est de la volonté du Roi uniquement que la chose dépend, qu'elle est glorieuse pour son règne et nullement onéreuse à l'Etat, je ne doute point qu'elle ne réussisse, pourvu que M. Pellisson, qui est fort bien auprès de Sa Majesté et chéri de toute la cour, continue chaudement ses offices. Outre le Roi, il pourra en entretenir M. Colbert, Académicien comme nous, et, l'en rendant capable, s'en faire appuyer dans la poursuite et dans l'obtention. Il est éternellement à la cour, et aura des facilités que, ni moi qui suis cloué à Paris, ni aucun [autre] n'auroit. Faites-le donc agir, comme il a commencé, par les voies que vous avez déjà prises, et je m'engage à lui en parler ardemment quand il viendra à Paris, et de concerter avec lui de quelle sorte nous devrons disposer l'Académie françoise à en recevoir la nouvelle en son temps. »

Au même. 13 avril 1673. — « Voilà l'affaire de votre Académie en bon train, et les préparatifs pour son rétablissement ne sauroient être meilleurs. M. le cardinal d'Estrées, par sa lettre à M. Pellisson, en a jeté un très-bon fondement, et notre ami, sur ce pied-là, trouvera facilité à avancer et à la faire résoudre. Il est homme d'honneur, il y est volontairement engagé, et ses accès et son industrie ne sauroient que lui faire prendre de justes mesures pour y réussir. On en peut ainsi dormir en repos. Ce qui regarde mon ministère là-dessus est très-peu de chose, et ne demande pas beaucoup de reconnoissance lorsque je m'en serai acquitté. Quelque facile qu'il puisse être pourtant, j'y aurai la même application que s'il étoit douteux et difficile, et, en temps et lieu, pour l'intérêt qu'y peut prendre l'Académie françoise, nous agirons de concert, M. Pellisson et moi. »

A M. Pellisson, maître des requêtes, à l'armée. Ce 15 juillet 1673. — « ... Je vous suis très-obligé de la copie de l'ode de M. l'abbé Genest, que j'ai trouvée très-belle et bien digne de l'applaudissement qu'elle a eu du Roi et de la cour lorsque vous l'y avez produite. Vous avez fait faveur à l'Académie de prendre ordre de Sa Majesté, ou du moins permission de la lui envoyer. Je ne manquerai pas dès aujourd'hui de l'y porter et de l'y faire lire et admirer, pour vous rendre demain[1] compte des louanges qu'elle y aura reçues, comme de l'agrément que je suis assuré qu'elle m'ordonnera de vous témoigner de vos offices et de votre souvenir. »

A M. de Héricourt, procureur du roi, etc., à Montauban. 9 septembre 1673. — ... « M. de Bezons est de retour à Paris, mais nous ne l'avons point encore vu à l'Académie[2]. »

[1] Aucune lettre n'est adressée à Pellisson par Chapelain postérieurement à celle-ci.

[2] Ainsi Chapelain assistoit encore aux séances de l'Académie en septembre 1673. — La dernière lettre de son recueil, adressée à Ottavio Ferrari, à Padoue, est datée du 22 octobre. Il mourut le 22 février 1674.

CATALOGUE

DES ŒUVRES LAISSÉES PAR LES ACADÉMICIENS

Morts avant l'année 1700 [1].

ABLANCOURT (Perrot d').

Préface de l'*Honnête Femme*. Paris, in-4, 1632.
Traité de la Bataille des Romains. Paris, in-4, 1664.
Discours sur l'immortalité de l'âme, et six Lettres à M. Patru (dans les œuv. de Patru). 1681.

TRADUCTIONS.

L'Octavius de Minutius Félix. Paris, in-8, 1637.
Oraisons de Cicéron pour Quintius, pour la loi Manilia, pour Ligarius et pour Marcellus (dans le Recueil intitulé : *Huit Oraisons de Cicéron*). Paris, in-4, 1638.
Les Annales de Tacite. Paris, 2 vol. in-8, 1640, 1644.
Les Guerres d'Alexandre, par Arrian. Paris, in-8, 1646.
La Retraite des dix mille, de Xénophon. Paris, in-8, 1648.
Les Commentaires de César. Paris, in-4, 1650.
L'Histoire de Tacite. Paris, in-8, 1651.
Lucien. Paris, 2 vol. in-4, 1654, 1655.
L'Histoire de Thucydide, continuée par Xénophon. Paris, in-fol., 1662.
Les Apophthegmes des Anciens et les Stratagèmes de Frontin. Paris, in-4, 1664.
La Description de l'Afrique, etc. (trad. de l'espagnol de Marmol). Paris, 3 vol. in-4, 1667.

BALLESDENS.

Les Vies des très-illustres et très-saintes Dames Vierges et Martyres de l'Église, etc. Paris, in-8, 1635.
Le Miroir des Pécheurs pénitents (trad. de l'italien). Paris, in-12, 1641.
Les Fables d'Ésope, Phrygien, trad., etc. Paris, in-8, 1644.
Epîtres de Ste Catherine de Sienne, avec sa Vie. Paris, in-4, 1644.
Exercice spirituel, où le chrétien apprend la manière de bien employer le temps. in-12, 1645.
Lettre à Messieurs de l'Académie, pour les prier de lui préférer M. Corneille. Paris, in-8, 1647.
Lettre à M. de L'Estoile sur la comédie des *Filous*, à la tête de cette comédie. 1648.
Le Procès de la Jalousie, avec l'Avis de M. Ballesdens à M. le Chancelier. Paris, in-12, 1661.
Lettre sur la mort du P. Fronteau (dans le volume intitulé : *Joan. Frontonis memoria*, etc.). Paris, in-4, 1663.

Ouvrages qu'il a publiés, et où il n'y a de lui que des épîtres dédicatoires, des préfaces, des remarques.

Chartiludium Logicæ, seu Logica

[1] Ce catalogue est l'œuvre de l'abbé d'Olivet. Nous avons pris soin d'en réunir et d'en coordonner les parties disséminées dans les deux volumes.

poetica, vel memorativa Thomæ Murner, Ord. Min. Par. in-8, 1629.
In quatuor sacrosancta Jesu-Christi Evangelia, necnon actus apostolicos, facillima clarissimaque Scholia. Auctore Joanne Gagneio. Paris, in-8, 1631.
Guillelmi Postelli de Republica et Magistratibus Atheniensium liber. Paris, in-24, 1635.
Rudimenta (de P. Séguier) cognitionis Dei et sui. Par. in-12, 1636.
Joannis Papirii Massonis Elogia. Paris, 2 vol. in-8, 1638.
Le Transport du Dauphiné, fait à la Maison et Couronne de France par M. le Dauphin du Viennois, l'an 1343. Paris, in-8, 1639.
Gregorii Episcopi Turonici opera pia. Paris, 2 vol. in-12, 1640.
Traité de l'eau-de-vie, ou Anatomie théorique et prat. du vin, par Jean Brouaut. Paris, in-4, 1646.
Plusieurs Opuscules de Jérôme Savonarola, cités par le P. Niceron, tome XXI.

BALZAC (De).

Lettres. Paris, in-8, 1624.
Le Prince. Paris, in-4, 1631.
Discours sur une tragédie intitulée : *Herodes infanticida*. Paris, in-8, 1636.
Discours politique sur l'état des Provinces-Unies. Leyde, in-4, 1638.
Œuvres diverses. Paris, in-4, 1644.
Le Barbon. Paris, in-8, 1648.
Carminum libri tres : ejusdem Epistolæ selectæ. Paris, in-4, 1650.
Socrate chrétien et autres œuvres. Paris, in-8, 1652.
Entretiens. Paris, in-4, 1657.
Aristippe. Paris, in-4, 1658.

BARBIER D'AUCOUR.

L'Onguent pour la brûlure, pièce d'environ 1800 vers. 1664.
Apologie de l'ouvrage précédent, sous le titre de : *Lettre d'un Avocat à un de ses amis*. 1664.
Réponse à la Lettre de M. Racine contre M. Nicole, 1666.
Sentiments de Cléante sur les Entretiens d'Ariste et d'Eugène. Paris, in-12, tome I, 1671 ; tome II, 1672.
Apollon vendeur de mithridate, satire contre Racine, imp. ailleurs sous le titre d'*Apollon Charlatan*. 1675.
Discours sur le rétablissement de la santé du Roi. Paris, in-4, 1687.
Remarques sur deux Discours prononcés à l'Académie françoise sur le rétablissement de la santé du Roi. Paris, in-12, 1688.
Divers Factums et Mémoires.

BARDIN.

Le Grand Chambellan de France. Paris, in-fol., 1623.
Essai sur l'Ecclésiaste de Salomon. Paris, in-8, 1626.
Pensées morales sur l'Ecclésiaste. Paris, in-8, 1629.
Le Lycée, où en plusieurs promenades il est traité des connoissances, des actions et des plaisirs d'un honnête homme. Paris, 2 vol. in 8, 1632, 1634.
Lettre sur la possession des Religieuses de Loudun, citée par M. Pellisson.

BARO.

La Conclusion et dernière partie de l'Astrée. Paris, in-8, 1627.
Ode sur la mort du maréchal de Schomberg (dans le Recueil de 1633).
Contre l'auteur d'un libelle, Ode pour M. le cardinal de Richelieu. Paris, in-4, 1637.
Célinde, poëme héroïque. Paris, in-8, 1629.
Clorise, pastorale. Par., in-8, 1632.

Parthénie, trag. Paris, in-4, 1642.

Clarimonde, trag. Par., in-4, 1643.

Le Prince fugitif, poëme dramatique. Paris, in-4, 1649.

Saint Eustache, martyr, poëme dramatique. Paris, in-4, 1649.

Cariste ou les Charmes de la beauté, poëme dramatique. Paris, in-4, 1651.

Rosemonde, trag. Par., in-4, 1651.

L'Amante vindicative, poëme dramatique. Paris, in-4, 1652.

BAUDOIN.

Les Larmes d'Héraclite, poëme. Lyon, in-12, 1609.

L'Entrée de M. le duc de Pastrana, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Catholique, faite à Paris le 13 d'août, pour le mariage de Madame Elisabeth de France, sœur du Roi, et de Philippe-Dominique-Victor, fils aîné d'Espagne. Paris, in-8, 1612.

Discours (15 p.) d'un fidèle François, sur la majorité du Roi. Paris, in-8, 1614.

Poésies diverses, dans divers Recueils, principalement dans celui qui a pour titre : *Le second livre des Délices de la poésie françoise*, etc. Paris, in-8, 1620.

Diversités historiques, etc. Paris, in-8, 1621.

Les Aventures de la cour de Perse, divisées en sept journées, où sous des noms étrangers sont racontées plusieurs histoires d'amour et de guerre arrivées de notre temps. Paris, in-8, 1629.

Histoire négrepontique. Paris, in-8, 1631.

Recueil d'emblèmes divers. Paris, 2 vol. in-8, 1638.

Quatrains au bas des portraits qui sont dans la grande Histoire de Mézeray. 1643.

Les Saintes métamorphoses, etc. Paris, in-4, 1644, fig.

Les Pénitentes illustres, etc. Paris, in-8, 1647.

Préfaces diverses, à la tête de quelques comédies et de quelques recueils de vers.

TRADUCTIONS.

L'Histoire de Dion Cassius de Nicée. Paris, in-4, 1610.

C. Suétone Tranquille. Paris, in-4, 1611.

La Métamorphose du Vertueux : tirée de l'italien de Laurens Selva. Paris, in-8, 1611.

Essais politiques et moraux de messire François Bacon. Paris, in-12, 1611. Augmenté et réimprimé sous le titre d'*OEuvres morales et politiques de Fr. Bacon.* Paris, in-8, 1626.

La Lice chrétienne, ou l'Amphithéâtre de la vie et de la mort, trad. de l'espagnol de P. de Oña. Paris, in-4, 1612.

Les Œuvres de Lucien, illustrées d'annotations. Paris, in-4, 1613.

Discours moraux sur les sept psaumes pénitentiels, trad. de l'italien d'Inn. Cibo Chisi. Paris, 2 vol. in-8, 1614.

L'Histoire romaine de Velleïus Paterculus. Paris, in-4, 1616.

Traduction de Salluste. Paris, in-4, 1617.

Pratique pour bien prêcher, trad. de l'italien du R. P. Jules Mazarini. Paris, in-12, 1618.

Les OEuvres de Corn. Tacitus, de nouveau traduites : avec des discours politiques, tirés de l'italien de Sc. Amirato. Paris, in-4, 1619.

Nouvelles morales, de l'esp. de don Diégo Agreda. Paris, in-8, 1621.

La Cité de Dieu incarné, décrite en 75 doctes leçons sur le psaume XLVII. Trad. de l'italien de Vincentio Gilberto. Paris 4 vol. in-8, 1622.

L'Arcadie de la comtesse de Pembrok, trad. de l'anglois du chev.

Sidney. Paris, 3 vol. in-8, tom. I et II, 1624; III, 1625.

Jérusalem délivrée, du Tasse. Paris, in-8, 1626.

Le Censeur chrétien du P. Hyacinthe, capucin. Paris, in-8, 1629.

Histoire de la rébellion des Rochelois; du latin du S. de Sainte-Marthe l'aîné. Paris, in-8, 1629.

Les Vies des Saints et des Saintes de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, trad. de l'italien de Bozio. Paris, in-8, 1631.

Histoire apologétique d'Abbas, roi de Perse, etc. Trad. de l'ital. de P. de la Vallée. Paris, in-12, 1631.

Sermons théologiques et moraux sur les Evangiles, etc. Trad. de l'italien de D. Hipp. Chizzola. Paris, in-8, 1631.

Les Morales du Tasso. Paris, in-8, 1632.

L'Esprit ou l'Ambassadeur; le Secrétaire et le Père de famille : (traités du Tasso). Par., in-8, 1632.

Les Fables d'Esope, illustrées de discours moraux, philosophiques et politiques. Paris, in-8, 1633.

De la Noblesse; dialogue de T. Tasso. Paris, in-8, 1633.

Le Commentaire Royal, ou l'Hist. des Incas, par l'Inca Garcillasso de la Véga. Paris, in-4, 1633.

Iconologie, ou explication de plusieurs images et emblèmes, tirée de César Ripa. Paris, in-f°, 1636.

Lindamire, histoire indienne, tirée de l'espagnol. Paris, in-8, 1638.

Défense des droits et des prérogatives des Rois de France. Paris, in-8, 1639.

Le Ministre fidèle, représenté en la personne de l'abbé Suger (tiré du Ms. latin de F. Guillaume). Paris, in-8, 1640.

L'Artisan de la fortune; ensemble les antithèses des choses, les sophismes, etc. (Traités du chancelier Bacon.) Paris, in-12, 1640.

Les Homélies du Bréviaire. Paris, 2 vol. in-8, 1640.

La Sagesse mystérieuse des Anciens, trad. du latin de Fr. Bacon. Paris, in-12, 1641.

Histoire des guerres civiles de France, trad. de l'italien de Davila. Paris, in-fol. 1642.

La Cretidée de Manzini, trad. de l'ital. Paris, in-8, 1644.

Les Aphorismes du Droit, trad. de Fr. Bacon. Paris, in-12, 1646.

Histoire de la vie et de la mort, trad. du latin de Fr. Bacon. Paris, in-8, 1647.

L'Homme dans la Lune, ou le Voyage chimérique, etc., par don Gonzalès, traduit de l'espagnol. Paris, in-8, 1648.

Histoire des Vents, trad. du latin de F. Bacon. Paris, in-8, 1649.

Les Fables de Philelphe, traduites et moralisées. Paris, in-8, 1647.

Le Prince parfait, avec des conseils et des exemples moraux et politiques, tirés de Juste Lipse. Paris, in-4, 1650.

Histoire des guerres civiles des Espagnols dans les Indes, trad. de l'espagnol de l'Inca Garcillasso de la Véga. Paris, in-4, 1650.

Négociations, ou lettres d'affaires ecclésiastiques et politiques, écrites par Hippolyte d'Est, cardinal de Ferrare, etc., trad. de l'italien. Paris, in-4, 1650.

Deux Avertissements de Vincent de Lérins, avec des annotations tirées du Commentaire de Jean Filesac, docteur de Sorbonne. Paris, in-8, 1651.

Ouvrages d'autrui, publiés, augmentés ou corrigés par Baudoin.

Mythologie, ci-dev. trad. par J. de Montlyard, exactement revue et augm. d'un Traité des Muses, par J. Baudoin. Paris, in-fol., 1629.

Histoire des Chevaliers de l'Ordre de S.-Jean de Jérusalem, écrite par le feu sieur D. B. S. D. L. (De Boissat, sieur de Licieu), réim-

primée et commentée par J. Baudoin. Paris, in-fol., 1629.

Catechisme du cardinal Bellarmin, traduit par le P. A. Pacot, augmenté d'exemples et histoires traduites de l'espagnol, par J. Baudoin. Paris, in-12, 1635.

Les OEuvres de Séneque, trad. par Matthieu de Chalvet, augm. de plusieurs traités non encore vus et fidelement traduits par J. Baudoin. Paris, in-fol., 1638.

Les Fleurs des Vies des Saints, composées en espagnol par Ribadénéira, traduites en françois par Gautier, revues, corrigées et mises dans la pureté de notre langue par J. Baudoin. Paris, in-f., 1642.

BAZIN DE BEZONS.

Traité fait à Prague entre l'Empereur et le duc de Saxe, mis en françois. Paris, in-4, 1635.

Discours de M. de Bezons, intendant de la province de Languedoc, prononcé à l'ouverture des Etats de Carcassonne, 29 nov. 1666.

Discours sur la demande du Don gratuit, prononcé (aux mêmes Etats) le 22 décembre 1666.

BENSERADE (De).

Cléopâtre, trag. Paris, in-4, 1636.

*La mort d'Achille et la dispute de ses armes, trag. Par., in-4, 1637.

Iphis et Iante, comédie; Paris, in-4, 1637.

Gustaphe, ou l'heureuse Ambition, tragi-comédie. Paris, in-4, 1637.

Paraphrase (en vers) sur les neuf leçons de Job. Paris, in-12, 1638.

Méléagre, trag. Paris, in 4, 1641.

La Pucelle d'Orléans, trag. Paris, in-4, 1642, attribuée aussi à La Mesnardière. — Voy. ce nom.

Les Métamorphoses en rondeaux. Paris, in-4, 1678.

Fables d'Esope en quatrains, etc. Paris, in-8, 1678.

OEuvres diverses, en deux tomes. Paris in-12, 1697.

Poésies diverses, dans les Recueils de son temps, et qui sont omises dans le recueil précédent.

Liste de Messieurs de l'Académie françoise. (Voy. ci-dessus, pages 242-243.)

* Diverses pièces de lui sont insérées dans l'ouvr. intitulé : *Passe-temps poétiques et historiques*, Londres (Paris), 1757, 2 vol. in-12, t. II, pp. 167-175.— La lettre au cardinal Le Camus et la réponse de celui-ci ont été aussi imprimées dans les Mélanges de Michault.

BOILEAU (Gilles).

Le Tableau de Cébes, avec : La belle Mélancolie. Par., in-8, 1653.

La Vie d'Epictète et l'Enchiridion, etc. Paris, in-8, 1655.

Avis à M. Ménage sur son églogue intitulée : *Christine*. In-4, 1656.

Réponse à M. Costar. In-4, 1659.

Traduction de Diogène Laërce. Paris, in-12, 1668.

OEuvres posthumes. Paris, in-12, 1670.

Poésies diverses, dans le *Ménagiana* et dans les recueils de son temps.

BOIS-ROBERT (Le Metel de).

Paraphrase (en vers) sur les sept Psaumes. Paris, in 12, 1627.

Lettres div. (*Rec. de Faret*), 1627.

Histoire indienne d'Anaxandre et d'Orasie. Paris, in-8, 1629.

Les Epîtres en vers, de Bois-Robert. Paris, in-4, 1647.

Les Nouvelles héroïques et amoureuses. Paris, in-8, 1657.

Les Epîtres en vers (2e partie) et autres OEuvres poétiques. Paris, in-8, 1659.

Poésies diverses dans le *Sacrifice des Muses*, dont il est l'édit., et dans d'autres recueils de son temps.

La Lisimène, tragi-comédie, 1633.

Les Rivaux amis, tragi-com. 1639.

Les deux Semblables, com. 1642.
Le couronnement de Darie, tragi-comédie. 1642.
La belle Palène, tragi-com. 1642.
La vraie Didon, tragédie. 1643.
La Jalouse d'elle-même, comédie. 1650.
Les trois Orontes, comédie. 1653.
La folle Gageure, comédie. 1653.
Cassandre, comtesse de Barcelone, tragi-comédie. 1654.
L'Inconnu, comédie. 1655.
L'Amant ridicule, comédie. 1655.
Les généreux Ennemis, comédie. 1655.
La belle Plaideuse, comédie. 1655.
Les Apparences trompeuses, comédie. 1656.
La belle Invisible, comédie. 1656.
Les Coups d'Amour et de Fortune, tragi-comédie. 1658.
Théodore, reine d'Hongrie, tragi-comédie. 1658.

BOISSAT (De).

Histoire Négrepontique. Paris, in-8, 1631.
Les Fables d'Esope. in-8, 1633.
Relation des Miracles de Notre-Dame de l'Ozier. Lyon, in-8, 1659.
Morale chrétienne.
Ouvrages latins. — Voy. l'article.

BOURBON.

S. Cyrilli, Alexandriæ Archiepiscopi, adversus Julianum liber primus, Græce nunc primum editus, cum interpretatione Nicolai Borbonii. Paris, in-fol., 1619.
Poematia exposita, etc. Paris, in-12, 1630. Recueil de toutes ses poésies, excepté celle qui a pour titre : *Indignatio Valeriana, sive Parisiensis Academiæ querela.*
Une Lettre latine à M. de Balzac, imprimée parmi les Lettres françoises de ce dernier, en 1730.
Apologeticæ commentationes ad Phyllarchum. Paris, in-4, 1636.
Opera omnia. Paris, in-12, 1651.
Epistolæ, à la suite de *Caroli Ogerii Ephemerides.* Paris, in-8, 1656.

BOURZEYS (De).

Amabilis Burzæi Augurium epithalamium in nuptiis DD. Thaddæi Barberini, et Annæ Columnæ. Romæ, in-8, 1629.
Discours à M. le prince palatin, pour l'exhorter à entrer dans la communion de l'Eglise catholique. Paris, in-4, 1646.
L'Excellence de l'Eglise catholique, etc. Paris, in-4, 1648.
Lettre d'un Abbé à un Evêque, sur la conformité de S. Augustin avec le Concile de Trente, dans la doctrine de la Grâce. Paris, in-4, 1649.
Lettre d'un Abbé à un Abbé, sur la conformité de S. Augustin avec le Concile de Trente, touchant la possibilité des commandements divins. Paris, in-4, 1649.
Lettre d'un Abbé à un Président, sur la conformité de S. Augustin avec le Concile de Trente, touchant la manière dont les justes peuvent délaisser Dieu, etc. Paris, in-4, 1649.
Conférences de deux Théologiens molinistes, sur un libelle faussement intitulé : *Les Sentiments de S. Augustin et de toute l'Eglise.* Paris, in-4, 1650.
Apologie du Concile de Trente et de S. Augustin, contre les nouvelles opinions du censeur latin de la Lettre françoise d'un Abbé à un Evêque. Paris, in-4, 1650.
Contre l'Adversaire du Concile de Trente et de S. Augustin : Dialogue premier, etc., par Amable de Volvic (Amable étoit son nom de baptême ; Volvic, le nom du village où il étoit né). Paris, in-4, 1650.
Saint Augustin victorieux de Calvin et de Molina, ou Réfutation d'un livre intitulé : *Le Secret du jansénisme*, etc. Paris, in-4, 1652.

Sermons. Paris, 2 vol. in-8, 1672.

BOYER.

La Porcie romaine, tragédie, 1646.
La Sœur généreuse, tragi-comédie. 1647.
Aristodème, tragédie. 1649.
Tyridate, tragédie. 1649.
Ulysse dans l'île de Circé, tragi-comédie. 1650.
Clotilde, tragédie. 1659.
Fédéric, tragi-comédie. 1660.
La Mort de Demetrius, ou le Rétablissement d'Alexandre, roi d'Epire, tragédie. 1661.
Policrite, tragi-comédie. 1662.
Oropaste ou le Faux Tonaxare, tragédie. 1663.
Les Amours de Jupiter et de Sémélé, tragédie, 1668.
La Fête de Vénus, pastorale. 1669.
Le Jeune Marius, tragédie. 1670.
Policrate, comédie heroïque. 1670.
Le Fils supposé, tragédie. 1672.
Le Comte d'Essex, tragédie. 1672.
Lisimène, pastorale. 1672.
Agamemnon, tragédie. 1680.
Artaxerxe, tragédie. 1683.
Jephté, tragédie. 1692.
Judith, tragédie. 1695.
Les Caractères des Prédicateurs, des prétendants aux dignités ecclésiastiques, de l'âme délicate, de l'amour profane, de l'amour saint, avec quelques autres poésies. Paris, in-8, 1695.
Méduse, opéra. 1697.
Poésies diverses, en feuilles volantes et dans les *Recueils* de son temps.

BUSSY (Roger de Rabutin, comte de).

Histoire amoureuse des Gaules. 1665.
Discours à ses enfants sur le bon usage des adversités, etc. Paris, in-12, 1694.
Mémoires. Paris, 2 vol. in-4, 1694.
Lettres. Paris, 4 vol. in-12, 1697.
La Vie en abrégé de madame de Chantal. Paris, in-12, 1697.
Histoire en abrégé de Louis le Grand. Paris, in-12, 1699.
Lettres nouvelles. Paris, 3 vol. in-12, 1709.

CASSAGNES (L'abbé).

Ode pour l'Académie françoise. Paris, in-4, 1660.
Henri le Grand au Roi, poëme. Paris, in-fol., 1661.
Ode sur la naissance de M. le Dauphin. Paris, in-4, 1662.
Préface sur les OEuvres de M. de Balzac. Paris, in-fol. 1665.
Ode sur les conquêtes du Roi en Flandre. Paris, in-4, 1667.
Poëme sur la Conquête de la Franche-Comté. Par. in-f°, 1668.
Oraison funèbre de M. de Péréfixe, archevêque de Paris. 1671.
Poëme sur la guerre de Hollande. Paris, in-fol., 1672.
Traité de Morale sur la Valeur. Paris, in-12, 1674.
Trad. du *de Oratore*, sous ce titre : la *Rhétorique de Cicéron*, etc. Paris, in-12, 1674.
Trad. de Salluste : l'*Histoire de la Guerre des Romains*, etc. Paris, in-12, 1675.
Poésies diverses, dans les Recueils.

CHAPELAIN (Jean).

Lettre de M. Chapelain, sur le poëme d'*Adonis* de Marino, en tête de ce poëme. Paris, in-fol., 1623.
Paraphrase en vers sur le *Miserere*. Paris, in-4, 1636.
Ode à M. le cardinal de Richelieu. Paris, in-4, 1637.
Ode pour la naissance du comte de Dunois. Paris, in-4, 1646.
Ode pour M. le duc d'Enghien. Paris, in-4, 1646.
Ode pour M. le cardinal Mazarin. Paris, in-4, 1647.
La Pucelle, ou la France délivrée,

poëme héroïque. in-fol., 1656.
La Couronne impériale, pour la Guirlande de Julie, dans Huétiana, art. XLIV.
Mélanges de littérature, tirés des Lettres manuscrites de M. Chapelain. Paris. in-12, 1726.
De la lecture des vieux romans, dialogue, impr. dans les Mém. de Littér. et d'Hist., tom. VI.

CHARPENTIER.

Vie de Socrate. Paris, in-8, 1650.
Les choses mémorables de Socrate, ouvrage de Xénophon, trad. en franç. Paris, in-8, 1650.
La Cyropédie, avec l'éloge d'Agésilaüs, trad. du grec de Xénophon. Paris, in-fol., 1659.
Louis, égl. royale. Paris, in-4, 1663.
Discours d'un fidèle sujet du Roi, sur l'établissement d'une Comp. françoise pour le commerce des Indes orientales. Paris, in-4, 1664.
Relation de l'établissement de la Comp. françoise des Indes orient. Paris, in-4, 1665.
Ode au Roi. Paris, in-4, 1667.
Le Voyage du Vallon tranquille, nouv. hist. Paris, in-12, 1673.
Défense de la langue françoise pour l'inscription de l'Arc-de-Triomphe. Paris, in-12, 1676.
Version (en vers) du ps. XIX et du psaume L. Paris, in-4, 1678.
Panégyrique du Roi sur la paix, lu à l'Académie. Paris, in-4, 1679.
De l'excellence de la langue françoise. Paris, 2 vol. in-12, 1683.
Discours de l'excellence et de l'utilité des exercices académiques. Paris, in-4, 1695.
Carpentariana. Paris, in-12, 1724.

COLLETET (Guillaume).

Chant pastoral sur la mort de Scévole de Sainte-Marthe. Paris, in-4, 1623.
Les Divertissements ou Poésies diverses. Paris, in-8, 1631.
Poëme sur la naissance de M. le Dauphin. Paris, in-4, 1638.
Ode sur l'alliance des deux illustres maisons de Béthune et de Séguier. Paris, in-4, 1640.
Cyminde ou les deux Victimes, tragi-comédie. Paris, in-4, 1642.
La Vie de Raymond Lulle. Paris, in-8, 1646.
Le bonheur de la vie solitaire, représenté dans la Retraite des anciens ermites du mont Valérien. Paris, in-8, 1647.
Discours (en vers) à M. Séguier. Paris, in-8, 1648.
La Vie de Nic. Vignier, à la tête du t. IV de la Bibliothèque Historiale de Vignier, in-fol., 1650.
Epigrammes et Discours de l'épigramme. Paris, in-12, 1653.
L'Ecole des Muses, in-12, 1656.
Poésies diverses, Par., in-12, 1656.
Traité de la Poésie morale et sententieuse. Paris, in-12, 1657.
*Discours du Poëme bucolique, etc. Paris, in-12, 1657.
Nouvelle morale, contenant plusieurs quatrains, etc. in-4, 1658.
Traité du Sonnet, in-12, 1658.
Discours (lu à l'Acad. en 1636) de l'éloquence et de l'imitation des anciens. Paris, in-12, 1658.
Apologie de la Solitude sacrée, ensemble l'Abrégé de la Vie des Reclus du mont Valérien et de Sénart. Paris, in-12, 1662.
* Poésies diverses, impr. à Tours.

TRADUCTIONS.

Les Aventures d'Ismène et d'Isménie, histoire grecque d'Eustathius. Paris, in-8, 1625.
Le Monarque parfait, ou le Devoir d'un Prince chrétien; du latin de Bellarmin. Paris, in-8, 1625.
Les Couches sacrées de la Vierge, de Sannazar. Paris, in-8, 1634.
La Doctrine chrétienne de saint

Augustin, avec le Manuel attribué à Laurentius. Paris, in-12, 1640.
Les Eléments de la connoissance de Dieu et de soi-même : du latin de P. Séguier. Paris, in-12, 1647
Eloges des Hommes illustres ; du latin de M. de Sainte-Marthe. Paris, in-4, 1644.
Question célèbre : S'il est nécessaire, ou non, que les filles soient savantes? Trad. du latin d'Anne-Marie de Scharman et d'A. Rivet. Paris, in-8, 1646.
Les Devoirs mutuels des grands Seigneurs et de ceux qui les servent, etc. : du latin de Jean de la Casa. Paris, in 8, 1648.
Homélies du Bréviaire, citées par M. Pelisson.

COLOMBY (De).

Partie du livre 1er des Annales de Tacite, avec des observations politiques, etc. Paris, in-8, 1613.
Réfutation de l'astrologie judiciaire. Paris, in-12, 1614.
L'Histoire de Justin, trad. en françois par le commandement du Roi. Tours, in-8, 1616.
Plainte de la belle Caliston au grand Aristarque durant sa captivité. Paris, in-12, 1616.
Lettre à M. le chancelier, par messire François de Cauvigny, seigneur de Coulomby, conseiller du Roi, et son orateur pour les discours d'Etat. Paris, in-8, 1624.
Trois autres lettres, dans le *Recueil* de Faret, 1627.
De l'autorité des Rois : premier discours (le seul qui ait paru). Paris, in-4, 1631.
Poésies diverses, dans les *Recueils.*

CONRART.

Epître dédicatoire, la Vie de Phil. de Mornay. Leyde, in-4, 1647.
Epître en vers, impr. dans la 1re partie des épîtres de Bois-Robert.
Ballade, en réponse à celle du *Gouteux sans pareil* (Œuv. de Sarasin).
Préface des Traités posthumes de Gombauld.
Imitation du Ps. XCII, dans le tom. I des Poésies chrét. et div.
Les psaumes (il n'y en a que 51) retouchés sur l'ancienne version de Marot, etc. Charenton, in 12, 1677.
Lettres familières à M. Félibien. Paris, in-12, 1681.
* Mémoires et Fragments, publiés par M. de Monmerqué.

CORDEMOY (Géraud de).

Le discernement du corps et de l'âme. Paris, in-12, 1666.
Discours physique de la parole. Paris, in-12, 1668.
Lettre à un savant religieux (Cossart), pour montrer que le système de Descartes, et son opinion touchant les bêtes, n'ont rien de dangereux, etc. Paris, in-4, 1668.
Histoire de France. Paris, fol. Tom. I, 1685. II, 1689.
Divers traités de métaphysique, d'histoire et de politique. Paris, in-12. 1691.

CORNEILLE (P.).

Mélite, comédie. 1630.
Clitandre, tragi-comédie. 1632.
La Veuve, comédie. 1634.
La Galerie du Palais, com. 1635.
La Suivante, comédie. 1635.
La Place Royale, comédie. 1635.
Médée, tragédie. 1636.
L'Illusion comique, comédie. 1636.
Le Cid, tragi-comédie. 1637.
Horace, tragédie. 1641.
Cinna, tragédie. 1643.
Polyeucte, tragédie. 1643.
Le Menteur, comédie. 1644.
Pompée, tragédie. 1644.
La Suite du Menteur, com. 1645.
Théodore, tragédie. 1646.
Rodogune, tragédie. 1646.
Héraclius, tragédie. 1647.
Andromède, tragédie. 1649.

D. Sanche d'Aragon, 1650.
Nicomède, tragédie. 1651.
Pertharite, tragédie. 1659.
OEdipe, tragédie. 1659.
La Toison d'or, tragédie. 1661.
Sertorius, tragédie. 1662.
Sophonisbe, tragédie. 1663.
Othon, tragédie. 1665.
Agésilas, tragédie. 1666.
Attila, tragédie. 1667.
Tite et Bérénice, tragédie. 1671.
Une bonne partie de Psyché, trag.-ballet, impr. dans Molière, 1671.
Pulchérie, comédie héroïque, 1673.
Suréna, tragédie. 1675.
Mélanges poétiques, in-8, 1632.
Lettre apologétique du sieur Corneille, en réponse aux observations faites par le sieur de Scudéry sur le Cid. Rouen, in-8, 1617.
L'imitation de Jésus-Christ, traduite et paraphrasée en vers françois. Rouen, in-4. 1656. — Les deux premiers livres avoient paru dès 1651.
Louanges de la sainte Vierge, composées par saint Bonaventure, etc. Rouen, in-12, 1665.
L'office de la sainte Vierge, trad. en françois, tant en vers qu'en prose, etc. Paris, in-12, 1670.
Trois discours en prose, imprimés au-devant son théâtre : 1° de l'utilité et des parties du poëme dramatique; 2° de la tragédie; 3° des trois unités.
OEuvres diverses. Paris, in-12, 1738. Outre les Mélanges et les Louanges de la Vierge, ce recueil contient tout ce qui avait paru de P. Corneille en feuilles volantes ou dans les *Recueils* de son temps.

COTIN (L'abbé).

Théoclée, ou la vraie Philosophie des principes du monde. Paris, in-4, 1646.
Recueil de Rondeaux, in-12, 1650.
Traité de l'âme immortelle. Paris, in-4, 1655.
Poésies chrétiennes, in-8, 1657.
Oraison funèbre pour messire Abel Servien, etc. Paris, in-4, 1659.
OEuvres mêlées, etc., in-12, 1659.
La Pastorale sacrée, etc. Paris, in-12, 1662.
Réflexions sur la conduite du Roi, etc. Paris, in-4, 1663.
OEuvres galantes en prose et en vers. Paris, in-12, 1663-1665.
Odes royales sur les mariages des princesses de Nemours, in-8, 1665.
La Ménagerie, in-12, 1666.
La Critique désintéressée sur les satires du temps. In-8, 1666.
Salomon, ou la politique royale. Trois discours en prose, imprimés séparément et sans date.
Poésies diverses, dans les *Recueils* de son temps, et qui ne sont comprises ni dans ses *Poésies chrétiennes*, ni dans ses *OEuvres galantes*.
*Recueil des énigmes de ce temps, in-12, 1661.

DESMARETS.

Ariane, roman. Paris, in-4, 1632.
Aspasie, com. In-4, 1636.
Les Amours du compas et de la règle, et ceux du soleil et de l'ombre. Paris, in 4, 1637.
Scipion, tragi-com. In-4, 1639.
Rosane, 1re partie (la seule qui ait paru). Paris, in-8, 1639.
Ouverture du Théâtre de la grande salle du Palais-Cardinal : *Mirame*, tragi-comédie. Paris, in-4, 1639.
Roxane, tragi-com. in-4, 1640.
Les Visionnaires, com. in-4, 1640.
Psaumes de David paraphrasés (en vers), etc. Paris, in-4, 1640.
L'Erigone, tragi-com. In-12. 1642.
Europe, com.-hér. In-4, 1645.
Tombeau du grand Cardinal de Richelieu. Paris, in-4, 1643.
Les Jeux de cartes des Rois de France, etc. Paris, in-16, 1644.
Lettre (p. 60) d'une Dame de Rennes sur le Jeu des Reines

renommées, avec la réponse de M. Desmarets. Paris, in 8, 1645.

L'Office de la Vierge Marie, mis en vers, etc. Paris, in-12, 1645.

Prieres et instructions chrétiennes. Paris, in-12, 1645.

La Vérité des Fables, etc. Paris, 2 vol. in-8, 1648.

Les Morales d'Epictète, de Socrate, etc. Au château de Richelieu, in-8, 1653.

Les Promenades de Richelieu, poëme. Paris, in-12, 1653.

L'Imitation de Jésus-Christ, trad. en vers. Paris, in-12, 1654.

Le Combat spirituel, etc. Traduct. en vers. Au château de Richelieu, in-12, 1654.

Clovis, ou la France chrétienne, poëme héroïque. Paris, in-4, 1654. L'édit. in-8, 1673, est augm. d'un Discours pour prouver que les sujets chrétiens sont les seuls propres à la poésie héroïque, etc.

Le Cantique des Cantiques, représentant le Mystère des Mystères. Dialogue, etc. Paris, in-12, 1656.

Le Cantique des Degrés, ou les Quinze Psaumes graduels, etc. Paris, in-12, 1657.

Les Délices de l'Esprit. Paris, in-fol., 1658.

La Vie et les Œuvres de sainte Catherine de Gênes. In-12, 1661.

Le Chemin de la Paix et celui de l'Inquiétude. Paris, in-12, 1665.

Idem. Seconde partie, contenant l'Exode, ou la Sortie des âmes de la captivité spirituelle de l'Egypte. Paris, in-12, 1666.

Réponse à l'insolente Apologie des religieuses de Port-Royal, avec la découverte de la fausse église des jansénistes, etc. In-8, 1666.

Idem, 2e partie, et la Réponse aux Lettres visionnaires. In-12, 1666.

Idem, 3e partie, avec la découverte de leur arsenal sur le grand chemin de Charenton. In-12, 1669.

Idem, 4e partie, avec l'Histoire et les Dialogues présentés au Roi, et les Remarques sur la trad. du N. T. de Mons. Paris, in-12, 1668.

Poëme sur la Conquête de la Franche-Comté. Paris, in-4, 1668.

Marie-Madeleine, poëme in-12, Paris, 1669.

La Comparaison de la langue et de la poésie françoise avec la grecque et la latine, etc. Et les Amours de Protée et de Physis, poëme. Paris, in-12, 1670.

Esther, poëme, par le sr de Boisval (nom supposé). Paris, in-4, 1670.

Idem, sous le nom de l'auteur. Paris, in-12, 1673.

Le Triomphe de Louis et de son siècle, poëme. Paris, in-4, 1674.

La Défense du poëme héroïque, et remarques sur les Œuvres satiriques du sr Despréaux. In-4, 1674.

La Défense de la poésie et de la langue françoise, etc. In-8, 1675.

Poésies diverses, en feuilles volantes et à la suite des pièces de théâtre.

DOUJAT.

Dictionnaire de la langue toulousaine. Toulouse, in-8, 1638.

Grammaire espagnole abrégée. Paris, in-12, 1644.

Moyen aisé d'apprendre les langues, etc., mis en pratique sur l'espagnol. Paris, in-12, 1646.

De pace à Ludovico XIV constituta, oratio. Paris, 1660.

Historica Juris Pontificii Synopsis; en tête des Instit. Juris Canon. de Lancelot. Paris, in-12, 1670.

Synopsis Conciliorum, et Chronologia Patrum, etc. In-12, 1671.

Traduction latine du *Panégyrique du Roi*, de Pellisson. In-4, 1671.

La clef du grand Pouillé de France. Paris, in-12, 1671.

Abrégé de l'Histoire romaine et grecque, en partie trad. de Vell. Paterculus. Paris, in-12, 1672.

Specimen Juris ecclesiastici apud

Gallos usu recepti. 2 vol. Paris, in-12, 1671 et 1674.
Histoire du droit canonique, etc. Paris, in-12, 1675.
Historia Juris civilis Romanorum, etc. Paris, in-12, 1668.
Extr. touchant un passage de Tite-Live. *Journal des Savants*. 1685.
Prænotionum Canonicarum libri quinque. Paris, in-12, 1687.
Eloges (en vers) des personnes illustres de l'Ancien Testament, etc., pour le duc de Bourgogne. Paris, in-8, 1688.
Réponse à M. Furetière. La Haye, in-12, 1688.
Poésies, latines et françoises, en feuilles volantes.

(Ouvrages d'autrui qu'il a revus et commentés.)

J. Dartis Opera Canon. fol. 1656.
Martini Bracarensis episcopi Collectio Canonum Orientalium. Dans la Bibliotheca Juris Canonici veteris. Paris, fol. 1661.
Fr. Florentis Opera Canon. et Jur. dica. Paris, 2 vol. in-4, 1679.
T. Livius, cum supplem. J. Freinshemii, 6 vol. in-4, 1679.
Theophili Antecessoris Institutionum, lib. IV, ex Jac. Curtii latina interpretatione : J. Doujatius interpretationem correxit, notis illustravit. 2 v. Par., in-12, 1681.
Institutiones Juris Canon. à Lancelotto conscriptæ. Paris, 2 vol. in-12, 1685.

DU BOIS.

Réponse à la lettre de M. Racine, contre M. Nicole, 1666.
Discours sur les Pensées de M. Pascal. In 12, 1672.
Discours sur les preuves des livres de Moïse, imp. à la fin des *Pensées de Pascal*. Paris, in-12, 1672.

TRADUCTIONS.

De saint Augustin : les deux livres de la prédestination des Saints, et du don de la persévérance. Paris, in-12, 1676.
— Les livres de la manière d'enseigner les principes de la religion chrétienne, etc., avec les *Traités de la Continence, de la Tempérance, de la Patience et contre le Mensonge*. Paris, in-12, 1678.
— Les Lettres, 2 vol., in-fol. 1684.
— Les Confessions, in-8, 1686.
— Les deux livres de la véritable Religion, et des mœurs de l'Eglise catholique. Paris, in-8, 1690.
— Les sermons sur le Nouveau Testament. Paris, in-8, 1694, 1700.
— Le Livre de l'Esprit et de la Lettre. Paris, in-12, 1700.
De Cicéron, les Offices, in-8, 1691.
— Les livres de la Vieillesse et de l'Amitié, avec les Paradoxes. In-8, 1691.

DU CHASTELET.

Observations sur la vie et la condamnation du maréchal de Marillac. Paris, in-4, 1633.
Préface du Recueil de diverses pièces pour servir à l'Histoire. Paris, in-fol., 1635.
Histoire de Bertrand du Guesclin, etc. Paris, in-fol., 1666.
Pièces diverses, mentionnées ci-dessus, t. I, p. 171.

DU RYER.

Argénis et Poliarque, ou Théocrine, 1re journée, avec un Recueil d'autres œuvres poétiques du même auteur. Paris, in-8, 1630. Argénis, 2e journ., 1631.
Lisandre et Calliste, tragi-coméd. Paris, in-8, 1632.
Alcimédon, tragédie. In-8, 1635.
Cléomédon, tragi-com. In-4, 1636.
Les Vendanges de Suresne, comédie. Paris, in-4, 1636.
Lucrèce, tragédie. In-4, 1638.
Clarigène, tragi-com. In-4, 1639.

Alcinoé, trag. In-4, 1640.
Saul, tragédie. In-4, 1642.
Esther, tragédie. In-4, 1644.
Bérénice, tragi-com. In-4, 1645.
Scévole, trag. Paris, in-4, 1647.
Themistocle, trag. In-4, 1648.
Nitocris, tragi-com. In-4, 1650.
Amarillis, pastorale. In-4, 1650.
Dynamis, tragi-com. In-4, 1653.
Anaxandre, tragi-com. In-4, 1655.
Traité de la providence de Dieu, trad. de Salvien. Par., in-8, 1634.
Isocrate, de la louange de Busire, avec la louange d'*Helène*, traduite par Giry. Paris, in-12, 1640.
Les psaumes de D. Antoine, roi de Portugal, etc. Paris, in-12, 1645.
Histoire de la guerre de Flandres, traduit de Strada. 2 vol. in-fol. Paris, I, 1644; II, 1649.
Les histoires d'Hérodote. 1645.
Les suppléments de Freinshémius, à la tête du *Quinte-Curce* de Vaugelas. Paris, in-4, 1647.
La Vie de saint Martin, par Sévère Sulpice. Paris, in-12, 1650.
Les Décades de Tite-Live, avec les suppl. de Freinshémius. 2 vol. Paris, fol. 1653.
Les histoires de Polybe, avec les fragments, etc. Paris, in-fol., 1655.
Histoire de M. de Thou, des choses arrivées de son temps. 3 vol. Paris, in-fol., 1659.
Les métamorphoses d'Ovide, etc. Paris, in-fol., 1660.
Presque toutes les œuvres de Cicéron, savoir : le *Traité du meilleur genre d'orateurs*, la plupart des *Oraisons, les Epîtres familières, les Tusculanes, la Nature des Dieux, les Offices, la Vieillesse, l'Amitié, les Paradoxes.* 12 vol. imprimés séparément en diverses années.
Toutes les œuvres de Sénèque, hors ce que Malherbe et Lesfargues en ont traduit. 9 petits vol. impr. séparément.

ESPRIT.

Paraphrases de quelques psaumes (citées par M. Pellisson).
La fausseté des vertus humaines. 2 vol. Paris, in-12, 1678.

FARET.

Histoire chronologique des Ottomans, à la fin de l'histoire de G. Castriot, recueillie par Jacq. de Lavardin. Paris, in-4, 1621.
Histoire romaine d'Eutropius, trad. en françois. Paris, in-18, 1621.
Des vertus nécessaires à un prince. Paris, in-4, 1623.
Recueil de lettres nouvelles, où Faret en a inséré dix des siennes. Paris, in 8, 1627. — En 2 vol. 1634.
Préface à la tête des *OEuvres de Saint-Amant*. Paris, in-4, 1629.
L'honnête homme, ou l'Art de plaire. Paris, in-8, 1630.
Poésies diverses, dans les *Recueils* et à la tête de la *Vesontio* de Chifflet.

GIRY

Pierre de touche politique, etc. Trad. de l'ital. de Traj. Boccalini. Paris, in-8, 1626.
Des causes de la corruption de l'éloquence. Dialogue trad. du latin. Paris, in-4, 1630.
Apologétique, de Tertullien. Paris, in-8, 1636.
Quatrième Catilinaire, dans le vol. intitulé : *Huit oraisons de Cicéron.* Paris, in-4. 1638.
Trois harangues, une de Symmaque et deux de saint Ambroise, Paris, in-12, 1639.
Isocrate : la louange d'Hélène, avec la louange de Busire, trad. par du Ryer. Paris, in-12, 1640.
De l'union de l'Eglise avec l'Etat. Ouvrage composé en latin, par Isaac Habert, contre le livre d'*Optatus Gallus*, et mis en françois par L. Giry. Paris, in 8. 1641.

L'Apologie de Socrate et le Criton, de Platon, trad. in-12, 1643.

Histoire sacrée de Sulpice Sévère, trad. Paris, in-12, 1652.

Des orateurs illustres, trad. de Cicéron, *Brutus*, Paris, in-12, 1652.

Epîtres choisies de saint Augustin. 5 vol. Paris, in-12, 1653-59.

De la chair de Jésus-Christ, et de la résurrection de la chair. Trad. de Tertullien, in-12, 1661.

Saint Augustin : Cité de Dieu. 10 premiers livres. Paris, 2 vol. in-8, 1665-67.

GODEAU.

Discours sur les Œuv. de Malherbe. Paris, in-4, 1629.

Préface du *Dialogue des causes de la corruption de l'éloquence*, trad. par Giry. Paris, in-4, 1630.

Œuvres chrétiennes. Paris, in-8, 1633. Augmenté de 2 vol. dans l'édit. de 1641.

Paraphrase sur les Epîtres aux Corinthiens, etc. Paris, in-4, 1632, — Sur l'épître aux Romains. Paris, in-4, 1635. — Sur l'épître aux Hébreux. In-12, 1637. — Sur les épîtres canoniques. In-12, 1640. — Sur les épîtres aux Thessaloniciens, à Timothée, à Tite et à Philémon, in-12, 1641.

Oraison funèbre de Louis le Juste. Paris, in-4, 1643.

Instructions et ordonnances synodales, etc. Paris, in 12, 1644.

Avis à MM. de Paris, pour le culte du Sacrement, etc. In-8, 1644.

L'institution du prince chrétien. Paris, in-4, 1644.

Ordonnances et instructions synodales. Paris, in-8, 1644.

L'idée du bon magistrat, en la vie et la mort de M. de Cordes, Paris, in-12, 1645.

Elogium P. Aurelii. in-4, 1645.

Oraison funèbre de M. l'évêque de Bazas. Paris, in-12, 1646.

Vie de saint Paul, in-4, 1647.

Paraphrase des psaumes en vers. Paris, in-4, 1648.

Discours aux Pénitents de Grasse. Paris, in-12, 1651.

Remontrance du clergé de France, faite au Roi. Paris, in-4, 1651.

Discours de la tonsure cléricale, Paris, in-12, 1651.

Exhortation aux Parisiens sur l'aumône. Paris, in 4, 1652.

Avis aux Parisiens sur la descente de la châsse de sainte Geneviève. Paris, in-8, 1652.

Vie de S. Augustin. in-4, 1652.

Discours de la vocation à l'état ecclésiastique. Paris, in-12, 1652.

Elévations à Jésus-Christ, etc. Paris, in-12, 1652.

Discours sur les ordres sacrés. Paris, in-12, 1653.

Du jubilé. Paris, in-12, 1653.

Oraison funèbre de J.-B. Camus, év. de Belley. Paris, in-4, 1653.

Panégyrique de saint Augustin. Paris, in-12, 1653.

Histoire de l'Eglise. Paris, in-fol. 5 vol. 1653, 1663, 1678.

Saint Paul, poëme. In-12, 1654.

Les tableaux de la pénitence. Paris, in-4, 1654.

Oraison funèbre de Matthieu Molé. Paris, in-4, 1656.

— de Jean IV, roi de Portugal. Paris, in-4, 1657.

— de Pompone de Bellièvre. Paris, in-4, 1657.

De l'utilité des missions, etc. Paris, in 12, 1657.

La vie de saint Charles Borromée. Paris, in-8, 1657.

Harangue faite au Roi dans la ville de Lyon. Aix, in-4, 1658.

Discours fait au cardinal Mazarin dans la ville de Lyon. Aix, in-4, 1658.

OEuvres chrétiennes et morales, en prose. 2 vol. Paris, in-8, 1658.

Traité des séminaires. Aix, in-12, 1660.

L'usage que les chrétiens doivent faire de la paix. Paris, in 12 1660.
Poesies chrétiennes et morales. Paris, 3 vol. in-12, 1660-1663.
Eloge de saint François de Sales. Paris, in 12, 1663
Méditations sur le saint sacrement. Paris, in-12, 1664.
Eloges des évêques qui ont fleuri en doctrine, etc. Paris, in-4, 1665.
Eloges historiques des Empereurs, des Rois, etc., qui ont excellé en piété. Paris, in-4, 1667.
Version expliquée du Nouveau Testament. 2 vol. Paris, in-8, 1668.
Les fastes de l'Eglise pour les 12 mois de l'année, en vers. Paris, in-12, 1674.
Homélies sur les dimanches et fêtes de l'année, etc. Paris, in-4, 1682.
Morale chrétienne. 3 vol. Paris, in-12, 1709.
Lettres sur divers sujets. Paris, in-12, 1713.

GOMBAULD (Jean Ogier De).

Endymion, roman. in-8, 1624.
Amaranthe, pastorale. in 8, 1631.
Poésies. Paris, in-4, 1646.
Lettres. Paris, in-8, 1647.
Epigrammes. Paris, in-12, 1657.
Les Danaïdes, trag. in-12, 1658.
Traités et Lettres de feu M. de Gombauld. Amst., in-12, 1669.

GOMBERVILLE (Marin Le Roy De).

Tableau du bonheur de la vieillesse, etc., en quatrains par Marin le Roy. Paris, in-8, 1614.
Discours des vertus et des vices de l'histoire; Traité de l'origine des François. Paris, in-4, 1620.
La Caritée, rom. Paris, in-8, 1621.
Remarques sur la vie du Roi, et sur celle d'Alexandre Sévère, etc. Paris, in-4, 1622.
Polexandre, roman, en quatre parties. Paris, in-4, 1632-1637. (Il y en a deux autres éditions, fort différentes de la première, en 5 vol. Paris, in-8, 1638 et 1641.)
La Cythérée, roman en 4 vol. Paris, in-8, 1640, 1641, 1642.
La Doctrine des mœurs, tirée de la philosophie des Stoïques, représentée en cent tableaux, etc. Paris, in-fol., 1646.
Préface des *Poésies de Maynard*. Paris, in-4, 1646.
La Jeune Alcidiane, roman (inachevée). Paris, in-8, 1651.
Préface des *Mémoires du duc de Nevers*. Paris, in-fol., 1665.
Relation de la rivière des Amazones, trad. de l'espagnol. 4 vol. Paris, in-12, 1682.
Poésies diverses dans les *Recueils*.

HABERT (Germain).

Métamorphose des yeux de Philis en astres. Paris, in-8, 1639.
Vie de Bérulle. Paris, in-4, 1646.
Poésies diverses dans les *Recueils*.

HABERT (Philippe).

Le Temple de la mort, poëme. Paris, in-8. 1637.

HABERT DE MONTMOR.

Préface latine, en tête du Gassendi de Lyon, in-folio, 1658.
Poésies diverses, dans les *Recueils*.

HUET (Pierre-Daniel).

De Interpretatione lib. II. Paris, in-8, 1661.
Origenis Commentaria in sacram Scripturam. Rouen, in-fol. 1668.
De l'origine des romans. Paris, in-12, 1670, et mieux 1709.
Animadversiones in Manilium, et Scaligeri notas (à la fin du Manile Dauphin). Paris, in-4, 1679.
Demonstratio Evangelica. Paris, in-fol. 1679. (Il y a des retranchements et des additions remarquables dans la 3e éd. de Paris, 1690.)

Censura Philosophiæ Cartesianæ. Paris, in-12, 1689.
Quæstiones Alnetanæ. Caen, in-4, 1690.
De la situation du Paradis terrestre. Paris, in-12, 1691.
Nouveaux mémoires pour servir à l'histoire du Cartésianisme. Paris, in-12, 1692.
Statuts synodaux pour le diocèse d'Avranches, 1693, 95, 96, 98.
Carmina. Ultrajecti, in-8, 1664. La meilleure édit. est la dernière, sous ce titre : Poetarum ex Academia Gallica, qui latine aut græce scripserunt, carmina. — Paris, in-12, 1738.
De Navigationibus Salomonis. Amsterdam, in-8, 1698.
Notæ in Anthologiam Epigrammatum Græcorum, à la fin de ses Poésies. Utrecht, 1700.
Origines de Caen. Rouen, in-8, 1702.
Dissertations sur diverses matières. 2 vol. Paris, in-12, 1712.
Histoire du commerce et de la navig. des anciens. Paris, in-12, 1716.
Commentarius de rebus ad eum pertinentibus. Amst., in-12, 1718.
Huétiana. Paris, in-12, 1722.
Traité philos. de la foiblesse de l'esprit humain. Amst., in-12, 1723.
Quæstionum Alnetanarum libri IV. Præfatio. Dans les *Mémoires de littérature et d'histoire*. T. II.
Diane de Castro, ou le faux Incas. Paris, in-12, 1728.
De imbecillitate mentis humanæ, lib. III. Amst., in-12, 1738.
Gisberto Cuperto epistolæ XIII (A la fin du livre intitulé : Lettres de critique..., écrites à divers savants par M. Cuper. Amst., in-4, 1742.

LA BRUYÈRE (De).

Les Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle. Paris, in-12, 1687. (Toutes les édit., jusqu'à la mort de l'auteur, sont de plus en plus augmentées.)
Dialogue sur le quiétisme. Paris, in-12, 1699.

LA CHAMBRE (Marin Cureau de).

Nouv. Pensées sur les causes de la lumière, du débordement du Nil et de l'amour d'inclination. Paris, in-4, 1634.
Nouv. conjectures sur la digestion. Paris, in-4, 1636.
Les Caractères des Passions. Paris, 5 vol. in-4, 1640-1662.
Traité de la connoissance des animaux. Paris, in-4, 1648.
Nouv. observations et conjectures sur l'Iris. Paris, in-4, 1650.
Observations de Philalèthe sur un livre intitulé : *Optatus Gallus*, imp. à la fin des OEuvres posthumes de Guy Coquille. 1650.
Discours sur les principes de la chiromance. Paris, in-8, 1653.
Novæ methodi pro explanandis Hippocrate et Aristotele specimen. Paris, in-4, 1655.
Traité de la Lumière. in-4, 1657.
L'art de connoître les hommes, etc. Paris, in-4, 1659.
Le Système de l'Ame : seconde partie de l'Art de connoître les hommes. Paris, in-4, 1664.
Recueil d'Epîtres, Lettres, etc. Paris, in-12, 1664.
Discours sur les causes du débordement du Nil, et Discours de la nature divine, selon la philosophie platonique. Par., in-4, 1665.
L'Art de connoître les hommes; 3e partie. Paris, in-4, 1666.
Discours (lu à l'Académie en 1635) où il est prouvé que les François sont les plus capables de tous les peuples, de la perfection de l'éloquence. Paris, in-4, 1686.

LA CHAMBRE (L'abbé de).

Panégyriques : de la B. Rose. 1669;

— de saint Charles Borromée, 1670 ; — de sainte Therese. 1678 ; — de saint Louis. 1681.
Oraison funèbre de Seguier. 1672.
Oraison funèbre de la Reine. 1684.
Préface pour servir à l'Histoire de la Vie et des ouvrages du caval. Bernin avec son Éloge. 1684.

LA FONTAINE (De).

L'Eunuque, com. Paris, in-4, 1654.
Contes et Nouvelles en vers. Paris, in-12, 1665, 1666, 1671.
Les amours de Psyché et de Cupidon. In-8, 1669.
Fables nouvelles, et autres poésies. In-12. 1671.
Poeme de la captivité de Saint-Malc. In-12, 1673.
Poëme du quinquina. et autres ouvrages en vers. In-12. 1682.
Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroix et de la Fontaine. 2 vol. in-12, 1685.
Astrée, tragédie représentée par l'Acad. de musique. In-4, 1691.
Œuvres posthumes. In-12, 1696.

LA MESNARDIERE (De).

Traité de la Mélancolie : savoir si elle est la cause des effets que l'on remarque dans les Possédées de Loudun. La Flèche, in-8, 1635.
Raisonnements de Mesnardière sur la nature des esprits qui servent aux sentiments. In-12, 1638.
Trad. du Panégyrique de Trajan. Paris, in-4, 1638.
La Poétique. Paris, in-4, 1640.
Le Caractère élégiaque. Paris, in-4, 1640. Et in-18 (avec un *Erratum* pour l'éd. in-4).
La Pucelle d'Orléans, tragédie, Paris, in-4, 1642.
Alinde, tragédie. Paris, in-4, 1643.
Trad. des Lettres (des trois prem. livres seulement) de Pline le Consul. Paris, in-12, 1643.
Poésies. Paris, in-fol., 1656.
Lettre du sieur du Rivage, contenant quelques observations sur le poëme épique de *la Pucelle*, etc. Paris (p. 65), in-4, 1656.
Chant nuptial pour le mariage du Roi. Paris, in-fol., 1660
Relations de Guerre, contenant le Secours d'Arras, en 1654 ; le siege de Valence, en 1656 ; et le siege de Dunkerque, en 1658. Paris, in-8. 1662.

LA MOTHE LE VAYER (F. de).

Discours de la contrariété d'humeurs, qui se trouvent entre certaines nations, etc. Par., in-8, 1636.
Petit discours chrétien de l'immortalité de l'âme, avec le corollaire, etc. Paris, in-8, 1687.
Considérations sur l'éloquence françoise de ce temps. In-8, 1638.
Discours de l'histoire. In-8, 1638.
De l'instruction de M. le dauphin. Paris, in-4. 1640.
De la vertu des païens. In-4, 1642.
De la liberté et de la servitude. Paris, in-12, 1643.
Opuscules, ou petits traités. Paris, in-8, 1643, 1644, 1647.
Opuscule, ou petit traité sceptique sur cette commune façon de parler : *N'avoir pas le sens commun*. Paris, in-12, 1646.
Jugement sur les anciens et principaux historiens grecs et latins. Paris, in-4, 1646.
Lettres sur les nouvelles Remarques (de Vaugelas), etc. Paris, in-8, 1647.
Petits traités en forme de lettres, etc. Paris, in-4, 1647.
La Géographie, la rhétorique, la morale du prince. Paris, 3 vol. in-8, 1651.
L'Œconomique du prince. Paris, in-8, 1653.
La Politique du prince. In-8, 1654.
La Logique du prince. In-8, 1655.
En quoi la piété des François dif-

fère de celle des Espagnols. Paris, in-12, 1657.

La Physique du prince. Paris, in 8. 1658.

Nouveaux traités en forme de lettres. Paris, in-8, 1659.

Derniers petits traités en forme de lettres. Paris, in-8, 1660.

Prose chagrine. 3 vol. in-12, 1661.

La promenade : dialogue entre Tubertus Ocella et Marcus Bibulus. 4 vol. in-12. 1662-1663.

Homélies académiques. 3 vol. Paris, in-12. 1664, 1665, 1666.

Problèmes sceptiques. In-12, 1666.

Doute sceptique : *Si l'étude des belles lettres est préférable à toute autre occupation?* In 12, 1667.

Observat. sur la composition et la lecture des livres. In-12, 1668.

Deux discours : Du peu de certitude qu'il y a dans l'histoire ; de la connoissance de soi-même. Paris, in-12, 1668.

Discours pour montrer que les doutes de la philosophie sceptique sont de grand usage. In-12, 1669.

Mémorial de quelques conférences. Paris, in-12, 1669.

Introd. chronologique à l'hist. de France. Paris, in-12, 1670.

Soliloques sceptiques. In-12, 1670.

Hexaméron rustique. In-12, 1670.

Quatre dialogues faits à l'imitation des anciens, par Orasius Tubero. Francf., in-4, 1606 (date supp.).

Cinq autres dialogues du même auteur, etc. Francf., in 4, 1606 (*Id.*).

LE CLERC (Michel).

La Virginie romaine, tragédie. Paris, in-12, 1649.

Ode pour le Roi. Paris, in-4, 1663.

La Jérusalem délivrée, trad. du Tasse, etc. Paris, in-4, 1667.

Ode pour le Roi. Paris, in-4, 1668.

Le Temple de l'Immortalité, ode à M. le Dauphin. Paris, in-4, 1673.

Iphigénie, trag. Paris, in 12, 1676.

Poésies, en feuilles volantes, et dans les Recueils de son temps.

*Longue lettre en tête du portrait de Son Altesse Mme la duchesse douairière d'Angoulême, ou le Temple de la vertu, par le Sr Boursault. In-4, 1661.

L'ESTOILE (De).

La Belle Esclave, tragi-comédie. Paris, in-4, 1643.

L'Intrigue des filous, comédie. Paris, in-12, 1648.

Poésies diverses, dans les *Recueils*.

MALLEVILLE (De).

Epîtres à l'imitation de celles d'Ovide, en prose. Paris, in-8, 1620.

Recueil de lettres d'amour (cité par M. Pelisson).

Poésies. Paris, in-4, 1649.

MAYNARD.

Le Philandre, poëme en stances. Paris, in-12, 1623.

OEuvres poétiques. In-4, 1646.

Lettres. Paris, in-4, 1653.

MÉZERAY (De).

Les Vanités de la Cour, trad. du lat. de J. de Sarisbéry. In-4, 1640.

La Vérité de la religion chrét., trad. de Grotius. Par., in-8, 1644.

Histoire de France. Paris, in-fol., 1643, 1646, 1651.

Histoire des Turcs, etc. fol., 1650.

Abrégé chronologique, ou Extrait de l'Histoire de France. Paris, 3 vol. in-4, 1668.

L'Origine des François. Amsterdam, in-8, 1682.

MÉZIRIAC (Bachet de).

Problèmes plaisants et délectables. Bourg, in-8, 1613.

Chansons dévotes, etc. Dijon, in 8 1615.

Virginis Deiparæ ad Christum epistola, necnon et alia quædam poëmatia. Bourg, in-8, 1616.

Rime Toscane. Bourg, in 8, 1616.

Diophanti Alexandrini Arithmeticorum lib. VI, etc. In-fol., 1621.

Les Epîtres d'Ovide en vers françois, avec des Commentaires. 1re part. (la seule). Bourg, in 8, 1662.

Poésies françoises (*Recueils* de 1621 et 1627).

La Vie du B. Alexandre Luzagne, trad. de l'ital. Bourg, in-12, 1628.

Traité de la Tribulation, trad. de l'ital. de Cacciaguerra. Bourg, in 16, 1630.

La Vie d'Esope, etc. Bourg, in-16

Discours de la Traduction, envoyé à l'Académie en 1635, imprimé dans le *Ménagiana* de 1715.

Remarques sur l'origine du mot *Lugdunum*, et sur un passage de Pline, imprimées en tête des Epîtres d'Ovide. La Haye, in-8, 1716.

Remarques sur Thésée, sur Numa etc.; dans le Plutarque de M. Dacier. Paris, in-4, 1721.

MONTIGNY (J. de).

Lettre à Eraste, pour réponse à son libelle contre la Pucelle de Chapelain. Paris, in-4, 1656.

Lettre contenant le voyage de la Cour, en l'année 1660, imprimée dans le Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes, t. I.

Oraison funèbre d'Anne d'Autriche. Rennes, in-4, 1666.

Le Palais des Plaisirs, impr. dans le Recueil de poésies chrétiennes et diverses, tom. II.

Poésies diverses, en div. *Recueils.*

PATRU (Olivier).

Plaidoyers et autres Œuvres. Paris, in-4, 1670. La 2e édit. (Paris, in-8, 1681) est plus ample d'un tiers. Celle de Hollande, 1692, et de Paris, 1714, sont augmentées de ses Observations sur les Remarques de Vaugelas.

Réponse du Curé à la lettre du Marguillier, sur la conduite de M. le Coadjuteur, citée par le P le Long, Bibl. Hist. num. 9432.

Traité manuscrit des libertés de l'Eglise gallic. *Ibid.* num. 2362.

PELLISSON-FONTANIER.

Paraphrase des Instit. de Justinien, etc. Paris, in-8, 1645.

Relation contenant l'Histoire de l'Acad. franç. Paris, in-8, 1653.

Discours sur les Œuvres de M. Sarasin. Paris, in-4, 1655.

Discours au Roi par un de ses fidèles sujets, sur le procès de M. Fouquet, etc. Par., in-4, 1661.

Panég. de Louis XIV. In-4, 1671.

Courtes prières durant la messe. Paris, in-12, 1677.

Productions sur l'affaire du prieuré de Saint-Orens d'Auch. Paris, 3 vol. in-12, 1682.

Réflexions sur les différends de la religion, etc. Paris, in-12, 1686.

Idem. Seconde partie. Réponse aux objections d'Angleterre et de Hollande, etc. Paris, in-12, 1687.

Idem. Troisième partie. Les Chimères de M. Jurieu, etc. Paris, in-12, 1690.

Idem. De la Tolérance des religions : Lettres de M. de Leibnitz, etc. Paris, in-12, 1692.

Traité de l'Eucharistie. Paris, in-12, 1694.

Poésies diverses, la plupart impr. dans le Recueil de pièces galantes, de Mme de la Suze, et de M. Pellisson.

Histoire de la conquête de la Franche-Comté, en 1668, (tome VII des Mémoires de Littérature et d'Histoire). Paris, 1729.

Lettres historiques ou Journal des Voyages de Louis XIV en 1670, etc. Paris, 3 v. in-12, 1729.

Prières au St-Sacrement de l'autel. Paris, in-16, 1734.

Prières sur les Epîtres et les Evangiles. Paris, in-16, 1735.

Œuvres diverses, 3 v. in-12. 1735.

PÉRÉFIXE (Hardouin de).

Institutio Principis. Paris, in-16, 1647.

Histoire d'Henri IV. Paris, in-4, 1661.

PORCHÈRES D'ARBAUD.

Paraphrase des Psaumes Graduels, et Poésies sur divers sujets. Paris, in-8, 1633.

Les Psaumes de la Pénitence de David, trad. en françois. Grenoble, in-12, 1651.

Poésies diverses (dans les Recueils intitulés : les *Muses ralliées*, le *Parnasse Royal* et le *Cabinet des Muses*).

PORCHÈRES-LAUGIER.

Le camp de la place Royale, ou Relation de ce qui s'est passé pour la publication des mariages du Roi et de Madame, etc. Paris, in-4, 1612.

Cent lettres d'amour, d'Erandre à Cléanthe. Paris, in-8, 1646.

Poésies diverses dans les *Recueils*.

PRIÉZAC (De).

Vindiciæ Gallicæ adversùs Alexandrum Patricium Armachanum. Paris, in-8, 1638.

Observations sur un livre intitulé : *Philippe le Prudent*, etc. ; composé en latin par D. Jean Caramuel Lobkowitz. etc. Paris, in-8, 1640.

Paraphrase (en vers) sur les Psaumes. Paris, in-12, 1643.

Les Priviléges de la Ste-Vierge. Paris, 3 vol. in-8, 1648-1651.

Discours politiques. Paris, 2 vol. in-4, 1652, 1654.

Miscellaneorum libri les Vindiciæ Gallicæ, etc.). Paris, in-4, 1658.

Le Chemin de la Gloire. Paris, in-12, 1660.

Ismonianus a censura sospes. Paris, in-4, 1660.

QUINAULT.

Les Rivales, comédie, 1653.

L'Amant indiscret, ou le Maître étourdi, comédie, 1654.

La Comédie sans Comédie, 1654.

La Généreuse ingratitude, tragi-com., 1654.

La Mort de Cyrus, tragédie, 1656.

Le Mariage de Cambyse, tragi-com., 1656.

Stratonice, tragi-com., 1657.

Les Coups de l'Amour et de la Fortune, 1657.

Amalasonte, tragédie, 1658.

Le Feint Alcibiade, tragi-com., 1658.

Le Fantôme amoureux, tragi-comédie, 1659.

Agrippa, ou le Faux Tibérinus, tragi-com., 1660.

Astrate, roi de Tyr, tragéd., 1663.

La Mère coquette, ou les Amants brouillés, comédie, 1664.

Bellérophon, tragédie. 1665.

Pausanias, tragédie, 1666.

Les Fêtes de l'Amour et de Bacchus, 1672 Cadmus, 1674. Alceste, 1674. Thésée, 1675. Atys, 1676 Isis, 1677. Proserpine, 1680. Le Triomphe de l'Amour, 1681. Persée, 1682. Phaëton. 1683. Amadis, 1684. Roland, 1685. Le Temple de la Paix, 1685. Armide, 1686.

RACAN (Honorat de Bueil, Mis de).

Les Bergeries. Paris, in-8, 1625.

Lettres diverses, *Recueil* de Faret, 1627.

Les sept Psaumes, etc. Paris, in-8, 1631.

Poésies diverses (*Recueils* de 1621, 1627, 1633).

Odes sacrées, dont le sujet est pris des Psaumes de David, etc. Paris, in-8, 1651, avec un Discours contre les sciences.

Mémoires sur la vie de Malherbe. Paris, in-12, 1651.

Dernières œuvres et poésies chrétiennes, etc. Paris, in-8, 1660.

RACINE (J.).

La Nymphe de la Seine, ode, 1660.
La Thébaïde, ou les Frères ennemis, tragédie, 1664.
La Renommée aux Muses, ode, 1664.
Alexandre, tragédie, 1666
Lettre à l'Auteur des Hérésies imaginaires, 1666.
Réponse à MM. Du Bois et d'Aucour, qui avoient répliqué à la lettre précédente.
Andromaque, tragédie, 1668.
Les Plaideurs, comédie, 1668.
Britannicus, tragédie, 1670.
Bérénice, tragédie, 1671.
Bajazet, tragédie, 1672.
Mithridate, tragédie, 1673.
Iphigénie, tragédie, 1675.
Phèdre, tragédie, 1677.
Idylle sur la Paix, 1685.
Esther, tragédie, 1689.
Cantiques spirituels, 1689.
Athalie, tragédie, 1691.
Epigrammes diverses, dans les *Recueils* de son temps.
Lettres, etc.

SAINT-AMANT.

OEuvres poétiques. 3 vol. Paris, in-4. I, 1627. II, 1643. III, 1649.
Stances sur la grossesse de la reine de Pologne et de Suède. 1650.
Moïse sauvé, idylle héroïque. Paris, in-4, 1653.
Stances à M. Corneille, sur son Imitation de J.-C. Paris, in-4, 1656.
* La suspension d'armes, poëme, 1660.
* L'Albion, poëme inédit, et autres œuvres inéd., dans la nouv. édit. de la bibl. elzév. Paris, Jannet.

SALOMON.

Paraphrase d'un psaume en vers (Citée par M. Pellisson.)
Discours d'État à M. Grotius, etc. Paris, in-8, 1640.
De judiciis et poenis, etc. libri duo. Bordeaux, in-12, 1665.

SCUDERY (Georges de).

Le Temple, poëme. Paris, fol. 1633.
Observations sur le Cid. Paris, in-8, 1637.
Lettre de M. de Scudéry à l'illustre Académie. Paris, in-8, 1637.
La preuve des passages allegués dans les observations sur le Cid. Paris, in-8, 1637.
Lettre à MM. de l'Académie françoise, sur le jugement qu'ils ont fait du Cid, etc. Paris, in-8, 1638.
Réponse sur le même sujet à M. de Balzac. Paris, in-8. 1638.
L'Apologie du théâtre. In-4, 1639.
Les harangues de J.-B. Manzini, trad. de l'ital. Paris, in-8, 1640.
Le cabinet de M. de Scudéry, 1re partie (la seule qui ait paru). Paris, in-4, 1646.
Discours polit. des Rois. In-4, 1648.
Poésies diverses, où ne sont point comprises toutes celles qui se trouvent à la suite de ses pièces de théâtre. Paris, in-4, 1649.
Alaric, ou Rome vaincue, poëme héroïque. Paris, fol. 1654.
Le Calloandre fidèle, traduit de l'italien. 3 vol. Paris, in-8, 1668.
Ligdamon et Lydias, tragi-com. Paris, in-8, 1631.
Le trompeur puni, tragi-comédie. Paris, in-8, 1635.
L'amour caché par l'amour, pièce en trois actes, précédée de la *Comédie des comédiens*, pièce en deux actes. Paris, in-8, 1635.
Le vassal généreux, poëme tragicomique. Paris, in-8, 1636.
Orante, tragi-com. In-8, 1636.
Le Fils supposé, com. In-8, 1636.
Le Prince déguisé, tragi-com. Paris, in-8, 1636.
La mort de César, trag., et autres œuvres poét. Paris, in-4, 1636.
Didon, tragédie. Paris, in-4, 1637.

L'Amant libéral, tragi-comédie Paris, in-4, 1638.

L'amour tyrannique, tragi-com., Paris, in-4, 1638.

Eudoxe, tragi-com. In-4, 1641.

Andromire, tragi-com. In-4, 1641.

Ibrahim, ou l'illustre Bassa, tragi-comédie. Paris, in-4, 1643.

Axiane, tragi-comédie en prose. Paris, in-4, 1644.

Arminius, ou les frères ennemis, tragi-com. Paris, in-4, 1644.

SERVIEN.

Harangue de M. le comte de la Roche-Servien, etc, faite à la Haye en l'assemblée des Etats-Généraux. Paris, in-4, 1647.

Lettres de MM. d'Avaux et Servien, ambassadeurs en l'assemblée de Munster, pour la paix générale. Cologne, in-8, 1650.

Quelques écrits dans le Recueil intitulé : *Divers mémoires concernant les dernières guerres d'Italie*. Paris, in-12, 1669.

Autres écrits, dans le Recueil : *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, etc. La Haye. 1725.

SILHON.

Les deux vérités de Silhon ; l'une : *de Dieu;* l'autre : *de l'Immortalité de l'âme*. Paris, in-8, 1626.

Trois lettres : la dernière contient le plan d'un ouvrage qu'il méditait sur la *Vérité de la religion*, dans le Recueil de Faret. 1627

Panégyrique du cardinal de Richelieu. Paris, in-4, 1629.

Le ministre d'Etat. 2 vol. Paris, in-4. Tom. I. 1631. II, 1643.

Histoires remarquables tirées de la 2e partie du *Ministre d'Etat* ; avec un discours, etc. Paris, in 8, 1632.

De l'immortalité de l'âme. Paris, in-4, 1634.

Préface du *Parfait capitaine* du duc de Rohan. Paris, in-4, 1638.

Eclaircissement de quelq. difficultés touchant l'administration du card. Mazarin. Paris, fol. 1650.

De la certitude des connoissances humaines. 1re partie (la seule qui ait paru). Paris, in-4, 1661.

Trois traités : dans les 2 vol. intit. : *Divers mémoires concernant les dernières guerres d'Italie*. In-12, 1669.

Préface de la 6e édition des *Lettres de Balzac*.

SIRMOND.

Consolations à M. le Mal d'Ancre, sur la mort de Mlle sa fille. Paris, in-8, 1617.

Discours au Roi, sur l'excellence de ses vertus incomparables, etc. Divisé en 2 parties. 1re partie (la seule). Paris, in-8, 1624.

La lettre déchiffrée, publiée aussi sous le titre : *Lettre de Timandre à Théopompe*. In-8, 1631.

Le Coup d'État de Louis XIII. Paris, in-8, 1631.

Avertissement aux provinces sur les nouv. mouvements du royaume, sous le nom de *Cléonville*. In-8, 1631.

La vie du cardinal d'Amboise, etc. Sous le nom supp. du Sr des Montagnes. Paris, in-8, 1631.

La défense du Roi et de ses ministres contre le manifeste, etc., sous le même nom. Paris, in-8, 1631.

Relation de la paix de Quérasque. Paris, in-8, 1631.

Première lettre de change de Sabin à Nicocléon. In-8, 1632.

Le bon génie de la France, à Monsieur. Paris, in-8, 1632.

L'homme du Pape et du Roi, etc. Paris, in-8, 1634.

Avis du François fidèle aux mécontents. Paris, in-8, 1637.

La chimère défaite, ou Réfutation etc. (de l'Optatus Gallus). Par Sulpice de Mandriny, Sr de Gazonval nom supp. In-4, 1640.

Le même en latin sous ce titre : *Chimæra excisa, sive Confutatio*

Belli seditiosi, etc. In-4, 1641.
Consolation à la Reine régente, sur la mort du Roi. Paris, in-4, 1643.
Joannis Sirmondi Carminum libri duo. Paris, in-8, 1653.

TALLEMANT (l'abbé François).

Les vies des hommes illustres de Plutarque, trad. Paris, 8 vol. in-12, 1663, etc.
Histoire de Venise, trad. de l'ital. de Baptiste Nani. Paris, 4 vol. in-12, 1679, 1680.
Lettre concernant Furetière (*Merc. galant*, mai 1688).

TRISTAN.

Les Amours. Paris, in-4, 1638.
La Lyre. Paris, in-4, 1641.
Lettres mêlées. Paris, in-8, 1642.
Plaidoyers historiques. In-8, 1643.
Le Page disgracié. 2 v. in-8, 1643.
Les vers héroïques. In-4, 1648.
La Renommée, à S. A. de Guise, ode. Paris. in-12, 1654.
La Carte du royaume d'amour. Petit ouvr. attribué dans la Bibl. Fr. de Sorel à Tristan l'Hermite, et impr. dans le 1er vol. du *Recueil de pièces en prose*, etc. In-12, 1658.
Les heures de la Ste-Vierge, avec des prières, etc., tant en vers qu'en prose. Paris, in-12, 1653.
Mariane, trag. Paris, in-4, 1637.
Panthée, trag. Paris, in-4, 1639.
La folie du sage, tragi-com., 1645.
La mort de Sénèque, trag. 1645.
La Mort de Chrispe, trag. 1645.
La mort du grand Osmar, tragédie, (citée par M. Pellisson).
Amarillis, pastorale de Rotrou, retouchée par Tristan. In-4, 1653.
Le Parasite, com. Par., in-4, 1654.
Osman, trag. Paris, in-12, 1656.

VAUGELAS.

Remarques sur la langue françoise. Paris, in-4, 1647.
Quinte-Curce, de la vie et des actions d'Alexandre le Grand. 1re édition revue par MM. Conrart et Chapelain. Paris, in-4, 1653. 3e édit., par M. Patru. in-4, 1659.
Nouv. remarques sur la langue françoise. Paris, in-12, 1690.

VOITURE.

Hymnus Virginis, seu Astrææ. Paris, in-4, 1612.
Mars, à Monseigneur, frère unique du Roi : Stances. In-12, 1614.
Œuvres diverses. Paris, in-4, 1649.
Nouvelles œuvres. In-4, 1658.

ORDRE DE SUCCESSION

DES ACADÉMICIENS AUX FAUTEUILS ACADÉMIQUES

Jusqu'en 1793.

En tête de notre liste on trouve d'abord : Godeau, Gombauld, Chapelain, Philippe Habert, Habert de Cérisy, Conrart, Serisay et Malleville [1] : ce sont les noms de ces premiers amis

[1] Nous n'avons pas besoin de dire que tous les noms de ce groupe ou des groupes suivants pouvaient être mis indifférem-

de Conrart, dont les réunions furent l'origine de l'Académie : nous les plaçons dans l'ordre même où les nomme Pellisson (voy. I, 148), et sans autre motif que notre respect pour notre auteur. « A ceux-là, ajoute Pellisson, se joignirent MM. Faret, Desmarets et de Bois-Robert : » ce sont trois nouveaux noms qui nous sont acquis, et que nous continuons à classer à la suite des autres. « Depuis, continue Pellisson, on y ajouta plusieurs personnes à la fois, qui furent MM. de Bautru, Silhon, de Sirmond, de Bourzeys, de Méziriac, Maynard, Colletet, de Gomberville, de Saint-Amand, de Colomby, Baudoin, de L'Estoile et Porchères d'Arbaud. » Jusqu'ici, nous avons vingt-huit noms qui ont leur place bien nettement indiquée sur notre tableau. Servien, nommé ensuite par Pellisson, paraît après ceux-ci. Puis nous quittons notre guide et demandons aux lettres manuscrites de Chapelain à quelle date doit figurer l'admission de Racan, oublié par Pellisson. Par une lettre du mois d'août 1634 adressée à Maynard, nous apprenons que l'auteur des *Bergeries* est assidu aux assemblées (voy. I, 264) : nous sommes donc autorisé à le regarder comme admis à l'Académie avant le mois d'août 1634. Les registres cités par Pellisson (voy. I, 149) nous donnent ensuite les noms de Bardin, 27 mars, puis de Boissat, Vaugelas, Voiture et Porchères-Laugier dans les mois qui suivirent. Dans le courant de cette année fut reçu Balzac : il nous suffit de savoir que le célèbre épistolier faisait déjà partie de la Compagnie avant 1635 pour le placer sur la même ligne que La Chambre et Habert de Montmort, qui avaient été nommés en même temps, dit Pellisson (I, 141), et à la fin de décembre évidemment, puisque, d'une part, Porchères-Laugier avait été reçu avant eux, le 4 décembre, et que, d'autre part, M. de La Chambre assista pour la première fois aux assemblées le 2 janvier 1635. Séguier, 8 janvier ; Hay de Chambon, 26 février ; Granier, 3 septembre (voy. I, 152), ont leur place marquée sur

ment au premier rang ou au dernier : nous les plaçons dans l'ordre où le hasard les a amenés sous la plume de Pellisson. — Voyez l'*Introduction*.

les fauteuils 36, 37 et 38 encore inoccupés. « Le premier qui fut reçu après lui (Granier) fut M. Giry, » 14 janvier 1636 : Giry est le trente-neuvième nommé parmi les premiers Académiciens. Le quarantième et dernier se présente sans discussion possible : Pellisson le désigne nettement quand il dit : « Le nombre de quarante, dont l'Académie doit être composée, ne fut rempli qu'à la réception de M. de Priézac, en l'année 1639 » (voy. I, 159) : M. de Priézac est donc le titulaire du 40e fauteuil.

D'autres classements que celui-ci ont été donnés par différents écrivains ; mais, fondés sur des autorités qui ne sauraient prévaloir sur notre texte, puisque les registres antérieurs à 1673 sont perdus, ils ne peuvent, selon nous, se justifier d'être en contradiction formelle avec Pellisson.

Entre la nomination de Giry et celle de Priézac, deux morts qui survinrent laissèrent deux places vacantes. Pellisson dit formellement que Bourbon et d'Ablancourt remplacèrent, le premier, Bardin, et le second, Hay du Châtelet. Puis, Philippe Habert et Méziriac, morts en 1638, eurent pour successeurs, dans le même ordre, Esprit et Lamothe Le Vayer (I, 155). Que si nous continuons à suivre Pellisson, nous voyons Patru nommé après Porchères d'Arbaud, Bazin de Bezons après Séguier, Salomon après Bourbon, du Ryer après Faret, Corneille après Maynard, Ballesdens après Malleville. Quant à Mézeray, Montereul, Tristan, Scudéry et Doujat, Pellisson ignore la date de leur admission. Mais il nomme du moins leurs prédécesseurs, ce sont, dans le même ordre : Voiture, Sirmond, Colomby, Vaugelas et Baro. Pour ce dernier, dont Pellisson ne rappelle en aucune façon l'entrée à l'Académie, à quel ordre le placer, puisque tous ont leur rang, dûment motivé, sinon à la place de Granier, exclu six mois après son admission, et dont le successeur immédiat n'est nommé nulle part en termes précis ? Les autres noms ne présentent pas de difficultés sérieuses ; l'ordre de succession est indiqué pour eux, par la date de leurs discours de réception, qui figurent pour la plupart dans le recueil des *Harangues académiques*, souvent cité dans nos notes.

I.

GODEAU.

1673. Fléchier.
1710. H. de Nesmond.
1727. J.-J. Amelot.
1749. Maréchal de Belle-Isle.
1761. L'abbé Trublet.
1770. Saint-Lambert.

II.

GOMBAULD.

1666. L'abbé Paul Tallemant.
1712. Danchet.
1748. Gresset.
1778. Millot.
1785. Morellet.

III.

CHAPELAIN.

1674. Benserade.
1691. Et. Pavillon.
1705. Brûlart de Sillery.
1715. H.-J. duc de Caumont la Force.
1726. J.-B. Mirabaud.
1761. Watelet.
1786. Sedaine.

IV.

PHILIPPE HABERT.

1639. Jacques Esprit.
1678. J.-N. Colbert, archevêque de Rouen.
1708. L'abbé Fraguier.
1728. L'abbé de Rothelin.
1744. L'abbé Girard.
1748. Marquis d'Argenson.
1788. D'Aguesseau.

V.

GERMAIN HABERT DE CÉRISY.

1655. L'abbé Cotin.
1682. L'abbé de Dangeau.
1723. J.-B. Fleuriau, comte de Morville.
1732. Terrasson.
1750. De Bissy.

VI.

CONRART.

1675. Toussaint Rose.
1701. L. de Sacy.
1728. Montesquieu.
1755. De Chateaubrun.
1775. De Chastellux.
1789. De Nicolaï.

VII.

DE SÉRISAY.

1654. De Chaumont.
1697. Le président Cousin.
1707. Valon de Mimeure.
1719. L'abbé Gédoyn.
1744. De Bernis.

VIII.

DE MALLEVILLE.

1647. Ballesdens.
1675. Géraud de Cordemoy.
1685. Bergeret.
1695. L'abbé de Saint-Pierre.
1743. Maupertuis.
1759. Lefranc de Pompignau.
1785. L'abbé Maury.

IX.

FARET.

1646. Du Ryer.
1658. Cardinal d'Estrées.
1715. Maréchal d'Estrées.
1738. La Trémoille.
1741. Montazet, arch. de Lyon.
1788. De Boufflers.

X.

DESMARETS.

1676. J.-J. de Mesmes.
1688. Testu Mauroy.
1706. L'abbé de Louvois.
1719. Massillon.
1745. Duc de Nivernois.

XI.

BOIS-ROBERT.

1662. Segrais.
1701. Capistron.
1723. Destouches.
1754. De Boissy.
1758. Lacurne de Sainte-Palaye.
1781. Chamfort.

XII.

HAY DU CHASTELET.

1637. Perrot d'Ablancourt.
1664. Bussy-Rabutin.
1693. P. Bignon.
1743. Jér. Bignon.
1772. Bréquigny.

XIII.

BAUTRU DE SERRANT.

1665. Jacq. Testu.
1706. Saint-Aulaire.
1743. Mairan.
1771. Fr. Arnauld.

XIV.

SILHON.

1660. J.-B. Colbert.
1684. La Fontaine.
1695. Clérambault.
1714. L'abbé Massieu.
1723. L'abbé de Houtteville.
1743. Marivaux.
1763. Radonvilliers.

XV.

SIRMOND.

1649. J. de Montereul.
1651. L'abbé Fr. Tallemant.
1693. La Loubère.
1729. L'abbé Sallier.
1761. Coëtlosquet.
1784. Montesquiou.

XVI.

BOURZÉIS.

1673. L'abbé Gallois.
1708. Mongin.
1746. De La Ville.
1774. Suard.

XVII.

MÉZIRIAC.

1639. Lamothe Le Vayer.
1673. Racine.
1699. Valincour.
1730. La Faye.
1731. Crébillon.
1762. Voisenon.
1776. Boisgelin.

XVIII.

MAYNARD.

1647. P. Corneille.
1685. Thomas Corneille.
1710. Houdard de Lamotte.
1731. Bussy-Rabutin, évêque de Luçon.
1757. Foncemagne.
1780. Chabanon.

XIX.

COLLETET.

1659. G. Boileau.
1670. F. de Montigny.
1671. Ch. Perrault.
1704. Cardinal de Rohan.
1749. Vauréal.
1760. La Condamine.
1774. Delille.

XX.

GOMBERVILLE.

1674. Huet.
1721. Boivin.
1727. Saint-Aignan.
1776. Colardeau.
1776. La Harpe.

XXI.

SAINT-AMANT.

1661. Cassaignes.
1679. De Crecy.
1710. A. de Mesmes.
1723. Alary.
1771. Gaillard.

XXII.

COLOMBY.

1649. Tristan L'Hermite.
1655. La Mesnardière.
1663. Saint-Aignan.
1687. L'abbé de Choisy
1724. Portail.
1736. La Chaussée.
1754. Bougainville.
1763. Marmontel.

XXIII.

BAUDOIN.

1650 Charpentier.
1702. Chamillart.
1714. Maréchal de Villars.
1734. Duc de Villars.
1770. De Brienne.

XXIV.

L'ESTOILE.

1652. A. de Coislin.
1704. P. de Coislin.
1710. H. de Coislin.
1733. Surian.
1754. D'Alembert.
1784. Choiseul-Gouffier.

XXV.

PORCHÈRES D'ARBAUD.

1640. Patru.
1681. Novion (Potier de).
1693. Dubois (Goibaud).
1694. Ch. Boileau.
1704. Abeille.
1718. Montgault.
1747. Duclos.
1772. Beauzée.
1789. Barthélemy.

XXVI.

SERVIEN.

1659. Renouard de Villayer.
1691. Fontenelle.
1757. A. L. Seguier.

XXVII.

RACAN.

1670. Pierre de La Chambre.
1693. La Bruyère.
1696. Abbé Fleury.
1723. Adam.
1736. Seguy.
1761. Rohan-Guemenée.

XXVIII.

BARDIN.

1637. Nic. Bourbon.
1644. Salomon.
1670. Quinault.
1689. Fr. de Caillères.
1717. Cardinal Fleury.
1743. Cardinal de Luynes.
1788. Florian.

XXIX.

P. DE BOISSAT.

1662. Furetière.
1688. La Chapelle.
1723. D'Olivet.
1768. Condillac.
1780. Comte de Tressan.
1784. Bailly.

XXX.

VAUGELAS.

1649. Scudery.
1668. Marquis de Dangeau.
1720. Maréchal de Richelieu.
1789. D'Harcourt.

XXXI.

VOITURE.

1649 Mezeray.
1685. Barbier d'Aucourt.
1694 Clermont-Tonnerre.
1701. Malézieu.
1727. Bouhier.
1746. Voltaire.
1778. Ducis.

XXXII.

PORCHÈRES-LAUGIER.

1653. Pellisson.
1693. Fénelon.
1715. De Boze.
1754. De Clermont.
1771. De Belloy.
1775. De Duras.

XXXIII.

BALZAC.

1654. Hard. de Peréfixe.
1671. Fr. de Harlay.
1695. Dacier.
1722. Cardinal Dubois.
1770. Henault.
1771. De Beauvau.

XXXIV.

LA CHAMBRE (MARIN CUREAU DE).

1670. Regnier Desmarais.
1718. La Monnoie.
1727. P. de La Rivière.
1730. Hardion.
1766. Thomas.
1786. Guibert.

XXXV.

HABERT DE MONTMOR.

1679. Abbé de Lavau.
1694. Abbé de Caumartin.
1733. Monterif.
1771. Roquelaure.

XXXVI.

SEGUIER.

1643. Bazin de Bezons.
1684. Boileau-Despréaux.
1711. Maréchal d'Estrées.
1718. René d'Argenson.
1721. Languet de Gergy.
1753. Buffon.
1788. Vicq-d'Azyr.

XXXVII.

HAY DE CHAMBON.

1671. Bossuet.
1704. Cardinal de Polignac.
1742. Giry de Saint-Cyr.
1761. Le Batteux.
1780. Lemierre.

XXXVIII.

GRANIER.

1639. Baro.
1688. Doujat.
1689. Abbé Renaudot.
1720. Abbé Roquette.
1725. Grondin d'Antin.
1733. Dupré de Saint-Maur.
1744. Malesherbes.

XXXIX.

GIRY.

1665. Boyer.
1698. L'abbé Genest.
1720. Dubos.
1742. Du Resnel.
1761. Saurin.
1782. Condorcet.

XL.

PRIEZAC.

1662. Le Clerc.
1692. De Tourreil.
1714. Rolland-Mallet.
1736. Boyer, év. de Mirepoix.
1755. Thyrel de Boismont.
1787. Rulhières.

FIN

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE TOUS LES NOMS

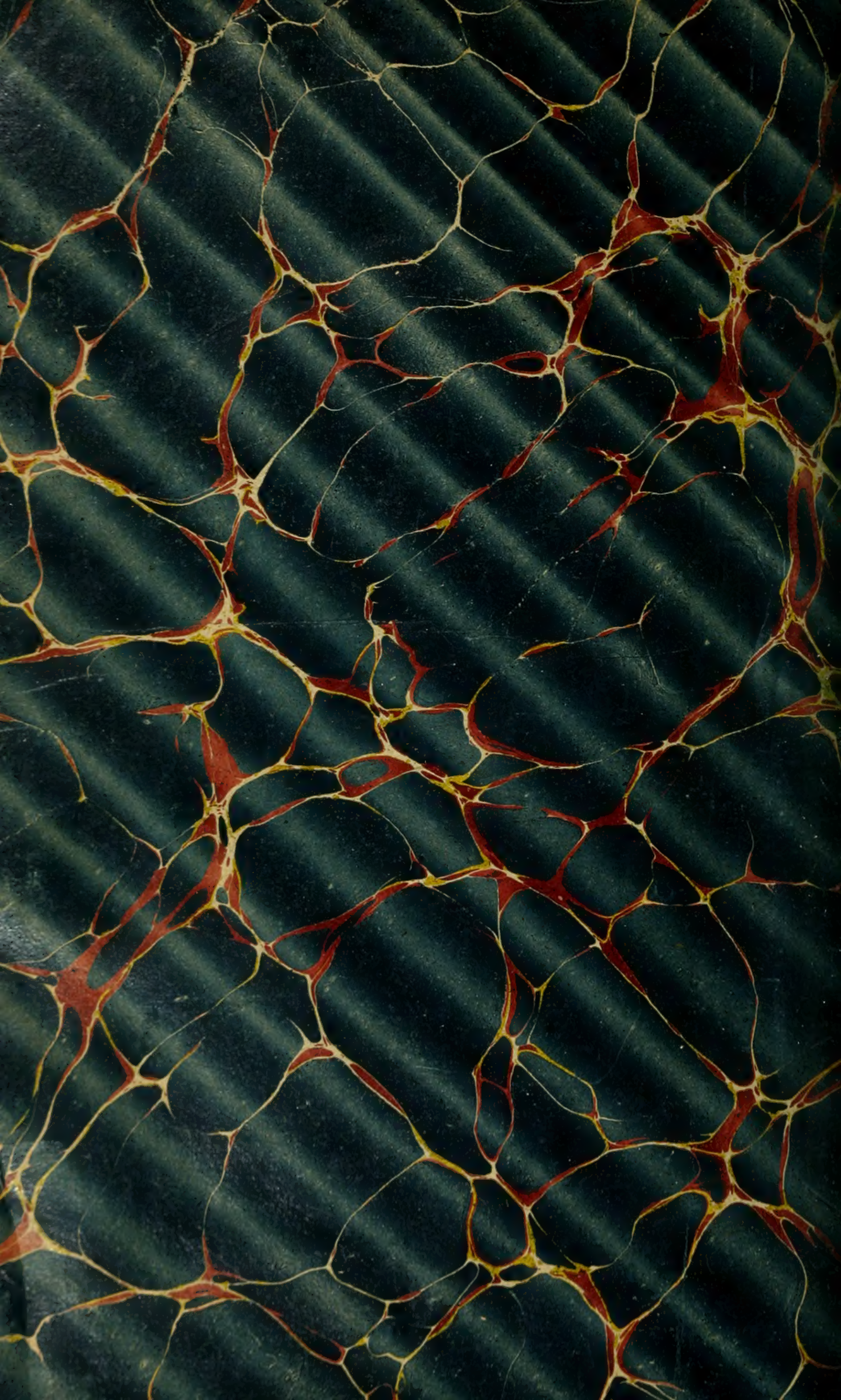
CONTENUS DANS L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE[1]

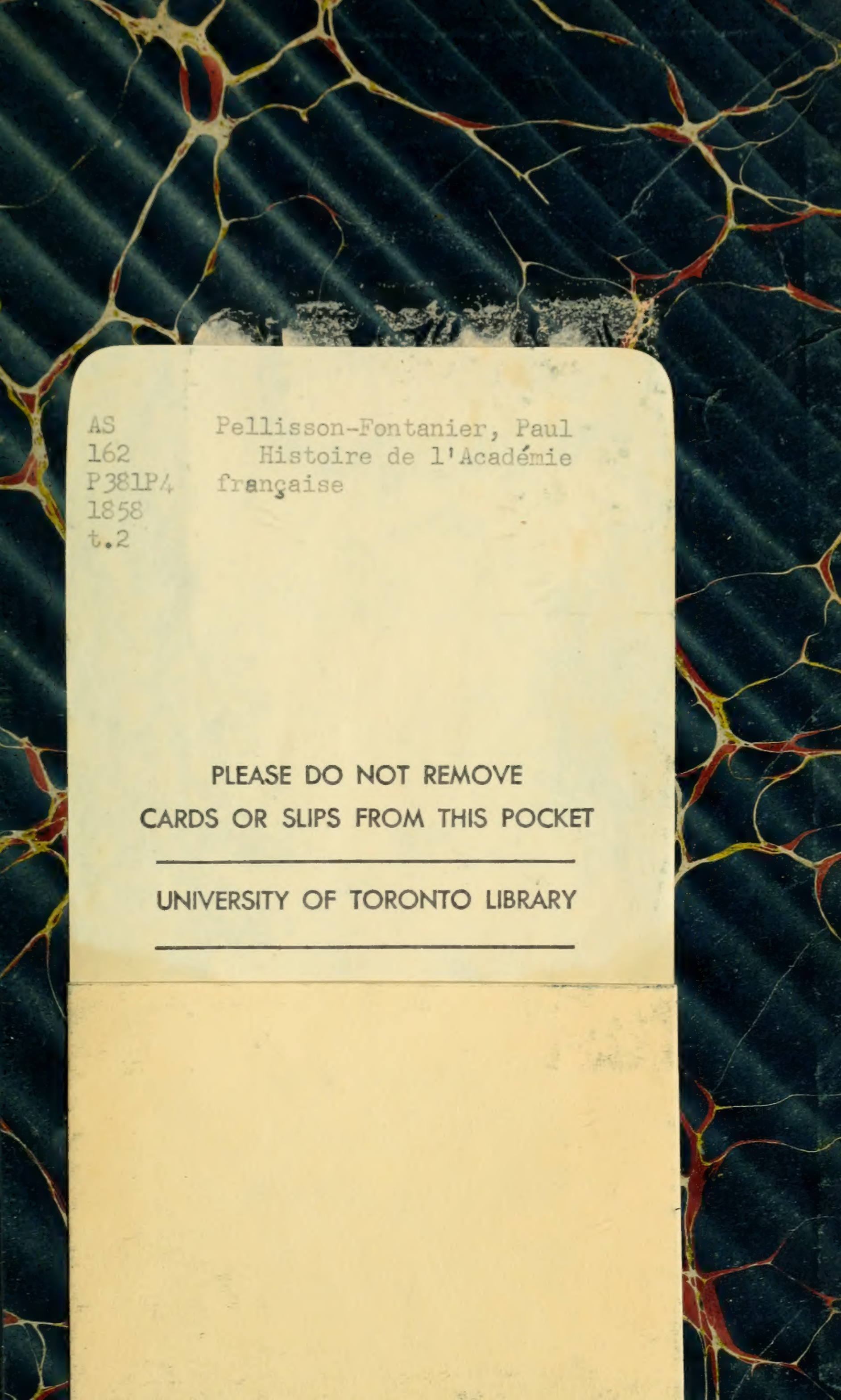
[1] Tous les noms précédés des articles *le*, *la*, *les*, *du*, *des*, sont rangés comme si ces articles faisaient corps avec les mots qu'ils précèdent. Cette règle est, depuis longtemps, d'usage pour quelques noms : nous l'avons généralisée et suivie pour tous, sans exception.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimerie P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.




AS
162
P381P4
1858
t.2
Pellisson-Fontanier, Paul
Histoire de l'Académie
française
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

